



Principaux thèmes abordés par le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail lors des cinq premières années de son existence

Philippe Borsa

► To cite this version:

Philippe Borsa. Principaux thèmes abordés par le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail lors des cinq premières années de son existence. [Rapport de recherche] Institut de recherche pour le développement (IRD). 2020. ird-02943798v2

HAL Id: ird-02943798

<https://ird.hal.science/ird-02943798v2>

Submitted on 29 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Citation : Borsa P. (2020) Principaux thèmes abordés par le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail lors des cinq premières années de son existence. Institut de recherche pour le développement, Montpellier, 119 p. [https://hal.ird.fr/ird-02943798]

Principaux thèmes abordés par le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail lors des cinq premières années de son existence

Philippe Borsa

*Institut de recherche pour le développement, UMR 250 S, Nouméa, New Caledonia / Montpellier, France
philippe.borsa@ird.fr ; philippeborsa@gmail.com*

Résumé – Les points d’ordre du jour des comités de gestion, groupes de travail et ateliers de travail (45 réunions au total) du parc naturel de la mer de Corail ont été examinés dans le but d’identifier les principaux thèmes de discussion abordés durant la période 2015-2020, soit les cinq premières années effectives de l’existence de ce parc. Le thème du comité scientifique était prépondérant, suivi du thème du tourisme à égalité avec celui des réserves. L’évaluation et l’exploitation des ressources vivantes et minérales étaient aussi des thèmes récurrents, autant que la protection et la préservation des habitats, des espèces et des écosystèmes. Bien que la question du comité scientifique ait mobilisé une partie des discussions tout au long de la période considérée, ce n’est qu’après que la réglementation sur les réserves et le tourisme dans le parc a été promulguée que celui-ci a été créé.

Mots-clés – Conservation ; réserve ; science ; comité scientifique ; exploitation ; ressources vivantes ; ressources minérales ; tourisme

Abstract – *Main themes discussed by the management committee of the Coral Sea Natural Park during the first five years of its existence.* The agenda items of the management committees, working groups and workshops (45 meetings in total) of the Coral Sea Natural Park were examined to know the main themes discussed during the period 2015- 2020, the first five years of the park’s existence. The ‘scientific committee’ topic was predominant at these meetings, followed by ‘tourism’ on par with ‘reserves’. The evaluation and exploitation of living and mineral resources were other recurring topics, as frequently evoked as the protection and preservation of habitats, species and ecosystems. Although the question of the scientific committee mobilised part of the discussions throughout, it is only after the issuance of decrees on reserves and tourism in the Park that this committee was created.

Keywords – Conservation; reserve; science; scientific committee; exploitation; living resources; mineral resources; tourism

1. Introduction

Le parc naturel de la mer de Corail, créé en avril 2014, a pour objectif premier la « protection des écosystèmes, des habitats et des espèces, ainsi que le patrimoine culturel » (Martin & Lecren 2014). Ce parc « contient des réserves intégrales, des réserves naturelles et des aires de gestion durable des ressources » ; sa gestion est supposée « rechercher le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines » et doit « favoriser l'exploitation responsable de la mer de Corail » (Martin & Lecren 2014).

Le comité de gestion du parc, créé en mars 2015 (Ligeard & Bouvier 2015), est chargé « d'élaborer et proposer le plan de gestion intégrée du parc. Instance consultative, il émet également, après son adoption, des avis sur la mise en oeuvre de ce plan de gestion, son évaluation et tout sujet en lien avec la gestion durable du parc » (Martin & Lecren 2014). Le comité de gestion a participé à l'élaboration de trois projets d'arrêtés : (i) sur le plan de gestion du parc (Germain & Poidyalwane 2018b) ; (ii) sur la désignation de réserves (Germain & Poidyalwane 2018c) ; (iii) sur les activités touristiques (Germain & Poidyalwane 2018d). Puis il a continué à se réunir pour commencer à préparer une réglementation du même type sur les monts sous-marins. Le comité de gestion s'est appuyé sur des comités techniques organisés par thème de travail relatif aux connaissances sur le parc (« science », « connectivité », « écosystèmes », « Chesterfield-Bellona », « écosystèmes profonds », « monts sous-marins ») ou aux activités envisagées (« tourisme »).

Les comptes rendus de ces réunions, rédigés sous la responsabilité de la direction des Affaires maritimes du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont une source précieuse d'informations pour comprendre les tenants et aboutissants de la réglementation. Plusieurs travaux utilisant ces informations ont tenté d'analyser les motivations et le niveau d'implication des différents acteurs : comité de gestion, experts invités, intérêts privés gravitant autour. J'ai constaté des contradictions entre les objectifs affichés (Germain & Poidyalwane 2018b ; Merlini & Kerandel 2018) et la réglementation mise en place, qui fait la part belle à des activités de loisirs peu compatibles avec la préservation des espèces et des écosystèmes (Borsa 2018, 2019b). J'ai montré que le choix des îlots placés en réserve intégrale n'était pas cohérent avec les critères affichés (Borsa 2019a). Nous avons aussi tenté d'évaluer la part prise par les experts dans certaines décisions controversées et exposé l'intention de réserver aux plaisanciers et croisiéristes certains îlots riches en oiseaux marins et sites de reproduction d'espèces menacées d'extinction (Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020).

D'autres questions restent posées comme, par exemple : (i) celle de la représentativité au sein du comité de gestion, d'organisations internationales censées y siéger au titre de la société civile de Nouvelle-Calédonie alors qu'elles sont dirigées depuis les États-Unis ou la Suisse ; (ii) celle de la soi-disant participation du public aux décisions de gestion ; (iii) celle du conflit d'intérêts où des professionnels de la pêche et du tourisme prennent part à des décisions susceptibles de favoriser leurs affaires au détriment de la préservation des espèces et des écosystèmes ; (iv) celle de la finalité des projets d'exploration sismique des fonds marins du parc ; (v) celle de l'absence de comité scientifique pendant plus de quatre années ; ou encore (vi) celle des quotas de pêche aux poissons de profondeur attribués en l'absence de données préalables sur les populations.

Le présent travail a pour but de décrire de façon succincte le corpus de documents disponibles sur les discussions qui ont animé le comité de gestion du parc lors des cinq premières années de son existence (2015-2020), ainsi que son contenu thématique.

2. Méthodes

Les documents à ma disposition consistaient en les comptes rendus de dix comités de gestion, ceux de 26 groupes de travail, ceux de sept ateliers attenants ([Annexes 1-3](#)) et celui d'une réunion de relance du comité de gestion en janvier 2018 après plus d'une année d'inactivité ([Anonyme 2018](#)). Leur contenu thématique a été décrit à partir des ordres du jour des réunions et ateliers. La liste détaillée de ces documents est présentée au [Tableau 1](#). Y est également mentionnée une réunion préparatoire au comité de gestion n° 10, dont aucun compte rendu ne semble avoir été rédigé. La période ici prise en compte s'étend de mars 2015, date de la création du comité de gestion du parc, à février 2020, date du dernier atelier tenu lors de son premier mandat quinquennal.

3. Résultats

Le comité de gestion s'est réuni dix fois de mai 2015 à novembre 2019, soit en moyenne deux fois par an. Aucune réunion n'a eu lieu en 2017 ; quatre réunions ont eu lieu en 2018. Les points d'ordre du jour concernant la protection d'habitats (récifs, lagons, monts sous-marins, îles hautes) sont mentionnés à trois reprises, ceux concernant le projet d'arrêté sur les réserves étant mentionnés à deux reprises ([Tableau 2](#)). Une attention a été portée sur les connaissances scientifiques lors des deux premiers comités de gestion en 2015 puis à nouveau à partir de juillet 2018, mais pas durant la phase de préparation de la réglementation proprement dite ([Tableau 2](#)). Il a été annoncé dès 2015 que la création d'un groupe de travail « science » avait pour but la désignation du comité scientifique. L'exploitation touristique a été inscrite aux ordres du jour de trois comités de gestion successifs ; l'exploitation des ressources minérales a été également inscrite à l'ordre du jour d'un des comités de gestion ; en revanche, la question de l'exploitation des ressources vivantes n'a pas été mentionnée explicitement ([Tableau 2](#)).

Les groupes de travail se sont réunis d'août 2015 à avril 2016. Ces derniers étaient au nombre de six (« écosystème pélagique », « écosystème profond », « écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire », « rencontre avec l'institut archéologique », « science », « thèmes transversaux et connectivité ») et avaient pour objectif de fournir au comité de gestion les éléments de réflexion et de synthèse des connaissances utiles à l'élaboration de la réglementation. Les points d'ordre du jour relatifs à la connaissance scientifique étaient prépondérants ([Tableau 3](#)). La composition du comité scientifique a été inscrite à l'ordre du jour de cinq réunions, suivie des enjeux liés aux écosystèmes profonds (quatre réunions), suivis des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques (deux réunions) et de l'atelier scientifique (deux réunions). Les groupes de travail se sont aussi intéressés aux ressources vivantes profondes (deux fois), aux ressources minérales profondes (une fois) et au tourisme (*idem*). Les problèmes de conservation des espèces et de protection des milieux ont été évoqués une fois chacun, de même qu'une « proposition de zonage » des récifs et îles éloignées du parc.

Sept ateliers de travail ont été organisés entre juillet 2016 et février 2020 sur les thèmes du « tourisme » (trois fois ; [Tableau 4](#), [Figure 1](#)), des « Chesterfield-Bellona » (deux fois), des « cartes », des « monts sous-marins » et de la « science » (une fois chacun). A l'ordre du jour de ces ateliers de travail étaient les discussions sur la connaissance scientifique, la pêche et les ressources minérales (une fois chacun), ainsi que le tourisme dit « responsable » (trois fois). Le renforcement de la protection des monts sous-marins a été mentionné une fois alors que la mise en réserve était inscrite à l'ordre du jour de trois ateliers, dont deux exclusivement consacrés au classement des atolls Chesterfield-Bampton et Bellona ([Tableau 4](#)).

Au total, parmi les thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions ayant eu lieu lors de la période considérée, c'est celui du comité scientifique qui était le plus fréquent (huit fois). Le thème du

tourisme a été cité sept fois, celui de la délimitation de réserves six fois. L'évaluation et l'exploitation des ressources vivantes et minérales étaient également des thèmes récurrents, y compris lors des points d'ordre du jour consacrés aux connaissances scientifiques. Enfin, la protection et la préservation des habitats, des espèces ou des écosystèmes ont fait l'objet de discussions lors de sept réunions ou ateliers sur un total de 45, soit à peine une fois sur six.

4. Discussion

Les ordres du jour des comités de gestion du parc incluent des éléments d'une politique de gestion d'une aire marine protégée de catégorie *VI* telle que définie par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN, Gland), à savoir « *a marine protected area with sustainable use of natural resources* » ; [Dudley 2008](#) ; [Lausch & Burhenne 2011](#) ; [Stolton, Shadie & Dudley 2013](#)). Il s'agit du plus faible niveau de protection possible : celle-ci est supposée s'accommoder de l'exploitation des ressources vivantes, minérales, touristiques, etc. Cette exploitation ne pourrait se prétendre « durable » ou « responsable » sans s'appuyer sur des évaluations scientifiques approfondies ([Carr et al. 2019](#)).

Le comité de gestion était censé être « assisté dans ses travaux par un groupe de travail transversal dénommé *comité scientifique* habilité à formuler des recommandations au comité de gestion et aux autres groupes de travail, à leur demande » ([Martin & Lecren 2014](#)). Bien que la question du comité scientifique ait mobilisé une partie des discussions lors des comités de gestion, des groupes de travail et des ateliers de travail sur la période 2015-2020, cet alinéa de l'arrêté de 2014 n'a pas été suivi à la lettre, puisque ce n'est qu'à la fin de la quatrième année de son existence que le comité de gestion s'est vu adjoindre ce comité scientifique ([Germain & Poidyaliwane 2018e](#)). Or c'est précisément lors de cette phase sans comité scientifique que le comité de gestion a élaboré le contenu des premiers arrêtés sur les réserves et le tourisme ([Germain & Poidyaliwane 2018c, d](#)).

Alors que les membres du comité de gestion reconnaissaient eux-mêmes la nécessité de voir rapidement constitué ce comité scientifique prévu par les textes ([Kerandel 2015b](#) ; [Ducrocq 2016b](#) ; [Anonyme 2018](#) ; [Fourdrain & Reix-Tronquet 2018](#) ; [Kerandel 2018](#) ; [Merlini 2018](#)), les groupes de travail et ateliers ont fait appel à plusieurs experts dont la plupart étaient en situation de conflit d'intérêts ([Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020](#)). Ceux-ci s'exprimaient à titre individuel sur des sujets qu'il eût été sans doute plus judicieux de soumettre à une expertise collégiale. Des « personnalités qualifiées » dont les attributs s'apparentent plus ou moins à ceux d'experts ont également été nommées pour participer aux comités de gestion ([Germain & Poidyaliwane 2018a](#)). L'atelier dit « scientifique » de 2016 ([Connell & Schaffar 2016](#)) qui avait pour objectif de décliner scientifiquement le plan de gestion du parc avait réuni une trentaine de chercheurs internationaux. C'est dans ce panel d'experts qu'ont été ultérieurement puisés huit (V. Allain, D. Pauly, C. Payri, B. Pelletier, B. Richer de Forges, C. Sabinot, E. Vidal, L. Wantiez) des 15 membres du comité scientifique dans sa version actuelle ([Germain & Poidyaliwane 2018e](#) ; [Santa 2019](#)).

5. Remarque

Le comité scientifique, nommé depuis maintenant deux années, n'a toujours pas ré-examiné le contenu et les résultats des expertises défaillantes ayant conduit à la réglementation sur les réserves et le tourisme. Pour l'instant, rien ne semble indiquer que celui-ci souhaite se saisir de ce problème.

Références

- Anonyme (2015) Relevé de conclusions du comité de gestion n°1, 28 mai 2015. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.
- Anonyme (2016) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n° 5, 13 avr. 2016 – v2. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 3 p.
- Anonyme (2017) L'expédition selon Ponant, croisières juin 2018-mai 2019 : Arctique, Antarctique, Asie, Océan Indien, Océanie, Amérique latine. Ponant yachting de croisière, Marseille, 108 p.
- Anonyme (2018) Relevé de conclusions de la rencontre avec le collège de la société civile, 26 jan. 2018 – v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Baudat-Franceschi J. (2011) Les oiseaux. In Clua E., Gardes L., McKenna S.A., Vieux C. (eds) Contribution à l'inventaire biologique et à l'évaluation des ressources sur les récifs des Chesterfield. Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Nouméa, pp. 157-180.
- Borsa P. (2018) Parc naturel de la mer de Corail : une réglementation contraire aux objectifs de préservation. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 27 p. (<https://hal.archives-ouvertes.fr/ird-01949190>).
- Borsa P. (2019a) Sites prioritaires pour la conservation des oiseaux marins et des tortues marines des atolls Chesterfield-Bampton et Bellona. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 31 p. (<https://hal.archives-ouvertes.fr/ird-02049265>).
- Borsa P. (2019b) Parc naturel de la mer de Corail : des activités touristiques peu compatibles avec la préservation des espèces et des écosystèmes. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 37 p. (<https://hal.ird.fr/ird-02151342>).
- Borsa P., Lauvray J., Lhermitte L. (2020) Parc naturel de la mer de Corail : rôle des experts dans l'élaboration de la réglementation sur les réserves et le tourisme. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 36 p. (<https://hal.ird.fr/ird-02933545>).
- Butaud J.-F., Jacq F. (2015b) Parc naturel de la mer de Corail, îles éloignées. Guide floristique. Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 132 p.
- Carr M.H., White J.W., Saarman E., Lubchenco J., Milligan K., Caselle J.E. (2019) Marine protected areas exemplify the evolution of science and policy. *Oceanography* 32, 94–103. (<https://doi.org/10.5670/oceanog.2019.315>).
- Connan F. (2015a) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème corallien et insulaire » n°1, 06 nov. 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Connan F. (2015b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème corallien et insulaire » n°2, 25 nov. 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 2 p.
- Connan F. (2016a) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n°3, 08 mars 2016 – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Connan F. (2016b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n°4, 24 mars 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Connell A., Schaffar A. (2016) Atelier scientifique - parc naturel de la mer de Corail, 25-27 juillet 2016, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Pew Charitable Trusts, Nouméa, 43 p.
- Ducrocq M. (2016a) Relevé de conclusions de l'atelier « Cartes », 09 nov. 2016 - v8. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 10 p.
- Ducrocq M. (2016b) Relevé de conclusions du comité de gestion n°4 – v7. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 9 p.
- Dudley N. (ed.) (2008) Guidelines for applying protected area management categories. Best Practice Protected Area Guidelines Series (IUCN, Gland) 21, 143 p.
- Etaix-Bonnin R. (2015a) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°1, 06 nov. 2015. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.

- Etaix-Bonnin R. (2015b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°2, 26 nov. 2015. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Etaix-Bonnin R. (2016a) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°3, 12 jan. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Etaix-Bonnin R. (2016b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°4, 12 fév. 2016. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.
- Fonfreyde C. (2015a) Relevé de conclusions du groupe de travail « Écosystème profond » n°1, 06 nov. 2015 – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Fonfreyde C. (2015b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème profond » n°2, 23 nov. 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Fonfreyde C. (2016a) Relevé de conclusions du groupe de travail « Écosystème profond » n°3, 21 jan. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Fonfreyde C. (2016b) Relevé de conclusions du groupe de travail « Écosystème profond » n°4, 26 jan. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Fonfreyde (2016c) Relevé de conclusions du groupe de travail « Écosystème profond » n°5, 23 fév. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 2 p.
- Fonfreyde (2016d) Relevé de conclusions du groupe de travail « Écosystème profond » n°6, 17 mars 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Fonfreyde C., Fourdrain A., Simoni P., Colombani N., Vuki N., Desgrippes C., Hnaije G., Jacob T., Bachy P., Huruguen C. (2015) Chesterfield, mission de suivi terrestre, janvier 2015. Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 17 p.
- Fourdrain A. (2015a) Relevé de conclusions du comité de gestion n°2, 20 nov. 2015 – v7. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 8 p.
- Fourdrain A. (2015b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n°1, 06 nov. 2015 – v5. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Fourdrain A. (2015c) Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n°1, 06 nov. 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Fourdrain A. (2016a) Relevé de conclusions du comité de gestion n°3, 07 jul. 2016 – v8. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 11 p.
- Fourdrain A. (2016b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n°3, 24 fév. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Fourdrain A. (2016c) Relevé de conclusions du groupe thématique « Rencontre avec l'institut archéologique » n°3, 13 avr. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Fourdrain A. (2016d) Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n° 3, 14 avr. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 3 p.
- Fourdrain A. (2018a) Relevé de conclusions du comité de gestion n°5 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 7 p.
- Fourdrain A. (2018b) Relevé de conclusions du comité de gestion n°8 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 9 p.
- Fourdrain A. (2019) Relevé de conclusions du comité de gestion n°10 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 13 p.
- Fourdrain A., Reix-Tronquet M. (2018) Relevé de conclusions de la 2e réunion du groupe de travail Chesterfield-Bellona, 28 mars 2018 – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.
- Germain P., Poidyalwane D. (2018a) Arrêté n° 2018-169/gnc du 23 janvier 2018 relatif à la désignation de personnalités qualifiées au comité de gestion du parc naturel de la mer de corail. Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie 9509, 1212.
- Germain P., Poidyalwane D. (2018b) Arrêté n° 2018-639/GNC du 19 mars 2018 portant approbation du plan de gestion du parc naturel de la mer de corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9530, 3920-3929.

- Germain P., Poidyaliwane D. (2018c) Arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9592, 11351-11353.
- Germain P., Poidyaliwane D. (2018d) Arrêté n° 2018-1989/GNC du 14 août 2018 encadrant les activités touristiques professionnelles dans le parc naturel de la mer de Corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9592, 11354-11357.
- Germain P., Poidyaliwane D. (2018e) Arrêté n° 2018-2249/GNC du 11 septembre 2018 relatif à la composition et à l'organisation du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9611, 13808-13809.
- Kerandel J.-A. (2015a) Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n°1, 06 août 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Kerandel J.-A. (2015b) Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n°2, 28 août 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Kerandel J.-A. (2015c) Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n°3, 09 sep. 2015 – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Kerandel J.-A. (2016) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°5, 22 avr. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 2 p.
- Kerandel J.-A. (2018) Relevé de conclusions du comité de gestion n°6, 20 juin 2018 – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 15 p.
- Kerandel J.-A., Reix-Tronquet M. (2018) Relevé de conclusions de l'atelier de travail « Tourisme », 12 avril 2018 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 12 p.
- Lausch B., Burhenne F. (2011) Guidelines for protected areas legislation. International Union for the Conservation of Nature (Gland) Environmental Policy and Law Paper 81, xxvi+370 p.
- Ligeard C., Bouvier V. (2015) Arrêté n° 2015-4552/GNC-Pr du 2 mars 2015 relatif à la composition du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9150, 3534-3535.
- Martin H., Lecren A. (2014) Arrêté n° 2014-1063/GNC du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9028, 4245-4247.
- Merlini M.-H. (2018) Relevé de conclusions du comité de gestion n°7, 26 jul. 2018 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 20 p.
- Merlini M.-H. (2019) Relevé de conclusions du comité de gestion n°9, 27 fév. 2019 – v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 20 p.
- Merlini M.-H., Kerandel J.-A. (2018) Des récifs isolés bientôt sous haute protection. In Payri C.E. (ed.) Nouvelle-Calédonie, archipel de corail. IRD, Marseille, 256-257. [ISBN 978-2-7099-2632-4]
- Reix-Tronquet M. (2018) Relevé de conclusions de l'atelier de travail Chesterfield-Bellona, 14 mars 2018 – v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 6 p.
- Reix-Tronquet M., Charles M. (2020) Relevé de conclusions de l'atelier de travail sur les monts sous-marins du PNMC : mesures de gestion – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 14 p. + annexes.
- Reix-Tronquet M., Kerandel J.-A. (2018) Relevé de conclusions de la réunion de validation « Tourisme », 26 avril 2018 – v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Santa T. (2019) Arrêté n° 2019-2229/GNC du 22 octobre 2019 relatif à la composition et à l'organisation du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail et modifiant l'arrêté modifié n° 2014-1063/GNC du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9824, 18388-18389.
- Schaffar A. (2016a) Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n°4, 16 fév. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.
- Schaffar A. (2016b) Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n°5, 16 fév. 2016 – v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.

Stolton, S., Shadie P., Dudley N. (2013) IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types. Best Practice Protected Area Guidelines Series (IUCN, Gland) 21, iv+31 p.

Tableau 1. Liste des comptes rendus des comités de gestion du parc naturel de la mer de Corail et comités techniques attenants. L'ensemble de ces documents sont accessibles auprès du parc naturel de la mer de Corail (<https://mer-de-corail.gouv.nc/fr/content/contactez-nous>) et présentés après mise en forme en annexe 1 de Borsa (2019) et Annexes 1-3 du présent travail

Date de la réunion	Intitulé de la réunion	Référence	Abréviation
28 mai 2015	Comité de gestion n° 1	Anonyme (2015)	CG1
06 août 2015	Groupe de travail « Science » n° 1	Kerandel (2015a)	GT1
28 août 2015	Groupe de travail « Science » n° 2	Kerandel (2015b)	GT2
09 sep. 2015	Groupe de travail « Science » n° 3	Kerandel (2015c)	GT3
06 nov. 2015	Gr. thémat. « Thèmes transversaux / connectivité » n°1	Fourdrain (2015b)	GT4
06 nov. 2015	Groupe thémat. « Écosystème corallien et insulaire » n°1	Connan (2015a)	GT5
06 nov. 2015	Groupe thémat. « Écosystème pélagique » n°1	Etaix-Bonnin (2015a)	GT6
06 nov. 2015	Groupe de travail « Écosystème profond » n°1	Fonfreyde (2015a)	GT7
20 nov. 2015	Comité de gestion n° 2	Fourdrain (2015a)	CG2
23 nov. 2015	Groupe de travail « Écosystème profond » n°2	Fonfreyde (2015b)	GT8
24 nov. 2015	Groupe thémat. « Thèmes transversaux / connectivité » n°2	Fourdrain (2015c)	GT9
25 nov. 2015	Groupe thémat. « Écosystème corallien et insulaire » n°2	Connan (2015b)	GT10
26 nov. 2015	Groupe thémat. « Écosystème pélagique » n°2	Etaix-Bonnin (2015b)	GT11
12 jan. 2016	Groupe thématique « Écosystème pélagique » n°3	Etaix-Bonnin (2016a)	GT12
21 jan. 2016	Groupe de travail « Écosystème profond » n°3	Fonfreyde (2016a)	GT13
26 jan. 2016	Groupe de travail « Écosystème profond » n°4	Fonfreyde (2016b)	GT14
12 fév. 2016	Gr. thémat. « Écosystème pélagique » n°4	Etaix-Bonnin (2016b)	GT15
16 fév. 2016	Groupe de travail « Science » n°4	Schaffar (2016a)	GT16
23 fév. 2016	Groupe de travail « Écosystème profond » n°5	Fonfreyde (2016c)	GT17
24 fév. 2016	Groupe thémat. « Thèmes transversaux / connectivité » n°3	Fourdrain (2016b)	GT18
03 mars 2016	Gr. thémat. « Rencontre avec l'institut archéologique »	Fourdrain (2016c)	GT19
08 mars 2016	Gr. thémat. « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n°3	Connan (2016a)	GT20
14 mars 2016	Groupe de travail « Science » n°5	Schaffar (2016b)	GT21
17 mars 2016	Groupe de travail « Écosystème profond » n°6	Fonfreyde (2016d)	GT22
24 mars 2016	Gr. thémat. « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n°4	Connan (2016b)	GT23
13 avr. 2016	Gr. thémat. « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n°5	Anonyme (2016)	GT24
14 avr. 2016	Groupe thémat. « Thèmes transversaux / connectivité » n°6	Fourdrain (2016d)	GT25
22 avr. 2016	Groupe thémat. « Écosystème pélagique » n°5	Kerandel (2016)	GT26
07 jul. 2016	Comité de gestion n° 3	Fourdrain (2016a)	CG3
25-27 jul. 2016	Atelier scientifique	Connell & Schaffar (2016)	AT1
09 nov. 2016	Atelier « Cartes »	Ducrocq (2016a)	AT2
20 déc. 2016	Comité de gestion n° 4	Ducrocq (2016b)	CG4
26 jan. 2018	Rencontre avec le collège de la société civile	Anonyme (2018)	Renc. 1
28 fév. 2018	Comité de gestion n° 5	Fourdrain (2018a)	CG5
14 mars 2018	Atelier de travail Chesterfield-Bellona ^a	Reix-Tronquet (2018) ^a	AT3
28 mars 2018	2e réunion du groupe de travail Chesterfield-Bellona	Fourdrain & Reix-Tr. (2018) ^a	AT4
12 avr. 2018	Atelier de travail « Tourisme »	Kerandel & Reix-Tr. (2018) ^a	AT5
26 avr. 2018	Réunion de validation « Tourisme »	Reix-Tr. & Kerandel (2018) ^a	AT6
20 juin 2018	Comité de gestion n° 6	Kerandel (2018)	CG6
26 jul. 2018	Comité de gestion n° 7	Merlini (2018)	CG7
30 aug. 2018	Comité de gestion n° 8	Fourdrain (2018b)	CG8
27 fév. 2019	Comité de gestion n° 9	Merlini (2019)	CG9
28 mai 2019	Réunion informelle préparatoire au CG10	- ^b	Renc. 2
20 nov. 2019	Comité de gestion n° 10	Fourdrain (2019)	CG10
20 fév. 2020	Atelier de travail sur les monts sous-marins	Reix-Tr. & Charles (2020)	AT7

^a document présenté en annexe de Borsa (2019b)

^b pas de compte rendu disponible

Tableau 2. Thèmes centraux à la gestion d'une aire marine protégée de catégorie IUCN VI (« Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels » ; [Stolton, Shadie & Dudley 2013](#)), inscrits à l'ordre du jour des réunions du comité de gestion (CG) du parc naturel de la mer de Corail. Le thème de la mise en réserve a été séparé de celui de la protection des espèces et des écosystèmes pour la raison qu'il s'agit de concepts distincts. Ainsi, dans le cas du parc naturel de la mer de Corail, le statut de « réserve naturelle » tel que défini par [Germain & Poidyaliwane \(2018c\)](#) ne garantit nullement la protection des espèces et des écosystèmes. Voir le [Tableau 1](#) pour la numérotation des réunions. *CS* comité scientifique ; *GT* groupe de travail

Réunion n°	Sujet à l'ordre du jour		Science	Exploitation	Ressources minérales	Tourisme	Divers
	Protection	Mise en réserve					
	Espèces, écosystèmes			Ressources vivantes			
CG1	-	-	Bilan des connaissances sur le parc naturel	-	-	-	Membres du comité de gestion ; gouvernance du parc naturel
CG2	-	-	Création et fonctionnement du GT science ; création de groupes de travail par écosystème	-	Campagnes de prospection sismique, ressources minérales	-	Relevé de conclusion du CG1 ; création et fonctionnement du bureau du parc ; finalités du CG ; préparation du plan de gestion ; règlement intérieur du parc ; GT communication
CG3	-	-	-	-	-	-	Relevé de conclusion du CG2 ; rapport d'activité 2015 ; rédaction du plan de gestion ; renouvellement du bureau
CG4	-	-	-	-	-	-	Relevé de conclusion du CG3 ; projet de plan de gestion ; stratégie de communication
Ren-contre 1	-	-	-	-	-	-	Réactivation du comité de gestion
CG5	Renforcement de la protection des récifs et des lagons de Chesterfield et Bellona	-	-	-	-	Réglementation du tourisme professionnel	Relevé de conclusions du CG4 ; plan de gestion ; plan d'actions Entrecasteaux ; rapport d'activité 2016 ; élection du bureau
CG6	-	Validation de l'arrêté instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe	-	-	-	Validation de l'arrêté encadrant les activités touristiques professionnelles	Relevé de conclusions du CG5 ; plan d'action 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux
CG7	-	Consultation du public sur le projet d'arrêté instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe	CS du parc naturel	-	-	Consultation du public sur le projet d'arrêté encadrant les activités touristiques professionnelles dans le parc naturel	Relevé de conclusions du CG6 ; consultation du public sur le plan d'actions 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux.
CG8	-	-	-	-	-	-	Relevé de conclusions du CG7 ; propositions de modifications de la délibération n° 51/CP
CG9	-	-	Réunion du CS du parc	-	-	-	GIP du parc ; échouement du navire <i>Kea Trader</i> sur le récif Durand ; plans d'actions 2018 et 2019
Ren-contre 2	Protection renforcée de nouvelles zones dans le parc (mont sous-marins, îles hautes)	-	-	-	-	-	Règlement intérieur ; bureau du CG ; commissions techniques ; actions prévues en 2019
CG10	-	-	Synthèse des connaissances sur les monts sous-marins	-	-	-	Relevés de conclusions des CG8-9 ; actualités ; règlement intérieur ; priorisation des missions de l' <i>Amborella</i> ; campagne photo et vidéo ; comité de gestion junior ; rapport d'activité 2018 ; fréquentation du parc en 2019 ; plan d'action 2020 ; plan de comm. 2020

Tableau 3. Thèmes centraux à la gestion d'une aire marine protégée de catégorie IUCN VI, inscrits à l'ordre du jour des réunions des groupes de travail du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Voir le [Tableau 1](#) pour la numérotation des réunions. CS comité scientifique

Réunion n°	Thématique discutée		Science	Exploitation			Divers
	Espèces, écosystèmes	Mise en réserve		Ressources vivantes	Ressources minérales	Tourisme	
GT1	-	-	Demandes d'autorisation de campagnes scientifiques en cours ; campagnes autorisées en 2015 composition du CS ; programme de travail du groupe science	-	-	-	Campagnes autorisées en 2015 ; traitement des autorisations
GT2	-	-	Composition du CS	-	-	-	Compte rendu du GT science n° 1 ; rapporteur pour le bureau
GT3	-	-	Composition du CS ; demandes d'autorisation de campagnes scientifiques	-	-	-	Compte rendu du GT science n° 2 ; rapporteur pour le bureau
GT4	-	-	Thématiques transversales	-	-	-	Présentation générale commune aux groupes thématiques
GT5	-	-	Contexte du domaine corallien et insulaire	-	-	-	Présentation générale commune aux groupes thématiques
GT6	-	-	Contexte du domaine pélagique	-	-	-	Présentation générale commune aux groupes thématiques
GT7	-	-	Caractérisation des enjeux des écosystèmes profonds	-	-	-	Plan de gestion, plan d'action
GT8	Synthèse des enjeux [de conservation] pour les écosystèmes profonds	-	Synthèse des enjeux pour les écosystèmes profonds	Synthèse des enjeux pour les écosystèmes profonds [ressources halieutiques]	Synthèse des enjeux pour les écosystèmes profonds [ressources minérales]	-	-
GT9	-	-	Intervention de Marlène Dégremont, IRD	-	-	-	Relevé de conclusion du GT précédent ; intervention de Gilbert Castet, Musée maritime ; enjeux et problématiques.
GT10	-	-	-	-	-	-	Compte rendu du GT précédent ; enjeux et objectifs
GT11	-	-	Contexte du domaine pélagique	-	-	-	Interventions des invitées ; objectifs généraux
GT12	-	-	-	-	-	-	Comptes rendus des deux réunions précédentes ; objectifs opérationnels
GT13	Synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds	-	Discussion sur les points clés de l'ASR	-	-	-	-
GT14	Synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds	-	-	-	-	-	Actualisation de la composition du GT « écosystèmes profonds » ; proposition de plan de gestion des monts sous-marins
GT15	-	-	-	-	-	-	Définition des objectifs opérationnels

GT16	-	-	Missions et composition du CS ; présentation du projet d'atelier scientifique	-	-	-	-
GT17	-	-	-	-	-	-	Relevés de conclusions des GT « écosystèmes profonds » ; plan de gestion du parc naturel
GT18	-	-	Interventions des experts : C. Garrigue, IRD ; L. Vigliola, IRD ; A. Lorrain, IRD ; J.-F. Butaud, CI	-	-	-	Relevé de conclusions du GT précédent
GT19	-	-	Intervention de l'institut archéologique	-	-	-	-
GT20	-	-	Suivis réalisés sur Chesterfield depuis 2012	-	-	-	-
GT21	-	-	Composition du CS ; organisation de l'atelier scientifique	-	-	-	-
GT22	-	-	-	-	-	-	Relevé de conclusions du GT précédent ; indicateurs à intégrer dans le plan de gestion
GT23	-	-	-	-	-	Focus sur les usages [touristiques]	-
GT24	-	Proposition de zonage	-	Proposition de zonage	-	Proposition de zonage	Objectifs de gestion
GT25	Des usages compatibles avec la protection des milieux	-	-	Des usages compatibles avec la protection des milieux	-	-	Connectivité de gouvernance
GT26	-	-	-	-	-	-	Objectifs généraux et opérationnels ; actions rattachées aux objectifs opérationnels

Tableau 4. Thèmes centraux à la gestion d'une aire marine protégée de catégorie IUCN VI, inscrits à l'ordre du jour des réunions des ateliers du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Voir le [Tableau 1](#) pour la numérotation des réunions. Les comptes rendus des ateliers n° 3 à n° 6 sont en annexe de [Borsa \(2019b\)](#). CS comité scientifique

Réunion n°	Thématique discutée		Science	Exploitation		Divers
	Protection	Mise en réserve		Ressources vivantes	Ressources minérales	
	Espèces, écosystèmes			Pêcheries locales respectueuses de la ressource et des habitats	Se préparer aux usages futurs	Tourisme
AT1	-	Les grandes aires marines protégées (AMP) ; que sont les AMP ? ; plan de zonage du parc marin de la Grande Barrière de corail ; sanctuaire Kermadec / Rangitā-hua ; réserve marine de la mer de Corail	Besoins en amélioration des connaissances ; démarrage des travaux du CS ; impact des pêcheries et du changement climatique sur les écosystèmes marins			Développement d'un tourisme responsable
AT2	-	-	-	-	-	Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel
AT3	-	Classement des plateaux des Chesterfield et Bellona	-	-	-	-
AT4	-	Classement des plateaux des Chesterfield et Bellona	-	-	-	-
AT5	-	-	-	-	-	Gestion du tourisme professionnel
AT6	-	-	-	-	-	Préparation d'un arrêté de gestion du tourisme professionnel
AT7	Faire des propositions afin d'augmenter le niveau de protection des monts sous-marins	-	-	-	-	-



Figure 1. L'îlot du Mouillage n° 3 situé dans le « V » des Chesterfield a une superficie de 1.8 ha. Sa végétation comprend neuf espèces natives dont, en particulier, le faux-tabac *Heliotropium foertherianum* (Butaud & Jacq 2015). L'îlot est un site de nidification pour la tortue verte *Chelonia mydas*, ainsi que pour une dizaine d'oiseaux marins dont le puffin fouquet *Ardenna pacifica*, la frégate ariel *Fregata ariel*, la grande frégate *F. minor*, le fou masqué *Sula dactylatra*, le fou brun *S. leucogaster*, le fou à pieds rouges *S. sula*, la sterne à nuque noire *Sterna sumatrana*, la sterne fuligineuse *Onychoprion fuscatus*, le noddie noir *Anous minutus* et le noddie brun *A. stolidus*. La colonie de sternes fuligineuses dépasse 16 000 couples (Baudat-Franceschi 2011). En période de reproduction, l'îlot est littéralement couvert d'oiseaux marins et il est impossible d'en faire le tour à pied sec sans déranger de nombreux nids. C'est pourtant un site classé en simple « réserve naturelle » par un décret du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, donc potentiellement ouvert à tout un éventail d'activités de loisirs (Germain & Poidyaliwane 2018c, d), ceci à la suite d'une expertise ornithologique défailante entachée de conflit d'intérêts (Fonfreyde et al. 2015 ; Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020) et que le comité scientifique du parc n'a toujours pas ré-examinée. C'est aussi un des îlots « aux longues plages immaculées refuges de milliers d'oiseaux marins » (Anonyme 2017) ciblés par le croisiériste Ponant pour y débarquer ses passagers par dizaines. (Crédit : IRD / P. Borsa, mission MOMAlis, mai-juin 2012).

Annexe 1. Comptes rendus des comités de gestion n° 1 à n° 10 ; compte rendu de la rencontre avec la société civile de janvier 2018. Les passages comportant des informations susceptibles d'être utilisées par les braconniers ont été masqués

CG1

Relevé de conclusions du comité de gestion n° 1

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été réuni pour la première fois jeudi 28 mai [2015] à 15 :00 au siège de la direction de la formation professionnelle continue, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement, et de M. Vincent BOUVIER, haut-commissaire de la République, et en présence de M. Anthony LECREN, membre du gouvernement en charge de l'écologie et du développement durable. La liste des membres présents est donnée en annexe. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014. La séance a été introduite par M. le président du gouvernement puis par M. le haut-commissaire de la République. A la suite, l'ordre du jour a été exposé aux participants : • Présentation des membres du comité de gestion • Bilan des connaissances sur le parc naturel • Point sur les orientations de gestion du parc naturel • Échanges sur les modalités de gouvernance du parc naturel.

Point n° 1. Présentation des membres du comité de gestion

- L'aire coutumière Paici Kamuki (secteur de Poindimié –Touho – Koné), représentée par M. Alexandre KAMOUDA ;
- La Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie représentée par son président, M. Abel CICA ;
- L'aire coutumière Hoot Ma Waap (secteur de Voh – Hienghène – Belep) représentée par M. Jeff DOUNEHOTE ;
- La Fédération des pêcheurs hauturiers représentée par son président, M. Jean-François HUGLO ;
- Pew représenté par son directeur, M. Christophe CHEVILLON. Pew est présente en Nouvelle-Calédonie au titre du programme Global Ocean Legacy ;
- L'agence Kénua représentée par son gérant, M. Vincent THAN TRONG ;
- La Société calédonienne d'ornithologie(SCO) représentée par son vice-président, M. Pierre BACHY ;
- Ensemble pour la planète (EPLP) représentée par sa présidente, Mme Martine CORNAILLE ;
- Le WWF représenté par son responsable en Nouvelle-Calédonie, M. Hubert GERAUX ;
- Le Syndicat des activités nautiques représenté par sa coordinatrice, Mme Lucie JALABERT. Le SANT représente 26 sociétés.
- Corail vivant représenté par son président, M. Bernard VILLECHALANE, qui représente également l'Association pour la sauvegarde de la nature en Nouvelle-Calédonie ;
- Le Syndicat des industries de la mine représenté par son président, M. Didier GROSGURIN ;
- Le Sénat coutumier représenté par son secrétaire général, M. Jean Luc MAHE ;
- L'Agence des aires marines protégées représentée par son directeur adjoint, M. François GAUTHIEZ ;
- Conservation International (CI) représenté par son directeur, M. Jean-Christophe LEFEUVRE ;
- L'Union maritime et portuaire représentée par son président, M. François BURNOUF ;
- Action biosphère représentée par M. Joel LAUVRAY ;
- Sudiles-Betico représentée par son directeur, M. BALLU ;
- La province sud représentée par la responsable du service connaissances, biodiversité et territoire de la direction de l'environnement, Mme Isabelle JURQUET ;
- L'aire coutumière Xaracuu (secteur de Thio – Kouaoua – La Foa) représentée par Mme Lucinda CREUGNET ;
- Total Pacifique représenté par son directeur, M. Bernard LEClerc.

Point n° 2. Etats des lieux

- « Bilan des connaissances et des enjeux justifiant la création d'un parc marin », par M. Lionel GARDES, responsable de l'antenne locale de l'agence des aires marines protégées (diaporama accessible

en téléchargement libre sur le site de la Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie – DAM) ;

- « Les orientations de gestion du parc : objectifs fixés par l'arrêté et actions en cours », par M. Christophe FONFREYDE, chef du service pêche et environnement marin de la DAM (diaporama accessible en téléchargement libre sur le site de la Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie – DAM)

- Questions et remarques des membres du comité de gestion :

- La SCO indique que le parc naturel est une belle aventure qui a commencé en 2007. La SCO souhaite bâtir quelque chose de cohérent, et les partenariats avec d'autres pays semblent donc intéressants.

- EPLP demande où en est le recours d'Action Biosphère contre l'arrêté de création du parc naturel. Action Biosphère répond que le recours a été retiré le 18 mai. EPLP fait remarquer que le terme « durabilité » est incompatible avec une exploitation minière.

- Le WWF s'interroge sur le fait que Fidji, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays voisins ne sont pas intégrés dans la démarche de parc naturel. Le membre du gouvernement en charge du développement durable répond que, pour l'instant, seuls les pays limitrophes de la mer de Corail sont concernés. Néanmoins, la réflexion porte sur l'ensemble de l'Océanie, le jumelage avec les îles Cook en est un exemple. Le WWF demande à ce que l'exploration et l'exploitation marine soient traitées comme des problématiques transversales et pas uniquement dans les écosystèmes profonds.

- EPLP et Pew s'inquiètent de la mise en place d'un zonage. Est-ce une éventualité ou une obligation ? La DAM rappelle que l'arrêté de création du parc naturel permet la mise en place d'un zonage. CI précise que le déploiement d'un réseau d'aires marines protégées dans le parc nécessite forcément de passer par un zonage.

- CI soumet l'idée d'attendre de mieux connaître les fonctionnalités du vivant avant d'envisager l'exploration minière. La mise en place d'un moratoire est une idée à débattre. CI fait également remarquer que le parc naturel est vaste, le contrôle et la surveillance sont donc des problématiques importantes. Un effort serait peut-être à faire du côté de la frontière Est. Une réflexion avec nos voisins sur ce point lui semble primordiale.

- Action Biosphère rappelle que l'association avait proposé de présenter la totalité des lagons de la Nouvelle-Calédonie au classement UNESCO. Il ne faudrait pas avoir d'un côté 6 zones « vierges » inscrites au patrimoine mondial, et de l'autre côté continuer à détruire et à piller le lagon. Cette association met aussi met en garde contre les hydrates de gaz qu'elle pense être présents dans la zone au nord des Chesterfield. Action Biosphère considère que ce gaz est 25 fois plus puissant que le CO2 en termes d'effet de serre.

- Le Sénat Coutumier indique qu'il existe une toponymie correspondant aux différentes aires coutumières et qu'un nom est souvent affecté à un usage. Travailler sur la toponymie pourrait permettre aux coutumiers de se sentir concernés. Le Sénat rappelle également que les relations avec le Vanuatu pourraient passer par le biais des coutumiers.

- L'aire coutumière Paici Kamuki insiste sur la nécessité de prendre en compte les aspects culturels et de les intégrer dans le plan de gestion. Cela se fait pour les zones UNESCO, à la gestion desquelles les associations locales participent.

- Le membre du gouvernement en charge du développement durable précise qu'il faut tous regarder dans la même direction et travailler ensemble. Il rappelle que le comité de gestion est un espace de parole. Le comité de gestion doit proposer le meilleur plan de gestion possible pour le parc naturel.

- Le président du gouvernement rappelle que ce comité est un espace qui permet d'aborder la protection de l'environnement marin de manière concertée. Tous les acteurs sont ici représentés pour élaborer le plan de gestion du parc naturel. Les groupes de travail et les réunions seront l'occasion d'échanger, et d'être innovant et performants.

- Corail Vivant souligne le fait que le comité de gestion du parc naturel a un rôle uniquement consultatif, et le regrette.

• Sudiles fait remarquer que les acteurs professionnels n'ont pas l'habitude de travailler dans des instances de concertation comme le comité de gestion du parc. Ils demandent donc à être soutenus dans cette démarche.

• Pew demande comment sera créé le comité scientifique. La DAM explique que ce sera au comité de gestion de décider de sa constitution et de ses domaines de compétences.

Point n° 4. Mise en place de la gouvernance du parc naturel

1. Création d'un bureau du parc naturel : Après discussion, le comité de gestion décide de mettre en place un bureau. Structure plus légère que le comité de gestion, le bureau aura pour rôle de préparer les décisions du comité de gestion, de proposer un règlement intérieur, de valider les comptes rendus de réunion, etc. Il se réunira plus souvent que le comité de gestion, par exemple à une fréquence mensuelle. Le bureau devra être représentatif du comité de gestion et équilibré. Il sera composé de 2 à 3 représentants par collège. Une représentation tournante peut être envisagée. La DAM réunira les collèges des socio-professionnels et de la société civile afin qu'ils désignent leurs représentants au sein du bureau. Les coutumiers s'organiseront pour nommer leurs représentants et en informeront la DAM qui assurera le secrétariat du bureau.

2. Création du « groupe de travail Entrecasteaux » : Le comité de gestion valide le rattachement du comité de gestion de la zone UNESCO d'Entrecasteaux au comité de gestion du parc en tant que groupe de travail du comité de gestion de celui-ci.

La séance est levée à 17 :00.

CG2

Relevé de conclusions du comité de gestion n° 2 – version 7

Date de la réunion : 20 nov. 2015

Lieu de la réunion : Hôtel de la province sud

Ordre du jour : A. GOUVERNANCE DU PARC 1. Validation du relevé de conclusions du 1^{er} comité de gestion ; 2. Création et fonctionnement du bureau du parc : composition du bureau, renouvellement du bureau. B. PREPARATION DU PLAN DE GESTION 3. Conclusions de la journée finalités du comité de gestion ; 4. Création des groupes de travail par écosystème ; 5. Planning prévisionnel de préparation du plan de gestion du parc ; 6. Points d'intérêt particulier : campagnes de prospection sismique, ressources minérales, coordination avec la gestion des eaux provinciales. C. MOYENS A METTRE EN ŒUVRE 7. Etat des réflexions sur le règlement intérieur du parc ; 8. Création et fonctionnement du groupe de travail communication : logo et plan de communication 2015 ; 9. Création et fonctionnement du groupe de travail science : création du comité scientifique, traitement des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques dans le parc ; 10. Demandes de participation aux travaux du comité de gestion.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents • *Collège des Institutions* – Haut-commissariat de la République, DAFE, Anne HEURTAUX ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE, Anthony LECREN ; Sénat coutumier, David SINEWAMI. • *Collèges des socio-professionnels* – Union maritime, François BURNOUF ; Fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; Syndicat des activités nautiques et touristiques, Lucie JALABERT. • *Collège de la société civile* – Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; Association pour la sauvegarde la nature néo-calédonienne, Bernard VILLECHALANE ; Conservation International, Jean-Christophe LEFEUVRE ; Corail Vivant, Terre des Hommes, Bernard VILLECHALANE ; Ensemble pour la planète, Françoise KERJOUAN ; The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON ; WWF, Hubert GERAUX. • *Collège coutumier* – Aire coutumière Hoot Ma Whaap, Jeff DOUNEHOTE ; Aire coutumière Paici Camuki, Alexandre KAMOUDA ; Aire coutumière Xaracuu, Jean KAYS. • *Invités* – Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Soumyne KARTADIWIRJA ; DAFE, Franck CONNAN ; WWF, Thea JACOB ; The Pew charitable trusts, Aline SCHAFFAR ; Agence des aires marines protégées, Nathalie DUPRIEZ ; Cluster maritime, Lionel LOUBERSAC ; IRD, Bernard PELLETIER ; IFREMER, André CARPENTIER ; Université de la Nouvelle-Calédonie, Jean Marc

BOYEN ; Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, DIMENC, Bernard ROBINEAU ; Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, DAJ, Nicolas RINTZ ; Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, SAP, Frédéric GUILLARD ; Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, DAM, Julie Anne KERANDEL. • *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). • *Rapporteur* -- Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

Absents excusés : Syndicat des industries de la mine, Didier GROSGURIN ; Kenua, Vincent THAN TRONG ; Total Pacifique, Bernard LECLERC ; Societe calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY.

• Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été réuni pour la deuxième fois vendredi 20 novembre à 09:00 à l'hôtel de la province sud, à Nouméa, sous la présidence de M. Anthony LECREN, membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE et de Mme Anne HEURTAUX, directrice de la DAFE. La liste des membres présents est donnée en annexe. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014. La séance a été introduite par M. Anthony LECREN puis par Mme. Anne HEURTAUX.

• La directrice de la DAFE prie le comité de gestion de bien vouloir excuser le haut-commissaire, retenu par d'autres obligations, et qu'elle représente ce jour. Après avoir rappelé l'importance des enjeux de gestion durable des ressources dans le périmètre du parc et les travaux engagés à ce jour, elle indique qu'ils doivent converger vers une unique direction, celle de la rédaction puis de l'adoption d'un plan de gestion du parc, selon un calendrier désormais très serré. Elle remercie également l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation au cours des nombreuses réunions qui se sont déroulées jusqu'alors. À la suite, l'ordre du jour a été exposé aux participants : A. GOUVERNANCE DU PARC 1. Validation du relevé de conclusions du 1^{er} comité de gestion ; 2. Création et fonctionnement du bureau du parc. B. PREPARATION DU PLAN DE GESTION 3. Conclusions de la journée finalités du comité de gestion ; 4. Création des groupes de travail par écosystème ; 5. Planning prévisionnel de préparation du plan de gestion du parc ; 6. Points d'intérêt particulier : campagnes de prospection sismique, ressources minérales, coordination avec la gestion des eaux provinciales. C. MOYENS A METTRE EN ŒUVRE 7. Etat des réflexions sur le règlement intérieur du parc ; 8. Création et fonctionnement du groupe de travail communication ; 9. Création et fonctionnement du groupe de travail science ; 10. Demandes de participation aux travaux du comité de gestion.

A. GOUVERNANCE DU PARC

Point n° 1. Validation du projet de relevé de conclusion du comité de gestion n° 1 –

Le projet envoyé en pièce jointe à la convocation du comité de gestion et présenté en séance est validé par le comité de gestion à l'unanimité.

Point n° 2. Création et fonctionnement du bureau du parc –

Le sénat coutumier demande à être nommé comme représentant du collège des institutions au sein du bureau du parc naturel. Cette demande est acceptée par le comité de gestion.

Les membres du bureau sont les suivants : • Collège des institutions : Haut-commissariat de la République, représenté par la DAFE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; Sénat coutumier. • Collège coutumier : Conseil coutumier Hoot Ma Whaap ; Conseil coutumier Paici Camuki ; Conseil coutumier Xaracuu. • Collège des acteurs socio-professionnels : Fédération des pêcheurs hauturiers, Albacore ; SAS Sudiles ; Syndicat des industries de la mine. • Collège de la société civile : Conservation International ; Ensemble pour la Planète ; WWF.

Les suppléants sont les suivants : • Collège des acteurs socio-professionnels : Fédération des pêcheurs hauturiers, Navimon ; Union maritime ; Total Pacifique. • Collège de la société civile : Action Biosphère ; SCO ; Pew Charitable Trusts.

L'Agence des aires marines protégées est en outre invitée au bureau en tant qu'expert technique permanent. Après discussion, il est acté que les membres du bureau sont nommés pour 1 an. Le bureau sera donc renouvelé le 26 juin 2016.

B. PREPARATION DU PLAN DE GESTION

Point n° 3. Conclusion de la journée finalités du comité de gestion

- La proposition issue de la journée finalités du 13 août 2015 est la suivante : 1. Un patrimoine naturel et culturel protégé ; 2. Des usages durables et responsables reconnus ; 3. Une bonne gouvernance fonctionnelle ; 4. Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.
- Cette proposition a été rediscutée pendant le bureau n° 4 du 28 octobre 2015 et une nouvelle proposition a été faite à l'initiative du gouvernement : 1. Un patrimoine naturel et culturel protégé pour des usages durables et responsables reconnus ; 2. Une bonne gouvernance fonctionnelle ; 3. Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale. Aucun consensus n'est trouvé en séance pour choisir l'une ou l'autre des propositions. Les collèges de la société civile et des coutumiers sont favorables à séparer les finalités de protection et de développement. Le collège des institutions préfère regrouper ces notions dans une seule finalité pour ne pas les opposer, conformément à ce qui figure dans l'arrêté portant création du parc. Le collège des professionnels a émis des avis partagés.
- Les membres du comité de gestion s'entendent pour travailler de nouveau sur ce point rapidement et ne pas attendre le prochain comité de gestion pour trouver une solution.

Point n° 4. Création de groupes de travail par écosystème

- La création des 4 groupes de travail écosystémiques suivants est validée : • écosystèmes profonds, • écosystèmes pélagiques, • écosystèmes coralliens et insulaires, • connectivité.
- Les membres du comité de gestion s'entendent pour rédiger un premier plan de gestion simple et pragmatique. L'idée de faire ce premier plan de gestion sur 5 ans est évoqué compte tenu du planning serré.

Point n° 5. Planning prévisionnel de préparation du plan de gestion du parc

Le planning prévisionnel envoyé en pièce jointe à la convocation du comité de gestion et présenté en séance est validé. Le plan de gestion sera proposé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en avril 2017 comme inscrit dans l'arrêté de création du parc naturel.

Point n° 6. Points d'intérêt particulier

- La DAM précise en introduction que ces points ne sont pas destinés à conduire à des débats ce jour. Les débats auront lieu au sein des groupes de travail concernés (notamment « écosystèmes profonds » et « science »).
- Conservation International porte à la connaissance du comité de gestion son avis sur les campagnes de prospection sismique. La prospection sismique est croissante au niveau international, notamment pour identifier des sources d'énergie fossile, alors que nous sommes dans une mouvance de transition énergétique et à l'aube d'une rencontre de la COP 21. Les risques ou intérêts de ce type de prospection (campagnes TECTA, VESPA et ESSIM) doivent être portés à connaissance du comité de gestion, même en l'absence de plan de gestion. La gouvernance reste d'ailleurs à renforcer pour définir comment le bureau peut interpellé de manière extraordinaire le comité de gestion. Les recherches montrent qu'il existe des risques liés à la sismique : effets comportementaux, physiques et physiologiques sur les organismes marins. Certains niveaux sonores peuvent affecter les mammifères marins mais aussi les poissons, les tortues et des espèces plus benthiques et moins mobiles. Il peut y avoir des impacts sur les déplacements des baleines et l'agrégation des thons. Le parlement européen a reconnu en 2014 l'impact colossal que peut avoir l'exploration sismique sur l'environnement marin dans son ensemble, non seulement pour les mammifères marins mais aussi sur les poissons et autres produits de la pêche. En l'absence de cadre réglementaire, il a été proposé d'imposer aux scientifiques des mesures d'évitement et d'atténuations basées sur les réglementations les mieux disantes. Sans rentrer dans le débat de l'intérêt d'une amélioration des connaissances, se pose aussi la question de ce que l'on veut pour ce parc concernant les hydrocarbures et les mines ? La Nouvelle-Calédonie a créé la plus grande aire marine protégée du monde, ce qui contribue aux objectifs de la convention sur la diversité biologique. Il existe également dans la région des initiatives (Océania 21, déclaration de Lifou, Pacific Oceanscape...) qui montrent que les états océaniques souffrent des effets du changement climatique. Dans ce contexte,

faire de la prospection sismique est assez osé, voir risqué. Ces questions nous avaient amenés à souhaiter proposer au comité de gestion la mise en place d'un moratoire sur ce type de prospection avant l'adoption du plan de gestion. Malheureusement, il n'est pas prévu d'échanges sur le sujet aujourd'hui et le bureau n'a pas pu faire remonter au comité de gestion sa note d'éclairage.

- L'IFREMER rappelle que les campagnes VESPA et TECTA, réalisées en 2015, ont été présentées aux membres du comité de gestion, et qu'il est nécessaire de développer les connaissances pour mieux gérer. Il signale par ailleurs que les organismes scientifiques ne font pas partie du groupe de travail thématique « écosystèmes profonds » et qu'ils ne peuvent donc pas s'exprimer dans ce cadre.
- La représentante du haut-commissaire, Conservation International et Pew Charitable Trusts remercient l'IFREMER pour cette présentation et font ressortir la nécessité de renouveler ce type d'échanges avec les organismes scientifiques.
- WWF intervient pour souligner que le fait que la composition précise des groupes de travail ne soit pas définie pose problème, et qu'il faut y remédier. Etant données les finalités du Parc, et en particulier celle d'assurer « des usages durables et responsables reconnus », au nom du collège associatif, le WWF demande que le Bureau soit informé non seulement des projets de campagne de prospection scientifique mais de toute autre campagne de prospection, qu'elle vise une ressource minérale, halieutique ou autre. Un avis favorable à ce point renforcera la crédibilité de la bonne gouvernance souhaitée ainsi que l'ambition partagée d'optimiser la construction du futur plan de gestion de cette méga-AMP.
- L'aire Paici Camuki insiste sur la nécessité de coordonner l'action du parc et celles des aires marines provinciales et des zones de bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE indique que la connaissance du patrimoine culturel et naturel doit se faire au niveau du pays. Il faudra également coordonner les actions du parc avec celles des autres pays du Pacifique.

C. MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Point n° 7. Etat des réflexions sur le règlement intérieur du parc

- Le règlement intérieur étant encore discuté au sein du bureau, il n'est pas soumis à décision du comité de gestion ce jour.
- EPLP regrette que les différentes propositions des articles encore en discussion n'aient pas été mises à disposition des membres du comité de gestion contrairement à la proposition du bureau.
- L'IRD estime que le projet de règlement intérieur est trop peu précis, et enverra ses commentaires par écrit. Les principaux points du projet de règlement intérieur qui doivent encore faire l'objet de discussions et de modification sont notamment ceux relatifs au comité scientifique.
- Le comité de gestion donne pouvoir au bureau pour organiser une ? consultations à domicile, afin de valider le règlement intérieur sans attendre le prochain comité de gestion.
- La représentante du haut-commissaire rappelle l'importance de disposer rapidement de règles de fonctionnement.

Point n° 8. Création et fonctionnement du groupe de travail communication

Le comité de gestion valide les principes de communication suivants : le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est le porte-parole du parc ; chaque membre du comité de gestion garde sa liberté de parole en son nom propre. Le logo avec la toute bleue est choisi par le comité de gestion, comme suit :



Point n° 9. Création et fonctionnement du groupe de travail science

- Création du comité scientifique : aucun consensus n'est trouvé sur la composition du comité scientifique et le mode de désignation de ses membres. Les questions sont renvoyées vers le groupe de travail science qui doit continuer à travailler sur ce sujet.
- Traitement des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques dans le parc : la procédure de traitement des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques est présentée au comité de gestion. Pour les futures campagnes scientifiques, un communiqué de presse sera demandé avant et après la campagne. Les

membres du bureau ou du comité de gestion pourront, sur demande, avoir une présentation à chaud des résultats de la mission. Cette procédure s'applique avant la mise en oeuvre du plan de gestion. Le plan de gestion pourra proposer une procédure différente comme exposé (voir présentation powerpoint jointe).

- EPLP rappelle que le bureau a demandé de pouvoir être saisi pour donner un avis conforme aux demandes de campagnes scientifiques et que cela a été refusé. Dans la procédure présentée, le bureau donne seulement un éclairage.

- Le membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE demande au comité de gestion de valider le fait que tout sujet relatif au parc naturel de la mer de Corail transmis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lui soit adressé directement (actuellement, la transmission se fait à destination du secrétaire général du gouvernement, en particulier pour ce qui concerne les demandes d'autorisation).

- La représentante du haut-commissaire intervient pour indiquer que le comité de gestion n'est pas compétent pour se positionner à ce sujet, qui relève d'une affaire interne au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

- Le membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE en prend acte et informe qu'il fera les démarches nécessaires auprès du gouvernement afin que lui ou un membre de son cabinet soit officiellement désigné comme le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du bureau du parc. Le comité de gestion prend acte de cette proposition.

Point n° 10. Demandes de participation aux travaux du comité de gestion

- Le Cluster maritime, PUICN, le Conservatoire d'espaces naturels et le CRESICA ont demandé à intégrer le comité de gestion. Il est rappelé au comité de gestion que les personnalités qualifiées n'appartiennent à aucun collège et la DAM propose que soit précisé qu'ils n'aient pas voix délibérative dans l'arrêté les nommant.

- EPLP estime que leur participation n'a pas été assez discutée au bureau et ne souhaite donc pas se prononcer sur ce sujet.

- Aucun avis n'est rendu par le comité de gestion.

CONCLUSION

Le membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE remercie les personnes présentes pour leur contribution. La DAFE invite les membres du comité de gestion à se faire confiance et à travailler dans un état d'esprit consensuel, et remercie les membres présents pour leur implication.

Décisions du comité de gestion n° 2 :

02.01 Le relevé de conclusion du comité de gestion n° 2 est validé.
02.02 Les membres du bureau sont les suivants : collège des institutions : Haut-commissariat de la république, représenté par la DAFE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; Sénat coutumier. Collège coutumier : Conseil coutumier Hoot Ma Whaap ; Conseil coutumier Paici Camuki ; Conseil coutumier Xaracuu. Collège des acteurs socio-professionnels : Fédération des pêcheurs hauturiers, Albacore ; SAS Sudiles ; Syndicat des industries de la mine. Collège de la société civile : Conservation International ; Ensemble pour la planète ; WWF

02.03 Le bureau est nommé pour un an, il sera renouvelé le 26 juin 2016

02.04 La création des GTE est validée

02.05 Le planning prévisionnel est validé

02.06 Le CG donne pouvoir au bureau pour organiser une consultation à domicile afin de valider le règlement intérieur

02.07 Le logo du parc est validé

Pour le haut-commissaire de la République, la directrice du service d'Etat de l'agriculture de la forêt et de l'environnement, Anne HEURTAUX ;

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Antony LECREN, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Date de réunion : 07 jul. 2016. *Lieu de réunion :* Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. *Ordre du jour :* 1. Validation du relevé de conclusion du comité de gestion n° 2 du 20 novembre 2015 ; 2. Présentation du rapport d'activité 2015 ; 3. Proposition de plan détaillé du futur plan de gestion ; 4. Echanges sur la démarche de rédaction du plan de gestion ; 5. Renouvellement du bureau.

LISTE DES PARTICIPANTS

Collège des Institutions : Haut-commissariat de la République, Haut-commissaire, Thierry LATASTE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du gouvernement, Philippe GERMAIN ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE, Anthony LECREN ; province sud, Nina JULIE ; Sénat coutumier, John TRUPIT ; Congrès, Christine GOYETCHE ; Conseil économique, social et environnemental, Didier POIDYALIWANE. *Collège des socio-professionnels :* Agence Kenua, Elodie JAUNAY ; Confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA ; Fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; Sudiles, Régis BALLU ; Syndicat des activités nautiques et touristiques, Lucie JALABERT. *Collège de la société civile :* Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; Association pour la sauvegarde la nature néo-calédonienne, Chantal PICAULT ; Conservation International, Jean-Christophe LEFEUVRE ; Corail vivant, Terre des hommes, Bernard VILLECHALANE ; Ensemble pour la planète, Françoise KERJOUAN ; Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; The Pew Charitable Trusts, Christophe CHEVILLON ; WWF, Marc OREMUS. ● *Collège coutumier :* Aire coutumière Hoot Ma Whaap, Jeff DOUNEHOTE ; Aire coutumière Xaracuu, Lucinda CREUGNET ; Aire coutumière Paici Cemuhi, Reybas WAKACEOU. *Invités :* Action Biosphère, Joel LAUVRAY ; DAFE, Anne HEURTAUX, Franck CONNAN ; WWF, Ambroise BRENIER ; The Pew charitable trusts, Aline SCHAFFAR ; Agence des aires marines protégées, Nathalie DUPRIEZ, Lionel GARDES ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Soumynie KARTADIWIRJA ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAMNC, Éric MEVELEC ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Julie Anne KERANDEL. ● *Animateur :* Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Rapporteur* Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

- Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la troisième fois le jeudi 7 juillet 2016 à 09:00 en salle 111 au gouvernement de Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Thierry LATASTE, Haut-commissaire de la République et de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014. La séance a été introduite par M. Thierry LATASTE puis par M. Philippe GERMAIN dont le discours est reproduit dans son intégralité en annexe.

- Dans son propos introductif, le haut-commissaire de la République a rappelé que l'année 2016 sera marquée par 2 événements majeurs en faveur de la protection de la biodiversité mondiale qui sont à mettre en relation avec les travaux d'élaboration du plan de gestion. Se tiendront successivement, à Johannesburg, la 17^{ième} conférence des Parties à la convention de Washington (dite CITES) sur le commerce international d'espèces de faune et flore menacées d'extinction (du 24 septembre au 5 octobre), puis à Cancun, la 12^{ième} conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique (du 6 au 17 octobre). Il a également indiqué que la création du parc naturel de la mer de Corail a permis à la France de répondre à l'objectif de 10% d'aires marines protégées acté auprès de la convention sur la diversité biologique. Enfin, il a rappelé l'échéance d'avril 2017, date à laquelle le plan de gestion devra être adopté.

- Mme Françoise KERJOUAN d'EPLP exprime ensuite son inquiétude quant au discours du président du gouvernement qui parle de la protection au service du développement économique.

- Le président du gouvernement répond avoir exprimé une position personnelle qui n'engage par les autres membres du comité de gestion. Mais lorsqu'on s'interroge sur les objectifs du parc à 20 ans, la protection peut et doit être au service du développement. Il prend comme exemple le fait que la Nouvelle-Calédonie possède 30% des récifs coralliens *pristine* (récifs éloignés de tout impact anthropique) de la planète, ce qui est une

grande chance mais aussi une grande responsabilité. La communauté internationale doit s'investir, d'abord d'un point de vue scientifique. L'installation de scientifiques permettrait d'apporter des richesses en Nouvelle-Calédonie. De plus, être un hot spot de biodiversité attire également des touristes. La protection du patrimoine doit permettre le développement. Le coût de la gestion doit être assumé collectivement. La protection ne doit pas être seulement un coût. L'ensemble du parc ne peut pas être mis sous cloche, il est nécessaire de faire cohabiter la protection et le développement. L'un doit enrichir l'autre et inversement.

- M. Anthony LECREN rappelle la particularité du parc naturel de la mer de Corail qui permet une représentation régionale au comité de gestion et offre donc la possibilité aux pays voisins de la région d'y être représentés (en particulier : Vanuatu, les Salomon, mais aussi l'Australie). Il s'agit d'un concept unique et innovant en matière de gouvernance. L'autre particularité du parc est d'intégrer la société traditionnelle au travers du collège coutumier du comité de gestion. Le parc a également la chance d'avoir reçu le soutien des gouvernements successifs. Malgré tout, les enjeux de gestion dépassent les limites du parc, il faut donc prendre le temps de mettre en place la gouvernance et s'entourer d'un maximum de précautions.

- M. Pierre BACHY de la SCO estime qu'il doit exister un rapport profitable entre la protection et le développement, le développement se doit d'être au service de la conservation.

- M. Christophe CHEVILLON de Pew fait remarquer les particularités exceptionnelles de l'espace maritime en terme biologique et géologique. Le parc est déjà un attrait pour les scientifiques : il existe tout de même 3 organismes travaillant sur le milieu marin basés en Nouvelle-Calédonie. Il rappelle que nous avons le devoir de protéger ce patrimoine exceptionnel, et certaines zones du parc doivent donc être dotées d'un haut niveau de protection.

- Le président du gouvernement estime qu'une coopération régionale est nécessaire. Quel est l'intérêt de protéger son espace maritime si les pays voisins exercent une forte pression sur leur ressource. Il est nécessaire d'avoir une gestion la plus large possible des océans. Mais pour réduire la pression sur le milieu pélagique, par exemple au Vanuatu, il est nécessaire d'avoir une alternative économique. Pour ne pas mettre en contradiction la protection et le développement économique dont ont besoin les populations, on doit avoir les moyens de ses ambitions. Des mécanismes financiers sont à mettre en place pour pouvoir avoir une gestion durable et une pêche respectueuse.

Point n° 1. Validation du relevé de conclusion du comité de gestion du 20 novembre 2015

Le relevé de conclusion annexé au présent relevé de conclusion est validé par le comité de gestion en séance.

Point n° 2. Présentation du rapport d'activité 2015

- Les présentations faites en séance sont en annexe de ce document.

- M. Anthony LECREN fait remarquer qu'il ne faut pas oublier Océania 22 dans la coopération régionale. Ce forum a été un espace de discussion autour de la gestion de la mer de Corail. L'une des réflexions issues d'Océania 22 concerne le fait d'aller chercher les pays limitrophes pour avoir une continuité et une cohésion de gestion nécessaire au niveau de la région.

- M. Christophe CHEVILLON de Pew fait remarquer qu'il existe une vraie dynamique globale de création de très grandes aires marines protégées (Palau, Pitcairns, ...). Une co-gestion de la mer de Corail est effectivement nécessaire quand on remarque qu'il existe déjà 2 grands parcs marins (Grande barrière de corail en Australie et parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie), entourés de sites inscrits au patrimoine mondiale (Grande barrière de corail en Australie et bien en série en Nouvelle-Calédonie).

Point n° 3. Proposition de plan détaillé du futur plan de gestion

- Chapitre n° 1. Un patrimoine naturel et culturel protégé – Ce chapitre est présenté par Marc OREMUS du WWF et Jeff DOU-NEHOTE de l'aire coutumière Hoot Ma Waap. M. Jean-Christophe

LEFEUVRE de CI explique que la résilience des écosystèmes participe aussi à la résilience des peuples. M. Laurent LHERMITTE d'Action Biosphère propose d'ajouter en préambule du plan de gestion que « la gestion du parc et les activités respectent la charte de l'environnement annexée à la constitution ». Ce qui sous-entend les idées de sensibilisation de la population et de respect du principe de précaution. Le haut-commissaire de la République confirme le fait que la charte s'applique en Nouvelle-Calédonie et s'adresse au législateur compétent dans le domaine considéré. Le directeur des affaires maritimes rappelle qu'une consultation du public est prévue en fin d'année sur le projet de plan de gestion. Ses modalités seront précisées ultérieurement lors du prochain comité de gestion. La proposition d'Action Biosphère est validée par le comité de gestion. Les objectifs 1 à 4 sont validés par les membres du comité de gestion.

- Chapitre n° 2. Des usages durables et responsables reconnus – Ce chapitre est présenté par Lucie JALABERT du SANT et Régis BALLU de la Sudiles.

- Un échange a lieu sur la question des ressources minérales et hydrocarbures avec la présentation de deux options : Option A : Ne pas s'intéresser à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et hydrocarbures compte tenu des connaissances actuelles notamment sur les impacts de telles activités. Option B : Mieux comprendre les enjeux et risques liés à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et hydrocarbures avant de s'intéresser à de nouvelles prospections/explorations géologiques.

- Mme Christine GOYETTE du Congrès explique que les temps de recherche sont très longs et qu'il est peut-être nécessaire d'engager dès à présent des recherches pour avoir une exploitation « propre ».

- M. Jean-Christophe LEFEUVRE de CI répond que l'on connaît déjà le caractère de dégradation irréversible des fonds marins et du benthos. Dans l'exploitation « propre » il est surtout fait état de compensations, or il est difficile de compenser ce que l'on connaît mal. Choisir l'option B, c'est risquer de dégrader des milieux que l'on ne connaît pas. Il existe des risques à se lancer trop vite dans l'exploration. Il propose d'aller déjà analyser les données non exploitées des campagnes passées avant d'en lancer de nouvelles.

- M. Laurent LHERMITTE d'Action Biosphère dit qu'il est nécessaire de respecter le principe de précaution. L'exploitation sera possible seulement si une méthode ne détruisant pas les fonds marins de façon irréversible existe.

- Mme Françoise KERJOUAN d'EPLP regrette que tout le monde n'ait pas le même niveau d'information. Elle explique que les mines font les mêmes dégâts au fond de la mer que sur terre. Il n'existe aujourd'hui aucune connaissance sur les ressources biologiques alors qu'elles sont renouvelables. Le parc doit être innovant en se tournant vers cette voie.

- M. Jean-Christophe LEFEUVRE de CI précise qu'il s'agit d'avoir une vision à long terme et que le parc peut avoir une vision courageuse. Il donne comme exemple les îles Cook qui ont dédié des zones restreintes à l'exploitation minière, et qui n'ont reçu aucune réponse à leur appel à intérêt. En effet, les entreprises se tournent plutôt vers les eaux internationales où la réglementation est moins contraignante. Il estime que les ressources minérales ne peuvent offrir de retombées à court terme pour les Etats.

- M. Christophe CHEVILLON de Pew parle du film « ruée vers les fonds du Pacifique » qui montre que les traces des tests d'exploration sont encore présentes 25 ans plus tard. La régénération des milieux profonds est très lente. Il s'agit de milieux fragiles, très stables et peu connus. Il fait également remarquer que les ressources ne sont aujourd'hui pas bien identifiées en Nouvelle-Calédonie et qu'on ne sait pas si elles seront suffisantes pour pouvoir être exploitées.

- M. Marc OREMUS du WWF insiste sur les réelles incertitudes sur le potentiel d'exploitation au regard d'impacts très importants. En ne s'intéressant pas aux ressources minérales, le parc a l'opportunité d'avoir un positionnement unique et différent des pays alentours. Ce qui peut participer au rayonnement du parc à l'international.

- M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement, indique que le débat semble porter sur « doit-on exploiter ou doit-on renoncer à l'exploitation ». Ce qui est écrit ne dit pas ça. L'option

A dit « on ne doit pas s'intéresser à l'exploration ou à l'exploitation ». Mais l'option B ne dit pas « oui nous devons explorer et exploiter ». L'option B dit « on doit comprendre les enjeux et les risques liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources ». L'option B n'est pas incompatible avec l'option A. L'option B dit, « avant de prendre toute décision, il faut comprendre ce que l'on fait ». Quand on doit peser le risque par rapport à l'intérêt, il faut le comprendre. Dès lors que les dégâts que chacun a exposés seraient supérieurs aux bénéfices, irréversibles et ne pourraient être compensés il y aurait probablement intérêt à renoncer à l'exploitation. Mais l'entrée aujourd'hui dans l'option B ne présage pas de ce que la Nouvelle-Calédonie pourrait décider ultérieurement. Aujourd'hui on est très loin d'une volonté, d'une technologie, d'une capacité à exploiter économiquement les ressources minérales, le pétrole ou le gaz. Mais de bien comprendre, de bien connaître, d'identifier les ressources potentielles peut être de nature à révéler les risques à exploiter quelque chose qui aurait plus de conséquences négatives que positives. Le meilleur moyen de se prémunir de l'exploitation c'est de la valoriser. La Nouvelle-Calédonie pourrait décider de ne pas exploiter, si la ressource était économiquement viable dans quelques décennies, et monnayer cette décision en disant « on renonce à l'exploitation de nos ressources mais on le fait pour le compte de l'humanité et on souhaite obtenir des contreparties ». Mais il faut pour cela connaître à la fois la ressource, si elle existe, et dans quelles proportions et identifier tous les dégâts et tous les risques liés à une potentielle exploitation pour que tout soit mis sur la table. De manière générale pour décider, il faut être totalement éclairé sur l'ensemble de la problématique. On peut pas dire « qu'on exploite quelque chose et qu'on ne s'intéresse pas aux risques associés » mais on ne peut pas dire non plus que « comme il y a un risque potentiel on ne s'intéresse pas du tout, on met sous cloche, on ferme les yeux, on ne s'occupe pas de ça ». On parle ici d'exploration scientifique, il s'agit de comprendre à la fois la qualité de la ressource et en même temps les risques liés à son exploitation.

- M. Pierre BACHY de la SCO répond que l'exploration peut également avoir un impact durable. Les méthodes d'exploration sous-marines sont impactantes. Le président du gouvernement précise qu'il est effectivement nécessaire d'encadrer l'exploration pour qu'elle ne fasse pas de dégâts irréversibles sur les milieux.

- Le directeur des affaires maritimes rappelle que la procédure d'autorisation des campagnes scientifiques est faite en toute transparence. Les demandes d'autorisations sont toutes examinées par le bureau du parc naturel avant de faire l'objet d'un arrêté du gouvernement, puis une publication au JONC.

- M. Pierre BACHY de la SCO précise que le bureau a uniquement un avis consultatif.

- M. Anthony LECREN explique qu'il est nécessaire d'avoir une logique d'ensemble. Il faut connaître pour faire un diagnostic précis. L'analyse des données non encore valorisées est effectivement à faire en premier lieu. Il pose la question de l'intégration de l'espace maritime dans le code minier. Il faudra également les moyens d'appliquer la politique choisie.

- M. Pierre BACHY de la SCO signale que si la recherche a un impact durable, il ne s'agit pas d'un diagnostic mais d'une dissection.

- M. Jean-Christophe LEFEUVRE de CI précise que vu le titre du chapitre 2, la recherche doit aussi être responsable et durable. Le respect de la charte de l'environnement qui sera mentionné en préambule s'applique aussi dans ce cas. Il est nécessaire de connaître les services rendus par les écosystèmes profonds pour négocier au niveau international.

- M. Christophe CHEVILLON de Pew rappelle que les ressources minérales et les hydrocarbures sont fossiles. Il existe aussi des ressources biologiques à usage cosmétique ou médical qui peuvent être source d'un développement important. Il serait préférable de se tourner vers ce type d'option.

- Le président du gouvernement confirme que l'exploration doit également se faire sur les ressources biologiques. Il est nécessaire d'avoir un cadre réglementaire pour encadrer toutes les explorations exploitations biologiques et géologiques. La question n'est, aujourd'hui, pas d'aller ou non exploiter les ressources minérales, mais d'avoir un diagnostic précis et d'éviter les impacts irréversibles. Mais il est nécessaire de connaître pour pouvoir valoriser demain.

- M. Anthony LECREN propose de faire cela en 3 étapes : 1. analyse des données existantes ; 2. amélioration des connaissances sur les impacts des procédés d'explorations et exploitation ; 3. extension du schéma minier à la ZEE.

- Les objectifs 5 à 8 sont validés par les membres du comité de gestion.

• Chapitre n° 3. Une bonne gouvernance – Ce chapitre est présenté par Eric MEVELEC, directeur des affaires maritimes.

- Mme Christine GOYETCHE du Congrès propose de séparer l'évaluation de l'information au public pour plus de clarté.

- M. Eric MEVELEC, directeur des affaires maritimes, explique que ces deux items ont été joints parce que le principe de transparence implique que l'évaluation doit être communiquée au public. Réciproquement, l'information du public n'est réelle que si elle porte aussi sur les évaluations du plan de gestion.

- Les objectifs 9 à 11 sont validés par les membres du comité de gestion.

• Chapitre n° 4. Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale – Ce chapitre est présenté par Jean-Christophe LEFEUVRE de Conservation International.

- Le président du gouvernement fait remarquer que l'objectif 14 est trop limitatif dans son intitulé. Les actions proposées peuvent également se faire à l'international. Les actions liées à l'objectif 15 sont plus liées à l'adhésion à ce qui existe déjà.

- M. Marc OREMUS du WWF répond que le plan de gestion sera d'une durée de 5 ans. Il est déjà ambitieux de travailler à un niveau régional sur cette durée. L'objectif 15 laisse une porte ouverte aux relations internationales et serait vu à une autre échelle dans un second temps.

- M. Jean-Christophe LEFEUVRE de CI explique que l'on retrouve l'idée d'exemplarité dans ces chapitres. Il existe des liens entre ce chapitre et celui sur la gouvernance, on peut parler d'une connectivité de gouvernance. Pour la recherche de moyens, il sera nécessaire de se tourner vers la communauté internationale comme peut le faire Palau.

- M. Anthony LECREN fait remarquer qu'il ne faut pas oublier l'Océania 22 dans ce volet, pour les mêmes raisons évoquées dans le rapport d'activité 2015.

- Le président du gouvernement signale que la Nouvelle-Calédonie n'a pas accès à tous les outils de financement internationaux et européens. Les fonds d'investissements européens se font au profit des ACP, la Nouvelle-Calédonie ne peut donc les intégrer qu'au travers de programmes bilatéraux ou multilatéraux. Il faut afficher dans le plan de gestion que la Nouvelle-Calédonie n'est pas un territoire isolé, ce qui permettra d'aller interpellier la communauté internationale sur la recherche de moyens.

- M. Anthony LECREN confirme que l'approche des grands bailleurs de fonds se fait à un niveau régional. Le parc doit pouvoir s'organiser pour capter les fonds.

- M. Eric MEVELEC, propose de reformuler l'objectif 14 comme suit : « Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail ». Cette proposition est validée par le comité de gestion.

- M. Anthony LECREN fait remarquer que le développement de l'intégration régionale doit faire partie du cadre du parc naturel. L'Etat doit également être du côté du parc. L'intégration régionale doit être une richesse. Les objectifs 13 et 15 sont validés par le comité de gestion.

- L'objectif 14 tel que modifié en séance est également validé par le comité de gestion.

• Questions diverses :

- Mme Nina JULIE de la province sud fait remarquer que le plan de gestion est ambitieux et comporte beaucoup d'objectifs. Il est peut-être nécessaire de prioriser. Elle pose également la question de la mise en place d'indicateurs de suivis.

- M. Eric MEVELEC, le directeur des affaires maritime explique qu'il n'existe pas à ce stade de priorité. Il est effectivement nécessaire d'avoir des indicateurs et ce travail sera engagé au plus vite. La durée du plan de gestion n'est pas encore validée, mais il s'agit incontestablement d'un plan de gestion ambitieux. Les plans d'actions qui découleront de ce plan de gestion permettront de prioriser.

- Le président du gouvernement complète en expliquant qu'il s'agit du grand cadre de l'action du parc. Les sous-objectifs pourront être prioritaires et assortis d'indicateurs.

- M. Jean-Christophe LEFEUVRE de CI précise également que les sous-objectifs de ce premier plan de gestion permettront de mettre un curseur dans l'atteinte des objectifs.

• Conclusion :

Le document validé complet est en annexe. Les objectifs du plan de gestion validés sont les suivants : • *Chapitre 1. Un patrimoine naturel et culturel protégé* – Objectif 1. Protéger les écosystèmes et leur connectivité ; Objectif 2. Protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices ; Objectif 3. Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel ; Objectif 4. Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel. • *Chapitre 2. Des usages durables et responsables reconnus* – Objectif 5. Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable ; Objectif 6. Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats ; Objectif 7. Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts ; Objectif 8. Se préparer aux usages futurs. • *Chapitre 3. Une bonne gouvernance* – Objectif 9. Assurer le bon fonctionnement des instances du parc ; Objectif 10. Impliquer les populations ; Objectif 11. Evaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion, son efficacité et ses résultats ; Objectif 12. Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens. • *Chapitre 4. Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale* – Objectif 13. Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux ; Objectif 14. Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail ; Objectif 15. Prendre une pleine part dans les relations internationales

Point n° 4. Echange sur la démarche de rédaction du plan de gestion

Le secrétariat du comité de gestion propose que la chargée de mission « parc naturel de la mer de Corail » de la direction des affaires maritimes rédige un premier projet de plan de gestion, qui sera relu par un groupe de lecture composé de volontaires du comité de gestion. M. Marc OREMUS du WWF demande à ce que la méthodologie employée pour la rédaction soit bien définie afin d'assurer la clarté d'un travail qui s'annonce complexe. M. Eric MEVELEC, le directeur des affaires maritimes propose que la méthodologie soit validée lors du prochain bureau du parc. M. Christophe CHEVILLON de Pew ajoute qu'il sera également nécessaire de créer des cartes pour illustrer et expliquer le plan de gestion. Le secrétariat du comité de gestion confirme que le plan de gestion devra comporter les objectifs de gestion, des indicateurs de suivi et des cartes.

Point n° 5. Renouvellement du bureau

La liste des membres du bureau, telle qu'elle a été envoyée en pièce jointe à la convocation du comité de gestion, est validée par le comité de gestion. L'ASNNC et EPLP s'abstiennent. Les membres du bureau sont les suivants : • Collège des institutions (Sénat coutumier, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie). • Collège coutumier (Conseil coutumier Hoot Ma Whaap, Conseil coutumier Païci Camuki, Conseil coutumier Xaracuu). • Collège des acteurs socio-professionnels (Fédération des pêcheurs hauturiers, SAS Sudiles, Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques). • Collège de la société civile (Action Biosphère, Pew Charitable Trust, Société calédonienne d'ornithologie).

Conclusion

M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement remercie les personnes présentes pour leurs contributions.

Décisions du comité de gestion n° 3

03.01 Le relevé de conclusion du comité de gestion n° 2 est validé
03.02 Le préambule du plan de gestion fera référence à la charte de l'environnement de 2004

03.03 Le libellé de l'objectif 14 est modifié comme suit « Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail »

03.04 Les objectifs du plan de gestion sont validés avec une modification de l'objectif 14.

03.05 La nouvelle composition du bureau est validée.

Signé par : le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

CG4

Relevé de conclusions du comité de gestion n° 4 – v7

Date de réunion : 20 déc. 2016

Lieu de réunion : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Ordre du jour : 1. Validation du relevé de conclusion du comité de gestion n° 3 du 7 juillet 2016 ; 2. Validation du projet de plan de gestion avant avis du public ; 3. Préparation de la stratégie de communication pour la consultation du public

LISTE DES PARTICIPANTS

• *Collège des Institutions* – Haut-commissariat de la république, haut-commissaire, Thierry LATASTE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du gouvernement, Philippe GERMAIN ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE, Anthony LECREN ; Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Christine GOYETCHE. • *Collège des socio-professionnels* – Confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA Fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; Sudiles, Régis BALLU ; Syndicat des activités nautiques et touristiques, Pierre-Olivier BERTHEAU ; Union maritime, François BURNOUF. • *Collège de la société civile* – Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; Association pour la sauvegarde la nature néo-calédonienne, Philippe GUICHARD ; Conservation International, Jean-Christophe LEFEUVRE ; Corail vivant - Terre des hommes, Johanno WAMYTAN ; Ensemble pour la planète, Françoise KERJOUAN ; Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON ; WWF, Hubert GERAUX. • *Collège coutumier* – Aire coutumière Hoot Ma Whaap, Jeff DOUNEHOUE ; Aire coutumière Païci Cemuhi, Reybas WAKACEOU. • *Invités* -- Action Biosphère, Joël LAUVRAY ; WWF, Marc OREMUS ; The Pew charitable trusts, Aline SCHAFFAR ; Corail Vivant, Monik LORFANFANT ; SCO, Christine PICARD ; Confédération des pêcheurs professionnels, Chloé FILLINGER ; Fédération des pêcheurs hauturiers, Mario LOPEZ ; DAFE, Anne HEURTAUX ; DAFE, Franck CONNAN ; Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Soumyne KARTADIWIRJA ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Éric MEVELEC ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Julie MOUNIER ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Marie-Hélène MERLINI. • *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). • *Rapporteur* – Manuel DUCROCQ (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la quatrième fois le mardi 20 décembre 2016 à 14h30 en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Thierry LATASTE, haut-commissaire de la République et de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014. La séance a été introduite par M. Thierry LATASTE puis par M. Philippe GERMAIN.

Dans son propos introductif, le haut-commissaire de la République félicite les membres du comité pour le travail accompli ensemble qui a permis d'avancer sur les modalités de gestion et qui s'inscrit bien dans les perspectives internationales. En effet, la France assure le secrétariat de l'ICRI (Initiative internationale pour les récifs coralliens) de 2016 à 2018 aux côtés de Madagascar. Le parlement vient également d'adopter le 8 août dernier une loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'article 113 de cette loi fixe l'objectif d'élaborer un plan d'action, dans le cadre de l'Ifreco, pour protéger 75% des récifs coralliens dans l'outre-mer français. Le second objectif est la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées s'inspirant du réseau Natura 2000. C'est pourquoi l'Etat remercie la Nouvelle-Calédonie pour sa contribution au respect des obligations fixées au plan national.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie remercie chacun pour son implication dans l'élaboration de ce plan de gestion. Il fait remarquer que la gestion de cette mer de Corail implique une contradiction : comment protéger en développant les activités économiques actuelles et futures ? Il s'agit d'un défi intéressant qui nécessite d'avoir une approche globale pour trouver le bon équilibre. Il est également important de ne pas perdre notre identité et de conserver notre richesse. Le président fait part de sa démarche de sensibilisation des leaders de la région afin de construire une vision partagée de la mer de Corail. Il est nécessaire d'associer les pays de la région à la gestion de ce parc naturel pour aboutir aux objectifs fixés. La Nouvelle-Calédonie étant dépositaire d'un patrimoine universel qu'elle souhaite gérer pour les générations futures, l'ensemble des autorités internationales doit nous aider à le préserver. Il faut également soutenir la recherche qui est le moyen d'identifier notre patrimoine, afin de le valoriser et de le promouvoir dans l'objectif d'intéresser la communauté internationale. L'Union Européenne doit nous aider à mettre en place une politique concertée dans la région et le parc est un excellent vecteur pour cette aide. Le président signale que nous sommes au début de cette belle histoire. Quand on a un patrimoine de cette qualité il y a tant à faire, y compris ce que l'on n'a pas encore imaginé. Le président remercie les participants du comité de gestion qui sont la cheville ouvrière de la rédaction du plan de gestion du parc naturel.

1. Point n° 1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion du 7 juillet 2016

Après prise en compte de la remarque de Hubert GERAUX, représentant du WWF, sur l'inversion entre deux intervenants, le relevé de conclusions annexé au présent relevé de conclusions est validé en séance par le comité de gestion. Françoise KERJOUAN d'EPLP s'inquiète de l'interprétation qui a été faite des propos de M. GERMAIN concernant l'exploration et l'exploitation des ressources minérales. Le directeur des affaires maritimes répond que les propos tenus par le président ont été transcrits fidèlement et que son discours figure en annexe du relevé de conclusions.

2. Point n° 2. Validation du projet de plan de gestion avant avis du public

Aurélie FOURDRAIN de la DAM présente le plan de gestion et la démarche qui a permis d'y aboutir. La version imprimée du plan de gestion est distribuée en séance. Eric MEVELEC, directeur des affaires maritimes, rappelle que ce travail a été effectué en concertation. Les membres du comité de gestion ont donc été sollicités pour présenter ce document sur les pages 45 à 62 qui sont soumises à validation. Ils réaliseront une présentation rapide des sous-objectifs consensuels afin de garder du temps pour les débats.

- *Chapitre n° 1. Un patrimoine naturel et culturel protégé* – Ce chapitre est présenté par Hubert GERAUX du WWF et Jeff DOUNEHOE de l'aire coutumière Hoot Ma Waap. Ce chapitre n'amène pas de commentaire de la part du comité de gestion.

- *Chapitre n° 2. Des usages durables et responsables reconnus* – Ce chapitre est présenté par Pierre-Olivier BERTHEAU du SANT, Florent PITHON de la Fédération des pêcheurs hauturiers, Aurélie FOURDRAIN de la DAM, et Eric MEVELEC, directeur des affaires maritimes.

- Parvenu au sous-objectif 23 concernant les ressources profondes, Eric MEVELEC explique que la rédaction de la page 56 du plan de gestion a fait l'objet d'une modification lors du dernier bureau. Cette modification va dans deux sens : 1) supprimer le mot exploitation car il n'est pas envisagé d'exploitation à l'échelle de ce plan de gestion et cela peut susciter des questions, 2) insister sur l'importance des études d'impact préalables pour prendre une décision en connaissance de cause et en toute transparence.

- Pierre BACHY de la SCO admet voir une amélioration due à la suppression du terme « exploitation » mais fait remarquer l'opposition entre le sous-objectif 22 sur la lutte contre le changement climatique et ce sous-objectif 23. Il explique que les méthodes d'exploration actuelles sont archaïques et dangereuses pour la faune marine.

- Hubert GERAUX interpelle le président sur son discours. Le président a parlé de développement raisonné, pourquoi ne pas orienter ce parc vers les énergies renouvelables et la transition énergétique ?

- Françoise KERJOUAN d'EPLP rappelle qu'il existe un continuum entre les différentes phases (prospection - exploration - exploitation) et qu'une fois le processus lancé, il est très difficile à arrêter. Le parc doit être innovant et refuser tout ce qui concerne les ressources minérales et les hydrocarbures.

- Laurent LHERMITTE d'Action Biosphère rappelle avoir formulé des réserves sur ce plan de gestion lors du bureau n° 13. Il estime qu'il manque des cartes, un budget et des indicateurs dans le document présenté. Action Biosphère ne validera pas le document comme il le dit depuis le bureau n° 13. Juridiquement ne pas interdire quelque chose c'est l'autoriser. Il aurait été heureux de voir dans ce plan la volonté d'aller dans le sens d'une interdiction. Lorsque l'on fait un choix, il est nécessaire de ne pas prendre en compte seulement les aspects économiques. Nous sommes dans une période de forte extinction d'espèces. Pour l'énergie, avant d'aller voir s'il y a du gaz ou du pétrole il y a de nombreuses voies à explorer, par exemple avec les centrales solaires à concentration.

- Le président du gouvernement répond que le plan de gestion sera soumis au congrès et qu'il est nécessaire de donner tous les éléments pour permettre aux élus de prendre une décision éclairée. Il explique que le sous-objectif 23 commence par « connaître les enjeux et les risques ». Il est nécessaire de peser le pour et le contre pour décider de ne pas exploiter. Il rappelle également que pour gérer notre parc, il faut des moyens que nous n'avons pas aujourd'hui. Or, il est possible de valoriser la décision de ne pas exploiter les ressources présentes dans le parc. Certains pays le font déjà. Il est bien entendu nécessaire que l'exploration ne détruise pas les écosystèmes et donc savoir quels types d'exploration autoriser. Les décisions seront prises dans la décennie qui vient, il faut donc pouvoir convaincre et démontrer que c'est un patrimoine unique et comment on pourrait y porter atteinte. La protection doit être au service du développement économique, c'est-à-dire qu'elle doit devenir une richesse économique.

- Hubert GERAUX interroge le gouvernement sur sa volonté d'investissement : énergies du passé ou énergies renouvelables ?

- Eric MEVELEC rappelle que les membres du bureau étaient parvenus à un consensus sur la rédaction du sous-objectif.

- Jean-Christophe LEFEUVRE de Conservation International affirme qu'il existe déjà des connaissances sur les impacts de l'acquisition de connaissances (sismique, chalutage et dragage). Le CNRS a, par exemple, réalisé un rapport sur ce sujet pour le Sénat. Les éléments de choix sont maintenant à apprécier de manière pluridisciplinaire avec les scientifiques pour faire un état des lieux plus juste à destination des élus, conformément à l'intitulé du sous-objectif tel que soumis au comité de gestion.

- Pierre BACHY exprime son regret de voir ce sous-objectif faire blocage et risquer de faire refuser tout le plan de gestion.

- Laurent LHERMITTE explique qu'Action Biosphère est favorable à la recherche type Museum d'histoire naturelle, mais est opposé à l'exploration lorsque l'exclusivité de l'exploitation est délivrée à une entreprise de prospection. Ce critère peut être utilisé comme point de distinction entre recherche scientifique et exploration.

- Le président du gouvernement regrette que le comité soit en train de refaire un débat ayant déjà eu lieu lors du comité précédent. Il rappelle que le sous-objectif 23 ne parle pas d'exploitation mais de connaître les enjeux et les risques liés à l'exploration. Il n'est indiqué nulle part que le gouvernement va conduire des études pour envisager l'exploitation. Nous sommes aujourd'hui sur la première étape de sensibilisation du pays à travers les élus et il faut leur expliquer et justifier le fait de ne pas vouloir toucher aux ressources profondes. Dans un contexte où les ressources minérales sont exploitées à terre, nous devons pouvoir dire aux élus : attention voici les dégâts que l'on risque de causer en cas d'exploration en mer.

- François BURNOUF de l'Union maritime souhaite que les enjeux économiques soient pris en compte dans le plan de gestion. Le collège de la société civile ne peut pas décider seul, et il est nécessaire d'examiner tous les éléments avant de faire un choix. Le développement économique du territoire est une nécessité à prendre en compte.

- Christophe CHEVILLON de Pew répond que la société civile propose une solution alternative qui est de mettre tous les moyens sur le développement des énergies renouvelables.

- Le PRÉSIDENT du gouvernement, rappelle que l'on parle du fait de connaître notre patrimoine, et de participer à la connaissance des fonds marins. Il n'est pas spécifié que c'est en vue de savoir comment le valoriser, il ne s'agit pas de faire de l'exploration en vue de l'exploitation. Un certain nombre d'informations existent déjà, l'enjeu est maintenant de connaître le risque. Le congrès a commandé une extension du schéma minier au domaine maritime et il est important d'éclairer les élus. Il vaut mieux leur présenter quelque chose de consensuel plutôt que de s'exposer à une réécriture par le congrès et que les membres du comité de gestion n'aient pas leur mot à dire. Il faut rechercher les compromis, les équilibres, les échanges et continuer à faire du bon travail.

- Jean-Christophe LEFEUVRE rappelle que la diversification économique doit être un des enjeux du parc : tourisme durable, pêche responsable... Il faut également caractériser les services fournis par les écosystèmes du parc, notamment les monts sous-marins, afin de pouvoir monnayer la dégradation évitée des écosystèmes profonds. Cela pourrait servir à négocier des compensations de non-exploitation. Le Gabon, le Costa Rica et l'Indonésie l'ont déjà fait sur leurs forêts tropicales humides.

- Christophe CHEVILLON insiste sur le fait de se préparer aux usages futurs.

- Le président du gouvernement explique qu'il faut démontrer que la préservation a un intérêt supérieur à l'exploitation afin d'obtenir un soutien des élus et de la communauté internationale. Il prend l'exemple actuel de la pêche illégale par les bateaux vietnamiens. En laissant faire, les récifs seront détruits et les écosystèmes seront déstabilisés. Des moyens concrets doivent être trouvés contre cette piraterie, comme par exemple convaincre nos voisins de renoncer à vendre leurs licences de pêche aux bateaux étrangers. Mais il est nécessaire d'aller vite. Aujourd'hui, les véritables enjeux sont là, plutôt que de savoir si l'on va exploiter le pétrole dans 25 ans. Il est également nécessaire de valoriser notre patrimoine à travers la recherche afin de sensibiliser les bailleurs de fond à la richesse de l'endroit. Il ne faut pas confondre les enjeux et c'est bien ça la priorité : la gestion raisonnable et responsable du parc qu'il faut nous aider à maintenir, la pêche responsable qu'il faut nous aider à exporter, et la présence de ressources minérales qu'on ne compte pas exploiter.

- Florent PITHON de la Fédération des pêcheurs hauturiers rappelle qu'il y a 175 licences de pêche dont une centaine de senneurs aux îles Salomon et qu'un seul senneur capture 3 000 tonnes de poissons en une seule campagne, soit l'équivalent annuel de toute la filière pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie.

- Françoise KERJOUAN fait une proposition de reformulation du sous-objectif 23 qui n'est pas retenue par le comité de gestion.

- François BURNOUF s'étonne de voir la société civile souhaiter interdire de connaître les risques liés à l'exploration et ne comprend pas la démarche.

- Laurent LHERMITTE répond ne pas vouloir interdire la recherche scientifique mais uniquement celle réalisée par des sociétés privées dans le but d'exploiter les ressources ensuite.

- Le HAUT-COMMISSAIRE exprime son incompréhension devant la tournure prise par ces débats. Il estime que ces échanges ne relèvent pas d'un comité de gestion mais d'un groupe de travail, et que cette réunion est déséquilibrée du fait d'une prise de parole monopolisée par le seul collège de la société civile, qui ne reflète pas l'esprit consensuel qui doit prévaloir au sein du comité de gestion. Le comité scientifique n'existe malheureusement pas encore, mais il aurait pu éclairer le comité sur les positions ainsi défendues. Le haut-commissaire quitte la réunion à 16h30.

- Anthony LECREN, membre du gouvernement en charge du développement durable et de la ZEE, rappelle que le schéma minier sera étendu au domaine maritime. Il est nécessaire d'éclairer les décideurs du pays en traitant le sujet. Il faut continuer à avancer.

- Eric MEVELEC propose de maintenir la proposition de départ pour ce sous-objectif 23 qui a déjà été discuté et validé par le bureau.

- Laurent LHERMITTE indique que le bureau n° 13 n'a pas validé ce sous-objectif car son association, Action Biosphère, s'y est opposée. Il souhaite que l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation soit inscrite dans le plan de gestion, sans s'interdire la

recherche. Enfin, il souhaite que l'ensemble du parc soit classé en aire protégée de catégorie IV UICN comme l'avait proposé CI.

● *Chapitre n° 3. Une bonne gouvernance* – Ce chapitre est présenté par Eric MEVELEC, directeur des affaires maritimes.

- Pour le sous-objectif 24 sur la pérennité du parc, Françoise KERJOUAN pense qu'il serait intéressant d'avoir une analyse juridique des différents montages envisageables.

- Jean-Christophe LEFEUVRE se demande si une structure paraétatique ne pourrait pas être accusée de prendre la main sur un patrimoine public ? Il propose de prendre exemple sur nos voisins à Palau où une structure d'Etat gère un fonds dédié à la gestion de leur sanctuaire.

- Régis BALLU de la Sudiles exprime son profond agacement devant les « gros pinaillages » du collège de la société civile. Il souhaite que les débats avancent plus vite et dans un esprit consensuel et constructif. Il rappelle que tous les professionnels sont là à titre bénévole et perdent une demi-journée de travail à chaque réunion.

● *Chapitre n° 4. Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale* – Ce chapitre est présenté par Jean-Christophe LEFEUVRE de Conservation International.

- Christine GOYETCHE du congrès demande ce qu'il en est de la représentation des scientifiques dans le comité de gestion. Eric MEVELEC répond que le comité scientifique n'a pas encore été désigné à ce stade. Le président du gouvernement ajoute que le principe d'un comité scientifique composé d'organismes scientifiques installés en Nouvelle-Calédonie et d'experts indépendants a été validé par le gouvernement. Mais le gouvernement ne peut assumer pour le moment le coût des missions pour des experts extérieurs à la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement surseoit donc afin de trouver des noms d'experts locaux.

- Anthony LECREN précise que le comité scientifique est une composante essentielle du comité de gestion, il est donc nécessaire de poursuivre pour qu'il existe au plus vite. Il était également prévu que des représentants des pays de la région puissent venir au comité de gestion.

- Pierre BACHY s'excuse de devoir quitter la réunion mais il fait part de son souhait de trouver un consensus et de valider le plan de gestion.

- Christophe CHEVILLON demande comment seront utilisés les résultats de l'atelier scientifique qui a eu lieu en juillet dernier. Il sollicite également une diffusion du rapport à tous les membres du comité de gestion.

- Eric MEVELEC répond que ces résultats seront intégrés à la consultation publique sur le plan de gestion et analysés.

- Aurélie FOURDRAIN de la DAM rajoute que Pew, organisateur de l'évènement, n'a pas encore fourni le rapport définitif à la DAM.

- Christophe CHEVILLON confirme et précise que la DIMENC n'a pas encore validé la partie du document concernant les ressources minérales.

- Action Biosphère souhaite qu'il n'y ait pas de spécialiste du deep-sea mining dans le comité scientifique car au bureau 14 parmi les 4 noms cités, il y en avait un de la NIWA.

● *Cartes* – Eric MEVELEC présente une proposition de carte de protection des zones récifo-lagonaires dans le parc et précise qu'il s'agit d'une reformulation, dans un espace donné, de tout ce que l'on peut avoir comme idées et volontés. Les zones vertes représentent les zones que tous les membres du comité de gestion souhaitent protéger plus fortement. Les zones rouges représentent un dénominateur commun à ce stade. Les échanges vont se poursuivre.

- Manuel DUCROCQ de la DAM souligne la bonne volonté des pêcheurs qui ont proposé d'ajouter le banc de Landsdowne en zone de protection, alors que ce n'était pas prévu initialement. L'ensemble de ces zones a pourtant une importance économique et la démarche de main tendue doit être relevée surtout dans un contexte de pression régionale importante sur les stocks.

- Jean-Christophe LEFEUVRE propose de se référer aux définitions données dans le plan de gestion et de modifier en conséquence le titre de la carte en « zones de conservation ». Il remarque que les zones de nourrissage des oiseaux marins autour des îles du sud ne

sont pas prises en compte. Il est aussi important de bien faire figurer les monts sous-marins et rides océaniques en zone de protection benthique intégrales.

- Action Biosphère indique que le consensus était obtenu sur une carte et il est présenté ici une autre, il manque les récifs de Fairway, les zones autour de Walpole et les zones au sud de l'île des Pins.

- Florent PITHON souligne le travail effectué mais considère qu'il faudra reprendre les discussions au vu des débats ayant eu lieu pendant le comité d'aujourd'hui.

- Eric MEVELEC présente brièvement une autre carte de protection, qui concerne les zones profondes dans le parc.

- Action Biosphère souhaite qu'apparaisse une légende mettant en adéquation les différentes législations par exemple IUCN et locales. Il ne valide pas le fait de présenter ce plan au public.

3. Point n° 3. Préparation de la stratégie de communication pour la consultation du public.

Aurélien FOURDRAIN présente la démarche de recueil de l'avis du public. Christine GOYETCHE propose de présenter le plan de gestion devant le Conseil consultatif de la recherche et le Comité consultatif de l'environnement. Le président du gouvernement accepte mais cela doit se faire dans le cadre de la consultation du public.

4. Conclusion

Le président du gouvernement souligne que ce qui est fait aujourd'hui est exceptionnel et représente une avancée considérable. Le gouvernement est en capacité de présenter aux élus du Congrès ce plan de gestion tel qu'il a été présenté aujourd'hui. Concernant les ressources minérales et les hydrocarbures, le comité de gestion n'a pas autorité ici. Il est nécessaire de se laisser le temps de démontrer que la protection vaut mieux que l'exploitation. Mais il ne faut pas être muet sur cette question et s'interdire de s'y intéresser. Il faut pouvoir alimenter le débat des élus et leur permettre d'avoir un avis éclairé. Le président précise que c'est justement le bon moment pour parler des ressources minérales et des hydrocarbures car nous ne sommes pas sous la pression des lobbies. La protection ne doit pas être un accident, mais bien une nécessité. Le président insiste sur le fait qu'il est nécessaire de porter le plan de gestion avec l'unanimité des membres du comité de gestion car un seul désaccord ouvrira la brèche qui donnera la possibilité d'une réécriture du plan de gestion. Il précise que les élus sont plus prudents à amender un texte porté avec le soutien de la société civile. Un consensus a été trouvé et il souhaite qu'il soit respecté par la suite. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas totalement satisfaits qu'il ne faut pas porter collectivement le projet. Le président espère que l'on arrivera à terme à convaincre qu'il faut protéger.

- Anne HEURTAUX, directrice de la DAFE, précise que le haut-commissaire partage l'avis du président du gouvernement concernant la question des ressources minérales et des hydrocarbures.

- Laurent LHERMITTE d'Action Biosphère exprime son désaccord formel quant à la validation du Plan de gestion tel qu'il nous est présenté ici. Il souligne qu'Action Biosphère se réserve le droit de saisir le tribunal administratif pour exception d'illégalité dans le cas où son opposition au plan de gestion ne serait pas prise en compte.

- Eric MEVELEC lui rappelle l'article 6 de l'arrêté de création du parc qui indique qu'en cas de désaccord, la question est soumise au haut-commissaire et au président du gouvernement.

- Laurent LHERMITTE lit l'article 6, qui selon lui ne permet pas de résoudre le défaut de consensus. En effet, dans les textes où, le terme « la question est soumise à » est utilisé, il est normalement suivi de ce qu'implique la réponse. J

- Jean-Christophe LEFEUVRE demande si un dernier comité de gestion est prévu fin mars - début avril pour valider l'intégration des remarques du public avant la présentation au gouvernement.

- Le président du gouvernement répond que cela est effectivement prévu même s'il est impossible de fixer la date dès aujourd'hui. M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement remercie les personnes présentes pour leurs contributions.

5. Décisions du comité de gestion n° 4

1. Le relevé de conclusions du comité de gestion n° 3 est validé
2. Le plan de gestion présenté en séance sera le projet qui sera présenté au public.
3. Le comité de gestion n° 5 aura lieu avant la présentation du plan de gestion au gouvernement afin de valider l'intégration des remarques du grand public.

Signé par : le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Rencontre 1

Relevé de conclusions de la rencontre avec le collège de la société civile – v2

Date de la réunion: 26 janvier 2018

Lieu de la réunion : Gouvernement NC

Ordre du jour : Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail

LISTE DES PARTICIPANTS

Joël LAUVRAY, Action Biosphère ; Laurent LHERMITTE, Action Biosphère ; Serge RAOUL, ASNNC ; François TRON, Conservation International ; Monique LORFANFANT, Corail Vivant ; Martine CORNAILLE, EPLP ; David UGOLINI, SCO ; Pierre BACHY, SCO ; Christophe CHEVILLON, The Pew Charitable Trust ; Marc OREMUS, WWF ; Claude CONSTANS, directeur adjoint du cabinet de Philippe GERMAIN ; Hanner XALITE, chef de cabinet Didier POIDYALIWANE ; Eric MEVELEC, DAM ; Christophe FONFREYDE, DAM/SPE ; Aurélien FOURDRAIN, DAM/SPE.

DEROULEMENT DE LA REUNION

I. Positions émises par les membres du collège de la société civile pendant la réunion

Action Biosphère -- Le comité de gestion doit pouvoir émettre des avis conformes et être l'organe de décisions. Le parc doit se doter d'un budget à la hauteur de ses ambitions. L'avis du conseil scientifique doit rester un simple éclairage (ex de l'amiante). Portera une attention particulière sur la bio piraterie. Souhaite voir inscrit dans le plan de gestion l'interdiction de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des ressources minérales profondes. Le règlement intérieur du comité de gestion doit être complété et validé. L'ASR ne suffit pas comme état initial. Votera contre le plan de gestion.

• *Conservation International* -- La création du parc a été applaudie en 2014 par la communauté internationale, qui voit aujourd'hui d'un mauvais œil la possibilité d'une exploration et exploitation des hydrocarbures et des ressources minérales profondes.

• *EPLP* -- Le parc existe-t-il toujours même si le plan de gestion n'a pas été validé dans les temps (3 ans) ? Le comité scientifique doit être constitué de personnalités indépendantes. EPLP demande : (i) l'interdiction de la croisière de masse ; (ii) la mise en place de chenaux de circulation obligatoires pour les navires dans le parc ; (iii) inscrire dans la réglementation l'obligation pour les pêcheurs hauturiers d'être labélisés pêche responsable ; (iv) démarche uniquement volontaire aujourd'hui ; (v) un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures et ressources minérales profondes ; (vi) votera contre le plan de gestion sauf s'il est inscrit que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des ressources minérales profondes sont interdites dans le parc.

• *The Pew Charitable Trust* -- N'est pas contre la mise en place d'un plan de gestion mais contre certains objectifs. Propose de rebaptiser le plan de gestion en feuille de route, plan ou schéma d'orientation à partir duquel un plan de gestion serait proposé. Les monts sous-marins doivent être fortement protégés.

• *SCO* -- Les travaux doivent enfin déboucher sur des actions concrètes.

• *WWF* -- Des actions concrètes doivent être mises en place au plus vite même si le plan de gestion n'est pas validé. Les récifs de Pétrie et Astrolabe doivent être fortement protégés, comme Chesterfield et Bellona. Les points délicats comme les ressources minérales profondes doivent être à nouveau débattus. Certaines parties du plan de gestion sont mal écrites ou pas assez complètes. Validera le plan de gestion car souhaite aujourd'hui avancer.

II. Positions émises par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la convention « Territoires d'innovation de grande ambition ». Pour le président du gouvernement la biodiversité est un moteur de croissance. Le 5ème Comité de Gestion doit être le point de départ donnant priorité à l'action. Pour ce faire, il est établi par les participants, la nécessité de définir, dès la validation du plan de gestion effectuée, une feuille de route et un plan d'actions opérationnelles, doté d'un calendrier de mise en œuvre. Dans cet esprit, et pressé par une certaine actualité, le gouvernement propose de mettre à l'ordre du jour dès le prochain comité de gestion, la protection des plateaux des Chesterfield et Bellona, et l'encadrement des activités touristiques professionnelles. Les autres collègues du comité de gestion seront consultés avant le prochain comité de gestion par les membres du gouvernement concernés.

III. Décisions

1. Une analyse juridique sera lancée sur l'arrêté de création du parc naturel suite au non-respect du délai de soumission du plan de gestion.
2. Les membres du comité de gestion peuvent faire des propositions écrites d'amendement au plan de gestion avant le 15 février.
3. La mise en place d'actions prioritaires sur les récifs éloignés sera à l'ordre du jour du comité de gestion n° 5.

[Prises de notes : Compte rendu de réunion du 26 janvier 2018 du collège de la société civile et du gouvernement de la NC. Ordre du jour : Relance du Comité de gestion du Parc. Présents – Aurélie FOURDRAIN ; Christophe FONFREYDE ; Eric MEVELEC ; M. CONSTANS, chef de cabinet de M. GERMAIN ; M. XALITE, chef de cabinet de M. POIDYALIWANE ; CI François TRON ; WWF Marc OREMUS ; SCO Pierre BACHY ; CV Monik LORFANFANT ; EPLP Martine CORNAILLE ; Pew Christophe CHEVILLON ; SSNC Serge RAOUL ; AB Joel LAUVRAY.

Résumé : pour le gouv il y a urgence à relancer le comité de gestion. Le président est jugé ridicule lorsqu'il parle d'une coquille vide. Le gouv. propose de mettre à l'ordre du jour la méthodologie (le CdG devrait alors approuver la méthode de travail), lancer le travail pour la protection des Chesterfield et Bellona. Éventuellement changer le nom du document plan de gestion, les représentants de la société civile ont jusqu'au 15 février pour proposer leurs modifications. Il y a besoin que cela avance pour obtenir des financements (FED, investissement avenir, etc ...).

Détails des échanges : MC : « chantage ? » AB : « nous avons été clairs dès avril 2015, nous prévenons de nos positions qui sont de défendre l'environnement, nous avançons à visage découvert (ce qui n'est pas le cas de tous) ; nous sommes contre la privatisation de l'espace, contre la financiarisation du vivant, et favorables à tout ce qui va dans le sens d'une vraie protection de la ZEE ».

Présentation de Monsieur CONSTANT : « Le gouv., le président et moi on souhaite que le comité de gestion redémarre, c'est le cœur du Parc, il est essentiel, il y a eu des points d'achoppements, il faut des actions pour que ce ne soit pas seulement un arrêté, que le Parc soit protégé, c'est un risque majeur, que ces points soient réglés le plus tôt possible ! Il y a urgence ! Il faut que le Parc fonctionne avec l'ensemble des acteurs, on ne peut privilégier certains acteurs, on a besoin de tout le monde, avant la prochaine réunion du comité de gestion. »

M.CORNAILLE : « on n'a pas besoin d'un nouvel acte, on avait 3 ans pour faire ce plan de gestion » ; CC : « on reprend la suite dans la foulée ? Ou on fait des travaux nouveaux ? E. MEVELEC a tout fait pour qu'il n'y ait aucune action dans ce plan de gestion ».

Gouvernement : « il faut que le comité de gestion repense son rôle et donc se réunir rapidement pour acter les différentes étapes des travaux selon un calendrier ».

CORNAILLE : « Il y a deux actions urgentes qui pourraient recueillir un consensus : la compagnie du *Ponant* aux Chesterfield, le *Kea Trader* et les routes maritimes ». SCO : « en deux ans nous sommes arrivés à un résultat concret pour les récifs d'Entrecasteaux ».

Gouvernement : « Sommes-nous d'accord sur les orientations ? Il faut qu'elles soient actées c'est la priorité, le temps presse, il est contre nous, on peut pendre des arrêtés avant de finaliser le plan d'action, mais on voudrait que les discussions soient prises en commun »

M. CORNAILLE « on a l'impression que des décisions ont été prises malgré nous, ex : le *Ponant* et le conseil scientifique qui n'a pas été encore désigné par Philippe GERMAIN ».

Gouvernement : « Je suis pour un conseil scientifique au démarrage pour avoir un éclairage sérieux, on validera des dates pour prendre des décisions et faire vivre le Parc ».

L. LHERMITTE : « Merci pour cette démarche d'ouverture, Action Biosphère, dès 2014, soulevait les problèmes de l'arrêté de création du parc et le 30 Avril 2015 parlait des lacunes de la réglementation ; pour rappel, le Comité de Gestion n'a qu'un avis consultatif. La préservation des récifs et terres émergées faisait consensus au bureau n° 13, mais n'a pas été actée ; il y a un budget pour le Parc, mais pas d'argent pour le fonctionnement ; pour le conseil scientifique, on a eu un contre-exemple avec l'amiante en France : pendant un siècle le CPA a fourni des experts scientifiques réfutant les dangers, nous serons donc très vigilants ». Martine CORNAILLE (coupant la parole) : « EPLP veut des scientifiques indépendants qui n'appliquent pas les ordres d'une politique ». L. LHERMITTE : « Nous sommes contre la privatisation de l'espace et la financiarisation du vivant et serons très satisfaits d'une évolution pour la préservation de l'environnement ; pour ce qui est de la transparence, toutes les ONG avaient une convention avec le Parc nous l'avons appris que fin 2017 ! en juillet 2017 il y a eu une campagne de recherche NZ, on n'a pas eu de retour ; le problème de la biopiraterie n'a même pas été considéré ! nous sommes sensibles à la biopiraterie c'est une urgence ; grâce à la délibération de 2011 définissant les quatre types de réserves naturelles, le gouvernement n'a pas besoin du comité pour créer le réseau d'aires marines prévu dans l'arrêté de création du parc ». CC : « Il y a eu bio-piraterie ! ». MC : « Quelle délibération ? ».

Gouvernement : « Il faut être d'accord sur la méthodologie, le comité n'est que consultatif mais il peut être à l'origine d'avancées, il faut un calendrier, la matière est là, reste à la transformer » c'est mieux avant de sortir un arrêté ou une délibération, de s'appuyer sur un avis d'un comité ». E. MEVELEC « on retrouve la même méthode partout, nous n'avons rien inventé ».

CI : « on parle d'exploration et d'exploitation... ». M. CORNAILLE (se gaussant) : « Vous avez donné un prix au gouvernement ! la conquête ».

CF « On peut commencer par Chesterfield et Bellona ». MC : « Pourquoi pas toutes les terres émergées ? Quelles difficultés à les traiter toutes ? ». C. CHEVILLON : « C'est la méthode de travail proposée il y a trois ans, on repart dans le vide ». CORNAILLE : « Pourquoi faire un zonage ? ».

Gouvernement : « On peut se donner un délai pour les terres émergées, six mois, je ne sais pas ».

SCO : « Pour d'Entrecasteaux on a mis deux ans mais Matthew / Hunter je n'y suis jamais allé ». C. CHEVILLON : « On pourrait proposer des zones par intérêts, ça fait trois ans qu'on le dit, il y a trois zones pour les cétacés. »

C.FONFREYDE : « On vous propose d'avancer par étape, par morceau ».

L. LHERMITTE : « Il y a une ébauche de règlement intérieur, non encore validée, où le comité était censé se tenir au moins une fois par an, l'année dernière il n'y en a pas eu ; il faut que notre travail débouche sur un document portant un message fort pour la protection ; par exemple, un moratoire contre la prospection sismique, et l'exploration des ressources fossiles ; un avis consultatif ne suffit pas toujours pour que le gouvernement fasse une loi, la preuve avec le CCE qui en 2013 valide un texte initié par STOP'OGM pour une réglementation des OGM. Il est depuis dans un placard. »

Gouvernement : « Le développement économique va se faire vite, il faut préciser nos objectifs, le service des AffMar travaille à son rythme avec un petit effectif, on investit quand on a décidé ce qu'on veut faire ».

C. CHEVILLON : « Pour la compagnie du *Ponant*, on fait un cahier des charges, pas besoin d'attendre le plan de gestion ».

C. FONFREYDE : « Les gens du comité de gestion sont plus aptes à juger qu'il y a deux ans, je propose que la compagnie du *Ponant*

aille ailleurs ; on voudrait une discussion plus ramassée, plus précise avec une expertise, un cahier des charges ; à cause des 10% de désaccord, on est bloqué ».

M. CORNAILLE : « On ne veut pas servir de caution alors que certaines incertitudes n'ont pas été évacuées (hydrocarbures) ». LL : « Il y a des problèmes de terminologie, ex: les quatre classes de l'arrêté, celles de l'UICN, les classes américaines, on s'y perd ; quant à l'état des lieux, on nous dit qu'il y a tout dans le bouquin ASR, or par exemple, on ne voit pas l'état de santé des fonds après la pêche des holothuries, il y a peut-être des urgences à définir dans la protection ».

Gouvernement : « Les financements sont nationaux ou internationaux, on a participé au programme d'investissement avenir, 5 à 7 milliards de franc, la décision finale sera prise au milieu 2018... il faut un consensus pour que ça avance, la fenêtre est ouverte, il faut y aller ».

LL : « Action Biosphère a joué franc-jeu, en prévenant toujours à l'avance de ses positions, le plan de gestion a coïncé, en face quels sont les adversaires ? La société Total est-elle encore représentée dans le Comité de gestion ?

E. MEVELEC : « Ils n'ont pas démissionné, mais on peut se demander pourquoi ne sont-ils pas venus les deux dernières fois. »

LL en rigolant et appuyé par MC : « Ils n'ont pas besoin de venir, pour que leurs intérêts soient défendus !!! ». MC revient sur le moratoire de l'exploitation des hydrocarbures : « La préservation est incompatible avec l'exploitation ».

Gouvernement : « Le moratoire est acté pour le prochain CG »

LL : « Nous sommes contents de passer aux actions, vu qu'à chaque proposition de modification du « plan de gestion » que nous faisons en bureau, l'argument était refusé et proposé d'être mis dans les actions ».

Gouvernement : « Le président GERMAIN est pour la préservation de la biodiversité ».

MC : « Oui mais il ne veut pas se priver d'une exploration sur les hydrocarbures, d'ailleurs la Dimenc a produit un livre 2 code minier consacré aux hydrocarbures sur les exploitations, ce n'est pas pour faire joli ! »

C. CHEVILLON : « Vous avez cessé de nous consulter pendant 7 mois, alors que le comité n'était pas dissous. Nous aurions pu continuer à travailler ».

Gouvernement : « les choses doivent être précisées par écrit ».

C. CHEVILLON : « Il faut supprimer une grande partie du plan de gestion, ça peut aller très vite pour les réserves intégrales ». WWF : « Moi je serais beaucoup plus à l'aise pour valider si ... ». MC et Pew : « Nous on votera contre, hors de question de valider un document tel que celui-là. »

Gouvernement : « S'il faut écrire les choses précises on écrira, s'il faut deux réunions on fera 2 réunions sur la formulation de toute la première partie tout le monde peut être d'accord ».

CC : on peut retravailler sur le document. WWF : « Dans la première partie, le point deux est inacceptable. »

Gouvernement : « faites-nous remonter vos remarques, d'ici au 15 février. Le plan de gestion devra être accepté par le CG. Je ne vois rien de compliqué dans cette affaire-là. Je souhaite que le comité de gestion bien qu'un espace de débat valide ce qui aura été décidé en amont. Merci à vous. ». Il se tourne alors vers le chef de cabinet M XALITE qui prend la parole : « C'est ouvert, pour que l'on y aille ! ». Oléé]

CG5

Relevé de conclusions du comité de gestion no. 5 – v4

Date de la réunion : 28 février 2018

Lieu de réunion : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Ordre du jour : • Validation du relevé de conclusions du comité de gestion n° 4 du 20 décembre 2016 • Transmission du projet de plan de gestion du parc naturel au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie • Lancement des actions prioritaires en 2018 : renforcement de la protection des récifs et des lagons de Chesterfield et Bellona ; mise en place d'une réglementation du tourisme professionnel dans le parc naturel • Lancement des travaux nécessaires pour réviser le plan d'actions Entrecasteaux 2012-2018 suite à l'audit réalisé en 2017 • Rapport d'activité 2016 • Election du bureau

LISTE DES PARTICIPANTS

Collège des Institutions – Haut-commissariat de la république, secrétaire général adjoint au haut-commissaire, Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT • gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du gouvernement, Philippe GERMAIN • gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Hanner XALITE • congrès de la Nouvelle-Calédonie, Raphael LARVOR • province sud, Charles VAKIE. *Collège des socio-professionnels* – Agence Kenua, Vincent THAN TRONG • Confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA • Fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON • Sudiles, Régis BALLU • Syndicat des activités nautiques et touristiques, Yves DUCREUX • Syndicat des industries de la mine, Xavier GRAVELAT • Union Maritime, François BURNOUF. *Collège de la société civile* – Action Biosphère, Laurent LHERMITTE • Conservation International, François TRON • Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY • The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON • WWF, Hubert GERLAUX. *Collège coutumier* – Aire coutumière Djubea Kapone, Justin GAIA • Aire coutumière Drehu, Evanes BOULA • Aire coutumière Hoot Ma Whaap, Albert WAHOULO • Aire coutumière IaaI, Cyriacque ALOSIO • Aire coutumière Nengone, Victor BOULANGO • aire coutumière Paici Cemuhi, Alexandre KAMOUDA. *Personnalité qualifiée* – CRESICA, Benoit SOULARD. *Invités* – agence française pour la biodiversité : Nathalie DUPRIEZ • Action Biosphère, Joël LAUVRAY • WWF, Marc OREMUS • The Pew Charitable Trusts, Aline SCHAFFAR • SCO, Christine PICARD • confédération des pêcheurs professionnels, Chloé FILLINGER • DAFE, Bruno CORDIÉZ • aire coutumière Hoot Ma Whaap, Jeff DOUNEHOTE • province Sud, Jean-Marie LAFOND • congrès, Christine GOYETCHE • haut-commissariat, délégué territorial à la recherche et la technologie, Moulay ABDELGHANI-IDRISSI • cabinet du président du gouvernement, Claude CONSTANS • cabinet du président du gouvernement, Jean-Michel LESAUX • cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Alexia MANDAOUE • gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Éric MEVELEC • gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Julie Anne KERANDEL • gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Marie-Hélène MERLINI. *Animateur* – Christohe FONFREYDE (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la cinquième fois le mercredi 28 février à 14h30 en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement et de M. Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT secrétaire général adjoint au haut-commissaire de la République. Le président du gouvernement et le secrétaire général adjoint ont rappelé l'importance du plan de gestion. Ils ont souhaité qu'il puisse être validé et transmis au gouvernement et ils ont insisté sur la nécessité de rentrer dès 2018 dans une phase opérationnelle s'intégrant dans un plan d'action cohérent. Dans son discours introductif le président du gouvernement a évoqué la création souhaitable d'une structure de gouvernance du parc, qui reste à préciser, et son souhait de voir l'agence française de la biodiversité (AFB) aider la Nouvelle-Calédonie à construire le plan d'action global du parc, son tableau de bord et les indicateurs d'atteinte des objectifs du parc. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014.

Point n° 1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion du 20 décembre 2016 – Après prise en compte de la remarque de [Laurent] LHERMITTE, représentant d'Action Biosphère, le relevé de conclusions annexé au présent relevé de conclusions est validé en séance par le comité de gestion.

Point n° 2. Transmission du projet de plan de gestion du parc naturel au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – Les propositions de modification du projet de plan de gestion faites par le bureau suite à la consultation du grand public sont présentées en séance. Les résultats du vote pour la validation du plan de gestion et sa transmission au gouvernement sont les suivants : contre : 1 voix (Action Biosphère) ; abstention : 2 voix (aires coutumières Nengone et Djubea Kapone) ; pour : 19 voix.

L'article 6 de l'arrêté n° 2014-1063/GNC du 23 avril 2014 indique que « tout avis du comité de gestion doit faire l'objet d'un consensus entre les membres présents. Consensus signifie l'absence de toute objection formelle au moment où l'avis est rendu. En cas d'absence de consensus, la question est soumise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et au président du gouvernement. » Les co-présidents du comité de gestion déclarent valider le plan de gestion et sa transmission officielle au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les courriers envoyés par les membres de la société civile en préalable au comité de gestion sont en annexe du compte-rendu du comité de gestion.

Points n° 3 et n° 4. Lancement des actions prioritaires en 2018 –

- Le comité de gestion valide le plan d'action 2018 suivant :
Chapitre I. Patrimoine – Obj. 01. Protection des écosystèmes : mise en réserve des récifs *pristine*.
Chapitre II. Usages – Obj. 05. Tourisme responsable : réglementation du tourisme professionnel dans le parc. Obj. 21. Valorisation de la biodiversité : candidature au projet TIGA.
Chapitre III. Gouvernance – Obj. 9. Fonctionnement des instances du parc, Ss obj. 24. Pérennité du parc : réflexion concertée sur la structure de gouvernance (établissement public ou autre). Obj. 10. Implication de la population : communication vers le grand public ; communication vers les membres du comité de gestion. Obj. 12. Moyens, Ss obj. 32. Surveillance et suivi : établissement d'une convention avec l'AFB ; test d'un drone marin autonome. Ss obj. 33. Financements : recherche de financements hors NC ; communication internationale. Ss obj. 34. Connaissances pour la gestion : préparation d'un planning scientifique
Chapitre IV. Intégration – Obj. 15. Relations internationales : communication internationale
- Le comité de gestion valide le plan d'action réglementaire 2018 – 2019 suivant :

2018 – 1. Mise en réserve (Chesterfield et Bellona, Pétrie et Astrolabe) ; 2018-2. Réglementer le tourisme professionnel ; 2018-3. Rédiger le nouveau plan d'actions Entrecasteaux 2019-2024. 2019 – 4. Protéger les monts sous-marins ; 2019 – 5. Protéger les îles hautes ; 2019 – 6. Améliorer la gestion de la ZEE.

- Méthodologie de travail du plan d'action réglementaire : Chaque action fera l'objet d'un atelier de travail sur une journée complète puis d'une réunion de validation. Les scientifiques et les membres du comité de gestion devant vivre avec les conséquences de la réglementation seront invités à participer à ces réunions, tout en recherchant un équilibre par collège. Le nombre de places par atelier de travail sera limité pour permettre des échanges fluides et productifs.

Le président du gouvernement souhaite que le classement des récifs *pristine* ait lieu le plus rapidement possible.

Point n° 5. Rapport d'activité 2016 – Le rapport 2016 a été remis à tous les membres du comité de gestion. Le rapport d'activité 2017 sera présenté au prochain comité de gestion.

Point n° 6. Election du bureau – Un mail sera envoyé aux membres du comité de gestion les invitant à nommer leurs représentants au bureau du parc naturel. Le représentant du haut-commissariat rappelle que le bureau a pour rôle de préparer le comité de gestion du parc naturel.

Conclusion – Le représentant du haut-commissariat et le président du gouvernement remercient les membres du comité de gestion pour leur implication.

Décisions du comité de gestion n° 5 – 05.01 : Le relevé de conclusion du comité de gestion n° 4 est validé. 05.02 : Le projet de plan de gestion présenté en séance est validé et transmis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. 05.03 : Le plan d'action 2018 est validé. 05.04 : Le plan d'action réglementaire 2018-2019 est validé.

Signé par : Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Annexes : Courriers envoyés par les membres de la société civile en préalable au comité de gestion n° 5]

Annexe 1. Discours du président du gouvernement.

Annexe 2. Courrier envoyé le 15 février 2018 par WWF

Annexe 3. Courrier envoyé le 15 février 2018 par Conservation International

Annexe 4. Courrier envoyé le 16 février 2018 par 6 membres du collège de la société civile (Action Biosphère, Association pour la sauvegarde la nature néo-calédonienne, Conservation International, Corail vivant – Terre des hommes, The Pew charitable trusts, WWF).

CG6

Relevé de conclusions du comité de gestion no. 6 – version 3

Date de la réunion : 20 juin 2018.

Lieu de réunion : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ordre du jour : 1- Validation du relevé de conclusions du comité de gestion n° 5 du 28 février 2018. 2- Validation des arrêtés : (2.1) instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe ; (2.2) encadrant les activités touristiques professionnelles dans le parc naturel ; (2.3) plan d'actions 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux. 3- Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS

- *Collège des Institutions* : Haut-commissariat de la République, Thierry LATASTE ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du gouvernement, Philippe GERMAIN ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Eric MEVELEC ; congrès de la Nouvelle-Calédonie, Raphaël LARVOR ; province sud, Charles VAKIE. - *Collège des socio-professionnels* : confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA ; fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; syndicat des activités nautiques et touristiques, Pierre-Olivier BERTHEAU ; agence Kenua, Vincent THAN TRONG. - *Collège de la société civile* : Action Biosphère, Joël LAUVRAY ; Conservation International, François TRON ; The Pew Charitable Trusts, Christophe CHEVILLON ; Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; WWF, Hubert GERAUX. - *Collège coutumier* : aire coutumière Hoot Ma Whaap, Albert WAHOULO. - *Personnalité qualifiée* : CRESICA, Emmanuel TESSIER. - *Invités* : haut-commissariat de la République, secrétaire général adjoint au haut-commissaire, Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT ; haut-commissariat, délégué territorial à la recherche et la technologie, Moulay ABDELGHANI-IDRISSI ; cabinet du président du gouvernement, Claude CONSTANS ; cabinet du président du gouvernement, François MADEMBA-SY ; DAFE, Jean-Luc COLOMBAT ; province sud, Emmanuel COUTURES ; agence française pour la biodiversité, Nathalie DUPRIEZ ; conservatoire des espaces naturels, Nathalie BAILLON ; The Pew charitable trusts, Soizic FLEURY ; confédération des pêcheurs professionnels, Chloé FILLINGER ; fédération des pêcheurs hauturiers, Mario LOPEZ ; aire coutumière Hoot Ma Whaap, Amabili WAHOULO ; cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Alexia MANDAOUE ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Christophe FONFREYDE ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Julie Anne KERANDEL ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Marie-Hélène MERLINI ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Morgane REIX-TRONQUET. - *Animateur* : Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). - *Rapporteur* : Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la sixième fois le mercredi 20 juin à 14h30 en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement et de M. Thierry LATASTE, haut-commissaire de la République. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014. La séance a été introduite M. Philippe GERMAIN.

Après avoir salué individuellement le haut-commissaire, les représentants des différents collèges du comité de gestion, la direction des affaires maritimes, les collaborateurs et invités présents, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie rappelle dans son discours d'ouverture que ce 6e comité s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle actée lors du dernier comité de gestion. Ce dernier a vu l'approbation du plan de gestion, du classement des récifs *pristine* et de l'adoption d'une réglementation des usages dans les zones du parc naturel. Philippe GERMAIN précise que les

groupes de travail réunis pour proposer des projets d'arrêtés en s'appuyant sur l'expertise et la connaissance des acteurs de terrain ont su dégager un consensus, malgré les difficultés. En accord avec le haut-commissaire, quelques éléments apparaissant indispensables pour afficher des principes clairs, et compréhensibles pour tous, justes et applicables, ont été ajoutés. Pour le projet d'arrêté instaurant le classement de 100 % des récifs et lagons *pristine*, le principe de la protection, basé sur la limite voire l'interdiction d'accès devant faire l'objet de déclinaisons est retenue. Suite aux propositions du groupe de travail, le président demande à ce que la superficie classée en réserve intégrale soit si possible augmentée, en fonction des connaissances scientifiques et hydrographiques disponibles à ce jour, mais aussi que le niveau de protection des réserves naturelles soit renforcé par rapport aux catégories de l'IUCN en passant à un niveau 2, situé juste avant celui de la réserve intégrale. Ce classement devra permettre de protéger une superficie plus importante que celle de la Grande-Terre : 21 000 km² de récifs et lagons en réserve naturelle et 7 000 km² en réserve intégrale. Aujourd'hui, il n'existe que 3 100 km² de réserve naturelle à Entrecasteaux, classé au patrimoine mondial. Philippe GERMAIN rappelle que dans ce classement tout n'est pas en réserve intégrale, et qu'il s'agit du choix du groupe de travail et de celui des co-présidents afin de trouver le juste équilibre entre protection de la biodiversité et développement d'usages responsables au sein du Parc.

Philippe GERMAIN signale que l'actuel projet d'arrêté fera l'objet d'autres modifications car avec le membre du gouvernement en charge de la ZEE, M. POIDYALIOWANE, ils souhaitent qu'une consultation du public soit organisée dans les prochaines semaines. A l'issue de ce processus, le projet d'arrêté sera à nouveau soumis pour validation au comité de gestion puis transmis au gouvernement. L'objet de la consultation est de recueillir et d'intégrer les réflexions pertinentes qui seront faites par les Calédoniens. Même si la volonté est de progresser dans la mise en place du plan de gestion, le temps de la discussion sera privilégié. Selon les conclusions des travaux et les discussions sur les délimitations des zones à protéger, le manque d'informations scientifiques comme le manque de relevés hydrographiques sont des facteurs d'incertitude peu compatibles avec une protection efficace et parfois même avec la sécurité de la navigation. Il est donc acté que des travaux d'étude seront engagés en partenariat et avec l'accord de l'Etat, du SHOM, des ONG, des associations environnementales, des directions de la Nouvelle-Calédonie pour avoir une connaissance plus précise de ces zones. Ces propositions d'études seront soumises aux groupes de travail et au comité de gestion avant toute validation. Philippe GERMAIN souligne que d'importants efforts en matière de développement de moyens d'observations et des programmes de recherches restent à faire, et le projet TIGA, ouvert par l'Etat, et auquel la Nouvelle-Calédonie est candidate, pourrait contribuer à atteindre ces objectifs.

L'autre principe essentiel abordé durant le discours d'ouverture du président concerne l'accès aux réserves naturelles qui devra être soumis à une réglementation claire et à une autorisation systématique en conformité avec la réglementation internationale en matière de sécurité et de circulation. Afin d'éviter toutes interprétations contradictoires ou remise en question de la crédibilité de la démarche de classement au niveau local et international, la modification du cadre réglementaire est à envisager (délibération 51/CP) pour interdire toutes pêches dans les zones protégées. Cette interdiction concernerait aussi bien les particuliers que les professionnels. Pour assurer un usage maîtrisé et responsable des zones réglementées, des redevances et taxes seront mises en place. Ces ressources seront nécessaires afin de mettre en œuvre des moyens de surveillance de l'activité. Une des priorités est de définir des grilles de tarification d'accès au Parc selon les conditions d'usages les plus précises et scientifiquement reconnues. Aucune autorisation, aucun usage autorisé, strict et encadré ne devra porter atteinte aux *pristine*. Le travail se poursuit avec l'Etat et l'AFB pour la mise en place d'une gouvernance du Parc par la création d'un GIP et pour le développement d'expertises et de moyens. Un groupe de travail a d'ailleurs avancé sur la composition d'un comité scientifique dédié au Parc, qui s'appuiera sur des compétences locales et internationales. Ces éléments seront soumis au prochain comité de gestion. Plusieurs pistes sont en cours de réflexion pour le déve-

loppement du plan opérationnel pluriannuel, évoqué lors du dernier comité de gestion, pour le renforcement de la compétence au service du Parc et de moyens. Toutes ces exigences de préservation et de valorisation du Parc, de ses récifs et lagons doivent être visibles aux niveaux régional et international pour servir de référence, comme lors de la création du Parc en 2014. L'ambition est d'exporter ce modèle auprès des pays voisins pour augmenter la connexion des écosystèmes, « élargir » les frontières du Parc pour mieux protéger et éloigner les activités nuisibles. Le président rappelle également que l'ensemble des partenaires ont leur place pour continuer à avancer dans le même état d'esprit qui prévaut depuis le début.

1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion du 28 février 2018

Hubert GERAUX représentant le WWF rappelle leur inquiétude sur la faiblesse du plan de gestion du Parc en l'état, par rapport à la dizaine d'autres plans de gestion de parcs marins, et reste vigilant pour un rattrapage structurel malgré leur soutien au volontarisme du gouvernement de mener rapidement des actions concrètes de conservation. Joël LAUVRAY, représentant d'Action Biosphère, rappelle leur abstention car l'intervention de Laurent LHERMITE lors du dernier comité n'a pas été signifiée.

Le relevé de conclusions annexé au présent relevé de conclusions, amendé des remarques faites en séance, est validé en séance par le comité de gestion.

2. Validation des projets d'arrêtés

Le plan d'action validé au dernier comité de gestion et détaillant les objectifs du Parc et les actions associées, la méthode participative mise en œuvre pour aboutir aux projets d'arrêtés ainsi que les participants aux groupes de travail sont rappelés en séance. Les autres étapes à venir, avant l'adoption des projets par le gouvernement sont également rappelées : consultation du public, présentations des projets d'arrêtés en commission des ressources marines et au comité consultatif de l'environnement.

• Présentation du projet d'arrêté de mise en réserve des *pristine* --

- Un seul arrêté présente les mises en réserve de Chesterfield, Bel-lona, Pétrie et Astrolabe et Entrecasteaux. Pour le nord des Chesterfield, le gouvernement propose d'augmenter la surface de réserve intégrale d'à peu près 500 km². Pour les atolls d'Entrecasteaux, il est proposé d'ajouter 3 réserves intégrales marines : les atolls de Pellotas et les récifs de Guilbert. Il est rappelé que l'augmentation du niveau de protection des réserves naturelles proposée par le gouvernement reviendrait à interdire tout type de pêche et à soumettre obligatoirement tout accès à autorisation.

- Le président Philippe GERMAIN ajoute que ce qui est proposé aujourd'hui est d'avoir deux niveaux de protection sur nos récifs *pristine*. Les réserves naturelles seront interdites à tous sauf déro-gation du gouvernement pour des usages particuliers pour valoriser notre patrimoine car il y a une nécessité absolue de préserver. On se dirige vers une protection quasi-totale et totalement maîtrisée. Après lecture des contributions de certains membres du comité de gestion, le président remarque que celles d'Action Biosphère apparaissent accessibles et intéressantes. En parallèle de la consultation, le président souhaite que l'enrichissement de la réglementation soit poursuivi. Aujourd'hui, l'accès aux récifs *pristine* est libre, professionnels et particuliers peuvent y faire ce qu'ils veulent. L'objectif est de les mettre à un niveau de protection pour les sécuriser tout en continuant à travailler et à réfléchir sur comment les protéger et les valoriser mieux encore. Cela se fera progressivement et en toutes connaissances de cause. Renforcer le niveau de protection de la réserve naturelle permet déjà de garantir la préservation des *pristine*.

- Jean-Luc COLOMBAT, directeur de la DAFE salue l'efficacité des affaires maritimes et leur engagement à fournir un travail très important et de qualité en si peu de temps et dans une ambiance dynamique.

- Florent PITHON pour la Fédération des pêcheurs hauturiers, n'a pas de remarque particulière au sujet des réserves et des délimitations. En revanche, ce qui lui pose problème est l'article 2 sur l'interdiction d'entrer dans les réserves naturelles. Non pas qu'il ait

l'intention d'y pêcher ou d'exercer une quelconque activité extractive, mais le seul fait de les empêcher de passer pose un réel problème surtout au niveau du grand passage des Chesterfield qui est emprunté de tout temps pour éviter un détour de plusieurs centaines de kilomètres. A cet endroit il n'y a ni récifs, ni terres émergées, et le fond est supérieur à 300 voire 350 mètres. Il lui semble important pour l'ensemble des pêcheurs et des navigateurs de pouvoir conserver la possibilité de traverser à cet endroit-là.

- Le président répond que cette contrainte sera prise en compte par la délivrance d'une autorisation de passage permanente qui pourra être délivrée et inscrite dans les licences de pêche par un droit à traverser, et non un droit de pêche. Pour une question de sécurité les réserves naturelles seront toujours accessibles à un équipage en perdition.

- Joël LAUVRAY, représentant d'Action Biosphère, sensible à la remarque du président concernant leur contribution, est satisfait de voir que leur idée de protéger davantage les récifs de Pétrie et Astrolabe a été prise en compte avec les limites proposées. Pour les autres îlots : Loop et les deux îlots du Mouillage devraient être classés en réserve intégrale. Ce sont les ornithologues qui le disent dans leurs rapports. De même AB est pour le classement des récifs Mérite et Portail à Entrecasteaux en réserve intégrale, du fait même qu'ils sont encore méconnus et des autres récifs encore méconnus. Cela aurait permis d'augmenter encore plus la superficie des réserves intégrales de cette zone.

- Le PRÉSIDENT précise à ce sujet que l'élévation d'un niveau de protection formulée par une ONG ou autre devra être étudiée. Et si on n'accède pas à la demande, il faudra argumenter la décision qui empêche cette protection renforcée dans l'espace de nos *pristine* (règle internationale, usage particulier en NC à prendre en compte...). A priori, le président est assez favorable pour renforcer la protection d'un certain nombre d'îlots ou de récifs qui sont actuellement proposés en réserve naturelle. D'ici un mois, en fonction des recommandations que les uns et les autres ont formulées avant le comité, un travail sera poursuivi pour continuer à enrichir le projet d'arrêté.

- Abel CICA pour la Confédération des pêcheurs professionnels rappelle que la pêche lagonaire se pratique essentiellement depuis les années 70 et jusqu'à aujourd'hui dans les lagons et autour des côtes de NC. Par souci d'impacts sur la ressource, les petits pêcheurs ont commencé à réfléchir à des projets qui les amèneraient à pêcher en s'éloignant des côtes et des îlots. Au vu du projet actuel du Parc, leurs zones de pêche seraient réduites. Alors ils ne peuvent pas approuver ce projet s'ils veulent continuer à travailler.

- Philippe GERMAIN entend la Confédération. A ce jour, il n'y a pas d'autorisation de pêche sur les récifs éloignés. Il comprend qu'il existe un potentiel énorme mais ces récifs sont les derniers témoins de la biodiversité naturelle et l'objectif du plan de gestion est de parvenir à un niveau de protection suffisant pour une transmission aux générations futures. Donc la pêche récifale est totalement à l'encontre de l'objectif de protection. Il faudrait mettre en place un groupe de travail avec les affaires maritimes et les scientifiques pour réfléchir sur comment pérenniser une activité responsable en fonction des besoins des pêcheurs lagonaires.

- Hubert GERAUX, représentant le WWF salue la démarche du gouvernement qui représente une des plus importantes contributions, si ce n'est la plus importante contribution à la protection des récifs coralliens en cette année internationale de célébration de ces récifs. C'est un premier pas extrêmement fort qui donne une carte d'identité internationale au Parc. Concernant la remarque des pêcheurs hauturiers sur un chenal de transit, un éclairage factuel est apporté suite à une publication de l'IRD qui précise que si la traversée se fait sur des fonds de 300 mètres, en évitant les plateaux de 30 à 50 mètres où se rassemblent les baleines pendant la saison hivernale, il n'y aurait pas d'impact sur ces mammifères. Pour compléter ce qui a été dit sur l'amélioration des connaissances des récifs coralliens, il est ajouté que le SHOM toujours absent autour de la table pourrait être associé aux travaux.

Cette meilleure connaissance bathymétrique de l'ensemble de ces récifs permettrait d'augmenter l'efficacité de surveillance et d'intervention dans le Parc.

- Joël LAUVRAY, représentant d'Action Biosphère, souhaiterait que sur Entrecasteaux la limite isobathe sur le front récifal soit supérieure à 20 mètres pour les réserves intégrales marines de Pellotas et des Guilbert car cette limite semble insuffisante. Il serait préférable de la fixer à 100 mètres.

- Eric MEVELEC de la DAM précise que sur le plan technique, l'isobathe de 1 000 mètres est celui qui a été retenu pour la réserve naturelle. Ce qui vient d'être évoqué concerne la protection particulière de certains récifs. Les discussions en groupe de travail ont tout d'abord amené à se limiter au front récifal, l'endroit où se situe le récif au moment où il émerge. Puis il a été considéré que ce n'était pas suffisant, la limite isobathe a donc été décalée de 20 mètres vers le large. Une limite isobathe à 100 mètres n'a pas encore été discutée.

- Christophe CHEVILLON pour PEW salue les remarquables avancées sur ce dossier après des années où il a été impossible d'aboutir un plan de gestion qui en soit véritablement un, et qui est plutôt un document stratégique. La volonté de durcir les niveaux de protection des réserves naturelles est également à saluer d'autant plus qu'aujourd'hui un groupe de travail s'attache à examiner le réel niveau de protection des océans. Doté ces endroits du statut qui est retenu aujourd'hui et consacrer une priorité aux *pristine* est une décision à saluer car cela sera considéré comme un haut niveau de protection. Le Parc est grand, il reste encore d'autres espaces à protéger et que l'ONG continuera à porter cette position défendue par les instances environnementales internationales ainsi que par des scientifiques sur la nécessaire protection de 30 % des océans avant qu'il ne soit trop tard pour la biodiversité marine et l'économie de la mer. Aujourd'hui, les discussions sont en train de converger vers 50 % des océans.

- Christophe CHEVILLON soutient Action Biosphère au sujet de la limite des réserves intégrales pour les récifs isolés d'Entrecasteaux. Il souhaite que la réserve ne se limite pas au front récifal.

- François TRON pour Conservation International souscrit à la proposition d'Action Biosphère qui est de descendre à 50 mètres pour les réserves intégrales marines. Ce qui paraît adapté. Concernant la notion de réserve naturelle et intégrale pour les îlots, tous ne sont pas en réserve intégrale car il y a peut-être la perspective d'un plan d'activités responsables. En vue de la consultation du grand public, il est suggéré que soit publié l'état des lieux des populations d'oiseaux des zones éloignées pour que la justification scientifique soit aussi transparente que possible, d'autant plus que le plan de gestion ne contient pas ces informations. Pour la surveillance, et les espoirs d'une pêche commerciale dans les zones éloignées, il est demandé quelles sont les perspectives de l'accroissement de l'effort de surveillance, d'interception et de solution par rapport à la pêche illégale qui nourrit la frustration des pêcheurs locaux qui se voient eux-mêmes empêchés de pouvoir intervenir dans ces zones.

- Pierre BACHY pour la SCO précise que pour les mises en réserve des îlots éloignés, il existe des arguments ornithologiques mais il faut noter que ces espaces sont également des zones de passage pour les navigateurs. Pour [les Chesterfield], des zones de mouillage privilégiées ont été prévues, telles que l'île Loop et les quelques îlots du Mouillage qui n'ont pas été proposées en réserve intégrale pour offrir un abri et un lieu de repos aux plaisanciers internationaux. Sur le plan ornithologique, les données de la SCO sur les oiseaux sont actualisées par rapport à ce que disent actuellement certains biologistes marins puisque les missions sur le terrain sont régulières : Entrecasteaux tous les ans et Chesterfield tous les deux ans. Il est ajouté que la remise en cause systématique du travail effectué sur le terrain est loin d'être fondée. Dans ce cas, pourquoi ne pas se retrouver sur site.

- Philippe GERMAIN précise que pour les limites isobathes des réserves intégrales marines, il faudra proposer un chiffre qui fera l'objet d'une validation lors du comité de gestion qui aura vocation à valider définitivement les projets d'arrêtés après la consultation. Sur la question de la sécurité et les moyens d'empêcher la pêche illégale des blue boats qui inquiète tout le monde et plus particulièrement l'Etat, il faudra une série de mesures. Le président ajoute que le terme valoriser équivaut au mot sensibiliser, et que s'il faut faire prendre conscience aux Calédoniens, à la région et à la communauté internationale de la nécessité de préserver les espaces fragiles, il est également indispensable de montrer ce qui est exceptionnel pour le protéger. Il faut aussi éduquer pour que les usages soient plus respectueux. Valoriser c'est aussi inciter à ce que la

communauté internationale, les scientifiques, les ONG, les mécènes nous aident à préserver ce patrimoine universel par le biais des moyens (études scientifiques, TIGA, systèmes de surveillance, de contrôle et de sécurisation). C'est une action commune, collective qui doit être menée. L'exemple le plus récent est l'action de l'Etat auprès de l'Union européenne avec le soutien de la Nouvelle-Calédonie qui a permis la délivrance d'un carton jaune au Vietnam contre la pêche illégale. L'autre ambition est d'exporter le modèle du Parc au Vanuatu pour aider à l'éloignement des prédateurs. Les pays voisins sont également sensibilisés à l'importance de politiques communes en matière de préservation. La coopération régionale est aussi indispensable pour une meilleure protection de notre région. La NC a d'ailleurs demandé à l'Etat de se doter de moyens pour renforcer la surveillance dans la région. L'attention de l'Union européenne a aussi été attirée sur le fait que, au-delà de leurs grands objectifs de préservation des océans, une politique dans le Pacifique et notamment en NC serait opportune pour aider financièrement à la réalisation de ces projets. Sur la question de préservation de certains îlots, Philippe GERMAIN n'est pas favorable à la traversée des réserves naturelles par des plaisanciers locaux ou internationaux car la tentation de pêcher ou de prélever serait trop forte. Alors se pose la question de la surveillance. Les dérogations qui ne garantissent pas la préservation totale de notre espace ne peuvent être acceptées.

- Charles VAKIE pour la province sud salue l'énorme travail réalisé. Dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans de l'Unesco, et comme la collectivité dispose d'un certain recul sur la gestion des biens inscrits, la démarche présentée aujourd'hui a le mérite de produire une dynamique de gestion. Avoir une classification par étapes permet, comme cela a été souligné par le président, de faciliter dès le début l'appropriation du sujet par la population.

- Philippe GERMAIN précise que pour partager avec les exécutifs et coordonner les actions, le moment est venu pour qu'une réunion du comité d'harmonisation du Parc soit organisée.

- Eric MEVELEC de la DAM, l'arrêté de création du parc naturel prévoit effectivement de créer un comité d'harmonisation pour avoir ces échanges en amont.

• Validation du projet d'arrêté sur la mise en réserve des prisme

Action Biosphère s'y oppose tant que les îlots et récifs éloignés proposés précédemment ne sont pas en réserve intégrale. Accord pour la démarche mais cela n'est pas encore suffisant.

- Christophe CHEVILLON pour PEW demande à ce que la remarque d'Action Biosphère soit précisée et ajoute que s'il a bien compris, Action Biosphère est contre le classement des récifs *pristine* seulement parce que quelques zones ne seraient pas encore classées en intégrale.

- Le président salue ce que vient de dire PEW concernant le fait que aujourd'hui rien n'existe et que la proposition actuelle permet d'avoir un niveau de préservation important, et rappelle qu'il s'agit d'une étape et pas d'un classement définitif. D'ici le prochain comité de gestion, le niveau de protection de certaines zones pourra être relevé s'il est pertinent et argumenté de manière objective.. Tout le monde fait des efforts pour obtenir un consensus. Le président regrette qu'il y ait cette opposition à toute évolution par un défenseur de la protection sous prétexte que ça n'irait pas aussi loin et aussi vite que souhaité. Une attitude peut-être plus constructive serait bienvenue car à chaque comité de gestion ce sujet est toujours présent.

- Joël LAUVRAY, représentant d'Action Biosphère répond qu'il préfère attendre les prochaines avancées, même s'il pense que nous avançons en termes de protection et qu'il est convaincu que le maximum est fait pour avancer dans la protection. Etant donné que cette validation doit être réfléchie avec les membres de son association, il lui paraît encore prématuré d'affirmer son accord avec l'actuel projet.

- Emmanuel TESSIER, représentant le CRESICA précise que la mise en place de 2 niveaux de protection : réserve naturelle et réserve intégrale, représente un avantage et est une bonne base pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion entre les deux niveaux de protection et d'adapter si besoin.

- Après avoir remercié le CRESICA pour cet éclairage, le président confirme l'adoption de l'arrêté par le comité de gestion avec un vote contre pour Action Biosphère.

- Christophe CHEVILLON pour Pew interroge sur l'absence du membre EPLP et sa possibilité d'expression en tant que membre du comité de gestion au vu du courrier envoyé.

- Le président répond que le comité de gestion délibère lorsqu'il est réuni. Etant donné que le quorum est atteint, seules les voix des membres présents sont comptabilisées. Le vote est confirmé avec un avis défavorable.

• Présentation du projet d'arrêté sur l'encadrement du tourisme professionnel

- Ce projet d'arrêté est présenté, et suite aux avis exprimés après les ateliers de travail et en séance, il est ajouté qu'il reste : (1) à réglementer tous les comportements y compris ceux des plaisanciers ; (2) à rédiger les conventions d'accès concernant la demande de croisière d'exploration qui a été faite au gouvernement ; (3) à définir toutes les zones dédiées inscrites dans l'arrêté ; (4) à détailler certains articles de l'arrêté lors de travaux complémentaires pour les thématiques suivantes : meilleures pratiques, biosécurité, formation des équipages ou encore statut des observateurs ; (5) à organiser des travaux sur les droits d'accès aux mouillages qui seront décrits dans une loi de pays.

- En matière de suivi, en lien avec la venue éventuelle du *Ponant* qui mouillera dans le 'V' des Chesterfield, il est envisagé : de réaliser un état 0 des récifs et des lagons de cette zone, d'écrire un guide des bonnes pratiques, de réaliser une carte des vocations ou carte des zones dédiées du 'V' des Chesterfield, d'effectuer un suivi in situ de cette éventuelle croisière puis un suivi des récifs et des lagons deux ans plus tard pour avoir une vision des impacts de la fréquentation. Ces 5 actions ont fait l'objet d'un dossier de candidature pour un des projets de l'AFB 'Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable'.

- Philippe GERMAIN précise à nouveau que le projet d'arrêté sera enrichi avant adoption par le gouvernement en prenant en compte certaines recommandations formulées par le comité de gestion ainsi que des propositions du grand public. L'objectif étant d'avoir un arrêté aussi précis que possible. Ce projet d'arrêté est non définitif et son contenu sera amené à être évolutif autant de fois que nécessaire, à court, moyen et long terme.

- Le Haut-commissaire a fait remarquer que les sanctions ne peuvent pas être créées par un arrêté et qu'il est juridiquement nécessaire pour l'adoption de telles mesures d'avoir recours à délibération. Les sanctions doivent être plus précises et plus dissuasives et viser les actes que le gouvernement souhaite sanctionner. De plus, la NC ne peut pas aller au-delà des sanctions existantes au niveau national. Toutefois, il existe la sanction administrative qui permet de créer des sanctions calédoniennes financières ou autres, en plus des sanctions françaises telle que la saisie du matériel. Le président rappelle aussi que ces arrêtés restent généralistes et que chaque autorisation sera soumise à un arrêté précisant les conditions d'accès. Le président remercie pour la contribution de chacun et ajoute qu'un travail reste à faire pour ce sujet.

- Abel CICA pour la confédération des pêcheurs professionnels ajoute que s'il comprend bien le projet exposé, les touristes ont le droit d'aller et venir dans le Parc tandis que les pêcheurs n'ont pas le droit d'y poser un seul hameçon pour nourrir leurs familles.

- Le président répond que les usages auxquels il est fait référence ne s'appliquent pas dans le lagon, qui est géré par les provinces et non par le plan de gestion du Parc. Les usages dans le Parc sont extrêmement limités surtout lorsque l'on parle des récifs *pristine*. Ces usages seront soit complètement interdits dans une réserve intégrale, soit sous contrôle dans les réserves naturelles. On n'autorisera aucun usage qui porte atteinte à la faune, à la flore, à la pollution, à la pêche. Les activités ont vocation à permettre un tourisme sous contrôle non impactant, et c'est le débat qui nous anime aujourd'hui. En dehors des récifs *pristine*, l'accès est libre pour les plaisanciers, les pêcheurs et les internationaux sous réserve de respect de certains usages et de bonnes pratiques. Il n'y a aucune limitation supplémentaire vis à vis des pêcheurs professionnels. Aujourd'hui, les limites concernent les professionnels du tourisme et non les plaisanciers. Demain, tout le monde sera au même niveau.

- Pierre-Olivier BERTHEAU pour le SANT fait écho à la remarque d'Abel CICA en précisant qu'il y a beaucoup plus de contraintes de fréquentation pour les entreprises touristiques notamment la pêche sportive qui ne peut plus être pratiquée dans une réserve naturelle, de même que la pêche d'autoconsommation ou encore la pratique

de kite surf. Le champ d'activités de loisirs est considérablement réduit pour les catamarans de charters de plaisance qui se rendent dans la zone. Et il ajoute que le SANT est assez satisfait des décisions prises, et que dans un premier temps la mise en place des autorisations est une bonne chose car elles vont aider à mieux faire respecter les bonnes pratiques par les personnes récalcitrantes. Le SANT note un engagement entre institution publique et secteur privé pour avancer sur la conservation, trouver un modèle de tourisme nautique plus durable et sensibiliser un peu plus les Calédoniens sur le patrimoine et l'environnement marin. Concernant la pêche et certaines activités professionnelles, il est regrettable qu'aujourd'hui, il y ait encore peu d'informations sur l'impact d'une pêche de loisirs ou sportive type catch and release (ou no kill).

- Christophe CHEVILLON pour Pew ajoute qu'en province Sud, selon les données disponibles, 4 poissons sur 5 sont pêchés par des plaisanciers et non par des pêcheurs professionnels. Pour la technique "catch and release", des données montrent que les poissons relâchés vivants ont perdu le mucus qui les protège après avoir été manipulés et finissent donc par mourir. Mais cette méthode de pêche reste encore très méconnue.

- Pierre BACHY pour la SCO précise que la croisière prévue en avril 2019, qui est autant expérimentale pour la société qui la propose que pour la Calédonie, est très encadrée et à caractère écologiste. La société qui l'organise a la réputation internationale d'être écologique. Leur but n'est pas de détruire mais de partager et éventuellement de sensibiliser. Evidemment, il y a des questions d'argent. Dans une zone comme les Chesterfield où au mois d'avril il peut y avoir une activité de reproduction d'oiseaux assez importante, l'idée des affaires maritimes est d'essayer de mesurer cet impact. Si ce dernier n'est pas compatible avec la gestion du Parc, la SCO le saura et l'autorisation sera refusée l'année suivante. La SCO se propose aussi d'accompagner ce mouvement sur la croisière pour essayer de voir où remédier à certains de ces impacts.

- Joël LAUVRAY, pour Action Biosphère souhaite ne rien dire de plus que ce qui a été écrit dans leur courrier de la semaine précédente. A l'heure actuelle, les croisières doivent être très encadrées pour que ce soit envisageable. A Nouméa, les paquebots de croisière ne restent pas à quai la nuit, alors pourquoi les bateaux de croisière resteraient au mouillage aux Chesterfield. La pollution lumineuse est ce qu'il y a de plus terrible pour les poissons ou les oiseaux. (Anecdote sur les pétrels de Gould dans les lampadaires du port de Nouméa). Débarquer 12 passagers sur un îlot de sable est du tourisme de masse. Il y a également le problème des eaux grises qui ne peut être ignoré. Tant que ce ne sera pas encadré correctement, il est hors de question d'accepter ces paquebots.

- Pierre BACHY pour la SCO, précise que le terme de paquebots ne correspond pas à la situation et que le cas des eaux grises est hors sujet. Lorsque l'on parle de paquebot, on voit le paquebot australien avec 2000 – 3000 passagers à bord. Pour cette première fois, il s'agirait d'une centaine de passagers. S'il y a reproduction de 10 000 couples de sternes fuligineuses sur un îlot, il ne sera pas visité. S'il y a une reproduction modérée qui permet une approche à 50 mètres, il suffira d'harmoniser la législation et de s'inspirer de celle de la province sud. La plupart des oiseaux sont curieux, ils vont venir voir les passagers. Il existe énormément de possibilités pour sensibiliser sur les oiseaux pélagiques. Et d'année en année, s'il y a un impact cela se verra. Des réserves ont déjà été mises en place comme c'est le cas à Fabre et Leleizour. L'une est en réserve intégrale et l'autre, en réserve naturelle. Il est d'ailleurs question de faire une étude différentielle au bout de 10 ans. Alors, il ne faut pas alarmer les populations en disant que des paquebots vont débarquer dans le Parc, car ce n'est pas le sujet, qui laisserait même penser à de la mauvaise foi.

- Hubert GERAUX pour le WWF souligne que l'enjeu de préservation à un niveau international pour l'avifaune, les tortues marines, les récifs, les requins est une priorité comme précisé par le gouvernement. Les débats en comité de gestion ne doivent pas être pilotés par des polémiques et des dogmes comme cela a été le cas dans les médias concernant le traitement du sujet du tourisme professionnel dans le Parc, avec utilisation d'éléments peu factuels pour les Chesterfield. Il faut retenir les éléments factuels. Pour revenir sur la position de Conservation International de faire connaître la richesse des îlots, il serait bien que l'opinion publique connaisse davantage la réalité du terrain et le type de tourisme pratiqué par le *Ponant*. Avec les affaires maritimes, une demande avait été faite au

parc des Glorieuses. Les arrêtés ont été transmis mais pas la convention Glorieuses-*Ponant* qui serait un document important à avoir. Car la convention est la traduction de l'arrêté en mesures concrètes de ce qui est autorisé sur le site et comment. Si la SCO accompagne cette croisière, les choses seront faites de manière extrêmement stricte puisque l'association ne pourra pas se permettre d'être acteurs de la destruction de milliers d'oiseaux marins. Il est proposé de reconstruire le dossier en se basant sur les faits et d'envisager un seul arrêté qui permette le test d'un bateau le *Ponant* dans des conditions extrêmement draconiennes. Au vu de la restitution de ce travail auprès des membres du comité de gestion, il y aurait une suite à un nouvel arrêté, ou pas.

- Christophe FONFREYDE pour la DAM, rappelle que l'arrêté qui est proposé aujourd'hui gère le tourisme professionnel et non la venue du *Ponant* qui n'a fait aujourd'hui aucune demande précise. L'arrêté sur le *Ponant* sera à discuter plus tard. L'objet de la question d'aujourd'hui est : est-ce qu'on envisage de, peut-être, donner l'autorisation à un bateau, qui se comporterait correctement d'accéder à la zone ? Et est-ce qu'on se donne la possibilité, ou pas, d'autoriser des bateaux embarquant plus de 12 personnes ? Si la réponse du comité de gestion et du gouvernement à ce principe-là est positive, l'instruction de la demande du *Ponant* se fera ensuite avec précision.

- François TRON pour Conservation International, regrette l'absence des annexes qui sont proposées et dans lesquelles il y aurait des éléments importants sur les conditions de débarquements et les aspects de biosécurité. L'introduction d'espèces envahissantes serait évidemment catastrophique. L'équipe de la DAM et les participants au groupe de travail sont félicités pour la qualité du travail fourni. Concernant la question des droits d'entrée, quels bénéfices sont imaginés par le gouvernement pour l'ouverture de cette zone exceptionnelle à une activité touristique ? Il avait également été question lors du dernier comité, de mener des travaux en parallèle afin d'affecter ces recettes à la gestion du parc. Il est demandé s'il est possible de connaître les avancées en la matière.

- Philippe GERMAIN répond que deux types d'aires marines protégées : intégrale et naturelle sont privilégiées selon la connaissance actuelle et les discussions en groupe de travail. Les zones mises sous cloche le sont parce qu'il y vit une biodiversité exceptionnelle. Les autres zones Parc seront accessibles à un touriste pour qu'il puisse les observer et non les piller. Et qu'ensuite il puisse sensibiliser, avec nous, la communauté internationale et surtout avec un retour financier pour la Calédonie. Cela vaut pour le *Ponant* mais aussi pour les entreprises touristiques calédoniennes afin que la Calédonie propose ce type de tourisme durable sans porter atteinte à ces lieux, sous certaines conditions et selon une fréquentation à définir. Comment la préservation de notre biodiversité serait au service d'une activité économique nouvelle ? Aujourd'hui, le modèle économique est de prélever et donc d'abîmer. Alors, on essaie de créer un modèle économique porteur d'emploi et de richesses, de moyens de préserver et de sécuriser. Sur une mission test, on prend toutes les garanties avec l'embarquement des représentants de la NC qui diront sur place ce qu'il est possible de faire ou pas. Il serait dommage de se priver de cette image, de cette promotion et de ce retour financier qui doit être le maximum acceptable. Du « benchmarking » doit être fait mais il nous faudra une référence. Ces ressources seront affectées au GIP du Parc pour pouvoir assurer la préservation et la protection. Cette vision dépasse largement la notion de *pristine*, il faut changer notre approche de l'exploitation de l'océan pour une gestion durable.

- Christophe CHEVILLON pour Pew partage son expérience de la croisière d'exploration en précisant que ce type de bateau est « cleanship », qu'aucun rejet en mer n'est fait pendant toute la croisière, des génératrices alimentent des moteurs diesel, ce qui se fait a priori de moins polluant en ce moment. Le positionnement dynamique (sans ancre, sans mouillage) permet de ne pas mouiller dans un milieu sensible. Tous les vêtements et accessoires sont passés à l'aspirateur pour éviter toutes introductions d'espèces envahissantes. Avant débarquement, tout ce qui va être en contact avec le sol est passé dans un bain désinfectant. Des guides naturalistes extrêmement sévères sont à bord, préparent le débarquement et donnent des consignes très strictes. Jamais plus du quart du bateau débarque à terre, et des groupes de 8 à 10 personnes sont constitués. Tout ce qu'on entend sur les comportements irrespectueux à terre est de la totale désinformation. Le fonds de commerce d'une

telle compagnie est la visite des milieux inaccessibles, ils ne peuvent pas se permettre de ternir leur image par des comportements inappropriés.

- Joël LAUVRAY pour Action Biosphère explique qu'il manque un état initial suivi des avis du Conseil scientifique pour chaque activité demandée. Il raconte l'anecdote du requin tigre qui attiré par les lumières du paquebot Club Med 2 a sauté hors de l'eau dans le Port de Nouméa.

- Pierre-Olivier BERTHEAU pour le SANT, concernant l'exigence et la visibilité locale et à l'international des actions, et la labellisation du tourisme professionnel inscrit dans le plan de gestion, il est fortement souhaité par les professionnels qu'un label soit créé pour qu'on puisse entendre parler des bonnes pratiques du tourisme professionnel dans le Parc.

- Le président donne raison au SANT et rappelle que l'initiative de Nicolas METZDORF pour la valorisation du thon ou les pélagiques va dans ce sens. Le modèle de pêche durable dans le Parc donne toute la valeur ajoutée à l'activité. La même chose doit pouvoir être réfléchie pour le tourisme. Si le comité de gestion est source de propositions, le sujet sera abordé et travaillé.

- Charles VAKIE pour la province sud ajoute qu'un touriste satisfait est un touriste qui peut revenir, et qui est au fait de la préservation de la biodiversité calédonienne. Le développement d'un tourisme durable est actuellement travaillé par le GIE Nouvelle Calédonie Tourisme pour une promotion de la destination à l'international en mettant l'accent sur la biodiversité de notre lagon et de notre patrimoine.

- Hubert GERAUX pour le WWF remarque qu'il serait bon de reformuler la notion de nombre de personnes présentes hors du navire dans la réserve naturelle qui ne doit pas excéder 50 de l'article 20 du projet d'arrêté car cela n'empêche pas que soit présent sur site 4 groupes de 12 personnes, à moins que ce ne soit précisé dans la convention. Pour l'article 21, préciser l'ancrage ou le « beach » de l'annexe à moteur. Pour l'article 22, la marche à pied sur les sentiers dédiés doit être conditionnée par le guide, aucune personne seule ne doit pouvoir se promener sur le sentier balisé. Dernière phrase de l'article 24 : modifié par « tout navire croisé et tout élément d'intérêt », comme par exemple les nappes de polluant.

- Le président ajoute que à plusieurs endroits, est noté que des éléments seraient à améliorer, et souhaite qu'un enrichissement de l'arrêté soit poursuivi au fur et à mesure avant l'adoption par le gouvernement et que l'on soit précis sur les usages. Exemples : le positionnement d'un navire à distance respectable, préciser la notion de respectable en fixant une distance et un mouillage dans les zones sableuses.

- Pierre BACHY pour la SCO, rappelle que le texte est une première étape et que la convention précisera tous ce genre de détails. Le nombre d'îlots choisis pour être classés en réserve naturelle permettraient d'accueillir une cinquantaine de personnes et au mois d'avril, période choisie pour le *Ponant*, il y a peu de reproduction. Dans ce cas, l'étude d'impact sera intéressante.

- Christophe FONFREYDE pour la DAM, les groupes de travail ont mis en évidence qu'il fallait réguler les comportements dans le Parc dans l'eau, sur terre et dans les airs quel que soit le mode de transport utilisé par la personne : transporteur touristique professionnel ou par ses propres moyens. En complément du plan d'actions, un arrêté pour réglementer les comportements de tous dans les réserves naturelles pourrait être écrit en précisant les bonnes pratiques à observer lors d'activités et qui s'appliquerait à toutes les personnes physiques présentes dans le Parc. Les professionnels comme les particuliers seraient concernés par une seule et même réglementation. L'arrêté précise la limite de 50 personnes hors du bateau, ce qui signifie qu'à un instant T, il ne peut y avoir plus de 50 personnes au total dans l'eau, sur les îlots, dans les airs. Les conventions s'appliqueraient, elles, à la gestion des groupes de 12 personnes.

- Christophe CHEVILLON pour PEW, ajoute que cela est écrit dans le statut de la réserve naturelle dans le cadre provincial.

- Le président rappelle que pendant la consultation du public il est fondamental d'expliquer ce qu'est le parc naturel et qu'il exclut le lagon pour éviter toutes confusions et maladroites.

• Validation du projet d'arrêté sur le tourisme professionnel

L'avant-projet de l'arrêté tourisme professionnel est adopté par le comité de gestion avec un vote contre pour Action Biosphère, qui souhaite que l'arrêté soit plus précis.

• Présentation du projet d'arrêté du plan d'actions 2018-2022 pour les atolls d'Entrecasteaux

- Christophe CHEVILLON pour Pew, s'étonne que suite aux déclarations de nos députés à l'Assemblée nationale concernant le renouvellement de la flotte de la Marine, il avait été évoqué la possibilité de disposer d'un bateau dans le nord (lagon nord ou koumac) pour aider à la lutte contre les blue boats, cet objectif ne figure pas dans le plan de gestion même s'il ne relève pas directement des membres du comité de gestion. Il s'interroge, concernant l'aspect développement des moyens de surveillance, que cet objectif soit envisagé sur plusieurs années alors que des systèmes par satellite ou radar sont aujourd'hui opérationnels.

- Le président explique qu'il ne peut pas formuler lui-même les demandes à l'Etat, dont c'est la responsabilité, et répondre à la sollicitation de la NC. Sur le calendrier de la mise en place de la surveillance par satellite ou autre, le président demande un éclairage sur les raisons d'une échéance si tardive.

- Christophe FONFREYDE pour la DAM, précise que le bien est soit stable, soit en voie d'amélioration depuis 10 ans. Les suivis menés tous les 5-6 ans par l'UNC y compris sur les aspects indicateurs de pêche montrent que la zone n'est pas pêchée. La science démontre que l'impact des blue boat sur les récifs d'Entrecasteaux ne se mesure pas avec la méthode de comptage de poissons (dans l'eau et ceux pêchés) utilisée aujourd'hui. La problématique de surveillance a été considérée comme étant hors sujet par le groupe de travail du fait de la compétence Etat. Lors du dernier BP, le congrès a voté un suivi par drone qui permettra de suivre les bateaux mesurant 12/14 mètres invisible sur les images satellites. Le système de suivi qui doit être positionné sur le « V » des Chesterfield puis étendu à Entrecasteaux, est prévu sur plusieurs années car encore actuellement en développement.

- Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT pour le haut-commissariat, ajoute qu'il est difficile pour la NC de s'engager sur les évolutions mises en place éventuellement en relation avec l'Etat sur une durée fixe. C'est une question de prudence. Les réflexions à avoir en termes de surveillance ont avancées : prise en compte de la problématique « blue boat », diplomatie au niveau européen et de la coopération régionale. Cette stratégie a porté ses fruits, et à l'heure actuelle nous n'avons pas encore d'éléments précis sur les dommages. Pour le Parc, il faut observer les priorités et les méthodes adaptées à une bonne surveillance pour une bonne intervention. Tous ces éléments conjugués expliquent qu'elles n'aient pas été retenues dans ce projet d'arrêté du gouvernement.

- Le président ajoute que ses collaborateurs et le cabinet de Didier POIDYALIWANE travaillent pour doter le Parc de moyens supplémentaires avec le concours de l'Etat et du ministère de la transition écologique par le biais de Sébastien LECORNU, qui s'est engagé à mettre à disposition un ETP à l'AFB pour aider à la conduite du plan de gestion. Nous avons également l'encouragement de l'Etat pour être retenu dans le cadre de l'appel à projets TIGA qui représente plusieurs milliards et qui répond aux objectifs du Parc : la recherche, l'innovation (surveillance, sécurisation et contrôle), le développement des usages respectueux de l'océan et la coopération régionale. Des contrats de développement peuvent être réorientés et mis à disposition du Parc avec un cofinancement Etat-NC pour par exemple l'installation d'appareils de contrôle de mesure de surveillance ou toutes autres actions scientifiques ou autres. Plusieurs pistes sont à étudier : les moyens collectifs avec la surveillance de la ZEE par les pêcheurs professionnels par exemple, le FED régional qui concerne les questions environnementales à l'aide de fiches actions, car on ne peut pas contraindre les Calédoniens et laisser faire les braconniers dans la ZEE.

- Albert WAHOULO de l'aire coutumière Hoot Ma Whaap, représentant le grand chef de Belep, remercie le rappel de la notion du participatif pour intéresser les populations locales, et notamment la formation des jeunes de Belep. Il ajoute que l'autorité coutumière est à même de trouver des jeunes (3 ou 4) qu'accompagneraient les scientifiques et les experts dans leurs actions. Nous suivons la démarche et souhaitons être associés le plus possible.

- Le président remercie au nom du comité les représentants du chef de Belep d'avoir fait le déplacement et d'attirer son attention

sur ce sujet. Lorsque l'on parle du plan d'actions et de la préservation d'Entrecasteaux, la première population concernée est bien celle de Belep, déjà très attentive à leur patrimoine. Il est fondamental que des activités s'y développent en associant préservation et développement économique. Les professionnels du tourisme peuvent envisager d'y monter des partenariats dans le domaine du développement durable et d'intéresser les populations aux actions menées. Des jeunes peuvent devenir guides naturalistes ou participer d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre du plan d'action et aider en tant que porte-parole.

- Jean-Luc COLOMBAT pour la DAFE souligne qu'un projet pédagogique autour du Parc pourrait se construire avec les jeunes de Belep scolarisés en maison familiale rurale, et des jeunes en formation initiale.

- Eric MEVELEC pour la DAM, rappelle que le comité de gestion du grand lagon nord a participé aux travaux et que ce projet d'arrêté est assez consensuel. Il est proposé que le projet d'arrêté plutôt que l'avant-projet soit soumis afin d'alléger l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de gestion.

- Le président donne son accord pour l'adoption du projet d'arrêté tout en se laissant la possibilité de modifier et d'améliorer, et rappelle que c'est le gouvernement qui validera et conservera les bonnes idées.

- Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT interroge sur la transmission du plan d'actions d'Entrecasteaux à la consultation grand public.

- Charles VAKIE souhaite maintenir la consultation grand public sur ce projet d'arrêté.

- Joël LAUVRAY pour Action Biosphère, n'accepte pas le fait que dans ce plan d'actions les fonds ont été mal hydrographiés, les sanctions restent à être définies, les différentes actions restent à être chiffrées. La surface en réserve intégrale est très faible : 70 km² / 3 020 km² de réserves naturelles. Ce n'est pas un plan d'actions comme le souhaiterait l'association.

- Le président est favorable pour que le plan d'actions d'Entrecasteaux soit mis en consultation du public et ajoute qu'il s'agit d'un ensemble. La population doit être informée et l'information doit être transparente.

• *Validation du projet d'arrêté sur le plan d'actions 2018-2022 d'Entrecasteaux*

Le projet d'arrêté sur le plan d'actions d'Entrecasteaux est adopté par tous sauf Action Biosphère.

• *Planning prévisionnel*

Le président présente le calendrier et propose que les projets d'arrêtés soient mis à la consultation dès la semaine suivante jusqu'au 12 juillet. Un prochain comité serait prévu le 19 juillet pour poursuivre les travaux d'enrichissement, présenter la composition du comité scientifique qui apportera son éclairage sur les classements et la réglementation, et prendre en considération les recommandations qui auront été faites. Le 24 juillet, le travail serait présenté à la collégialité pour une présentation en séance du gouvernement le 31 juillet. Ensuite, viendra la révision de la délibération n° 51/CP pour mettre en cohérence la délibération et les objectifs pris par arrêté. Un travail avec un juriste reste également à faire sur les sanctions. Le comité de gestion peut faire des propositions même si un travail est actuellement en cours. Le comité de gestion suivant pour en parler serait fixé au 23 août.

Il faut également envisager un film pour faire la promotion du Parc et sensibiliser la population, les provinces, et la communauté internationale avec des cinéastes, des pros de l'imagerie sous-marine, des scientifiques, des ONG et dans lequel il y aurait des chiffres, des témoignages. Le rythme d'un comité de gestion une fois par mois serait également à envisager.

- Florent PITHON pour la Fédération des pêcheurs hauturiers interroge sur la modification d'octroi des licences de pêche à partir du moment où l'arrêté sur le classement des réserves comprenant l'interdiction de traversée serait adopté d'ici juillet.

- Eric MEVELEC précise qu'il n'y a aucun texte qui réglemente la mise à disposition du public concernant la NC mais que des principes existent notamment dans le code de l'environnement des provinces avec un délai entre la publication et le début de mise à disposition pour s'accorder sur le message à faire passer. Une syn-

thèse sera préparée pour le comité de gestion contenant les propositions. Réduire le temps de mise à disposition de 21 jours à 15 jours permettrait de gagner en temps de préparation.

- Christophe CHEVILLON pour Pew propose son film de 52' : Un océan en héritage mais qui selon lui serait peut-être un peu trop engagé pour une grande réserve dans le Parc.

- Pierre BACHY pour la SCO propose de travailler avec NCTV qui dispose d'un bon nombre d'images et a de quoi faire une synthèse pour avoir déjà participé à plusieurs missions.

- Le président souligne que toutes les idées sont bonnes mais qu'il faut privilégier des images sous-marines. Il est possible d'utiliser des images d'archives si l'autorisation des droits est acquise. Le scénario doit inclure des interventions qui expliquent le projet porté et le message à faire passer pour le Parc. Il faut y réfléchir et échanger avec les professionnels susceptibles d'écrire le scénario pour un film d'ici fin 2018. Ce film appartiendrait à la NC.

- Christophe CHEVILLON pour Pew ajoute qu'il existe des images d'archives auprès de NC 1ère, et de l'IRD qui fait des films sur toutes ses missions.

3. Conclusion

Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT salue et félicite l'excellent travail de la DAM et des groupes de travail dans un délai très court. L'enlèvement était redouté il y a quatre mois et maintenant on risque de craindre la « surchauffe », les choses vont donc dans le bon sens. Sur la question de la future structure du Parc : le financement, la tarification... cela induit un enchaînement de décisions à prendre dans les mois à venir. Ce qui est remarquable est le souhait de tous de travailler en relation et en solidarité. Il souhaite que le travail se poursuive sur cette même lancée. La surveillance et notamment de la veille reviennent à plusieurs reprises. Le fait d'associer les professionnels et les plaisanciers est une piste à creuser et à approfondir. Philippe GERMAIN conclut en disant que ce comité de gestion a consacré le classement des récifs *pristine* ainsi que la réglementation des usages et remercie pour le temps consacré aux groupes de travail et applaudit pour le travail réalisé.

4. Décisions du comité de gestion n° 6

06.01 Le relevé de conclusion du comité de gestion n° 5 est validé.

06.02 Les 3 projets d'arrêtés sont validés par tous sauf par Action Biosphère.

06.03 Une consultation grand public sera organisée du 29 juin au 12 juillet.

06.04 Le prochain comité de gestion aura lieu le 19 juillet.

CG7

Relevé de conclusions du Comité de gestion n° 7 – v4

Date de réunion : 26 jul. 2018. *Lieu de réunion* : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. *Ordre du jour* : 1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion n° 6 du 20 juin 2018. 2. Bilan de la consultation du public sur les projets d'arrêtés : (i) instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe ; (ii) encadrant les activités touristiques professionnelles dans le parc naturel ; (iii) plan d'actions 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux. 3. Comité scientifique du parc naturel. 4. Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS

● *Collège des Institutions* – haut-commissariat de la République, Thierry LATASTE ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du gouvernement, Philippe GERMAIN ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Eric MEVELEC ; congrès de la Nouvelle-Calédonie, Christine GOYETCHE ; province sud, Nina JULIE ; CESE, Jacques MERMOUD. ● *Collège des socio-professionnels* – confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA ; fédération des pêcheurs hauturiers, Mario LOPEZ ; agence Kenua, Mathieu RIFFARD ; Union Maritime, François BURNOUF. ● *Collège de la société civile* – Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; Conservation International, Maël IMIRIZALDU ; The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON ; Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; WWF, Hubert GERAUX ; Corail Vivant, Philippe JOSSE ;

EPLP, Martine CORNAILLE. ● *Collège coutumier* – Aucun représentant. ● *Personnalité qualifiée* – CRESICA, Emmanuel TESSIER. ● *Instituts* – haut-commissariat de la République, secrétaire général adjoint au haut-commissaire, Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT ; haut-commissariat, délégué territorial à la recherche et la technologie, Moulay ABDELGHANI-IDRISSI ; DAFE, Bruno CORDIEZ ; Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Hanner XALITE ; agence française pour la biodiversité, Nathalie DUPRIEZ ; Conservatoire des espaces naturels, Nathalie BAILLON ; The Pew charitable trusts, Soizic FLEURY ; Action Biosphère, Joël LAUVRAY ; Confédération des pêcheurs professionnels, Chloé FILLINGER ; Fédération des pêcheurs hauturiers, Franck LETORT ; SCO, Christine PICARD ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Christophe FONFREYDE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Julie Anne KERANDEL ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Morgane REIX-TRONQUET. ● *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). ● *Rapporteur* – Marie-Hélène MERLINI (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la septième fois le jeudi 26 juillet à 14h30 en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement et de M. Thierry V, haut-commissaire de la République. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014.

La séance est introduite par M. Thierry LATASTE. Après avoir remercié le président du gouvernement pour son invitation au comité de gestion n° 7, le haut-commissaire remercie les collaborateurs du président du gouvernement et des services de l'Etat qui ont suivi le dossier depuis le début. Thierry LATASTE a ensuite ajouté qu'il mesurait le chemin parcouru avec l'adoption du plan de gestion, les premiers projets de plan d'actions, les arrêtés de classements en réserve à examiner, lors de ce comité, pour les récifs *pristine* qui le méritent le plus et parce qu'il lui semble qu'il s'agit d'une nécessité, et la mise en place prochaine du comité scientifique. Thierry LATASTE rappelle également qu'il reste encore beaucoup à accomplir mais qu'il ne faut pas non plus négliger ou mépriser ce qui a déjà été atteint. Le haut-commissaire indique que le comité de gestion doit être un lieu de concertation et de discussion, même s'il a conscience que des contraintes, des objectifs, des ambitions, parfois contradictoires sont pris en compte par les uns et les autres. Le but de mettre tout le monde autour de la même table et de se voir régulièrement, c'est se donner les moyens de surmonter au mieux ces contradictions pour faire de l'ambition du Parc ce qu'elle mérite d'être puisqu'il est un des plus grands et des plus beaux espaces marins protégés du monde. Au sein du parc, la plupart des compétences relèvent de la Nouvelle-Calédonie et Thierry LATASTE est heureux que le gouvernement ait retenu l'objectif de préservation de l'espace maritime et de son écosystème. Il poursuit en affirmant que l'Etat est présent pour apporter appuis, expertises, conseils, et mises en perspectives, dans cet objectif. Le haut-commissaire indique qu'il est important de conserver, ensemble, la crédibilité du comité de gestion en ne remettant pas en cause les décisions prises et les avis qu'il a rendus. Pas à pas et de manière progressive cela doit conduire le comité à quelque chose de satisfaisant. C'est pour cela que le haut-commissaire invite chacun à ne pas se figer sur des positions maximalistes, ce qui empêche de rapprocher les points de vue. Les espaces maritimes doivent être protégés, et c'est l'objet même du Parc. Mais ils sont également soumis à d'autres objectifs : celui de la sécurité de la navigation, celui d'accès aux ressources qui fait vivre une partie de la population calédonienne, celui du développement de la connaissance scientifique. Pour Thierry LATASTE, depuis le début, le comité de gestion s'attache à tenir ensemble ces différents aspects. Renoncer à envisager les problèmes dans leurs différentes dimensions et n'en prendre qu'une seule c'est prendre le risque de s'engager dans des orientations et des projets porteurs de contradiction. Thierry LATASTE rappelle que pour rester viable et pour être véritablement impliqués, il lui semble qu'il faut conserver collectivement le souci de ne pas porter atteinte à la crédibilité du Parc, quelle que soit la vivacité des échanges qui peuvent avoir lieu. Il ne faudrait pas faire de pas en arrière, et que les pas accomplis à l'avant soient bien assumés par tous. Le haut-commissaire tient à souligner le souci du président du gouvernement d'obtenir des résultats rapides et d'avancer

rapidement, de garantir des espaces de débats au sein du comité de gestion et à l'extérieur notamment en consultant, comme cela a été le cas, la société civile et en invitant tous les citoyens à s'exprimer lorsqu'ils le souhaitent. Cette méthode est la seule qui puisse être retenue. Thierry LATASTE fait ensuite remarquer que l'expertise d'un comité scientifique sera indispensable aux futurs arbitrages et la constitution de ce comité sera une étape décisive, pour le respect du plan de gestion adopté cette année, pour les méthodes à suivre et pour les orientations à prendre dans les mois et les années qui viennent. La meilleure connaissance des espaces qui recouvrent le Parc est le fondement indispensable des réglementations de protection au sein du Parc. Le haut-commissaire conclut en disant qu'il faudra aborder la question de la structure, de la forme juridique, et de la consistance humaine de l'équipe permanente dont devra se doter le Parc. Une structuration autonome, après être née au sein des Affaires maritimes, est tout à fait souhaitable et le haut-commissaire s'est dit favorable à une réflexion ensemble sur la meilleure forme juridique à donner au Parc et à une présentation collective de ces conclusions devant le comité de gestion.

- A la demande du président du gouvernement, Éric MEVELEC de la DAM présente l'ordre du jour.

Point n° 1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion du 20 juin 2018

- Le relevé de conclusions du précédent comité est validé en séance.

- Martine CORNAILLE demande la parole pour parler d'un courrier d'EPLP transmis au gouvernement et qui n'aurait pas été pris en compte au motif que l'association n'était pas représentée lors du dernier comité. Pour EPLP, comme il n'y a pas beaucoup de bénévoles autour de la table, il faudrait envisager à l'avenir la possibilité d'une représentation en cas d'absence. EPLP demande que le comité soit doté d'un règlement intérieur. Le gouvernement a l'obligation morale de répondre aux objections d'EPLP, qui aurait souhaité que les différents points évoqués dans son courrier soient abordés, discutés et solutionnés. Cela n'a malheureusement pas été le cas. EPLP attire aussi l'attention du haut-commissaire dont les services devront vérifier la légalité des arrêtés, car pour prétendre représenter la société civile, les associations environnementales doivent être agréées. Elle lui remet copie des textes applicables.

- Philippe GERMAIN intervient pour dire que cette demande est actée. Le président ajoute que la parole sera donnée à EPLP à chaque point à l'ordre du jour, et le cas échéant dans les questions diverses.

Point n° 2. Consultation du grand public sur les arrêtés

- Un rappel sur l'organisation de la consultation sur Internet est effectué. 187 réponses ont été reçues. Il y a eu énormément de réponses sur le projet instaurant des réserves.

- Arrêté instaurant des réserves – 2/3 des personnes ont cliqué sur « favorable ». Les personnes qui étaient plutôt « défavorables », l'étaient parce qu'elles souhaitaient que tout le Parc soit classé en réserve intégrale ou, au contraire, parce que le système d'autorisation pour entrer dans une réserve naturelle est jugé trop strict.

- Arrêté concernant le tourisme professionnel – Une moitié des participants est favorable, l'autre défavorable. Pour cette moitié-là, les personnes ne veulent pas du tout de tourisme dans le Parc, et souhaitent que tout le parc soit classé en réserve intégrale. Les commentaires ont permis d'améliorer 6 articles du projet d'arrêté et d'ajouter un article.

- Arrêté plan d'actions 2018-2022 Entrecasteaux – Pour le projet d'arrêté sur Entrecasteaux, un peu moins de retours. 3/4 des personnes sont favorables et des commentaires permettent l'ajout d'une nouvelle action.

● *Présentation de l'arrêté instaurant des réserves* – L'une des propositions du grand public est de mettre tout Chesterfield Bellona en réserve, l'intégralité du Parc en réserve, ou l'intégralité du Parc en réserve avec des couloirs de navigation. La réponse proposée est de faire savoir que cela n'est pas possible puisque la mise en place de réserves intégrales est très compliquée en ZEE et dans les eaux territoriales, la convention sur le droit de la mer oblige à avoir un passage inoffensif en ZEE et dans les eaux territoriales, ce qui va à

l'encontre de la mise en place de réserves intégrales. Pour les autres propositions d'ajouts d'îlots et de récifs en réserves intégrales, il est proposé de garder dans l'arrêté les propositions qui sont faites aujourd'hui, et de répondre que l'accès aux réserves naturelles, avec le système d'autorisation qui va être mis en place permettra, si l'écosystème le nécessite, d'interdire l'accès à certains îlots et récifs, ce système offre un très haut niveau de protection. De plus, depuis le début de l'année, il y a eu des discussions sur l'équilibre des superficies à mettre en réserve naturelle et intégrale. Celles qui sont indiquées dans l'arrêté sont issues d'un consensus.

- Martine CORNAILLE pour EPLP conteste les efforts de communication de cette consultation du grand public car il lui semble que 81 réponses pour l'arrêté sur le tourisme est bien peu. Et demande ce que représentent 50 pseudo-avis favorables face au plus de 4 400 signatures obtenues sur le non à l'ouverture du tourisme de croisières aux Chesterfield. EPLP émet aussi un doute sur le format d'une consultation inadaptée aux spécificités sociologiques de la Nouvelle-Calédonie. S'il y a obligation de consulter le public, il aurait fallu rendre la consultation effective. Pour EPLP, on en est loin.
- Éric MEVELEC de la DAM répond que la collectivité Nouvelle-Calédonie n'a pas de règles particulières en la matière alors que les provinces ont des dispositions particulières dans leur code. Il a été appliqué, ce qui d'ailleurs est une demande permanente d'Action Biosphère, le principe de consultation du public tel que prévu par la charte sur l'environnement d'août 2004. Le mode de consultation retenu et approuvé par le comité de gestion de fin juin est une mise à disposition du public pendant une durée de 15 jours, précédée d'un avis publié dans les Nouvelles Calédoniennes, et qui a fait l'objet de plusieurs reprises dans la presse. Éric MEVELEC ajoute qu'il est entendu qu'une pétition peut obtenir bien davantage de signatures mais qu'un dossier extrêmement étayé avec tous les éléments a pu permettre aux gens d'avoir un avis plus éclairé, par rapport à ce qui peut être soumis sur un papier à la sortie, par exemple, du supermarché.
- Laurent LHERMITTE, représentant d'Action Biosphère (AB) remercie la DAM pour le dernier compte-rendu du comité de gestion plus riche que le précédent, et ajoute qu'il est surpris par l'ordre du jour pensant peut-être comme Mme CORNAILLE que les nouveaux arrêtés intégrant les avis du public seraient à nouveau débattus. Ce qui pour AB aurait permis de valider les arrêtés, s'il y avait de nouveaux avis non évoqués la dernière fois. AB est également surpris qu'il n'y ait pas de débats autour des propositions faites par le comité de gestion. Car les membres ont reçu un tableau contenant des réponses, et il aurait été normal que ces avis soient également pris en compte.
- Philippe GERMAIN demande à quoi fait référence AB s'agissant des propositions du comité de gestion.
- Laurent LHERMITTE répond que de la même façon qu'il y a eu la consultation du public il y a eu la consultation des membres du comité de gestion. En tant que membre, des avis ont été émis lors de cette participation, et qui ne font pas l'objet de débat.
- Aurélie FOURDRAIN, chargée de mission pour le parc naturel précise que cela n'a pas été appelé mais que les propositions du public et des membres du comité de gestion ont été traitées ensemble, la majorité étant comparables. Pour l'arrêté sur le tourisme, par exemple, un article est ajouté grâce à une proposition d'AB.
- Laurent LHERMITTE ajoute qu'il manquait un élément important, celui de cartes annexées aux arrêtés.
- Aurélie FOURDRAIN répond qu'une carte est annexée à l'arrêté de mise en réserve. Elle rappelle qu'il s'agit de celle que les membres du comité ont depuis le début.
- Laurent LHERMITTE ajoute un dernier point sur la consultation, et trouve que lorsque l'on décortique un peu les avis, on peut faire dire à la consultation ce qu'on veut parce que la question leur semblait ambiguë. Pour AB, on ne sait pas si les gens sont favorables ou défavorables à une mise en réserve intégrale ou naturelle, car ce n'est pas précisé. Après une analyse globale des réponses, pratiquement toutes les personnes qui ont explicité leurs avis sont favorables à une mise en réserve donc à une protection. Ça va dans le bon sens. Mais si on regarde les avis qui sont un peu détaillés, on s'aperçoit que 23 personnes sur 37 qui ont détaillé leurs opinions sont pour une réserve avec un plus haut degré de protection donc proche d'une réserve intégrale sans accès possible aux bateaux de croisière de tourisme. Une étude américaine établit qu'à une distance de 118 mètres, l'oiseau est perturbé et s'envole. Et que s'il y

a abandon du nid avec œuf ou poussin pendant 5 minutes, il peut y avoir décès de l'oisillon ou perte de l'œuf. Des visites à une distance d'une centaine de mètres des îlots mettent en péril la reproduction de l'espèce. Sur les îlots dont on parle, il y a énormément d'oiseaux, dont la sterne néréis et des tortues classées sur la liste rouge de l'UICN. Il existe des exemples locaux où ont eu lieu des extinctions d'espèces comme au phare Amédée où aucun oiseau n'est revenu nicher. Risquer une extinction d'espèces endémiques ne vaut pas les quelques millions que laisseront les bateaux de tourisme. Leur valeur est bien supérieure pour les générations à venir.

- Le président ajoute que depuis plusieurs comités, il a été acté le principe de marche en avant. Une fois que les décisions sont prises, on ne revient pas en arrière. La discussion sur les arrêtés et le débat sur le choix d'autoriser ou pas, à titre expérimental, et sous certaines conditions, ont eu lieu et la question a été tranchée. AB était représenté lors du dernier comité de gestion et a bénéficié d'un long temps de parole pour expliquer ses craintes. Puis d'autres ont pu expliquer à leur tour comment un certain nombre de précautions pouvaient être prises.
- Pierre BACHY pour la SCO précise que les îlots où nichent la douzaine d'espèces d'oiseaux qui fréquentent l'ensemble des îles éloignées, en dehors de la sterne néréis, sous-espèce endémique au Territoire qui ne se reproduit que sur certains îlots, sont mis en réserve intégrale aux Chesterfield. Il ajoute que les informations de M. BORSA concernant l'île Loop datent un peu, car les choses évoluent. Le statut des réserves naturelles et intégrales évoluera dans le temps., il n'y a rien de figé dans le marbre. Si on constate que plus de 0,5 % de la population mondiale d'une espèce nidifie sur un îlot, il sera classé en réserve intégrale. Les autres espèces, en dehors de la sterne néréis, ont une vaste répartition pan-tropicale, c'est-à-dire que notre responsabilité locale est importante, mais au même titre que celle de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est la raison pour laquelle les rapports de la SCO précisent toujours dans leurs conclusions que telle population existe, au niveau local à tel niveau et au niveau international à tel niveau. Ces rapports, qui ne sont pas extrêmement techniques permettent à la SCO d'essayer d'apporter une réponse précise à une question précise. Par exemple, au dernier comité, ont été mis en exergue deux petits îlots jumeaux : Fabre et Leleizour, l'un est en réserve naturelle et l'autre en réserve intégrale. Tous les deux sont capables de porter plus de 10 000 couples de sternes fuligineuses c'est-à-dire de représenter chacun 0,5 % de la population mondiale. Dans 5 ou 10 ans, on verra s'il y a eu ou pas une différence par rapport à une fréquentation qui va être très ciblée sur les réserves naturelles. Ce cas est discuté depuis 2007. Il y a des discussions, des observations. La SCO n'a pas d'opinion à l'emporte-pièce.
- Martine CORNAILLE précise que ce qui est débattu là est une déclinaison particulière d'un grief général qu'EPLP fait à la prise de décision au sein du comité de gestion. C'est-à-dire prendre des décisions sans étude d'impact préalable. Il n'y a pas d'état initial bien cadré et pas d'études d'impacts environnementaux, sociaux, économiques. On est dans le flou le plus complet mais on décide. C'est autoritaire et particulièrement imprudent.
- Philippe GERMAIN répond qu'il y a les connaissances de tous les membres du comité de gestion sur la question. Au moment où on parle, ces récifs sont en libre accès pour tous les prédateurs locaux régionaux et internationaux. Autour de cette table, à l'occasion des différents comités de gestion, la décision a été prise de classer la totalité de nos récifs *pristine* en réserve intégrale ou en réserve naturelle, tout en ayant remonté le niveau de protection de la réserve naturelle à une interdiction totale avec possibilités de dérogations. Ce qui aboutit à une réserve proche de la réserve intégrale. On passe de rien, donc aucune protection depuis des décennies, à un système quasiment verrouillé. Au dernier comité de gestion, il a été indiqué qu'il était préférable d'élever le niveau de protection de réserve naturelle vers celui de la réserve intégrale en fonction de la connaissance scientifique, de l'observation, plutôt que de tout classer en réserve intégrale et de devoir faire marche arrière à cause, entre autres, des contraintes de normes internationales. Tous nos récifs qui ont toujours été libres d'accès ne le sont plus. Mais avec la possibilité de travailler sur un nouveau modèle économique avec une approche environnementale. Cela est une décision fondamentale. Le président ajoute qu'il est concevable que cette décision ne soit qu'à 90 ou à 95 % satisfaisante pour certains, mais personne

autour de la table n'a décidé de revenir sur ce classement. Il serait bien que l'on avance ensemble, plutôt que de dire que cette satisfaction n'étant pas totale et de s'opposer à tout ce qui se passe. Dans ce comité, la règle est la recherche de consensus et d'avancer ensemble. Qui dit recherche de consensus, signifie que chacun fait un pas et on progresse. Personne n'a de « pocket veto » sinon cela ne fonctionnerait pas car une seule personne pourrait bloquer tout le processus. Si cela avait été le cas, aujourd'hui on ne discuterait pas de classement, mais encore de la composition de ce comité de gestion. Il n'y aurait ni comité, ni plan de gestion, ni classement, ni usages respectueux. Il faut avancer en s'améliorant. Et si nous n'avons pas été parfaits dans une prise de décision et bien on aura l'occasion de se corriger. Ce qui est fait aujourd'hui n'est pas gravé dans le marbre, cela est censé évoluer.

- Martine CORNAILLE pour EPLP ajoute que la logique du président n'est pas la bonne. Car en l'espèce, on ne peut pas prétendre partir du bas pour s'améliorer. Par rapport à l'ignorance dans laquelle nous sommes d'un point de vue économique et social (en matière environnementale, les doutes ne sont pas permis...), nous devrions mettre la barre haute, et lorsque nous aurons les données, éventuellement ajuster. Si en partant du bas, des dégâts irréversibles interviennent, et bien on n'aura plus qu'à se mordre les doigts. A propos des obligations légales en Calédonie expliquées par Éric MEVELEC, la charte constitutionnelle de l'environnement s'applique mais Mme CORNAILLE déplore que très souvent la Calédonie en matière environnementale fasse « pour faire » et pas pour « bien faire ». EPLP serait curieuse de savoir combien de personnes originaires du pays ont participé à la consultation publique, et répète que ce format n'était pas adapté à la sociologie du territoire. Pour elle, il s'agit donc d'une pseudo-consultation publique et elle rejoint le propos d'AB disant que de plus, la présentation des choses était trompeuse. Evidemment, si EPLP a accepté de siéger au comité de gestion c'était bien pour donner une protection à la ZEE. Donc on s'attendait tous à ce qu'il y ait un mieux. La question qui se pose est : quel mieux ? Ce que la co-présidence du comité s'appête à faire n'est pas une bonne chose. Ce n'est pas ce qu'il faut faire.

- Le président demande si pour la compréhension des modifications présentées, certains membres ont des questions à poser.

- Laurent LHERMITTE pour Action Biosphère partage une information concernant une étude qui montre que la bonne santé autour d'un îlot est intimement liée à la présence d'oiseaux. C'est un élément à prendre en compte parce qu'il n'y aurait pas uniquement un impact sur les oiseaux mais aussi sur le massif corallien dans son ensemble. En réponse au pas en avant effectué, AB ajoute qu'au dernier comité des arrêtés ont été validés sous une certaine forme, et que suite à la consultation du public, ils ont été légèrement modifiés. Il serait plus logique que le comité de gestion valide au minimum ces changements. Concernant les oiseaux, dans les études qu'il a en main, AB ne trouve pas le même nombre d'oiseaux par espèce que la SCO. Par exemple, il y aurait 1 200 sternes fuligineuses sur certains îlots.

- Pierre BACHY pour la SCO répond qu'il y a plusieurs sites où le nombre de sternes fuligineuses atteint des records mais cela ne se passe pas tous les ans. C'est la raison pour laquelle il faut être précis et non dogmatique.

- Martine CORNAILLE pour EPLP souligne que c'est typiquement le débat qu'on ne devrait pas avoir ici. On devrait pouvoir s'appuyer sur l'avis d'un conseil scientifique dûment constitué. On ne fait pas les choses dans le bon ordre.

- Le président ajoute que l'étude à laquelle fait référence AB est intéressante, et qu'elle devrait être partagée avec le comité de gestion. Il rappelle qu'il n'est pas prévu d'intensifier la fréquentation des récifs *pristine* mais plutôt de la réduire de manière drastique. Aujourd'hui, une fréquentation existe même si elle n'est pas intense. A partir de la mise en place de cet arrêté, elle sera réduite considérablement. Concernant la présentation des arrêtés, l'arrêté relatif au classement ne comporte pas de modifications. Pour les suivants, les modifications seront présentées aux membres du comité.

- Martine CORNAILLE demande des documents incontestables qui permettent de se prononcer utilement. L'un dit blanc, l'autre dit noir, un autre dit que c'est peut-être gris et un autre dit que c'est vert. On ne sait rien, on nous dit qu'aujourd'hui c'est fréquenté

mais à quelle hauteur ? On aimerait bien pouvoir juger si la fréquentation va effectivement augmenter ou régresser. On ne dispose d'aucune donnée...

- Le président répond que la demande d'EPLP de tout classer en réserve intégrale a été formulée à plusieurs reprises, et que si on ne va dans cette direction c'est parce que collectivement il a été décidé de ne pas aller dans ce sens-là. Aujourd'hui, un pas a été franchi. Il n'est peut-être pas suffisant pour EPLP mais on avance. Philippe GERMAIN demande à ce qu'on passe à l'arrêté suivant.

- Éric MEVELEC confirme qu'il n'y a pas de modifications proposées pour l'arrêté sur le classement.

- Martine CORNAILLE répond qu'il y a de nouveaux participants au 7^e comité de gestion. EPLP veut que son opposition à cet arrêté soit bien notée.

- Philippe GERMAIN explique qu'il n'est pas possible de revoter pour cet arrêté car le texte a déjà été mis au vote au dernier comité de gestion, et que son contenu n'est pas modifié.

● *Présentation de l'arrêté encadrant le tourisme professionnel* – L'une des propositions du public est d'interdire l'accès aux îlots pour les touristes ou de ne pas autoriser d'escalade touristique aux Chesterfield. A ce commentaire, il est proposé de répondre que l'accès aux réserves naturelles est soumis à autorisation donc le niveau de protection est très élevé. L'accès pourra être interdit si l'écosystème le nécessite en fonction, par exemple, des périodes de reproduction des oiseaux et des tortues. Il est également à noter que cela poserait un problème de cohérence avec la gestion des plaisanciers. Pourquoi interdire l'accès à un certain type de personne et de le laisser ouvert à d'autres. Une remarque a été faite sur le contrôle et les sanctions, elle sera prise en compte dans la délibération n° 51/CP lors de sa modification. D'autres commentaires ont été faits sur les distances d'approche des animaux, la traduction de documents dans la langue des passagers ou l'interdiction d'usage de crèmes solaires chimiques. Il est proposé de conserver ces éléments et de les inclure dans les futurs arrêtés d'autorisation ou conventions.

- Le président demande à ce que soient affichées les modifications apportées aux arrêtés.

- Christophe FONFREYDE de la DAM précise qu'il s'agit de modifications qui ont été transmises à l'ensemble des membres du comité. Il s'agit souvent d'améliorations de bon sens auxquelles on aurait pu penser. Il n'était pas prévu de dérouler l'arrêté mais de laisser la parole aux membres du comité qui avaient des questions par rapport à ces ajouts.

- Le président souhaite que l'arrêté soit projeté à l'écran afin d'être précis sur les modifications proposées et que le comité de gestion puisse ensuite les adopter.

- Aurélie FOURDRAIN présente la première modification intervenant dans l'article 2 de l'arrêté sur le tourisme professionnel et qui permet une clarification du propos en ajoutant « la navigation de plaisance familiale ou sportive à caractère non commercial ».

- EPLP signale que la fréquentation ne va donc pas changer. Au contraire, elle va augmenter avec le tourisme de croisière.

- Éric MEVELEC répond par la négative car sur toutes les zones des récifs *pristine*, il n'y a pas d'accès possible sans autorisation, et pas d'accès du tout pour les réserves intégrales. Le principe, qui a beaucoup été évoqué lors du précédent comité de gestion est d'écrire un arrêté cadre sur la fréquentation du Parc et un arrêté spécifique aux activités commerciales. Ce dernier a, en fait, été travaillé en premier puisqu'il est le plus urgent et est justifié par l'arrivée potentielle du *Ponant* en mars 2019. Il rappelle que cet arrêté s'applique en parallèle de l'arrêté qui vient d'être adopté dans lequel tous les récifs *pristine* sont interdits d'accès sauf dérogation.

- Philippe GERMAIN détaille la méthode : 1. Un arrêté concerne le classement des récifs en réserve intégrale ou en réserve naturelle. En réserve intégrale : interdiction d'accès, en réserve naturelle : accès possible soumis à autorisation. Le reste du Parc est en libre accès pour la pêche par exemple. 2. L'arrêté qui est en train d'être discuté définit les règles applicables à toutes les activités touristiques. 3. Il est prévu de faire la même chose pour les plaisanciers. Puisque la discussion concerne les activités touristiques professionnelles, ne sont pas concernées les activités scientifiques telles que c'était écrit, ni la plaisance individuelle, familiale ou sportive. La navigation de plaisance familiale ou sportive fera l'objet d'un arrêté propre le moment venu. L'urgence, comme l'a rappelée la direction de la DAM est de se préparer à la venue de bateaux de

croisière. Même s'ils n'ont pas une activité touristique, ils traversent la ZEE. Comme une entreprise a annoncé qu'elle souhaitait venir dans le Parc, il faut donc un cadre réglementaire pour lui interdire ou lui autoriser un certain nombre de choses. Lorsque l'avancée des travaux se fera plus dans le détail, ce cadre se préparera de manière plus spécifique, sur ce que l'entreprise pourra, le cas échéant, faire ou ne pas faire.

- Aurélie FOURDRAIN poursuit la présentation des modifications de l'arrêté tourisme. Pour l'article 5, il est proposé de retenir la proposition de modification concernant l'autorisation d'activités touristiques qui indique les conditions dans les réserves « naturelles ». Dans l'ancienne version, ceci était sous-entendu mais il est préférable de le mentionner pour davantage de clarté. Concernant les menaces sur les écosystèmes, un complément est effectué avec précision « faune, flore et terrestre ».

- Pour l'article 6, EPLP souligne que le guano participe à la croissance du plancton, qui lui-même participe à la croissance du récif. Il faudrait peut-être ajouter quelque chose s'agissant des constructions géologiques dans le dernier alinéa de l'article.

- Pierre BACHY pour la SCO ajoute que l'hypothèse de travail mise en exergue par Anne LORRAIN de l'IRD concernant les effets du plancton en fonction de la diversité du guano n'est pas validée sur le territoire.

- EPLP insiste en disant qu'ailleurs c'est prouvé et qu'en tout état de cause, le principe de précaution doit s'appliquer.

- Philippe GERMAIN demande si EPLP a quelque chose à ajouter à la phrase concernant les menaces sur les écosystèmes.

- Pour EPLP, il ne faut pas faire abstraction des composantes strictement minérales.

- Christophe FONFREYDE de la DAM propose d'ajouter le terme « habitat ».

- Pierre BACHY pour la SCO pense plutôt à l'ajout « minéral » pour le prochain volet sur les îlots volcaniques de Matthew et Hunter.

- Christophe CHEVILLON pour PEW ajoute qu'il n'y a rien de minéral dans ces endroits où l'on retrouve plutôt des constructions biogènes.

- EPLP affirme qu'un écosystème est un tout. Soit on ne dit rien de ses composantes, soit on dit tout.

- Action Biosphère regrette que cet échange ait lieu en comité de gestion. Il aurait été plus correct de fonctionner comme avant avec des bureaux qui préparaient les comités de gestion. Ils sont importants, étant donné le nombre de personnes installées autour de la table, pour parler de grandes idées, d'orientations. Pour AB, pas de validation de ces 3 arrêtés lors du dernier comité de gestion et donc cette fois, pas de validation non plus suite aux modifications proposées.

- Philippe GERMAIN recentre le débat en rappelant que ce dont on parle est : doit-on enrichir la phrase concernant les menaces sur les écosystèmes ? Le président prend note que le vote d'AB a déjà été annoncé.

- Martine CORNAILLE précise sa proposition d'ajout : « menaces de quelque façon que ce soit les écosystèmes dans leurs composantes biologiques et minérales ».

- Christophe CHEVILLON pour PEW ajoute qu'il y a une formule dans le code de l'environnement de la province Sud qui précise « animal, végétal ou minéral ».

- Philippe GERMAIN souligne que cet échange montre qu'il est possible d'arriver à des consensus.

- Martine CORNAILLE réagit en demandant de la laisser s'exprimer.

- Philippe GERMAIN répond que si on fait le décompte des temps de parole, Martine CORNAILLE est la personne qui l'a eue le plus longtemps.

- Martine CORNAILLE répond que c'est certainement parce que c'est EPLP qui a le plus de choses à dire.

- Philippe GERMAIN remarque que cette réponse ne manque pas de prétentions puis demande si tout le monde est d'accord pour la nouvelle formulation et souhaite qu'elle soit répétée.

- Aurélie FOURDRAIN répète la phrase modifiée de l'article 6 : « menaces de quelque façon que ce soit les écosystèmes dans leurs composantes biologiques et minérales » puis demande si cela convient à tout le monde.

- Une autre proposition est faite par EPLP qui concernerait la protection d'une hauteur d'air. Le président précise que cela pourrait peut-être convenir pour l'arrêté précédent pour lequel il faudrait

travailler sur les trois dimensions de la protection, puis relance la poursuite de la présentation des modifications.

- Aurélie FOURDRAIN indique que les modifications sont identiques pour les articles 9 et 10 puisque la première partie de l'arrêté concernait les autorisations d'activités et qu'il s'agit de la même chose pour les autorisations d'escales. Il est donc proposé d'ajouter les « réserves naturelles » dans l'article 9 et d'inclure « les menaces de quelque façon que ce soit les écosystèmes dans leur composante biologique et minéral » dans l'article 10 pour une cohérence avec les articles précédents. Pour l'article 14, une proposition était faite pour préciser « le capitaine » du navire professionnel et pour limiter la pollution sonore et lumineuse. Il est proposé de supprimer « surtout la nuit ». En effet, pourquoi davantage la nuit plus que la journée.

- Maël IMIRIZALDU pour CI note que pour l'article 14 l'équipage n'est pas mentionné. Il est proposé d'ajouter « l'équipage du navire » plutôt que « le commandant » car l'équipage intègre tout le monde, et que l'idée est que tout le monde fasse attention.

- Éric MEVELEC de la DAM propose que ce soit modifié comme suit « le capitaine du navire professionnel, son équipage et ses passagers ». Et ajoute que le capitaine est responsable de son équipage mais pas des passagers pour les actes qu'ils commettraient en dehors du navire.

- EPLP s'exprime hors micro, donc le propos est inaudible. Le comité de gestion valide cette proposition.

- Pour la modification suivante, il s'agit de l'ajout d'un article sur le brossage des œuvres vives des bateaux touristiques professionnels interdit dans les réserves naturelles du Parc. Éric MEVELEC de la DAM propose de retirer « naturelles ». Il s'agit de la dernière proposition de modification. Les contrôles et sanctions seront intégrés dans la délibération n° 51/CP car ils ne peuvent être inscrits dans un arrêté.

- EPLP s'exprime hors micro, donc le propos est inaudible.

- Christophe FONFREYDE rappelle qu'il est préférable de faire usage des micros lorsque les intervenants souhaitent s'exprimer afin que le compte-rendu puisse être effectué correctement.

- Hubert GERAUX pour le WWF rappelle qu'au précédent comité, une question concernait l'obtention de la convention « parc des Glorieuses - compagnie du Ponant » afin d'avoir cette expérience déjà en cours comme support de discussion et pour enrichir les débats. Le parc des Glorieuses se trouve dans l'océan Indien où l'on retrouve un écosystème insulaire très riche comparable à celui de la Calédonie. Le WWF voudrait savoir si une réponse a été reçue à ce sujet, et si c'est le cas, propose que le document soit présenté en comité de gestion. Une autre question concerne le nombre de 50 personnes hors du bateau de l'article 20. Ces 50 personnes peuvent être réparties en 4 groupes de 12 personnes présents en même temps sur un même îlot. Même s'il est prévu que les choses soient cadrées dans la convention, WWF demande à ce que la limitation de nombre de personnes débarquant sur un même îlot soit mentionnée dans cet article. La meilleure décision serait de ne pas autoriser de débarquement du tout. Il rappelle que du tourisme nature est proposé à plusieurs endroits de la planète comme en France, aux 7 îles où il n'y a pas de débarquement. Les oiseaux s'observent à bord du bateau. Cela se fait également au Québec ou en Tasmanie. C'est un débat constructif qui pourrait avoir sa place en groupe de travail pour aborder des modalités qui ne ferment pas complètement la porte à un tourisme nature. Ce qui de plus ferait disparaître tout discours sur « on écrase des œufs par milliers ».

- Philippe GERMAIN répond qu'il aurait été possible de faire une réglementation des activités touristiques professionnelles uniquement en dehors des réserves mais ce n'est pas l'option qui a été retenue. Le choix a été fait d'inclure les réserves en précisant des généralités représentant un niveau maximum qui serait acceptable. Ensuite, un arrêté d'autorisation sera fixé par activité, par saison, par demande. Ce texte sera plus restrictif que l'arrêté généraliste encadrant les activités professionnelles. En traitant les deux, un doute peut être induit en se disant que dans l'arrêté généraliste, les conditions d'entrée dans la réserve naturelle sont définies, alors que ce n'est pas tout à fait cela. Le président ajoute qu'au départ il n'était pas favorable à cette proposition. Mais que les groupes de travail ont privilégié la gestion en silo : plus on s'approche de l'activité et plus il est prévu d'être restrictif. Philippe GERMAIN rappelle aussi qu'aucune activité humaine ne peut avoir lieu dans une

réserve naturelle sans qu'il y ait autorisation et rédaction d'un arrêté cadrant cette autorisation. Le président ajoute que le WWF a raison de l'indiquer. Ce n'est pas parce qu'il est potentiellement possible de descendre à terre que l'on va systématiquement l'autoriser. La descente à terre dépend du site, des conditions et des avis donnés par les experts au moment où il faudra se prononcer sur une demande précise.

- Christophe FONFREYDE ajoute que même si les experts disent que l'on peut laisser 60 personnes sortir du bateau, on pourra ne pas l'autoriser. Le nombre de 50 personnes correspond au nombre de personnes totale hors du bateau, et pas à terre. Il n'y aura jamais plus de 50 personnes hors du bateau, que ce soit dans l'eau ou ailleurs. C'est assez restrictif, car cela signifie qu'il ne pourra pas y avoir 51 personnes en train de se baigner en même temps. Concernant le choix des îlots, tout cela fera l'objet des conventions et des études scientifiques qui vont avoir lieu maintenant.

- Nathalie DUPRIEZ pour l'AFB répond au WWF concernant la convention *Ponant*, la DAM a demandé à l'AFB d'obtenir des informations sur les conventions qui ont été passées ainsi que leurs confidentialités. Un contact a été pris avec les TAAF et la demande est toujours en attente. Une relance a été faite il y a quelques temps, et une nouvelle relance va être faite. Le délégué aux outre-mer prévoit également de prendre contact pour connaître les délais auxquels s'attendre pour recevoir cette convention que l'on pourra diffuser.

- Hubert GERAUX pour le WWF précise qu'eux mêmes ont demandé la convention il y a 5 mois, et qu'il pensait que l'AFB aurait eu plus de chance.

- Nathalie DUPRIEZ répond que la demande de l'AFB a été faite il y a moins longtemps et que l'agence va faire en sorte de l'avoir rapidement.

- Laurent LHERMITTE ajoute que lors du groupe de travail au sujet du tourisme, AB avait demandé à ce que les conventions soient rendues publiques pour un contrôle citoyen. Cette idée n'apparaît pas dans l'arrêté. AB pose les questions suivantes : Pourquoi l'idée n'a pas été retenue ? Est-ce que ces conventions seront publiques ?

- Philippe GERMAIN demande de quelle convention parle AB : celle qui est réclamée au parc des Glorieuses ou celle qui doit être rédigée pour la croisière d'exploration ? Pour celle qui est réclamée aux Glorieuses, tant que nous ne l'avons pas, elle ne pourra pas être rendue publique. De plus, c'est l'émetteur qui dira si sa convention peut être rendue publique ou pas. Pour la convention type pour les croisières d'exploration, il n'y en a aucune pour le moment, on ne sait pas encore ce qu'elle contiendra.

- Laurent LHERMITTE répond que les conventions dont il parle ne sont pas celles signées avec les associations membres du comité de gestion mais les conventions que le gouvernement s'approprie à signer avec les entreprises touristiques et qui font partie de l'article 5 de l'arrêté. AB souhaite que dans l'arrêté, il soit précisé que ces conventions à venir soient rendues publiques.

- Philippe GERMAIN précise que cela sera noté au PV et qu'il ne voit pas d'inconvénients, sous réserve de l'avis des services du gouvernement sur tout ce qui peut relever du secret commercial. Concernant les usages autorisés, pas de difficulté.

- EPLP rappelle qu'elle a demandé à obtenir les conventions signées entre le gouvernement et Pew et le WWF. Elle est toujours en attente de ces documents.

- Philippe GERMAIN signale qu'elles sont dans les tuyaux de la transmission.

- EPLP demande pourquoi elles ne sont pas d'emblée communiquées à l'ensemble des membres du comité de gestion.

- Christophe CHEVILLON pour PEW ajoute que la convention est caduque et que le contenu en termes de collaboration et de partenariat a été élaboré au sein du comité de gestion.

- Hubert GERAUX explique qu'il s'agit d'une convention pour soutenir le Parc sur les espèces emblématiques. D'ailleurs, le WWF revient d'Antigonia où 6 balises Argos ont été posées.

- Philippe GERMAIN revient sur la réglementation sur les activités touristiques professionnelles et soumet les modifications apportées au vote.

- Jacques MERMOUD représentant le CESE explique qu'en tant que défenseur de l'environnement, il aurait plutôt tendance à approuver ou désapprouver des choses précises. N'ayant pas obtenu le droit de s'exprimer en tant que membre du CESE, il ne peut se prononcer. Pour ces raisons, le CESE s'abstient.

- Philippe GERMAIN demande s'il y a des oppositions. AB, EPLP et Corail Vivant votent contre. Les modifications sont adoptées.

● *Présentation du projet d'arrêté du plan d'actions 2018-2022 pour les atolls d'Entrecasteaux* – Peu de commentaires sur ce projet. Une seule proposition d'un membre du comité de gestion qui concerne la communication de la nouvelle réglementation auprès des grands yachts privés. Il est proposé de compléter cette proposition et d'ajouter une nouvelle action dans l'objectif 5 : la communication auprès de l'ensemble des plaisanciers locaux.

- Philippe GERMAIN demande s'il y a d'autres commentaires ou avis, et interroge sur qui est contre l'ajout de cette nouvelle action ? Aucun vote contre. Philippe GERMAIN demande s'il y a des abstentions ? EPLP et CESE s'abstiennent. Philippe GERMAIN indique que la modification est adoptée.

Point n° 3. Présentation du comité scientifique

- Éric MEVELEC de la DAM propose que soit présenté le projet d'arrêté tel qu'il a été travaillé avec les scientifiques au sein du groupe de travail TIGA, suivi de la présentation des 12 membres pressentis pour participer au comité scientifique.

- Aurélie FOURDRAIN présente la structure globale de l'arrêté qui sera signé par le haut-commissaire et le président du gouvernement, et dans lequel il est précisé que le comité scientifique est composé de 12 membres désignés pour 1 an. Les 3/4 viennent de Nouvelle-Calédonie, 1/4 vient de l'extérieur. Si une grande majorité d'entre eux travaillent sur les écosystèmes, certains experts travaillent sur les sciences humaines et les géosciences. Le Comité scientifique est convoqué par son président ou saisi par le secrétaire du comité de gestion à la demande des Affaires maritimes, du comité de gestion, d'un des groupes de travail du comité de gestion ou d'un des co-présidents du comité de gestion. Les règles d'organisation et de fonctionnement sont définies par le comité scientifique. Ce dernier rédige lui-même son règlement intérieur.

- Christophe CHEVILLON pour PEW demande si la saisine par le comité de gestion est globale ou est-ce qu'elle peut être faite par un seul membre du comité de gestion ?

- Christophe FONFREYDE de la DAM ajoute qu'il faut que ce soit une décision du comité, réuni en séance plénière, qui souhaite que le comité scientifique se positionne sur tel ou tel sujet.

- Christophe CHEVILLON précise que la question est là : un seul membre ou majorité ?

- Christophe FONFREYDE répond que le fonctionnement est déterminé dans l'arrêté de création.

- Martine CORNAILLE propose que le comité scientifique se dote d'un règlement intérieur qui précise toutes ses règles de fonctionnement : unanimité, X membres minimum... Il faut discuter de la saisine de ce comité.

- Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT ajoute qu'il y a une phrase dans l'arrêté qui précise que le comité peut également être saisi par le président ou un des co-présidents.

- Philippe GERMAIN répond à la question d'EPLP sur le règlement intérieur du comité, et précise que les discussions à ce propos ne se feront pas aujourd'hui, mais plutôt en comité technique ou lors d'une réunion de bureau sur le sujet. Il faut juste veiller à ne pas alourdir plus que nécessaire les choses mais si cela permet d'améliorer le fonctionnement du comité scientifique, il ne faut pas s'en priver.

- Éric MEVELEC répond à PEW concernant la procédure de saisine du comité scientifique par le comité de gestion en ajoutant que tant qu'il n'y aura pas de règlement intérieur, la règle est le consensus et à défaut l'arbitrage des 2 présidents. Si la question est légitime, les co-présidents peuvent décider de valider.

- Martine CORNAILLE demande quelle est la légitimité des présidents du comité de gestion pour saisir le comité scientifique isolément ?

- Éric MEVELEC précise que cela tient au fait qu'il s'agit du président du gouvernement et du haut-commissaire de la République. Les co-présidents ont une légitimité en tant que tels à demander l'avis des scientifiques sur telle ou telle proposition avant d'arbitrer une décision du comité de gestion qui n'aurait pas suscité l'unanimité.

- Martine CORNAILLE réagit hors micro, propos inaudible. (*Complément de Martine CORNAILLE après la réunion : elle indique que la légitimité devrait revenir au comité et pas à son seul président, fut-il président du gouvernement*).

- Éric MEVELEC répond que ce n'est pas une carence, mais l'expression du fait qu'il n'y a pas eu l'unanimité.

- Philippe GERMAIN indique que cela peut faire partie des discussions sur le règlement intérieur.

- La liste des membres est présentée par le représentant du CRESICa. Il s'agit de 12 spécialistes choisis pour leur indépendance et reconnus pour leurs compétences scientifiques et leurs connaissances des écosystèmes dans le parc naturel. Emmanuel TESSIER, représentant le CRESICa explique la méthode de travail utilisée pour parvenir à une proposition. Au départ, la recherche des futurs membres s'est faite très largement, ensuite les personnes déjà présentes en Nouvelle-Calédonie ont été identifiées. C'était un paramètre important pour qu'elles puissent assister aux travaux du groupe. Ces personnes sont nommées pour leurs compétences et non pour leurs appartenances à un institut ou un autre. Les personnes recherchées devaient avoir une vision large des problématiques. Pas forcément des spécialistes mais des gens qui soient capables de comprendre les questions et de mobiliser des experts plus pointus sur certains sujets. Il s'agit de personnes d'expérience qui sont en Calédonie depuis longtemps. Parmi les candidats, 9 ont été retenus localement.

- Trois personnes non présentes en Calédonie, mais qui font autorité dans leurs pays respectifs, sont également prévues pour apporter un plus aux réflexions de parleurs compétences et notoriétés. • C'est le cas de Daniel PAULY, un halieute français basé au Canada qui fait de très nombreux travaux un peu partout dans le monde. Connue pour son expertise, il pourra apporter un éclairage intéressant. • Le deuxième, Gilles BŒUF, formé à Paris VI, travaille au Museum. Il a une grande connaissance sur l'ensemble du monde marin, qu'il s'agisse des aspects fondamentaux comme des aspects de valorisation. Faisant régulièrement des conférences, il pourra apporter son éclairage dans le domaine de la conservation et de la valorisation. • Le troisième, Geoffroy LAMARCHE, géophysicien, travaille en Nouvelle-Zélande et a une très bonne expertise sur toute la partie géophysique de la mer de Corail. Ces 3 personnes ont été également retenues parce qu'elles sont francophones. La traduction des documents poserait trop de problèmes logistiques.

- Emmanuel TESSIER présente les experts locaux présélectionnés et précise que la plupart des membres du comité de gestion les connaissent. • Le premier, Bernard PELLETIER, géologue qui est resté en Calédonie pendant de nombreuses années et qui connaît bien tous les problèmes de géosciences ainsi que toute la tectonique du sous-sol néo-calédonien. Il a mené de nombreuses expertises et de missions sur place. Il a une vision très large des géosciences, et notamment en acoustique. • Le deuxième, Christophe MENKES, physicien océanographe à l'IRD, travaille plutôt sur les aspects biotopes. Il connaît très bien la ZEE calédonienne et travaille sur des modèles de courantométrie dynamique, ainsi que sur les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes. • Pour la partie biologique, Claude PAYRI, directrice de recherche à l'IRD, ancienne directrice de l'UMR Entropie et de l'unité de recherche COREUS, a une très bonne connaissance dans le domaine du fonctionnement des écosystèmes coralliens. • Laurent WANTIEZ, enseignant-chercheur à l'UNC a également une connaissance des écosystèmes coralliens et travaille depuis de longues années sur les systèmes récifolaginaires, et plus spécialement sur les peuplements de poissons et les problématiques de conservation des espèces et de l'évolution des habitats. Il possède également une expertise sur l'état des récifs coralliens et est d'ailleurs impliqué dans tous les suivis des AMP de la province Sud et de la province Nord. • Bertrand RICHER DE FORGES, ancien de l'IRD à la retraite, a mené toutes les études sur les monts sous-marins et les écosystèmes profonds de Nouvelle-Calédonie depuis les années 80. Il a fait des dragages sur les monts sous-marins de Calédonie mais aussi dans toute la région sud-ouest Pacifique. Il a même co-écrit un ouvrage à ce sujet. Il pourra éclairer utilement le comité de gestion sur les problématiques de gestion des écosystèmes profonds. • Eric VIDAL, chercheur à l'IRD, travaille à la fois sur les problèmes de gestion des écosystèmes terrestres, à la fois sur les peuplements ornithologiques et aussi sur les problèmes d'espèces invasives. Il travaille depuis de longues années sur les petites îles de Nouvelle-Calédonie.

- Cette liste se termine avec trois personnes qui travaillent sur les sciences humaines et sociales : • un géographe, Pascal DUMAS, basé à l'UNC qui travaille sur les problématiques de géomorphologie des régions côtières, de changement climatique et de vulnérabilité insulaire. Il possède une vision synthétique et globale des choses. Il pourra être un éclairage intéressant sur la gestion intégrée des espaces. • Comme le comité de gestion aura à gérer des textes réglementaires sur les différents usages et activités concernant les espaces gérés, Géraldine GIRAudeau, maître de conférences à l'UNC, a travaillé sur la problématique de gestion des usages dans les espaces maritimes. A la Réunion, elle a travaillé sur les requins et sur des problématiques de gestion des espaces à l'île Maurice. • Pour tous les aspects culturels patrimoniaux et historiques, Emmanuel TJIBAOU directeur du centre Tjibaou a une vision assez large sur tout ce qui touche à ces problèmes qui concernent à la fois les patrimoines immatériel et matériel. Il aidera à travailler sur toutes les traces humaines dans le Parc et ces appropriations de l'espace par les populations calédoniennes.

- Sur des thématiques plus spécifiques, 80 personnes avaient été repérées à différents niveaux de compétences. Les membres du comité scientifique pourront mobiliser ces experts extérieurs pour les aider à construire leurs avis.

- Philippe GERMAIN ouvre le débat et donne la parole au représentant du Congrès.

- Christine GOYETCHE, représentant le Congrès, remarque que tous les organismes de recherche ne sont pas représentés, et que ce sont l'IRD et l'UNC qui sont surtout présents. Elle ajoute qu'il est dommage que le seul institut calédonien : l'IAC ne soit pas représenté dans ce comité, tout comme l'IFREMER.

- Emmanuel TESSIER répond que le choix a été fait de retenir ces personnes pour leurs connaissances et leurs expertises sur les écosystèmes concernés, et non sur leur appartenance à un institut. Ce travail a été mené par l'IFREMER, l'IRD et l'UNC en essayant de faire abstraction des appartenances et en privilégiant les compétences. Etant donné que l'IRD est implanté en Calédonie depuis de nombreuses années, il s'y trouve de nombreuses personnes qui font autorité. Il en est de même pour l'UNC. A l'IAC, il n'y avait pas forcément des personnes travaillant sur les écosystèmes du Parc mais plutôt sur des écosystèmes terrestres de la Grande-Terre et sur les Loyauté.

- Christine GOYETCHE précise qu'il y a peut-être des compétences en sciences humaines et sociales à l'IAC.

- Martine CORNAILLE remercie le représentant de l'IFREMER au nom des environnementalistes réunis au sein d'EPLP pour avoir désigné des personnes et non des organismes de recherche. Il s'agissait d'une demande très forte de l'association. EPLP souhaite avoir confirmation que ces personnes sont bien désignées à titre personnel, et fait remarquer qu'il n'y a aucune compétence en matière économique alors qu'il y a à gérer des conflits d'usages. Il serait bien d'avoir un expert en la matière. EPLP déplore que le comité de gestion n'ait pas été associé en amont à la sélection de ces scientifiques, et aurait aimé disposer de l'ensemble des CV, des lettres de motivation et des déclarations de non-conflit d'intérêt pour contribuer utilement à la sélection des experts amenés à épauler les membres du comité de gestion. EPLP souhaiterait que ces documents lui soient au moins transmis pour ces 12 personnes.

- Philippe GERMAIN répond qu'il n'y a pas de difficultés pour transmettre les CV mais précise qu'il a été proposé aux scientifiques désignés de participer au comité scientifiques et non de postuler avec une lettre de motivation. Le président remercie ceux qui ont été sollicités, notamment à l'international et qui ont accepté d'apporter leur aide. A la question, faut-il ajouter un scientifique économiste, le président se demande s'il existe une personne avec ce profil en Nouvelle-Calédonie, qui serait une référence en matière d'économie marine ou qui puisse apporter quelque chose au comité scientifique. Concernant les déclarations de non-conflit d'intérêt, il demande à EPLP de préciser sa demande.

- EPLP souhaite que soit vérifié pour chaque membre s'il peut y avoir conflits d'intérêts entre une mission au sein du comité et ses activités professionnelles ou d'autres intérêts financiers ou d'opportunité. Avoir ces déclarations de non-conflit d'intérêt serait un minimum au niveau moral. Et d'ajouter qu'en matière de santé et d'environnement, c'est systématique en métropole. Il ne s'agit pas d'une demande exorbitante, de nos jours il s'agit d'une évidence.

Une déclaration de non-conflit d'intérêts doit être faite ou de déclaration de ses conflits d'intérêt s'ils existent. Les chercheurs peuvent en témoigner.

- Emmanuel TESSIER pour le CRESICa indique que les experts locaux ont été sollicités pour savoir s'ils étaient d'accord pour siéger dans ce comité. L'arrêté n'ayant pas encore été pris, il est peut-être temps de voir dans quelles conditions cela doit être fait et demander une déclaration d'intention avec précisions des objectifs par les chercheurs pour éviter tous conflits d'intérêt.

- Éric MEVELEC ajoute que le projet d'arrêté portant proposition du comité scientifique renvoie au comité scientifique le soin d'arrêter son règlement intérieur. Il peut être envisagé d'y fixer un certain nombre de points concernant l'éthique.

- EPLP maintient que pour la bonne information du comité de gestion, il faudrait ces déclarations de non-conflit d'intérêt et les CV.

- Philippe GERMAIN ajoute qu'à ce stade rien n'est validé et s'interroge sur les raisons de demander cela aux scientifiques, alors que cela n'a pas été demandé aux membres du comité de gestion. Même si dans certains cas de figure, cette demande peut se comprendre.

- Martine CORNAILLE réagit hors micro. *(Complément de Martine CORNAILLE après la réunion : elle regrette en effet que la composition du comité de gestion fasse une large place à des membres en conflit d'intérêts et que la critique vaille malheureusement pour toutes les instances consultatives de la Nouvelle-Calédonie.)*

- Philippe GERMAIN poursuit en disant qu'il y a des personnes au comité de gestion qui viennent défendre leurs intérêts, comme les acteurs économiques.

- Martine CORNAILLE réagit à nouveau hors micro. *(Complément de Martine CORNAILLE après la réunion : elle le dénonce et le déplore vivement puisque cela est la définition même du conflit d'intérêt.)*

- Philippe GERMAIN demande à Martine CORNAILLE de le laisser terminer son propos et remarque qu'au sein de la réunion de la société civile chacun représente une partie : soit des usages, soit de la défense de l'environnement, soit de la société civile de manière générale. Forcément, lorsqu'il y a débat avec la société civile, et il est possible qu'il y ait des conflits d'intérêt. Le président ajoute que ce n'est pas l'objet de ce comité de gestion.

- Martine CORNAILLE insiste et souhaite s'assurer que l'avis délivré par le comité scientifique est véritablement indépendant et pour cela, a besoin de déclarations de non-conflit d'intérêts. Et s'agissant des vrais défenseurs de l'environnement, ils ne peuvent raisonnablement être assimilés aux acteurs économiques...

- Moulay ABDELGHANI-IDRISSI, délégué territorial à la recherche et la technologie, précise que les enseignants-chercheurs et les chercheurs, de par leur statut sont tenus à être dans l'indépendance. S'il s'avère qu'il y a conflit d'intérêts, ils peuvent subir des sanctions.

- Martine CORNAILLE réagit en disant que dans la liste, il y a des retraités ou des chercheurs non enseignants qui ne sont pas concernés par ce qui vient d'être dit.

- Philippe GERMAIN demande à Martine CORNAILLE de perdre l'habitude de couper la parole aux gens afin de permettre à M. ABDELGHANI-IDRISSI de terminer son propos.

- Martine CORNAILLE s'y refuse.

- Philippe GERMAIN lui demande alors de sortir.

- Martine CORNAILLE dit sortir de sa propre initiative, et remercie le président d'avoir « patiemment » écouté ses déclarations. Elle rappelle une fois encore que les enseignants-chercheurs ne sont pas les seuls concernés par le comité scientifique et que de ce fait la réponse fournie par M. ABDELGHANI-IDRISSI n'est pas recevable d'où son intervention.

- Moulay ABDELGHANI-IDRISSI indique qu'il est évident que le comité scientifique apporte un éclairage, et que son travail doit être fait dans une logique d'apport de connaissances dans un esprit d'indépendance. Les scientifiques proposés ne doivent ni militer, ni être trop « tendance ». Ils doivent être dans la plus stricte indépendance pour donner des informations utiles pour que le comité de gestion puisse prendre une décision. Le comité scientifique ne décide pas, il remet des avis et son rôle est d'éclairer le comité de gestion.

- Christophe CHEVILLON pour Pew ajoute qu'effectivement les chercheurs sont soumis à des règles d'éthique et de déontologie

dans le cadre de leur structure, et se demande si ces règles s'appliquent toujours lorsque le chercheur siégera au sein du comité scientifique.

- Moulay ABDELGHANI-IDRISSI confirme que les enseignants-chercheurs et les chercheurs sont tenus de respecter cette éthique même lorsqu'ils sont amenés à faire des expertises en dehors de leur institut.

- Christophe CHEVILLON suggère que l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique soit un relais intéressant ayant déjà mené des travaux dans le Parc.

- Emmanuel TESSIER pour le CRESICa précise que l'Institut avait bien été identifié dans les 80 personnes pré-sélectionnées, mais c'est plutôt l'archéologie sous des aspects culturels qui a été retenue pour disposer d'une vision plus large. Si une question se pose davantage sur l'archéologie, l'Institut sera bien sûr interrogé.

- Laurent LHERMITTE pour AB rappelle qu'il avait été prévu dans les textes réglementaires, la création d'un comité d'harmonisation. Peut-être que sa présence aurait été bienveillante pour la gestion des désaccords et des conflits qui perdurent. Pour le comité scientifique, AB remarque qu'il y a 2 personnes pour les écosystèmes récifo-lagonaires et qu'il aurait été de bon ton d'avoir une des personnes qui prennent un peu de recul pour s'occuper de la question du « temps long ». Lorsque l'on parle de risques d'extinctions d'espèces, on touche à quelque chose de plus philosophique qui est ce que l'on va laisser à nos enfants et à nos descendants. Ces questions ne peuvent pas être uniquement gérées par des rapports de force, ou dans des périodes de temps limités dues au fonctionnement de notre société. AB propose qu'une personne ayant un point de vue plus philosophique siège au comité scientifique. Ce qui permettrait que les sujets soient discutés en marge des décisions politiques, économiques ou purement scientifiques.

- Christophe CHEVILLON précise que le comité d'harmonisation n'est pas un comité de médiation. Son rôle est de veiller à ce que les réglementations du Parc soient relativement homogènes avec celles des trois provinces ou éventuellement de l'Etat français.

- Philippe GERMAIN ajoute que le comité d'harmonisation avait été abordé lors du dernier comité et personne n'avait d'objection pour sa mise en œuvre. La priorité du moment était d'organiser et d'analyser la consultation puis de modifier les arrêtés pour que l'on puisse tenir ce comité de gestion dans les meilleurs délais et surtout présenter, ensuite, les arrêtés au gouvernement pour adoption. Le comité d'harmonisation fait partie de notre calendrier de travail. L'idée est qu'il y ait une approche moins scientifique. Le président trouve qu'intégrer une personne plus philosophique au comité scientifique est une bonne idée, mais dans ce cas, il faudra retirer un nom.

- Philippe GERMAIN ajoute que le comité scientifique est désigné pour 1 an et les membres du comité de gestion pour 5 ans. Ce qui laisse la possibilité de faire évoluer le comité scientifique, d'adapter sa composition et de rechercher des compétences en fonction des besoins et de l'implication des scientifiques qui ont accepté d'y collaborer. Certains scientifiques voudront se mettre en retrait ou prendre du recul, d'autres quitteront peut-être la Calédonie pour cause d'évolution professionnelle ou se rendront compte qu'ils manquent de temps pour s'impliquer comme ils l'auraient souhaité. Mais si rien ne le nécessite, ce comité scientifique pourra être reconduit à l'identique l'année suivante.

- Maël IMIRZALDU pour CI répond à la question d'AB concernant l'intégration d'un membre ayant une approche philosophique, et précise que Gilles Bœuf pourrait être cette personne. L'ayant eu comme professeur, il explique que ce spécialiste a en général tendance à recentrer les activités humaines dans une temporalité assez longue.

- Philippe GERMAIN félicite le CRESICa pour ce travail de sélection et d'arbitrage, mais aussi pour cette objectivité afin d'avoir une liste complète en faisant abstraction des intérêts des instituts et des susceptibilités des uns et des autres. L'IFREMER qui a participé à cette sélection ne s'est pas inclus dans la liste. Plus de douze chercheurs auraient mérité leur place, d'où le choix d'avoir opté pour une durée courte afin de faire évoluer les choses au sein du comité scientifique. Le président demande s'il y a encore des questions sur ce comité scientifique.

Point n° 4. Questions diverses

- Laurent LHERMITTE pour AB interroge sur la délibération n° 51/CP et souhaite savoir quand et sur quoi porteront les modifications.

- Le président demande des précisions sur les travaux réglementaires à venir.

- Christophe FONFREYDE indique que le planning réglementaire est assez chargé. L'arrêté de mise en réserve et l'arrêté sur le tourisme professionnel induiront un certain nombre d'adaptations : • Pour le 1^{er} arrêté, les licences de pêche hauturière vont devoir être adaptées par voie d'arrêtés qui seront présentés au gouvernement en même temps que les arrêtés discutés aujourd'hui. Cet arrêté annuel précisera le transit autorisé des bateaux de pêche dans les réserves naturelles, et le non accès aux réserves intégrales. • La modification de la délibération 51/CP sur les aires marines protégées sera également effectuée pour préciser que l'accès aux réserves naturelles est soumis à autorisation, et pour prévoir toutes les sanctions administratives ou autres qui ne peuvent être inscrites dans un arrêté. Le travail s'organisera en participatif avec les experts et les membres du comité de gestion qui le souhaiteront. • Avec la création des réserves dans des zones en eaux territoriales et zone économique exclusive, un dossier devra être déposé à l'Organisation maritime internationale pour informer au niveau international.

• L'arrêté sur le tourisme professionnel induira d'autres arrêtés d'autorisation pour les professionnels du tourisme qui en feront la demande. • Ensuite, dans un délai de 6 mois, tous les arrêtés qui autorisent les professionnels agréés à se rendre aujourd'hui dans la réserve naturelle d'Entrecasteaux devront être modifiés pour une bascule éventuelle dans le nouveau système d'autorisation. • L'écriture de la convention lorsqu'un navire transporte plus de 12 passagers (type croisière du *Ponant*) nécessitera un travail avec les scientifiques, les ornithologues amateurs ou professionnels puis avec les membres du comité de gestion pour savoir si sur tel îlot, à telle date, à telle heure, et pour quelle durée il est possible de prévoir un circuit terrestre guidé. • Il y a aussi toutes les annexes sur la formation des professionnels autorisés à travailler sur ces zones, le statut des observateurs et la biosécurité. • L'arrêté cadre qui réglementera la fréquentation de tous les publics, dans un cadre professionnel ou de plaisance, c'est-à-dire à quelle distance il est conseillé de s'approcher d'une tortue ou d'un oiseau, reste aussi à écrire en s'appuyant sur la science. Seront réunis les spécialistes pour avoir un avis scientifique sur la question des oiseaux et des poissons pour ensuite avoir des discussions avec les membres du comité de gestion toujours dans un format participatif, et parvenir à des règles simples et cohérentes avec les uns et les autres. Il est également prévu de s'inspirer de ce qui se fait dans les provinces. • Une loi du pays et une délibération pour décliner cette loi, seront également à prévoir en termes de droits d'accès et pour bénéficier de ressources sans avoir à procéder à des prélèvements. Christophe FONFREYDE ajoute qu'en termes d'urgence, ce sera certainement l'éventuelle arrivée de la croisière du *Ponant* en 2019 associée à 2 éléments importants : l'arrêté cadre de fréquentation des publics, et la convention qui réglementera la gestion des groupes pour les navires de plus de 12 passagers. Tout cela sera fait au cas par cas puisque chaque autorisation correspond à un arrêté du gouvernement. Tout ce qui ne sera pas autorisé, sera interdit. Christophe FONFREYDE remercie les bénévoles qui viennent en réunion et se rendent sur le terrain car ils apportent une véritable richesse dans le cadre du travail à réaliser. Il espère pouvoir continuer à poursuivre ces collaborations.

- Philippe GERMAIN ajoute que le corpus réglementaire sera mis en ordre. Pour la délibération 51/CP, au-delà de ce qui a été indiqué, il est prévu d'y inscrire les nouvelles règles concernant les réserves naturelles puisque par arrêté, elles sont désormais inaccessibles. Comme la délibération prévoit cette possibilité autant la faire dès maintenant afin d'instaurer définitivement qu'une réserve naturelle n'est pas une zone de libre accès. Le régime des sanctions sera revu avec intégration de sanctions administratives suffisamment dissuasives pour décourager les éventuels non-respects à la réglementation. Le président rappelle que deux comités de gestion devaient avoir lieu dans un délai court : celui d'aujourd'hui et le suivant qui pourrait se tenir le 30 août pour valider les modifications apportées à la délibération. Cette précipitation s'explique par le rétrécissement du calendrier politique du fait du référendum au mois de novembre. Pour tout ce qui concerne les arrêtés, le travail

se fera de manière fluide jusqu'en mai. En revanche, pour les délibérations, il y aura de toutes petites fenêtres de tir vers le mois de décembre puis pas grand-chose en 2019. Philippe GERMAIN souhaite que le travail engagé pendant cette mandature, et la dynamique au sein du comité de gestion grâce à l'assiduité des membres soient poursuivis pour en faire un maximum. Car à partir du mois d'octobre, les textes qui devront passer au Congrès seront renvoyés après les provinciales de mai 2019. Le travail doit continuer à se faire en groupe de travail, en réunion de bureau, puis ensuite en comité de gestion. Si on veut être prêt pour le 30 août, la DAM mettra la délibération en conformité avec l'arrêté, prévoira un certain nombre de sanctions puis, avant le prochain comité de gestion, ceux qui le souhaitent seront réunis dans un format qui convient afin de tenir les délais.

- Éric MEVELEC propose que la semaine qui vient soit consacrée à la préparation des trois arrêtés qui passeront en collégialité puis en réunion du gouvernement. Durant la semaine du 6 au 10 août, un projet de modification de la délibération 51 sera préparé puis ceux qui le souhaitent seront réunis la semaine d'après pour en discuter.

- Philippe GERMAIN demande si ce calendrier convient à tout le monde.

- Hubert GERAUX pour le WWF, souligne que la priorité « *Ponant* » a aidé au cadrage réglementaire de l'objectif 5 du plan de gestion concernant le développement d'un tourisme durable. WWF demande si l'autre actualité, celle du *Kea Trader* ne serait pas une opportunité pour apporter un cadrage supplémentaire à l'objectif 7 : diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour limiter les impacts. Il est vrai que le calendrier à venir est chargé mais cette thématique-là amène à s'interroger sur l'expérience à retirer de cet événement au profit de la révision du plan de gestion et de son corpus réglementaire.

- Philippe GERMAIN répond que cela est porté à la réflexion des uns et des autres. Effectivement d'un comité à l'autre, on essaie de prioriser. Un champ sur la réglementation a été ouvert concernant les usagers professionnels, il y a encore à faire concernant les particuliers en coordination avec les provinces. Ensuite, pourquoi ne pas inscrire cette proposition au calendrier des travaux. Avec tout ce qui a déjà été envisagé et qui n'est pas encore mis en œuvre, il va falloir qu'à un moment donné le bureau se positionne sur ce calendrier.

- Christophe CHEVILLON demande à quelle date les récifs *pristine* seront effectivement protégés.

- Philippe GERMAIN répond que le 30 juillet avait été envisagé mais le planning étant chargé, la discussion est prévue en collégialité le 7 août pour une adoption le 14 août. Mi-août, le gouvernement devrait adopter le classement des réserves sous réserve d'une majorité. Le président remercie tout le monde et programme le prochain comité de gestion au 30 août.

Décisions du comité de gestion n° 7 – 7.01 Le relevé de conclusion du comité de gestion n° 6 est validé. *7.02* Projet d'arrêté 1 : texte déjà soumis au vote lors du CG n° 6 et contenu non modifié. *Projet d'arrêté 2* : AB, EPLP, Corail Vivant otent contre les propositions de modification, le CESE s'abstient, 12 voix pour. Validé par les co-présidents après le vote. *Projet d'arrêté 3* : aucune voix contre, EPLP et CESE s'abstiennent, 10 voix pour. Adopté par consensus. *7.03* Présentation du comité scientifique et du calendrier des travaux réglementaires. *7.04* Le prochain comité de gestion aura lieu le 30 août.

Signé par : le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

CG8

Relevé de conclusions du Comité de gestion n° 8 – v3

Date de réunion : 30 août 2018. *Lieu de réunion* : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. *Ordre du jour* : 1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion n° 7 du 26 juillet 2018. 2. Validation des propositions de modifications de la délibération n° 51/CP du 20 avril 2011. 3. Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS

● *Collège des Institutions* – Haut-commissariat de la République, Thierry LATASTE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du gouvernement, Philippe GERMAIN ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Christophe FONFREYDE ; Province Sud, DENV, Céline MARTINI. ● *Collège des socio-professionnels* – Confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA ; Fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; Agence Kenua, Elodie JAUNAY ; Union maritime, François BURNOUF ; Syndicat des activités nautiques et touristiques, Pierre-Olivier BERTHEAU. ● *Collège de la société civile* -- Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON ; Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; WWF, Marc OREMUS. ● *Collège coutumier* – Aucun représentant. ● *Personnalité qualifiée* – CRESICa, Emmanuel TESSIER. ● *Invités* – Haut-commissariat de la République, secrétaire général adjoint au haut-commissaire, Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT ; Haut-commissariat, délégué territorial à la recherche et la technologie, Moulay ABDELGHANI-IDRISSI ; Cabinet du membre du gouvernement, François MADEMBAS-SY ; Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Alexia MANDAOUE ; Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Hanner XALITE ; Agence française pour la biodiversité, Nathalie DUPRIEZ ; The Pew charitable trusts, Soizic FLEURY ; Action Biosphère, Joël LAUVRAY ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Morgane REIX-TRONQUET. ● *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). ● *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la huitième fois le jeudi 30 août à 14h30 en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement et de M. Thierry LATASTE, haut-commissaire de la République. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014.

La séance est introduite par M. Philippe GERMAIN. Après avoir remercié tous les participants pour leur présence, le président du gouvernement présente l'ordre du jour et indique que le point important est la validation des modifications de la délibération n° 51/CP qui permet la création des aires marines protégées en Nouvelle-Calédonie. Il annonce également que l'arrêté de création du comité scientifique du parc naturel sera présenté en réunion du gouvernement le 11 septembre prochain. Philippe GERMAIN déclare également que le classement des récifs *pristine* qui a eu lieu le 14 août dernier a reçu les félicitations de nombreuses personnalités comme John Kerry ou Leonardo DiCaprio. Une trentaine de médias internationaux ont relayé cette nouvelle : *Le Monde*, *Euro news*, *The Guardian*, *New York Times*... La revue de presse sera transmise aux membres du comité de gestion. Il insiste sur le fait que ce classement est d'une portée exceptionnelle que tout le monde salue. Le président invite à débiter le comité de gestion sauf si des participants souhaitent faire part de propos liminaires.

Laurent LHERMITTE pour Action Biosphère souhaite préciser le mode de fonctionnement du comité de gestion. L'arrêté du 23 avril 2014 créant le parc naturel indique que les décisions doivent être prises par consensus. Or le consensus implique que tout le monde soit d'accord, il n'y a pas de place pour l'abstention selon lui. Il ajoute également qu'EPLP souhaite que seules les associations agréées par l'Etat soient habilitées à représenter la société civile au comité de gestion. Il estime cette posture antidémocratique car elle ne laisse pas la place à des petites associations comme Action Biosphère.

Le président du gouvernement souhaite que le travail du comité de gestion soit effectivement le plus consensuel possible. Le gouvernement a voulu associer dès le début les différents collèges pour gérer le PNMC et recherche le consensus pour toutes les décisions. Cette recherche du consensus est pratiquée un peu partout, dans toutes les collectivités, les clubs sportifs, les familles, ... L'inverse du consensus est l'autorité ou le veto. La recherche du consensus est possible si tout le monde souhaite trouver un compromis qui permet d'aboutir à ce consensus entre les différents intérêts. Si une des parties considère que le consensus n'est possible que sur sa propre position extrême, aucune avancée ne peut être faite. Il faut dans ce cas passer à un vote à la majorité. Depuis la création du

comité de gestion certaines personnes ont toujours utilisé leur veto. Si ce veto avait été suivi, aucune avancée n'aurait eu lieu. Par exemple, le classement des récifs *pristine* répond à 95% des objectifs de certains. En se focalisant sur les 5% restants et en ne validant pas pour cela l'arrêté sur la protection des récifs, ces espaces restent ouverts et totalement libres à toutes formes d'usages. Le consensus implique que chacun accepte de ne pas atteindre 100% de son objectif. Jusqu'à présent, le consensus a été trouvé entre 30 membres du comité de gestion. L'idéal serait que les 32 membres soient d'accord, mais un consensus à 30 est déjà important. [L'arrêté 2014-1063/GNC du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail indique dans son article 6 que « consensus signifie l'absence de toute objection formelle au moment où l'avis est rendu ».] Le haut-commissaire de la République précise le terme d'association agréée en expliquant qu'en métropole seules ces associations peuvent mener des actions en justice. Il serait nécessaire de faire vérifier par un juriste, mais à son avis, l'agrément est uniquement valable pour la métropole.

Marc OREMUS pour le WWF exprime la chance d'avoir aujourd'hui un quasi consensus sur beaucoup de questions. Mais il suggère d'anticiper dès maintenant les situations conflictuelles où les décisions seront plus difficiles à prendre et où la majorité des membres du comité ne suivra pas le président.

Le président du gouvernement explique que le consensus donne de la crédibilité au groupe. Personne n'a obligé le gouvernement à mettre en place un comité de gestion avec consensus. Mais il s'agit d'une véritable volonté pour s'inscrire dans la durée. Philippe GERMAIN invite les membres du comité à construire ensemble dans le respect des intérêts de chacun et en poursuivant les grands objectifs que le comité s'est fixé. Un équilibre s'est mis en place, si demain il ne fonctionne plus, la gouvernance pourra être redéfinie. Et si vraiment deux camps s'affrontent, il n'y aura plus besoin de comité de gestion. Tout le monde est ici pour entendre chaque partie, y compris les collectivités, et travailler ensemble. Par exemple, Action Biosphère, qui a lancé ce débat, a fait des propositions très intéressantes, mais personne n'a la possibilité de décider seul. Le président rappelle que l'Etat et la Nouvelle-Calédonie sont gestionnaires du PNMC, en cas de blocage ce sont eux qui prendront les décisions en dernier recours.

Emmanuel TESSIER pour le CRESICa explique que pour obtenir un consensus il faudrait pouvoir évaluer l'état du milieu à partir de données objectives. Le conseil scientifique apportera aussi un avis indépendant au comité de gestion, de nature à faciliter l'obtention d'un consensus dans les positions des différentes parties prenantes.

Le président du gouvernement rejoint le besoin d'objectivation, mais rappelle qu'il ne s'agit pas du seul enjeu. La protection est l'objectif commun, mais elle ne doit pas se faire au détriment du reste.

Action Biosphère souhaite aller dans le « bon sens » dans la protection de l'environnement. Il prend l'exemple du *Ponant* qui impactera forcément les espèces. Selon lui, un consensus doit être total, il ne peut l'être à moitié. Il se demande à quoi sert le comité de gestion dans ce contexte ? L'association soutient le gouvernement dans son objectif de protection, mais n'est pas d'accord avec tout. Malgré tout, on parle de « décision du comité de gestion », et tous les membres deviennent alors solidaires. Christophe CHEVILLON pour Pew rappelle que le comité de gestion fournit aussi un gros travail technique qui alimente le travail du PNMC.

Le président du gouvernement rappelle que pour le gouvernement la question est : comment gérer cet espace avec ces conflits d'usages ? Si le gouvernement classe tout seul ces espaces, il porte atteinte à certaines activités économiques existantes. Il ne suffit pas de prendre la « bonne décision » pour qu'elle puisse être mise en œuvre, il faut qu'elle soit acceptée par tous. Philippe GERMAIN rappelle qu'Action Biosphère n'a jamais voté en faveur du classement car l'association a toujours estimé que ce n'était pas suffisant. AB s'oppose donc à tout sous prétexte de ne pas obtenir 100% de satisfaction. A la demande du président du gouvernement, Christophe FONFREYDE de la DAM présente l'ordre du jour.

Point n° 1. Validation du relevé de conclusions du comité de gestion du 27 juillet 2018

Le relevé de conclusions du précédent comité est validé en séance.

Modification de l'article 5 : Le WWF propose d'intégrer un avis consultatif du comité de gestion et l'obligation pour le gouvernement de communiquer sur ces décisions. Cette obligation apparaît par exemple dans le code de l'environnement de la province Sud.

Le président du gouvernement rappelle que le comité de gestion a été créé pour gérer le parc naturel, on ne peut donc pas le consulter avant la création de ce parc. Maintenant le comité est associé pour travailler sur l'ensemble du PNMC, donc il le sera forcément pour la création de nouvelles aires protégées à l'intérieur du parc naturel. Philippe GERMAIN rappelle que le CCE a été créé par la loi organique, qui oblige également à le consulter. Christophe FONFREYDE rappelle qu'il s'agit uniquement d'un travail sur les sanctions, les mesures de répression, et la mise en cohérence de la délibération avec les derniers arrêtés, comme cela a été validé par le comité de gestion précédent. Cette modification de l'article 5 permet d'assurer la légitimité du gouvernement à prendre un plan de gestion par arrêté. Les remarques du WWF sont certainement justifiées mais ce n'était pas l'objet du travail demandé. Une refonte complète de la délibération demanderait un travail beaucoup plus important. Il rappelle que l'obligation de communiquer vers le grand public se trouve dans la charte de l'environnement qui est annexée à la constitution et donc s'applique de fait en Nouvelle-Calédonie. Le président du gouvernement rappelle que le comité de gestion est là pour arbitrer les travaux fait en comité technique, mais n'est pas là pour recréer le débat.

Céline MARTINI pour la province Sud explique que les modalités de communication vers le grand public sont définies dans le code de l'environnement de la province, mais ne sont pas forcément reproductibles pour la Nouvelle-Calédonie.

Modification de l'article 9 – Le haut-commissaire de la République demande pourquoi cet article ne concerne pas tous les navires de l'Etat, et si des navires comme le *Marion Dufresne* ou l'*Atalante*, navire de l'IFREMER, sont concernés ? Christophe FONFREYDE explique qu'il n'existe aucune définition juridique officielle des « navires de l'Etat ». L'idée est aussi que les navires tels que l'*Atalante* soient soumis à autorisation en tant que navires scientifiques.

Le CRESICA propose de modifier le point III par « les navires engagés dans le cadre de l'action de l'Etat en mer ».

Pew propose d'ajouter dans cet article tout ce qui concerne la problématique des brevets et royalties, en lien avec la réglementation APA.

Le président du gouvernement confirme la nécessité de réglementer ces thématiques mais l'importance des sujets nécessite l'écriture d'une délibération particulière. La province Sud propose d'ajouter dans cet article l'obligation de restituer un rapport à la fin des campagnes scientifiques. Le président du gouvernement répond que c'est déjà le cas, et que cette thématique nécessite aussi l'écriture d'une délibération. Moulay ABDELGHANI-IDRISSI, délégué territorial à la recherche et à la technologie pour la Nouvelle-Calédonie, rappelle qu'il faut une autorisation du gouvernement, mais également une autorisation du haut-commissaire pour toutes les campagnes scientifiques marines. Dans le décret qui oblige cela, il y a déjà l'obligation de rendre un rapport à la fin de chaque campagne. Ce retour est d'ailleurs public, dans la limite du respect des droits d'auteurs. Il explique qu'il existe aujourd'hui un travail sur le milieu terrestre pour l'application de la réglementation APA. Il s'agit de définir les règles de communication, les communautés qui bénéficient des revenus, etc... Ce travail est fait en partenariat avec les provinces et le gouvernement. Christophe FONFREYDE de la DAM précise que ce qu'il est proposé d'intégrer ici dans la délibération est uniquement ce qui existe déjà au niveau des différents arrêtés. Il explique que chaque campagne scientifique fait déjà l'objet d'un arrêté d'autorisation spécifique, qui précise entre autres toutes les restitutions attendues concernant les données, les rapports et même des documents de vulgarisation à destination du grand public.

Modification de l'article 11 – Le président du gouvernement propose d'intégrer le dernier paragraphe dans les arrêtés. Il rappelle que la délibération a juste pour objet de spécifier qu'une autorisation est

nécessaire, mais le détail des dossiers d'autorisation relève des arrêtés.

Christophe FONFREYDE propose de supprimer également la mention concernant le délai de dépôt. Cette référence sera aussi à supprimer à l'article 9. Hanner XALITE du cabinet de M. POIDYALIWANE explique que si le délai est inscrit dans la délibération, il est impossible de revenir dessus.

Action Biosphère rappelle que d'autres arrêtés sont prévus qui nécessiteront peut-être des délais différents.

Le président du gouvernement explique qu'une délibération fixe uniquement les grands principes. Les délais de demande sont à adapter en fonction des types de demandes et des activités. Il prend l'exemple de la demande pour l'installation d'un câble sous-marin qui a été faite un an à l'avance.

Pew trouve étrange que les délais d'autorisation soient fixés dans les arrêtés d'autorisation.

Aurélien FOURDRAIN de la DAM rappelle qu'il existe deux types d'arrêtés : par exemple pour le tourisme professionnel un arrêté-cadre fixe les règles d'encadrement, mais chaque opérateur touristique devra obtenir en plus un arrêté d'autorisation nominatif pour son activité propre. Le détail des dossiers de demande est inscrit dans les arrêtés-cadres.

Le WWF note la nécessité d'avoir un arrêté pour encadrer la plaisance, et insiste sur l'urgence de s'atteler à cette tâche.

Modification de l'article 16 – Le président du gouvernement souhaite comprendre pourquoi ce qui est sanctionné dans cet article est l'entrée dans les réserves et non l'atteinte à l'environnement ? La sanction de 5ème classe paraît faible au regard des infractions ? Pourquoi ne pas avoir ajouté de sanctions administratives ? Christophe FONFREYDE explique que les sanctions administratives sont prévues à l'article 21, comme la confiscation des biens ayant servi à commettre l'infraction. Pour les sanctions, le point II de cet article pourra s'ajouter au point I, et il sera possible d'ajouter en plus la confiscation des biens. Les montants des amendes sont calqués sur les plafonds d'amendes prévus par le code rural pour les mêmes infractions. La province Sud, qui a les mêmes obligations en termes de respect des plafonds prévus par les codes métropolitains, confirme que l'amende de 5ème classe est malheureusement insuffisante. Elle se demande si la confiscation est bien possible en cas de contravention ou si cela est uniquement possible en cas de délit. Christophe FONFREYDE explique que la mise en place de peines d'emprisonnement dans cet article fait que l'affaire est jugée par un juge des libertés et non un juge des peines. Le juge des libertés peut permettre le déroutement des bateaux. Christophe FONFREYDE fait également remarquer que ce projet de délibération n'a pas été soumis à la DAJ, il peut donc encore être modifié notamment sur ce sujet. Philippe GERMAIN insiste sur la nécessité de créer des sanctions financières administratives, il n'est prévu ici que la confiscation du navire. Il rappelle qu'il est possible de cumuler sanctions administratives et sanctions pénales. Il est nécessaire d'avoir des sanctions intermédiaires entre la 5ème classe et la confiscation, qui reste une mesure extrême. L'objectif reste la dissuasion. Ulic DE LA BORIE DE LA BATUT pour le haut-commissariat, demande des précisions sur l'encadrement des sanctions administratives. Le président du gouvernement explique que ces sanctions sont justement ouvertes à la Nouvelle-Calédonie car elle ne peut pas créer de sanctions pénales. Ces sanctions doivent être dissuasives mais il doit tout de même exister des intermédiaires. Il propose d'interroger la direction juridique sur ce sujet.

Florent PITHON pour la fédération des pêcheurs hauturiers veut savoir si, par rapport au droit international sur la libre circulation en mer, les obligations des derniers arrêtés et de cette délibération s'appliquent aux navires étrangers ?

Le président du gouvernement rappelle que le dernier comité de gestion a validé la saisine de l'ONU pour limiter l'accès dans les réserves qui se trouvent dans la ZEE. La mise en place de couloirs de navigations sera proposée. Pour les réserves dans les eaux calédoniennes, le droit calédonien s'applique.

Actions Biosphère regrette l'absence de comité d'harmonisation qui aurait pu harmoniser les différentes réglementations entre les provinces et le gouvernement. Il ajoute qu'il manque dans cette délibération l'obligation d'avoir un état zéro avant le classement de chaque réserve.

Le président du gouvernement répond que les provinces ont été sollicitées pour la mise en place du comité d'harmonisation. Mais ce comité n'est pas là pour obliger les provinces à s'aligner. Il ajoute que l'obligation d'un état zéro avant chaque mise en réserve est une grosse contrainte. Avec une telle obligation il n'y aurait toujours pas de classement des récifs *pristine*. Il aurait fallu minimum 3 ans de travaux supplémentaires pour avoir toutes les informations.

Pew ajoute que les connaissances sont déjà là : campagnes scientifiques, analyse écorégionale, ASR, etc. On sait depuis l'inscription des lagons au patrimoine mondial que Chesterfield-Bellona est une zone de conservation prioritaire.

Christophe FONFREYDE confirme qu'il existe déjà des états zéro sur les tortues et les oiseaux. Tout le monde aimerait en savoir plus, mais on en sait déjà bien plus que beaucoup de pays voisins. L'*Amborella* a d'ailleurs été construit dans ce but. Il rappelle que la mise en place d'un planning scientifique est prévue. Les avancées se font pas-à-pas.

Pew fait remarquer que si de nombreuses campagnes scientifiques ont conclu que les récifs étaient des zones à protéger en priorité, il existe moins de connaissances sur les zones profondes, et leur classement posera plus de problèmes.

Philippe GERMAIN ne comprend pas l'objet de la demande d'Action Biosphère. Si on sait beaucoup de chose, on ne saura effectivement jamais tout. Dès qu'une obligation est créée, elle devient opposable à la Nouvelle-Calédonie et démontrer que cet état de connaissances n'est pas suffisant permettrait de faire annuler un classement. Ce qui va à l'encontre de la volonté du gouvernement et du comité de gestion.

Le CRESICA confirme qu'il y a urgence pour le classement en réserve, car pour l'instant aucune mesure réglementaire ne permet de protéger ces espaces. Même si les données disponibles sont encore incomplètes, l'importance écologique de Chesterfield est Bellona est connue. En parallèle de la mise en place des réserves, il est indispensable de réaliser un « point zéro » du milieu naturel. Ce point initial permet de définir des indicateurs que le gestionnaire peut suivre dans le temps afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Ces indicateurs peuvent être regroupés dans des tableaux de bord qui sont des outils de pilotages qui ont vocation à être intégrés dans le plan de gestion.

Action Biosphère souhaite intégrer l'idée de point zéro mais sans indiquer son degré d'exhaustivité.

Le président du gouvernement insiste sur la difficulté à mettre en place systématiquement un point zéro et sur le fait que cette contrainte pourrait faire tomber tout un classement. Moulay ABDELGHANI-IDRISSI rappelle qu'il s'agit de système dynamique. Se focaliser sur le point zéro est une erreur, il faut plutôt voir l'évolution du système.

Le CRESICA complète en expliquant qu'il s'agit d'un point référence qui sert à évaluer la dynamique en cours après la mise en place d'une mesure de gestion. Il est donc indispensable de réaliser ce point zéro, et de prévoir un suivi dans le temps à une fréquence à définir en fonction des indicateurs concernés. Habituellement les opérations de suivi sont identifiées dans les plans de gestion. Nathalie DUPRIEZ pour l'Agence française pour la biodiversité attire l'attention sur le fait qu'il est difficile de démontrer ce qu'est « une atteinte non négligeable ». Elle parle de son expérience, puisqu'en tant que service instructeur, montrer qu'une atteinte est non négligeable n'est pas toujours évident.

Aurélien FOURDRAIN explique que cet article est calqué sur l'article N332-25 du code de l'environnement métropolitain, et que cette difficulté à effectivement été remarquée par le groupe de travail. Mais le choix de laisser cette définition a été fait en espérant qu'il existe une jurisprudence sur ce sujet. Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT confirme que si une jurisprudence existe, il faudra l'appliquer. Dans le cas contraire il sera temps de définir plus précisément cette notion au regard de ce que dit justement cette jurisprudence. Le président du gouvernement fait remarquer qu'il n'existera sûrement pas pléthore de jurisprudences transposables aux Chesterfield. Le comité de gestion peut déjà qualifier ce qu'il considère comme une atteinte, comme par exemple le prélèvement, la pêche, la destruction de corail, ... ce qui éclaire un peu ce terme. S'il sera difficile d'expliquer à un juge que l'envol d'oiseaux dû à une entrée dans une réserve est une atteinte et nécessite une amende, il est plus facile de prouver une atteinte tangible en cas de pêche ou de destruction. Le comité de gestion peut commencer à

lister ce qu'il considère comme une atteinte. Cette liste peut même éventuellement être mise dans un arrêté. Mais le président attire également l'attention sur le fait qu'en voulant tout viser, on risque de ne rien viser du tout. Il est peut-être nécessaire d'y retravailler avant le passage au congrès.

Le WWF propose de remplacer par « atteinte à l'intégrité de la biodiversité » pour intégrer tous les règnes de la biodiversité. Mais il entend la proposition du président du gouvernement sur le travail à faire pour mieux définir ce qu'est une atteinte non négligeable.

Le président du gouvernement propose d'indiquer dans cet article 16 que cette définition est précisée par arrêté du gouvernement. La définition du code rural restera dans la délibération, mais cet arrêté permettra de lister des éléments plus précis.

Le CRESICA explique que pour caractériser et mesurer une atteinte non négligeable il faut disposer de données de référence antérieures à l'atteinte. Les données recueillies lors d'un point zéro et des suivis ultérieurs peuvent permettre au gestionnaire d'expliquer qu'il y a eu atteinte du milieu.

Le président du gouvernement remarque que tous ces débats le confortent dans l'idée de préciser cette notion dans un arrêté du gouvernement. Il prend l'exemple d'une pêche illégale à la langouste. Il sera difficile de prouver qu'il y a atteinte à la population de langouste ou au récif. Par contre, si la pêche est considérée comme une atteinte dans un arrêté du gouvernement, le juge ne se posera pas de question.

Pour le WWF le simple fait de prélever quelques individus porte atteinte à l'intégrité de la population. Pew prend l'exemple des manchots qui supportent 99% de mortalité au moment de la reproduction, au contraire d'une population de fous bruns qui peut être mise en péril si une seule personne s'approche trop près. Se pose alors la question des effets d'un cyclone passant sur les Chesterfield pendant la saison de reproduction ? Il faut différencier l'atteinte à l'intégrité de la population et la mise en péril de toute la population. Ces questions relèvent d'un groupe de travail. La question est complexe et relative et mérite un véritable travail.

Le président du gouvernement propose de discuter avec les services juridiques sur ce sujet et de leur transmettre les deux formulations. Il sera aussi proposé de renvoyer vers un arrêté pour préciser l'atteinte.

Modification des articles 18 et 19 – Le WWF propose d'ajouter le débarquement sur les îlots qui est un réel facteur aggravant. Pew demande pourquoi ces sanctions concernent les réserves intégrales puisqu'il est interdit d'y pénétrer.

Aurélien FOURDRAIN explique que les sanctions sont cumulables. Il sera donc possible de sanctionner pour l'entrée dans une réserve intégrale et d'ajouter une sanction pour avoir allumé un feu par exemple. Le président du gouvernement rappelle que cela est aussi valable pour les réserves naturelles puisqu'elles sont maintenant interdites d'accès. La différence avec les réserves intégrales est que le gouvernement peut décider de déroger à cette interdiction. Mais il est nécessaire d'avoir déjà des sanctions dissuasives dès l'entrée dans les réserves naturelles. Il ne faudrait pas comprendre que la simple entrée dans une réserve n'est pas si grave que ça.

Elodie JAUNAY de l'Agence Kenua s'exprime hors micro, propos inaudibles.

Le président du gouvernement répond qu'il s'agit d'un autre type de mesure. Ne pas respecter les prescriptions qui sont dans son autorisation d'accès est bien entendu passible de sanctions. Christophe FONFREYDE rappelle que le montant des sanctions est contraint par les textes métropolitains. La seule façon de dépasser ces limites est de mettre en place des sanctions administratives ou d'accumuler les sanctions. Le président du gouvernement confirme qu'il est nécessaire de mettre en place des sanctions pénales, mais qu'il est nécessaire d'ajouter des sanctions administratives car elles permettent de graduer les sanctions en fonction de la faute commise. Hanner XALITE fait remarquer que lors du travail sur les textes réglementaires concernant la santé/sécurité au travail, la mise en place de sanctions administratives, à propos de l'amiante par exemple, a permis de créer des amendes assez élevées. Le président du gouvernement remarque que le travail n'est pas encore finalisé sur les sanctions administratives ou leurs montants. Il propose que les services du gouvernement travaillent avec l'Etat pour affiner la partie sur les sanctions, puis de passer ce projet de délibération aux services juridiques, et enfin de le réétudier en comité

technique. Cette délibération n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour d'une réunion du gouvernement mais il n'y aura sûrement pas le temps de réunir à nouveau le comité de gestion car le calendrier est contraint. Après le passage au gouvernement il sera encore possible de faire des modifications puisque seul le congrès donne un avis définitif. Mais la délibération ne peut pas être adoptée en l'état, trop de modifications restent à faire sur la partie juridique. Le président demande si le comité a au moins un avis positif sur les modifications de la délibération qui concernent la mise en cohérence avec les arrêtés.

Action Biosphère avait fait un mail avec toutes les modifications souhaitées pour cette délibération. L'une des propositions concernait le fait de rendre publiques et juridiquement opposables les autorisations données aux entreprises touristiques. Il souhaite aussi ajouter l'obligation d'avoir un état zéro au moment de la création d'une nouvelle aire protégée. Il partage également une information concernant un conseil des chefs coutumiers de la Grande Terre qui se serait prononcé défavorablement à la venue du *Ponant*.

Le président du gouvernement annonce que la province Nord s'est également prononcée. Il ajoute que le fait que les institutions se prononcent sur des bases erronées est dangereux et inutile. Il est maintenant interrogé officiellement par la province Nord qui va délibérer à nouveau. Au départ, on a laissé entendre à la PN que les bateaux de 3500 touristes allaient venir pique-niquer sur les Chesterfield. Cela fait peur aux gens, qui prennent alors des positions extrêmes. Il faut être vigilant, un mouvement inverse pourrait se produire si le public pense qu'il ne sera plus possible de rien faire dans les lagons calédoniens. Il remercie AB pour cette information. Philippe GERMAIN confirme que les arrêtés d'autorisation seront publics, par contre les conventions pourront être soumises à la confidentialité sur certains points concernant le secret des affaires.

Le CRESICa propose d'ajouter les navires chargés des missions de l'état en mer dans l'article 20 pour être cohérent avec l'article 9.3.

Pew a appris que le futur directeur des affaires maritimes est issu de l'Agence française pour la biodiversité. Il demande si la mise en place d'un GIP pour le parc est bien toujours d'actualité.

Le président du gouvernement confirme.

Pew fait part d'une actualité sur la compagnie du *Ponant* dont le partenariat avec le National Geographic permettra de reverser des fonds aux chercheurs engagés pour la préservation et la protection de la planète et des populations.

Le président remercie tous les participants à ce comité de gestion et clôt la séance.

Décisions du comité de gestion n° 8 – 08.01 Le relevé de conclusion du comité de gestion n° 7 est validé. 08.02 Les sanctions administratives prévues par le projet de délibération modifiant la délibération n° 51/CP du 20 avril 2011 sur les AMP doivent être renforcées.

Signé par : le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

CG9

Relevé de conclusions du Comité de gestion n° 9 – v3

Date de la réunion : 27 fév. 2019

Lieu de la réunion : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Ordre du jour : 1. Création du groupement d'intérêt public du parc naturel de la mer de Corail ; 2. Compte rendu de la réunion du comité scientifique du Parc (12-13 décembre 2018) ; 3. Point de situation sur l'échouement du navire *Kea Trader* sur le récif Durand ; 4. Plan d'actions 2018 : bilan des actions réalisées et des mesures de gestion mises en place ; 5. Plan d'actions 2019 ; 6. Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents • *Collège des Institutions* – Haut-commissaire de la République, Thierry LATASTE ; Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Philippe GERMAIN ; Membre du gouvernement en charge de la ZEE, Didier POIDYALIWANE ; Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Thierry CANTERI ; Sénat coutumier, Samuel IHAGE ; Conseil économique, social et environnemental, Jérôme PAOUMUA. • *Collège des socio-professionnels* – Confédération

des pêcheurs professionnels, Abel CICA ; fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; agence Kenua, Vincent THAN TRONG ; Union maritime, Sylvain MELA ; Syndicat des activités nautiques et touristiques, Pierre-Olivier BERTHEAU ; Total Pacifique, Nicolas FAVRE. • *Collège de la société civile* – Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON ; société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; WWF, Hubert GERAUX ; Conservation International, Thomas AUGER. • *Collège coutumier* – Aire coutumière Ajië Arhö, Franck SANNON ; Aire coutumière Ajië Arhö, Jean-Yves POEBI ; Aire coutumière Hoot Ma Whaap, Edmond POROU ; Aire coutumière Paici Cèmuhi, Alexandre KAMOUDA. • *Personnalités qualifiées* – CRESICa, Emmanuel TESSIER ; CEN, Nathalie BAILLON. • *Invités* – Haut-commissariat de la République, secrétaire général adjoint au haut-commissaire, Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT ; Cabinet du membre du gouvernement en charge de la ZEE, Hanner XALITE ; Congrès, CCE et CCR, Christine GOYETCHE ; Agence française pour la biodiversité, Nathalie DUPRIEZ ; Agence française pour la biodiversité, Charles MAHE ; DAFE, Christine FORT ; The Pew charitable trusts, Aline SCHAFFAR ; Action Biosphère, Joël LAUVRAY ; SCO, Christine PICARD ; WWF, Marc OREMUS ; Aire coutumière Hoot Ma Whaap, Jeff DOUNEHOTE ; IKAPALA, Subama MAPOU ; Comité scientifique, Claude PAYRI. • *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). • *Rapporteur* -- Marie-Hélène MERLINI (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la neuvième fois le mercredi 27 février à 14h en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement et de M. Thierry LATASTE, haut-commissaire de la République. Le secrétariat de la réunion était assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014. La séance est introduite par M. Philippe GERMAIN. Après avoir remercié tous les participants pour leur présence, le président du gouvernement indique que l'ordre du jour comprend de nombreux points et appelle chacun à être concis dans ses propos. Le président invite le directeur des affaires maritimes à présenter l'ordre du jour du comité.

Point n° 1. Création du groupement d'intérêt public du parc naturel de la mer de Corail

Directeur des affaires maritimes : L'actuel fonctionnement du Parc est atypique et intéressant par rapport à ce qui se fait en matière d'aire protégée. Les 4-5 ans de vie du Parc ont montré qu'il fallait consolider son fonctionnement et lui donner une approche plus conforme aux standards internationaux en matière d'animation. Le futur GIP est une structure souple qui reposerait sur une convention constitutive d'adhésion des différents acteurs concernés, et qui disposerait de la personnalité morale. Cette structure ressemblerait à une association d'intérêt public. Ce qui permettrait de donner au Parc une existence plus visible et de ne plus l'adosser uniquement qu'à la direction des Affaires maritimes. Le GIP ne devra pas faire doublon avec les instances du Parc : le comité de gestion ou le comité scientifique. N'est pas créé pour proposer des mesures de gestion, ni faire concurrence aux services du GNC, donc le GIP n'instruira aucune demande, et ne proposera aucune réglementation. Mais il aurait de nombreux autres objectifs : • Coordination et visibilité politique du PNMC. Les membres du GIP seraient dans un premier temps l'Etat et le GNC, puis plus tard les provinces et l'AFB. Les principaux décideurs en Nouvelle-Calédonie qui ont le pouvoir réglementaire et financier le plus important seront regroupés au sein de cet organe et apporteront cet appui au Parc. • Capacité à recevoir des fonds grâce à la personnalité morale, pour une meilleure lisibilité concernant les moyens financiers et humains dévolus au Parc. La structure pourra recevoir des fonds privés, et candidater à des subventions d'ONG ou d'établissements publics pour conduire des actions plus efficaces. Ce qui évitera les amalgames concernant les questionnements de l'origine des financements : gouvernement ou Parc ? Les financements seront comptablement plus clairement identifiés. • Mise en œuvre d'un appui méthodologique plus fort au comité de gestion avec un personnel dédié. Les propositions de mesures de gestion et leurs instructions seront dissociées. • Faciliter la communication en identifiant la

manière dont elle se fera. • Soutenir la mise en place d'une coopération régionale souhaitée par le président. Système identique à d'autres pays tels que la France, les Etats-Unis, le Canada ou encore l'Australie avec, dans tous les cas une gouvernance appuyée par une structure légère composée d'une équipe technique dédiée. Philippe GERMAIN : Le GIP sera un outil humain, technique et financier au service du comité de gestion pour que : • Ses décisions se concrétisent et que l'on puisse lui allouer les moyens humains et financiers promis au comité de gestion, • Et pour qu'il puisse également mettre en œuvre les politiques et les actions décidées pour le Parc. Cette création avait été évoquée lors des deux derniers comités et devrait se mettre rapidement en place.

Hubert GERAUX pour WWF : Quel serait le calendrier pour sa mise en place ? Aujourd'hui avec des moyens humains restreints, impossibilité de se réunir pour, par exemple préparer des comités de gestion. Quelle mobilisation de moyens est prévue ? Comme pour le GIP CEN, peut-être qu'une réflexion est déjà en cours concernant le prochain contrat inter-collectivités qui pourrait être proposé à la sphère politique, afin d'asseoir un matelas financier avec une certaine probabilité pluriannuelle ? Interrogation sur le démarrage du GIP et sa mise en œuvre efficiente pour permettre de sortir d'une situation inconfortable de travail à un niveau technique, pour préparer les séances plus institutionnelles.

Philippe GERMAIN: Le GIP, dans sa constitution, a été adopté le 3 janvier dernier par le GNC après quelques ajustements juridiques entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie (NC). Il sera examiné par le Congrès, début mars. Dès que la délibération sera adoptée au Congrès, le recrutement de l'équipe sera lancé. S'agissant des moyens, il y aura des fonds propres de la NC affectés aujourd'hui à la DAM et qui devront être réorientés au moment venu. Nous discutons d'ores et déjà avec le haut-commissariat pour orienter un certain nombre de crédits des contrats de développement à destination du PNMC, si cela correspond de manière générale à des actions structurantes et à des investissements en lien avec le Parc. Ce travail est en cours et devrait être finalisé dans les jours qui viennent, car il est important de réorienter un certain nombre d'actions de ces contrats avec l'Etat pour ajuster les lignes de crédits.

Hubert GERAUX pour WWF : Quelle échéance imaginée pour avoir une équipe fonctionnelle ?

Philippe GERMAIN: Adoption début mars donc recrutement lancé en avril. Début du 2^{ème} semestre, on commencerait à avoir la constitution d'une équipe. Thierry LATASTE : Quand le président du GNC aura été habilité à signer la convention constitutive votée par le Congrès, je signerai pour l'Etat. Il n'y a pas de formalisme particulier. Ensuite, il faut que le directeur des finances publiques désigne un comptable public, chargé de la comptabilité du GIP ; et il faudra que l'AFB, qui sera présente dans les adhérents, ait également délibéré au préalable pour signer l'arrêté créant le GIP une fois que l'ensemble de ces pièces aura été réuni. Tout cela ne change rien au calendrier évoqué par le président, la constitution de l'équipe technique peut se faire en parallèle des formalités juridiques.

AB Laurent LHERMITTE: Interrogations sur la non-capacité du GNC à financer directement le Parc. A d'autres endroits comme à Mayotte par exemple, où il y a un parc, dès 2015 il y avait 32 personnes en poste dont la moitié avait des emplois pérennes (en CDI). Ça ne fonctionnait pas sous forme de GIP. La problématique majeure est que les décisions à venir dépendront de ceux qui financeront. Comment s'assurer que l'organisme qui va gérer les finances reste dans sa fonction de financeur, et n'ait pas un poids sur des décisions politiques qui devraient plutôt être prises au sein du comité de gestion ? Pour le fonctionnement de la structure du Parc : un règlement intérieur avait été proposé, en bureau, en juillet 2015 pour structurer le fonctionnement du comité de gestion et l'ensemble du Parc. Hors, ce règlement n'a toujours pas fait l'objet d'adoption en comité de gestion.

Philippe GERMAIN : Le portage du Parc va se faire à travers le GIP comme cela se fait avec la DAM aujourd'hui. La question qui se pose est celle de la capacité des collectivités, de l'Etat, à financer le Parc. Cela ne vous a pas échappés que l'on a invité l'AFB à participer au GIP, puisqu'une de ses missions est l'assistance d'information et sa capacité à financer un certain nombre d'actions. La problématique financière est indépendante de la structure mise en place pour porter le plan de gestion et les actions du Parc. Nous

sommes au début de l'histoire. Rappelez-vous après plusieurs années de travail sur le plan de gestion, un coup d'accélérateur a été donné en 2018 avec la prise d'un certain nombre de réglementations, de classement et d'une décision pour se doter d'une structure administrative. Le GNC a déjà commencé à rechercher des fonds même si ce n'est pas porté par le comité de gestion, car il s'agit d'un consortium avec constitution de partenaires publics et privés. Nous avons répondu au projet TIGA pour doter le Parc d'un certain nombre de moyens à travers un certain nombre d'objectifs qui rejoignent ceux du Parc. L'avantage du GIP est d'avoir une comptabilité différente de celle du GNC, de viser des fonds alloués par des fondations, des établissements publics, de l'Etat, des ONG... Les moyens sont toujours dépendants des actions que l'on mène, c'est-à-dire qu'il faut aussi se doter d'un programme d'actions, le quantifier financièrement et, s'il s'agit du GNC ou de la Nouvelle-Calédonie, pour l'obtention des inscriptions budgétaires, il faudra ensuite les défendre auprès du Congrès. Ce sera la même chose si on s'adresse à d'autres types de financeurs. Le GIP doit être cette équipe technique qui permettra de bâtir. Autour de la table, nous sommes des décideurs, nous faisons de la stratégie et posons les objectifs. Prenons l'exemple de la surveillance du Parc, il faut étudier techniquement les moyens les mieux adaptés à mettre en œuvre, les programmer puis les quantifier. Nous entrons dans cette phase où il va falloir porter des actions et pour cela il faut des personnes qui instruisent les dossiers, et qui viennent devant le comité de gestion pour obtenir des recommandations. Au moins un des postes sera dédié à la recherche de financements (AFB, Etat, ONG ou fondations). Pour le règlement intérieur, restons souple et évitons de nous enfermer dans un carcan. L'essentiel est de fixer les grandes orientations. Directeur des affaires maritimes, Thierry CANTERI : Avec l'accord des deux co-présidents, nous ferons en sorte de relire une dernière fois le règlement intérieur et de le soumettre à validation. Il me semble qu'il n'y a pas d'enjeux particuliers et qu'il s'agit de formalisation. Christophe FONFREYDE de la DAM : A l'époque le règlement intérieur avait été présenté au comité de gestion qui ne l'avait pas voté, car il souhaitait en rediscuter lorsqu'il y aurait un comité scientifique. Certains membres du comité de gestion préféreraient voter les deux en même temps, et avaient demandé à ce qu'on attende d'avoir un comité scientifique pour re-proposer un règlement intérieur complet. Ce règlement intérieur comporte 2 parties : une, pour le comité de gestion et une autre pour le comité scientifique. Comme le comité scientifique existe maintenant, nous pouvons proposer, à nouveau un règlement complet au vote.

Pew : Pourquoi ne pas associer tout de suite les provinces au GIP ? Quelle pourrait être la représentation de la société civile au sein du GIP ?

Philippe GERMAIN: Pour les provinces, c'est une question de souplesse. Si nous voulons mettre en place un GIP dans les meilleurs délais, il faut des membres fondateurs. Et si les provinces en font partie dès maintenant, il faut attendre que chaque province délibère avant de pouvoir faire quelque chose. Pour tenir le calendrier, nous créons d'abord le GIP et dès qu'une province a délibéré elle entre dans le groupe des financeurs. Concernant la place de la société civile, dans le GIP, nous n'avons que des financeurs et des donneurs d'ordre. On ne reconstruit pas le comité de gestion dans le GIP, mais on le dote d'un outil humain, financier et technique. Donc, le GIP sera chargé de mettre en œuvre nos décisions. Il doit être un organe souple pour assurer la tutelle de l'équipe qui sera constituée, puis décideurs et employeurs seront placés à la tête du GIP.

Subama MAPOU, secrétaire d'IKAPALA (Institut kanak des plantes, de l'artisanat et des langues autochtones) et doctorante à l'UNC sur la cosmétopée de Nouvelle-Calédonie : présente l'institut aux membres du comité de gestion en tant qu'invitée de l'aire Ajië Arhö, membre d'IKAPALA qui a un lien avec la Fondation Danièle Mitterrand pour des travaux de recherche sur la cosmétopée. IKAPALA intervient essentiellement en tribu, et a la volonté de tenir le rôle de consultant entre les centres de recherche et les populations locales. Il a également pour objectif de proposer des nouvelles pratiques par rapport à la convention internationale de la biodiversité et du protocole de Nagoya concernant la recherche et la conservation. IKAPALA souhaite mettre à disposition des populations un document de consentement préalable et éclairé pour bénéficier d'un droit de regard et de restitution sur les travaux

de recherche et de conservation mis en œuvre. Ce document est déjà en place au sein de l'UNC dans le cadre d'études actuellement menées sur la cosmétologie, et des restitutions sont faites auprès des populations. Dans le cadre du GIP, si des représentants de la société civile font partie des membres fondateurs, cela pourrait être intéressant d'ajouter un volet sur l'utilisation de ce document de consentement dans le règlement intérieur pour répondre aux exigences internationales. Une mise en relation avec la Fondation Danièle Mitterrand est proposée.

Philippe GERMAIN: Protéger la propriété intellectuelle, et scientifique de tout ce qui est endémique en Nouvelle-Calédonie est un objectif partagé. Le lieu pour en parler est bien le comité de gestion, et non le GIP qui ne fera pas de stratégies mais exécutera. Comme pour n'importe quelle ONG, cette proposition doit être portée à la connaissance du comité de gestion qui en tirera les conséquences et travaillera sur ce thème. Vos travaux intéressent le comité de gestion et vous serez invitée à participer au sous-groupe de travail puisque c'est au nom et avec l'autorisation de l'aire que vous faites cette proposition.

Pew : La naissance du GIP est bien issue d'un problème de gouvernance. Depuis la création du Parc, le secrétariat est assuré aux Affaires maritimes, dont le domaine de compétence est large et spécifique mais qui n'est pas forcément adapté à celui de la gestion du Parc. Demande d'éclairage sur deux points : • Le fait que le GIP ne devra pas concurrencer les services de l'Etat ou du gouvernement en se positionnant sur des missions de type réglementaire comme la proposition d'arrêtés. • Le fait que le GIP sera en charge de proposer des missions fortes comme la création de réserves naturelles. Aujourd'hui, le comité de gestion propose ce genre de mesures puis le processus de mise en œuvre est le suivant : création d'une aire marine protégée - travaux des services du gouvernement (Affaires maritimes et direction juridique) - proposition d'un arrêté. Si la proposition de création d'aire marine protégée est faite par le comité de gestion et que les arrêtés sont ensuite rédigés par les services du gouvernement, quel sera le rôle intermédiaire du GIP ?

Directeur des affaires maritimes : Si on distingue mesures de gestion et proposition d'arrêtés, le rôle du comité de gestion, éventuellement appuyé par le GIP qui apportera des éclairages sur les diminutions de la nidification sur tel ou tel îlot ou sur une réduction du passage des baleines à tel endroit, est de proposer des mesures de gestion, des actions particulières pour répondre à une finalité (protéger un récif corallien, empêcher le dérangement de mammifères marins ou de zones de nidification...). Les services du gouvernement traduiront en réglementation (délibération, arrêtés...), cette demande sociétale du comité de gestion. Ils feront donc l'interface entre le GIP et le comité de gestion. Sous le feu de l'action, on peut parfois proposer une interdiction totale sur une thématique qui s'avère illégale, et donc ce sera aux services de l'Etat ou du gouvernement d'analyser la faisabilité ou non, en droit, de la proposition.

Pew : Aujourd'hui, c'est ce fonctionnement. Donc le GIP sera davantage du côté du comité de gestion plutôt qu'un service technique ?

Directeur des affaires maritimes, Thierry CANTERI : Oui, c'est bien cela.

Le collègue coutumier (aire Ajië Arhö) : Concernant le volet des us et coutumes, les coutumiers seront-ils appelés à intégrer le GIP ?

Philippe GERMAIN: A ce stade non, personne, quel que soit le collègue au sein du comité de gestion. Le GIP est un outil qui éclairera le comité de gestion sur certaines décisions. Par exemple, concernant la proposition de surveillance du Parc, si le comité de gestion se pose les questions suivantes : est-ce que l'installation de balises sur un récif *pristine* serait une bonne idée et quel serait son coût ? Le GIP devrait pouvoir répondre sur la pertinence de cette proposition mais ne se substituera pas aux autorités coutumières, aux ONG, aux collectivités ou aux professionnels. Le comité de gestion pourra également sous-traiter dans un certain nombre de cas, s'il n'a pas la compétence en interne. Le GIP sera une petite équipe administrative et technique pour mettre en œuvre les décisions et pour répondre aux besoins d'études du comité de gestion. Il sera le service technique du comité de gestion. C'est ce que l'on demandait aux Affaires maritimes jusqu'à maintenant. Mais la DAM peut dans certains cas être juge et parti. Par exemple, elle est là pour accompagner le développement de la filière pêche, et au

comité de gestion elle doit être neutre sur cette question. Il peut y avoir un conflit d'intérêt car autour de la table se trouvent des personnes contrôlées par la DAM. Le GIP sera un outil indépendant, accompagné par des financeurs et au service du comité de gestion.

Point n° 2. Compte rendu de la réunion du comité scientifique du Parc (12-13 décembre 2018)

Thierry CANTERI : Demande forte du comité de gestion à plusieurs reprises pour des éclairages dans ses prises de décision. Ce comité scientifique s'est réuni en décembre 2018 après la prise d'un arrêté en septembre 2018.

Claude PAYRI, vice-présidente du comité scientifique : Présentation des membres du comité, et de son bureau mis en place le 12 décembre 2018, sous la présidence du président du GNC et du haut commissaire en visioconférence depuis Paris aux côtés de Gilles Boeuf, président du comité scientifique. La première séance de travail, présidée par elle-même a eu lieu le 13 décembre, et a surtout permis la discussion et l'adoption du règlement intérieur ainsi que d'une charte de déontologie. Ce point-là est important car les membres d'un comité scientifique doivent travailler en toute transparence, en déclarant des conflits d'intérêts. Cette charte a été signée par l'ensemble des membres. Puis, un ensemble de questions (une centaine), adressées par le comité de gestion aux scientifiques, a été examiné. Une priorisation des questions a été effectuée par le comité scientifique. Ont été retenues, les questions concernant la conservation touchant deux écosystèmes en particulier : • Les monts sous-marins, • Les îles hautes, • Les récifs coralliens éloignés, les derniers états sauvages (ou *pristine*). Trois groupes de travail ont été créés sur ces sujets. Ils réuniront les données nécessaires pour éclairer et apporter une expertise de manière collégiale sous un angle de recherche. Ces groupes échangent entre eux et une animation est effectuée par moi-même pour m'assurer que le travail avance. Le comité a également été sollicité pour donner des avis sur des campagnes océanographiques et de recherche au sein du Parc. Les missions du comité scientifique : • L'éclairage pour être en capacité de mettre en discussion collégiale des questions scientifiques que se pose le comité de gestion, et que le comité scientifique accompagne grâce à son expertise. C'est une mission importante car il s'agit de l'expression de l'expertise de chacun avant émission d'un avis collégial. • La recherche : un éclairage, une expertise sur le plan de la recherche. • L'expertise.

SCO : Accompagne la DAM sur des missions ornithologiques depuis 2007 pour la récolte de données opportunistes, complétées d'année en année, et qui ont pu servir à définir des réserves naturelles et intégrales concernant l'ornithologie. Déçue que l'association n'ait pas été sollicitée pour participer à une expédition qui va avoir lieu avec Eric Vidal à bord de l'*Amborella*. Sans réponse de la vice-présidente du comité scientifique à qui la SCO a posé la question, aimerait savoir quel est le but de cette mission prévue en avril prochain, alors qu'il s'agit du mois où les puffins s'en vont et que la nidification est terminée ?

Thierry CANTERI : Mission à vocation ornithologique avec pour objectif de se poser des questions scientifiques, dont on n'a pas forcément les réponses, sur l'existence de nidification en dehors des périodes évoquées. Mission sollicitée par l'IRD qui a reçu un avis favorable de la DAM dans la mesure où cette mission intéresse le Parc. La DAM n'a pas vocation à demander l'avis du comité scientifique sur toutes les missions qui s'y déroulent. Il n'appartient pas à la DAM non plus de remettre en cause la nature de cette mission et la qualité et la compétence des membres embarqués. Le comité de gestion sera informé des résultats.

Claude PAYRI: Apporte une précision sur le fait qu'elle s'est simplement présentée à Mr BACHY, comme elle l'a fait avec les autres personnes dans la salle avant le début de la réunion. A répondu à la question en tant que vice-présidente du comité scientifique, et à ce titre, elle n'a rien à dire sur cette campagne. Le comité scientifique n'a pas souhaité être consulté systématiquement sur toutes les demandes de campagnes dans le Parc. La DAM, et peut-être ensuite le GIP, instruit les dossiers, dès lors qu'ils ne posent aucun problème. Le comité scientifique peut être consulté sur les questions délicates et dossiers compliqués pour un complément d'informations, ou un avis circonstancié et collégial. Souhait d'être informé des campagnes et pas forcément sollicité systématiquement pour un avis.

SCO : A toujours fait des missions opportunistes, cette fois il s'agit d'une mission dédiée, et personne n'a pensé à proposer l'embarquement d'un membre de la SCO. Alors que cela a déjà été fait par le passé, pour la mission InterCasteaux par exemple.

Philippe GERMAIN: Déception compréhensible. Depuis la création du Parc, il y a quelques évolutions, alors que par le passé, il suffisait de demander pour obtenir. Le comité scientifique doit éclairer le comité de gestion pour permettre aux organismes de recherches locaux de continuer leurs recherches en toute indépendance, sans porter atteinte à notre biodiversité. Mais quand il s'agit de la mise à disposition des moyens de la NC avec l'*Amborella*, il est souhaité que désormais les instituts de recherche participent aux objectifs du Parc pour faire coïncider demandes de recherche et besoins de connaissances. Il va falloir entrer dans une dynamique gagnant-gagnant pour mettre la recherche au service des collectivités calédoniennes, et co-construire ce partenariat. Le comité de gestion est le bon endroit pour aborder le sujet et se doter d'un plan.

SCO : L'association est souvent sollicitée pour ses données antérieures, données utilisées entre autres par l'IRD. En « échange », et malgré l'amateurisme des membres, il aurait été bien de prévoir quelqu'un de la SCO à bord du bateau pour participer à cette mission, qui a vocation à démontrer l'existence possible de nidification au mois d'avril, et voir ainsi les scientifiques à l'œuvre.

Thierry LATASTE : Le délégué territorial à la recherche sera en liaison avec le comité scientifique s'il apparaît qu'il y a un besoin d'éclairages ou de pertinences sur les modalités de telle ou telle campagne. Dans le cadre de la définition d'un projet scientifique, la composition des équipes scientifiques revient à l'organisme de recherche.

Pew : Une remarque sur le terme « *pristine* », car des personnes travaillent sur la terminologie des mots utilisés en communication notamment dans le domaine de la conservation. Il a été décidé d'abandonner ce terme, dans la mesure où il n'y a plus aucun endroit qui n'aurait pas été impacté par des activités humaines, pour le remplacer par « derniers endroits ou récifs sauvages ». Quatre questions : Est-ce que le comité scientifique sera sollicité pour chaque campagne scientifique ? Que devient l'avis du comité de gestion ? Quelles sont les relations entre comité scientifique et comité de gestion ? Le comité de gestion pourra-t-il saisir le comité scientifique ?

Claude PAYRI: Le comité scientifique ne souhaite pas être sollicité pour chaque campagne dès lors qu'elle ne pose pas de problème en particulier. En revanche, s'il y a besoin d'éclairage ou d'aide, le comité répondra à la demande. Souhait de rester informer sur les campagnes qui se dérouleront dans le Parc car possibilité de rebondir en proposant la participation des chercheurs.

Directeur des affaires maritimes Thierry CANTERI : Pour la saisine prévue dans le règlement intérieur et l'arrêté de création du comité scientifique, il est indiqué que les deux co-présidents du comité de gestion saisissent le comité scientifique. Le service instructeur reçoit les demandes concernant une campagne, ou toutes les questions scientifiques associées qui intéressent le Parc, et estimera s'il doit y avoir saisine ou pas du comité scientifique. Toute « alerte » pourra être lancée par le comité scientifique lui-même, par le comité de gestion ou tout membre du comité de gestion. Le comité de gestion devra s'appuyer sur l'expertise du comité scientifique qui devra entendre les questions des gestionnaires et y répondre.

Philippe GERMAIN: Pour mener nos propres campagnes avec nos propres objectifs, le comité scientifique sera sollicité pour éclairer le comité de gestion, faire des propositions, ou prioriser certains thèmes de recherche en fonction de nos besoins de connaissances. Pour les demandes extérieures ou faites par des organismes de recherche locaux, s'il n'y a pas de difficultés ou d'enjeux particuliers, le GNC approuvera les campagnes en concertation avec l'Etat. Si une demande de campagne, qui pourrait avoir un intérêt, inquiète, il faudrait que cette demande puisse être débattue en comité de gestion, qui décidera si l'avis du comité scientifique est nécessaire. Il faudra s'adapter aux différents cas de figure qui se présenteront.

Pew : Quel devenir pour le groupe de travail science du comité de gestion ?

Directeur des affaires maritimes Thierry CANTERI : Il risque d'y avoir un problème de superposition.

Pew : Des groupes thématiques avaient été constitués au sein du comité de gestion. Il y a eu un groupe sur les écosystèmes du Parc,

un autre sur la communication, encore un autre sur la connectivité puis un groupe sur la science pour discuter de l'agenda scientifique du Parc et des questionnements scientifiques. Il serait logique que ce groupe s'éteigne du fait de l'existence aujourd'hui du comité scientifique.

Claude PAYRI : Ce qu'il faut absolument éviter, ce sont les discussions en parallèle sur les mêmes sujets et le dédoublement des actions et activités. Se pose le problème du nombre des membres au sein du comité mais aussi de la dangerosité que cela pourrait représenter : doublon par des appréciations divergentes ou remise en question d'un travail. Le besoin de converger est plus important. La décision n'appartient pas au comité scientifique mais cela semble logique que ce groupe n'ait plus de raison d'être. Autre précision pour répondre aux interrogations : à la demande du président, le comité scientifique réfléchit à un cadre logique programmatique de la recherche dans le PNMC pour toutes les instances qui auront à y travailler. De grandes déclinaisons seront définies pour faciliter le fonctionnement. Si une demande de recherche ne correspond pas à celles-ci, ce sera au comité scientifique de rendre un avis.

AB : Dans l'arrêté de création du Parc, un article indique que le comité de gestion crée si besoin des groupes de travail qui rendent compte de leurs débats au comité de gestion, et qui peuvent demander un avis au comité scientifique. Par exemple, sur le tourisme aux Chesterfield, on aurait aimé pouvoir solliciter le comité scientifique pour des avis éclairés sur l'impact du tourisme sur ces lieux sauvages. Depuis la campagne du muséum d'histoire naturelle de Auckland, nous n'avons plus aucune information. Cela fait peut-être un an ou deux, que l'on apprend par voie de presse ou autre qu'il y aura une campagne scientifique. En tant que membre du comité de gestion, c'est très regrettable. Sur des campagnes scientifiques pour lesquelles nous avons donné notre aval et réclamé un protocole d'engagement en cas d'éventuelles retombées économiques pour le Parc, nous n'avons eu aucun retour sachant que des campagnes prévoyaient le prélèvement de beaucoup de matériaux, donc avec un risque potentiel de bio piraterie. L'association sera toujours opposée à des travaux qui ont un fort impact, à notre avis, mais nous pourrions demander aussi l'avis du CS, sur les écosystèmes profonds (sondages et prospections sismiques ou par exemple les activités de l'*Atalante*).

Philippe GERMAIN: Les questions sont pertinentes et intéressantes. Mais au vu du nombre de sujets que le comité de gestion doit traiter dans un temps imparti, rouvrir le débat et apporter des solutions lorsqu'il y a réunion du comité de gestion n'est pas possible. Il faut valider ou, le cas échéant, reporter la décision sur des questions qui ont été traitées, en amont, dans des groupes de travail. Pour la science, il ne s'agit pas de cacher les missions puisqu'il y a une publication au journal officiel. Les sous-groupes ne peuvent pas donner d'avis, et réunir le comité de gestion à chaque fois qu'il y a une demande de campagne scientifique, ce n'est pas viable. En revanche, informer sur ce qui est fait ou pas en matière scientifique est possible. Toutes ces discussions (organisation, consultation, information, résultats attendus des différentes missions scientifiques) peuvent être renvoyées à un sous-groupe de travail pour faire des propositions d'améliorations au comité de gestion. Pour la saisine du comité scientifique, il faut le mobiliser sur les interrogations les plus pertinentes car s'il y a des sollicitations en permanence, les avis sur les autres sujets qui intéressent davantage seront reportés. Toute suspicion doit être levée et de la souplesse doit être préconisée pour les uns et les autres. Il faut se faire un minimum confiance et avoir le retour des informations pertinentes.

WWF : Tout membre du comité de gestion souhaite que le Parc soit un succès. Sauf qu'il est toujours constaté, de comité de gestion en comité de gestion, que les discussions débordent sur les aspects techniques alors que ce n'est pas le lieu pour leurs traitements. Il manque donc un espace de relance de la dynamique d'échange en dehors du comité de gestion, pour éviter la même situation au prochain comité. On peut imaginer rapidement une note martyre, sur ces problèmes de gouvernance avec leurs solutions potentielles, qui circulerait entre des membres du comité scientifique, du comité de gestion, des Affaires maritimes. Et convenir d'une date de réunion courant mars pour proposer des solutions techniques sur ces points (partage d'informations, partage de la décision ou répartition de la décision sur des sujets).

Philippe GERMAIN : D'où l'intérêt d'un GIP avec une équipe au service du comité de gestion, de son fonctionnement et du Parc. Selon l'actualité, la DAM est plus ou moins disponible pour organiser des groupes de travail alors que le GIP pourra le faire en permanence. Chacun est libre de faire des propositions, des documents martyrs, individuels ou collectifs. Mais il faut un minimum de bon fonctionnement en termes de gouvernance pour éviter malentendus et incompréhensions. Se fixer des priorités et éviter de se noyer dans les procédures et la forme. Il faut surtout se demander comment mettre en œuvre le plan de gestion adopté, mener les actions, et concrétiser les objectifs. La priorité est le GIP pour bénéficier d'un organe de travail, d'écoute et d'échanges.

WWF : En faisant référence au sous-objectif 25 du plan de gestion, il est indiqué que pour apporter sa contribution optimale, il est nécessaire de régler ses problèmes par des solutions de fonctionnement. Pour une ONG, l'efficacité et l'impact importent davantage que l'excès de formalisme. Pour optimiser l'impact du Parc, il faut améliorer notre temps d'échange et de contribution. Le GIP ne se fera qu'au 2^{ème} semestre alors que pour avancer sur le plan d'actions 2019, il est important de bénéficier de plus de confort, et comprendre précisément ce que chacun peut apporter au comité scientifique et au comité de gestion. CI : Est-il possible que le comité de gestion puisse avoir une copie du règlement intérieur du comité scientifique et de la charte de déontologie afin d'éclaircir un peu plus les choses ?

Claude PAYRI : Pas de soucis. Pour être conforme à l'arrêté, les documents seront transmis, ainsi que le compte-rendu de séance du dernier comité scientifique, une fois validés et adoptés. La prochaine séance du comité scientifique devrait se tenir dans les jours qui viennent. Une modification de l'arrêté est souhaitée pour rendre les actions et activités du comité scientifique encore plus souples. Le rôle du comité n'est pas de ralentir le processus, mais plutôt de faire en sorte que tout se fasse dans une absolue transparence.

FPH : Une remarque sur les campagnes scientifiques : tout le monde n'a pas la compétence pour donner un avis éclairé sur l'opportunité ou non des missions. C'est le cas des pêcheurs hauturiers. En revanche l'information du public, avant le début de la campagne, est importante notamment vis à vis des professionnels. Par exemple, en cas de campagne sismique pour quelques raisons que ce soit, être informés, bien en amont, permet d'ajuster au mieux le planning en cas de programmation d'une campagne de pêche dans la zone ciblée par les scientifiques.

CRESiCa : Pour les demandes de campagnes scientifiques et de mise à disposition des données, toutes celles acquises par le PNMC doivent être stockées et accessibles pour traitement par les scientifiques afin que leurs avis soient étayés. Dans le cadre du GIP, ce sera un outil important à prévoir éventuellement avec d'autres organisations. Pour les scientifiques, cela rejoint la dynamique de la procédure de l'APA. Si on veut faire un retour auprès des populations et de la Calédonie, il faut que ces données puissent être disponibles.

Philippe GERMAIN : Y a-t-il un objectif sur ces questions-là dans le plan de gestion ? Christophe FONFREYDE de la DAM : Cela est indiqué dans le sous-objectif 34 du plan de gestion : Améliorer les connaissances au service de la gestion du Parc : « les données recueillies lors des campagnes scientifiques dans le Parc devront être conservées, partagées, valorisées. » Philippe GERMAIN : il faut commencer à s'organiser pour pouvoir collecter cette information, la stocker puis la mettre à disposition de ceux qui sont en capacité de la traiter. Il va falloir fixer un cadre pour l'utilisation des données.

SCO : Toutes les données 2007 de la SCO traitées en partenariat avec les Affaires maritimes sont accessibles sur la plate-forme internet dédiée au Parc : Alfresco.

Christophe FONFREYDE de la DAM : Avis partagé sur le fait que l'on ne peut pas aborder cette question technique en comité de gestion. Il existe un document qui détaille le circuit du traitement de la demande scientifique et qui pourra être remis en comité de gestion. Ce schéma de l'information entre les services de l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les membres du comité de gestion est tout à fait opérationnel. Il y a un élément nouveau par rapport à ce document qui avait été discuté : le bureau du parc naturel de la mer de Corail n'existe plus depuis un an ou deux. Il n'est peut-être pas pertinent d'en avoir un à nouveau, mais en tout cas il est tout de

même effectivement nécessaire de trouver des temps pour se réunir régulièrement et dégrossir les problématiques. Sur les données scientifiques, les retours sont très longs, la vice-présidente du comité scientifique pourra mieux l'expliquer au comité de gestion. Il faut savoir que le pas de la science est très long. Le Parc et ses obligations liées au plan de gestion (obligation du retour d'informations) existent depuis deux ans et les échéances observées dans les retours de mission sont de trois à cinq ans. Quelque part, c'est une chance car la DAM n'est pas prête à accueillir les données et à les gérer de manière correcte, le coût étant onéreux. Le projet TIGA peut d'ailleurs être une réponse sur ces problématiques de gestion de la donnée. Aujourd'hui, il existe la plate-forme Alfresco auquel tous les membres du comité de gestion ont accès, et sur lequel se trouvent tous les documents de travail du comité de gestion et du parc naturel de la mer de Corail. Il faudra prévoir de se réunir en formation intermédiaire pour en discuter et clarifier cette question. La procédure de validation des campagnes date d'avant la création du comité scientifique, elle peut donc être revue si cela est jugé prioritaire. Ça ne demande pas forcément beaucoup de temps même si c'est un peu tendu au niveau du personnel et au niveau du secrétariat. Au comité de gestion de dire ce qui doit être placé en haut de la liste, puis en deuxième position et ainsi de suite. Sur l'instruction des demandes scientifiques, elle ne porte pas sur l'intérêt scientifique de la campagne parce que la DAM, en l'absence de comité scientifique n'avait pas la compétence. Donc l'avis technique, proposé au gouvernement et à ses membres concerne les impacts et la réduction des impacts ainsi que la proportionnalité entre les impacts et le résultat attendu. C'est uniquement sous cet angle là que les campagnes scientifiques sont aujourd'hui traitées. Ensuite, indépendamment de la campagne scientifique, la mise à disposition gratuite de l'*Amborella* est une démarche qui est de dire : la Nouvelle-Calédonie, propriétaire du bateau intervient en finançant la campagne parce que le sujet intéresse l'institution. Peut-être que le comité de gestion peut acter la convocation d'un groupe de travail par le secrétariat pour dégrossir ces questions-là pour le prochain comité de gestion. Les éléments sont disponibles. Philippe GERMAIN : Il est acté que deux sous-groupes doivent se mettre au travail sur la gouvernance et le traitement des demandes autour de l'information et la conservation des données scientifiques après campagne.

Point n° 3. Point de situation sur l'échouement du navire Kea Trader sur le récif Durand

Directeur des affaires maritimes Thierry CANTERI : retour sur la chronologie des événements et des opérations effectuées sur site et explication du processus de retrait de l'épave dans le respect des exigences de l'Etat. Bilan : 1 jour sur 3 de travail effectif à cause de déferlantes de 4-5 mètres, entre juillet 2017 et juin 2018 l'épave est fortement désagrégée à cause de l'effet de la mer et des cyclones, démantèlement de l'épave proposé par l'armateur dans le respect des règles internationales et nationales de sécurité maritime (moyens humains et techniques), opérations à prévoir en cas d'alerte cyclonique et prise en compte de l'impact environnemental avec saisine du comité scientifique pour apporter une appréciation sur l'enlèvement. Des garanties suffisantes doivent être apportées par l'armateur de manière à ce que l'opération se déroule correctement.

Thierry LATASTE : Opération unique au monde, 1^{ère} fois que cela se fait en pleine mer avec autant de houle océanique et aussi loin des côtes. Plusieurs hypothèses d'enlèvement ont été faites. L'armateur et ses assureurs font l'objet de dix mises en demeure successives pour l'action de l'Etat en mer, ce qui équivaut à une mise en responsabilité pour le retrait de ce qui se trouvait à l'intérieur, puis de l'épave, sans aggraver la situation et mettre en danger les personnes qui travaillent dans des conditions qui peuvent être difficiles : • 1^{ère} hypothèse : redonner de la flottabilité au navire puis remorquage. Cette tentative a échoué et a dégradé le navire. • 2^{ème} hypothèse : appel d'offre auprès d'une autre société de sauvetage retenue par l'armateur et avec l'aval du gouvernement de la République. Sortir les deux parties du navire en les prenant en tenaille à l'aide des barges. Entre-temps deux cyclones sont passés sur la zone et donc dégradations supplémentaires de l'épave. Le mode opératoire proposé au préalable n'était plus adapté. • 3^{ème} hypothèse : construction en cours d'une barge dédiée en Chine, dotée

d'une grue pouvant soulever des centaines de tonnes pour un enlèvement progressif de ce qui reste de l'épave. Se posent les questions de l'impact environnemental de l'opération d'enlèvement, de l'évolution de l'état du récif et de sa périphérie, ainsi que des potentiels et rapides arrêts de travail si la météo se dégrade. Cette 3^{ème} hypothèse de l'armateur et de la société est en cours d'examen par les services de l'Etat au niveau national, à Brest et à Paris, avec les meilleurs experts dont pouvait disposer l'Etat. Avec le président, la saisine du comité scientifique a été effectuée. Le comité de gestion sera informé de l'évolution de la situation et des décisions qui seront prises, en sachant que l'armateur a dépensé plusieurs fois le navire neuf en opération d'enlèvement. L'obligation maritime juridique de l'armateur, en vertu du droit international de la mer est de ne pas laisser un danger potentiel pour la circulation maritime. Rester vigilant sur la nature de la pression que l'on met sur des sociétés qui se sont révélées responsables dans les toutes premières parties. Opération programmée sur le long terme, surtout à cause des éventuels cas de figure météorologiques.

AB : Remercie pour les informations et précise qu'au sein de la société civile cet accident soulève de nombreuses interrogations. Des démarches juridiques sont-elles engagées quant à la responsabilité de la catastrophe ? Va-t-il y avoir une enquête financière pour vérifier l'intérêt de l'armateur à échouer un bateau plutôt que de le faire démanteler dans un pays tel que l'Inde, ou sur les plages. Des sanctions sont-elles prévues pour éviter que ce genre d'événement se reproduise ?

Thierry LATASTE : Le bateau avait été mis en service en juillet 2017 et effectuait sa 1^{ère} grande navigation autour du monde. Il était donc équipé des moyens les plus modernes en termes d'équipements de navigation. Dans le droit international maritime, c'est l'état du pavillon (endroit où le navire est immatriculé) qui est chargé de l'enquête, donc Malte. Etant un état de l'Union européenne, cela implique les mêmes réglementations que celles qu'applique la France, car nous sommes dans la communauté européenne. Malte avait un an pour faire une enquête. 14 mois après la survenance de l'accident, le rapport d'enquête des autorités maltaises a été publié, et est aujourd'hui accessible sur le site du ministère des affaires maritimes de Malte. Du côté français, le procureur de la République a fait constater ce qui était survenu, qui pour partie peut relever de faute qualifiable pénalement et donnera lieu à une décision de justice. Il y a donc double enquête. L'assureur et l'armateur sont représentés en NC de manière constante. Depuis l'échouement, le représentant de l'armateur est présent à toutes les réunions au MRCC, et répond à nos questions. Pas de garanties pour l'avenir car les intérêts sont importants, mais l'entreprise qui est en faute fait preuve de diligence, de responsabilité et de bonne volonté, et prend en compte l'impact et l'image liés à l'événement.

Sénat coutumier Samuel IHAGE : Concernant les poissons et crustacés prélevés pour la consommation humaine, quels sont les résultats des prélèvements qui ont été fait sur les poissons après la pollution ? Des prélèvements sont-ils toujours réalisés ? Thierry LATASTE : En pleine mer, la responsabilité de l'Etat est engagée. Lorsque l'impact de la pollution touche la terre, la responsabilité revient au GNC comme en matière sanitaire ou d'alimentation. Les efforts de dépollution des premiers mois font qu'il n'y a plus, aujourd'hui, de polluants de type hydrocarbure. De même les conteneurs réfrigérés (panneaux de polystyrène) ont également été évacués. Les conteneurs restés à bord sont des conteneurs purement métalliques qui sont tombés à côté du bateau. Ces enlèvements sont prévus lors des prochaines opérations mais sont sans impact. Les équipes de ramassage des boulettes d'hydrocarbure sur les plages des Iles Loyauté ont été prises en charge financièrement par l'assureur, et coordonnées par le GNC. Philippe GERMAIN : Deux opérations de ramassage ont été effectuées sous le contrôle de la DSCGR. Des prélèvements d'eau ont été réalisés, et le temps du nettoyage des plages, les mairies ont interdit la baignade. Une interdiction de pêche et de consommation de poissons était en vigueur, sur certaines zones, à Lifou je crois. Des analyses ont été effectuées et dès qu'elles ont été satisfaisantes, les interdictions ont été levées. Aujourd'hui, il n'y a plus aucune interdiction de consommation des produits de la mer aux Loyauté. Pas de suivis à l'heure actuelle par le biais d'analyses régulières, car aucune nouvelle pollution n'a été détectée, ni autour du bateau, ni sur les plages. Dans le cas contraire, on procéderait de la même manière. Le risque est maintenant très infime, puisque le nettoyage effectué

a été minutieux. Thierry LATASTE : Ce qui est trouvé aujourd'hui sur les plages n'est pas forcément lié au *Kea Trader*. Par exemple, des bouteilles de gaz ont été récupérées sur une plage de Maré, mais elles trop lourdes pour flotter donc elles ne peuvent pas provenir du navire. Il peut y avoir d'autres sources de pollution.

Sénat coutumier : La barge construite en Chine, va-t-elle flotter ou être immergée ?

Thierry LATASTE : Rien n'est validé, seules des hypothèses sont émises pour le moment. Elle flottera pour arriver jusque sur le site. Dans la proposition qui est faite, la barge serait immergée, posée sur le fond et le récif. Elle a la particularité de pouvoir être déplacée rapidement en cas d'alerte cyclonique notamment. On peut donc prévoir un impact sur le récif. Ce sont ces éléments qui sont soumis à l'appréciation du comité scientifique. Le haut-commissaire de la République quitte la séance.

Pew : Sur les dernières photos du *Kea Trader*, on voit que l'eau est claire autour du bateau donc la dépollution a visiblement été réussie.

Si ce récif avait été mis en réserve, y aurait-il pu y avoir des compensations pour la destruction de l'environnement, un retour d'argent éventuellement pour le Parc par exemple ? Comment une telle débauche de moyens, de logistique, d'argent, de temps a pu être consacrée sur l'échouement d'une épave comme jamais auparavant ? Tout cela serait lié au droit maritime international, qui semble avoir beaucoup plus de poids que si le récif avait été protégé.

SGA HC : Oui absolument, ce qui contraint l'armateur à conduire ces opérations est le droit international de la mer, qui oblige à sécuriser la navigation en mer, pour éviter tous risques, et donc à retirer les épaves. Pour le reste de la question, qu'aurait été la situation dans un autre cas de figure, cela dépend de beaucoup de paramètres, quel engagement par ailleurs etc., cela est trop théorique pour y apporter aujourd'hui une réponse unique.

Pew : Une petite blague sur la sécurité de la navigation : si vous retirez l'épave, un 2^{ème} bateau viendra s'y mettre un jour, alors que si vous la laissez en place elle servira de balise...

Point n° 4. Plan d'actions 2018 : bilan des actions réalisées et des mesures de gestion mises en place

Christophe FONFREYDE de la DAM présente le bilan du programme de travail ou plan d'actions 2018, et remercie la bonne volonté et l'implication de tous (équipe et bénévoles qui ont participé aux réunions), pour avoir réussi à faire ce qui avait été prévu aux dates prévues et de la manière dont c'était prévu. Réalisés : • Mise en réserve des récifs « *pristine* », • Réglementation du tourisme professionnel : jusqu'à août de l'année dernière les professionnels du tourisme pouvaient fréquenter librement l'ensemble du parc naturel. Aujourd'hui, ce n'est plus possible, il faut une autorisation sur arrêté du gouvernement, • Candidature au projet TIGA qui sera déposée dans les jours qui viennent, • Communication vers le grand public : année extrêmement riche avec une forte médiatisation liée à la création des réserves naturelles et intégrales dans le Parc. Tout le monde ne sait pas encore ce qu'est le parc naturel de la mer de Corail mais beaucoup de gens savent désormais qu'il existe. Il nous reste maintenant à expliquer ce qu'il y a à l'intérieur.

Reports pour 2019 : • Surveillance et suivi avec mise en place d'un drone marin pour écouter les bruits de chaîne et de bateaux en navigation, décision actée par le comité de gestion en février 2018. Report pour 2019 car à la mi 2018, le fabricant a annoncé avoir besoin de plus de tirant d'eau (de 5 à 15 mètres) et d'une carte avec des points GPS précis alors que Chesterfield n'est pas extrêmement bien cartographié. Le drone n'existerait plus aujourd'hui... Depuis, un travail a été réalisé avec des équipes françaises sur du matériel militaire pour un projet, qui est prêt et validé par la commission d'appels d'offres.

Le projet TIGA va certainement aider à ce niveau-là car nous sommes sur des questions et des difficultés technologiques où il faut tout inventer. • Recherche de financements complémentaires

hors NC : année 2018 peu fructueuse car non réception de financements. La communication à l'international s'est tout de même poursuivie. • Préparation d'un planning scientifique : le comité ayant été créé fin 2018, le service de la pêche et de l'environnement marin de la DAM a préparé un document interne intitulé « Les questions du gestionnaire aux scientifiques ». Il a été transmis au comité scientifique en tant qu'élément d'information pour contribuer à la construction du planning. L'idée étant de pouvoir ensuite orienter les moyens vers des questions de science qui intéressent la gestion. • Relations internationales : communication en anglais auprès de nos partenaires et réseaux et déclaration à la conférence de « Our Ocean ». Les détails seront précisés dans le rapport d'activité 2018 qui sera remis aux membres du comité de gestion d'ici un mois ou deux.

Philippe GERMAIN: Compléments aux informations précédentes. • Projet TIGA : il existe un vrai volet sur la surveillance associée à l'innovation et au numérique. Défi à relever avec usage de nouvelles voire plusieurs technologies. Comment rapatrier et traiter l'information sont des questions auxquelles il faut répondre ? Puis, quelle action mettre en œuvre ? • Financements : un outil pourrait être mobilisé en partenariat avec un pays voisin : le Vanuatu. Il s'agit des fonds FICOL de l'AFD qui met à disposition des collectivités françaises, des budgets de coopération (enveloppe de 1 million d'euros ou 120 millions CFP) au profit d'un pays étranger. Il pourrait être envisagé et bâti un projet qui permette la surveillance de la ZEE du Vanuatu et du PNMC. L'usage de ce fonds est souple sans être dépourvu d'une certaine rigueur. Il existe aussi le fonds Vert de l'Etat à analyser. Un sous-groupe de travail, avec les ONG qui ont des savoir-faire en la matière pourrait être créé. Il y a aussi le futur fonds pour le Pacifique, en remplacement du fonds Vert en partenariat avec l'Union Européenne, qui concerne l'adaptation au réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité (annonce prochaine par E. Macron prochainement en Polynésie). Restent les sources de financement auprès des fondations mais il faut être en capacité d'exprimer le besoin dans une cohérence de gestion et de préservation pour porter un projet finalisé d'un point de vue technique. Au sein du GIP, il faudra développer ce savoir-faire pour rechercher ces financements. La NC est reconnue et appréciée pour son action en matière de préservation, mais il faut être en capacité d'aller rechercher ce soutien international. • Coopération : Le Vanuatu est ouvert et intéressé pour une aide sur la création d'un parc et d'un plan de gestion. Le directeur de l'AFB avait indiqué que le FICOL devait évoluer et financerait désormais des investissements. Ce qui signifie que l'enveloppe budgétaire augmente et que le champ d'actions s'élargit. Donc, le financement d'opérations plus immatérielles (fonctionnement...) pourrait être envisagé. Pour l'instant, rien n'est validé au niveau national. Discussions ouvertes sur l'évolution de la politique des pêches du Vanuatu qui revend le moins bien ses licences en comparaison avec la Papouasie et les Salomon. Le Vanuatu est intéressé par le modèle de pêche calédonien pour une construction avec les amateurs calédoniens. Le FICOL peut intervenir pour le financement de ce projet, et un travail peut être initié au niveau d'un partenariat technique, capitalistique ou de pêche, et pourquoi pas au niveau de la transformation. En matière de gestion du Parc, il y a un intérêt à ce que nos voisins changent de méthodes de pêche pour qu'il y ait un élargissement de nos frontières, de ressources...

Point n° 5. Plan d'actions 2019

Christophe FONFREYDE de la DAM présente le programme de travail pour 2019 et ses objectifs validés en comité de gestion, en février 2018 : • La protection des monts sous-marins même si la pêche au chalut et aux arts traînants sont déjà interdites, • La protection des îles hautes avec l'avis du comité scientifique, et l'amélioration de la gestion de la zone économique c'est-à-dire de l'écosystème pélagique. Il manquera le travail sur l'écosystème des hauts fonds mais sur lequel il existe très peu de données. • La protection des baleines à bosse avec mesure réglementaire pour protéger les espèces. • La valorisation de la biodiversité avec la poursuite de la candidature au projet TIGA. • La pérennisation du Parc avec la création du GIP. Mise en œuvre du plan de gestion avec l'écriture du plan d'actions d'écosystèmes récifo-lagonaire, c'est-à-dire les ré-

cifs « *pristine* ». • Le plan de gestion doit être décliné en plans d'actions. Seul, Entrecasteaux dispose aujourd'hui de son plan d'actions sur 5 ans. Aujourd'hui, reste à écrire le plan d'actions de l'écosystème récifo-lagonaire. Préparation proposée sous le principe d'un groupe de travail comme cela a été fait pour Entrecasteaux. Ensuite, après le zonage des îles hautes et des monts sous-marins viendront leurs plans d'actions. • Mise en œuvre des bouées (voir les propos de Christophe FONFREYDE précédemment) • La recherche de financements (voir les propos du président précédemment) • La connaissance de la gestion se poursuivra à travers la préparation d'un planning scientifique. Après le retour du comité scientifique sur cette question, définition des échanges entre membres du comité de gestion et du comité scientifique pour valider une feuille de route scientifique du Parc. • L'intégration régionale (ojbs 14 et 15) : engagements de la NC sur le patrimoine à la conférence « Our Ocean » (voir les propos de Christophe FONFREYDE précédemment) et création d'un comité régional entre l'Australie, les Salomon, la Papouasie, le Vanuatu pour élargir la réflexion sur des mesures de gestion du Parc (tortue, oiseau, poisson), plutôt piloté par le SCREE, à l'échelle de la mer de Corail.

SANT : Où en sont les travaux sur la délibération 51/CP ? Le dernier comité de gestion avait décidé de continuer à travailler au niveau juridique sur les sanctions. Concernant le tourisme, crainte exprimée par les adhérents du SANT qui ont l'impression qu'il est plutôt question d'interdire la fréquentation des réserves naturelles avec pas vraiment de retour sur les autorisations. Alors que jusqu'à présent il était prévu d'encadrer le tourisme ou de le labelliser.

Pew : Rappelle qu'ouvrir le « V » des Chesterfield résulte d'un consensus du comité de gestion sur le zonage de cette zone après plusieurs séances de travail en groupes techniques, et de conseils scientifiques sur les oiseaux marins.

Philippe GERMAIN : Position du GNC sur le tourisme professionnel, il doit être maîtrisé, mais il ne sera pas mis sous cloche. Il existe même un slogan qui est de faire de la préservation de notre biodiversité un modèle de croissance, évitant le prélèvement mais valorisant le patrimoine. Donc pas de volonté d'interdiction du tourisme professionnel, bien au contraire et en particulier pour les professionnels calédoniens. Le tourisme est une activité prioritaire pour ce gouvernement puisqu'on a des enjeux économiques importants à faire coïncider. La question du *Ponant* : le comité de gestion ne s'est pas opposé à sa venue, sauf 2 membres. Le GNC n'a pas changé d'avis sur ce sujet. En 2018, des mesures ont d'ailleurs été prises pour encadrer sa venue. La demande officielle du *Ponant* a été faite fin 2018 après avoir annoncé sa croisière à l'international. Ce qui a favorisé la levée de boucliers avant même que le GNC n'instruise le dossier. Comme il s'agit d'un travail sur le long terme, il ne faut ni essayer de passer en force, ni faire les choses dans l'urgence. Il est possible d'avoir des activités touristiques dès lors qu'elles ont un impact acceptable sur notre biodiversité, et les entreprises calédoniennes doivent être prioritaires. Aujourd'hui, le comité de gestion a exclu qu'un bateau de 3 000 personnes à bord approche de nos réserves naturelles, mais qu'un bateau type *Ponant* sous certaines restrictions pouvait y accéder et qu'un catamaran le pouvait également. Le travail doit être engagé avec toute la mesure que chacun doit avoir. Rappel : avant la réglementation de 2018, les récifs et lagons « sauvages » de notre ZEE étaient ouverts à tous les vents. Eviter de tomber dans les excès. Décision a été prise, sur la base des connaissances disponibles, de mesures de préservation qui semblaient nécessaires et utiles. Si d'autres zones du « V » des Chesterfield méritent d'être en réserve intégrale, la question pourra être étudiée mais il faut valoriser notre biodiversité même si tout le monde n'est pas d'accord. Il faudra bien parler des moyens pour mettre en place des actions du plan de gestion. Il s'agit là d'un processus évolutif. Et les moyens doivent venir du développement économique de la NC : budget de la NC mais aussi systèmes de redevance ou autres actions économiques initiées par le GNC à partir du moment où il n'y a pas d'atteinte à l'environnement.

Christophe FONFREYDE de la DAM : Il n'y a aucune demande écrite pour du tourisme professionnel dans le Parc. Le *Ponant* a retiré sa demande avant instruction par la DAM, et aucun armement calédonien n'a de demande en cours. Conseille au SANT que les premières demandes de visite se fassent six mois à l'avance, pour que la DAM ait le temps d'instruire correctement les premiers dossiers, et travailler avec le comité scientifique et le comité de gestion.

Peut-être difficulté du traitement à prévoir pour une 2^{ème} demande à un mois d'intervalle.

SCO : Remerciements à l'agence *Kenna* pour avoir pu accompagner la mission d'observation du *Ponant* en décembre 2018 pour aller voir les îlots les plus « déshérités », les moins végétalisés des Chesterfield : n° 2 et 3 des îlots du Mouillage. Malgré une navigation difficile et une mauvaise météo, le directeur technique du *Ponant*, Nicolas Dubreuil était enthousiaste et ébahi par les beautés. Le PNMC est riche, cette richesse doit être valorisée. SCO connaît le terrain depuis 2007 et remet des comptes rendus qui sont disponibles, le mois suivant la mission. Une instruction de 6 mois, pour avoir des clients qui réservent plusieurs mois à l'avance pour ce genre de voyage, c'est trop long. Il faut également souligner que les intervenants du *Ponant* sont réactifs. En repérage, lorsqu'un puffin s'est écrasé la nuit sur le bateau, tout de suite ils ont décidé que le *Ponant* ne resterait que la journée dans le « V » des Chesterfield. Il ne s'agissait que de cela. Ça aurait valorisé le PNMC au niveau international et financier, que des touristes aisés se rendent aux Chesterfield. Il est extrêmement dommage que suite à la réaction d'une seule association, ce sujet soit devenu si politique, et le projet bloqué. Pas évident de trouver des intervenants aussi compliants, et une clientèle aussi soucieuse d'écologie.

Philippe GERMAIN : Pas de débat à refaire. Respect pour ce type de tourisme, le *Ponant* n'est pas en cause. Des campagnes de désinformation ont été menées auprès de la population qui, elle, n'est pas présente au comité de gestion. Même la province Nord a pris un vœu demandant au GNC de refuser la venue du *Ponant* sur le même niveau d'information que certains qui militent pour une cause, et dont on peut respecter l'objectif même si on n'est pas d'accord sur la forme. Il vaut mieux préserver l'avenir. L'objectif n'est pas qu'il y ait des manifestations, des incompréhensions, de la manipulation des autorités coutumières, des communes en disant que le GNC fait n'importe quoi. Préférable de prendre le temps de dire et discuter, car il s'agit d'un patrimoine commun, puis de savoir si les collectivités, les provinces, les autorités coutumières etc. sont d'accord pour avancer dans ce sens-là avec toutes les précautions requises. Venue du *Ponant* ne doit pas être source de dissensions entre collectivités, ni au sein de la population. Possible de partager nos richesses moyennant finances avec des personnes capables de payer pour voir des sites qui sont parmi les plus pauvres de chez nous, mais qui restent exceptionnels à l'échelle mondiale. Il faut aussi prendre le temps de la discussion et de l'échange avec la compagnie concernée. Pour les professionnels du tourisme locaux, s'y prendre 6 mois à l'avance concerne les 1^{ères} demandes pour avoir le temps de discuter. Si 3 mois après, une demande revient pour une expédition aux mêmes conditions, l'arrêt est prêt et les prescriptions aussi. Les premières expériences doivent être réussies dans l'intérêt des professionnels, et non décriées. Ce qui a été dit au *Ponant* à travers la DAM, c'est que leur demande était trop faite dans l'urgence donc inopportune. Le *Ponant* ne souhaitait pas s'imposer en Calédonie alors qu'il a lancé une grande campagne de communication. Les conditions n'étant pas réunies, la compagnie a décidé de retirer sa demande pour laisser le temps que les choses se fassent en Calédonie. Dans le futur, si la NC est disposée à l'accueillir, le *Ponant* sera ravi de revenir.

Pew : Concernant la gestion de l'usage, 9/10 des Chesterfield est en réserve intégrale car peu fréquentée. Mais le « V » des Chesterfield est une zone de relâche utilisée depuis toujours par les personnes qui effectuent de longues traversées, et refermer cette zone paraît extrêmement compliqué à gérer en termes de surveillance. Des pistes techniques à mettre en œuvre voire à inventer ont été évoquées mais cette gestion reste un problème. WWF : Faut-il poursuivre le travail collégial de cadrage sur l'encadrement du tourisme professionnel en 2019 alors que le *Ponant* a capté les attentions ? Renouvellement de la demande auprès de l'AFB pour disposer de la convention des Glorieuses et des arrêtés qui serviront à ce travail collégial qui va certainement être remis en 2019. Puis que devient le travail sur la délibération 51/CP ? Dans le bilan 2018, s'il avait été construit de manière collégiale, on aurait pu rajouter le programme WHERE dans le chapitre 1 et le démarrage de SAT NC sur les tortues marines, programme qui associe toutes les collectivités. AB : Précision concernant le tourisme professionnel. Décision n'ayant pas fait le consensus car comme dit au comité de gestion précédent pas favorable à l'ouverture au tourisme du « V » des Chesterfield. Comme l'arrêté le prévoit la décision finale

est revenue aux co-présidents du comité de gestion. Propose une autre vision de la richesse. Si besoin de croissance, d'investissements, pourquoi ne pas investir dans la formation des jeunes pour développer des compétences sur le territoire et favoriser la mise en place des systèmes de surveillance. Par exemple au sein du BTS système numérique dispensé au Mont-Dore, formation qui pourrait être utile pour le traitement des données des bouées de surveillance, ou encore au lycée Jules Garnier dans une des sections pour la fabrication des bouées. Plutôt que de faire appel à une société Untel qui ne tiendrait pas son cahier des charges. Partage d'une publication d'un chercheur en ornithologie sur le zonage des réserves intégrales et des réserves naturelles, où il apparaît que lors du groupe de travail sur les cartes, le choix a été fait comme le souligne Pew de protéger les zones accessibles en bateau, plutôt que de prendre en compte les espèces en danger ou en voie d'extinction. Cette étude sur les oiseaux montre que suite à une expertise d'une trentaine d'années les zones mises en réserve intégrale ne correspondent pas à des critères rigoureux de protection des espèces mises en danger par la présence humaine.

SCO : Rappelle que l'étude dont parle AB est celle de Philippe BORSA qui est généticien. Son travail est en partie alimenté par les données des membres de la SCO, Thomas (nom de famille ?), Julien BAUDAT-FRANCESCHI. Leurs rapports ont été étudiés et sont disponibles à l'association qui a bénéficié d'un audit en 2016 grâce aux Affaires maritimes. Cet audit n'est pas en défaveur de la SCO. Cette campagne de dénigrement de la part de membres de l'IRD commence à être agaçante.

AB : Il ne s'agit pas de dénigrement mais du bien-fondé du zonage en réserve qui a été choisi. L'association a eu l'impression, en voyant la photo publiée dans le journal Les Nouvelles (NB : article paru sur le classement en réserves avec photo illustrant un des ateliers du comité de gestion) que des personnes autour d'une table étaient en train de décider du zonage. Il n'y a pas eu de démarche scientifique pour dire qu'il faut protéger telle ou telle espèce parce qu'elle niche uniquement sur cet îlot, etc. C'est une question de critères.

SCO : En dehors de 30 à 60 néréis qui se reproduisent, toutes les autres espèces ont de vaste répartition régionale. Aucune n'est endémique au territoire. Les îlots mis en réserve intégrale, par exemple pour la sterne fuligineuse, accueillent une population d'individus estimée au-delà de 10 000 à 15 000 couples reproducteurs. L'île Loop avec les données scientifiques dont on dispose rassemble, parfois, plusieurs milliers de sternes fuligineuses. Sont intervenus dans les critères pour déterminer une réserve naturelle ou intégrale, la biomasse d'oiseaux, c'est-à-dire le nombre d'oiseaux et la biodiversité d'oiseaux, mise en parallèle avec une biodiversité de végétation pérenne, la submersibilité des îlots en cas de conditions météo extrêmes et les possibilités de mouillage, tout en conservant quelques îlots du Mouillage en réserve naturelle. Les navigateurs ont été pris en compte, pour qu'ils soient à l'abri du vent en cas de conditions météo moyennes ou de cyclone, en laissant l'îlot Loop accessible. Donc prise en compte de l'humain, de la végétation, de la géologie.

Philippe GERMAIN : Reprise de la parole. C'est la 3^{ème} fois que cette discussion a lieu en réunion. Dès qu'une décision est prise, le sujet de la discussion est clos. En cas de non consensus, les co-présidents du comité de gestion décident. Possibilité de poser une question concernant la décision prise comme le SANT sur le tourisme professionnel mais il faut éviter le même débat ou expliquer les raisons de son désaccord lors du comité de gestion. La critique est toujours possible mais si le comité de gestion avait opté pour la préconisation de l'association AB, les Chesterfield n'auraient pas été classés à l'heure actuelle et le *Ponant* serait venu sans avoir à faire une demande d'autorisation. Il faut être pragmatique. Sans moyens de surveillance et d'actions, les plaisanciers qui sillonnent dans la région doivent continuer à faire relâche aux Chesterfield, mouillent dans la zone et descendent à terre. Aujourd'hui, ils ne sont soumis à aucune prescription car aucun moyen de contrôle n'existe. Il n'y a que les pêcheurs professionnels qui participent à la surveillance parce qu'ils sont présents dans le Parc. Clôture du débat et poursuite de la discussion sur le plan d'actions 2019.

CRESICA : Question méthodologique sur le programme 2019 : Ambition forte sur la protection des monts sous-marins. Au vu de la discussion sur les îles hautes et la fréquentation, peut-être mettre

en place des outils qui permettent de croiser les enjeux de conservation et les enjeux économiques pour avoir une vision globale. Débats récurrents parce qu'il manque cette analyse croisée entre le besoin de conservation des écosystèmes et le type de développement économique envisageable tout en minimisant les impacts. Il existe des outils de planification pour faire cela, et ensuite la concertation pourrait avoir lieu. Cela donnerait une certaine image du PNMC au niveau régional sur la pertinence et la construction des décisions. Pourrait être un atout pour la NC. Les australiens le font déjà.

Le président du GNC quitte la salle et confie l'animation à M. POIDYALIWANE.

Pew : C'est le sens de mon intervention sur l'usage et la conservation. Le gestionnaire sans être un défenseur de l'environnement et un scientifique doit aussi tenir compte des usages. Exactement ce qui a été fait en ateliers de travail en 2018 pour la mise en réserve avec tout le monde autour de la table pour croiser les informations. Il y a eu un consensus à la fin des travaux, sauf 1 ou 2 membres, pour laisser l'ouverture du « V » des Chesterfield. Bonne idée de communiquer sur la méthode.

Christophe FONFREYDE de la DAM : Les problématiques exprimées peuvent être traitées dans le plan d'actions récifo-lagonaire : ouverture du « V » des Chesterfield, comment et pourquoi, sa fermeture, etc. Sur la problématique oiseaux, le travail se poursuit. Discussion en cours avec Éric Vidal de l'IRD et autres contacts en cours avec d'autres scientifiques. Aujourd'hui, on peut aller plus loin avec un nouvel outil qui est le comité scientifique à qui on pourra demander son avis. À l'époque, travail effectué à dire d'experts, amateur ou pas, car il n'y avait rien d'autre. Possession de documents en interne à soumettre au comité scientifique puis au comité de gestion, et pouvant regrouper un certain nombre d'éléments à portée générale pour l'écriture du plan d'actions écosystème récifo-lagonaire : problématiques et avis en matière de tourisme, d'accès des plaisanciers, d'accès aux réserves naturelles. L'îlot Loop, par exemple, qui est une réserve naturelle, à partir d'un planning réalisé en interne selon une bibliographie faite par la DAM, serait ouvert aux débarquements seulement 1 mois dans l'année, s'il était autorisé à l'accès. Donc on n'est pas loin de la réserve intégrale. Ce travail en interne sera soumis au comité scientifique, et avec ses éclairages, le comité de gestion disposera de ces éléments. Même démarche sur Entrecasteaux qui montre qu'il est encore possible d'avancer sur la mise en réserve. Beaucoup de choses peuvent encore être traitées à travers l'écriture de ce plan d'actions récifo-lagonaire.

WWF : Formule le souhait de poursuivre le travail sur l'encadrement du tourisme professionnel dans le programme de travail 2019, et qui peut être intégré dans le plan d'actions écosystème récifo-lagonaire. Ce travail devrait apparaître quelque part, comme cela était le cas en 2018.

Didier POIDYALIWANE : Demande du WWF validée. Sans autres observations et précisions sur la programmation 2019, annonce est faite du prochain comité de gestion pour le mois de juin si le gouvernement actuel est toujours en place car il y a les élections provinciales. Les réunions en sous-groupe peuvent se tenir pour poursuivre le travail sur un certain nombre de sujets.

Point n° 6. Questions diverses

AB : Souhaite des informations suite à l'autorisation faite au *Sonja* concernant la pêche à l'holothurie ?

Directeur des affaires maritimes : Arrêt de sa licence en 2019. Travail actuellement mené sur une option de reconversion.

WWF : Sujet pêche pourrait être intégré dans le projet TIGA en économie de la mer ?

Didier POIDYALIWANE : Travail avec le cabinet Metzdorf sur ce sujet mais les conclusions ne sont pas encore disponibles. Dans l'attente, proposition d'une autre activité autour de la surveillance. Aucun retour pour l'instant. Remerciements à tous les participants pour leur présence et clôture de la séance.

Décisions du comité de gestion n° 9 – 09.01 Création de groupes de travail pour discuter des questions autour de la science : sur la gouvernance et le traitement des demandes autour de l'information et la conservation des données scientifiques après campagne, com-

munication sur les campagnes scientifiques, utilisation du document de consentement préalable à inscrire dans le règlement intérieur du GIP.09.02 Dans le cadre du programme de travail 2019, continuer à travailler sur l'encadrement du tourisme professionnel.

Signé par : le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

CG10

Relevé de conclusions du Comité de gestion n° 10 – v4

Date de la réunion : 20 nov. 2019

Lieu de la réunion : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Ordre du jour : 1. Validation des relevés de conclusions des comités de gestion n° 8 du 30 août 2018 et n° 9 du 27 février 2019 ; 2. Point d'actualités ; 3. Approbation du règlement intérieur ; 4. Validation de la synthèse des connaissances sur les monts sous-marins ; 5. Appel à projets pour la priorisation des missions du navire *Ambo-rella* ; 6. Appel à projets pour une campagne photo et vidéo ; 7. Projet de comité de gestion junior ; 8. Rapport d'activité 2018 et information sur la fréquentation du parc naturel de la mer de Corail en 2019 ; 9. Plan d'action 2020 ; 10. Plan de communication 2020.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents ● *Collège des Institutions* – Secrétaire général adjoint au haut-commissaire, Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT ; membre du gouvernement en charge du PNMC, Philippe GERMAIN ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Thierry CANTERI ; province Sud, DENV, Karine Lambert. ● *Collèges des socio-professionnels* – Confédération des pêcheurs professionnels, Abel CICA ; fédération des pêcheurs hauturiers, Florent PITHON ; agence Kenua, Vincent THAN TRONG ; syndicat des activités nautiques et touristiques, Pierre-Olivier BERTHEAU ; Total Pacifique, Nicolas FAVRE. ● *Collège de la société civile* – Action Biosphère, Laurent LHERMITTE ; Association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne, Miriam VERDUGER ; Ensemble pour la planète, Jacqueline DEPLANQUE ; Conservation International, Thomas AUGER ; Corail Vivant, Philippe JOSSE ; The Pew charitable trusts, Christophe CHEVILLON ; Société calédonienne d'ornithologie, Pierre BACHY ; WWF, Hubert GERAUX. ● *Collège coutumier* – Aire coutumière Ajié Aro, Jean-Yves POEDI ; aire coutumière Xârâcuu, Roger THEVEDIN. ● *Personnalité qualifiée* – CRESICA, Emmanuel TESSIER. ● *Invités* – Comité scientifique, Claude PAYRI ; agence française pour la biodiversité, Céline MAURER ; agence française pour la biodiversité, Valentine ANDRE ; confédération des pêcheurs professionnels, Chloé FILLINGER ; The Pew charitable trusts, Aline SCHAFFAR ; Action Biosphère, Joël LAUVRAY ; SCO, Christine PICARD ; WWF, Marc OREMUS ; aire coutumière Xârâcuu, Kapissiri MILCA ; IRD, Solène DERVILLE ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Manuel DUCROCQ ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Julie-Anne KERANDEL ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM, Marie-Hélène MERLINI ; gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, DAM/ADECal, François PRIOUL. ● *Animateur* – Thierry CANTERI (DAM/SPE). ● *Rapporteur* -- Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni pour la dixième fois le mercredi 20 novembre à 8h30 en salle 111 au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, sous la présidence de M. Philippe GERMAIN et de M. Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT, secrétaire général adjoint au haut-commissaire de la République. Le secrétariat de la réunion est assuré par la direction des affaires maritimes conformément à l'arrêté du gouvernement du 23 avril 2014.

La séance est introduite par M. Philippe GERMAIN qui se dit heureux de recevoir les membres du comité de gestion avec le représentant du haut-commissaire pour ce 1^{er} comité de gestion depuis la nouvelle mandature. S'il a souhaité conserver le PNMC dans son portefeuille, il le fait en lien avec M. DJAIWE chargé de l'environnement, M. POIDYALIWANE chargé de la culture, et avec le président du gouvernement Thierry Santa, chargé de la valorisation des

ressources et qui s'inscrit dans la continuité des travaux engagés précédemment.

M. Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT, secrétaire général adjoint au haut-commissaire de la République remercie les membres du comité de gestion d'être présents. Il se dit enthousiasmé de voir que le comité de gestion mobilise toujours autant. Vu l'ordre du jour, Il propose d'attaquer rapidement la réunion.

Le membre du gouvernement en charge du PNMC invite Thierry CANTERI, directeur des affaires maritimes (le DAM), à présenter l'ordre du jour du comité. Le DAM demande si les membres du comité de gestion ont des points à ajouter à l'ordre du jour. Devant l'absence de réponse, il présente le point 1 de l'ordre du jour.

Point n° 1. Validation des relevés de conclusions des comités de gestion n° 8 du 30 août 2018 et n° 9 du 27 février 2019

Les comptes rendus sont validés en prenant intégrant les modifications récentes apportées par Action Biosphère.

EPLP souhaite avoir des informations sur les actions entreprises suite à ces réunions. Il est notamment fait mention d'un travail à finaliser sur le régime de sanctions et leur applicabilité concernant l'arrêté de mise en place des réserves.

Le DAM rappelle que l'arrêté est applicable depuis juillet 2018. Des poursuites seront engagées dès lors que des contrevenants seront identifiés et contrôlés. Seule cette démarche permettra une clarification juridique sur l'applicabilité des sanctions. Il est précisé que le régime de sanctions qui fait l'objet de la requête d'EPLP relève de la délibération n° 51/CP. Philippe GERMAIN confirme que les travaux sur la délibération sont à poursuivre, ils se sont arrêtés pour différentes raisons. Il faudra, entre autres, mettre le texte en cohérence avec le droit international.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Arô souhaite que les présidents du comité de gestion rencontrent les sénateurs pour échanger sur le PNMC.

Philippe GERMAIN répond qu'il se mettra à disposition du Sénat pour organiser une réunion. Il propose à l'Etat et au DAM d'être présents. Il propose également de rencontrer les présidents des provinces qui seront amenés à participer au GIP PNMC.

Pew souhaite savoir comment et quand sera validé le compte rendu du comité de gestion technique du 28 mai 2019.

Le DAM explique que le compte rendu a été envoyé et qu'il n'y aura pas de validation formelle. En effet les comités techniques sont organisés afin de nourrir l'échange entre les membres du comité de gestion et de travailler les sujets en amont du comité.

Action Biosphère demande s'il est possible d'avoir un système de transcription automatique pendant les réunions, ce qui permettrait d'obtenir des comptes rendus plus rapidement.

Afin de rendre accessible rapidement les conclusions de chaque comité, le DAM propose qu'elles soient formalisées par un relevé de conclusions.

Point n° 2. Points d'actualité

Le DAM présente les points d'actualités. 1/ *Kea Trader* : le navire est toujours positionné sur le récif. Il faut aujourd'hui le démanteler avec l'aide d'une barge gravitaire et réaliser un traitement métallurgique des déchets sur Nouméa. Il reste à connaître tous les aspects juridiques et les contraintes environnementales d'une telle opération. 2/ Comité scientifique : le CS a été initialement nommé pour une année le 11/09/2018. C'est afin de permettre à ce comité de s'inscrire dans la durée et de porter des sujets de fond qu'il a été acté de fixer la durée de leur mandat à trois années. Tous les membres ont été renouvelés et 3 nouveaux membres viennent le compléter : Valérie ALLAIN halieute, Samuel GOROHOUNA économiste et Catherine SABINOT anthropologue. La séance d'installation de ce nouveau comité aura lieu le 26 novembre 2019. 3/ Territoire d'innovation : la Nouvelle-Calédonie est bénéficiaire de cet appel à projet. 18 entreprises portant des projets qui ont un lien avec le PNMC ont été retenues et vont ainsi d'une aide par subvention ou prise de participations. Il est précisé que ce dispositif accompagnera les entreprises dans le cadre de la réalisation de leur projet et ne pourra pas concourir au financement direct du PNMC. 4/ MRCC : un financement par les contrats de développement va permettre au MRCC de renforcer ses compétences au travers de l'acquisition d'équipements complémentaires et de la mise en

œuvre attendue d'un véritable centre de suivi et de surveillance de la fréquentation du parc projets. Le déploiement de matériel technique dans le PNMC telles que des bouées d'écoute est notamment prévu. 5/ 4ème colloque national des aires marines protégées : ce colloque a été organisé par l'Agence française pour la biodiversité du 22 au 24 octobre 2019 à Biarritz en partenariat avec l'UICN. Le PNMC a été cité à plusieurs reprises. Les attentes sont fortes de voir se mettre en place des actions concrètes afin de répondre aux forts enjeux de préservation de la biodiversité portés par le parc. Philippe GERMAIN présente l'avancement du projet de GIP. 6/ GIP PNMC : le membre du gouvernement rappelle que le GIP a été créé début 2019. Avec le changement d'exécutif, sa mise en place a pris plus de temps que prévu. Mais les discussions laissent entrevoir un accord, qui doit encore être validé par le haut-commissariat et le ministère de l'Outre-mer. Les contrats de développement permettront de déployer des moyens sur la surveillance mais également sur la structuration du GIP. L'Agence française pour la biodiversité a également promis un appui. On doit s'assurer de financements pérennes pour permettre le développement d'une stratégie de moyen/long terme. D'ores et déjà, le budget 2020 permettra de doter le parc de ses premières bouées de surveillance. S'il est parfois reproché au gouvernement de ne pas avancer sur les questions réglementaires, il est important de considérer le travail accompli dans un contexte de ressources humaines contraint. De nombreux dossiers sont traités et portent leurs fruits notamment en termes de sensibilisation, surveillance, accompagnement des entreprises lauréates de l'appel à projets Territoires d'Innovations....

Claude PAYRI, vice-présidente du comité scientifique, fait un point d'actualité sur le comité scientifique. 7/ Comité scientifique du PNMC : le CS est en phase de renouvellement, les anciens membres sont renouvelés et 3 nouveaux membres ont été nommés. Son rythme de travail est dense, il a rendu des avis divers et contrastés : avis sur le démantèlement du *Kea Trader*, avis sur le cadre logique de recherche du PNMC, avis sur l'agenda de l'*Ambo-rella*, relecture et avis sur la synthèse des connaissances sur les monts sous-marins. D'autres travaux sont à venir sur les îles hautes en fin d'année, et sur l'espace pélagique. Le CS essaye de se réunir une fois par trimestre. La prochaine réunion est prévue le 26 novembre prochain. Claude PAYRI posera sa candidature à la présidence du CS lors de la prochaine réunion.

EPLP demande à obtenir le deuxième avis du CS sur le démantèlement du *Kea Trader*.

Le DAM explique que ce 2ème avis n'est pas encore public car les discussions sont encore en cours avec l'armateur.

La vice-présidente du CS indique que ce 2ème avis ne diffère pas du 1er.

Le WWF demande si les modalités proposées par le CS dans son 1er avis ont été prises en compte par le prestataire. Il fait également remarquer que l'année 2020 sera importante à plusieurs titres : congrès UICN et COP 25. Le PNMC doit être visible et crédible. Il appelle à l'aboutissement des discussions autour du GIP pour que le PNMC puisse bénéficier de la fenêtre politique et financière ouverte grâce à ces événements.

Le secrétaire général adjoint au haut-commissaire confirme les grandes échéances de 2020 où tous les Etats engagés dans la transition écologique seront entendus et où la France, compte tenu de ses espaces maritimes, a un rôle majeur à jouer. Il y a certes des difficultés budgétaires et des contraintes et il est urgent de trouver des solutions pour le PNMC, mais il faut aussi se concentrer sur des solutions de financements qui sont plus proches comme l'AFB qui est prête à apporter son soutien au parc. L'AFD peut aussi proposer des outils d'accompagnement. Les entreprises privées calédoniennes sont engagées dans des travaux soutenus par TI qui montrent à quel point la préservation de la biodiversité marine est un enjeu pour la planète. Il y a certes urgence mais beaucoup de choses sont également à porter de main et à saisir. Il ne faut pas se contenter d'avoir un parc de papier où serait multiplié les structures de gouvernance, ni un parc juridique où l'implication des acteurs serait secondaire. Beaucoup de choses sont déjà faites dans le parc, et le comité de gestion d'aujourd'hui est la preuve que beaucoup de choses seront encore actées.

EPLP confirme que des financements, une structure et des postes pérennes sont nécessaires.

Philippe GERMAIN confirme que le GIP est prêt, il suffit aujourd'hui de mettre les moyens budgétaires et humains en face. Il rappelle qu'il a d'ailleurs vocation à accueillir les provinces.

Action Biosphère souhaite que la parole ne soit pas trahie. Il lit un communiqué de presse indiquant que les membres du comité de gestion ont validé la mise en place d'un GIP alors que AB n'a jamais été sollicité pour cela. Pew souhaite savoir si le *Sonja* a porté plainte contre l'arrêté de mise en réserve des récifs et îles éloignées. Il pointe du doigt des données inquiétantes dans le rapport « observateurs des pêches ». Il demande également à avoir un point de situation sur les trois nouvelles licences de pêche.

Philippe GERMAIN prend note de ces questions et précise que l'ordre du jour déjà fort chargé ne permettra pas d'aborder ces points lors de ce comité de gestion.

Point n° 3. Approbation du règlement intérieur

Le DAM rappelle que le règlement intérieur a été travaillé pendant le comité de gestion technique du 28 mai 2019.

EPLP s'étonne que les CR du CG qui sont normalement diffusables puissent ne pas l'être sur demande du CG sans avis motivé, au minimum.

Le secrétaire général adjoint au haut-commissaire de la République explique que certaines réunions peuvent concerner la situation particulière d'une personne ou des sujets sensibles, et les conclusions ne sont pas à mettre dans les mains de tout le monde. Il s'agit surtout d'une mesure de sagesse.

L'ASNNC rejoint l'avis d'EPLP. Elle indique également que les délais de convocation du comité de gestion sont trop courts. Le WWF suggère que les documents préparatoires à l'ordre du jour soient mis au fur et à mesure de leur validation sur *Alfresco*. Concernant le règlement intérieur, il est indiqué que les membres du comité de gestion peuvent proposer des points à ajouter à l'ordre du jour des réunions, mais il n'est rien indiqué concernant l'acceptation par les autres membres du comité de gestion.

Le DAM propose de valider le règlement intérieur tel quel et de le revoir, si besoin, dans 6 mois.

EPLP souhaite ajouter une charte de déontologie car certaines personnes du comité de gestion peuvent avoir des conflits d'intérêts. Il n'est pas normal que les socio-professionnels puissent voter sur des questions les concernant.

Philippe GERMAIN indique qu'il n'est pas possible d'exclure les socio-professionnels du comité de gestion du parc naturel. Le plan de gestion est le fruit d'un équilibre entre économie et préservation, un chapitre concerne la préservation et un chapitre concerne les usages. Tous les acteurs impliqués dans le parc, y compris économiques, peuvent apporter leur éclairage.

EPLP explique qu'il ne s'agit pas d'exclure les socio-professionnels et insiste sur le fait que, dans certaines occasions, le vote des socio-professionnels risque de soulever des problèmes de conflits d'intérêts. L'adossment d'une charte de déontologie prévoyant que les socio-professionnels ne votent pas sur les sujets les concernant permettrait d'éviter ce risque et ajouterait de la crédibilité aux décisions du CDG. EPLP demande que ce point soit inscrit au prochain CDG.

Le règlement intérieur est validé avec l'ajout de « motivé » à l'article 2 : « les comptes rendus sont diffusables sauf avis contraires motivés du comité de gestion ».

Point n° 4. Validation de la synthèse des connaissances sur les monts sous-marins

Le DAM explique que ce document est la somme d'un énorme travail réalisé par la DAM avec l'appui de l'IRD. L'avis du CS sur ce document a été envoyé à tous les membres du comité de gestion. Julie-Anne KERANDEL de la DAM présente la synthèse des connaissances. Philippe GERMAIN félicite les auteurs pour le travail effectué. L'objectif est de valider cette synthèse et que les membres du comité de gestion se l'approprient pour poursuivre le travail et passer à l'étape 2.

EPLP espère que ce document est provisoire et que les remarques des scientifiques seront prises en compte. Entre autres, celles de MM. RICHER DE FORGES et BORSA qui souhaitent vérifier les chiffres sur le bérx notamment en raison de la confusion qui semble demeurer entre les deux espèces. Elle souhaite que ce point

soit davantage étudié parce qu'il s'agit d'une espèce commerciale. Qu'en est-il des licences pour la pêche profonde ? Une licence de pêche a été accordée à un professionnel en 2019. Qui sont les observateurs embarqués lors de la campagne 2019 ? Est-il prévu d'en profiter pour acquérir de la connaissance ? EPLP souligne également le manque de renseignements sur les licences de pêches accordées pour les vivaneaux et crustacés des profondeurs en 2019.

Le DAM indique que les propos de M. BORSA seront vérifiés.

La vice-présidente du CS souhaite être informée de ces apartés entre les deux chercheurs. Si le CS avait été au courant, les discussions auraient pu être nourries afin d'émettre un avis validé par le CS. Elle rappelle qu'il y a des halieutes dans le CS.

Manuel DUCROCQ de la DAM précise que les licences pour la pêche profonde ont été octroyées après avis favorable de la Commission des ressources marines. Il s'agit précisément d'une licence pour la pêche aux vivaneaux et d'une licence pour le bérx. La technique de pêche autorisée est la palangre verticale. Le quota de pêche au bérx octroyé est de 50 tonnes. Il représente 8% du quota total prévu par la réglementation. A ce jour il n'existe pas de quota pour le vivaneau. Il rappelle que tous les bateaux qui pêchent dans le parc sont suivis par VMS. Des observateurs à bords sont prévus, surtout pour la 1ère campagne, ainsi que la possibilité de faire des échantillonnages biologiques au débarquement. Pour ces licences, le nombre de jours de pêche est limité à 4 par carré de demi-degré sur toute l'année. Il précise qu'à ce jour aucune campagne n'a été menée par le bateau titulaire de ces licences.

La CPPNC indique que les pêcheurs voient un intérêt à pêcher sur les monts sous-marins, notamment le vivaneau. Ils souhaitent que la réglementation encadre ce type de pêche mais ne l'interdise pas. Aujourd'hui les pêcheurs pêchent de façon appropriée avec une palangre verticale qui comprend 5 hameçons. La confédération souhaite que le chalut et le dragage soient interdits et qu'il y ait une limitation du nombre de licences.

Action Biosphère ne valide pas le document qui lui a été soumis. L'association souhaite le classement en réserve intégrale de tous les monts sous-marins après en avoir évalué le nombre et la surface. Les quotas de pêche doivent faire l'objet d'études sérieuses.

Le DAM rappelle qu'il s'agit uniquement d'une synthèse des connaissances. Il est nécessaire de se mettre d'accord sur ce socle commun pour avancer. Ce document est là pour servir de base pour les futures discussions sur la définition de mesures de gestion et sur l'éventualité de classement en réserve.

La fédération des pêcheurs hauturiers signale que ses membres ne sont pas concernés par les monts sous-marins. Il valide donc le document qui reconnaît que la pêche hauturière n'a pas d'impact sur les monts sous-marins. Il fait remarquer que mettre ces zones en réserves intégrales aboutirait à un morcellement de la zone de pêche des palangriers qui mettrait en péril cette activité.

Philippe GERMAIN explique que même si ce document est non exhaustif, il s'agit d'une synthèse qui éclaire les membres du comité de gestion pour les futurs travaux. Il y a sûrement d'autres études à mener mais il s'agit d'une bonne base. Si l'acquisition de nouvelles connaissances devait être considérée comme nécessaire cela aurait pour effet de suspendre les travaux et par conséquent la possibilité d'engager la phase de discussions sur les modalités de gestion.

Conservation International félicite l'équipe pour ce travail. Il propose d'intégrer trois documents de l'UICN et de la CPS qui permettraient d'enrichir cette synthèse. Il transmettra les documents à la DAM après la réunion. Le WWF félicite également l'équipe pour le travail accompli. Sous réserve de repasser en CS d'éventuels ajouts et les questions concernant le bérx, il valide cette synthèse.

Philippe GERMAIN confirme que le rapport est à enrichir, il s'agit d'un premier bilan de connaissances. Mais il est nécessaire de démarquer les travaux de la phase 2. Ce document sera le support des débats sur ce qu'il convient de faire en matière de préservation.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Arô confirme que l'important est la suite donnée à ce document qui permet d'assoir les choses. Il faut se projeter dans la suite des travaux.

La vice-présidente du CS estime que les connaissances acquises aujourd'hui grâce à ce document permettent d'entamer les travaux sur la gestion des monts sous-marins. Même si en parallèle il est toujours nécessaire de continuer à acquérir de la connaissance.

EPLP pense que ce document est une base de travail, mais comme souligné dans sa conclusion, les connaissances sur les

monts sous marins sont fragmentaires et hétérogènes, elles demandent donc à être enrichies pour des prises de décisions éclairées. En particulier EPLP estime que les connaissances sur les béryx, les vivaneaux et les crustacés des profondeurs sont trop succincts pour que l'association puisse prendre une décision sur une éventuelle exploitation de ces ressources. EPLP demande qu'un moratoire sur ces espèces soit pris en attendant l'acquisition de plus amples connaissances sur ces espèces.

Le DAM rappelle que pour passer à l'étape 2 il est nécessaire d'avoir aujourd'hui un consensus sur le socle de base pour discuter. Le comité de gestion estime-t-il que ce document est suffisant pour engager la suite des discussions? On peut aussi améliorer le document dès à présent si la demande est formulée de façon aussi claire que celle faite par CI.

La vice-présidente du CS informe qu'entreprendre des recherches sur la ressource halieutique prendrait énormément de temps.

Philippe GERMAIN estime pouvoir mettre en place des campagnes d'acquisition de nouvelles connaissances, mais qu'il ne sera pas possible de mettre en place un moratoire sur les activités économiques du parc en attendant de tout connaître. Si cette base de travail n'est pas validée, il n'est pas possible de passer à l'étape 2, c'est-à-dire à la réflexion sur les mesures de gestion. Il rappelle qu'il est nécessaire d'avancer rapidement sur la mise en place de mesures de gestion puisque, dans l'état actuel, toutes les activités sont autorisées sur les monts sous-marins.

CI sollicite l'avis du CS sur le béryx. Il rappelle que la pêche est aujourd'hui responsable dans tout le parc, il n'y a donc pas d'urgence. AB fait remarquer que le comité de gestion n'a eu que 12 jours pour étudier le document et trouve anormal la demande de valider un document qui aurait pu être partagé plus tôt. Ce rapport ne prend en considération que les monts qui sont à 1000 m sous la surface. Il est donc possible d'y faire notamment de l'extraction ou de l'exploration minière. Ce rapport reprend d'ailleurs les propos de M. LAMARCHE, membre du comité scientifique qui explique que les relevés sismiques n'ont pas d'impacts sur le monde animal. Pour cette raison, AB ne valide pas ce document et laisse la responsabilité aux deux co-présidents du comité de gestion de prendre cette décision. Il apprend également par ce document que des licences de pêche profonde ont été accordées, alors que cela aurait dû faire l'objet d'un échange avec le comité de gestion.

La représentante de la province Sud remarque que tous les membres présents se projettent déjà dans l'étape suivante. Elle propose de s'appuyer sur les dires du CS qui confirment qu'il y a là matière à travailler. Si on ne fait rien aujourd'hui, il n'y aura pas de réglementation sur les monts sous-marins.

Le CRESICA confirme qu'il est nécessaire de commencer à travailler même si l'état des connaissances présente des lacunes. Les usages seront abordés dans l'étape 2, y compris la recherche, ce qui permettra de prioriser ses activités.

Les coprésidents du comité de gestion prennent acte de ce travail qui permet de lancer l'étape suivante du processus.

Point n° 5. Appel à projets pour la priorisation des missions du navire Amborella

Julie-Anne KERANDEL de la DAM présente l'appel à projets pour la priorisation des missions de l'*Amborella*. Philippe GERMAIN remercie le CS qui a permis de coordonner les besoins du PNMC et les activités des scientifiques. En 2020, Le gouvernement mettra toujours ses moyens à dispositions des scientifiques mais ce sera fait de manière plus rationalisée.

Pew aurait aimé être associé aux choix des thématiques proposées dans le document, même s'il estime qu'elles sont tout à fait convenables.

La vice-présidente du CS explique que pour faire ces propositions le CS s'est appuyé sur les souhaits du comité de gestion et sur le document « les questions des gestionnaires aux scientifiques ».

Le DAM explique que cet appel à projets a été diffusé avant la réunion car la fin de l'année approche. Il confirme que les thématiques auraient pu être présentées au CG et qu'un effort de consultation préalable sera porté l'an prochain.

AB ne s'oppose pas à cet appel à projets. Il souhaiterait y ajouter un point zéro sur Chesterfield. Il demande également où en est

l'épave échouée aux Chesterfield. EPLP demande comment seront prioritaires les campagnes scientifiques.

Philippe GERMAIN rappelle que précédemment les demandes de campagnes sur l'*Amborella* étaient gérées au fil de l'eau. Aujourd'hui le gouvernement souhaite être proactif et orienter la recherche vers ses besoins. Un comité de sélection priorisera les demandes.

EPLP demande des éclaircissements sur « l'évaluation des impacts de l'exploration et de l'exploitation ». Elle souhaite être informée des tenants et aboutissants.

Le DAM explique qu'il y aura une communication sur les projets retenus. Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT demande si l'appel à projets sera prolongé ou réouvert si toutes les thématiques proposées ne sont pas couvertes par les projets proposés. Il trouve très intéressante l'idée d'avoir construit cet appel à projets au regard des besoins du PNMC et est curieux de voir si les priorités actuelles de la recherche recoupent bien les besoins du parc. Le DAM répond que l'appel à projets sera réouvert si le nombre de projets proposé est trop faible. Mais il s'agit aussi d'une question de budget. C'est la première année que ce type d'appel à projets est lancé. Une démarche d'amélioration sera engagée sur la base de ce premier retour d'expérience.

Pew demande si seuls les instituts de recherches peuvent répondre.

Le DAM répond que non, tous les projets seront étudiés. Il sera tout de même demandé des références sérieuses aux soumissionnaires.

La SCO rappelle qu'elle sera toujours disponible pour faire de la littérature grise pour répondre aux besoins du PNMC. L'ASNNC demande qui sont les membres du comité de sélection et s'il est possible de classer les priorités proposées dans l'appel à projets?

Julie-Anne KERANDEL de la DAM répond que le comité sera composé de représentants de la DAM, du comité scientifique, du MRCC, de l'IFREMER, du capitaine de l'*Amborella*, du CRESICA.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Arô pense que les enjeux sont importants devant cet espace jusque-là protégé, qui comprend les derniers récifs sauvages de la planète. Il remarque l'importance du travail qu'il reste à faire. Il faut faire attention aux décisions qui seront prises afin de ne pas dégrader, piller, ou autoriser des choses que l'on regrettera plus tard. Il est nécessaire de bien réfléchir sur les projets qui seront portés ainsi que sur ceux qui vont intervenir. Cet appel à projet va attirer beaucoup de monde, nous devons nous rappeler que la protection est importante et que cette idée devrait tous nous guider.

Philippe GERMAIN répond que les missions ont pour seul objectif l'acquisition de connaissances.

Point n° 6. Appel à projets pour une campagne photo et vidéo

Marie-Hélène MERLINI de la DAM présente l'appel à projets.

La SCO propose également de remettre gracieusement à la DAM une sélection de ses photos, y compris pour les îles hautes.

Philippe GERMAIN précise qu'il s'agit d'obtenir une base de données photos et vidéos. Si cela est possible, un budget sera alloué chaque année à des campagnes de ce genre. Il remercie la SCO pour sa proposition.

EPLP est inquiète car cela pourrait attirer encore plus de monde. On lance de la publicité sur le parc avant de mettre en place des moyens de surveillance. AB souhaiterait que les photographes aillent dans des endroits non préservés.

Philippe GERMAIN explique qu'on ne protège pas ce que l'on ne connaît pas. On recherche donc des images pour montrer la richesse du parc, y compris au niveau international. La communication est essentielle pour obtenir du soutien et des moyens.

EPLP espère que la fragilité de ces lieux sera aussi montrée et pas uniquement la beauté. Il faut appuyer sur le fait que la Nouvelle-Calédonie a une responsabilité dans la préservation de ces espaces.

Philippe GERMAIN rassure en expliquant qu'il ne s'agit pas de réaliser une cartographie des endroits visités. Des photos et des rushes de films seront demandés aux photographes pour construire une base de données. Les films seront ensuite réalisés par le PNMC.

Pew fait remarquer que les délais pour répondre étaient très courts et demande si c'est une question de disponibilité de l'*Amborella*.

Le DAM répond qu'il s'agit avant tout d'une question de disponibilité budgétaire car la DAM affrète un catamaran pour cette campagne.

Pew estime qu'il y a un juste équilibre à trouver entre la communication et le fait de rester caché. On ne verra jamais débarquer des hordes de plongeurs sur les récifs éloignés pour des questions de logistiques et de difficultés d'accès.

Philippe GERMAIN rappelle qu'il est également nécessaire d'avoir une autorisation du gouvernement pour entrer dans les réserves du PNMC.

L'ASNNC répond qu'il n'y a pas forcément besoin de photos pour être sensibilisé. Elle prend l'exemple du Ponant où les calédoniens ont su se mobiliser contre sa venue sans connaître le site.

Point n° 7. Comité de gestion junior

Aurélie FOURDRAIN de la DAM présente le concept de comité de gestion junior. Philippe GERMAIN explique reconnaître l'intérêt de la démarche de sensibilisation auprès de la jeunesse calédonienne, mais il porte l'attention sur le fait que ce projet peut s'avérer chronophage, attention aux moyens humains et matériels nécessaires.

La FPH en profite pour exprimer son mécontentement sur la diffusion, par une ONG, d'une plaquette de sensibilisation diffusée dans les écoles qui contenait de fausses informations. La diffusion de tels outils doit être faite sous le contrôle des institutions.

La province Sud répond que la plaquette en question n'a pas été validée par ses services. La question de la validation des outils remis en classe a fait l'objet d'une réunion avec les associations et ONG. Concernant le comité de gestion junior, elle propose l'aide des services de la province qui travaillent sur un sujet similaire avec les aires de gestion éducatives.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Arô propose d'expliquer aux enfants ce qui se passe sur le récif et de monter l'interdépendance entre les animaux et le récif.

Point n° 8. Rapport d'activité 2018 et information sur la fréquentation du parc naturel de la mer de Corail en 2019

Manuel DUCROCQ de la DAM présente les données de fréquentation dans le parc en 2019.

EPLP demande si les navires s'arrêtant aux Chesterfield mouillent préférentiellement aux îlots du mouillage ? Le WWF demande s'il est prévu de travailler sur l'amélioration du dispositif d'autorisation d'entrée dans les réserves en 2020. Pew demande des précisions sur le « nouveau système » abordé dans la présentation. Manuel DUCROCQ répond qu'il s'agit de l'application développée en interne pour le suivi VMS des navires. Les AIS seront également intégrés dans cette application et il sera alors possible d'interroger l'application pour faire des extractions de données.

Le DAM répond que l'amélioration des autorisations est un sujet compliqué. La réglementation a seulement un an d'existence.

CI remarque qu'il y a eu du déballastage à Entrecasteaux. Il demande également si l'AIS n'est pas obligatoire sur tous les navires. Il fait remarquer que le parc est loin d'avoir une idée objective de la présence des bateaux dans le parc et se demande comment améliorer cette situation. Quelle communication est prévue sur ces sujets vers le grand public, sur quels types de supports ?

Le DAM répond que la diffusion de ces informations est envisageable mais il faut au préalable en définir les conditions et le périmètre. Il rappelle que le PNMC a les mêmes difficultés de surveillance que tous les grands parcs dans le monde. Mais il faut garder à l'esprit que la fréquentation dans le PNMC est faible, contrairement aux autres parcs.

L'ASNNC se dit inquiète par rapport au transport maritime quand elle voit les images issues du site internet « Marine Traffic ». Elle remarque malgré tout qu'il y a peu de transport vers les Chesterfield. Qu'en est-il de la route entre Bellona et Chesterfield ?

Manuel DUCROCQ répond qu'il n'existe pas de route maritime entre Bellona et Chesterfield. Il rappelle la nécessité de connaître les activités déclarées ce qui est le premier élément de connaissance à maîtrise pour aider au repérage des activités illégales. Philippe GERMAIN confirme que l'immensité de la zone à surveiller est une difficulté. Il faut être réaliste, le PNMC ne sera pas sécurisé fin 2020. Mais il sera doté de moyens supplémentaires en matière de

surveillance. Ulric DE LA BORIE DE LA BATUT confirme que la surveillance du parc est un vaste chantier et qu'il ne faut pas s'interdire de trouver des nouvelles solutions y compris pour sensibiliser la population. Le CG peut réfléchir à de nouvelles façons de faire.

Point n° 9. Plan d'actions 2020

Le DAM rappelle que le plan d'actions du PNMC ne doit pas être seulement celui de la DAM. Les actions des membres du comité de gestion peuvent être intégrées après validation du CG. Manuel DUCROCQ de la DAM présente le plan d'actions 2020.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Arô souhaite qu'il soit transmis au Sénat.

AB propose des actions à ajouter : un chantier naval propre pour construire des bateaux écoles ; un état zéro de toutes les îles éloignées ; une université de la mer pour former les jeunes. Le WWF ne retrouve pas l'aboutissement du classement des monts sous-marins dans le plan d'actions 2020.

Manuel DUCROCQ indique que cette action est inscrite dans le plan d'action 2019 puisqu'elle a commencé avec la rédaction de la synthèse des connaissances sur les monts sous-marins et qu'elle sera poursuivie en 2020 avec un aboutissement espéré en juin 2020.

Le CRESICA propose de créer des ateliers de travail sur l'amélioration des suivis pour optimiser les moyens.

Point n° 10. Plan de communication 2020

Faute de temps, Philippe GERMAIN propose de reporter la présentation du plan de communication 2020. Il rappelle que tous les membres du comité de gestion ont eu la note sur le sujet.

Point n° 11. Questions diverses

CI présente le colloque sur le financement des AMP qui s'est déroulé à Fidji. Pew demande si suite à ce colloque il y a possibilité de connaître les budgets des différentes grandes AMP.

Le DAM indique qu'une aire marine protégée comme Pelagos a un budget de 2 millions d'euros par an.

L'ASNNC souhaite que soit fait un point zéro sur toutes les zones où mouillent les bateaux.

Philippe GERMAIN rappelle qu'aucune autorisation n'est donnée pour entrer dans les réserves sauf pour la recherche scientifique. Toutes les autorisations de mouillages devront être faites avec l'appui des scientifiques. Il prend l'exemple du Ponant, pour lequel une autorisation sera donnée uniquement si les connaissances sont suffisantes pour prendre une décision. Un véritable point zéro est difficilement faisable, surtout qu'on ne peut pas mettre sous cloche toutes les activités en attendant d'avoir les résultats.

Le CRESICA répond à l'ASNNC qu'un point zéro a été fait par l'Ifremer à l'aide de caméras vidéorotatives.

Décisions du comité de gestion n° 10 – 10.01 Le règlement intérieur est validé avec l'ajout de « motivé » à l'article 2. *10.02* Les coprésidents du comité de gestion prennent acte de la synthèse des connaissances sur les monts sous-marins.

CG10

Comité de gestion n° 10 – verbatim

P. GERMAIN – [...] En ce dixième comité, je vous salue les uns les autres. Je suis content, avec le représentant du haut-commissaire, de vous accueillir aujourd'hui pour tenir ce comité. C'est le premier depuis le changement de mandature. Vous l'avez compris, dans le cadre de ma mission de gestion du développement durable, j'ai souhaité conserver la gestion du parc naturel de la mer de Corail. Je le fais en lien avec mes collègues du gouvernement, notamment Jean-Pierre DJAWE qui hérite du secteur de l'environnement. Je le fais également avec Didier POIDYALIOWANE qui, lui, gère la culture et qui avec moi dans le précédent exécutif s'occupait du parc naturel de la mer de Corail et bien entendu je le fais avec le président du gouvernement Thierry SANTA qui s'inscrit dans la continuité des travaux qui ont été engagés par nous à l'époque et qui a aussi dans son portefeuille la valorisation des ressources naturelles. Donc, voilà on redémarre une nouvelle mandature. On va se fixer

de nouveaux objectifs dans la continuité, bien sûr, de ce que l'on a fait, hein, c'est faire de la préservation et de la valorisation de notre biodiversité exceptionnelle une nouvelle source de développement durable ou soutenable pour le pays. Je vais pas être plus long que ça puisqu'on a un ordre du jour très chargé et qu'on aura, j'imagine, des échanges très nourris. Donc en tout cas je vous remercie toutes et tous pour votre présence et avant de passer la parole au directeur des affaires maritimes pour nous dérouler l'ordre du jour, je vais passer la parole au secrétaire général adjoint du haut-commissaire pour qu'à son tour il puisse vous adresser un petit mot.

U. DE LA BORIE DE LA BATUT – Oui je serai très bref, hein, je vous salue tous et je vous remercie pour votre présence aujourd'hui. C'est enthousiasmant et encourageant de voir que le comité de gestion mobilise toujours ses membres autant et c'est impressionnant de voir, effectivement comme vous le disiez M. GERMAIN, à quel point l'ordre du jour aujourd'hui est chargé, donc sans plus attendre allons-y, attaquons. Merci à tous.

P. GERMAIN – Merci. M. le directeur ?

[Point n° 1 – Validation des relevés de conclusions des comités de gestion n° 8 et n° 9]

T. CANTERI – Donc bonjour à tous, donc l'ordre du jour vous l'avez vu et reçu il y a une quinzaine de jours maintenant. Est-ce qu'il y a des points et questions diverses que vous souhaitez voir ajoutés d'ores et déjà, avant qu'on le déroule ? OK, merci. Donc, les deux premiers points, classiquement la validation des relevés de conclusions des comités de gestion, alors du 30 août 2018 qui n'avait jamais été validé, donc j'espère que vous avez bonne mémoire, et du 27 février 2019 donc le dernier comité de gestion officiel avant celui-ci. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il y a, c'est des remarques de pure forme vous pouvez les envoyer par mail et on les ajoute, hein, des tournures de phrases ou des noms écorchés. M. Laurent LHERMITTE s'appelle parfois Thierry LHERMITTE j'ai vu, donc ça doit vous arriver souvent. Mais si c'est des choses comme ça on peut les corriger, mais si c'est des questions de fond vous nous le dites et à ce moment-là on les débat en séance.

P. GERMAIN – Oui, M. Thierry LHERMITTE ?

L. LHERMITTE – Ce n'est pas sur une question de fond mais plutôt de principe en fait, de respecter la parole qui a été énoncée et donc je me suis permis d'ajouter quelques petites modifications sur des mots mais... voilà sur le fond, à part que Action Biosphère n'est pas une *petite* association, il n'a pas été dit de grandes différences, quoi. Donc si les propositions sont modifiées, bin... donc il y n'a pas de souci pour valider bien sûr.

P. GERMAIN – Merci. Il y avait d'autres demandes de prise de parole ?

J. DEPLANQUE – Oui. Nous n'étions pas là, hein, EPLP, à ce comité de gestion, donc on n'a pas pu faire part de ... Donc on ne va pas pouvoir faire d'observations particulières bien qu'on en ait. Néanmoins on voudrait savoir justement où ça en est puisque à l'issue de ce comité il n'y a pas eu de décision, finalement, sur les modifications proposées à l'époque. Donc c'est un peu le statu quo sur ces modifications ? Est-ce que ... ? Il y avait un problème sur les sanctions, par exemple. Les services juridiques de l'État et du gouvernement devaient proposer donc une étude, un travail sur ça, d'après ce que je comprends dans le compte rendu ? Ce n'était pas finalisé apparemment.

P. GERMAIN – Sanctions à propos de quoi ?

J. DEPLANQUE – Bin, identifier les sanctions en cas de pénétration dans les réserves.

T. CANTERI – Je vais vous répondre très simplement. On envisage à la première opportunité, donc dès qu'on aura identifié et, de manière individuelle etc., un contrevenant qui mouillerait dans les réserves ou qui serait dans les réserves sans autorisation, on engagera les poursuites, de manière à clarifier la situation juridique. Il n'y a que comme ça qu'on peut être bien sûr que ..., mais pour l'instant on n'en a pas encore verbalisé ni poursuivi un puisqu'on en n'a pas attrapé physiquement un, voilà. Mis c'est un objectif, tous les contrevenants seront poursuivis et ... identifiés et poursuivis. Voilà. Je crois que c'est le plus important.

J. DEPLANQUE – Simplement, il y avait des compléments d'information à ce que je lis dans le compte rendu, qui devaient être apportés pour finaliser le projet d'arrêté. Nous on n'a pas une version définitive. Est-ce que la version 3 est la version définitive ?

T. CANTERI – L'arrêté que vous évoquez, il est pris, c'est-à-dire que c'est l'arrêté réserve. La délibération et l'arrêté réserves sont toujours valides, opératoires juridiquement et donc on ne va pas les... on n'a pas prévu de les modifier à court terme. On va au contraire les appliquer, voilà, dès qu'on peut, pour val... confirmer leur pertinence juridique, voilà. On n'a pas eu d'observations juridiques qui démentaient leur applicabilité. ... Alors, le président m'évoque ..., vous parlez du toilettage de la délibération, c'est ça ?

J. DEPLANQUE – Oui c'est ça. Je ne parle pas de la délibération 51 ... Il y a eu un comité de gestion n° 8 qui a débattu sur certains points : des modifications à apporter sur la délib. Donc je voulais savoir si tout ça était finalisé ou si c'était toujours au stade un peu débat. Il n'y a pas eu un nouvel arrêté qui modifie la 51 CP ? Voilà.

T. CANTERI – Ah non pas de travail pour l'instant. On n'a pas de proposition au travail. On n'a pas de proposition de délibération qui soit sur la table du congrès.

J. DEPLANQUE – D'accord, il y a eu des travaux, point barre. C'est ce que je voulais savoir.

P.-O. BERTHEAU – Je sais pas, pour aider à clarifier ce qu'elle dit, en fait comme je fais partie de la technique, on a fait une réunion technique avec M. MEVELEC sur, justement ce toilettage de la délibération 51CP, qu'ensuite on a débattu en comité de gestion et depuis effectivement il n'y a pas eu de suite donnée à ça. Donc je pense que c'est ce que madame veut dire.

J. DEPLANQUE – Oui tout à fait, ça reste en l'état.

P. GERMAIN – Oui effectivement ça me revient, vous avez raison. Il y a plusieurs comités, puisque quand on avait pris les arrêtés on avait dit qu'il conviendrait de toiletter la délibération pour la mettre exactement en adéquation avec les arrêtés et surtout préciser un certain nombre de choses. C'est effectivement des travaux qu'il conviendra de poursuivre et qui se sont arrêtés pour diverses raisons et notamment dans le cadre de la transition au niveau de la direction des affaires maritimes et des différents dossiers qui sont gérés en parallèle. Et à cette occasion je vous informe aussi que – mais cela ne relève pas de la délibération qui nécessite probablement qu'on porte une loi du pays, mais le renforcement des sanctions – et notamment la création de sanctions administratives – est envisagé, mais là il faut avoir le bon véhicule juridique pour pouvoir le faire. Cela nécessite aussi un travail d'étude pour s'assurer de ce que l'on peut faire, notamment en regard du droit international de la navigation et des compétences des uns et des autres. Mais cela fait partie des chantiers qui sont en cours. Oui ?

J.-Y. POEDI – Simplement revenir sur la nécessité que j'avais émise lors de la dernière réunion à la CPS, avec M. le membre du gouvernement qui est en charge du parc marin de la mer de Corail et la fédération des pêcheurs hauturiers, sur la nécessité de venir éclairer un peu nos sénateurs, toujours dans le souci de partage. Parce que nous sommes, vous voyez, à chaque fois on n'est pas au complet. Donc toujours par souci de partage pour qu'il y ait plus de compréhension et d'explications envers cette population. Donc je reste sur ça. Dire que dernièrement il y a eu un souci, avec, vous êtes au courant, avec notre secrétaire général du sénat coutumier. Ce qui a fait que les choses n'ont pas été faites parce qu'il devait y avoir contact avec M. le membre du gouvernement en charge de la mer de Corail et ça n'a pas été fait parce que on a été un peu chamboulé par ça. Je remets ça sur la table pour dire qu'il faut qu'on se rencontre, notamment M. le membre du gouvernement et d'autres si nécessaire pour rencontrer les sé-nateurs pour qu'ils soient mieux imprégnés, mieux partager, pour pouvoir évoluer avec, mieux partager, mieux comprendre les enjeux des travaux qui sont cités là. Merci.

P. GERMAIN – Merci, oui effectivement, à plusieurs reprises, j'ai fait savoir que j'étais à la disposition du Sénat pour pouvoir échanger dans le format qui pourrait être arrêté ensemble pour parler du parc et de ces enjeux. Donc moi je... c'est dès que le Sénat devait nous inviter et puis comme indiqué pour des raisons techniques, cela n'a pas pu se faire, mais moi je suis toujours disposé et bien sûr on proposera à l'État si le calendrier lui convient, de nous assister et avec la direction, nous sommes à la disposition du sénat et même on a la volonté de pouvoir partager avec le Sénat, on le fera aussi dans un format identique avec les présidents de province puisqu'on ne peut pas détacher le parc du lagon qui est une compétence provinciale. Et ensuite il faut qu'on partage les enjeux, la stratégie et puis comme vous le savez les provinces ont vocation, dès lors que le GIP sera fondé et mis en ordre de marche, que les

provinces puissent venir renforcer le GIP comme d'autres structures où nous pourrions à l'avenir y participer. On poursuit M. le directeur ?

T. CANTERI – Donc on considère que sous les modifications qui seront apportées et compléments que les deux relevés de conclusion sont approuvés ? Ok. Merci. Donc en point d'actualité depuis notre dernière réunion...

C. CHEVILLON – Juste une question s'il vous plaît. On a tenu un comité de gestion technique c'est-à-dire sans les co-présidents, sous l'animation de M. CANTERI. Est-ce qu'il prévu que nous ayons un compte rendu de ce comité technique qui s'est tenu en mai ?

T. CANTERI – Oui, j'allais y venir, on a tenu effectivement un comité de gestion technique en mai donc cela nous a permis d'aborder un certain nombre de points ensuite pour le point 3 du règlement intérieur. On avait fait un relevé de conclusions il me semble qu'on vous a fait envoyer pas très longtemps après, mais qu'on ne va pas pouvoir faire valider par le comité de gestion, ça reste informel, c'est histoire qu'on soit bien d'accord, l'approbation de ce comité va découler des différents sujets qu'on va aborder après, ce qu'on va valider après notamment le règlement intérieur etc.

L. LHERMITTE – Bon, juste une proposition simplement. Ce serait pour faciliter le travail et puis pour éviter qu'il y ait par exemple neuf mois d'attente des comptes rendus de réunions, je proposerais qu'on se dote d'outils tels que des transpositeurs automatiques par exemple pour simplement faciliter que ça aille plus vite et puis, le travail de transcription étant laborieux quand même, au 21^e siècle je pense que ce serait pas mal d'avoir un outil qui permette d'abord de faire un premier jet de ce qui a été dit et ensuite après, évidemment s'il y a des répétitions ça pourrait être retravaillé manuellement, quoi mais ... Disons que c'est regrettable d'attendre neuf mois pour avoir des relevés de conclusions. Et l'autre point qui est regrettable, c'est qu'il peut y avoir dans ce type de comité technique des prises de position et des paroles qui sont très intéressantes de conserver, de relever, quoi voilà. Donc ça serait bien de les avoir par écrit, merci.

T. CANTERI – Donc on communiquera au prochain Comité de gestion moi j'ai envie de vous proposer plutôt que de faire un relevé de conclusions verbatim de 19 pages, qu'on fasse un relevé de conclusions de quelques pages qui ne reprendrait pas l'intégralité des propos mais juste des grandes décisions qui sont prises. Cela nous faciliterait la lecture et cela correspond à ce qu'on fait partout maintenant. Il y a, je crois qu'il n'y a qu'au parti communiste qu'on faisait des verbatim intégral à l'époque parce qu'il fallait être sûr de ce que chacun les lise, maintenant on pourrait en comité de gestion faire autre chose. Maintenant, après c'est comme vous voulez mais nous, cela nous prend beaucoup de temps, je vous le dis, hein !

M. DUCROCQ – Juste pour information, le relevé de conclusions du compte rendu du comité de gestion technique a été envoyé le 31 juillet 2019 ; le compte-rendu du comité de gestion n° 8 le 5 février 2019 ; et le compte rendu du comité de gestion n° 9 le 28 mars 2019. Donc quand on fait des calculs on est loin des neuf mois.

J. DEPLANQUE – Ah bin si, pour le comité de gestion n° 9 ...

P. GERMAIN – Merci, on a un ordre du jour très chargé, s'il vous plaît.

C. CHEVILLON – Il faut qu'on aille à l'essentiel.

[Point n° 2 – Points d'actualité]

T. CANTERI – OK bon on va vous proposer à la prochaine réunion, un relevé de conclusions plus court et on verra si cela vous convient et on verra si on l'adopte ou pas. Donc, les points d'actualité depuis notre dernière rencontre : les points divers. • Le premier, c'est le dossier du *Kea Trader*. Donc je ne refais pas l'histoire, hein, puisqu'il avait été fait lorsque le dossier avait été abordé de manière importante au mois de février. La situation du navire du point de vue géographique elle est la même, le navire est toujours sur le récif Durand. Il n'y a plus d'interventions techniques qui ont été menées dessus depuis un moment puisqu'il n'y a plus grand-chose comme petits débris et comme polluants de type hydrocarbures à enlever. La seule chose qui reste à réaliser dans les prochains mois voire même années, c'est le démantèlement et l'en-

lèvement de l'épave. L'armateur le propose toujours avec la solution qu'on vous avait présentée en février, c'est-à-dire une barge gravitaire qui enlèverait les morceaux par petits bouts un par un pour les rapatrier à Nouméa et ensuite qu'ils soient retraités en usine ou dans une structure de traitement métallurgique. Les derniers ajustements, c'est : quelles sont les contraintes juridiques qui sont imposées à l'armateur pour cela, notamment en termes de sécurité maritime et de respect des précautions environnementales qui doivent être échangées avec lui pour qu'il puisse déployer sa barge. Mais compte tenu de la saison cyclonique qui approche ou qui a déjà démarré, il est probable qu'on ne voie pas la barge qui devait venir cette année, qu'on ne la voie pas avant la fin de la saison cyclonique. Voilà, parce qu'elle a des contraintes techniques de travail qui sont assez fortes qui font que si on est en saison cyclonique elle ne pourrait travailler en pratique que un ou deux jours par semaine et donc peut être que l'opérateur fera le choix de ne pas venir de suite mais d'attendre la fin de la saison cyclonique. • Un autre point d'information qui n'est pas anodin, c'est que le comité scientifique qui avait été créé, souvenez-vous, il y a plus d'un an en septembre 2018 avec une durée d'existence de un an, ce comité scientifique a été renouvelé. Donc tous les membres précédents ont été renouvelés, plus trois nouveaux membres qui ont été intégrés parce qu'il y avait quelques compétences qui avaient été pas identifiées ou oubliées lors de la création. Donc les trois nouveaux membres sont Mme Valérie ALLAIN, halieute, M. Samuel Gorohouna économiste et Mme Catherine Sabinot qui est anthropologue. Il y a eu besoin de renforcer la compétence halieutique mais aussi la compétence sciences humaines puisqu'il n'y avait que M. Emmanuel Tjibaou qui était dédié à cette compétence-là. Il était important de la renforcer. L'autre élément d'information c'est que le comité important est que la durée qui n'était que de un an passe à une durée de trois ans qui permet d'installer le comité dans une durée plus longue. Les autres éléments sont sans changement. Reste à le réunir, à le réinstaller pour avoir une réélection de son président ou présidente dans les prochains jours. La séance d'installation elle est prévue la semaine prochaine, la séance technique d'installation pour qu'il se remette en route. • Dans les autres points d'information, vous l'avez vu, mais un petit rappel : il y a eu un débat assez long sur le sujet lors de la visite du SG mer. Le gouvernement, enfin la Calédonie, a été reconnue bénéficiaire du projet Territoires d'innovation qui est articulé autour du parc de la mer de Corail avec plus de 18 projets portés par des entreprises privées qui vont concerner de près ou de loin le parc de la mer de Corail. Donc ce projet c'est un projet au long cours. C'est un projet qui est appuyé par la Caisse des dépôts et qui va consister en deux choses, hein : à financer, par de la subvention, les entreprises privées en question, qui devront apporter un complément, hein ce n'est pas de la 100 %-subvention, et qui va consister également à de la prise de participation, donc à de la prise de capitaux dans certaines de ces entreprises – pas toutes – en fonction des intérêts qui seront identifiés. Donc, en tant que tel, ce n'est pas de l'argent qui va venir pour le Parc de la mer de Corail, ce n'est pas de l'argent qui va venir pour gérer le Parc à la disposition du gouvernement, mais c'est de l'argent qui devrait par ricochet bénéficier au fonctionnement du Parc. Donc on est tout au début de l'histoire puisqu'on est en train de lancer la mécanique. Il y aura ... On pourrait envisager un point assez précis lors d'un comité de gestion, avec certaines entreprises qui œuvrent vraiment pour le parc et on pourrait avoir un échange. Là on est encore à l'installation de la machinerie, hein. • Un autre point, donc, le MRCC, puisque le MRCC qui est actuellement le centre de sauvetage de l'État et de la Calédonie, donc qui travaille en Calédonie mais également au Vanuatu et à Wallis : le gouvernement souhaite que le MRCC oriente ses missions sur la surveillance de l'environnement, bien sûr on a la navigation et la police des pêches. Et donc le MRCC sera appuyé via des contrats développement pour trois ans pour augmenter ses compétences et pouvoir assumer ses nouvelles missions. Quand on dit assumer ses nouvelles missions, ça veut dire des équipements, de la formation des agents etc. Et il y a déjà une directrice adjointe qui est arrivée il y a quelques semaines pour appuyer ce renforcement de compétences et le développement de nouvelles missions. Donc là, on est au début de l'histoire, mais vous le verrez, il y aura une présentation en fin de séance sur ce qu'on peut déjà voir, notamment de la surveillance des aires très protégées et comment le MRCC pourra avoir un rôle particulier

sur ce sujet-là. Et ce développement des compétences et de l'augmentation a été confirmé par la conférence maritime régionale lors de la visite du SG mer en septembre dernier. Donc, on va construire ça dans les prochains mois et années, puisque c'est un travail qui est un peu long, hein, qui se traduira par notamment le développement et le déploiement de matériel technique dans certaines zones du parc pour mieux surveiller ce qui s'y passe. • Et enfin, un retour d'information sur le colloque national des aires marines protégées qui a eu lieu à Biarritz le mois dernier, qui était un colloque technique qui a vocation à préparer la rédaction d'une stratégie de gestion et de création des aires marines protégées : une stratégie État mais qui aura un volet outre-mer. Alors, qui ne s'appliquera pas, qui n'aura pas force opposable pour la Calédonie puisque vous savez qu'en Calédonie c'est une compétence du gouvernement, mais évidemment le parc de la mer de Corail qui compte pour... qui est très important et reconnu par l'État, par son périmètre et par les actions qui y sont menées, a tout intérêt à s'inscrire dans cette dynamique pour ensuite avoir des soutiens, des appuis et être reconnu aussi lors des événements nationaux ou internationaux sur le sujet. Donc, j'ai eu occasion, puisque j'étais présent, d'expliquer la réalité des actions ce qui se font dans le parc. Bon, par rapport à ce qui se fait ailleurs, honnêtement on n'a vraiment pas à rougir. La gestion des aires marines protégées est difficile partout et surtout quand on fait des grands parcs. Forcément quand on crée un petit parc de un km² à 500 m de la côte on le gère plus facilement que quand on en crée un grand à 200 nautiques. Et comme les grands parcs naturels, vous le savez, c'est une nouvelle histoire de la gestion des aires protégées puisque il y a dix ans il n'y en avait pas beaucoup – même des aires marines protégées il y a cinquante ans il n'y en avait pas beaucoup hein. Le premier parc naturel terrestre c'est le Yellowstone en 1850 aux États-Unis, voyez donc ça fait 150 ans c'est pas une histoire qui est très longue. Donc là on écrit l'histoire ensemble, on n'a pas de retour d'expérience les uns les autres, il n'y a personne qui sait dans le monde qui sait comment faire, donc apprend les uns les autres, on va faire des choses utiles, des choses inutiles, on va se tromper etc. mais c'était intéressant de les valoriser et ça a été évidemment reconnu : le parc a été cité à plusieurs reprises par des acteurs de ce colloque. Évidemment on nous demande de bien prouver et de bien justifier, maintenant, un peu, et surtout dans quelques années, qu'on n'a pas fait un parc de papier qui sert juste à décorer les cartes mais qu'on y fait des choses, qu'on crée des aires de gestion, qu'on les surveille, qu'on a du suivi, qu'on fait de la science, qu'on fait de la sensibilisation etc. C'est des choses qu'on essaie de mettre en place avec nos moyens et nos compétences. Mais globalement l'accueil a été plutôt bon. Certains qui sont dans la salle étaient présents et pourront compléter ensuite. Voilà pour les grands sujets d'actualité. Je sais pas, président, si vous avez des compléments à apporter ?

P. GERMAIN – Juste un petit puis je demanderai peut-être également à Mme PAYRI qui représente le comité scientifique, également de faire un petit point d'actualité puisque le comité a pas mal travaillé sur le parc aussi et peut-être compléter ces points d'actualité. Vous le savez, on l'a décidé lors de précédents comités de gestion, la création du GIP du parc naturel de la mer de Corail pour se donner se doter des moyens humains et financiers. Tout le monde a en tête la conjoncture budgétaire des collectivités donc c'est pas non plus très simple. Il y a eu des élections et un changement de l'exécutif et ça nécessite encore des calages entre l'État et la Nouvelle-Calédonie. Pour autant, des moyens de part et d'autre commencent à se dessiner. Il n'est pas encore totalement validé puisque cela doit être validé à la fois par le haut-commissaire mais également par le ministère des Outre-mer, mais il y a un contrat de développement en appui du parc naturel d'environ 300 millions qui pourrait être arrêté dans le redéploiement des crédits actuels, qui seraient principalement dédiés au financement d'investissements, et notamment en matière de surveillance, mais également du côté du gouvernement on souhaitera qu'une partie puisse nous aider au moins dans notre structuration, notre fonctionnement au terme du GIP. C'est aussi des discussions que nous avons avec l'Agence française de la biodiversité qui nous a promis un appui, là en fonctionnement et notamment humain ou en financement d'un équivalent temps plein sur quelques années. Donc on est en train d'essayer de coordonner. La Nouvelle-Calédonie a aussi un certain nombre d'actions en lien d'ailleurs avec les instituts de recherche

ou nos propres directions ou avec l'ADECAL, avec des financements qui sont un peu diffus. Donc on essaye de mettre un peu d'ordre dans tout ça pour pouvoir dédier nos moyens autour d'une structure. Mais il est fondamental que quand on lance ce GIP qui a vocation ensuite à être le bras armé du comité de gestion et du parc naturel, que on s'assure de moyens pérennes pour qu'on puisse partir sur une stratégie au long cours. Donc voilà. Il y a encore des discussions. J'en aurai cette après-midi à nouveau avec le président du gouvernement avant que lui-même ait des échanges avec le haut-commissaire. On a des crédits sur 2019-2020 mais surtout qui vont être sur 2020 pour doter le parc de ses premières balises de surveillance. Là, les temps impartis budgétaires ne nous ont pas permis de pouvoir acheter ces balises et ce sera reporté sur 2020, mais c'est quelque chose de maintenant acté. Voilà, je voulais vous dire qu'on travaille encore sur cette structuration. C'est fondamental parce que beaucoup et notamment tout à l'heure on nous a dit : « mais on avance pas sur le toilettage de la délibération », eh bien c'est quand même un manque de moyens humains pour le coup puisqu'on est sur tous les fronts : on a parlé des sanctions, on a tout un programme de sensibilisation de la population qui est nécessaire. Bien sûr les autorités coutumières on en a parlé, mais plus largement l'ensemble de la population autour du parc, autour de territoires d'innovation. On a des coordinations à avoir avec des fondations ou avec des ONG. On a un certain nombre ... on aura besoin d'accompagner toutes les entreprises lauréates de Territoires d'innovation. Il faut qu'on se structure mais la difficulté pour nous, c'est qu'en ce moment on réduit nos budgets plutôt qu'on ne crée de nouvelles enveloppes. Donc c'est des arbitrages qui sont pas simples pour la Nouvelle-Calédonie, ni pour l'État d'ailleurs. Voilà donc c'était ce petit point que je voulais faire puisque... avant qu'on vous donne la parole. Et puis Mme PAYRI vous nous dites un petit mot sur le comité ?

C. PAYRI – Merci. Bin, un petit mot pour vous dire que tout se passe bien, en tout cas on essaie de faire en sorte que tout se passe bien au comité scientifique. Donc comme le directeur de la DAM vous l'a rappelé tout à l'heure, donc on est en phase de renouvellement, avec trois nouveaux membres, donc ça c'est important pour aider au travail, hein, qui est quand même relativement dense puisqu'on est souvent sollicité pour des avis assez divers et contrastés. Donc le nouveau bureau sera élu la semaine prochaine, hein, on est convoqué le 26 novembre. Alors, qu'est-ce qu'on a fait, puisque M. GERMAIN a demandé à ce que je rappelle nos principaux travaux. Bon vous avez été tenus informés, hein, puisque j'ai essayé d'être présente aux deux derniers comités de gestion, le comité technique et celui qui était formel. Donc, vous rappeler que on est sollicité sur un certain nombre d'avis. Celui qui nous a demandé un gros investissement, c'est évidemment l'avis sur le *Kea Trader* puisque vous savez qu'on a été sollicité à deux reprises, hein, avec lecture de rapports techniques, hein, qui ont demandé du temps et de l'investissement pour faire... pour produire des rapports les plus circonstanciés possibles, sachant que ça reste malgré tout de la consultation, hein. Nos rapports sont à titre indicatif, hein, ils sont... on est bien conscient qu'on ne sera pas forcément suivi sur les recommandations émises parce qu'on n'a pas forcément en mains tous les tenants et aboutissants, hein, nous on travaille sur les aspects essentiellement scientifiques et techniques. On a également travaillé sur le cadre logique de recherche, en s'appuyant sur les remontées du comité de gestion et vous l'aurez vu notamment à propos de l'agenda de l'*Amborella*, on a travaillé à ces questions-là pour rationaliser, enfin, aider en tous cas à la rationalisation de l'utilisation de cet outil, hein, qui reste un des rares outils pour intervenir dans le parc aussi bien en suivi que en appui à des travaux de recherche, en réponse évidemment aux besoins exprimés toujours, hein, en vue de la gestion. On a travaillé également sur l'écosystème monts sous-marins, avec notamment une lecture et des avis circonstanciés, eh bin sur le rapport qui vous a été remis : on a émis, donc un avis sur ce rapport et dans le calendrier de l'année à venir, hein, puisque l'année-là se termine, on ouvrira le chantier sur les îles hautes puisque c'était, je vous le rappelle, un des trois écosystèmes sur lequel actuellement le comité de gestion souhaitait avoir des... un retour pour justement aller vers des mesures conservatoires. Alors il y a un troisième écosystème qui est le domaine pélagique, bin sur lequel on se repenchera, mais bon voilà. On a... je vous rappelle, hein, que les membres du comité scientifique font ce travail en plus des tâches, hein, qui leur sont

normalement attribuées dans leur fonction première, donc voilà, on essaie de tenir une cadence, de cette réunion trimestrielle, donc on a tenu, hein, ces réunions sur la première année d'exécution du premier mandat et on s'inscrit dans cette continuité au moins pour les trois ans à venir. Voilà. Et pour votre information, je poserai ma candidature sur le poste de président du prochain bureau. Mais poser sa candidature ça ne veut pas dire être élue, en tout cas voilà. Vous savez tout. Oui ça serait trop facile.

P. GERMAIN – Donc sur ces points d'actualités quelques réactions ? Ce que je vous propose par contre, c'est qu'elles soient courtes et circonstanciées puisque vous avez vu, on a ouvert plusieurs champs d'information mais si on fait un débat sur chaque sujet à plusieurs intervenants, on ne pourra pas regarder les autres points à l'ordre du jour parce que c'est des sujets importants, tous, j'en conviens. Le cas échéant il faudra renvoyer à un groupe plus technique s'il y a un sujet en particulier qui doit être plus discuté avec le comité mais aujourd'hui ça serait juste des réactions ou des recommandations pour qu'on puisse dérouler notre ordre du jour et à la limite à la fin, à la place des questions diverses s'il faut revenir sur certaines questions d'actu on pourra y revenir. Mme la présidente d'EPLP ?

J. DEPLANQUE – Oui, j'ai appris que le comité scientifique avait rendu un deuxième avis sur le *Kea Trader*, on l'a jamais reçu. Et apparemment c'était un avis négatif, sur le démantèlement tel que le proposait la deuxième proposition de l'armateur d'après ce que j'ai, de ce que monsieur RICHER DE FORGES m'a dit. Vous avez donné deux avis techniques. On a eu le premier, on n'a pas eu le deuxième, voilà. Donc c'est à la DAM que je pose la question.

C. PAYRI – Moi, je...

T. CANTERI – Je vais vous répondre, les avis sont publics, vous avez tout à fait raison. La raison pour laquelle on ne l'a pas rendu public et contrairement à ce que dit l'arrêté, c'est que comme on n'est pas en fin de discussions avec l'armateur et pour éviter un jour que si l'armateur voulait s'en saisir pour faire du contentieux, qu'on le diffuse dans la nature. Voilà, et à la première occasion on le diffusera je vous rassure parce que c'est pas du tout pour le cacher, d'ailleurs la présidente est là elle peut en parler, c'est simplement que par souci de contentieux on voulait éviter que l'armateur ne l'ayant pas eu, lui, encore, il soit diffusé tous azimuts si vous voulez, voilà c'est tout. Mais on peut tout à fait, les conclusions, et la présidente est là régulièrement pour en parler, hein je veux dire, hein, il n'y a aucune volonté de le cacher c'est simplement, vous comprenez, c'est complètement élémentaire.

J. DEPLANQUE – Alors, sur le site de la DAM c'est pas possible. Sur Alfresco, non ? sur la plate-forme ?

T. CANTERI – Mais vous savez quand il y a 30 personnes dans la salle, quand il y en a plus d'une qui est au courant en général ce n'est plus un secret, hein. Voilà. Et oralement on peut le dire, mais on démentira si quelqu'un a dit qu'il l'a entendu.

J. DEPLANQUE – C'est quand même important d'un autre côté, de noter que le comité scientifique a donné un avis défavorable.

C. PAYRI – Ce que je peux rajouter c'est que le comité... Le second avis du comité scientifique n'a absolument pas varié dans sa conclusion par rapport au premier avis. Il a simplement regardé un second rapport, hein, qui a été remis et voilà, qui a épluché, point par point, hein, je ne l'ai plus en tête mais je crois qu'on avait fait un rapport relativement conséquent, hein, puisqu'il y avait cinq ou six pages de, de... voilà, d'avis de recommandations, mais la conclusion ne variait pas du premier avis, puisque les moyens proposés par l'armateur n'avaient pas évolué. Puisque c'était toujours la barge, la fameuse barge gravitaire avec ses huit points d'ancrage. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre interrogation ?

J. DEPLANQUE – Oui oui, tout à fait.

H. GERAUX – Très rapidement, sur ce point-là, la question est de savoir : est-ce que finalement les modalités d'intervention, qui n'étaient pas souhaitées par le comité scientifique, on a quand même pris en compte les recommandations du deuxième avis du comité scientifique dans le déploiement de cette solution ? Et pour revenir au GIP, je voudrais rappeler que on est à l'aube de 2020, du momentum politique biodiversité planétaire. Qu'est-ce que l'on va mettre sur la table, au niveau de la Calédonie, sur les scènes internationales que seront le congrès mondial de l'IUCN ou la COP 15 en Chine ? C'est le moment de montrer qu'on est à la hauteur des ambitions que l'on a mises sur la table pour avoir, non pas un parc de papier mais un véritable parc et si on veut en plus intéresser les

bailleurs internationaux, il faut non seulement être visible mais il faut être crédible. Et quand on voit la difficulté de mobiliser des moyens et que les discussions se prolongent entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État sur un ETP, deux ETP, est-ce qu'il y aura 300 millions ou pas les 300 millions, ... alors qu'aujourd'hui on doit tous se mettre en ordre de marche pour avoir quelque chose à écrire et co-construire tous ensemble dans quelques mois, on peut être un peu inquiet de la capacité de la Calédonie et de la France. N'oublions pas qu'il y aura un « One Planet Summit » dans le Pacifique en avril pour montrer le leadership français sur l'ambition mondiale de la biodiversité. Le parc en fait partie, ça va être un des plus beaux éléments et on sera juste à côté. Quelle histoire on veut raconter ? Donc nous on appelle véritablement à ce qu'il y ait véritablement un aboutissement des discussions pour que même dans des conditions de contraintes budgétaires, cet enjeu de fenêtre politique mondiale 2020, le parc et la Calédonie ne passent pas à côté. Parce que derrière c'est aussi des fenêtres de financement qui peuvent se fermer au niveau de bailleurs internationaux. Merci.

U. DE LA BORIE DE LA BATUT – Oui j'aurais quelques éléments de réponse. Donc, déjà, je pense qu'effectivement le diagnostic est très bon, c'est-à-dire qu'en 2020 on va être à la croisée des chemins de grandes échéances sur lesquelles tous les États qui se sont engagés dans une véritable révolution et une transition écologiques seront attendus et seront écoutés, et la France a à la fois des responsabilités et un rôle tout particulier à jouer, compte tenu de ses espaces maritimes aussi bien, donc, dans le Pacifique que sur le reste de la planète. Je voudrais quand même insister sur le fait que, certes on est soumis à des difficultés budgétaires et des contraintes – et il est d'autant plus urgent d'arriver à des résultats concrets donc pour le parc de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie. Vous évoquez des bailleurs internationaux. Moi j'insisterais sur le fait qu'il faut se concentrer aussi sur les solutions et les propositions d'accompagnement qui existent et qui sont beaucoup plus proches. Donc je pense à l'AFB, je pense aussi à l'AFD. Donc l'AFB qui a fait des propositions et qui est prête à discuter et je pense que s'il le souhaite le directeur peut compléter, mais à apporter son soutien concret et direct à l'accompagnement du parc. L'Agence française de développement, également, peut proposer des outils d'accompagnement et enfin les entreprises privées de Nouvelle-Calédonie sont engagées dans des travaux et dans des développements économiques soutenus par TI qui montrent à quel point la préservation de la biodiversité marine est un enjeu pour la planète. Donc à la fois, oui il y a urgence et en même temps il y a beaucoup de choses qui sont à portée de main et à saisir, donc il ne faudrait pas se concentrer ni sur un parc de papier en multipliant les structures de gouvernance, ni sur un parc uniquement juridique où l'implication des acteurs serait secondaire. Donc, je note bien la sonnette d'alarme qui a été tirée où il faut absolument qu'on avance mais, à la fois des choses ont déjà été faites dans le parc et continuent à l'être ; la réunion d'aujourd'hui et s'il faut on peut en acter de nouvelles et encore une fois il y a des solutions d'accompagnement, y compris budgétaires, qui sont à formaliser et à saisir dès maintenant. Voilà.

J. DEPLANQUE – Moi je pense qu'il est indispensable d'avoir des financements pérennes, qu'on se retrouve pas dans des situations comme avec l'Œil où une année sur deux, il y a une remise en cause des financements et publics et privés. Mais néanmoins peut-être que si cette structure avec un financement pérenne tarde à venir, on peut peut-être envisager, peut-être, une structure avec un personnel dédié contractuel, je sais pas, je pose la question. Pour faire avancer peut-être certains dossiers ou nous aider à travailler, je ne sais pas. Parce qu'effectivement, mettre quelque chose comme une structure pérenne, au niveau financement et juridiquement et tout ça, ça ne se fait pas comme ça et s'il y a urgence on peut peut-être recourir à des moyens peut-être un peu plus rapides en attendant.

K. LAMBERT – Je voudrais juste réagir sur le parallèle qui a été fait avec l'Œil. Parce que je tiens quand même à souligner que l'Œil, même si effectivement sa situation est un peu complexe, aujourd'hui bénéficie de financements qui lui permettent largement de remplir les missions, les missions qui sont les siennes notamment par rapport à ce qui concernait et ce qui représentait le cœur et la finalité de sa création sur le grand sud et sa mission associée et sociétale par rapport au suivi des mines. Aujourd'hui on est dans un contexte, effectivement, où il y a des restrictions et des efforts

à faire pour tous. Donc il y a un effectivement du coup un effort qui est demandé à l'Éil, mais un effort qui est somme toute proportionnellement plus faible que ce qu'on peut demander à d'autres structures et je tiens du coup à préciser que la direction de l'environnement en tant que telle a fait un effort financier ou budgétaire sur son budget de fonctionnement bien supérieur à l'effort qui est aujourd'hui demandé de la province vis-à-vis de l'Éil. Donc je pense qu'il faut aussi, même si c'est très important la question de la pérennité, je pense qu'il faut éviter les parallèles qui permettent à tendre à penser que du coup les collectivités, les institutions ne prennent pas leurs responsabilités quand il s'agit de mettre en œuvre des actions en matière de préservation et de gestion de l'environnement.

P. GERMAIN – Merci. On ne va pas on va pas faire de débat sur l'Éil, on en a déjà assez là. Juste en réponse, hein. Les problèmes juridiques : le GIP est ente guillemets calé juridiquement, il est prêt. Il a été adopté par le gouvernement en mars ou en avril de cette année. Donc maintenant c'est uniquement de mettre les moyens budgétaires en adéquation pour se mettre en ordre de marche et créer ce GIP qui est important, puisque je rappelle, je l'ai dit tout à l'heure rapidement, mais il a vocation à accueillir les provinces. Pour l'instant, le parc, il est uniquement porté par la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, que ce soit d'un point de vue humain et budgétaire, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, que ce soit sur toutes les questions environnementales, les questions de la pêche, les questions de la gestion, on ne peut pas travailler sans associer également les provinces. Donc il faut que l'année 2020 nous permette de passer à une autre vitesse. Vous l'avez dit, on a des enjeux qui sont internationaux et calédoniens. Il faut se doter maintenant des moyens d'action qui sont en adéquation avec nos ambitions. Je vais clore le débat, je suis désolé, parce qu'il va falloir que l'on poursuive et il y a des autres points intéressants. Donc juste une petite intervention et sinon on reprendra les échanges si on a le temps en fin de comité.

L. LHERMITTE – Je vais être très très bref. Merci monsieur le directeur pour les rappels historiques. Cela dit je ne comprends pas bien l'allusion parce que AB propose une solution qui tend à être vers le 21^e siècle et vous me faites un rappel sur la préhistoire à propos du fonctionnement du parti communiste. Donc il ne faut pas tomber d'un extrême à l'autre. Et puis ce que je voudrais dire ici, c'est que nous sommes sur une terre de parole – je pense que c'est fondamental – et que celle-ci ne doit pas être ni trahie, ni trahie, ni trompée. Or dans un communiqué de presse du gouvernement qui date du 3 janvier 2019, il a été écrit que cette décision, on parle de la décision de création du GIP, a été prise collégialement par les membres du comité de gestion. Or, Action Biosphère n'a jamais été sollicitée sur la question de la création du GIP. Et du coup, d'une certaine façon, le public ou nos adhérents peuvent croire des choses qui sont écrites et communiquées dans la presse et qui ne reflètent pas la réalité. Voilà, c'était un point. Donc sur l'image du parc, je pense qu'il est très important d'être rigoureux sur les paroles qui sont échangées et sur les positions qui sont prises dans le comité de gestion. Ensuite, il y a eu un grand laps de temps où on ne s'est pas rencontré et Action Biosphère félicite bien sûr les démarches qui sont faites pour le financement – puisque c'est ce dont il s'agit dans les derniers échanges – et nous souhaitons qu'il y ait des embauches de créés un maximum de budget qui soit développé pour la préservation et pour le bien et l'intérêt général. Merci.

P. GERMAIN – Merci. M. le directeur, on poursuit.

T. CANTERI – Ok, donc le point n° 3, c'est l'approbation du...

P. GERMAIN – Dernière, hein, dernière intervention.

C. CHEVILLON – Merci. Juste sur les points d'actualité. Sans vous demander de rentrer tout de suite dans la discussion, mais pour mémoire on a eu vent donc du fait que le *Sonja* aurait porté plainte contre la création de grandes réserves qui ont interrompu leur activité. Signaler la sortie du rapport de l'observatoire des pêches en Nouvelle-Calédonie en 2018 dans lequel il y a des résultats intéressants voire inquiétants et par là-même aussi avoir des informations sur les trois licences de pêche supplémentaires qui ont été accordées a priori ou pas, sachant que la fédération des pêcheurs hauturiers, depuis le début des travaux du parc et la création de ce comité de gestion, nous a expliqué qu'ils avaient trouvé un équilibre viable et durable sur la base de 16 licences de pêche et qu'ils n'avaient pas l'intention de développer d'avantage la filière.

[Point n° 3 – Approbation du règlement intérieur élaboré lors du comité de gestion technique du 28 mai 2019]

T. CANTERI – Donc point 3, l'approbation du règlement intérieur. Il a été longuement débattu lors du comité technique du 28 mai, qui avait vocation à, justement, purger toutes ces questions pratiques. Donc vous l'avez reçu il y a une quinzaine de jours. Il est assez court, il n'y a rien d'extraordinaire dedans si ce n'est que on acte... « extraordinaire » dans le sens qui va perturber le fonctionnement du parc, si ce n'est qu'on vous propose la création d'un bureau officiellement, qui est le bureau du comité... le règlement intérieur n'avait jamais été validé. Donc là, on vous propose de le valider formellement. Donc, de valider formellement la création d'un bureau etc., sachant que le bureau ne sera qu'une instance de proposition, de préparation technique pour le comité de gestion, qui lui-même n'a de toute façon pas de pouvoir de décision puisque le pouvoir de décision ce sont les autorités au-dessus, donc vous voyez qu'on ne prend pas de grands risques. Est-ce que, si vous l'avez donc tous lu attentivement. Est-ce que il y a des observations sachant encore une fois qu'on avait dit que normalement il n'y en aurait pas puisqu'on avait tout évoqué au mois de mai.

P. GERMAIN – Ça c'est méconnaître le fonctionnement du comité de gestion.

T. CANTERI – J'entends. Mais je fais comme je peux pour gagner dix minutes.

P. GERMAIN – Très rapidement, Mme la présidente d'EPLP.

J. DEPLANQUE – Oui on n'était pas là, encore une fois. Néanmoins moi je suis choquée d'apprendre que les CR sont diffusables sauf dans le cas d'un avis contraire du comité de gestion. Déjà, ça serait bien d'avoir un avis motivé : on ne peut pas dire comme ça on n'a pas envie qu'il soit diffusé. Je trouve que c'est vraiment antidémocratique : pourquoi est-ce qu'ils ne peuvent ne pas être diffusables ? Je ne vois pas pourquoi. Ce sont des travaux qu'on mène sur un bien public, voilà, dans le cadre des... je ne comprends pas. Je suis absolument contre. Je trouve qu'on doit communiquer normalement entre nous. Je ne comprends pas. Il y a un arrêté qui fixe les règles de confidentialité...

U. DE LA BORIE DE LA BATUT – Je voudrais donner une réponse. Alors, moi je n'ai pas participé non plus à la réunion sur ce règlement intérieur mais l'expérience, de conseils d'administration, de comités de gestion, de comités de suivi apprend qu'il peut toujours arriver qu'un comité de gestion, un conseil d'administration, ait à se saisir de questions qui sont soit qu'elles concernent la situation individuelle d'une personne, soit concernent des sujets sensibles, et qu'il serait je pense de nature à insulter l'avenir de ne pas accepter le fait que parfois il y a des sujets ou des situations, ou de personnes ou de personnes morales, dont on ne veut pas qu'elle soient mises à disposition de n'importe qui. Donc je pense que c'est simplement une clause de prudence, ou certainement de sagesse que de savoir que dans certains cas des contenus de débats n'ont pas vocation à être mis sur la place publique.

J. DEPLANQUE – Je ne comprends toujours pas. De tout ce que j'ai lu sur les travaux du comité de gestion, à aucun moment il m'a semblé qu'il fallait imposer un secret. Voilà, je ne comprends pas. Et je suis complètement contre. Simplement, il faut au moins un avis motivé et il faut peut-être au moins aussi citer la loi française sur la confidentialité. Mais décider comme ça, là, moi ça me dépasse totalement.

T. CANTERI – On prend note, hein.

M. VERDUGER – Alors je rejoins la présidente d'EPLP sur l'avis effectivement de ne pas diffuser les comptes rendus. Et moi je voulais juste également [faire une remarque], sur les délais : deux semaines avant la convocation et une semaine avant les documents, quand on a des comités chargés comme celui-là, une semaine c'est très court pour pas mal d'entre nous, je pense, pour le préparer. Voilà.

T. CANTERI – Les délais c'est des délais minimaux, ce qui permet de ... en cas d'urgence, voilà. Mais l'idéal c'est qu'on essaie de le faire un maximum en amont. Même pour nous, hein. Le but c'est pas de préparer tout la veille au soir, je vous rassure. Donc on fera le maximum et puis bin si c'est pas bien vous nous gronderez en nous disant que vous avez eu les documents trop tard. Cette fois-ci vous les avez eus 15 jours avant quasiment, formellement, donc...

M. VERDUGER – Douze jours.

P. GERMAIN – Ok. D'autres, pas d'opposition sur le reste du règlement intérieur ?

H. GERAUX – Non c'est une suggestion, pour améliorer ça. On a le même Alfresco. C'est d'avoir dans le règlement intérieur le fait qu'il y ait au plus tard le dernier document une semaine avant, mais au plus tard, et que dès que des documents sont prêts ils sont disposés dans un dossier « comité de gestion » sur Alfresco. Comme ça au fur à mesure que vous les avez produits et qu'ils sont validés, ils peuvent être à disposition et pas attendre que le dernier préparé donne le la pour que tout soit accessible. Voilà. Et enfin, « les membres du comité de gestion peuvent proposer des sujets à inscrire à l'ordre du jour » : il y a pas de modalités d'acceptation ou de refus d'informations sur l'acceptation ou le refus vis-à-vis des autres membres du comité de gestion. C'est juste ça qui pourrait être rajouté précisément.

J. DEPLANQUE – Et les délais aussi.

T. CANTERI – Moi je propose un truc : on l'adopte et dans six mois on le corrige. Ok, ça va ?

J. DEPLANQUE – Pourquoi on ne le corrige pas tout de suite ?

T. CANTERI – Ok, alors on rajoute « sauf avis contraire motivé », d'accord ? Ça va ?

J. DEPLANQUE – Et en corrélation avec la loi française sur la confidentialité.

T. CANTERI – On mettra qu'on respectera la loi en toute circonstances, madame, je vous le garantis.

J. DEPLANQUE – Excusez-moi, une chose encore. Je vois aussi à l'article 7 que le fonctionnement est cadré par une charte. Bon, c'est une charte de politesse. Moi je trouve que le comité de gestion doit avoir une charte d'éthique et de déontologie. On a dans le comité de gestion des personnes qui peuvent avoir des conflits d'intérêts. Hein, il y a des socio-professionnels qui sont dans le comité de gestion qui votent lors de comités, qui parlent de leur business, c'est pas normal. C'est pas normal, ça peut poser un problème. Quand je vois que les scientifiques ont une charte de déontologie, c'est des scientifiques, hein. Et nous, le comité de gestion on n'a pas une charte d'éthique et de déontologie ? C'est complètement anormal.

T. CANTERI – Ok, on en prend note. Donc je propose, avec l'accord des deux co-présidents, de rajouter : « sauf avis contraire *motivé* du comité de gestion » à l'article 2. On met aux voix et promis dans six mois on fera deux tours. Et on fera un bilan et on complètera ce n'est pas compliqué à compléter, mais là l'idée c'est qu'on ne le ré-écrit pas maintenant puisque le but c'est de l'avoir écrit au bout du compte. Ça vous va madame ? Vous avez eu satisfaction sur un point.

J. DEPLANQUE – Bin la charte d'éthique c'est très très important. Ça peut faire invalider une décision, hein. Je vois dans le compte rendu de réunion n° 6, on a parlé du tourisme. Les professionnels ont voté, ont assisté, ont voté, c'est pas normal.

P. GERMAIN – Oui mais la charte elle peut pas remettre en cause le comité de gestion. Le comité de gestion et ses quatre piliers sur le plan de gestion : il y a la *préservation*, il y a la *gestion des usages* et donc on a besoin qu'autour de la table il y ait tous les acteurs : il y ait les acteurs qui militent pour la préservation, mais il y a besoin aussi que les acteurs économiques qui ont des activités dans le parc puissent – et c'est l'objectif du comité de gestion – apporter leur éclairage et leur positionnement. Sinon, on aurait fait un format qui était totalement différent. Donc, on ne peut pas à travers une charte exclure tous les acteurs économiques dès lors que l'on parle de préservation, sinon ils ont plus rien à faire autour de la table puisqu'en permanence, le plan de gestion c'est de trouver un équilibre entre préservation et présence de l'homme, qu'elle soit économique ou pas, dans le parc.

J. DEPLANQUE – Oui, mais alors à ce moment-là, quand il s'agit de textes ou de dispositions qui concernent leurs business, qu'ils ne votent pas. Qu'ils assistent à la réunion, qu'ils apportent des éclairages, hein, mais qu'ils ne votent pas.

P. GERMAIN – Non mais, ... on va pas faire le débat là et reprendre ... Vous remettez en cause par cette approche la composition-même du comité de gestion et de son objectif, euh, donc. Donc, on poursuit M. le directeur, sur l'ordre du jour.

[Point n° 4 – Validation de la synthèse des connaissances sur les monts sous-marins]

T. CANTERI – OK le point 4 donc, qui est un point extrêmement important pour aujourd'hui, en tout cas un point technique extrêmement important -- les autres c'est évident mais celui-ci est très important -- la validation des connaissances sur les monts sous-marins. Alors, pour rappel, nous avons débattu à plusieurs reprises de l'enjeu d'avoir des nouvelles mesures de gestion complémentaires aux nouvelles sur des espaces qui font l'objet d'une biodiversité reconnue comme étant importante : les monts sous-marins, les îles hautes, on en a parlé il y a quelques instants, mais pour faire ce travail d'identification de mesures de gestion, il faut commencer par ce qui est la base, c'est-à-dire faire une synthèse des connaissances, voir ce dont on dispose comme éléments d'information sur le sujet. Donc c'est un travail qui a été mené depuis plusieurs mois maintenant par l'équipe du parc avec un appui de l'IRD. Donc pour le parc, donc là qui veut, la DAM, hein, et l'IRD, Solène DERVILLE, qui ont travaillé sur un document qui vous a été transmis il y a 12 jours, par voie électronique et qui fait 76 pages. Je l'ai relu hier soir en 45 minutes donc normalement en 12 jours on arrive à le lire en 45 minutes. Donc ce qui nous a permis d'avoir une synthèse ... Je vous taquine madame, je vous taquine, mais j'arrête, promis.

J. DEPLANQUE – C'est gentil.

T. CANTERI – Ce qui vous a permis d'avoir une connaissance ciblée, ça va être dit, hein, c'est pas une connaissance exhaustive, hein on n'a pas fait la compilation totale sinon en 12 jours ça n'aurait pas suffi pour le lire. Et donc l'idée c'est qu'on va vous le présenter maintenant pour qu'on le complète le cas échéant, sachant que le comité scientifique a été saisi -- vous avez son avis synthétisé dans le dossier -- et une fois que le document sera validé entre nous, ça nous permettra d'avoir le socle de discussion sur : qu'est-ce qu'on a besoin de faire ou pas sur ces monts sous-marins pour conforter leur protection, ou en tout cas vérifier qu'ils ne soient pas dégradés. Merci, donc je vous passe la parole, c'est Julie-Anne qui prend la parole en premier pour le parc.

J.-A. KERANDEL – Oui, donc bonjour à tous. Je vais vous présenter assez brièvement les principaux éléments de cette synthèse qui a été, comme M. CANTERI l'a dit, rédigée par la DAM, notamment par Morgane REIX-TRONQUET qui est dans notre équipe depuis deux ans et Solène DERVILLE qui est venue en appui à la réalisation de ce document. Donc je vais passer le contexte puisque M. CANTERI l'a rappelé. • Un petit rappel, pourquoi, qu'est-ce qu'un mont sous-marin et pourquoi on s'intéresse à eux ? Donc un mont sous-marin c'est une élévation sous-marine qui s'élève à plus de 1000 m au-dessus du plancher océanique et dont le sommet n'atteint jamais la surface. C'est la définition qui est la plus communément utilisée. Et pourquoi ces monts sous-marins sont intéressants ? Parce qu'ils ont un rôle écologique particulier : le fait qu'il soient... que ça soit des élévations assez dispersées et localisées, ça crée des remontées d'eau froide, des courants, des tourbillons qui favorisent la production de nutriments et du coup, qui attirent la faune, le micronecton et du coup les prédateurs, les prédateurs supérieurs, etc. Donc il y a tout un écosystème qui est créé autour de ces monts sous-marins et qui leur donne une valeur assez remarquable. • Donc là, vous avez une carte des principaux monts sous-marins qui ont été identifiés dans le parc naturel de la mer de Corail selon trois sources, trois données différentes. Bon, globalement on voit que ça concorde quand même. C'est les méthodes de calcul qui ont été différentes mais globalement, on voit que cela concorde. Comment sont détectés les monts sous-marins ? Principalement par des données bathymétriques, seulement il n'y a que 34 % de la surface du parc qui est couverte par les sondeurs multifaisceaux qui permettent une bonne bathymétrie, donc le reste c'est calculé avec des algorithmes, avec une méthode qui est appelée la gravimétrie, je ne vais pas rentrer dans le détail. Pour cette synthèse, les deux rédactrices ont fait le choix de s'intéresser à la plus récente des sources d'information qui sont les polygones violets que vous voyez sur la carte. Pourquoi ? Parce que déjà c'était la source la plus récente et parce qu'elle permet de donner une information sur la taille et la forme de chaque structure. Il y a aussi, également, un choix qui a été fait de s'intéresser uniquement aux monts sous-marins dont le sommet se situe entre la surface et 1000 m de profondeur. Pourquoi ? Parce qu'après 1000 m il fait très noir et il n'y a pas beaucoup de données disponibles, donc les monts sous-marins qui ont été étudiés dans cette synthèse sont visibles

sur cette carte. Ils sont au nombre de 96 et vous pouvez le voir en orange, ce sont les monts qui sont les moins profonds, donc dont le sommet se situe entre la surface et 200 m de profondeur, et les monts un peu plus profonds, en violet. • Donc à partir de cette carte, elles ont pu distinguer des grands sous-ensembles appelés, voilà, donc, l'alignement des Chesterfield, de Lord Howe, ride de Fairway, ride des Loyauté, ride de Norfolk, et l'arc volcanique de Matthew-Hunter. Donc la première partie du document s'intéresse à l'environnement de ces monts sous-marins. Donc je rappelle que c'est un travail vraiment non exhaustif, c'est vraiment une information, les publications qui ont été trouvées pendant ce laps de temps de travail et évidemment cela ne demande qu'à être complété mais au bout d'un moment on est obligé de rendre un document fini, donc cela va quand même constituer une bonne base de travail pour les discussions à venir. • Donc la première partie traite de la diversité des habitats. Donc là on parle d'une géo-diversité des monts sous-marins qui est assez exceptionnelle et variée, due à l'histoire géologique particulière de la Nouvelle-Calédonie. Ça représente un grand intérêt au niveau scientifique puisque la nature du substrat, en fait, va influencer sur l'assemblage d'espèces et sur les écosystèmes qui se forment sur ces monts sous-marins. • Cette partie traite aussi des divers courants océaniques autour des monts sous-marins qui créent des conditions particulières favorables à l'accumulation de biomasse. • Le document traite ensuite, sur une grosse partie, de la biodiversité benthique puisqu'il y a beaucoup de campagnes qui ont été réalisées dans le ..., notamment à travers le programme Tropical Deep-Sea Benthos. Donc ces recherches ont mis en évidence une biodiversité benthique inégalee au niveau du Pacifique. Et ce benthos a des caractéristiques remarquables comme du micro-endémisme, la présence d'espèces fossiles et une particularité de ce benthos c'est qu'il est très peu résilient, puisque les organismes qui le composent ont une croissance très lente et une durée de vie très longue, ce qui le rend vraiment très vulnérable également. À propos de ces recherches, c'est principalement la ride de Norfolk et la ride des Loyauté ici qui ont été étudiées. Il y a quelques études qui ont été faites sur l'alignement des Chesterfield, qui montrent un bon potentiel au niveau biodiversité du benthos, les autres zones sont moins connues. Ce qu'il n'est pas possible de faire à l'heure actuelle, c'est de différencier chaque mont sous-marin et de les hiérarchiser en fonction de leur biodiversité. Ça, les scientifiques n'ont pas pu faire les études pour, donc on ne peut pas dire : « un mont sous-marin est plus important qu'un autre en termes de biodiversité du benthos », pour l'instant ça n'est pas possible. Mais ce qu'on sait c'est que, voilà, la biodiversité est vraiment inégalee au niveau du Pacifique d'après ce qu'on connaît. • La troisième partie traite de la biodiversité pélagique. Donc là aussi les monts sous-marins sont des hot spots de biodiversité dus à l'écologie particulière, les courants tourbillonnaires, les remontées d'eau froide, etc. Les études en Nouvelle-Calédonie se sont basées notamment sur les analyses des captures de pêche et des observations en mer lors des campagnes de pêche. Il n'y a pas vraiment de lien, de rôle particulier qui a été identifié pour les espèces comme les tortues, les oiseaux marins, les requins, d'après les données qu'on a, mais dans le monde c'est connu que les monts sous-marins ont vraiment un effet d'augmentation de la diversité et de la biomasse. Ce qu'on sait par exemple, en revanche, c'est concernant les baleines à bosse, il y a beaucoup de... il y a un programme scientifique actuellement en cours qui donne beaucoup d'informations sur l'utilisation des baleines à bosse, comment elles utilisent les monts sous-marins. Donc on sait qu'il y a vraiment des zones de reproduction ici dans le sud du parc et qu'il y a un potentiel au niveau des Chesterfield, une utilisation de ces monts au niveau des Chesterfield et de la ride de Fairway, mais il y a encore des études à approfondir. En revanche, concernant les autres cétacés il n'y a pas beaucoup de données, on ne sait pas trop comment ils utilisent ces monts sous-marins. • La deuxième partie du document traite des usages, donc des usages actuels et potentiels sur les monts sous-marins. La première partie traite de la pêche : la pêche profonde, donc deux ressources potentielles connues, profondes : donc le vivaneau et le béryx. Il y a beaucoup d'études qui ont été faites par les années passées mais qui restent à approfondir parce que les jeux de données actuels sont trop limités pour pouvoir proposer un modèle d'exploitation. Il y a quand même actuellement une licence de pêche profonde qui a été octroyée dans le parc, mais elle n'a pas été, disons, utilisée pour l'instant, le bateau n'est pas

encore en activité. Deuxième activité de pêche, bien sûr, c'est la pêche palangrière, qui a lieu depuis des années dans le parc, mais les données de position de capture de pêche hauturière ne correspondent pas avec les zones de monts sous-marins. En fait ça n'intéresse pas forcément les pêcheurs d'aller dans ces zones-là puisqu'il y a un risque d'interférence des palangres avec des sommets peu profonds. Donc on n'a pas, on a ... l'effort de pêche ne se concentre pas sur les zones identifiées de monts sous-marins. • Ensuite le document traite de deux cas d'exploitation qui sont encore potentiels, uniquement spéculatifs : donc c'est les ressources géologiques. Ressources géologiques, là on est vraiment à un stade où il n'y vraiment pas assez de données pour dire : « il y a telle présence d'hydrocarbures ou de métaux à tel endroit ». C'est vraiment des cartes de prédiction : « l'endroit serait favorable à ... », mais on ne peut pas aller plus loin : il n'y a pas de ressources avérées, on a pas assez de données disponibles. Pareil pour les espèces à propriétés pharmaceutiques et cosmétiques, on sait qu'il y a peut-être un potentiel mais il n'y a pas du tout assez de données pour dire ..., pour dire : « là il y a telle espèce ». • Juste un point concernant la pêche profonde, j'ai oublié de vous le mentionner tout à l'heure, il y a eu des études qui ont été faites sur d'autres ressources potentielles profondes, autres que le vivaneau et le béryx, telles que par exemple les crustacés, tout ça, mais apparemment il n'y aurait pas assez, elles ne seraient pas en nombres assez suffisants pour accepter une exploitation ou une activité extractive, en fait. • Et dernier usage, le trafic maritime, mais quand on voit les cartes de trafic maritime – là je l'ai présenté succinctement mais dans le document il y a la carte complète – on voit que les routes des navires ne sont pas sur les zones de monts sous-marins, donc a priori la pression est pratiquement inexistante. • La dernière partie du document traite des lacunes de connaissances. Donc il y a ..., le constat qui est fait c'est que les connaissances sont ... bien qu'il y en ait pas mal en Nouvelle-Calédonie, elles sont quand même très fragmentaires et spatialement hétérogènes. Il a été observé que la faune, au niveau de la faune benthique, au-delà de 800 m on avait très peu de données puisque par manque d'échantillonnage, mais bon il faut comprendre que les campagnes, c'est assez compliqué à mettre en œuvre, enfin c'est des gros moyens donc ... et le parc est immense donc... donc voilà on a des données mais c'est encore sous-échantillonné pour avoir des résultats utiles. Il manque, comme on a dit tout à l'heure, des données sur la fréquentation des monts sous-marins par la mégafaune marine autre que baleines à bosse. Baleines à bosse on connaît mais les autres cétacés, on n'a pas beaucoup de données et il reste encore des études à faire sur les espèces profondes potentiellement exploitables comme le béryx et le vivaneau, notamment pour comprendre vraiment la dynamique de ces stocks et voir comment ils se comportent. • Il y a aussi ... le document ne traite pas beaucoup des aspects géologiques. Là aussi ça a été soulevé par plusieurs experts en fait, ça demanderait un complément d'information sur, vraiment, la nature géologique de ces monts sous-marins qui est assez spécifique et très intéressante. • Voilà, donc ce document, il a été soumis à l'avis du comité scientifique. Donc vous avez eu l'avis dans les notes qui vous ont été transmises avec l'invitation à ce comité. La qualité et la rigueur du travail ont été saluées par l'avis du comité scientifique et ils ont fait pas beaucoup..., quelques corrections qui ont été intégrées au document et ils ont apporté quelques compléments, notamment suggéré de rajouter des informations sur les invertébrés, la géologie, de prendre en compte des travaux qui ont été faits par ailleurs et qui pourraient compléter les informations, comme le travail doctoral de Sophie Bari et d'explorer aussi la dimension symbolique et coutumière qui n'a pas trop été traitée dans ce document, mais également par manque de moyens et de temps. Donc on a pris toutes ces remarques en compte et les travaux à venir, notamment par des ateliers participatifs qui vont être organisés dans les mois à venir, vont permettre de réunir un peu tous les experts autour de la table et qui pourront vraiment compléter ce document avec leurs connaissances, mais ça constitue quand même une bonne base de travail. Voilà.

P. GERMAIN – Merci, en tout cas je remercie et je félicite les différents intervenants de la direction des affaires maritimes, de l'IRD ou du comité scientifique pour cette production qui nous donne un premier état des lieux. Comme il a été indiqué, il ne sera jamais exhaustif et encore pour longtemps mais c'est le travail qui est à venir mais qui nous permet d'avoir là une première photographie

sur notre connaissance des monts sous-marins. Y a-t-il des réactions ? L'objectif est de valider ce travail, hein, et de le reprendre à notre compte pour pouvoir poursuivre les travaux autour de la préservation de ces écosystèmes. Y a-t-il des interventions ? Oui, pour EPLP et après, pour Action Biosphère.

J. DEPLANQUE – Donc on note bien que cette synthèse est provisoire, c'est simplement un socle de travail et que dans les mois qui viennent des améliorations, surtout par rapport aux remarques des scientifiques, seront faites. Donc on acte ce fait. Moi je voudrais attirer... je voudrais poser quelques questions sur le chapitre des béryx. D'une part on a eu... on a été en copie d'échanges entre M. RICHER DE FORGES et Philippe BORSA qui contestent un petit peu, enfin, qui voudraient voir quelques corrections sur la dynamique des populations des béryx sachant qu'il y a eu une confusion sur les *Beryx splendens* et les *Beryx mollis*. Je crois que sont mentionnées les sources de ces remarques par rapport aux travaux de Patrick LEHODEY. Action Biosphère a fait un gros travail dessus et on aimerait que la DAM vérifie un peu tout ça. Apparemment, d'après ce que dit Philippe Borsa, la confusion entre ces deux espèces remet en cause le travail qui est exposé ici parce qu'il y a eu d'autres sources de travaux. Donc, voilà, on aimerait que ce point soit un peu plus étudié, d'autant plus que les béryx peuvent être une source d'exploitation. Donc c'est quand même intéressant d'avoir des informations un peu plus complètes, d'autant plus que ce sont des espèces à faible résilience, voilà. Donc on aimerait bien que ce point soit un peu plus regardé. Et je voudrais avoir des renseignements sur les licences qui ont été accordées à des pêcheurs. J'imagine que ce sont des licences qui permettent à la fois au pêcheur d'avoir un peu de revenus, mais aussi d'apporter des prises pour des sujets de connaissance ? Là on fait état d'une autorisation à un pêcheur pour une cinquantaine de tonnes. Il y aurait des accompagnateurs, des observateurs... Donc qui sont ces observateurs ? Quel est le but de ces... voilà. Donc on a quelques éléments pour les béryx, on n'a aucun élément chiffré pour les vivaneaux – on sait qu'il y a ce même genre de campagne de prévu – et aussi pour les crustacés. Donc pour les vivaneaux on voudrait savoir le tonnage, les conditions, la même chose pour les crustacés, quoi.

P. GERMAIN – Euh... bon.

T. CANTERI – M. DUCROCQ peut répondre pour la licence. Sur la question de M. BORSA on va vérifier euh, évidemment, on vérifie tout. Après, euh, M. BORSA il est très... prolixé puisqu'il nous a fait... il nous envoie des informations sur les ois... l'ornithologie, l'halieutique, etc. Donc euh...

J. DEPLANQUE – C'est un généticien, donc c'est intéressant.

T. CANTERI – Voilà. On va vérifier mais on ne peut pas non plus vérifier au jour le jour toutes les informations qu'on reçoit. Mais on va les prendre en compte.

C. PAYRI – Moi ce que je voudrais... Moi, si je peux me permettre d'intervenir sur ce point. En tout cas merci de le signaler. Moi je trouve étonnant que le comité scientifique ne soit pas informé de... de ces apartés. Donc euh..., voilà. Moi, j'invite à ce que le comité scientifique soit interrogé et que le comité scientifique fasse son travail pour donner des informations. Je rappelle qu'il y a des halieutes, hein, dans le comité scientifique, donc moi j'aimerais avoir leur, leur... voilà... leurs commentaires. Moi-même je ne suis pas halieute, donc voilà. Moi, donc j'invite les personnes qui font des apartés, bin de s'ouvrir, puisqu'on parlait, hein, de déontologie, d'éthique, de transparence etc. Donc voilà. Le comité scientifique fera son travail dès lors qu'il est interrogé. Pour l'instant il ne l'a pas été. Je ne suis pas informée de ce que vous... de ce dont vous faites état.

J. DEPLANQUE – J'en fais état là maintenant.

C. PAYRI – Non mais, vous signalez le..., des interactions avec les membres du comité scientifique. Vous avez cité M. Bertrand RICHER DE FORGES. Et je regrette que le comité scientifique n'ait pas été informé. Que ça ne soit pas ouvert au comité scientifique. Voilà.

J. DEPLANQUE – Il y a eu des échanges entre eux et ils m'ont mise en copie.

C. PAYRI – Non non, mais ce que je voulais vous dire, c'est que, j'aurais été informée de cela, j'aurais préparé éventuellement une réponse à vous apporter je crois. C'est la seule chose que je voulais signaler. Dans le principe de euh... de la transparence.

J. DEPLANQUE – Bin j'en parle maintenant...

C. PAYRI – Non non, mais moi, non, je veux dire par rapport au comité scientifique parce que la manière, si vous voulez, l'impression que l'on a c'est que... voilà... le comité scientifique est muet là-dessus. Il est muet parce qu'il est pas informé.

J. DEPLANQUE – Mais je pense que la mention des travaux de Patrick LEHODEY se rapporte à ce point, justement, donc quelqu'un l'a vu dans le comité scientifique.

P. GERMAIN – Il y a plusieurs demandes, alors j'avais dit... bon... Et on n'a pas apporté la réponse sur les licences.

M. DUCROCQ – Je vais vous apporter quelques... quelques éléments de réponse concernant la licence de la pêche à ressource profonde qui a été octroyée en avril 2019 suite à un avis de la commission, un avis favorable de la commission des ressources marines délivré en mars 2019. Il concerne un navire qui a pour objet d'exploiter à la fois la ressource profonde mais également la ressource pélagique pour que... et effectivement – de manière très accessoire, je vous rassurerai à la fin mais... – de déployer à titre exploratoire un casier profond qui à mon sens ne sera jamais déployé. Pour ce qui concerne la ressource profonde, effectivement il y a un quota qui été attribué pour un prélèvement de béryx de 50 tonnes par année sachant que le quota global pour la surface des eaux de la Nouvelle-Calédonie est de 600 tonnes/an donc on est à 10 % du TAC total ; et pour le vivaneau il n'y a pas de quota puisque ce n'est pas prévu par la réglementation en Nouvelle-Calédonie. Le navire n'a pas encore commencé à pêcher aujourd'hui. Il espère pouvoir faire une campagne d'ici à la fin de l'année mais ce n'est absolument pas garanti. Et pour en terminer, effectivement, la délivrance de cette licence a été conditionnée à de nombreuses règles d'encadrement au rang desquels : l'obligation qui est faite au navire d'un suivi VMS, c'est-à-dire que le navire est suivi en permanence par la direction et le service de la pêche de la direction des affaires maritimes ; obligation d'embarquer des observateurs à bord des navires et ces observateurs sont compétents et qualifiés pour remplir cette mission, puisque c'est le programme actuel d'observateurs des pêches en Nouvelle-Calédonie ; obligation de prévenir les affaires maritimes au minimum, de mémoire, 24 h ou 48 h avant le débarquement au port de Nouville ; et obligation de laisser la possibilité d'opérer des échantillonnages et des mesures sur les captures qui sont effectuées au débarquement ; et enfin, pour éviter toute exploitation malencontreuse ou surexploitation des monts sous-marins profonds, l'activité de pêche a été encadrée au travers d'un zonage, à savoir que l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a été divisé en carrés de demi-degrés et que ce navire n'a pour autorisation que quatre jours de pêche par carré, ce qui veut dire que le navire ne pourra pas pêcher plus de quatre jours en moyenne par mont sous-marin, ce qui, l'ensemble de ces mesures étant décrites, nous permettrait de nous assurer d'une exploitation durable, tout du moins encadrée et de permettre également la collecte d'échantillons qui sont nécessaires pour continuer à acquérir de la connaissance sur ces ressources.

P. GERMAIN – Merci.

A. CICA – Merci, c'est juste pour que le comité de gestion ait un peu l'avis des pêcheurs en ce qui concerne les monts sous-marins. Alors, vous savez tous que les pêcheurs voient un grand intérêt sur la pêche autour de ces monts sous-marins, parce que c'est une forte concentration de poissons et notamment le vivaneau que les pêcheurs pêchent beaucoup. Néanmoins on souhaite que tout soit bien réglementé mais qu'il n'y ait pas d'interdiction pour pouvoir y accéder Pareillement on utilise actuellement des techniques de pêches bien appropriées, avec une palangrotte avec 5 hameçons et je pense que c'est la technique de pêche qui est la mieux appropriée pour préserver, justement, cette ressource. Et on souhaite aussi que toutes sortes de pêche comme le chalut, le dragage, tout ça soit interdit. Voilà, c'est un peu le souhait des pêcheurs qui puissent accéder à... et aussi limiter, justement, les autorisations de pêche sur ces monts sous-marins, notamment de la pêche profonde, hein. Voilà, merci.

P. GERMAIN – Merci.

L. LHERMITTE – Je vais être très très bref. Sur le règlement intérieur : on ne s'oppose pas mais on regrette qu'aucune, apparemment, des propositions qu'avait faites Action Biosphère n'ait été retenue, dans la vue d'améliorer les choses. Sur ce document sur les monts sous-marin, on a pu travailler dans le temps qu'on a eu des 12 derniers jours et on s'est permis d'envoyer à tout le comité – vous m'en excusez auparavant parce qu'on a fait répondre à tous,

c'est quelque chose que j'aime pas faire par mail mais ... – un document qui résume toutes nos observations et comme ça, cela clôt mon intervention pour aujourd'hui, dans laquelle je serais très bref en disant que nous ne validons pas ce document comme base de travail, pour savoir les proportions adéquates qu'il s'agit d'exploiter. Nous pensons qu'il est effectivement insuffisant et nous proposons que soient classés en réserve intégrale l'ensemble des monts sous-marins, après en avoir déterminé sans ambiguïté le nombre et évalué la surface. Voilà pour Action Biosphère. On salue, évidemment, la réaction des pêcheurs qui est de préserver au maximum leur ressource et donc ce qu'on souhaite, c'est que les quotas qui sont donnés fassent l'objet d'études sérieuses pour être certain que ça n'impacte pas leur stock et que ce soit fait de façon, bien sûr, à ce que ça puisse durer, on peut dire, des *millénaires*. Voilà. Puisqu'on touche des zones qui sont très sensibles et qui mettent beaucoup de temps à se reconstituer. C'est pas la surface d'une mine qu'on peut reboiser en 50 ans. Et donc voilà on attachera de l'importance dans la balance entre le collège de la société civile et les acteurs économiques. On voit bien que nous sommes la plupart du temps ceux qui embêtons un peu tout le monde, on s'en excuse auparavant. Mais, dans une gestion équilibrée et harmonieuse, eh bien il devrait se faire entendre un petit peu des deux voix, c'est-à-dire que chacun défende les intérêts qui lui semblent les plus importants, que ce soit l'économie ou la préservation. Je vous remercie encore de la parole. Merci.

T. CANTERI – Je me permets de réagir pour re-préciser devant tout le monde l'objet de la présentation : ce n'est pas de faire ou non des réserves intégrales ou que sais-je dans les monts sous-marins. On parle de la synthèse des connaissances scientifiques. C'est ça qu'on vous demande entre guillemets de *valider*, c'est un grand mot puisque y a déjà eu des publications etc. Donc on ne vous demande pas de repasser dernière pour dire si elles sont bonnes ou pas. C'est pour se mettre tous d'accord sur ce socle de connaissances pour ensuite discuter de mesures ou pas monsieur CICA évoquait des choses, il y aura le temps pour ça aujourd'hui c'est le temps de est ce que vous estimez que le travail qui a été fait est suffisant pour ensuite servir de base de discussion scientifique pour la suite. Le temps viendra pour parler d'autres choses. Il y aura suffisamment le temps de conflit. Là, aujourd'hui c'est le temps de l'écuménisme où tout le monde doit être d'accord pour dire que le document il est de bonne qualité modulo quelques trucs à compléter etc. Mais blague à part, c'est ça qu'on vous demande. Attention on n'a aucune carte de réserve, rien du tout. C'est ça qui est dans le document. C'est surtout ça qu'il faut qu'on valide aujourd'hui, c'est une base importante pour la suite.

L. LHERMITTE – Bon donc nous, on ne valide pas.

F. PITHON – Nous pour la fédération des pêcheurs hauturiers, donc nous on est ... comme c'est bien indiqué dans le document on est assez peu concerné par ces histoires de monts sous-marins, vu que il n'y a pas d'exploitation par les pêcheurs hauturiers de la ressource benthique. Donc on dirait que globalement on valide ce document qui, finalement reconnaît le fait que la pêche hauturière, non seulement ne cible pas spécialement les monts sous-marins, mais en plus n'a pour ainsi dire pas d'impact dessus. Je tiens quand même à souligner une chose, malgré ce qu'a dit M. le directeur des affaires maritimes, on tient quand même à attirer l'attention sur le fait que une exclusion, même si c'est pas le sujet du jour, de ces zones sur lesquelles on ne pêche pas mais où on a du passage, disons-le, accessoirement comme ailleurs, quoi, un morcellement finalement de la zone de pêche porterait certainement un coup fatal à la pêche hauturière calédonienne. Merci.

P. GERMAIN – Juste pour le positionnement de Action Biosphère, l'idée, je répète ce qu'a dit le directeur des affaires maritimes, c'est que on considère qu'on a une base de connaissances qui a été synthétisée dans ce rapport et qui nous permet, au stade des connaissances que l'on a et qu'on n'ait pas oublié de rapports qui sont importants et qui auraient pu éclairer de manière différente notre connaissance des monts sous-marins, pour passer à l'étape ensuite. Il est certain que notre connaissance n'est pas exhaustive sur la biodiversité, sur les ressources pélagiques, benthiques etc. On pourrait renvoyer à différentes études. C'est-à-dire qu'on passera au stade suivant au terme de ces différentes études. Bref, on va améliorer notre connaissance mais on n'améliorera pas notre gestion de ces zones-là. Donc voilà, il y a un gros travail qui a été fait en disant : « à ce stade et par rapport à la connaissance qui est à

notre disposition en Nouvelle-Calédonie, voilà ce que l'on a comme information sur les monts sous-marins et est-ce que c'est suffisant pour pouvoir commencer à travailler sur la gestion de ces écosystèmes ? ». Inversement, si on considère que ce travail n'est pas le bon et bien suffisant on devra renvoyer ça à des études, à des commandes de recherche modulo ces financements, pour se projeter le cas échéant dans l'avenir sur la gestion. C'est-à-dire qu'à ce stade on fait rien. Donc à un moment, c'est ce qu'on a essayé de faire dans ce comité de gestion : on fait avec ce que l'on a et on avance parce que sinon, sinon on ne fait rien. CI ?

T. AUGER – Oui bonjour à tous. Tout d'abord je voudrais excuser l'absence de François TRON qui est directeur de tout le programme de Conservation International ici en Nouvelle-Calédonie. Malheureusement, il a un conflit d'agendas donc il n'a pas pu venir donc c'est moi qui le représente. Ensuite, je voudrais féliciter le travail qui a été réalisé à la fois par la DAM et l'IRD sur ce document de synthèse, parce que il manque certes des choses mais c'est un travail qui reflète beaucoup d'efforts donc ça c'est très bien. Moi, je voudrais juste attirer l'attention de tout le monde sur trois documents qui malheureusement ne sont pas dans la bibliographie de ce document et je pense ont de l'intérêt : deux documents de l'IUCN dont un qui vient de sortir – qui est sorti l'année dernière – sur l'exploitation tout ce qui est minière et de fond, sur l'impact que ça peut avoir sur l'environnement ; et un document aussi qui a été fait par la CPS et l'Union européenne en 2013 qui est sur les croûtes de ferromanganèse et en cobalt. Et c'est un examen physique biologique environnemental et techniques sur cette future potentielle exploitation qui pourrait avoir lieu ici et qui a lieu ailleurs. Donc voilà, ces trois documents je les partagerais bien volontiers à tout le monde parce que cela me paraît être des documents importants pour avoir une vision éclairée sur la gestion de ces monts sous-marins. Merci.

P. GERMAIN – Merci de cette contribution on en prend note, et on met ça dans notre stock. WWF ?

H. GERAUX – Donc le WWF valide cette synthèse et félicite le travail réalisé, sous réserve que soient repassés et re-soumis au CS les points d'enjeux qui viennent d'être soulevés : les publications que vient de citer CI mais également cette question de confusion possible des espèces de beryx qui touche de la biodiversité mais aussi le potentiel de développement économique qui sont des points très sensibles. Et Claude PAYRI le disait tout à l'heure regretter de ne pas avoir eu l'ensemble des informations et des sollicitations sur ces aspects-là : je pense que c'est critique que l'on puisse repartir travailler dans un groupe de travail avec ce retour complémentaire du CS sur les points sensibles soulevés. Et enfin une question, c'est de savoir par rapport à ces monts sous-marins, si en 2020 il est prévu que l'agenda de travail, même s'il n'est que théorique pour le moment, planifie un vote, mais une validation officielle de ce classement et une promotion toujours dans cette année 2020. Merci.

P. GERMAIN – Merci, avant de passer la parole au sénateur. Oui en tous cas c'est l'objectif, c'est de faire un état de la connaissance. Des rapports peuvent les enrichir, ils devront être pris en compte, mais il faut un moment démarrer. Cela n'empêche pas le travail du comité scientifique là aussi dans le temps disponible qu'il a pour nous appuyer. Et de toute façon, on devra en permanence enrichir ce rapport d'une manière ou d'une autre en fonction des différents retours que l'on aura, des rapports qui ont été omis, ou des nouvelles contributions qui pourront apparaître, hein. Notre connaissance ne va pas se refermer à ce stade. C'est simplement notre base ou support de débat. Bien entendu, une fois qu'on a « dépassé » entre guillemets, même si, je l'ai dit c'est un travail continu, ce premier constat ou ce premier bilan de notre connaissance et pouvoir engager les discussions en disant : « qu'est-ce qu'il convient de faire en matière de préservation en tenant compte du conflit des usages pour préserver ce patrimoine ? ». Monsieur le sénateur ?

J.-Y. POEDI – Tout simplement, au risque de répéter parce que ce que je vais dire, bin c'est ce que vous avez, là, dit un peu tout le monde. Je pense, valider ou ne pas valider ce travail qui a été fait, pour moi, c'est là la suite à donner par rapport à un document qui a été fait, de partir de ça, parce que on est appelé à se retrouver pour parler de tout ça. Donc je pense que pour moi, valider ou pas n'est pas important, pour moi. Je ne veux pas dire que ce n'est pas important le travail, mais je me projette plus dans les rencontres fu-

tures pour mieux asseoir les choses et parler pour entrer concrètement dans le sujet. Donc voilà la position des coutumiers sur ça. C'est le rapport, c'est le partage, c'est aller directement à l'intérieur des choses pour mieux appréhender. Voilà, simplement pour ne pas revenir, redire ce qui a été dit, tout simplement pour l'avenir dans ce sens-là et plus dans la profondeur. Merci.

P. GERMAIN – Merci. EPLP ?

J. DEPLANQUE – Non, allez-y Mme PAYRI.

C. PAYRI – Je voulais simplement dire que pour rebondir sur ce que le sénateur vient de mentionner : les scientifiques, bien qu'ils soient réputés connus pour toujours en vouloir plus et savoir plus, estiment que les connaissances que l'on a acquises aujourd'hui sont suffisantes pour aller plus loin maintenant et réfléchir, justement, en termes de préservation et de conservation. Evidemment ça met pas de côté l'idée qu'il faut continuer, ça c'est notre travail, hein, continuer à acquérir de la connaissance, voilà. Je crois que, en tous cas je ne veux pas trahir le positionnement du comité scientifique qui espère que rapidement se mette autour de la table dans la seconde phase, et la troisième phase. Peut-être que le directeur de la DAM pourrait le rappeler cela s'inscrit dans la première phase de réflexion, puisque normalement on avait exposé la méthodologie la dernière fois me semble-t-il. Voilà. On avait fait en sorte de travailler le plus rapidement possible pour que l'on entre dans la seconde phase qui apportera la troisième puisque c'est elle qui croisera les avis pour définir un plan d'action, de conservation. Voilà. Et bien entendu, le comité scientifique prendra en compte les différentes données qui ont été apportées aujourd'hui.

J. DEPLANQUE – Oui. Moi je rejoins un peu le sénateur sur l'idée de valider ou pas valider – on ne sait pas trop ce que ça veut dire. Moi ce que je note c'est qu'effectivement dans le dossier il est dit en introduction que « cette base de connaissances permettra par la suite d'identifier, hiérarchiser des enjeux de conservation et d'usages afin de déterminer des mesures de gestion adaptées ». Moi, sur 90 % du dossier, je n'ai pas grand-chose à dire. Bien sûr, on relève les lacunes, les manques, les trucs, les machins. Si le comité scientifique dit qu'on peut déjà prendre des mesures, pour quoi pas. Néanmoins, moi j'estime qu'au niveau des beryx, des vivaneaux et des crustacés on n'a pas assez d'éléments pour dire, ça c'est important quand même, derrière il y a des possibilités, des potentialités de ressources, voilà. Est-ce qu'on autorise telle ou telle zone où il y a des potentiels mais on ne sait pas où on va, on ne connaît pas la ressource, je trouve que c'est un peu dangereux. Maintenant, on devrait avancer dans ce sens, sur ces trois points. D'autre part, quand on voit le plan de gestion 2019-2020, ça veut dire qu'apparemment, on part de ce dossier pour commencer à travailler sur le zonage. On voit que sur les monts sous-marins – on a donc la publication de cette synthèse – on a déjà en décembre 2019 des ateliers participatifs. Donc ça veut dire qu'on n'aura pas les éléments, peut-être, sur les beryx, et les vivaneaux et les crustacés d'ici ces réunions, ces ateliers : moi ça me gêne beaucoup. On peut peut-être se prononcer sur la connaissance benthique, pélagique, ... mais sur ces trois points-là je pense que c'est comme disait le monsieur de la fédération : si on commence à interdire mais on sait pas ce qu'il y a dedans et tout ça, ça me paraît un peu ... c'est très léger pour moi. Donc moi je pense qu'il faut qu'on avance sur ce travail, qu'on ait déjà un document un peu plus complet et qu'après on travaille. Mais voilà, sur certains points moi je trouve qu'on ne peut pas travailler grâce à ça. Il y a 15 %-10 % qui font qu'on peut être bloqué sur certains aspects. Maintenant, on a bien vu dans le rapport : la ride de Norfolk, l'alignement des Chesterfield, il y a des richesses énormes. On peut déjà, effectivement, envisager de parler de ça, mais on a malheureusement quelques points qui manquent encore.

C. PAYRI – Oui mais, quand même...

T. CANTERI – Un point de méthode, si vous le voulez bien madame. Et je pense que si vous le dites, c'est que manifestement les choses n'ont pas été clairement exprimées. D'une part, vous avez un rappel des étapes qui sont au tableau-là. Aujourd'hui, on vous soumet une synthèse des connaissances. Quand on dit *valider*, le terme est peut-être ... le terme n'est pas forcément le plus adéquat mais, si on veut commencer à travailler dans une étape 2 qui n'est pas celle d'aujourd'hui, mais de réfléchir à des enjeux de gestion, à qu'est-ce qu'on peut faire pour mieux gérer cet espace-là, il faut qu'on ait un matériau de départ sur lequel on ait un minimum de consensus. Si on n'a pas ce matériau, la première réunion, chacun

va arriver avec ses trucs, ses machins et on va passer la première réunion à faire ce qu'on fait aujourd'hui. Donc là l'étape 1 c'est : est-ce qu'on a un matériau qu'on estime les uns les autres suffisant – j'entends le comité scientifique, j'entends vos remarques, on peut le compléter etc. Mais si on attend de savoir tout sur tout, je vais vous faire de la peine avant de décider, mais on sera tous morts avant de pouvoir quoi que ce soit.

J. DEPLANQUE – Je n'ai pas dit cela monsieur, il ne faut pas déformer mes paroles.

T. CANTERI – Je n'ai pas déformé vos propos, je les ai caricaturés ☹. Donc, juste, il faut qu'à un moment on avance un peu et donc je propose, et c'est la proposition qu'on vous fait les uns les autres, c'est de dire : « ce matériau est-ce qu'il est suffisant, est-ce que vous l'estimez suffisant pour qu'on engage une discussion, que monsieur le sénateur appellait de ses vœux ? Et ça, ça doit venir dans une étape 2, qu'on avait envisagée en décembre et qu'on ne pourra pas tenir en décembre parce qu'on est tout court en timing et que malheureusement il y a les vacances qui arrivent bientôt et ça je le déplore, malheureusement, on devra attendre la fin des vacances et après travailler non-stop. Donc on va devoir tenir compte des vacances et devoir reporter ces ateliers plutôt en février. Pour se donner le temps de bien relire le document et d'éventuellement intégrer les manques que vous évoquez etc. sous réserve qu'on nous les exprime très clairement. CI nous les exprime très clairement, et il faut que les contributeurs nous expriment aussi très clairement les manques. Il faut que ce soit quelque chose d'assez structuré quand même, hein et après on verra. Et après on complètera s'il y a des manques. Mais ... est-ce qu'on est d'accord pour dire que ce matériau-là est suffisant pour engager une étape 2 qui sera un atelier sur un jour - un jour et demi en février avec les scientifiques, avec un appui de l'agence pour la biodiversité en termes de méthode, pour pouvoir identifier les enjeux sur les monts sous-marins : quels sont-ils en termes de protection, en termes d'usages et de développement pour voir ce qu'on peut faire après ? Ça prendra du temps, on ne va pas décider ça en cinq minutes mais est-ce que ça, ça vous suffit, vous considérez que ça vous suffit pour engager le travail. Si vous nous dites : « non ça ne nous suffit pas » on arrête, on fait de la science encore, et on revient vous voir dans 8 mois en disant : « on a complété le document mais on ne fait pas l'étape 2 ».

C. PAYRI – Ça sera pas f... Enfin, là c'est la scientifique qui s'exprime. Au vu de ce qui est demandé et sur les questions d'halieutique, ça sera pas en huit mois, hein, que les choses soient claires.

P. GERMAIN – Euh, je voudrais... Je vais donner la parole à ceux qui l'ont demandée et qu'on puisse passer ensuite à la suite de l'ordre du jour, même si c'est fondamental, hein, ce qu'on est en train de faire. Euh..., je vais pas, je vais pas, je vais pas redire ce qui a été dit mais rien ne nous empêche, sur un point particulier, à un moment, de compléter notre connaissance si on a une décision particulière à prendre, je sais pas, moi, de délivrance d'autorisation d'exploitation alors que notre connaissance n'est pas suffisante pour y venir, mais je rappelle qu'on est dans un système où pour l'instant le principe est l'usage et qu'on est en train, à travers ce plan de gestion, d'organiser les usages par rapport à notre connaissance. Il n'y aura pas de moratoire où on mettra l'ensemble du parc, que les choses soient très claires, en disant : « bin à défaut de connaissance suffisante, hein, il ne faut plus aucune activité humaine dans le parc jusqu'à temps qu'on ait toute la connaissance scientifique suffisante ». La réalité d'aujourd'hui c'est qu'on fait, on fait... on a un parc qui est utilisé par des acteurs économiques dans un cadre qui est totalement ouvert. Depuis 2018, on commence à mettre des réserves intégrales, naturelles, des ... voilà. Donc on a progressé sur cette partie-là et c'est la même méthode qu'on continue d'avoir. A défaut, c'est ouvert aux quatre vents. A défaut c'est ouvert aux quatre vents. Plus vite on avance sur des discussions en matière de gestion et, le cas échéant, de préservation, plus vite on sécurise notre biodiversité. Après, effectivement, quand il s'agit d'un point particulier, il faut avoir suffisamment de connaissances pour avancer. Moi, je ne suis pas scientifique, je reprends l'avis du comité, en disant : « le travail qui a été fait et la connaissance qui est à votre disposition, à ce stade, est suffisante pour commencer à identifier les enjeux ». Pour les identifier, c'est déjà à partir de ce que l'on connaît, de dire : « eh bien là il y a nécessité ou pas de préserver et de mettre en face les différents usages et voir s'il y a des conflits ». Mais tant qu'on rentrera pas dans cette phase, on

n'identifiera pas les enjeux de préservation et on n'identifiera pas les enjeux de conservation. Donc il y aura des discussions qui seront fortes. Le message qu'on veut vous délivrer c'est que, on l'a vu tout à l'heure, on a des moyens humains qui sont limités et qui s'emploient à essayer de nous apporter le maximum d'informations. Soit on les met à travailler sur : continuer à faire l'inventaire des connaissances et, Mme PAYRI l'a dit, en tout cas on n'aura pas demain un état des lieux de la ressource en termes de bérux ou de vivaneaux dans les huit mois qui viennent parce que c'est compliqué à identifier, donc on ne fera rien pendant huit mois si ce n'est d'agréger quelques publications supplémentaires. Donc faisons avec ce que l'on a et puis commençons à travailler et même s'il y a des zones qu'il faudra peut-être compléter ou sur lesquelles il faudrait rester prudent. J'entends bien, hein, ce que vous dites, mais je crois que c'est partagé. Les pêcheurs l'ont dit, eux-mêmes, en disant : « nous on veut pouvoir continuer à pêcher, la condition c'est que notre ressource elle soit durable et qu'il y ait des règles et des normes, à la fois pour préserver la biodiversité et la ressource, mais qu'on puisse continuer notre activité ». Donc continuons à trouver ces équilibres qui me semblent être les bons. Les deux dernières prises de parole c'était CI et puis Action Biosphère.

T. AUGER – Oui alors je vois que la question principale ça tourne autour de la ressource en bérux et pas sur l'exploitation minière donc ça, ça me rassure, donc c'est plutôt bien. Ce que je peux proposer, peut-être, c'était qu'on puisse solliciter l'expertise du comité scientifique sur la question ? Maintenant qu'il y a un halieute parmi le comité ça pourrait être intéressant. D'autant qu'il faudra..., je veux dire, aujourd'hui, il n'y a pas d'exploitation de... il y a des licences qui ont été attribuées mais il n'y a pas de pêche dans le parc. Donc il n'y a rien qui presse pour le moment. Je trouve que les mesures de gestion qui ont été mises en place par le service des pêches et de l'environnement sont tout à fait adéquates, avec des carrés coupés de un degré, un temps de pêche, d'effort de pêche de quatre jours par carré, c'est super. A la rigueur si ça pouvait rassurer les gens pour éviter de taper dans le stock, de pêcher pardon, le stock de juvéniles, on pourrait ajouter une profondeur minimum en fonction du poisson ciblé, soit le vivaneau ou le bérux : 100 m pour le vivaneau minimum et peut-être 700 pour le bérux, c'est là où il paraîtrait y avoir les plus gros individus. Mais sinon, peut-être que solliciter l'avis, l'expertise du comité scientifique là-dessus et dans le temps qu'il faudra, puisque pour l'instant rien ne presse et je pense que cette synthèse permettrait déjà, en l'état actuel, d'avancer sur une deuxième étape dans la gestion de... la mise en place du plan de gestion de ces monts sous-marins. Merci.

P. GERMAIN – Donc là vous êtes, vous êtes déjà dans l'étape 2. C'est-à-dire les enjeux de préservation et la gestion des usages. Voilà. Et donc il faut bien qu'on puisse rentrer dans cette étape 2. Dans le contexte. Allez-y.

L. LHERMITTE – Donc pour Action Biosphère, la problématique c'est qu'on a eu 12 jours pour étudier le document alors qu'il a été publié en août. Et donc on trouve un peu comique, presque, de nous presser à prendre une décision sur un document qui aurait pu avoir été partagé beaucoup plus tôt. Quand il y a urgence à prendre une décision, généralement il faut bien réfléchir, c'est qu'il y a des choses qui ne vont pas dans le bon sens, du moins dans le sens de la protection et ce qu'a soulevé CI est très intéressant parce que ce rapport prend en considération uniquement les monts qui sont à 1000 m en dessous de la surface. Du coup, tout le restant, c'est comme on l'a dit tout à l'heure, dans le noir, c'est-à-dire qu'on peut y faire ce qu'on veut et en particulier de l'extraction ou de l'exploration minières. Et ce rapport va déjà dans ce sens, puisqu'il reprend des propos de M. Lamarche qui fait partie du comité scientifique, qui explique qu'il n'y a pas trop d'impact sur le monde animal lorsqu'on fait des sondages sismiques. C'est pour cette raison-là, principalement, que nous ne validons pas ce document et qu'on laisse – je vais pas reprendre ici le mode de fonctionnement de prise de décision de notre comité – la responsabilité aux deux co-présidents de prendre cette décision. De plus nous apprenons, de par une synthèse, que des licences de pêche ont été accordées, alors que dans le principe de fonctionnement d'un comité de gestion raisonnable, ça aurait dû faire l'état d'un échange ou au moins d'un débat pour savoir comment ces licences ont été accordées. Donc si on veut aller très vite, à ce moment-là vous prenez la responsabilité mais Action Biosphère, en tout cas, ne cautionne pas

cette décision que visiblement il vous est cher de prendre. Merci pour le temps de parole et pardon d'avoir été un peu long.

P. GERMAIN – Merci.

K. LAMBERT – Moi j'ai juste une intervention, parce que c'est vrai que ces débats sont très intéressants. Pour autant j'ai déjà l'impression que, quelque part, dans vos propos, vous avez quelque part quand même déjà un peu acté le fait que ce document était le socle sur lequel on allait discuter, puisque vous êtes déjà en train... dans l'étape 2. Donc moi, quand je vous écoute, j'ai quand même l'impression qu'on est collectivement d'accord sur le fait qu'on dispose d'un socle de connaissances, certes insuffisant et certes perfectible, donc qui n'empêche pas la science de continuer à travailler par ailleurs, mais vous vous projetez déjà dans les discussions sur ce que seront potentiellement les propositions de futurs usages. Donc je pense qu'on a effectivement toujours du mal à comprendre par rapport à la question qui nous est posée si on est sur l'étape 1 ou l'étape 2. Euh... moi, j'aurais tendance à dire qu'il faut sans doute essayer de s'appuyer sur le dire du comité scientifique qui dit que sur ces bases-là il y a matière à commencer à discuter et peut-être même, pour reprendre des propos de Thierry CANTERI, de dire que pourquoi pas commencer à s'engueuler après, voire des tensions, mais c'est peut-être le moment de se dire : « voilà on a une base d'informations qui fait que ça y est, on peut commencer à discuter ». Parce que sinon effectivement, moi je reviens sur ce qui a été dit par le gouvernement, hein, c'est vrai que du coup aujourd'hui on fait..., on peut y aller, donc il n'y a pas de restriction, donc quelque part votre position moi m'inter... m'interroge sur euh... J'entends du coup que c'est peut-être un moratoire que vous demandez. Moi je veux pas... Moi en tout cas pour la province, je considère qu'on va s'appuyer sur les propos du conseil scientifique qui atteste que certes il y a des lacunes, mais que c'est suffisant pour pouvoir commencer à travailler.

P. GERMAIN – Oui. Pour le CRESICA qui n'a pas pris la parole ?

E. TESSIER – Je, je rejoins tout à fait la province Sud, c'est-à-dire qu'il y a un moment donné où il faut commencer à travailler. Il y a un état des connaissances, qui a été précisé, dans lequel il y a des lacunes, mais dans la partie 2 il y a « enjeux de conservation et d'usages ». Dans les usages il y a aussi la recherche, donc si on a des usages ou des informations qui manquent, eh bien on les précisera comme priorités de recherche dans la phase 2. On dira par exemple, sur les vivaneaux je sais pas, ou sur les bérux, il faut avoir plus d'informations pour prendre une décision de gestion ou sur d'autres usages on pourra travailler. Donc c'est un socle, avec, bin voilà. Les socles de connaissances à un moment donné ils sont toujours lacunaires parce qu'on ne peut pas être exhaustif, c'est comme ça. Mais il faut travailler et ensuite en étape 2 on définira les priorités de recherche pour compléter les éléments qui nous paraissent les plus importants.

P. GERMAIN – Donc merci on clôt donc le débat sur ce sujet. Comme il y a pas l'unanimité, donc on prend nos responsabilités tel que ça a été proposé, le gouvernement et l'État, pour prendre acte de ce travail, le valider et puis dire qu'on peut maintenant s'inscrire dans l'étape n° 2. On poursuit l'ordre du jour, M. le directeur.

[Point n° 5 – Appel à projets pour la priorisation des missions du navire Amborella]

T. CANTERI – Merci monsieur le président. Donc le point 5 c'est un point d'information et de discussion sur l'appel à projets-missions du navire *Amborella*. Donc, qui le présente, c'est Julie-Anne aussi, donc...

J.-A. KERANDEL – Donc l'appel à projets *Amborella*, c'est un appel à projets qui a été diffusé début novembre par voie de presse, qui a pour but principalement de planifier le programme de l'*Amborella* pour l'année 2020. Parce que jusqu'à présent en fait le navire était utilisé pour les missions de suivi organisées par le gouvernement, les missions de pose de DCP, des soutiens aux collectivités pour par exemple les missions UNESCO, mais également utilisé par des organismes scientifiques. Mais il n'y avait pas réellement de programme. En fait, on répondait aux demandes au fur et à mesure et il n'y avait pas de vision globale des thématiques proposées. Donc cette année, on a décidé de fonctionner un peu différemment, de passer par un appel à projets dans lequel on a défini cinq thématiques de recherche prioritaires pour le parc naturel en concertation avec le comité scientifique. Et du coup, tout le monde

peut candidater pour utiliser le navire en 2020. Le mieux, bien sûr, est de répondre aux thématiques qu'on a jugé prioritaires, mais toute thématique peut être, bien sûr, proposée. Il y aura un comité de sélection qui évaluera l'ensemble des demandes d'ici la fin de l'année pour pouvoir planifier le programme de l'*Amborella*. Voilà, la date limite de candidature est fixée au 10 décembre 2019.

P. GERMAIN – Merci. Donc ça c'était aussi une volonté, il me semble, que nous avions exprimée collectivement même si ça n'avait pas fait l'objet d'une formalisation euh..., dans nos relevés de conclusions – je ne m'en souviens plus – mais en tout cas qui était de dire : « puisqu'on met des moyens à disposition des organismes de recherche, il serait bien de coordonner avec les besoins scientifique du parc » et on peut remercier le comité scientifique qui nous a éclairés sur les différentes thématiques à suivre, pour qu'on puisse coordonner à la fois l'action des organismes scientifiques de Nouvelle-Calédonie et les besoins de connaissance que nous avons dans le comité de gestion pour le parc naturel de la mer de Corail. Donc là, c'est plus de l'information qu'autre chose, c'est vous dire que, enfin, sur 2020, on va pouvoir à la fois continuer à mettre à disposition les moyens de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la recherche, mais qu'on va le faire d'une manière un petit peu plus productive pour nos besoins. Y a-t-il des commentaires ou on passe aux points suivants ? Oui ?

C. CHEVILLON – Juste une question, s'il vous plaît, sur les choix des thématiques donc comme vous l'avez fait. Nous, on aurait aimé y être associé mais a priori ce qui en est sorti est tout à fait convenable, de la même façon que les points d'actualité que vous nous avez fait tout à l'heure, mais juste savoir comment ont émergé ces thématiques ?

C. PAYRI – On s'est appuyé sur les recommandations du comité de gestion et sur des documents qui nous avaient été remis il y a un an, qui étaient parmi ..., je crois, qui étaient intitulés « les 100 questions aux scientifiques » ou quelque chose comme ça, je ne me souviens plus exactement de l'intitulé de ce document. Donc, le comité scientifique n'a rien inventé. Il a essayé de faire en sorte, compte tenu de la connaissance qu'on a, des capacités ou non à répondre rapidement. On est toujours dans l'idée de satisfaire au plus vite les attentes, hein, du comité de gestion en matière de gestion. Donc voilà. Mais on a ... on est allé chercher, on s'est inspiré du plan de gestion et des recommandations que vous nous aviez adressées.

T. CANTERI – Pour apporter un complément, c'est vrai que sur la méthode de participation on aurait pu être meilleur, notamment la diffuser avant cette réunion. Mais la fin de l'année approchant on s'est dit : « voilà qu'est-ce qu'on fait ? », on a pris sur nous, on s'en excuse. Quand on aura un bureau, qu'on arrivera à se voir suffisamment – là il y a eu des élections, on a dû décaler tout ça... On aurait dû vous présenter les thématiques même si a priori je pense que ce qui est sorti vous va, cela dit sur la méthode mea culpa on aurait pu être un peu participatif voilà. Après on essaiera de faire mieux, comme on dit.

L. LHERMITTE – On notera juste « mea culpa » sur le compte rendu. Donc juste pour Action Biosphère on ne s'oppose pas, donc, voilà, on peut le noter. Par contre, on va relever juste deux points. On voudrait avoir une information sur l'épave qu'il y a aux Chesterfield : est-ce qu'il y aurait quelque chose de prévu pour la retirer parce que c'est quand même embêtant. Et puis un autre point qui nous tient à cœur, et on est content que cela soit retranscrit dans ce document, c'est le point zéro. Or on s'aperçoit qu'un endroit sur lequel on a quand même pas mal déjà débattu n'y figure pas, un point zéro sur l'état du récif des Chesterfield qui, selon un papier qui vient de paraître, risque d'être l'un des derniers endroits au monde où le corail survive. Donc, un point zéro sur le récif des Chesterfield, si ça pouvait être ajouté dans les appels à projets ça nous semblerait très intéressant. Je vous remercie pour la parole.

P. GERMAIN – Merci. EPLP ?

J. DEPLANQUE – Donc concernant, justement, le listing : est-ce que toutes les missions seront réalisées ? Toutes celles qui sont énoncées ? Non ? Est-ce que dans le timing, est-ce qu'il y aura une priorité ? Une priorisation de, justement, ces campagnes ? Ou ... ?

P. GERMAIN – Je vais essayer d'y répondre. D'habitude, jusqu'à encore cette année, les chercheurs nous envoient une demande pour dire : « voilà, dans l'objectif de poursuivre telle recherche, on vous demande la mise à disposition pendant x jours de l'*Ambo-*

rella ». C'est comme ça, au fil de l'eau, que les moyens de la Nouvelle-Calédonie sont mis à disposition des scientifiques. Là on a dit, donc : « on va essayer de faire mieux, parce que c'est bien de leur mettre à disposition et on récupère leurs connaissances en retour, maintenant on va essayer d'orienter leurs recherches puisque ce sont nos moyens avec nos besoins ». Donc, on a dit : « voilà nos besoins » et on dit aux organismes scientifiques – on leur impose rien : « si vous voulez le bateau, voilà par priorité la connaissance dont on a besoin ou les secteurs de recherche sur lesquels vous serez prioritaires si vous répondez dans ce sens-là ». Et à partir des réponses qui vont être apportées, le ... (comment vous avez appelé ça M. le directeur ?) ... le groupe de sélection va regarder la concordance entre les offres et les besoins pour prioriser les recherches qui nous sont proposées.

J. DEPLANQUE – Bin on ne peut pas orienter vraiment. Donc c'est suivant les besoins...

P. GERMAIN – Si si, parce qu'inversement, les organismes de recherche essaient de répondre – c'est ce que dit Claude PAYRI – aux besoins de la Nouvelle-Calédonie. Maintenant, il y a des plans qui sont plus ou moins longs, moi je ne suis pas chercheur ou technicien, mais on commence. C'est-à-dire que l'année 2021 ce sera encore mieux. Mais on passe de rien, encore une fois, on mettait juste à disposition de moyens et d'ailleurs on se posait la question on a eu quelques débats ici en comité : « mais est-ce que vraiment, la mission de l'*Amborella* va apporter quelque chose au parc ? ». Eh bin on essaie maintenant de s'améliorer et puis avec le temps, on tirera des leçons de ce que l'on a mis en place, on en tirera de l'expérience pour continuer à améliorer, organiser la synergie de la part des chercheurs en fonction des besoins, voilà, du parc. Là c'est la première année où on passe par cette méthode et il n'y a pas de raison que ça ne fonctionne pas, mais on sait que ça sera perfectible.

J. DEPLANQUE – Alors, je voudrais savoir ce que ça veut dire exactement « l'évaluation de l'impact de l'exploration et de l'exploitation ». « Exploration et exploitation » de quoi ? En général ?

T. CANTERI – Et en particulier.

P. GERMAIN – C'est une thématique. Après, quelqu'un peut se concentrer sur ...

T. CANTERI – C'est les appels à projet, madame. Dans un appel à projets, soit on cible très précisément – c'est la commande publique – on dit on veut une recherche sur le mont sous-marin tartiné du 12 au 15 mars, machin. Un appel à projets, c'est : on ouvre, on ...

J. DEPLANQUE – Donc c'est toutes thématiques confondues sur les monts ?

T. CANTERI – Le comité de sélection, en fonction des propositions qui seront faites, retiendra les meilleurs. On en aura des centaines, donc on retiendra les six, sept, huit meilleurs qui correspondent le plus à nos besoins.

J. DEPLANQUE – Parce que moi ça me fait toujours un peu peur, hein, l'exploration et l'exploitation, hein. Parce qu'on ne sait pas trop : l'exploration comment ? De quoi ? Voilà. Donc voilà nous on demande, si cette thématique est retenue, on demande à être bien informé des tenants et des aboutissants, s'il vous plaît. Voilà.

T. CANTERI – Quand on aura – je parle sous le contrôle des deux co-présidents mais c'est ce qui se passera à mon sens – quand on aura reçu les candidatures et qui a été pris, on vous communiquera, alors on essaiera de vous communiquer le plus vite possible – on attend un bureau je sais pas – les projets qui auront été retenus pour l'année 2020 de manière à ce que vous soyez au courant. Là, vous êtes déjà quasiment en primeur au courant de, à une semaine près désolé ou 10 jours près, des thématiques qui sont lancées.

U. DE LA BORIE DE LA BATUT – Oui, donc c'est ... effectivement il serait très important de nous communiquer les résultats de l'appel à projets. Du coup j'ai une question de calendrier, puisque ... j'ai deux questions. On vise un calendrier de remise des propositions le 10 décembre : est-ce qu'on envisage, au cas où la cartographie de l'appel à projets serait imparfaitement remplie, une prolongation ou alors plutôt une revoyure à mi-2020 pour réouvrir un appel à projets pour une nouvelle campagne, ou est-ce qu'on bloque, on verrouille dès fin 2019 ? Toujours dans cet esprit, moi je suis toujours très attaché au bon fonctionnement de la recherche en NC. L'appel à projet est fait par voie de presse : je pense qu'on peut se permettre de le diffuser directement au CRESICA qui l'ait

bien en mains et bien la connaissance. Est-ce que cela a été bien fait ?

C. PAYRI – Ça a déjà été fait.

U. DE LA BORIE DE LA BATUT – Cela a été fait, très bien. Et ce que je trouve très intéressant de ce que vous avez dit Claude PAYRI, c'est que vous vous êtes efforcés de construire l'appel à projets au regard des besoins du parc et donc si je comprends bien, pas forcément au regard de ce que vous connaissez de ce que les scientifiques ont envie de faire. Et donc moi je serais très curieux et je tiens à ce qu'on ait cette analyse ex-post à faire, de mettre en regard ce que nous avons inscrit comme priorités et les campagnes qui ont effectivement été déposées ou demandées, pour voir si on a un bon recoupement entre les priorités actuelles de la recherche et les priorités du parc, ou est-ce qu'on a encore une divergence, voilà.

T. CANTERI – Sur la question de savoir comment on fonctionnera, comme c'est le premier, on va voir. Je ne sais pas d'ailleurs combien il y a de réponses à ce stade ? On en a *une* pour l'instant donc vous voyez que ce n'est pas la grande folie. Comme c'est jusqu'au 10, hein, il y en a ils ne rendront les copies que le dernier jour, on verra si ..., il n'y a effectivement pas tout, alors ça dépendra aussi du budget qu'on a pour l'*Amborella*, car tout cela est une question de moyens hein, publics. Si on n'a pas manifestement des réponses qui remplissent le calendrier de l'*Amborella*, bon, soit on rouvrira ou on prolongera, mais sachant que les premiers arrivés premiers servis entre guillemets. C'est-à-dire que ceux qui répondent tout de suite bien dans le tempo, bin ils auront les créneaux qui leur conviennent et ceux qui ont pas répondu ou qui ont mis du temps ou qui voilà ils seront à côté, ils seront au rattrapage comme au bac comme on dit ce sera la session de... plus tard mais ils n'auront pas forcément ce qu'ils veulent. Voilà, on est assez ouvert. L'idée, comme l'a dit le président GERMAIN, c'est la première année donc bin on apprend. On verra bien. Si ça marche pas bien on corrigera et on en discutera. Et on aura un retour des scientifiques qui nous dirons : « votre truc ça ne nous intéresse pas, on comprend rien, tout ça. Mais on est assez ouvert là-dessus pour aborder, aménager les choses. Voilà, c'est la question principale. Je crois que du reste ce n'est pas une question.

P. GERMAIN – Une dernière intervention, il est 11h moins 10. Il nous reste encore quelques points à l'ordre du jour. Pour Pew ?

C. CHEVILLON – Merci. Juste pour savoir, cet appel à projets, il est pas destiné uniquement aux instituts recherche ? Enfin, je vois des thèmes sur lesquels par exemple des bureaux d'études spécialisés pourraient tout à fait répondre. C'est juste une précision, hein, c'est pas ...

T. CANTERI – On ne s'interdit rien effectivement. Ce qu'on souhaite quand même, c'est, on l'a demandé, c'est que la personne qui candidate, la structure, ait des références pour le comité de sélection. Qu'on n'ait pas des trucs farfelus d'un bureau d'étude farfêlé etc., quoi. Si demain on a un super-bureau d'étude qui nous pond un super-truc qui rentre pile-poil dans ce qu'on veut et que manifestement il a des références et qu'il est peuplé de gens compétents et qu'il a déjà produit, pourquoi pas, quoi.

C. CHEVILLON – Parce que je pensais à la disponibilité des chercheurs par rapport à leur programme institutionnel et à la recherche, les orientations nationales de la recherche, ils n'auront peut-être pas la disponibilité pour répondre à ces appels à projets.

T. CANTERI – Les bureaux d'études et les associations, M. BACHY.

P. BACHY – Vous l'avez bien compris, c'est la phénologie des oiseaux de mer. On a dix ans de recul sur les îles éloignées, ça serait un petit peu dommage que vous vous priviez de ce qu'on a accumulé comme connaissances. Donc là, je suis effectivement à la retraite de mon métier de médecin et j'ai du temps pour éplucher, on ne peut pas appeler ça des archives, mais c'est quand même dix années de recul et il y a des petits sujets... Quand je vois M. Éric Vidal lors d'une restitution qui me dit : « j'ai des difficultés à identifier les deux seuls types de frégates qu'on ait sur le territoire ». Les frégates, c'est des oiseaux de la taille d'un cygne, en envergure ça fait 2 m à 1 m 80 et les signes d'identification, c'est facile. Donc je pense tout de suite à un petit document d'usage tranquille mais qui permette d'identifier avec certitude les juvéniles, les mâles, les femelles de ces deux espèces. Et ça c'est de la *littérature grise*, ça n'a pas de prétention scientifique mais ça peut aider au schmilblick.

T. CANTERI – On rêve d'une mission Pierre BACHY - Éric VIDAL, vous répondez conjointement à l'appel à projets, tous les deux.

P. BACHY – Ça me dérange pas, il a des goûts culinaires qui sont les mêmes que les miens.

J. DEPLANQUE – Tant mieux, tant qu'il ne cuit pas les oiseaux.

C. CHEVILLON – Je pense qu'à cette fine équipe on pourrait ajouter Philippe BORSA.

XY - *Rires*. Alors là, il y aura de l'ambiance sur le bateau, hein.

J. DEPLANQUE – Il y aura des noyés, là.

P. GERMAIN – Merci euh, une dernière intervention et on passe au point suivant.

M. VERDUGER – Merci. Sauvegarde de la nature. Euh, deux questions : qui est le comité de sélection, qui décide des projets retenus ? Et pouvons-nous avoir connaissance des projets déposés, des demandes de projets ? Et ensuite de classer par ordre, parce qu'il y a quand même beaucoup de thématiques dans le plan d'action de l'*Amborella*, de mettre par priorité, hein, les thématiques qui sont quand même très différentes et je pense qu'il y en a qui sont plus urgentes que d'autres. Merci.

T. CANTERI – Pour le comité de sélection, peut-être, aidez-moi Julie-Anne et Manuel... Parce que j'ai oublié ce qu'on avait à peu près construit.

J.-A. KERANDEL – Donc on avait réfléchi à la composition donc : des agents de la DAM, le capitaine de l'*Amborella*, quelqu'un du MRCC pour tout ce qui est relatif à la sécurité, un membre ... non, la présidente ou la vice-présidente du comité scientifique. Voilà, de tête, c'est tout ce que je vois...

T. CANTERI – Le délégué à la recherche du haussariat, du CRESICa.

J.-A. KERANDEL – Voilà, le CRESICa, l'IFREMer.

T. CANTERI – Voilà, les structures scientifiques principales, quoi.

J.-A. KERANDEL – Voilà, c'est ça, oui. Ce n'est pas encore totalement défini, c'était juste en stade réflexion pour le moment.

T. CANTERI – Et sur la question des projets on n'en a que un, moi-même je suis pas au courant puisqu'on a dit que c'était le 10 donc on regarde pas, mais on peut s'engager à vous dire ensuite qui avait candidaté sans dévoiler le projet, peut-être, enfin on fera attention pour pas, euh, voilà. Et pour vous dire qui aura été retenu, mais je pense que cette année en tout cas on n'aura pas 50 projets, on aura peut-être moins de projets par rapport aux thématiques. C'est peut-être les années passant qu'on aura... que les gens... que ce sera ... quand ça commencera à être connu que tous les ans il y a l'appel à projets, peut-être qu'on aura plus de projets que de spots du bateau, quoi, voilà.

M. VERDUGER – Ok. Dernière...

J.-Y. POEDI – Je pense que les enjeux sont importants. On a ici devant nous un espace qui est vierge. Quand on regarde ce qui est dit, très clairement. Un espace qui est vierge, un espace qui est jusque-là protégé même si y a des bateaux qui ont échoué dessus. Je veux dire là l'importance du travail qui reste à faire concernant aussi le comité de sélection sur le travail sur la planification de l'*Amborella* etc. Que on part de quelque chose, d'un acquis, qui est là, qui est bien, qui est propre. Faisons attention dans les décisions qui vont être prises à l'avenir, de ne pas dégrader ou de ne pas piller ou de ne pas faire des choses qui ... qu'on va regretter plus tard. Donc c'est vraiment quelque chose d'important : je pense que ça représente 1 % des récifs encore vierges dans le monde qui sont protégés là. Les nôtres ici là ils ne représentent pas grand-chose dans le monde donc on fait partie de ceux-là. Donc c'est à nous de bien réfléchir sur tout ce qui va être fait là, ce qui va être porté comme projets, ce qui va être fait comme protection, sur ceux qui vont intervenir, après la candidature, là, ce qui va être fait, c'est très très important. Si on veut laisser quelque chose de bien et de propre à nos enfants, je pense que vous êtes tous conscients de ce que je dis mais il est des fois nécessaire de rappeler aussi, parce que ça va attirer beaucoup de monde ça, il y a des gens qui vont venir à vouloir faire des choses. Mais toujours rappeler ça. Parce que c'est important, de la préservation. Il y a la valorisation qui va peut-être venir, je ne sais pas, cela dépendra des projets comme on dit mais la protection, moi je mets un point dessus. La protection c'est ce qui va tous nous guider, et alors là on va se mettre à penser protection avant de penser valorisation. Voilà merci.

P. GERMAIN – merci, je confirme, le souci est partagé et surtout que les missions de l'*Amborella* n'ont qu'un seul objectif, c'est l'acquisition de connaissances. On ne met pas l'*Amborella* à disposition pour l'exploitation économique hein, c'est uniquement l'acquisition de connaissances pour la qualité du plan de gestion. On passe, M. le directeur au point suivant.

[Point n° 6. Appel à projets pour une campagne photo et vidéo]

T. CANTERI – Donc Marie-Hélène MERLINI pour l'appel à projet campagne photo vidéo.

M.-H. MERLINI – Bonjour à toutes et à tous nous avons souhaité organiser cette campagne parce que nous avons toujours un besoin grandissant en images et en vidéo étant donné qu'on a décidé de tabler sur les supports pour nos campagnes de valorisation. Donc cet appel a été transmis par mail en même temps que l'invitation au comité de gestion et nous avons reçu déjà quelques candidatures et donc le bouclage est fixé à ce soir 18h00. Euh, l'objectif, bien évidemment c'est d'enrichir nos futures opérations de communications en mettant toujours l'accent sur la valorisation des atouts du parc, de toujours montrer la diversité de la biodiversité qu'on y trouve et de sensibiliser, bien évidemment, le grand public et un maximum de personnes à ce à quoi ressemble en fait la beauté, donc, du parc naturel puisque la difficulté aussi c'est que le parc étant un espace très éloigné, les gens que nous avons rencontrés, hein, sur le terrain, ont du mal à visualiser en fait de quoi il s'agit concrètement. Parce qu'on n'est pas dans le lagon, voilà c'est pas un espace où ils iront, ils ont du mal effectivement à se l'approprier. Donc l'idée c'est donc que par le biais de ces images que nous allons récupérer, hein, photo et vidéo de toujours être au plus près de la population et des Calédoniens.

P. BACHY – Nous, c'est toujours dans les acquis de la SCO qu'on a un recul photo oiseaux de plus de 10 ans. Je sais qu'il est très abondant, très difficile à fouiller mais là aussi je suis à la retraite, je peux sélectionner. Parce que votre opération sur le catamaran, s'ils ont pas – je ne leur souhaite pas hein, je croise les doigts je touche du bois j'espère qu'ils auront du beau temps – mais de toute façon ils ne pourront pas aller sur les îles hautes Matthew, Hunter, Walpole, donc vers Chesterfield – d'Entrecasteaux donc ils n'auront que la vision des îles basses. C'est-à-dire que sur le plan photo si un jour vous voulez faire quelque chose de correct sur le plan photo, il faudra être complet sur le plan oiseaux et on est là. Voilà.

P. GERMAIN – En tous cas on retient cette proposition. Oui il faut qu'on se dote d'une banque de données en termes d'images et de film vidéo, on en a besoin pour sensibiliser les Calédoniens à ce patrimoine, que ce soit dans les écoles ou que ce soit dans tout autre espace. On en a besoin pour communiquer de manière plus largement sur le parc. On l'a dit, l'année 2020 sera une année très riche en matière de biodiversité. Pour avoir participé à quelques événements par le passé, effectivement on manque un peu de données, de films qualitatifs. On a pas mal d'images ou de films qui sont plutôt scientifiques. C'est plus compliqué après à monter soit en termes de qualité ou de différence de qualité entre les différents films. Là, ça va nous permettre, voilà, de nous doter, de moyens. Là encore, c'est un peu comme la recherche, c'est pas one shot, c'est que chaque année on va essayer de se dédier un budget pour continuer à enrichir cette base de données, cette banque de données pour être exhaustif. Bien entendu, on accueille et on reçoit la proposition sur les oiseaux de manière très intéressante pour avoir ces données et pouvoir les utiliser puisque c'est la proposition qui nous est faite.

P. BACHY – Excusez-moi d'essayer de reprendre la parole, c'est juste pour répondre. C'est... Les actes qu'on a faits sur les îles éloignées ça a toujours été des actes gratuits, on les a donnés gratuitement. Donc on poursuivra cette politique, nous on n'est pas payé, c'est du plaisir à 100 %.

P. GERMAIN – Merci. Alors allez-y, priorité au femmes

M. VERDUGER – Alors, excusez-moi, Sauvegarde de la nature de nouveau. Bin moi je suis très inquiète, nous sommes inquiets pour cette campagne de photo-vidéo. Je comprends le besoin en photographie. Ce qui me fait peur c'est avec le côté publicité alors qu'on n'a pas mis encore en place une surveillance une protection donc attirer encore plus de monde... on en parle déjà beaucoup aujourd'hui du parc de la mer de Corail, des Chesterfield. Bon au-

jourd'hui c'est les plaisanciers etc. mais j'ai peur que ça attire beaucoup plus de monde dans des endroits qui étaient pas encore peut-être est très connus justement. Et est-ce qu'on ne met pas la pub avant les moyens de surveiller, c'est ce qui me fait peur. Voilà.

L. LHERMITTE – Je rejoins les propos de monsieur le sénateur en disant que la protection est très importante. Et si c'était pas si important on en rigolerait, parce qu'on nous demande de valider un appel à projets qui est déjà publié et dont les candidatures sont déjà presque sélectionnées, donc ce soir [...]

T. CANTERI – Si le comité de gestion nous dit « on arrête tout », on arrête tout, s'il y a la majorité on arrête tout, là on n'a retenu personne, hein.

L. LHERMITTE – D'accord. Alors par exemple pour aller dans le sens d'une protection, je ne trouve pas normal qu'on ouvre des réserves pour aller faire des photos. Je pense qu'il y a largement assez d'espace dans la ZEE pour aller faire des images sans avoir besoin d'aller dans des zones qui ont été classées, heureusement, en réserve naturelle. Merci.

P. GERMAIN – Si on prend en compte votre avis, on part du principe – et c'est ce qui a fonctionné depuis le départ de cette aventure – c'est que pour que les gens considèrent que c'est un patrimoine, il faut qu'ils connaissent. Tant qu'ils ne connaissent pas leur propre patrimoine, ils peuvent pas s'intéresser à sa préservation et ils peuvent pas surtout là si on parle des institutions – aussi allouer les moyens nécessaires. Donc on ne protège pas ce qu'on ne connaît pas, on n'est pas sensible par rapport à ce qu'on ne connaît pas, il faut connaître. Alors il faut connaître scientifiquement et là-dessus on a de nombreux travaux depuis de nombreuses années mais il faut aussi matérialiser ce que l'on a, à la fois localement pour sensibiliser les Calédoniens comme je l'ai dit, mais également sur la scène internationale pour qu'on soit soutenu dans cette démarche. On a conscience que c'est un patrimoine universel qui est en notre possession, puisqu'on a un tiers du stock des récifs encore dits sauvages à l'échelle de la planète. Il faut, on l'a dit tout à l'heure, il faut qu'on puisse, que ce soit au niveau de l'État, que ce soit au niveau de l'Europe, au niveau des fondations ou des ONG, il faut aussi des concours pour nous aider à mettre en place ce plan de gestion et d'avoir, aussi, différents moyens pour poursuivre [...]

P. GERMAIN – [...] que l'on détient. Ce qu'on va avoir au retour de cette mission c'est du film au kilomètre. On aura des heures de tournage et on aura des centaines et des milliers de photos qui seront à notre disposition pour construire après des messages...

J. DEPLANQUE – Il n'y aura pas... qui va faire le montage ?

P. GERMAIN – Eh bien ça on fera appel, on fera appel à... Mais je prends un exemple quand heu j'avais été présenter le parc à Bali, j'ai demandé à ce que... avoir un film pour pouvoir présenter le parc, puisque là un certain nombre de fondations, décideurs étaient présent. On a vu toute la difficulté : on doit demander des autorisations à ceux qui détiennent quelques images et après quand on essaie d'avoir, de monter, un film avec différentes origines de production, eh bien on voit que le film n'est pas un continu, et puis des différentes qualités – moi je ne suis pas un technicien – mais qui ne se marient pas très bien. On a bien sûr dans des missions à chaque fois pas souvent le temps idéal : on va pas avoir toute notre banque de données cette année. On avait présenté... on avait un passage sur les baleines, c'était sombre, c'était... On avait des photos sous-marines, c'est pareil, c'était sombre... Ça délivrait pas la qualité du parc et on avait du mal à monter les différentes technologies utilisées sans que ça se voie et que ça fasse très amateur. Donc, voilà c'est une banque de films et d'images qu'on se constitue et qui auront vocation à porter nos différents messages. On a tout un programme – on va arriver à la communication juste derrière – de sensibilisation. Ça va être une action forte qui va être lancée en 2020, une sensibilisation de la population. C'est un engagement qu'on a pris également dans notre « Territoires d'innovation », c'est d'associer la population au plan de gestion et surtout aux actions de préservation et de valorisation du parc. Donc là encore il nous faut quelques supports pour pouvoir travailler. Merci. Pour ce point-là, hein, donc là aussi c'était de l'information. Peut-être qu'il faut être vigilant, M. le directeur sur les tournures qu'on met : c'est plus de l'information que de la validation, c'est une commande, là, pour le coup, une commande publique pour avoir un certain nombre de données. Toujours sur ça ? ben il faut se dépêcher parce que...

C. CHEVILLON – Juste très vite, donc c'est bien que vous ayez eu des candidatures parce que vu les délais je me suis dit que c'était quand même très court. Et je me suis interrogé sur ce délai, j'imaginais que c'est la disponibilité de l'*Amborella* ?

P. GERMAIN – Non, c'est aussi des questions budgétaires, hein. Ce qui n'est pas engagé est perdu. Il faut dépenser les sous avant la fin de l'année.

T. CANTERI – Dépenser des sous, ouais... En fait on affrète un cata, on ne mobilise pas l'*Amborella*. L'*Amborella* c'est trop cher pour ça. Non, c'est un catamaran, ça suffit. Un cata de plaisance, hein, classique. Non, l'idée c'était de : « bin, on y va ». On a besoin de photos, on voudrait faire une autre campagne en mars à un autre endroit. Après si on a un problème parce que les propositions sont trop farfelues pour qu'on les assure, on ne fera pas. Encore une fois, l'idée c'est qu'à un moment il faut dire « on y va », on donne une date et puis si on n'est pas prêt en décembre et bien on fera en mars ou en février, voilà. Et puis, euh...

C. CHEVILLON – Encore un commentaire sur tout ce qu'on peut faire comme publicité autour du parc. Évidemment il y a toujours un équilibre à trouver entre la communication ou rester caché et rester tranquille et il ne se passe rien, ou bien communiquer pour attirer éventuellement d'ailleurs des fonds qui permettront de gérer le parc et de le protéger. Mais euh... rassurer l'ASNNC sur le fait que on verra sans doute pas débarquer des *border* de plongeurs comme on a eu peur pour le patrimoine mondial, tout simplement parce que l'accès est extrêmement complexe. Il n'y a aucune infrastructure sur place et donc il faut disposer d'une... c'est loin, mais en plus une fois sur place il faut disposer d'une autonomie en eau, alimentaire, en énergie etc. ce qui fait que de toute façon l'accès sera toujours extrêmement limité à ces zones éloignées.

P. GERMAIN – Et une autorisation...

C. CHEVILLON – Et euh pardon, j'avais oublié : une autorisation.

M. VERDUGER – Pardon, depuis tout à l'heure, je me permets juste de répondre parce que j'ai entendu vos propos, là M. le président. Je suis d'accord avec Action Biosphère concernant les réserves. Je pense qu'il y a assez d'endroits où prendre de superbes photos pour aller dans les réserves. Et deuxièmement vous avez dit que les Calédoniens ont besoin d'images pour être sensibilisés : je crois que pour le Ponant ils ont pas eu besoin d'images pour ne pas en vouloir aux Chesterfield. Donc voilà je voulais juste appuyer sur ce point-là.

L. LHERMITTE – Pour info il est prévu qu'il aille deux fois...

M. VERDUGER – Et c'est dommage de mettre trois millions dans de la campagne vidéo, pour faire joli. Au lieu de sortir des jolies plaquettes ou dire : « Faut pas faire ceci, faut pas faire ça » et... déjà travailler là-dessus plutôt en urgence plutôt que pour la pub. Voilà. Merci.

P. GERMAIN – Merci. C'est votre avis. Euh donc c'est le point suivant [...]

M. VERDUGER – Ah non, toujours dans la pub, la comm...

L. LHERMITTE – Ponant ils revient deux fois l'année prochaine, à Kouaré.

[Point n° 7. Projet de comité de gestion junior]

T. CANTERI – On va vous présenter – non le plan comm. c'est plus tard – on va vous présenter un projet comme on... sur lequel on travaille modérément mais depuis quelque temps. Pour avoir un débat avec vous, parce que c'est un sujet qui peut intéresser mais qui peut être aussi assez preneur en temps. Donc il n'est pas totalement abouti, mais ça permet d'avoir un débat. Avec ça vous ne direz pas qu'on vous ne présente que des trucs validés. Là pour le coup y a rien de validé, rien de calé, donc on recueille vos remarques et puis on verra comment on avance là-dessus.

A. FOURDRAIN – Dans l'objectif de sensibilisation du parc, on désirait s'adresser au grand public donc y compris le public scolaire. On souhaiterait mettre en place ce qu'on a appelé un comité de gestion junior. C'est un comité de gestion avec des scolaires, donc, comme l'a dit le directeur, hein, tout n'est pas encore calé au niveau de l'âge, par exemple, des participants, mais en tout cas on souhaiterait un comité de gestion junior qui fonctionnerait un peu sur le même modèle que votre comité de gestion. Tout ça permettrait d'avoir énormément d'interactions entre eux, entre vous pour faire de la sensibilisation, échanger sur des questions. Le but c'est d'avoir, en fait, de les accompagner tout au long de l'année pour

qu'ils nous fassent des propositions d'actions qui soient concrètes, qui soient réalisables et avec bien sûr derrière l'objectif de réellement réaliser ce qu'ils nous ont fait comme propositions. Donc avec une action pédagogique sur toute l'année avec leur classe – donc il ne faut pas juste faire un comité de gestion dans l'année, il faut les accompagner durant toute l'année, ce qui peut être effectivement preneur en temps – avec par exemple des visites de l'*Amborella*, des visites de l'aquarium avec eux, des interventions dans les classes, c'est des exemples que je peux donner, hein, on n'a pas encore détaillé tout ça. Et bien sûr il faudra monter un partenariat avec les directions de l'enseignement concernées, la DENV ou les directions de l'enseignement des provinces, voire le rectorat suivant l'âge visé des enfants. Donc il y a quand même encore énormément de détails à caler mais en tout cas c'est un projet qu'on pourrait mettre en place pour arriver à toucher les scolaires, hein, et avoir des actions à mettre en place qu'on peut avoir de ce public-là donc de la part des enfants.

P. GERMAIN – Merci. Donc, euh... on peut avoir quelques réactions, dire effectivement qu'on est au tout début de la réflexion, hein. L'idée d'associer et de sensibiliser la jeunesse et les enfants, j' imagine que personne n'est contre et ne peut être contre. Il faut juste que l'on veuille à ce que ce ne soit pas trop chronophage non plus par rapport aux autres actions que nous avons à mettre, mais c'est pas quelque chose qui est d'ores et déjà inscrit dans un calendrier, c'est juste à la réflexion. On y reviendra tout à l'heure quand on rentrera sur le plan de plan d'action et de communication pour 2020, il y a nécessité à sensibiliser les Calédoniens et ça commence toujours par les enfants et la jeunesse et un comité de gestion junior est envisagé dans ce cadre-là. Mais c'est pas exclusif pour autant. La seule chose effectivement, c'est qu'après il faut là encore se doter des moyens humains et matériels pour pas que ça empiète le reste de nos travaux. Oui ?

F. PITHON – Je voudrais profiter de cette occasion pour porter à la connaissance de tous euh..., ce qui nous a été euh... ce qu'on a trouvé il y a à peu près il y a deux semaines, c'est-à-dire qu'il y a une ONG qui a édité des plaquettes et qui les diffuse dans les écoles primaires de Nouméa. Puisqu'on parle de communication auprès des plus jeunes, je veux dire que on est tous d'accord pour sensibiliser la jeunesse aux enjeux, en particulier environnementaux, mais ça ne peut pas être fait sans le contrôle – je sais pas de qui – du gouvernement, de la mairie, puisqu'on parle des écoles primaires de Nouméa, quoi – mais je pense que le contenu doit être à minima vérifié parce que sinon ça s'appelle tout simplement du bourrage de crâne, quoi, hein. Et c'est exactement ce qui a été fait et qui est peut-être encore fait maintenant je ne sais pas. En tous cas la plaquette était de notre point de vue, hein, une mise en cause de tout ce qui se fait en Calédonie. Alors peut-être que c'est une plaquette qui était générale et qui a été ensuite distribuée en Calédonie sans aucun aménagement. Mais de notre point de vue on a trouvé ça absolument scandaleux. Et faute d'avoir un interlocuteur pour en parler, je transmets à tous ici, quoi, hein.

K. LAMBERT – Oui juste, c'est plus un commentaire qu'une intervention, c'est du coup en termes d'éducation à l'environnement et d'aire éducative, peut-être qu'il y aurait des choses sur lesquelles on peut peut-être avoir un travail en appui avec les aff. mar. puisque on a un dispositif qui existe de longue date qui était les aires de gestion éducative qui vont effectivement migrer vers un nouveau dispositif. Mais peut-être que là on pourrait au moins apporter avec des personnes qui travaillent chez nous là-dessus [...] et à comprendre certains rouages, donc c'était plus une main tendue qu'autre chose un peu sur le sujet, voilà. Après, je confirme que c'est long que ça prend des unités d'heures, et que l'enjeu majeur sera celui de la mobilisation de l'équipe éducative parce que sinon c'est porté intégralement par l'institution et on ne sait pas relayer au sein de l'école et ça devient lourd et compliqué.

P. GERMAIN – Oui, avant de passer la parole au sénateur, je ne suis pas informé, hein, de cette communication que vous dites. Effectivement là c'est de la responsabilité de la province, mais la province n'a pas validé cette diffusion. Donc est-ce que c'est des directeurs d'école qui ont accepté, est-ce que ça a été distribué à la sortie des classes, auquel cas il y a un peu moins de contrôle que, ... voilà. Mais vous avez raison qu'il faut être attentif à la qualité de la communication dès lors qu'elle est diffusée avec autorisation de l'équipe éducative ou de la collectivité concernée dans les écoles,

puisque la communication doit être maîtrisée quand on s'adresse à des enfants.

K. LAMBERT – Oui alors peut-être juste un élément de réponse, il y a eu récemment une réunion avec les structures associatives et la présidente où effectivement cette question de la validation des supports de ce qui était mis dans les écoles était un sujet.

P. GERMAIN – Monsieur le sénateur.

J.-Y. POEDI – Oui, pourquoi pas un comité junior. Moi je prends pour exemple, parce que je ne sais pas le programme scolaire, hein, je ne sais pas ce qui est enseigné à ce niveau-là au niveau primaire, à nos enfants. Mais je vais prendre pour exemple mon cas à moi et tant d'autres que... On a grandi au bord de mer, on est des enfants du bord de mer. C'est plus pour expliquer à nos enfants la connectivité et la dépendance de tel animal par rapport à tel corail, par rapport à tel élément du récif. C'est, je pense, c'est ça qui est intéressant de leur faire apprendre. Et ne pas se mettre à travers de... je parle des plaquettes et tout ça, là, qui ont été distribuées là, c'est une chose. Je pense que ce qui est le plus important c'est eux par rapport à leur environnement marin, récifal et ce qui se trouve sur ce récif. Pourquoi que je dis ça, je pense que c'est ça qui est important à faire passer. Je prends pour moi, pour mon exemple à moi, et même eux, quoi, je fais la démonstration à mes petits-enfants que ce n'est plus le même naturel qu'il y avait avant, ce récif sans problèmes. Donc je leur montre ce qui existe là, je leur parle de ce qui existait à mon époque mais qui n'existe plus à cause des pollutions minières. Mais je pense que l'objectif c'est ça, c'est de leur expliquer les connectivités, et puis les interdépendances, je pense que c'est plus de ce côté-là, comment moi je vois les choses, quoi.

P. GERMAIN – Merci sur ce sujet, on va clore. Il nous reste trois sujets et on a 35 minutes puisque on lèvera et on mettra un terme au comité de gestion à midi. J'imagine que les uns et les autres et au niveau des co-présidents nous avons des obligations. Moi j'ai rendez-vous à midi, donc il va falloir mettre un terme et si on veut pouvoir parcourir l'ordre du jour il faut maintenant être plus synthétique et aborder les trois derniers points qui nous restent. Il faut aller vite.

[Point n° 8. Rapport d'activité 2018 et information sur la fréquentation du parc naturel de la mer de Corail en 2019]

M. DUCROCQ – Merci M. le président. Je suis censé vous présenter le rapport d'activité 2018 mais on vous le distribuera en fin de séance. Ça nous permettra de nous assurer que vous resterez concentrés et je souhaite tout de même remercier l'imprimerie administrative de la Nouvelle-Calédonie qui a travaillé tard hier soir pour qu'il soit disponible aujourd'hui, je crois qu'il fallait le dire. Le rapport, l'information que je dois vous faire sur la fréquentation humaine dans le parc naturel de la mer de Corail, je vais essayer d'être très bref, mais il y a beaucoup d'informations. Vous voyez cette carte, cela représente un petit peu la circulation maritime qu'il peut y avoir dans le parc : elle est assez dense sur une année et il y a plusieurs dizaines de bateaux qui transitent dans le parc tous les jours. Il est important, pour pouvoir parler d'identification de comportements anormaux ou d'activité illégale, d'abord de pouvoir connaître l'activité déclarée et pour cela certaines activités sont réglementées. Donc, dans le parc naturel de la mer de Corail donc dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie, une part des activités sont réglementées à la fois par la Nouvelle-Calédonie mais également par l'État. À commencer par les pêcheurs qui sont suivis de manière réglementaire par l'arrêté 2013/523 qui les oblige à mettre sur leur bateau un dispositif VMS qui nous permet de connaître, donc vous voyez sur la photo en haut à gauche, le suivi des navires de pêche qui est opéré depuis la direction des Affaires maritimes : on les voit tous les jours, on sait où ils sont. Les campagnes scientifiques, qui sont soumises à obligation d'autorisation par la Nouvelle-Calédonie font également l'objet d'un suivi : les navires nous envoient leur position quotidiennement. Ensuite, vous avez euh, les déclarations d'entrée et sortie de la ZEE, parce qu'il faut savoir que les navires de pêche étrangers, les flottes asiatiques essentiellement, qui vont pêcher dans les zones, dans les poches, dans les eaux internationales, dans les poches de haute mer au sud de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie, sont tenues de par la délibération 50/CP de nous signaler leur entrée dans la ZEE et ensuite lorsqu'ils s'en sortent. Donc chaque mouvement du navire au travers de notre ZEE fait l'objet d'une déclaration. Nous sommes

aujourd'hui en capacité de vous présenter en bas à gauche, donc, les principales routes *migratrices* entre guillemets, des navires de pêche étrangers lorsqu'ils vont dans les poches de haute mer. Ensuite, vous avez un arrêté qui a été pris par la même en 2006 de mémoire, qui oblige les navires qui procèdent à des opérations de ballastage ou de déballastage dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie de les déclarer. Donc nous avons une carte que je ne vous ai pas présentée ici, mais qui est dans la note, qui permet de constater que dans le parc naturel de la mer de Corail il n'y a quasiment pas d'opérations de ballastage ou de déballastage. Ensuite, eh bin suite à l'arrêté de 2018 de création des réserves naturelles du parc naturel de la mer de Corail, la fréquentation de ces réserves elle est soumise bien évidemment à autorisation du gouvernement, qui nous permet d'en effectuer un suivi, ainsi que pour la fréquentation dans le parc par le tourisme professionnel. Donc tout ça, c'est réglementé donc ça nous permet d'obtenir des déclarations, de collecter de l'information que le service est aujourd'hui en capacité d'illustrer sur des cartes et de vous présenter des indicateurs. Ensuite, vous avez les activités qui sont déclarées, qui sont un petit peu plus difficiles à collecter puisqu'elles ne nous arrivent pas automatiquement, il faut aller chercher l'information. Il faut savoir que la plupart des navires de taille conséquente ou alors qui font des grandes routes, sont équipés du dispositif AIS qui était initialement un dispositif de sécurité : c'est l'*automatic identification system* qui est prévu pour l'aide à la sauvegarde de la vie humaine. Donc le suivi de ces dispositifs, de ces signaux AIS des navires, nous permet de les tracer et donc d'avoir une meilleure idée de la fréquentation qui est faite dans le parc naturel de la mer de Corail. Alors, quand je parle de meilleure idée, on peut parler de la fréquentation de tourisme : on sait que les Chesterfield et les récifs d'Entrecasteaux sont historiquement un lieu de passage des plaisanciers qui relient..., qui font la route entre l'Australie et le Vanuatu annuellement, mais ça nous permettra également, ça nous permet et ça nous permettra encore mieux à l'avenir, d'identifier les grandes routes maritimes puisqu'aujourd'hui on sait qu'il y a des plaisanciers, on sait qu'il y a des pétroliers, des minéraliers, des cargos de trans-containers et certains empruntent des routes de manière privilégiée. Une analyse – je vous réserve l'information en exclusivité – une analyse des données AIS de toute l'année 2019 va être opérée très prochainement et va nous permettre, donc, de dresser une carte des grandes routes maritimes par typologie de navire et d'avoir une idée beaucoup plus précise de ce qui se passe dans le parc en termes de circulation. Et ensuite, voilà, les événements de mer il y en a toujours quelques-uns, ça fait partie de l'histoire de la marine et de la navigation. Il y en a eu très peu cette année mais chaque événement de mer, donc naufrage, panne, assistance, ... est scrupuleusement reporté et nous dressons aujourd'hui les cartes annuelles qui nous permettent de recenser ce qui a pu se passer dans le parc en termes d'événements de mer. Ensuite, effectivement il y a les activités illécites qui sont importantes à reporter. Bon, vous n'ignorez pas que de 2016 à 2018 il y a eu le phénomène des *blue boats* qui est aujourd'hui éteint, mis en sommeil et on espère qu'il ne se réveillera pas. Pour ce qui concerne l'année 2019 en termes d'activités qu'on peut qualifier d'illécites on peut reporter effectivement la présence d'un navire calédonien dans la réserve intégrale d'Entrecasteaux dans l'atoll de Pelotas et qui a fait l'objet d'une intervention en termes d'assistance. La direction des Affaires maritimes a bien évidemment reporté ces faits au procureur de la République puisqu'on est sur une fréquentation illégale d'une réserve intégrale. Voilà donc vous l'aurez constaté, on n'est pas aveugle, on est peut-être encore un petit peu myope, il y a encore beaucoup de choses à faire. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'on a une bonne image de l'ensemble des activités qui sont réglementées ou déclarées. Pour ce qui concerne les activités déclarées, il est important effectivement de pouvoir collecter les jeux de données, de les archiver à la fois pour permettre annuellement ou trimestriellement de produire des indicateurs sur la fréquentation et d'avoir une bien meilleure image de ce qui se passe et une bien meilleure idée de ce qui se passe, et enfin effectivement il y a les zones à fort enjeu qui sont difficiles à surveiller parce qu'elles sont très loin. On pense toujours à défaut qu'envoyer un *Gardian* sur Chesterfield c'est quelque chose de facile mais il faut savoir que c'est quelque chose qui coûte très cher et qui n'est pas si rapide que ça. Il faut du temps pour mettre les équipages en route et y a quand même deux heures de vol pour aller jusque sur place. Donc il faut essayer de mettre

en place d'autres technologies. C'est en cours, c'est prévu pour 2019. Donc il y a ce fameux projet

qui nous permettra d'opérer une surveillance et de savoir ce qu'il s'y passe, c'est-à-dire que dès qu'un bateau rentrera on sera automatiquement renseigné. Et puis il y a des projets que nous allons essayer de conduire : il y a un projet qu'on va mettre en œuvre dès le début de l'année prochaine, c'est qu'on va ajouter au VMS qui a été développé par la Nouvelle-Calédonie en collaboration avec la DTSI, on va lui ajouter le flux de données AIS qui nous permettra à la fois de collecter l'ensemble des données AIS mais également comme je le disais tout à l'heure, d'archiver les données et de pouvoir ensuite en tirer des indicateurs. Donc ce sera un des grands chantiers de l'année 2019-2020, les bouées en 2020 et ainsi que la mise en œuvre d'une espèce de projet pilote, notamment de collecte, de moissonnage d'images radar qui pourront après analyse être mises en corrélation avec les données AIS et cela nous permettra justement, avec une image parfaite, la plus précise possible, de la fréquentation déclarée, de pouvoir pointer si possible la fréquentation qui n'est pas déclarée et donc qui par définition n'est pas [connue]. Voilà, ça c'est le programme pour 2020.

P. GERMAIN – Merci. On poursuit ?

J. DEPLANQUE – Dans le « V » des Chesterfield, là, il y a eu des mouillages, des stops : c'est sur les îlots du Mouillage plus particulièrement ? D'après cette carte, ça ne semble pas très... ça l'air d'être sur les îlots du Mouillage, apparemment.

T. CANTERI – Moi, mes yeux ne me permettent pas de le voir, mais euh...

J. DEPLANQUE – Il y a cette carte, là, où... Parce qu'il y a l'îlot du Mouillage n° 1 donc qui est en réserve intégrale mais les trois autres qui sont en réserve naturelle.

M. DUCROCQ – Ce que je peux dire, ce que j'ai oublié d'ajouter tout à l'heure – j'ai manqué de précision – c'est que le MRCC aujourd'hui, enfin depuis quelques semaines, fait un suivi extrêmement précis de l'activité AIS dans les réserves naturelles, enfin, dans les zones à enjeux du parc pour qu'on puisse mettre en place ce dispositif. Mais de toute façon, historiquement, ce sont bien les îlots du Mouillage qui portent bien leur nom, qui sont fréquentés par les plaisanciers.

T. CANTERI – L'objectif c'est que dans quelques mois, dès qu'on aura la bonne vision, comme M. BACHY il est à la retraite, il a du temps. On le positionnera sur l'îlot Loop avec un carnet de PV. Dès qu'un navire arrive : crack ! Bénévolement, hein.

J. DEPLANQUE – Je parle des îlots du Mouillage, pas de l'île Loop. L'île Loop devra attendre la bibliographie, alors vous voyez on avait raison d'être inquiet, hein ...

H. GERAUX – Dans le rapport, vous stipulez également que dans la fréquentation des réserves, le dispositif, qui est difficilement applicable, ne permet à ce jour de délivrer que quatre autorisations. Donc j' imagine qu'avec le suivi AIS etc. vous aurez davantage d'appréciation de ce que ça représente, quatre autorisations par rapport à la fréquentation, mais qu'est-ce qu'il est prévu comme amélioration du dispositif pour 2020 ?

C. CHEVILLON – Je crois que j'ai une question qui va dans le même sens. Euh... vous parlez d'un nouveau dispositif récemment développé pour la Nouvelle-Calédonie et pleinement opérationnel. On pourrait avoir des précisions là-dessus ?

M. DUCROCQ – Pour ce qui concerne le nouveau dispositif développé par la Nouvelle-Calédonie, je vais être bref. Le service de la pêche souhaitait opérer un suivi VMS des navires de la flotte hauturière, qui est un logiciel qui avait été acheté il y a quelques années, qui était en dur dans une unité centrale qui n'était plus maintenue parce que elle avait tourné en exclusivité. Il nous a fallu refaire le VMS et plutôt que de l'acheter, on a pensé qu'il était préférable de le développer parce qu'on était pleinement propriétaire. Donc c'est le VMS qui a été entièrement développé. Il est aujourd'hui, comment dire, en image [hébergé] au MRCC, qui est également mis à disposition des pêcheurs hauturières. Ce qui permet de suivre dans le même temps leurs navires [en fonction] ...

XY – Y a-t-il des améliorations prévues ?

M. DUCROCQ – Alors, les améliorations qui sont prévues c'est que, aujourd'hui, les dispositifs qui permettent d'effectuer du suivi AIS, ce sont des dispositifs commerciaux type Marine Traffic ou [...] qui sont des dispositifs sous abonnement avec une difficulté

de moissonner les flux de données et de pouvoir les rejouer derrière. Donc l'objectif il est de moissonner, de développer, d'intégrer dans cette application VMS dont je viens de parler à l'instant, de lui donner la possibilité de collecter, enfin de moissonner les flux de données AIS de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie, de les archiver et donc de nous permettre en tout temps de pouvoir savoir ce qu'il s'est passé dans notre ZEE, et de l'interroger, à savoir : « je veux les routes des pétroliers en 2019 dans le parc naturel de la mer de Corail », de pouvoir en faire des extractions, à la fois cartographiques mais également une carte d'indicateurs de fréquentation. Bref, donc d'avoir une bonne connaissance, la plus fine possible, de la fréquentation du parc et tout ça se fait bien évidemment dans le cadre de la mission du MRCC qui opère une veille 24/24 - 7/7 sur le trafic du parc.

XY- [Question inaudible]

M. DUCROCQ – Je laisserai le directeur répondre à cette question puis-que... il y a encore beaucoup de travail.

T. CANTERI – Ouais, alors, c'est un sujet compliqué parce que... de deux ordres. Le premier c'est que la réglementation, finalement elle n'a qu'un an. Donc elle est là. On a une vision, ça a été montré, de ce qu'il se passe. Alors si c'était 500 bateaux, 5 bateaux, 3000 bateaux etc. Donc on a à peu près, vous avez vu, le chiffre du nombre de navires qui viennent dans le secteur. Enfin ceux qu'on arrive à voir parce qu'il y a sans doute des braconniers qui passent, ça nous arrive de temps en temps d'aller voir, si c'est pas des pêcheurs braconniers, mais euh... là-dessus on n'est pas trop inquiet. Maintenant, l'objectif, comme on l'a dit, hein, 2020, c'est la surveillance et l'application effective des réglementations. Ça c'est un chantier, parce que quand on a un navire qui est à trois jours de mer ou à deux heures d'avion de la Grande Terre, eh bin même si on le voit à l'instant t, euh... ça nous fait une belle jambe parce qu'on ne peut pas faire grand-chose pour le dégager. Donc il faut qu'on arrive à expliquer à ... donc il va être inscrit sur les cartes marines, sur les zones interdites au mouillage etc. Il va falloir qu'on développe l'information sur le fait que c'est une zone, que c'est une zone interdite au mouillage. Le transit, on aura du mal à l'interdire totalement parce que c'est plus compliqué en droit international, en tout cas, là, le mouillage on peut tout à fait le réglementer. Et après, voilà, la difficulté, ça va être comment intervenir sur un navire qui... un type qui veut rien écouter, qui vient, qui mouille, etc. Donc là il faudra qu'on travaille avec le procureur. C'est pour ça qu'on a fait un premier exercice sur la pêche, etc. Donc on transmet systématiquement au procureur de la République, dès qu'on a un navire qu'on a à peu près identifié, pour qu'il y ait des poursuites. Et on lui demandera, même si ce n'est pas toujours simple, d'engager des poursuites internationales, si c'est pas un navire calédonien. D'ailleurs c'est souvent pas des navires calédoniens, d'ailleurs. De façon à ce qu'il y ait de la sanction, que ça se sache, ... Mais encore une fois, la réglementation elle n'a qu'un an d'existence, euh... donc on n'est pas encore au top sur le sujet, c'est clair.

P. GERMAIN – Oui...

T. AUGER – Alors, euh... sur la thématique des fréquentations, je sais que c'est un sujet très compliqué parce que comme on le sait le parc naturel fait un million 300 000 km² et que faut 2 jours pour le *Gardian*, on ne parle même pas des bateaux pour aller là-bas si jamais il y a de la répression à faire ... Euh ... moi, il y a, dans cette synthèse, il y a deux-trois choses qui quand même, qui m'interpellaient. Je vois du déballastage à Entrecasteaux, je trouve ça un peu étonnant quand même, que ce soit autorisé dans un parc naturel et surtout dans un Patrimoine mondial. Donc ça c'est des choses qui m'interpellent un petit peu et tout ça ça marche sur AIS donc on a nous ... vous m'arrêtez si je dis des bêtises donc l'AIS je crois pas que ce soit une obligation, hein, pour les bateaux. Peut-être que...

XX – Euh... plaisanciers seulement, hein. Les professionnels, si.

T. AUGER – D'accord, donc ça c'est une chose. Donc ça s'éteint, ça s'allume donc ça c'est hyper-compliqué. Non mais, la fréquentation et la surveillance de la zone, c'est quand même quelque chose de super-compliqué à gérer. Donc bin bravo pour tout ce système, pour ce dispositif qui a été mis en place. Par contre voilà ce que l'on sait c'est qu'on a une analyse, si je ne dis pas de bêtises, de la fréquentation par AIS en 2018 et qu'après quand on voit les déclarations, on se rend compte qu'on est loin d'avoir une idée vraiment objective du nombre de navires qui vient. Alors comment faire pour améliorer ces déclarations, est-ce qu'il y a de la communication à faire là-dessus ou pas, améliorer le système ou pas, ...

certainement. Et aussi, juste pour finir, je voulais savoir si un jour il est prévu d'avoir une restitution de ces informations de fréquentation du parc au grand public, et si cela se fait, sur quel support, quelle information serait adaptée aussi à partager aux personnes, car bien sûr le sujet sensible c'est bien sûr le VMS pour les bateaux de pêche. C'est normal que les pêcheurs ne veuillent pas forcément communiquer tout de suite où ils sont surtout si ils pêchent bien, donc ça c'est des choses qui sont compliquées. Mais est-ce que un jour il y a quelque chose qui va sortir pour que le public soit au courant de ce qui se passe et des méthodes qui sont mises en place. Voilà. Merci.

T. CANTERI – Sur la diffusion, qu'on réfléchisse un peu, parce que ... c'est un peu... pas trop de chiffres à donner comme ça, mais bon sur le principe, il n'y a pas beaucoup de données. L'AIS etc. c'est des données publiques, le VMS, non. Bon. Donc voilà, je réserve la réponse, il faut qu'on la retravaille un peu. Après sur la question de la surveillance, des lois etc., vous mettez le doigt sur un problème qu'on a et là je le dis clairement. Bon. Il faut qu'on développe, là dans les prochains mois, semaines, années, avec des moyens et financiers et humains, la surveillance de ce parc qui est immense, parce qu'on ne sait pas. Mais rassurez-vous – ou inquiétez-vous, je n'en sais rien – c'est pareil dans tous les grands parcs. Parce que les grands parcs on ne sait pas bien les surveiller. Voilà. Cela dit si le gouvernement me donne demain un milliard par an et un avion, je peux vous garantir qu'on le surveillera mieux. Mais je suis pas sûr que ce soit entendu dans le contexte actuel. Donc on va... il faut qu'on trouve des moyens un peu plus adaptés, plus économiques etc. Donc on y travaille, mais le système on l'avance entre nous. Il faut quand même par contre être rassuré, je sais pas si vous..., il y a d'autres parcs dans le monde qui sont beaucoup plus fréquentés que le nôtre et beaucoup plus exploités que le nôtre. Alors, l'avantage du parc de la mer de Corail, c'est qu'on a, on le voit bien, qu'on a une fréquentation visible, on suppose, qui n'est quand même pas non plus démentielle. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, ça veut dire qu'il n'y a pas le feu dans la maison. On n'a pas, tous les jours, 300 ou 400 bateaux de pêche qui rentrent dans la zone. On n'a pas non plus tous les jours 50 ou 60 navires de plaisance qui viennent débarquer sur les îlots, même si c'est toujours trop. Donc, c'est pas pour minimiser l'impact, mais, on est quand même plutôt... on peut être rassuré, voilà.

M. VERDUGER – Sauvegarde de la nature, merci. Euh... j... On peut voir dans les premières photos, là donc, de trafic maritime, surtout quand il y a plein de vert fluo, les... de chaque côté de la Grande Terre en fait, hein, ça longe presque, donc euh... on est loin des Chesterfield, c'est parfait. Moi ce qui m'inquiète et ça confirme qu'il y a pas de trafic, énormément, autour des Chesterfield, mis à part les plaisanciers effectivement. Euh... Mais pour le trafic, je parle des gros bateaux, que ce soit commerce, passagers etc. euh... Voilà je m'interpelle parce que vous parlez d'une route entre Chesterfield et Bellona, donc là je m'inquiète, par contre. Voilà. Et là je ne vois pas l'utilité, au vu de ce rapport de trafic, d'une nouvelle route entre Bellona et Chesterfield. Voilà. Merci.

T. CANTERI – Manuel, tu réponds sur..., techniquement ?

M. DUCROCQ – Techniquement, je, je ... à moins que cela ne m'ait échappé, mais je ne vois pas de route entre Chesterfield et Bellona. Euh... Moi ce que je... je voulais juste ajouter un élément technique important. C'est que, c'est parce qu'on connaît bien la fréquentation et parce qu'on sera en capacité de collecter et d'archiver l'ensemble des données AIS, parce qu'effectivement, CI nous disait : « l'AIS on peut l'éteindre, on peut le couper », mais l'AIS on peut également changer son identifiant, on peut dire : « je suis pêcheur » alors que je suis plaisancier ou bien l'inverse, mais c'est parce qu'on connaît l'activité déclarée qu'on pourra plus facilement identifier l'activité non déclarée. Donc la surveillance du parc passera d'abord par là, la... une bonne connaissance de la fréquentation.

P. GERMAIN – Merci. Bon c'est euh... Moi je suis le premier – le directeur, chaque fois que je le vois il le sait – insatisfait en la matière mais euh... effectivement on en est au début. Hein. On a réglementé en 2018 et maintenant on met..., on a discuté énormément avec le secrétaire général de la mer, on en discute avec l'État et le haut-commissariat, on en discute avec la Marine nationale, on en discute avec le MRCC, on en discute avec tout le monde, effectivement, l'immensité de la zone à protéger et à surveiller est un véritable défi. C'est le premier défi. C'est notre priorité, mais il faut

pas se mentir, ni à la fin 2020, ni à la fin 2021 on ne sera en mesure de sécuriser ce parc et de ses intrusions. Il faut que, bin chaque année on progresse pour commencer par voir, pour ne plus être aveugle et voir au maximum la fréquentation licite ou illicite du Parc et se doter de moyens supplémentaires en matière de surveillance et bien entendu en matière de sécurisation. Pour moi, je considère qu'il y a urgence, mais effectivement tout ça est limité par les moyens financiers, mais les moyens technologiques, aussi, qui sont à notre disposition, et donc – d'ailleurs pour ceux qui ont regardé un peu dans le détail, Territoires d'innovation, hein, là où on a eu un appui, il y a eu à peu près 10 milliards d'investissement, dont à peu près la moitié qui sont portés par des fonds privés, ont pour vocation à nous aider en matière de surveillance du parc naturel de la mer de Corail et d'acquisition de connaissances pour notre parc. Effectivement, c'est un chantier immense, énorme, qu'il faut relever et au fil de l'eau, se doter de moyens pour améliorer la situation. Mais effectivement ce n'est pas non plus une situation qui est catastrophique.

U. DE LA BORIE DE LA BATUT – Je compléterai simplement les propos sur lesquels je suis tout à fait en ligne, bien sûr, avec le fait qu'il y a aussi la question de la nature de la coordination des pouvoirs de police respectifs entre la Nouvelle-Calédonie qui édicte les règles de police et comment des agents aussi bien provinciaux que Etat peuvent être habilités par la Nouvelle-Calédonie pour répartir cette charge de... soit de verbalisation, soit de police administrative et ça fait partie du gros chantier de l'élargissement de la surveillance du parc. Il est tellement vaste ce chantier, qu'il ne faut pas s'interdire de trouver des solutions qui n'ont pas encore été expérimentées jusqu'à présent, hein, aussi bien dans l'accompagnement des usagers que dans la communication pour décourager, ou en tout cas fortement, on va dire, comment dire ? euh... voilà pour ceux qui contreviennent aux règles de fréquentation du parc eh bien, soient marqués, repérés et traînent cette infamie si je puis dire dans leurs autres déplacements internationaux dans les aires mar... dans les mers du monde. Donc il y a un ensemble comme ça de solutions auxquelles il faut qu'on réfléchisse et moi je pense que le comité de gestion, justement, à côté des solutions entre guillemets « classiques » qui existent, où la surveillance satellitaire et l'intervention par moyens maritimes ou aéroportés, elle existe mais elle est très difficile à déployer sur cet immense parc, il faut réfléchir aux autres façons de faire pour décourager, sinon empêcher cette fréquentation qui serait [...].

P. GERMAIN – Merci. On va passer au dernier point... à l'avant-dernier point, puisqu'il nous reste dix minutes, et c'est un point important puisqu'il s'agit du plan d'action 2020, Le plan de communication on va le zapper, vous en avez eu connaissance. Je vous propose de faire à la limite vos remarques par écrit, puisqu'on ne pourra pas le renvoyer à un prochain comité de gestion parce qu'il sera trop éloigné des actions qui ont commencé, mais il vous est pas interdit de nous faire part de vos commentaires par écrit. Et puis on va attaquer le dernier point qui c'est qui le présente ?

[Point n° 9. Plan d'action 2020]

T. CANTERI – Alors c'est Manuel DUCROCQ mais je fais une petite intro qui va durer 30 secondes pour expliquer la philosophie du plan d'action. Elle n'est pas tout-à-fait forcément celle qui était fixée jusqu'alors. Le plan d'action du parc, ce n'est pas le plan d'action de la DAM. C'est le plan d'action de tout le monde. C'est-à-dire que ça serait bien que quand les uns les autres, on vous l'a demandé mais peut-être que tout le monde n'a pas eu le temps de répondre, quand vous menez des actions qui intéressent le parc, ça vaut pour les ONG mais pour les entreprises privées, les associations etc., on pourrait tout-à-fait les intégrer – alors cette année c'est la première fois – dans le plan d'action du parc pour montrer que le plan d'action du parc, c'est le plan d'action de tout le monde et pas que celui de la DAM. Donc si vous avez des actions, alors après on fera le tri en comité de gestion, parce que si ... pour être sûr que tout le monde est d'accord, mais... cela permettrait de montrer qu'en fait le parc, il y a plein de choses qui se passent dedans, il y a plein d'actions dont peut-être on n'a pas forcément connaissance. C'est de valoriser des actions aussi des autres, qui sont utiles au parc. L'exemple de TI c'en est un mais il y en a plein d'autres, voilà. Donc c'est un appel au peuple, hein. On reviendra

vers vous pour 2020, en essayant de l'améliorer, mais ne soyez pas rétifs à cette démarche qui permettra de valoriser votre travail, aussi dans une logique participative. Merci.

M. DUCROCQ – Merci monsieur le directeur, moi de toute façon je crois que l'essentiel a été dit, hein, en ce qui concerne les grandes actions qui ont été conduites. En [2019] déjà il y a la poursuite des travaux sur les monts sous-marins, la synthèse des connaissances ça a été publiée, et le directeur vous en a informé tout à l'heure, il était initialement prévu qu'on essaie de conduire un atelier ou un groupe de travail sur les monts sous-marins en fin d'année pour y travailler mais cela ne va pas être possible. Pour garantir sa réussite c'est reporté à courant février 2020. Dans le même temps la thématique « îles hautes » est toujours d'actualité puisque la synthèse est actuellement en finalisation de rédaction et sera soumise prochainement au comité scientifique et donc l'année 2020 sera marquée du sceau des groupes de travail sur les monts sous-marins mais également sur les îles hautes. Pour ce qui concerne les autres opérations qui seront conduites dans le courant de ... alors vous verrez, hein, sur la note, le calendrier de travail sur les monts sous-marins et îles hautes que je vous ai proposé, les autres actions qui seront conduites dans le courant de l'année 2019, il va y avoir la pose de balises satellitaires en collaboration avec le WWF lors de la prochaine mission de suivi Chesterfield/Entrecasteaux, ce sera à Entrecasteaux. Et puis il y aura la poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un suivi ornithologique avec la présence à bord de l'*Amborella* de Jean-Philippe Siblet qui pourra donner des recommandations sur le suivi pérenne mais bien évidemment en échange avec les instituts de recherche et notamment l'IRD avec ses spécialistes. Il y aura également, pour nous aider tous y compris le comité de gestion et surtout le comité de gestion, à mieux évaluer la manière dont les actions sont mises en place. Il va y avoir une étude sur la mise en place d'un tableau de bord du parc naturel de la mer de Corail pour permettre de mieux évaluer sa gestion et ce sera fait en collaboration avec Conservation International. L'année 2020, la grande priorité ça va être – je vous l'ai exposée tout à l'heure – la mise en place des outils de surveillance et de suivi de la fréquentation du parc. Un autre objectif très important ce sera d'améliorer le suivi des écosystèmes insulaires et récifo-lagonaires mais également – le président et le directeur insistaient tout-à-l'heure – sur la nécessité d'améliorer les connaissances et de valoriser le patrimoine culturel du parc naturel de la mer de Corail. Nous pensons notamment à une exposition sur l'histoire maritime du parc qui pourrait être conduite en 2020 ; et la définition des espèces emblématiques et patrimoniales puisqu'on pourrait passer la journée à échanger sur ce qu'est une espèce patrimoniale ou une espèce emblématique. Et je pense qu'il est temps d'en faire la définition. Ensuite il va falloir améliorer, continuer à améliorer la visibilité du parc et – on le disait je crois que ça vous a été soumis tout à l'heure – sur la possibilité d'impliquer la jeunesse calédonienne dans ce magnifique projet qu'est le parc naturel de la mer de Corail. Je passerai sur les sources de financement qui sont ..., le président le disait tout à l'heure, on a eu des financements au budget supplémentaire que nous sommes en train de mettre en œuvre. Et puis il y aura des financements 2020 que nous attendons avec impatience en termes de confirmation de la possibilité de les utiliser. Voilà ce plan d'action pour 2019-2020 aussi vite que possible monsieur le président.

P. GERMAIN – Il nous reste quelques minutes pour les interventions. Oui, M. le sénateur ?

[Point n° 10. Plan de communication 2020]

J.-Y. POEDI – Non. Je vais être très bref, c'est pour que justement pour les actions proposées pour 2020, parce qu'on nous demande de transmettre par écrit le ...

M. DUCROCQ – Non c'est sur la communication, là.

J.-Y. POEDI – Ça c'est sur la communication oui... mais les éléments qui sont là, là, de les transmettre au sénat. Il faut regarder avec le secrétariat du sénat coutumier pour qu'on ait aussi ces informations sur ce qui va se faire. Je ne sais pas si notre secrétaire général, s'il a les infos des travaux qui ont été transmis, mais pour qu'on ait un suivi, qu'on s'intègre aussi dedans, hein, donc que ce soit transmis au sénat à chaque fois, le rendu des travaux etc. mais aussi les propositions pour 2020, hein.

P. GERMAIN – Oui je crois que dans la priorité, pour répondre rapidement il faut qu'on fasse cette présentation du parc et puis qu'après on mette un système de communication et d'information et d'échange ...

L. LHERMITTE – Oui juste très très rapidement, je souhaiterais dans le premier point pour la publication de la synthèse des connaissances, qu'il ne soit pas spécifié tout comme ça avait été fait pour le plan le plan de gestion, que « le comité de gestion a validé » puisque ce n'est pas le comité de gestion qui l'a validé. Et puis j'ai quelques propositions constructives dans les actions, par exemple concrètement la création d'un chantier naval pour pouvoir concevoir et construire des navires écologiques pour le pays de demain. Également dans les actions, on propose de rajouter l'état zéro pour les îles éloignées donc il me semble fondamental de le fixer. Et puis le dernier point pour les jeunes qu'il faut prioriser je pense, c'est tout simplement la création d'une grande université de la mer avec des métiers qui soient tournés vers la mer, donc que ce soit de la conception des navires, que ce soit de la pêche, mais qu'au moins il y ait une structure qui permette de former la jeunesse aux futurs métiers de la mer. Et au niveau des financements, et bin pour nous je trouve qu'ils ne sont pas suffisant et je vous encourage à poursuivre l'injection de monnaie dans l'économie réelle. Merci.

H. GERAUX – Il nous semble manquer le fait de faire aboutir le processus de classement des monts sous-marins qui nous paraît être quand même le dossier-phare 2020 toujours dans le contexte de cette année très spéciale, or cela n'apparaît pas dans les cinq objectifs de manière claire. Et donc ... il faut aussi s'interroger sur le timing proposé de travail sur les monts sous-marins, avec des ateliers participatifs en décembre, etc. Donc de s'assurer d'avoir un agenda réaliste mais qui soit étalé pour pouvoir promouvoir cette contribution mondiale, sur une fenêtre médiatique politique importante en 2020. Merci.

T. CANTERI – Faut qu'on rajoute, effectivement, ... on y pense tellement qu'on n'y a ...

M. DUCROCQ – Je pense qu'en fait il y a eu un télescopage de diapositives puisqu'on avait prévu que l'atelier sur les monts sous-marins se tiendrait en 2019, et que les décisions ou les propositions de mesures de gestion seraient proposées en 2020. Quand vous prenez la première page de la note effectivement « monts sous-marins, novembre décembre février et mai 2020 : proposition de mesure de gestion et zonage du gouvernement. Donc c'est bien dans le calendrier, c'est bien prévu.

H. GERAUX – Ce n'est pas le vote, c'est pas la proposition, il manque des étapes.

E. TESSIER – Juste sur le point de l'amélioration du suivi des écosystèmes récifo-lagonaires, moi je souhaiterais qu'il y ait un groupe de réflexion sur ce point, parce qu'il y a un certain nombre d'opérations qui ont déjà été menées au sein du parc avec différentes techniques, différentes méthodes et peut-être que pour optimiser les moyens juste comme on sait qu'ils ne sont pas indéfinis il y aurait peut-être une vraie réflexion à mener là-dessus.

T. AUGER – Juste pour ... c'est pareil c'est une main tendue. Je reviens des Fiji où s'est tenue une conférence sur les mécanismes de financement des marines protégées, des grandes aires marines protégées à l'échelle du Pacifique et si le comité de gestion est d'accord, nous aimerions faire une restitution de ce qui se fait dans nos pays voisins. Alors, le statut des territoires français dans le Pacifique fait que c'est plus compliqué que chez nos pays voisins. Typiquement ils ont de la pêche étrangère, ils peuvent taxer la pêche étrangère, sur ces choses-là, entre guillemets « des systèmes de financement pérennes ». Alors j'ai passé une semaine, j'ai eu très mal au crâne parce que je ne suis pas du tout financier. Par contre j'y étais avec des personnes de la CPS qui elles sont tout-à-fait capables aussi de venir nous épauler pour faire une restitution et je pense que c'est intéressant de voir ce qui se fait ailleurs pour essayer de s'en inspirer. Donc il y a eu l'exemple de Palau, il y a eu l'exemple des Seychelles, voilà c'est pas vraiment limité qu'à l'océan Pacifique mais voilà il y a beaucoup de monde y était et je pense que ça peut être vraiment intéressant de savoir ce qui s'y fait pour essayer de trouver des moyens pérennes de financement pour apporter de l'argent dans la gestion et dans la surveillance du parc naturel de la mer de Corail.

C. CHEVILLON – Thomas, est ce qu'il y a eu des éléments sur les coûts de fonctionnement d'aires marines protégées de grande taille déjà en place à l'occasion de ce symposium ?

T. AUGER – Faut que je revoie mais je pense trouver ça très facilement oui.

T. CANTERI – Les aires marines protégées de type sanctuaire au Pelagos, à Goa, c'est deux millions d'euros – puisque j'ai les chiffres en euros – par an, hors coût salariaux

C. CHEVILLON – Dans un sanctuaire tu as moins d'activités, de suivi, de contrôle, etc.

T. CANTERI – Après, moi, c'est les chiffres que j'ai en tête. Après, les grandes autres aires marines protégées qu'on connaît c'est soit Ross, Pitcairn, Papahānaumokuākea mais Ross, Pitcairn il n'y a pas grand' chose enfin c'est un truc, ça mériterait, effectivement s'il y avait un rapport, qu'on ...

M. VERDUGER – Je voulais poser donc juste une question mais ça fera partie du plan d'action de l'année prochaine, un petit peu à côté, peut-être ? Au sujet de, plusieurs fois, Action Biosphère a plusieurs fois parlé du point zéro, donc c'est vrai que le parc est grand, les moyens, ceci ... et le temps. Ceci dit, je n'ai vu nulle part l'obligation d'un point zéro avant l'autorisation de quelque activité que ce soit l'exploration, la recherche etc. Donc au moins sur ces zones-là avant d'y aller, si on peut avoir un point zéro... au moins là-dessus, voilà. Merci.

P. GERMAIN – Je reviens sur votre proposition, au moins nous on est intéressé, il faut qu'on voie le format, il faut se rapprocher de la DAM et du cabinet, pour que – on ne va pas faire un comité de gestion dédié – mais on peut faire une réunion plus informelle, où on invite les participants y a pas besoin de quorum. Viendront que ceux qui veulent cela permettra d'avoir des informations le cas échéant, éventuellement d'avoir des idées pour s'en inspirer. Merci en tout cas de la proposition. Sur le point zéro vous parlez de l'ensemble du patrimoine du parc ... ?

M. VERDUGER – Ecoutez absolument, hein, puisqu'on est partagé entre réserve naturelles, réserves intégrales éloignées ou pas, et réserves ou pas. Ceci dit, dans les réserves naturelles et qui sont déjà soumises à autorisation, on est bien d'accord, est-ce que dans cette autorisation, avant de la délivrer, faire un point zéro sur la zone qui est demandée.

P. GERMAIN – Je vais faire une réponse...

M. VERDUGER – Je ne sais pas si c'est clair, ou ?

P. GERMAIN – D'abord on n'autorise personne, si ce n'est la recherche...

L. LHERMITTE – Et la photo. Il y a la photo...

P. GERMAIN – Dès lors qu'effectivement il y a une demande qui est formulée et qu'une autorisation sera le cas échéant étudiée, il faut le faire en connaissance de cause et notamment en appui scientifique. On a déjà eu des débats ici notamment à l'occasion des discussions sur la venue du Ponant. Euh... On a là aussi une base de connaissances a priori suffisante pour savoir ce qu'on peut faire ou ce qu'on peut pas faire et le cas échéant compléter notre connaissance, c'est ça la réponse. Maintenant, faire un point zéro sur l'ensemble des récifs *pristine* avant d'autoriser tout type d'activité ne me semble pas être à notre portée, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Jusqu'en 2018, notre zone économique exclusive, donc le parc, était ouvert aux quatre vents. Donc on réduit, on resserre les mailles du filet et on essaie d'avoir une bonne gestion du parc. Mais que ce soit en matière d'activité humaine, il est impossible de mettre sous cloche l'activité du parc en disant « tant qu'on n'a pas une connaissance suffisante de tous les enjeux autour du parc, il ne s'y passera rien ». Ça c'est impossible parce que cela veut dire qu'il n'y a plus de transport maritime, il n'y a plus de pêche, il n'y a plus de plaisance, il n'y a plus d'activités, voilà. Donc par contre après si demain il y a une entreprise calédonienne qui dit : « moi je voudrais développer une activité sur une réserve naturelle dans telles conditions », bin ça sera étudié en fonction de la connaissance que l'on a et le cas échéant accepté ou refusé. C'est ce qui est envisagé et c'est ce qui d'ailleurs a été mis en œuvre lors des précédents comités de gestion.

M. VERDUGER – Justement vous parlez des Chesterfield, hein, on l'a plusieurs fois souligné, avec ses récifs et ses monts associés, pardon. C'est grand comme la Calédonie, hein, vous n'allez pas autoriser tout le reste des Chesterfield en réserve naturelle à un bateau je suppose donc il y aura bien une zone identifiée, je parle juste de cette zone identifiée. Pour ne pas emmener tout le monde d'un seul coup partout, enfin je ne sais pas comment vous avez prévu les choses, elles sont en train de se mettre en place... Mais je trouve que c'est bien d'en parler avant, au moins sur les zones,

les premières qui seront ouvertes au grand public, bon il faut dire qu'aujourd'hui c'est ouvert à tout le monde mais on ne fait pas de pub là-dessus aujourd'hui, mais voilà. Pour l'avenir je pense qu'il vaut mieux prendre le temps au début, parce qu'après je ne vois pas comment on va prouver les atteintes à l'environnement si on ne part pas, au moins avant de commencer une activité régulière à un endroit. Pour moi il y a comité technique pour ce sujet là – le point zéro – à faire ou enfin il faut en parler sérieusement. Je pense que c'est des bases qui sont importantes pour tout le reste, pour le côté juridique etc. Merci.

M. DUCROCQ – Non, juste pour information, j'ai pas lu le détail de l'information, mais il faut savoir que ce point zéro technique il existe puisque l'IFREMER a conduit un travail très important de caractérisation des récifs ... des îles et récifs éloignés avec notamment des caméras rotatives. Donc les données existent, elles sont archivées, donc on peut dire que ce point zéro, la donnée de référence, elle est disponible.

M. VERDUGER – Sur l'ensemble de l'écosystème des récifs *pristine* ? Ou ils se sont quand même consacrés sur la barrière de corail, enfin, des coraux, quoi ? C'est vrai que c'est un tout mais ...

L. LHERMITTE – Qu'on nous les communique à ce moment-là !

E. TESSIER – Il y a eu effectivement des opérations qui ont été menées sur la plupart des écosystèmes des îles éloignées de la Nouvelle-Calédonie, toujours avec la même technique, hein, c'est des caméras vidéo, ensuite on exploite les données à la fois sur les habitats et sur les poissons. Ce sont des techniques... L'intérêt c'est que c'est la même technique partout – on a une idée relativement claire, par contre ce sont des techniques qui sont moins précises que ce que peut faire un échantillonneur à vue. Donc on a quand même un certain nombre d'indicateurs qui existent pour caractériser ces zones avant que les nouvelles mesures de gestion aient été mises en place. Donc la question qui va se poser maintenant c'est de savoir ce qu'on doit faire pour le point 1 ou pour un point de suivi dans le temps, puisque c'est ces suivis dans le temps dans le temps qui vont nous donner une idée de l'évolution de ces écosystèmes. C'est pour ça que moi je propose qu'on ait une réflexion sur ce sujet pour savoir comment on va faire au cours du temps pour bien continuer à suivre ces écosystèmes.

M. VERDUGER – Tout à fait. Cela mérite un travail supplémentaire.

P. GERMAIN – Merci. Donc on retient également la discussion qu'il doit y avoir, pour se mettre d'accord sur ce qu'on appelle le point zéro, parce que peut-être tout le monde n'a pas tout-à-fait la même définition. Et surtout il ne s'agit pas encore une fois d'ouvrir – et d'ailleurs on n'a pas de demandes qui foisonnent, hein, pour accéder aux réserves naturelles. On avait acté le principe d'écarter les zones les plus sensibles ou celles où d'ores et déjà l'intérêt en matière de biodiversité ou scientifique était avéré et puis de réserver les études sur des régions à moindre intérêt. Maintenant, après, il faut se il faut se mettre d'accord sur la base de connaissances que l'on a sur le lieu mais cela sera traité dans le cadre d'un groupe de travail. En tout cas je vous remercie pour votre participation à ce comité qui était très riche et puis je vous dis : « à la prochaine fois ». Merci !

Annexe 2. Comptes rendus des groupes de travail n° 1 à n° 26

GT1

Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n° 1 – v1

Date de réunion : 06 août 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. Présentation des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques en cours. 2. Présentation des campagnes déjà autorisées en 2015. 3. Procédure de traitement des autorisations après la création du parc. 4. Composition du comité scientifique. 5. Programme de travail du groupe science 2015-2016. 6. Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Martine CORNAILLE (EPLP, collège société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collège société civile) ; Théa JACOB (WWF, collège société civile) ; Pierre BACHY (SCO, collège société civile) ; Florent PITHON (FPH, collège socioprofessionnel) ; Franck CONNAN (DAFE, collège collectivités publiques) ; Nathalie DUPRIEZ (AAMP) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Absents excusés* – Représentants du collège coutumiers, représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Rapporteur* – Julie Anne KERANDEL (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA RÉUNION

1. Présentation des demandes en cours

La DAM présente le circuit actuel de traitement des demandes d'autorisation de campagne scientifique dans le parc naturel de la mer de Corail. La DAFE rappelle que le comité de gestion n'a, pour le moment, aucun mandat pour émettre un avis sur les demandes d'autorisation de campagnes scientifiques. La DAM indique également qu'à l'heure actuelle aucune mission n'a été refusée. La DAM présente les demandes en cours d'instruction au service de la pêche et de l'environnement marin (SPE). Le WWF, EPLP et CI précisent que toute demande d'autorisation devrait systématiquement être accompagnée d'une étude d'impact indépendante.

Projet NECTALIS 4 : étude du micronecton, zooplancton et paramètres physico-chimiques associés. La fédération des pêcheurs hauturiers précise que l'équipe de recherche porteuse de ce projet a fait part de ses résultats précédents aux professionnels de la pêche de manière spontanée et que cela a été apprécié. La demande d'autorisation met en avant l'intérêt de l'étude pour la gestion du parc car elle pourra contribuer à la définition de zones d'intérêt biologique.

Projet CHEST : étude de la génétique des bécards, holothuries et coraux. Le projet ne soulève pas de remarque du GT excepté le WWF qui alerte sur la nécessité d'une étude d'impact des manipulations proposées (biopsies) notamment sur les espèces *Tridacna maxima* et *Hippopus hippopus* qui sont très vulnérables. Il souligne néanmoins l'enjeu de gestion important de cette étude à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique.

Projet MOM Surprise : détermination des zones de nourrissage des oiseaux marins. La SCO qui a participé aux travaux précédents de l'équipe de recherche valide le caractère non impactant de la pose de balises sur les oiseaux marins. Ecologie trophique/contamination au mercure des oiseaux marins : la SCO précise que cette étude permettrait peut-être d'expliquer la diminution de population de puffins sur Surprise. CI demande à connaître les hypothèses que cette étude cherche à vérifier. Etude de l'impact de l'éradication des rongeurs sur l'évolution de l'écosystème (rats / fourmis). La SCO, CI et le WWF s'accordent sur l'inutilité de cette étude en termes de gestion, la présence de fourmi n'ayant pas eu de caractère nuisible sur Surprise jusqu'à présent. CI précise par ailleurs que la pose de tapettes pour vérifier la présence de rongeurs ne nécessite pas d'équipe scientifique. Etude du rôle des nutriments issus du guano sur les chaînes trophiques marines : Le GT ne soulève pas de remarque et s'accorde sur le caractère potentiellement intéressant de l'étude. La SCO et la fédération des pêcheurs hauturiers s'interrogent sur la nécessité d'effectuer toutes ces manipulations (excepté la première) dans une réserve intégrale.

La SCO se propose de participer à la mission pour effectuer une étude d'impact de ce projet d'étude sur les populations d'oiseaux de Surprise.

L'Agence des aires marines protégées transmettra au gouvernement un dossier de demande complet et définitif après la clôture de l'avis d'appel à candidature (20 août 2015). D'une manière plus globale : EPLP rappelle que la biosécurité dans le parc devrait devenir un aspect réglementaire. Le WWF suggère que pour chaque campagne pouvant impacter les oiseaux la SCO mette à disposition de l'équipe de recherche une note sur les dérangements potentiels et des recommandations sur les méthodes d'approche. Pew suggère la création d'une bibliothèque du parc afin que les membres du comité de gestion puissent consulter les documents et rapports pouvant les aider à se positionner sur les demandes d'autorisation. Pew demande également une restitution systématique des études conduites dans le parc au comité de gestion.

2. Présentation des campagnes autorisées : VESPA et TECTA

La DAM présente les deux demandes d'autorisation et les conditions d'autorisation émises par le gouvernement pour ces deux campagnes. EPLP, CI, WWF et Pew font part de leur totale opposition à ce que de telles campagnes soient autorisées dans une zone riche en mammifères marins et en pleine saison de reproduction et de migration des baleines à bosse. Le collège de la société civile demande un moratoire s'agissant de toutes les campagnes nécessitant l'emploi d'ondes et de dragage, jusqu'à ce que le comité de gestion soit en capacité opérationnelle. Le WWF indique que l'acquisition de connaissances est nécessaire. En effet, si des ressources minérales sont présentes dans la ZEE, connaître leur localisation spécifique permettra d'anticiper les potentielles demandes d'exploration, optimisant l'élaboration d'argumentaires construits pour la préservation des écosystèmes et la minimisation des impacts. Ainsi, des campagnes sismiques seront peut-être nécessaires, mais le principe de précaution doit être de rigueur et les impacts potentiels connus et limités. Les campagnes VESPA et TECTA, dans le sud en saison des baleines, sont très clairement un contre-exemple. Comme convenu en réunion du bureau, CI propose de soumettre une note d'éclairage au comité de gestion sur les impacts des campagnes sismiques, pour avis. En préparation à la réunion du GT Science, la DAM a sollicité l'autorisation de l'IFREMER de communiquer les dossiers de demande d'autorisation des campagnes TECTA et VESPA aux membres du comité de gestion. La DAM propose également d'organiser, si possible, une réunion d'information sur ces campagnes entre les membres du comité de gestion intéressés et l'IFREMER avant fin août 2015. EPLP indique que lorsque les arrêtés d'autorisation ont été pris, les dossiers de demandes deviennent accessibles aux particuliers sur simple demande. EPLP demande donc à recevoir copie des dossiers d'instruction des campagnes VESPA et TECTA.

3. Procédure de traitement des demandes après la création du Parc et composition du comité scientifique

Le règlement intérieur du Parc prévoit le circuit suivant : demande d'autorisation > avis du comité scientifique > avis du bureau > avis du comité de gestion > gouvernement. L'organisation plus détaillée de cette procédure est à définir. La majorité du GT s'accorde pour souhaiter que les experts du comité scientifique soient nommés en tant que personnes et non en tant qu'organismes scientifiques. Un appel à des experts internationaux doit également être possible. La notion d'expert doit être définie plus précisément et ne concerne pas seulement le milieu scientifique. Les modalités de sollicitation des experts restent également à définir. Plusieurs thématiques sont déjà identifiées par écosystème et par thème transversal par les participants. L'AAMP propose de soumettre au GT sa réflexion en la matière lors du prochain GT. La DAFE exprime un besoin d'éclairage pour pouvoir statuer sur la nomination d'experts. La participation du chargé de mission science du haussariat, qui a une vision globale de la recherche en Nouvelle-Calédonie, pourrait aider à la création du comité scientifique. Il est également souhaité qu'un représentant du CRESICA puisse participer au prochain GTS pour éclairer la réflexion du groupe.

BILAN DE LA REUNION

Actions à entreprendre : 1. Envoyer à la DAM des exemples de composition de comité scientifique. Responsable : membres du GT. Délai : prochain GTS moins 5 jours. 2. Préparer une synthèse des exemples de composition de comités scientifiques reçus à la DAM. Responsable : DAM. Délai : prochain GTS. 3. Inviter un représentant du CRESICa au prochain GTS. Responsable : DAFE. Délai : prochain GTS. 4. Proposer un cadre logique pour la création du comité scientifique. Responsable : AAMP. Délai : prochain GTS.

PROCHAINE REUNION

Date : 28 aug. 2015. Heure : 9h00. Lieu : DAM. Ordre du jour : composition du comité scientifique, questions diverses.

Un membre du GTScience. Un membre du GTScience



GT2

Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n° 2 – v1

Date de la réunion : 28 aug. 2015. Lieu de réunion : DAM. Ordre du jour : 1. Validation du compte rendu du GT science n° 1. 2. Désignation d'un rapporteur pour le bureau. 3. Composition du comité scientifique. 4. Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS :

Présents – Françoise KERJOUAN (EPLP, collègue société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, Collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collègue société civile) ; Thea JACOB (WWF, collègue société civile) ; François GUATELLA (Sudiles, collègue socioprofessionnel) ; Florent PITHON (FPH, collègue socioprofessionnel) ; Alexandre KAMOUDA (CC Païci, collègue coutumier) ; Franck CONNAN (DAFE, collègue institutions) ; Nathalie DUPRIEZ (AAMP) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Absents excusés* – Représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; chargé de mission recherche et technologie au haut-commissariat. *Documents communiqués* – Propositions de l'AAMP sur la création du comité scientifique ; composition du comité scientifique de l'OEIL ; composition du comité scientifique du CEN ; cas du parc Papahānaumokuākea à Hawaï ; cas du Coral Sea Marine Park et du Coral Sea Commonwealth Marine Reserve en Australie. *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Julie Anne KERANDEL (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Validation du compte rendu du GT Science n° 1

Le compte rendu du GT science n° 1 amendé par les participants est validé en séance.

2. Désignation d'un rapporteur pour le bureau

Aline SCHAFFAR (Pew) est désignée pour rapporter les discussions menées lors des GT science 1 et 2 lors de la prochaine réunion du bureau.

3. Composition du comité scientifique

L'AAMP présente ses propositions concernant la création du comité scientifique. CI et Pew présentent à leur tour des cas concrets existants dans des parcs marins à Hawaï et en Australie. Les compositions des comités scientifiques du CEN et de l'OEIL sont également présentées. Suite aux présentations et discussions, deux méthodes de recrutement ressortent : 1. Envoyer un appel à manifestation d'intérêt dans un premier temps, présentant le contexte du parc, les thèmes globaux et les critères de recrutement, afin d'avoir une idée sur les candidats potentiels. 2. Identifier et prioriser les thématiques scientifiques avant d'envoyer un appel à candidature. Le WWF s'interroge sur l'absence des scientifiques pour aborder cette thématique, et souligne la nécessité d'intégrer la communauté scientifique à ce débat, car elle sera la plus à même à répondre aux interrogations du GT sur les différentes modalités de

fonctionnement. Le WWF indique qu'en amont, le rôle et les missions que le GT souhaite attribuer au comité scientifique doivent être clairement définis. EPLP rappelle que les missions du comité scientifique sont détaillées dans le règlement intérieur du Parc. L'ensemble du groupe reconnaît la difficulté de définir les thématiques et s'interroge sur la nécessité ou non d'avoir un spécialiste dans chaque thématique identifiée. Il note par ailleurs l'importance de la présence de personnes expertes dans les domaines juridique (droit de l'environnement) et économique, soit dans le comité scientifique, soit auprès du bureau. L'ensemble du groupe valide le fait que des experts non scientifiques puissent également participer au comité scientifique. La DAFE rappelle que la science est une compétence de l'État et regrette l'absence du représentant du CRESICa (désignation en cours) et du chargé de mission recherche et technologie du haut-commissariat (retenu par ailleurs), qui auraient pu apporter des éléments sur la politique de la recherche en Nouvelle-Calédonie. Ces deux personnes seront invitées à la prochaine réunion du GT science afin d'éclairer la réflexion du groupe. Les points à clarifier seront alors : définir les critères de sélection des membres du comité scientifique ; décider quelle méthode de recrutement proposée est à privilégier.

4. Questions diverses

4.1. Instruction des demandes de campagnes scientifiques : en début de réunion, la validation du point n° 2 du compte rendu du GTS 1 portant sur la présentation des campagnes VESPA et TECTA renvoie la discussion à la présentation des campagnes sismiques effectuées la veille par l'IFREMER au comité de gestion du Parc. Bien que cette présentation ait été appréciée par les membres du GT, beaucoup d'entre eux regrettent que ces campagnes aient été présentées une fois la campagne VESPA terminée et deux jours avant le début des campagnes ESSISM et TECTA, leur donnant une impression de mise devant le fait accompli. Ce constat renvoie à la question de la gouvernance, notamment sur la procédure de traitement des demandes d'autorisation scientifiques dans le Parc et la circulation de l'information. La société civile s'interroge sur le fait de ne pas être systématiquement consultée lorsqu'une demande de campagne scientifique est transmise. La DAFE et l'AAMP rappellent que réglementairement le comité de gestion n'a pas vocation à donner son avis sur les autorisations de campagnes scientifiques tant que le plan de gestion n'est pas adopté. La priorité du comité de gestion est de travailler sur l'élaboration du plan de gestion et non de se positionner sur les dossiers instruits par le gouvernement. Les socioprofessionnels et la société civile remarquent que cela n'empêche pas que des bonnes pratiques de communication des dossiers au comité de gestion soient d'ores et déjà mises en œuvre. La société civile annonce qu'elle proposera au bureau de demander une modification de l'article 4 de l'arrêté créant le parc naturel de la mer de Corail, afin que le comité de gestion puisse donner son avis avant l'adoption du plan de gestion. L'absence d'un représentant du gouvernement, qui aurait pu apporter des éléments à la discussion, est par ailleurs notée.

4.2. Présentation des projets et restitution des campagnes scientifiques : la DAM demande quels sont les souhaits des membres du GT science concernant la restitution des résultats des études scientifiques (sous forme de rapports, restitutions orales, sur demande ou systématique...). EPLP propose que suite à chaque retour de rapports de missions scientifiques, une fiche synthétique présentant la mission, les objectifs et les résultats de l'étude soit transmise au comité de gestion, qui décidera, au vu de ces éléments, s'il souhaite ou non qu'une restitution orale soit faite par les porteurs de projets. Le collègue coutumier rappelle l'importance de la vulgarisation de l'information pour pouvoir sensibiliser le grand public. Les organismes scientifiques doivent veiller à avoir un discours accessible malgré la complexité de certaines études.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre : programmer un prochain GTS en fonction de la disponibilité du représentant du CRESICa et du chargé de mission recherche et technologie du haut-commissariat. Responsable : DAM. Délai : prochain GTS moins 5 jours.

PROCHAINE REUNION

Date : vendredi 9 oct. 2015. Heure : 9h30. Lien : DAM. Ordre du jour : rôle et composition du comité scientifique. e

Un membre du GTScience : Florent PITHON ; un membre du GTScience : Théa JACOB

GT3

Relevé de conclusions du Groupe de travail « Science » n° 3 – v3

Date de la réunion : 09 sep. 2015. Lien de réunion : DAM. Ordre du jour - 1. Validation du compte rendu du GT science n° 2. 2. Désignation d'un rapporteur pour le bureau. 3. Composition du comité scientifique. 4. Procédure de traitement des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques. 5. Questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS :

Présents – Françoise KERJOUAN (EPLP, collègue société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, coll. soc. civ.) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, coll. soc. civ.) ; Maël IMIRIZALDU (CI) ; Théa JACOB (WWF, coll. soc. civ.) ; Franck CONNAN (DAFE, collègue institutions) ; Pierre LABROSSE (HC, invité) ; André CARPENTIER (CRESICa, invité) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Julie Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Absents excusés* – Florent PITHON (FPH, collègue socio-professionnel). *Documents communiqués* – Extrait du règlement intérieur du parc concernant le comité scientifique. *Animateur* – Julie Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Julie Anne KERANDEL (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION :

1. Validation du compte rendu du GT Science n° 2

Le compte rendu du GT science n° 2 amendé par les participants est validé en séance.

2. Désignation d'un rapporteur pour le bureau

Aline SCHAFFAR (Pew) est désignée pour rapporter les discussions menées lors des GT science 3 lors de la prochaine réunion du bureau.

3. Composition du comité scientifique

La DAM rappelle l'état d'avancement de la réflexion du groupe sur le comité scientifique (CS). Elle précise également que l'objectif est de pouvoir proposer une composition de comité scientifique au comité de gestion du parc lors de sa 3ème réunion prévue en juin-juillet 2016. Les points suivants sont ensuite discutés par le groupe, avec l'éclairage des deux invités :

3.1. Rôle du CS – Les missions du CS telles que mentionnées dans le règlement intérieur du parc sont rappelées. Il est souligné que le CS doit apporter un éclairage scientifique au comité de gestion du parc. M. LABROSSE remarque que le CS n'aura pas les moyens de proposer des programmes scientifiques mais plutôt un agenda scientifique. Il devra être en mesure de reformuler scientifiquement les besoins exprimés par le comité de gestion du parc, pour permettre aux organismes ou programmes scientifiques de se positionner et proposer un programme de travail répondant à ces besoins. Pour clarifier ce point, le groupe propose de modifier l'article 10 du règlement intérieur en remplaçant « proposer un projet de programme scientifique (...) » par « proposer un projet de d'agenda scientifique (...) ».

3.2. Représentation locale et internationale au CS – Le groupe s'accorde sur la nécessité d'avoir des membres locaux et internationaux au CS.

3.3. Représentation d'organismes scientifiques ou intuitu personae au CS – M. LABROSSE et M. CARPENTIER expliquent le fonctionnement des organismes de recherches et avertissent le groupe qu'une collaboration avec les scientifiques par la voie institutionnelle est indispensable pour bénéficier du soutien logistique de ces organismes. Selon eux le CS doit compter des organismes scientifiques parmi ses membres. La présence d'experts en tant que personnes est également possible mais leur participation aux travaux du parc devra se faire sous couvert de l'organisme auquel il appartient. Ils pensent également que les membres du CS ne doivent pas être des spécialistes de chaque thématique mais plutôt des points focaux qui pourront faire appel aux experts appropriés en fonction

de la thématique étudiée. Le nombre de membres doit par ailleurs être limité à une dizaine afin de garantir l'efficacité du CS. Le groupe distingue deux besoins : la participation de personnes reconnues scientifiquement dans le CS et la participation d'experts reconnus, pas forcément scientifiquement, dans les travaux menés par les groupe de travail thématiques.

3.4. Recrutement des membres du CS – M. LABROSSE pense qu'une sollicitation directe de personnes pressenties pour être membres du CS est préférable à un appel à manifestation d'intérêt plus large (proposé par EPLP), qui risque de ne déboucher que sur très peu de candidatures.

3.5. Critères de sélection des membres du CS – Le groupe s'accorde sur la nécessité que les membres du CS aient acquis une notoriété scientifique et une indépendance de point de vue reconnue. Quelle que soit la composition du comité scientifique qui sera décidée, cinq organismes scientifiques sont identifiés pour participer aux travaux du parc (participation au CS ou appel aux scientifiques) : l'IFREMER, l'IRD, l'UNC, la CPS et le MNHN. La sollicitation de personnes ou d'organismes scientifiques étrangers est également envisagée si le besoin est exprimé. Le GT propose également que chaque membre du comité de gestion du parc soumette à la DAM une liste de cinq personnes ayant une notoriété scientifique et n'appartenant pas aux cinq organismes scientifiques cités précédemment. Les propositions seront étudiées par le GT science. En parallèle, des experts, scientifiques ou non, pourront être sollicités dans le cadre des travaux des groupes écosystémiques en fonction des besoins.

4. Procédure de traitement des demandes d'autorisation de campagne scientifique

La DAM présente une proposition de procédure de traitement des demandes de campagnes scientifiques dans le Parc qui serait mise en place avant l'adoption du plan de gestion du Parc. Cette procédure sera également discutée avec les organismes scientifiques ultérieurement. Le groupe est d'accord avec cette proposition, sous réserve de quelques compléments. La société civile souhaite que le bureau soit informé par la DAM du contenu du projet d'arrêté soumis à la signature du gouvernement et qu'une restitution brève du déroulement de la mission soit faite au bureau au retour de la mission. EPLP souhaite que le terme « éclairage » soit remplacé par « avis conforme ». Ce souhait est soutenu par CI et Pew. Cette procédure sera présentée à la prochaine réunion de bureau pour validation. Il a été remarqué que les activités scientifiques dans le parc sont précisément encadrées. L'encadrement des autres activités, notamment l'exploration des ressources minérales, relève des politiques sectorielles de la Nouvelle-Calédonie applicables dans les limites du parc, comme par exemple la politique des pêches s'appliquant à ce secteur d'activités.

5. Questions diverses

Le groupe souhaite que M. CARPENTIER et M. LABROSSE relaient aux organismes les invitations aux premières réunions de travail écosystémiques prévues le 6 novembre 2015. CI demande si une suite a été donnée aux échanges de 2013 avec l'Australie, dans le cadre de la lettre d'intention bilatérale de 2010 avec ce pays, sur la définition de thématiques scientifiques communes aux pays de la mer de Corail. M. LABROSSE indique que des opportunités de partenariat avec les équipes australiennes existent sur le « big data » et les questions de connectivité. Il juge que la création du CS pourrait stimuler ces dynamiques partenariales en les élargissant aux pays voisins. A ce titre, il est rappelé que la connectivité intéresse l'ensemble des pays concernés par la gestion de la mer de Corail, ce qui comprend les pays mélanésiens voisins de la Nouvelle-Calédonie, et que le comité de gestion est également ouvert à une participation régionale et internationale avec avis consultatif. EPLP rappelle sa demande d'organisation de conférences thématiques à destination du comité de gestion et du grand public, afin de faire connaître et discuter des grands enjeux de la gestion du parc.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre – Solliciter les membres du comité de gestion pour qu'ils transmettent une liste de cinq personnalités pouvant intégrer le Comité scientifique ; responsable : DAM ; délai : 30 octobre.

PROCHAINE REUNION

Date : 2016. *Heure* : ... *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : étude des propositions faites par le comité de gestion sur les personnalités du comité scientifique.

Un membre du GTScience Un membre du GTScience

GT4

Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux/connectivité » n° 1 – v5

Date de réunion : 06 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. présentation générale (commune aux groupes thématiques) ; 2. contexte des thématiques transversales ; 3. tour de table des participants ; 4. organisation pratique.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collègue société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew) ; Maël IMIRIZALDU (CI, coll. soc. civ.) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, coll. soc. civ.) ; Pierre BACHY (SCO, coll. soc. civ.) ; Franck CONNAN (DAFE, coll. institutions) ; Emmanuel COUTURES (coll. institutions) ; Lionel LOUBERSAC (Cluster maritime, personnalité qualifiée) ; Nathalie BAILLON (CEN, personnalité qualifiée) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie MOUNIER (DAM/SPE). *Absents excusés* – Théa JACOB (WWF) ; Françoise KERJOUAN (EPLP). Documents communiqués – Livret ASR. *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Présentation générale

La démarche de rédaction d'un plan de gestion est présentée au groupe de travail. Il est indiqué que le secrétaire général du gouvernement a insisté sur la nécessité de tenir les délais et de proposer le plan de gestion du parc naturel en avril 2017, comme indiqué dans l'arrêté de création du parc. La différence entre plan de gestion et plan d'action est expliquée : un plan de gestion contient les finalités et les objectifs à long terme que le comité de gestion souhaite fixer pour le parc naturel. Le plan d'action contient les mesures opérationnelles à court terme qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Il est proposé que le premier plan de gestion du parc soit élaboré sur une période de 5 ans avec des plans d'actions annuels.

Définitions importantes à retenir : Plan de gestion : document stratégique qui détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre sur un territoire. Objectif à long terme : état ou fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle. Indicateur : valeur calculée à partir d'une ou plusieurs métriques (valeur mesurée) qui mesure la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre. Sur le plan méthodologique, les groupes de travail écosystémiques (en cours de constitution) se réuniront au minimum 3 fois avant la réunion du comité de gestion prévue à la fin du 1er semestre 2016. Un premier récolement entre les groupes constitués aura lieu avant cette échéance.

2. Contexte

Transport maritime et enjeux espèces exotiques envahissantes – Eaux de ballast : la réglementation sur les eaux de ballast n'est pas contrôlée et il n'existe que peu d'information disponible sur le ballastage / débarrassage. Par ailleurs, il existe plusieurs points d'entrée en NC hors du port autonome à Nouméa. Biofouling : pas de réglementation. Transport EEE par des passagers. Il existe plusieurs points d'entrée en NC, ex : les croisiéristes qui arrivent directement à Lifou.

Changement climatique – Thématique transversale à étudier dans tous les groupes de travail. Les impacts sur la connectivité, les migrations et les problématiques de coopération avec les pays voisins seront vu dans ce GTE. Les impacts sur les écosystèmes coralliens et insulaires seront à étudier dans le GT corallien/insulaire.

Espèces migratrices – Ajouter les raies et les thons.

Déchets – Données lacunaires sur le sujet tant sur la caractérisation que sur la quantification.

Energies renouvelables – Ce sujet sera à traiter dans tous les GTE. ce sujet est à évoquer même si la faisabilité technique à moyen terme semble difficile.

Substances actives – Besoin d'acquisition de connaissances, étudier également les aspects réglementaires. Concernent à priori les milieux extrêmes (domaine profond ou récifo-lagonaire isolé)

Câbles sous-marins – A ajouter aux thèmes à traiter. Beaucoup de projets à court terme. A utiliser comme un outil d'amélioration des connaissances : possibilités de faire des analyses pendant la pose du câble ou de poser des capteurs sur le câble ; thématique à étudier dans le GTE profonds.

Patrimoine archéologique : ajouter les liens avec les baleines, route du tarot, route de l'igname, flux migratoire des populations humaines, ...

3. Interventions des participants

CEN : présent à ce GTE car : • identifie la nécessité d'avoir une cohérence avec les mesures de gestion mises en place ou prévues dans les zones du patrimoine mondial, et plus généralement les eaux lagunaires et territoriales, connexion et flux d'informations nécessaires entre ces zones et le comité de gestion du parc marin de la mer de Corail : « Connectivité de gouvernance » ou « transversalité de gouvernance ». • Dans le cadre de la stratégie espèces exotiques envahissantes à l'échelle du Pays, coordonnée par le CEN, la question de la biosécurité tient une place primordiale.

PS : les tortues d'Entrecasteaux ont des liens avec les tortues du lagon sud. Nécessité de travailler en cohérence entre le parc naturel et les provinces.

DAFE : redéfinir les contours de cette thématique complexe et plutôt « raccrocher » certains sujets abordés aux autres groupes de travail. Ce GT ne devra traiter uniquement que des aspects liés à la connectivité. Les sujets transversaux ne doivent pas être abordés dans ce GT (comme dit précédemment sur le sujet changement climatique).

Pew : les thématiques abordées au sein de ce groupe de travail sont relativement variées et il faudra donc veiller à solliciter des experts en tenant compte de cela

CI : la connectivité de gouvernance doit être considérée aux échelles infra (provinces / PNMC) et supra (PNMC / pays voisins).

NB. Certains thèmes de ce GT Connectivité ont été identifiés par les participants comme étant transversaux et pourraient être traités au sein des d'autres GT : changements climatiques, transport maritimes, déchets, énergies renouvelables, substances actives. Leur relevance par rapport aux écosystèmes concernés sera évaluée par chaque GT.

4. Organisation pratique

Les membres du groupe retiennent Fortunes de mer et l'institut d'archéologie comme experts. Les participants proposeront par mail avant le prochain GT d'autres noms d'experts à inviter pour ce groupe de travail.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre n° 1 – Prise de contact entre le CEN et Julie MOUNIER pour échanger sur la problématique eaux de ballasts/espèces exotiques envahissantes ; responsable : JM DAM ; délai : -. *Action à entreprendre n° 2* – Proposer des noms d'experts pour participation au GTE ; responsable : DAM / participants ; délai : 17 nov. 2015. Lieu : DAM

PROCHAINE REUNION

Date : mardi 24 novembre 2015. *Heure* : 9 heures. *Ordre du jour* : 1. intervention des experts invités ; 2. échanges sur les enjeux et objectifs généraux.

Un membre du GTE Connectivité Un membre du GTE Connectivité

GT5

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème corallien et insulaire » n° 1 – v1

Date de réunion : 06 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. Présentation générale (commune aux groupes thématiques). 2. Contexte du domaine corallien et insulaire. 3. Tour de table des participants. 4. Organisation pratique.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collège société civile) ; Maël IMIRIZALDU (CI, collège société civile) ; Théa JACOB (WWF, collège société civile) ; Pierre BACHY (SCO, collège société civile) ; Franck CONNAN (DAFE, collège institutions) ; Christian CUGOLA (*Sonja II*, collège socio-professionnel) ; Jean-Yves POEDI (Aire Ajie / Arho, collège coutumier) ; Bernard ROBINEAU (DIMENC) ; Napoléon COLOMBANI (DAM/SPE) ; Julie MOUNIER (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Absents excusés* – Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile). *Document communiqué* – Livret ASR. *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Franck CONNAN (DAFE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Présentation générale

Voir le CR du GTE connectivité.

2. Contexte du domaine corallien et insulaire

Le contexte de l'écosystème corallien et insulaire est présenté aux participants.

Faune et flore récifo-lagonaire : état de santé (biomasse et richesse biologique) évalué comme remarquable voire exceptionnel, connaissances assez limitées des milieux éloignés par rapport à ceux de la grande terre. Certaines zones ont une importance fonctionnelle (zones de reproduction - Bellona, zones de relais pour la connectivité, zones vierges - récifs de Petrie, de l'Astrolabe...).

Faune et flore terrestre : végétation inventoriée sur l'ensemble des îles éloignées, moins de données sur la faune terrestre (reptiles et insectes), présence d'espèces envahissantes végétales et animales sur certains îlots.

Vulnérabilité : îles et récifs sont des abris pour des espèces dont le statut de conservation est important (exemples : bénitiers), ils sont vulnérables à la fréquentation humaine, aux cyclones, à l'introduction d'espèces envahissantes animales et végétales.

Enjeux socio-économiques : 1/ pêche : un navire de pêche professionnelle en activité, impact de l'activité sur les ressources (espèces cibles : holothuries et saisonnièrement langoustes), absence de donnée sur la pêche récréative ; 2/ exploitation des ressources non biologiques : présence de phosphate sur et autour des îlots ; 3/ tourisme : îles éloignées modérément fréquentées à ce jour mais potentiel de développement.

Patrimoine : liens traditionnels entre certaines populations et îlots, présence de vestiges d'exploitation du guano, nombreuses épaves sur les récifs.

Gestion actuelle : les atolls d'Entrecasteaux sont classés en réserve naturelle comprenant deux réserves intégrales. Ils font partie du bien en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La pêche dans l'espace maritime est réglementée. L'exploitation des ressources minérales n'est pas réglementée (source DIMENC).

Besoins identifiés par les études déjà menées : 1/ acquisition de connaissances supplémentaires sur la connectivité (intra atoll), les zones fonctionnelles, l'impact de la pêche sur les poissons et invertébrés... ; 2/ suivi de l'évolution des écosystèmes et de la fréquentation, 3/ coordination nécessaire de la gestion avec les provinces et les pays voisins.

Interventions des participants – L'écosystème corallien concerne ici les milieux récifo-lagonaire peu profonds, à différencier avec les milieux coralliens profonds qui seront traités dans le groupe de travail écosystèmes profonds. Quelle méthodologie a été employée pour déterminer la superficie des habitats récifo-lagonaires (44%) ? Les informations méthodologiques de l'ASR sont jugées insuffisantes pour permettre au groupe de savoir comment ont été générées les cartes. La vulnérabilité des écosystèmes coralliens et insulaires aux tsunamis et aux changements climatiques est à prendre en compte dans la réflexion de ce GT. Les thématiques de nidifications des oiseaux et des tortues devraient être traitées dans ce GT. Les données spatiales de nidification et déplacements

des oiseaux depuis les nids pour nourrissage doivent être intégrées à la cartographie des milieux peu profonds et insulaires. Les épaves sont à traiter dans le GT connectivité. L'acquisition de connaissances est indispensable à la gestion de ces écosystèmes. En plus des connaissances biologiques, l'acquisition de connaissances sur la géologie des îlots (cartographies des sédiments sur les plages, étude du substrat) et l'évaluation de la ressource en eau douce des îlots (lentilles d'eau), est également utile.

3. Tour de table des participants

Aire Ajie/Arho : L'acquisition de nouvelles connaissances est à prendre en compte dans l'élaboration du plan de gestion. Un plan de gestion sur 5 ans semble adapté car permettra de réagir en fonction des nouvelles données acquises sur le milieu.

Sonja II : La présence d'acanthasters dans le Nord-Ouest des Chesterfield est à prendre en compte dans la problématique des espèces envahissantes.

CI : il est essentiel de prendre en compte les thématiques suivantes dans ce GT : nidification des oiseaux et des tortues, patrimoine et liens culturels NC et Vanuatu des îles Matthew et Hunter, fréquentation/ tourisme. La réglementation du transport maritime devrait pouvoir prendre en considération les enjeux de conservation des milieux coralliens et insulaires. Des données issues de l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique pourraient être utiles aux travaux de ce GT. Il est important de caler les actions avec l'objectif global de gestion qui sera défini sur ces milieux.

DIMENC : l'acquisition de connaissances en géologie nécessite des moyens techniques importants. Une collaboration avec les missions scientifiques biologiques serait souhaitable.

Pew : l'enjeu de conservation est prioritaire pour ces écosystèmes considérés comme étant en bon état de santé. L'objectif de gestion premier devrait être de garantir le maintien de cet état.

WWF : il est primordial de réfléchir aux objectifs finaux de gestion de ces écosystèmes avant de proposer des actions. Il est important de prendre en compte la thématique des oiseaux et des tortues dans les travaux de ce GT.

4. Organisation pratique

Le groupe a retenu l'invitation des personnes suivantes en tant qu'experts pour les travaux à venir : M. Serge ANDREFOUËT (IRD) ; M. John OUCHO (Institut d'archéologie de la NC et du Pacifique) ; M. Laurent WANTIEZ (UNC) ; M. Laurent VIGLIOLA (IRD). En tant que délégué local de l'IFRECOR, la DAFE pourra solliciter des experts au sein du groupe technique IFRECOR. La participation d'une personne (encore non identifiée) pouvant apporter des éléments sur les liens traditionnels entre Bélep – Entrecasteaux, Walpole – Maré et l'île des pins, Ouvéa - Astrolabe est également souhaitée. Franck CONNAN (DAFE) rapportera les travaux du groupe aux réunions du bureau du parc. La prochaine réunion du GTE-CI est fixée au 25/11/2015 à 9 heures à la DAM. D'ici là, les participants ont la possibilité de soumettre au GT tout document utile aux travaux du groupe.

Un membre du GTE corallien et insulaire. Un membre du GTE corallien et insulaire.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre n° 1 – Présenter deux couches d'information géographiques prenant en compte les remarques du GTE-CI n° 1 : 1/ une carte enjeux de conservation 2/ une carte enjeux socio-économiques ; responsable : DAM ; Délai : 25 novembre 2015.

Action à entreprendre n° 2 – Solliciter les experts identifiés pour participation au GTE / Identifier la personne pouvant apporter des éléments sur les liens traditionnels ; responsable : DAM / participants ; Délai : 25 novembre 2015.

PROCHAINE REUNION

Date : 25 novembre 2015. *Heure* : 9 heures. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : validation du CR du GTE CI 1 ; présentation des experts présents ; échanges sur les enjeux et objectifs.

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 1

Date de réunion : 06 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. présentation générale (commune aux groupes thématiques) ; 2. contexte du domaine pélagique ; 3. tour de table des participants ; 4. organisation pratique.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collège société civile) ; Maël IMIRIZALDU (CI, collège société civile) ; Théa JACOB (WWF, collège société civile) ; Franck CONNAN (DAFE) ; Florent PITHON (pêcheurs hauturiers) ; Jean-Yves POEDI (aire Ajie / Arho) ; Eric MEVELEC (DAM) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE) ; Thomas AUGER (DAM/SPE). *Absents excusés* – Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile). *Document communiqué* – Livret ASR. *Animateur* – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Présentation générale

Voir le CR du GTE connectivité.

2. Contexte du domaine pélagique

Le contexte de l'écosystème pélagique dans le PNMC est présenté aux participants dans ses composantes suivantes : productivité biologique, diversité biologique, production halieutique, y compris les captures accessoires et la gestion halieutique, dans ses aspects réglementaires. Les principaux éléments mis en avant sont les suivants : • une productivité biologique primaire et en micronecton forte dans la moitié sud et est du PNMC, notamment au niveau de la ride de Norfolk (Grande Terre comprise) et celle des Loyauté ; • une productivité biologique primaire et en micronecton minimale dans la moitié nord du PNMC, mais des enrichissements par effet d'île, notamment au niveau de la ride de Norfolk (Grande Terre comprise) et des bancs Chesterfield et Bellona ; • des données de pêche (fiches de pêche, observateurs embarqués) permettant d'appréhender la diversité biologique dans la zone, qui est maximale au voisinage des reliefs (Chesterfield et Bellona, nord du banc Lansdowne, bassin des Loyauté) ; • une production halieutique 100 % NC (thoniers palangriers) de 2800 tonnes en 2014, composée à 60 % de germon, avec une saisonnalité des captures de thon jaune (25 %) et l'impact des phénomènes climatiques sur la disponibilité des ressources ; 70 % des captures sont destinées au marché local, y compris une petite production de conserve, les 30 % qui restent partant sur le Japon ou, à perte, vers les conserveries du Pacifique ; • un CA des armateurs de plus de milliard de FCFP. 230 personnes travaillent dans la filière ; 2,5 milliards de CA sur toute la filière (transformation incluse) ; • une certification « pêche responsable » délivrée à 3 des 6 armements (13 navires sur 18), un quatrième en cours, pour une pêche durable à l'intérieur du PNMC ; • des rendements maximaux dans la partie occidentale de la ZEE (à l'ouest de 160°E), quasiment aucun effort de pêche à l'est de 170°E (« zone de Matthew et Hunter ») ; • des prises accessoires en grande partie valorisées (poissons porte-épée, mahi-mahi, saumon des dieux et wahoo) mais aussi des interactions avec les requins notamment (requin peau bleue), sans valorisation possible (exploitation interdite) ; • une approche originale du développement de la pêche en NC (+ PF) pour la région, sans licence à des navires étrangers, avec un encadrement strict de l'activité (licences de pêche annuelles, VMS, observateurs) ; • moratoire sur le chalutage et le dragage (+ boîte d'exclusion totale), protection des requins, pêche de baleines et tortues interdites.

Interventions des participants : • besoin de mieux caractériser les relations entre ressources halieutiques et productivité primaire ; • les pontes de germon se déroulent en été entre 10°S et 25°S ; • intérêt de croiser les couches d'information géographiques ressources halieutiques et mégafaune pélagique (migrations et déplacements oiseaux, requins, baleines), en intégrant les données récemment acquises (observations REMMOA, et pendant les campagnes sismiques) ; • l'évolution des pratiques en lien avec l'approche de pêche responsable a entraîné une baisse significative des

captures de requins après 2005 (30 tonnes à l'époque, à 0 tonnes aujourd'hui), et, plus récemment, la décision de ne plus débarquer de poisson porte-épée pesant plus de 160 kg ; • nombreux clausus des thoniers palangriers sur le PNMC = 21 ; • prise en considération des 4 pays voisins (coopération pour surveillance).

3. Tour de table des participants

Aire Ajie/Arho : cherche à acquérir des informations qu'il répercutera à son niveau puis fera remonter les réactions ; mentionne l'importance à ses yeux de la surveillance de la zone dans le contexte de l'activité de pêche thonière importante dans les pays voisins mélanésiens. Pêcheurs hauturiers : maître-mot = pêche responsable. WWF : note l'exemplarité de la pêche thonière en NC, avec une bonne coopération des différents acteurs ; quid d'une interdiction de l'importation en NC de produits provenant des requins ? Pew : rappelle son souhait d'une approche des travaux sous un autre angle (finalités plutôt qu'écosystèmes) ; DAFE : apprécie le cadrage de la démarche pour aboutir à un plan de gestion dans les délais prévus par l'arrêté de création du PNMC (avril 2017). CI : démarche vertueuse de la pêche thonière en NC ; souhaiterait cependant voir améliorer la réglementation (ex : pas de pêche à la senne tournante, interdiction permanente du chalutage et du dragage sur l'ensemble du PNMC) ; besoin d'adopter d'une approche de gestion permettant le maintien des fonctionnalités de l'écosystème pélagique.

4. Organisation pratique

Le groupe a retenu la proposition de plusieurs participants pour l'invitation du docteur Valérie ALLAIN (CPS) comme expert pour les travaux à venir. Pew propose également la participation de M. Thomas BINET, prestataire avec lequel Pew a contractualisé une étude socio-économique de la ZEE.

La prochaine réunion est fixée au 26/11/2015 à 9 heures à la DAM.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre n° 1 – Croiser les couches d'information ressources halieutiques et mégafaune pélagique (oiseaux, requins, baleines) ; responsable : DAM ; délai : 18 nov. 2015.

Action à entreprendre n° 2 – Solliciter les experts suivants pour participation au GTE : Valérie ALLAIN (CPS) et Thomas BINET (Vertigo) / Proposer d'autres experts ; responsable : DAM ; délai : 11 nov. 2015.

PROCHAINE REUNION

Date : 26 nov. 2015. *Heure* : 09:00. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : fin de la présentation du contexte du domaine pélagique (aspects régionaux et surveillance) - intervention des experts invités ; échanges sur les enjeux et objectifs généraux.

Un membre du GTE Pélagique Un membre du GTE Pélagique

GT7

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème profond » n° 1 – v3

Date de réunion : 06 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. les étapes de l'écriture d'un plan de gestion et d'un plan d'action ; 2. étude de l'analyse et de la caractérisation des enjeux des écosystèmes profonds telle qu'elles sont présentées dans la partie 2, chapitre 4 de l'analyse stratégique régionale (ASR 4).

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Lionel LOUBERSAC (cluster maritime) ; Jean Yves POEDI (aire Ajie Arho) ; Christophe CHEVILLON (Pew) ; Aline SCHAFFAR (Pew) ; Didier GROSGURIN (SIM) ; Jean Christophe LEFEUVRE (CI) ; Mael IMIRIZALDU (CI) ; Franck CONNAN (DAFE) ; Martin

PATRIAT (IFREMer) ; Julien COLLOT (Nouvelle-Calédonie/DIMENC/SGNC) ; Julie MOUNIER (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE) ; Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE). *Ab-sente excusée* – Françoise KERJOUAN (EPLP). *Document communiqué* – ASR. *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Rapporteur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

Point n° 1 : méthodologie : rappel des objectifs du parc, des mesures de gestion existantes, des finalités et de la feuille de route des GTE. Point n° 2 : analyse et à la caractérisation des enjeux des écosystèmes profonds telles qu'elles sont présentées dans la partie 2, chapitre 4 de l'analyse stratégique régionale (ASR 4).

Grande géo-diversité de la zone – Faille, subduction, points chaud, plaines, rift... ; très peu connu, pas de quadrillage sismique à maille large de la zone ; liste du connu à tenir à jour et à compléter.

Diversité morphologique et habitats – Monts sous-marins ; zone à présence de coraux froids potentiels ; autres ; très peu connu, pas de recherche sur un quadrillage à maille large du vivant.

Monts sous-marins – Biodiversité et abondance importantes ; importance pour baleines, requins, pélagiques (voir d'autres ? tortues ?) ; espèces commerciales présentes : beryx (quota de 600 t) et vivaneux mais pas de pêche et pas de demande de licences actuellement ; arts trainants interdits.

Zones à coraux froids – Inconnue, carte de probabilité de présence réalisée à partir de la bathymétrie ; fragilité et biodiversité ; sensibilité au changement climatique à vérifier (se rapprocher d'experts sur l'acidification des océans notamment)

Potentiel de ressources en hydrocarbures – Après discussion, le GT constate que : il est aujourd'hui impossible de classer les zones à potentiel hydrocarbure au sein du continent Zelandia ; les connaissances géologiques (et biologiques) sont très faibles et aucune campagne d'exploration n'a été menée à ce jour ; pour définir un zonage du potentiel hydrocarbure il est nécessaire de récolter, et traiter, de nouvelles données à maille large à partir de campagnes d'exploration utilisant principalement la sismique réflexion ; aucune acquisition de données exploratoires n'est prévue à ce jour mais des sociétés privées spécialisées dans l'exploration seraient disposées à le faire sans frais pour la Nouvelle-Calédonie si elles disposaient du droit de revendre les données acquises à d'autres sociétés susceptibles d'exploiter d'éventuels hydrocarbures.

Le GT s'interroge également : quelle est la stratégie de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis d'éventuelles ressources en hydrocarbures ? Faut-il que la Nouvelle-Calédonie étudie de potentiel (qui reste à prouver) ? Quel est le bilan et la stratégie énergétique de la Nouvelle-Calédonie ? Pourrions-nous financer la recherche sur la biodiversité dans les écosystèmes profonds en faisant payer les sociétés d'exploration pétrolières privées pour équilibrer les connaissances ?

Potentiel de ressources en minéralisations profondes – Encroutements et nodules : potentiel non estimé à ce jour en Nouvelle-Calédonie ; sulfures massifs : contexte géologique favorable autour de Matthew et Hunter, mais il n'existe aucune exploitation dans le monde à l'exception d'un projet pilote en PNG qui n'a pas encore démarré ; l'impact environnemental d'une exploitation des minéralisations profondes sur les écosystèmes est encore mal compris (aucun test grandeur nature n'a encore été réalisé dans le monde).

Autres enjeux – Le GT s'interroge également sur les problématiques suivantes : Quel est l'impact du transport maritime avec par exemple les déballastages (à creuser) ? Quelle est la limite du parc vers l'Est (question qui dépasse le GT profond, à traiter en bureau ou en comité de gestion) ? Quel est le potentiel de développement des énergies renouvelables marines en Nouvelle-Calédonie ?

PROCHAINE REUNION

Date : lundi 23 novembre. *Heure* : 13h30. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : 1. finir l'analyse et à la caractérisation des enjeux des écosystèmes profonds telles qu'elles sont présentées dans la partie 2, chapitre 4 de l'analyse stratégique régionale (ASR 4) ; 2. synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds (ASR 12.1) ; 3. synthèse des enjeux socio-économiques pour les écosystèmes profonds (ASR 12.2). *Invités* : un ou des experts (M. RICHER DE FORGES, DIMENC/Energie, SAP, autre ?).

GT8

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème profond » n° 2 – v1

Date de réunion : 23 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : Synthèse des enjeux pour les écosystèmes profonds.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew) ; Jean Christophe LEFEUVRE (CI) ; Franck CONNAN (DAFE) ; Françoise KERJOUAN (EPLP). *Martin PATRIAT* (IFREMer) *Julien COLLOT* (Nouvelle-Calédonie / DIMENC / SGNC) ; Bastien MORVAN (Nouvelle-Calédonie / DIMENC / SE) ; Frédéric GUILLARD (Nouvelle-Calédonie / SAP) ; Aurélie FOURDRAIN (Nouvelle-Calédonie / DAM / SPE) ; Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie / DAM / SPE) ; Alix WILLEMENEZ (doctorante de la Sorbonne). *Document communiqué* – ASR. *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM / SPE). *Rapporteur* – Christophe FONFREYDE (DAM / SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Rappel

La première réunion du GT a été consacrée à l'analyse et à la caractérisation des enjeux des écosystèmes profonds telle qu'elles sont présentées dans la partie 2, chapitre 4 de l'analyse stratégique régionale (ASR 4).

2. Point n° 1 : synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds (ASR 12.1)

Le GT souhaitait un éclairage scientifique sur cette partie de M RICHER DE FORGES qui n'est pas actuellement en Nouvelle-Calédonie. L'étude plus approfondie de ces enjeux est reportés au GT3.

3. Point n° 2 : synthèse des enjeux socio-économiques pour les écosystèmes profonds (ASR 12.2)

L'exploitation des hydrocarbures et des minéralisations profondes (ASR 12.2.1, ASR 12.2.2 et ASR 1.2.3) – Le service de l'aménagement et du plan (SAP) fait une présentation du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC2025). Il précise que le schéma a été transmis par le gouvernement au Congrès mais n'a pas été adopté par le Congrès et que le schéma est un outil de coordination et de mise en évidence mais n'est ni contraignant, ni opposable. Les orientations et les finalités du parc naturel de la mer de Corail sont cohérentes avec les 5 ambitions, plusieurs des 19 orientations et plusieurs politiques publiques de NC2025 (voir pièces jointes). Le service énergie de la DIMENC fait une présentation sur la l'élaboration en cours par la Nouvelle-Calédonie d'un programme énergie-climat ; il précise qu'il n'existe pas de technique de production d'énergie renouvelable utilisable dans le parc (à plus de 12 M du tombant récifal) à court ou moyen terme (5 ans). Il est également noté que les besoins quantitatifs en hydrocarbures sont trop réduits pour justifier à eux seuls une exploitation d'éventuelles réserves présentes dans la ZEE (réserves non trouvées à ce jour). Les points clés repris dans l'ASR sont les suivants (p. 353) :

POINTS CLES :

Le bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie affiche un taux de dépendance aux énergies fossiles de 96%

Des besoins d'exploration des ressources potentielles en hydrocarbures dans deux tiers de la ZEE (domaine continental)

Le gouvernement a récemment lancé la refonte de son cadre réglementaire lié à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans la ZEE

Ressources potentielles en minéralisations profondes suspectées, mais la connaissance est beaucoup trop limitée. Aucune exploration industrielle de ces types de ressources n'a été menée dans la ZEE. Aucune réglementation existante

mer ; 3. intervention de Marlène DEGREMONT, IRD ; 4. échanges sur les enjeux et problématiques.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Aline SCHAFFAR (Pew, collège société civile) ; Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile) ; Jean Christophe LEFEUVRE (CI, collège société civile) ; Pierre BACHY (SCO, collège société civile) ; Franck CONNAN (DAFE, collège institutions) ; Emmanuel COUTURES (PS, collège institutions) ; Marlène DEGREMONT (IRD, personnalité qualifiée) ; Ambre DIAZABAKANA (Vertigo Lab, personnalité qualifiée) ; Gilbert CASTET (Musée maritime/Fortunes de mer, personnalité qualifiée) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie MOUNIER (DAM/SPE). *Absente excusée* – Théa JACOB (WWF). *Documents communiqués* – Livret ASR. *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

1. Thèmes traités dans ce GT

Les thèmes transport, changement climatique, déchets, énergie renouvelable, substances actives, et patrimoine culturel seront traités de façon transversale dans tous les GT. Les thèmes mégafaune marine et oiseaux restent dans ce GT.

2. Épaves

Toutes les épaves ont été répertoriées dans l'espace maritime. Nécessité de récupération et exploitation du mobilier archéologique. Pas de cadre réglementaire sur le travail de fouilles.

3. Études toponymes

Sera présentée en bureau afin d'obtenir son soutien.

4. Oiseaux

Sterne néréis : 15% de l'effectif présent dans le parc, sous-espèce endémique, classée vulnérable par UICN. *Pétrel de Gould* : endémique à la grande terre et aux îles australiennes, problématique sur les zones de nourrissage qui se retrouvent dans le parc. *Puffin du Pacifique* : la moitié de l'effectif de l'espèce niche dans le parc. *Fous et frégates* : effectifs importants dans le parc au niveau du Pacifique. Zones d'alimentation en dehors du Parc donc nécessité de coopération. *Menaces avérées* : dérangement, dégazage des bateaux dans les zones de nourrissage, menace sur les œufs (espèces envahissantes), montée des eaux et donc perte des îlots. *Menaces potentielles* : pêche à outrance, déchets.

BILAN DE LA RÉUNION

Action à entreprendre n° 1 – Inviter Laurent VIGLIOLA, - IRD, Claire GARRIGUE – IRD et Anne LORRAIN, IRD au prochain GT ; responsable : AF DAM ; délai : GT 3. *Action à entreprendre n° 2* – Inviter l'institut archéologique à faire une présentation commune aux 4 groupes de travail ; responsable : AF DAM ; délai : ... *Action à entreprendre n° 3* – Réaliser une carte reprenant les routes maritimes, les zones de nourrissage des oiseaux et des zones tampons de 25 et 50 km autour des terres émergées ; responsable : JM DAM ; délai : GT 3.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion sera fixée en février 2016

Date : février 2016. *Heure* : ... *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : 1. intervention des experts invités ; 2. échanges sur les enjeux et objectifs.

GT10

Relevé de conclusions du groupe thématique « Ecosystème corallien et insulaire » n° 2 - v1

Date de réunion : 25 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. présentation des participants ; 2. validation du compte rendu du GT1 ; 3. discussions sur les enjeux et objectifs ; 4. prochaine réunion.

LISTE DES PARTICIPANTS

Commentaires du GT : Les besoins en énergie fossile de la Nouvelle-Calédonie sont très réduits par rapport à la production éventuelle d'un éventuel champ pétrolier dans la ZEE (besoins <1% capacité de production d'une raffinerie de Singapour). L'existence d'hydrocarbures dans le sous-sol du parc naturel n'est ni prouvée, ni infirmée à ce jour car aucune recherche exploratoire n'a encore été menée dans la zone. Pour autoriser des campagnes exploratoires dans la ZEE, la Nouvelle-Calédonie a besoin de se doter au préalable d'un code minier maritime. Ce code n'existe pas à ce jour. L'utilisation de la sismique qui est indispensable pour explorer le sous-sol peut avoir des impacts sur le vivant. Il sera demandé un état des connaissances sur la sismique à l'IFREMER. Cet état inclura une analyse des documents fournis par CI, et éventuellement par d'autres membres du comité de gestion du parc. En complément un état des connaissances sur la fréquentation du parc par les mammifères marins sera demandé à l'IRD. Le parc naturel de devrait pas être le lieu de développement des énergies renouvelables à court ou moyen termes, les techniques nécessaires ne sont pas disponibles à ce jour. Les minéralisations profondes ne devraient pas être exploitées à court ou moyen termes, les techniques ne sont pas disponibles à ce jour.

Après discussion, les choix possibles pour le plan de gestion peuvent se synthétiser sous la forme d'un schéma de travail, provisoire, non validé. (voir en annexe)

L'exploitation des ressources halieutiques profondes (ASR 12.2.4)

POINTS CLES :

Ressources en poissons identifiées entre 200 et 800 m (vivaneaux, Beryx)
Pression faible sur les vivaneaux, suivi à mettre en place
Pression nulle sur les Beryx, modèle d'exploitation existant
Potentiel pour la palangre à mieux évaluer dans certains secteurs (Fairway, Lord Howe)
Le chalut détruit les habitats
Pas de ressources exploitables en crustacés

Commentaires du GT -- Il n'existe aucune pêche aux vivaneaux ou aux beryx dans le parc à ce jour. Le potentiel pour la palangre sera traité par le GTE pélagique. L'usage des arts trainants est déjà interdit dans le parc.

BILAN DE LA RÉUNION

Action à entreprendre n° 1 – Solliciter l'IFREMER sur un état des connaissances en matière d'impact de la sismique sur le vivant ; responsable : DAM ; délai : mars 2016. *Action à entreprendre n° 2* – Solliciter l'IRD sur un état des connaissances en matière de fréquentation, spatiale et temporelle, du parc naturel par les mammifères marins ; responsable : DAM ; délai : mars 201. *Action à entreprendre n° 3* – Inviter M RICHER DE FORGES au prochain GTE Profond

PROCHAINE RÉUNION

Date : fin décembre ou début février. *Heure* : ... *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : 1. synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds (ASR 12.1) ; 2. croisement des enjeux ; 3. Présentation par l'Etat de la décision adoptée le 05/12/12 par la CBD reconnaissant « les monts sous-marins de la ride de Norfolk » comme une zone EBSA (zone n° 3).

GT9

Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux/connectivité » n° 2 – v1

Date de réunion : 24 nov. 2015. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. validation du relevé de conclusion du groupe de travail n° 1 ; 2. intervention de Gilbert CASTET, Musée maritime/Fortunes de

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew), collège société civile ; Aline SCHAFFAR (Pew), collège société civile ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI), collège société civile ; Théa JACOB (WWF), collège société civile ; Pierre BACHY (SCO), collège société civile ; Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile) ; Franck CONNAN (DAFE, collège institutions) ; Christian CUGOLA (*Sonja II*, collège socio-professionnel) ; Hugues GOSSUIN (CPPNC, collège socio-professionnel) ; Yves DUCREUX (SANT, collège socio-professionnel) ; Bernard ROBINEAU (DIMENC) ; Napoléon COLOMBANI (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Invités* – Laurent WANTIEZ (UNC) Laurent VIGLIOLA (IRD). *Absents excusés* – Serge ANDREFOUËT (IRD). *Documents communiqués* – Carte ASR des enjeux socio-économiques. *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Franck CONNAN (DAFE).

1. Présentation des participants

Tour de table des participants. M. VIGLIOLA (IRD), M. WANTIEZ (UNC), invités du groupe, se présentent. Les autres invités, M. ANDREFOUËT et les représentants de l'institut l'archéologie sont absents mais ont répondu favorablement pour participer aux travaux du groupe. M. GOSSUIN (confédération des pêcheurs professionnels de la NC) et M. DUCREUX (syndicat des activités nautiques touristiques) ont intégré le groupe de travail.

2. Validation du CR du GT1

Le compte rendu du GT 1 est validé en séance.

3. Synthèse des discussions sur les enjeux et objectifs

Voir le tableau ci-joint : proposition d'objectifs / objectifs opérationnels reprenant les différentes idées émises lors des discussions du groupe. Remarques : L'acquisition de connaissances est un besoin qui a été exprimé, il est placé dans le tableau comme objectif mais peut également être considéré comme un outil permettant de remplir les autres objectifs. La surveillance, la vulnérabilité des îlots à la fréquentation et les conflits usage/protection sont des problèmes qui ont été soulevés. L'enjeu patrimoine culturel n'a pas été abordé. Les enjeux tourisme et pêche doivent être encore être discutés, L'exploitation des ressources minérales semble être un enjeu qui concerne essentiellement Walpole.

4. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GTE-CI se tiendra en février 2016. D'ici là, les participants sont invités à réfléchir sur les objectifs globaux et opérationnels qui peuvent être proposés pour les écosystèmes récifo-lagonaires et insulaires.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre n° 1 – Présenter une carte du parc avec un zoom sur Chesterfield ; responsable : DAM ; délai : février 2016.

Action à entreprendre n° 2 – Réfléchir sur les objectifs d'après les idées et problèmes remontés au GT n° 2 ; responsable : DAM / participants ; délai : février 2016.

Action à entreprendre n° 3 – Inviter les personnes ressources jugées ; responsable : DAM / participants ; délai : février 2016.

PROCHAINE REUNION

Date : février 2016. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : discussion sur les objectifs ; focus sur Chesterfield ; premières propositions.

Un membre du GTE corallien et insulaire Un membre du GTE corallien et insulaire

GT11

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 2

Date de réunion : 26 nov. 2015. Lieu de réunion : DAM. Ordre du jour : 1. contexte du domaine pélagique (partie 2) ; 2. interventions des invitées ; 3. objectifs généraux.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collège société civile) ; Théa JACOB (WWF,

collège société civile) ; Florent PITHON (pêcheurs hauturiers, collège socio-professionnel) ; Valérie ALLAIN (CPS, invitée) ; Ambre DIAZA-BAKANA (Vertigo Lab, invitée) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM / SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM / SPE). *Absents excusés* – Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile) ; Franck CONNAN (DAFE, collège institutions). *Documents présentés* – PPT pélagique (partie 2) ; PPT étude Vertigo. *Animateur* – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Contexte du domaine pélagique (partie 2)

Le contexte régional et la question de surveillance du domaine pélagique ont été présentés aux participants. Il en ressort : • des captures de grands poissons pélagiques dans le Pacifique central et occidental représentant environ 60 % des captures mondiales ; • des niveaux d'exploitation encore modestes dans la région relativement aux autres océans, à l'exception du thon obèse dont le stock est considéré comme en état de surexploitation ; • un stock de germon du Pacifique sud, espèce principale de la pêche locale, qui est en bonne santé biologique mais dont l'exploitation au niveau régional n'est pas durable économiquement (rendements anticipés à la baisse avec le niveau d'effort de pêche actuel) ; • la participation de la Nouvelle-Calédonie à la commission des pêches du Pacifique occidental et central, qui promeut un développement responsable des pêcheries ; • des pays voisins, à l'exception de l'Australie, ayant connu un accroissement notable de l'effort de pêche et des captures à la palangre dans leurs eaux et en haute mer depuis plus de 10 ans ; • une surveillance impliquant des moyens de la Marine nationale relativement anciens (aéronefs, bâtiments de surface), qui représente une dissuasion en matière de pêche (navires INN) mais n'ayant pas la capacité de couvrir l'ensemble du parc. La recherche d'une meilleure efficacité de la surveillance apparaît comme un enjeu majeur.

2. Interventions des invitées

- Evaluation coûts / bénéfices de différents scénarios de gestion du parc : mandaté par Pew, le cabinet Vertigo réalise une étude visant à évaluer les gains possibles entre le status-quo (aucune nouvelle mesure de gestion mise en place dans le parc) et différents scénarios de gestion. L'étude comprend quatre phases : évaluation des services écosystémiques ; définition de scénarios de gestion ; intégration des menaces et des pressions sur les écosystèmes ; comparaison des valeurs actualisées des services dans les différents scénarios. Les résultats sont attendus pour mi 2016. Il a été indiqué qu'au-delà du gain attendu par différents scénarios de gestion, les gestionnaires du parc devront également évaluer le différentiel entre les bénéfices retirés de la gestion et le coût des activités à mener.

- Proiet BIOPELAGOS (CPS / IRD : la CPS et l'IRD vont solliciter le financement européen Best 2.0 pour étudier la biodiversité des écosystèmes pélagiques océaniques de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et de Polynésie française, afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces écosystèmes. Le projet se situe dans le prolongement des opérations NECTALIS menées par les deux mêmes organisations. Ces travaux font notamment l'objet d'échanges avec les armements thoniers locaux. La DAM a exprimé son soutien à ce projet qui s'inscrit parfaitement dans les attentes en matière de connaissance du domaine pélagique. La prise en compte du projet dans la convention bilatérale Nouvelle-Calédonie / CI pourrait permettre à l'ONG de trouver des financements complémentaires.

3. Objectifs généraux

A l'issue des différentes présentations et des échanges qui les ont accompagnées, quatre objectifs généraux sont proposés. Afin de tenir compte d'une contribution écrite de CI suite à la première réunion du GTE, la rédaction des quatre objectifs généraux à retenir est la suivante : la préservation de la fonctionnalité et des composantes de l'écosystème pélagique (ce qui inclut les espèces emblématiques migratrices) ; la durabilité d'une pêche locale exemplaire contribuant significativement à l'économie du pays ; le développement responsable de l'activité de pêche pélagique dans la région de la mer de Corail ; une adaptation de la surveillance et du suivi pour tenir compte de l'évolution des activités

humaines et de l'environnement naturel. A noter que ce dernier objectif est typiquement transversal. Cependant, le GTE pélagique a abordé la question de la surveillance au regard du défi que constitue la superficie du domaine en question et les menaces de pêche illégale.

En préparation de la prochaine réunion, proposée pour le 12/01/2016 à 9 heures à la DAM, il est demandé aux participants de réfléchir à des objectifs opérationnels de gestion (et aux résultats attendus) qui pourraient répondre à chacun des objectifs généraux définis ci-dessus. L'objet de la réunion à venir sera d'échanger et d'identifier les objectifs opérationnels les plus pertinents.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre – Propositions d'objectifs spécifiques (et des résultats attendus) pour chacun des objectifs généraux retenus ; responsable : chaque participant ; délai : 12 jan. 2016.

PROCHAINE REUNION

Date : 12 janvier 2016. *Heure* : 9 heures. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : identification des objectifs spécifiques d'où découleront des actions à réaliser (plan d'actions).

Un membre du GTE Pélagique

1 membre du GTE

GT12

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 3 – v1

Date de réunion : 12 jan. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. lecture et validation des CR des réunions 1 et 2 ; 2. définition des objectifs opérationnels.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Françoise KERJOUAN (EPLP, collègue société civile) ; Franck CONNAN (DAFE, collègue institutions) ; Florent PITHON (pêcheurs hauturiers, collègue socio-professionnel) ; Valérie ALLAIN (CPS, invitée) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Thomas AUGER (DAM/SPE). *Absente excusée* – Aline SCHAFFAR (Pew, collègue société civile). *Documents présentés* – Tableau des objectifs généraux (cf. tableau annexé). *Animateur* – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Lecture et validation des CR des réunions 1 et 2

A l'occasion de la relecture du CR de la réunion 1, il a été évoqué la question de la vente à perte de thon blanc (germon) aux conserveries du Pacifique. Cette situation est induite par l'inadaptation de la seule unité de production de conserve de Nouvelle-Calédonie. S'agissant de la filière pêche plus généralement, le plan de gestion du PNMC n'a pas vocation à se substituer à la politique sectorielle de la Nouvelle-Calédonienne en la matière, mais il doit permettre d'alimenter celle-ci de manière adaptée. Ainsi, si la prise en compte de la situation de l'ensemble de la filière pêche est pertinente lors des travaux du GTE pélagique, les objectifs opérationnels à retenir au final devront rester dans le cadre fixé par l'arrêté de création du PNMC (cf. article 3 -orientations de gestion).

2. Définition des objectifs opérationnels

Les quatre objectifs généraux identifiés à l'occasion de la seconde réunion du GTE ont été rattachés aux quatre finalités du PNMC (cf. tableau annexé).

Les travaux du groupe ont consisté à ce que chacun propose des objectifs opérationnels dont la réalisation est destinée à répondre aux objectifs généraux. Ces objectifs opérationnels ont été débattus et précisés par l'ensemble des participants. L'explicitation d'indicateurs pertinents n'a pu être qu'abordée superficiellement à ce stade.

Faute de temps, seule l'étude des deux premiers objectifs généraux (la préservation des composantes et de la fonctionnalité de l'écosystème pélagique, et la durabilité d'une pêcherie pélagique locale exemplaire contribuant significativement à l'économie du pays) a été réalisée. Les deux autres objectifs généraux (le développement responsable de l'activité de pêche pélagique dans la région de la mer de Corail et, une adaptation de la surveillance et du suivi pour tenir compte de l'évolution des activités humaines et de l'environnement naturel) seront abordés lors de la prochaine réunion du GTE.

Pour les deux premiers objectifs généraux, les objectifs opérationnels identifiés sont les suivants (les pages de l'ASR mentionnées au regard des objectifs identifiés concernent des références aux thèmes en question).

Préservation des composantes et de la fonctionnalité de l'écosystème pélagique – Amélioration des connaissances (interactions avec les espèces, relations environnement-espèces, biologie, migrations, ...) : pages de l'ASR n° 124, 127, 128, 154, 158, 164 ; protection des espèces (commission thonière, UICN, ...) : pages de l'ASR n° 142, 146, 158, 159, 161 ; protection des écosystèmes (résilience aux changements globaux) : pages de l'ASR n° 128, 158, 161, 285 ; prévention et lutte contre les pollutions et les pratiques à risque : pages de l'ASR n° 279+282+283+284+291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 307, 308, 309, 311.

Indicateurs potentiels : niveau de financement, nombre de publications scientifiques, nombre de nouvelles espèces identifiées, indices de biodiversité, nombre d'interactions, évolution des paramètres physico-chimiques.

Durabilité d'une pêcherie locale exemplaire contribuant significativement à l'économie du pays – Implication et action au niveau international : pages de l'ASR n° 131, 152, 155, 156, 158, 159, 160 ; maîtrise de l'effort de pêche pour assurer des rendements viables : pages de l'ASR n° 117, 135, 154 ; pratiques de pêche responsables (certification) : pages de l'ASR n° 160, 289 ; formation et sensibilisation à la pêche durable (armements) ; maintien du suivi opérationnel de l'activité : pages de l'ASR n° 125, 131, 139, 141, 146, 148, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 164, 165, 281 ; accès aux données environnementales (bases d'informations nationales ou internationales) : pages de l'ASR n° 111, 115, 164, 165, 279 ; modernisation de l'outil navire : page de l'ASR n° 133 ; structuration économique de la filière : pages de l'ASR n° 133, 163 ; meilleure valorisation des produits de la pêche : pages de l'ASR n° 133, 146.

Indicateurs potentiels : nombre de licences délivrées, tonnages et rendements enregistrés, fréquence de taille des espèces exploitées, tonnes de déchets traités, nombre d'emplois générés, évolution des prix de vente.

Lors de la prochaine réunion, proposée pour le 12/02/2016 à 9 heures à la DAM, le travail d'identification des objectifs (et des indicateurs) sera complété. Il faudra ensuite rebalayer ces listes pour préciser les termes et éviter éventuellement les redondances, le but étant de disposer d'un tableau correctement rempli jusqu'au niveau des objectifs opérationnels et de leurs indicateurs potentiels.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre – Propositions d'objectifs opérationnels pour objectifs généraux retenus (2) ; responsable : chaque participant ; délai : 12 février 2016.

PROCHAINE REUNION

Date : 12 février 2016. *Heure* : 09:00. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : poursuite de l'identification des objectifs opérationnels 1. Validation du relevé de conclusion du GT5. 2. Fonctionnement interne du CS / mode de recrutement des membres du CS (si proposition de CS retenue par le bureau).

Un membre du GTE pélagique Un membre du GTE pélagique

Date de réunion : 21 jan. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : Synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds : Discussion avec M. RICHER DE FORGES sur les points clés de l'ASR.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Bertrand RICHER DE FORGES (expert indépendant) ; Aline SCHAFFAR (Pew) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI) ; Anne HEURTAUX (DAFE) ; Martine CORNAILLE (EPLP) ; Françoise KERJOUAN (EPLP) ; Lionel LOUBERSAC (cluster maritime) ; Martin PATRIAT (IFREMER) ; Samuel ETIENNE (ADECal) ; Julien COLLOT (Nouvelle-Calédonie/ DIMENC/SGNC) ; Julie-Anne KERANDEL (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE) ; Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE). *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Rapporteur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

Point n° 1 : synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds (ASR 12.1)

Une discussion avec M RICHER DE FORGES s'engage sur cette partie à partir des points clés mis en exergue dans l'ASR (12.1. synthèse des enjeux de conservation).

Points-clés – Forte diversité biologique de la Nouvelle-Calédonie, exceptionnelle au niveau mondial pour certains taxons ; faune remarquable, nombreuses espèces relictives ; la Nouvelle-Calédonie, avec le Vanuatu et les Iles Salomon, appartient à un sous-ensemble biogéographique distinct à l'échelle régionale ; présence d'habitats profonds constitués de monts sous-marins, de pentes insulaires et canyons, de plaines abyssales, d'une fosse. La présence de sources hydrothermales actives est suspectée. Les habitats potentiellement favorables la présence de communautés remarquables représentent une proportion significative des fonds marins de l'Espace maritime. Les monts sous-marins constituent des zones fortes productivité et diversité et sont également caractérisés par la présence d'espèces vulnérables. Bonne connaissance taxonomique générale, mais faible connaissance des communautés et de la répartition des espèces ou des communautés au sein de l'Espace maritime.

Aucune connaissance au-delà de -1500 m et dans les habitats à forte pente. Analyses complémentaires à mener pour valoriser les données potentiellement disponibles.

En complément de ces points clés, M RICHER DE FORGES indique que la zone NC des 200 - 1500 m est la seule à avoir été étudiée. Elle est aujourd'hui à la fois peu connue et la mieux connue du monde. Les méthodes d'étude dans cette zone ont toujours été destructives (dragages ou chaluts) mais sur des surfaces très réduites. Beaucoup d'échantillons n'ont pas encore été analysés. Certaines espèces présentes ont été très peu étudiées (gorgones et coraux mous par exemple). La zone des plus de 1500 m est quasiment inconnue. D'une manière générale, plus la profondeur est grande, plus la disponibilité en nourriture est faible donc plus les densités d'organismes sont vraisemblablement faibles. Cependant aucune donnée n'est disponible en NC pour le confirmer.

Monts sous-marins : très riches en biodiversité sur les sommets (prélèvements) et sur les pentes (peu connues). Ride de Norfolk unique au monde. Ride des îles Loyauté très différente de Norfolk. Récifs Pétrie et Astrolabe peu connus (loin). Le banc de Landsdowne mériterait d'être étudié. Comportement d'oasis. Fort taux d'endémisme à nuancer au vu des résultats génétiques (différent des terres émergées). Présence de suintements froids sur les pentes (Chesterfield/Bellona et Ride de Lord Howe).

Zone plate (plaines et plateaux) : densités faibles ; populations homogènes ; biodiversité importante sur les organismes de moins de 5 mm.

Menaces : prélèvements des minéralisations : impact total, « aires marines sacrifiées ». L'impact de la sismique sur la faune profonde n'est pas connu de M. Richer de Forges.

Amélioration des connaissances : un bilan de l'état des connaissances des zones profondes de NC est actuellement en cours au MNHN.

L'intérêt de coupler les recherches sur le vivant et les recherches sur le minéral est souligné par tous. Des zones de recherches couplées prioritaires pourraient être déterminées. La DIMENC peut transmettre une carte des zones d'intérêts en termes de besoin de connaissances géologiques. Le potentiel des zones profondes en ressources chimiques actives pourrait être étudié. La fosse des Nouvelles-Hébrides est encore peu connue mais pourrait être intéressante au niveau biologique. Il est proposé d'inviter systématiquement M. RICHER DE FORGES aux prochaines réunions du GTE profond.

PROCHAINE REUNION

Date : mardi 26 janvier. Heure : 13h30. Lieu : DAM

Date de réunion : 26 jan. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : Synthèse des enjeux de conservation pour les écosystèmes profonds : 1. présentation d'un rapport de stage master 2 réalisé au premier trimestre 2015 ; 2. proposition de mesures de gestion ; 3. questions diverses.

LISTE DES PARTICIPANTS Franck LETORT (fédération des pêcheurs hauturiers) ; Aline SCHAFFAR (Pew) ; Jean Christophe LEFEUVRE (CI) ; Jacques MERMOUD (EPLP) ; Françoise KERJOUAN (EPLP) ; Anne HEURTAUX (DAFE) ; Lionel LOUBERSAC (cluster maritime) ; Samuel ETIENNE (ADECal) ; Julien COLLOT (Nouvelle-Calédonie/ DIMENC/ SGNC) ; Julie-Anne KERANDEL (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE) ; Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/SPE). *Documents communiqués* – Point de présentation du stage sur les monts sous-marins ; proposition de plan d'action préparée lors de ce stage ; carte proposée par CI sur les zones de conservation prioritaires ; propositions d'objectifs de gestion. *Animateur* – Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/DAM/SPE). *Rapporteur* – Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Point n° 1 : Présentation d'un rapport de stage master 2 réalisé au premier trimestre 2015

La DAM a accueilli début 2015 un stagiaire en master 2, M. GINS, dont le mémoire de fin d'étude était consacré à la rédaction d'une proposition de plan de gestion des monts sous-marins du parc naturel de la mer de Corail. M. FONFREYDE présente la démarche et les conclusions du travail de M. GINS (voir ppoint en annexe).

Au cours de cette présentation, les participants ont émis les remarques suivantes : La bathymétrie doit être analysée avec prudence. Environ 1/3 du parc a été cartographié par sondeurs multifaisceaux (précision de l'ordre du mètre voir du décimètre), les 2/3 autres du parc ont été cartographiés par analyse gravimétrique à partir de données satellitaires (précision de l'ordre du kilomètre voir de la dizaine de kilomètres et possibilité de monts sous-marins « fantômes »). La notion de ressources biologiques devrait être privilégiée à celle de ressources halieutiques [ressources biologiques = ressources halieutiques + biomolécules (EPLP)]. Les monts sous-marins ont une grande importance en termes de services écosystémiques dont la valeur mérite d'être étudiée (CI). Ressources en hydrocarbures et ressources minérales profondes devraient être systématiquement différenciée (DIMENC). L'acquisition de connaissances géologiques doit être différenciée de l'exploration des ressources minérales (qui s'effectue en vue d'une éventuelle exploitation) (EPLP). Il manque l'enjeu connaissance.

EPLP s'interroge sur le devenir des données récoltées lors des activités du navire OPERA. L'intérêt d'utiliser et de rechercher des méthodes non intrusives d'amélioration des connaissances est souligné par tous. Un bilan de l'impact de la recherche au cours des années passées dans le parc serait utile pour préparer l'avenir. Préciser systématiquement que la pêche palangrière est une pêche ciblant le thon (pêche aux requins interdite) (cluster maritime). Les problématiques des eaux de ballast et du rejet des eaux usées mériteraient d'être plus étudiées. La piste d'un zonage vertical aurait mérité d'être creusée. Une protection plus forte de certaines zones

mériterait d'être envisagée (Pew). CI propose une carte (voir en annexe) intitulée « carte des zones de conservation prioritaires écosystèmes profonds : biodiversité, services écosystémiques et leur résilience » qui présente les zones de conservation prioritaires selon CI (correspondant à environ 35 % des fonds marins du parc).

2. Point n° 2 : présentation des objectifs de gestion

Deux documents de travail proposés par la DAM sont amendés partiellement en séance. Les versions 2 de ces documents seront envoyées aux membres du GTE profond pour améliorations, par échanges de mail autant que faire se peut. Une version 3 de ces documents sera proposée par la DAM au prochain GTE profond pour discussion et validation.

3. Point n° 3 : actualisation de la composition du GTE profond

A leur demande, M. LETORT représentant la FPH membre du comité de gestion et M. MERMOUD représentant EPLP membre du comité de gestion, intègrent le GTE profond. Les membres du GTE profond sont, à ce jour, les suivants : Franck LETORT (FPH, collègue socio professionnel) ; Didier GROSGURIN (SIM, collègue socio-professionnel) ; Franck CONNAN ou/et Anne HEURTAUX (DAFE, collègue institutions) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collègue société civile) ; Françoise KERJOUAN ou/et Jacques MERMOUD (EPLP, collègue société civile) ; Christophe CHEVILLON ou/et Aline SCHAFFAR (Pew, collègue société civile) ; Jean-Yves POEDI (Ajie Arho, collègue coutumier) ; Jeff DOUNEHOTE (Hoot Ma Waap, collègue coutumier) ; Alexandre KAMOUDA (Paici, collègue coutumier). Les invités permanents au GTE profond sont Lionel LOUBERSAC (cluster maritime) et Bertrand RICHER DE FORGES (expert indépendant).

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre – Elaboration des objectifs de gestion de l'écosystème profond ; responsables : membres du GT ; délai : 23 fév. 2019.

PROCHAINE REUNION

Date : mardi 23 fév. 2016. Heure : 13:30. Lieu : DAM. Ordre du jour : étude des propositions faites par le comité de gestion sur les personnalités du comité scientifique.

T. KERJOUAN


A. Schaffar pr


GT15

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 4

Date de réunion : 12 fév. 2016. Lieu de réunion : DAM. Ordre du jour : 1. définition des objectifs opérationnels pour les objectifs généraux 3 et 4 ; 2. compléments apportés sur les objectifs opérationnels relatifs aux objectifs généraux 1 et 2.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Aline SCHAFFAR (Pew, collègue société civile) ; Françoise KERJOUAN (collègue société civile) ; Franck LOPEZ (pêcheurs hauturiers, collègue socio-professionnel) ; Mario LOPEZ (pêcheurs hauturiers) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). Absents excusés – Franck CONNAN (DAFE, collègue institutions) ; Valérie ALLAIN (CPS, invitée). animateur – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE). Rapporteur – Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE)

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Définition des objectifs opérationnels pour les objectifs généraux 3 et 4

En introduction à la réunion, les participants ont réagi suite à un article paru dans la presse au sujet d'un projet de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande. Certains s'interrogent sur la gouvernance du parc lorsque ce type de projet n'est pas porté à la connaissance des participants. Le secrétariat du PNMC

a indiqué qu'à sa connaissance, aucune opération n'a à ce stade été précisément définie dans ce projet de collaboration.

Sur la question du champ d'actions de la gestion future du PNMC, celle-ci doit alimenter le développement de la politique des pêches comme des autres politiques sectorielles de la Nouvelle-Calédonie mais toute la politique sectorielle de la pêche ne relève pas nécessairement du domaine d'intervention du PNMC : celui-ci est contraint par les orientations de gestion retenues par l'arrêté de création du parc.

En reprenant la même méthode de travail que lors de la précédente réunion du GTE, les participants ont identifié des objectifs opérationnels relativement aux objectifs généraux 3 et 4.

Développement responsable de l'activité de pêche pélagique dans la région de la mer de Corail – Amélioration de la connaissance sur l'évaluation des stocks et l'accessibilité aux ressources : pages de l'ASR n° 152, 158 ; réduction des captures de germon du sud au niveau régional : pages de l'ASR n° 134, 143, 153 ; prise en compte de toute bonne pratique de gestion régionale : pages de l'ASR n° 155, 158, 163 - adhésion des pays voisins à une approche de pêche durable et responsable : pages de l'ASR n° 158, i 60.

Indicateurs potentiels : niveau de confiance dans l'évaluation des stocks, tonnage de germon du sud capturé régionalement, nombre de pêcheries régionales limitant effectivement l'effort de pêche ou les captures, mesures réglementaires adoptées.

Adaptation de la surveillance et du suivi pour tenir compte de l'évolution des activités humaines et de l'environnement - Intégration des apports des nouvelles technologies dans la chaîne de surveillance et de suivi : pages de l'ASR 302 ; mise à jour du cadre réglementaire : pages de l'ASR n° 160, 162 ; renforcement de la coopération et des capacités dans le domaine de la surveillance et du suivi : pages de l'ASR n° 302 ; implication des usagers dans la surveillance et le suivi : pages de l'ASR n° 302 ; sécurisation et adaptation des capacités d'intervention à l'évolution des activités et de l'environnement : pages de l'ASR n° 156, 162, 165, 302.

Indicateurs potentiels : nombre d'outils et de méthodologies utilisés, fréquence de la mise à jour réglementaire, nombre d'interventions d'usagers, taux de couverture des activités humaines.

En matière de surveillance, la question de la stabilisation de la limite extérieure de la ZEE a été rappelée. Il s'agit d'une question d'ordre plus général que celui de la seule surveillance : l'absence de délimitation maritime commune avec le Vanuatu ne remet pas en cause le PNMC en lui-même mais la collaboration régionale avec les pays voisins pour sa gestion et plus largement, celle de la mer de Corail, pourrait en pâtir.

2. Compléments apportés sur les objectifs opérationnels relatifs aux objectifs généraux 1 et 2

Pour l'objectif général visant la préservation des composantes et de la fonctionnalité de l'écosystème pélagique, rajouter l'indicateur « état des stocks ». S'agissant de l'objectif général concernant la durabilité de la pêcherie locale, la maîtrise de l'effort de pêche s'entend comme devant à la fois pérenniser les stocks et assurer des rendements viables (« maîtrise de l'effort de pêche pour pérenniser les stocks et assurer des rendements viables »).

2 : concernant cet objectif spécifique, les participants aux GTE ont échangé sur la filière pêche dans son ensemble et notamment sur la partie valorisation des produits. Certains des participants entendent rencontrer notamment l'ERPA à ce sujet. Par ailleurs, le groupe a convenu que la maîtrise de l'effort de pêche passe en particulier par l'absence de délivrance de licences de pêche thonnière à des navires étrangers, ce qui va au-delà de la simple limitation du nombre de licences à délivrer (21 à l'heure actuelle).

Le tableau annexé synthétise les objectifs identifiés pendant les travaux. Je vais le retravailler en essayant de rationaliser les objectifs et en incluant notamment des propositions d'indicateurs pour les différents objectifs. Ce document de travail serait utilisé comme support de la prochaine réunion du GTE.

Aucune date n'a été arrêtée pour la prochaine réunion. Son ordre du jour devrait être dédié à une validation du tableau des objectifs et le calage des indicateurs correspondants. En complément, le GTE pourrait commencer à réfléchir à fixer plus précisément les actions qui permettront de décliner les objectifs opérationnels identifiés.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre – Remplir le tableau des objectifs suite aux réunions du GTE : objectifs opérationnels, indicateurs (à proposer) ; responsable : DAM ; délai : fin février.

Un membre du GTE Pélagique F. KERJOUAN 	Un membre du GTE Pélagique 
--	---

GT16

Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n° 4 – v1

Date de réunion : 16 fév. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. Missions et composition du comité scientifique. 2. Présentation du projet d'atelier scientifique par Pew.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Françoise KERJOUAN (EPLP, collègue société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, collègue société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, collègue société civile) ; Maël IMIRIZALDU (CI, collègue société civile) ; Alexandre KAMOUDA (Paici, collègue coutumier) ; Franck CONNAN (DAFE, collègue institutions) ; Pierre LABROSSE (HC, invité) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Christophe FONFREYDE (DAM/SPE) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Absents excusés* – André CARPENTIER (CRESICa, invité). *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aline SCHAFFAR (Pew).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Missions et composition du comité scientifique (CS)

Des désaccords subsistent au sein du GT concernant la composition du comité scientifique. L'ordre du jour du GTS4 avait donc pour but de reprendre les discussions sur les différents points de blocage.

1.1. Les missions du CS – Les missions du comité scientifique telles que rédigées dans le règlement intérieur du PNMC sont rappelées par la DAM. Comme suggéré lors du GTS3, le groupe s'accorde pour remplacer le terme « programme scientifique » par « agenda scientifique ». Le CS éclaire les décisions du parc à deux niveaux : un niveau « micro » : les demandes de campagnes scientifiques dans le parc ; un niveau « macro » : l'agenda scientifique. Le CS peut par ailleurs s'auto-saisir.

1.2. La composition du CS – Le désaccord principal sur la composition du CS porte sur l'intégration ou non des organismes scientifiques dans le CS. L'importance d'assurer une autonomie dans les discussions et prises de décision du CS et la nécessité de la participation des organismes scientifiques dans les travaux du parc sont deux points reconnus par l'ensemble du groupe. EPLP estime que le CS doit comporter uniquement des membres nommés intuitu personae pouvant ainsi s'exprimer de manière indépendante et que la présence de représentants d'organismes scientifiques risque fortement de nuire à l'indépendance de décision du CS. En revanche, les organismes scientifiques pourraient être consultés par les membres du CS en cas de besoin, notamment concernant l'élaboration de l'agenda scientifique. EPLP précise que de nombreux conseils scientifiques (parc des Pyrénées, parc des Calanques, CSFD, CNRS, IFREMer, par exemple) sont composés de personnes nommées (et non d'organismes). Christophe FONFREYDE (DAM) salue le travail réalisé par les organismes scientifiques en Nouvelle-Calédonie, et ce depuis fort longtemps. C'est ce travail qui a permis la réalisation de l'analyse stratégique régionale. La DAM salue également le goût de la plupart des chercheurs pour l'indépendance. Christophe FONFREYDE (DAM) précise que la Nouvelle-Calédonie souhaite que les organismes scientifiques implantés en Nouvelle-Calédonie soient des partenaires privilégiés du parc naturel et non de simples consultants. Elle propose de les intégrer à trois niveaux : au sein du comité de gestion, en proposant au CRESICa de nommer deux représentants sans droit de vote (suite à la demande du CRESICa) ; au sein du comité scientifique, en nommant à minima l'IRD, l'IFREMer et l'UNC comme

membres du CS. Leur participation à ce niveau paraît essentielle notamment pour éclairer le bureau et le comité de gestion sur les futurs agendas scientifiques des organismes en question ; au sein des groupes de travail, en invitant les chercheurs les plus compétents en fonction des thèmes abordés par les groupes de travail. Pierre LABROSSE (HC) ne craint pas le manque d'indépendance du CS si ce dernier a une composition mixte (personnes en nom propre et organismes scientifiques). Il remarque que la neutralité du CS sera faite par la diversité de ses membres. Il ajoute par ailleurs que si les organismes sont représentés dans le CS il est nécessaire qu'ils le soient par une seule et même personne désignée afin d'assurer la continuité dans les travaux du CS. Jean-Christophe LEFEUVRE (CI) évoque le terme de « personne autorisée » pour désigner une personne appartenant à un organisme scientifique mais qui pourrait être habilitée par ce dernier à participer au CS en son nom propre. Alexandre KAMOUDA (Paici) s'interroge sur la possibilité d'avoir un représentant de chaque collège au CS. Les autres membres du GT lui rappellent que cela a déjà été débattu et que le règlement intérieur cite qu'un membre du bureau est invité au CS. Alexandre KAMOUDA rappelle également la nécessité d'avoir des experts des sciences sociales au CS. Il est également possible d'inclure dans le CS un expert coutumier. EPLP propose une liste de personnes qui pourraient faire partie du CS. Les différentes pistes évoquées par le groupe sont : un CS composé uniquement d'experts ne représentant pas d'organisme scientifique ou « autorisés » ; par leur organisme d'appartenance à parler en leur nom propre ; un CS composé de 2 collèges distincts : un collège d'experts individuels ou « autorisés » et un collège composé de représentants d'organismes scientifiques, chaque collège pouvant se réunir indépendamment ; un CS mixte composé d'experts individuels ou « autorisés » et de représentants d'organismes scientifiques. Aucun consensus n'est trouvé dans le groupe. Les discussions sur la composition du CS sont reportées à une prochaine réunion, en présence du CRESICa. Il est rappelé que le bureau devait travailler sur la notion de « personne qualifiée » pouvant faire partie du comité de gestion, sur le fait que ces personnes n'aient qu'une voix consultative, et sur les demandes déposées (CRESICa, UICN, CEN, cluster maritime). A la question d'EPLP, il est précisé que le CRESICa a bien fait une demande d'intégrer le comité de gestion avec deux représentants. EPLP rappelle que le cluster maritime représente des organismes déjà représentés via le collège des professionnels et le collège des institutions.

2. Présentation du projet d'atelier scientifique

Aline Shaffar (Pew) présente le projet d'organisation d'un atelier scientifique ayant pour objectif de réunir des experts locaux et internationaux qui puissent apporter un appui ponctuel au démarrage des travaux du comité scientifique (voir projet en annexe1) ou en son absence permettre de proposer un premier projet d'agenda scientifique + une expertise scientifique sur le plan de gestion. Ce projet est un projet PNMC pour lequel Pew se propose d'apporter une aide logistique et financière. Jean-Christophe LEFEUVRE (CI) émet des réserves sur la date prévue de l'atelier (septembre 2016) qui semble prématurée au vu de l'avancée des travaux du comité de gestion, et sur l'objectif de l'atelier qui empiète sur le rôle du bureau. Il serait cependant favorable à la tenue d'un atelier semblable à celui tenu à Brisbane en 2013, qui visait à mettre en place une collaboration de recherche et de gestion entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie (voir annexe 2). La question des livrables est également abordée. Le reste du groupe ne trouve pas ce projet incompatible avec les travaux du parc. L'ensemble du groupe ne s'oppose pas à ce que l'organisation soit portée par le GT Science. La note de concept préparée par Pew sera transmise pour avis et compléments au groupe. Les conclusions des travaux et la liste des participants de l'atelier de Brisbane seront repris pour préparer cet atelier.

3. Mise en cohérence des programmes de travail

Christophe FONFREYDE précise que des programmes de travail bila-téraux entre le GNC et Pew, CI, PAAMP et le WWF sont en cours de finalisation et qu'il existe également des conventions entre le GNC, l'IFREMer et l'IRD en cours de discussion. Une présentation et mise en cohérence de ces différents programmes de travail permettrait de faire ressortir les actions qui pourraient être entre-

prises dès cette année et les synergies à mettre en place entre plusieurs acteurs si ceux-ci travaillent sur le même sujet. Franck CONNAN (DAFE) rappelle que des fonds du ministère sont disponibles pour 2016 pour toute action relative à l'appui au plan de gestion et à l'acquisition de connaissances dans le parc. Il rappelle également l'importance de consommer les crédits disponibles cette année, la mise en place de projets scientifiques répondant aux besoins du parc en 2016 serait donc souhaitable, même si le plan de gestion est encore en cours d'élaboration. Jean-Christophe LEFEUVRE (CI) rappelle que des fonds CI sont également disponibles pour cette année pour de l'acquisition de connaissances. La convention GNC-CI permettra de cadrer les besoins. Christophe FONFREYDE indique qu'en 2016, le secrétariat du comité de gestion (la DAM) se concentrera sur l'écriture du plan de gestion puis sur la communication et la consultation du public fin 2016. Les besoins d'appui en la matière seront très importants fin 2016. L'organisation de l'acquisition de connaissance ne pourra se faire de manière ordonnée que lorsque le plan de gestion aura été écrit et que les trous dans les connaissances auront été hiérarchisés, donc en 2017.

4. Points divers

Aline Shaffar (Pew) rapportera les discussions du GT science n° 4 à la prochaine réunion du bureau et pourra en tant que tel s'exprimer sur les points à l'ordre du jour. Le projet de CR du GT Science n° 3 encore non finalisé sera transmis au groupe pour validation. La prochaine réunion du GT Science se tiendra le lundi 14 mars à 13h30 à la DAM, l'ordre du jour sera la présentation et la mise en cohérence des différents programmes bilatéraux mis en place avec le GNC, et l'organisation de l'atelier scientifique.

BILAN DE LA RÉUNION

Action à entreprendre n°1 – Retours sur la note de concept transmise par Pew ; responsables : membres du GT ; délai : 29 février. *Action à entreprendre n°2* – Finaliser et valider le CR du GTS3 ; responsables : membres du GT ; délai : 14 mars 2016. *Action à entreprendre n°3* – Inviter l'Agence des aires marines protégées au GTS5 ; responsable : DAM ; délai : 14 mars 2016. *Action à entreprendre n°4* – Préparer un programme de travail IFRECOR-parc naturel de la mer de Corail avec la DAFE ; responsable : DAM/DAFE ; délai : 14 mars 2016. *Action à entreprendre n°5* – Transmission des projets de programmes de travail à la DAM ; responsable : signataires de convention avec la NC ; délai : 01 mars 2016. *Action à entreprendre n°6* – Réaliser une synthèse des actions prévues dans les programmes de travail 2016-2017 avec Pew, CI, WWF, AAMP, IFREMER, IRD ; responsable : DAM ; délai : 14 mars 2016.

PROCHAINE RÉUNION

Date : 14 mars 2016. *Heure* : 13h30. *Lieu* : DAM. *Ordre du jour* : 1. Validation des relevés de conclusions précédents. 2. Présentation et mise en cohérence des programmes bilatéraux entre le GNC et ses partenaires. 3. Organisation de l'atelier scientifique.

Un membre du GTScience Un membre du GTScience

ANNEXE 1 : Note de concept atelier scientifique PNMC

Contexte – Convention de partenariat entre Pew et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – octobre 2015 ; Pew s'engage notamment à fournir tous moyens nécessaires à l'amélioration et la structuration des connaissances + apporter son expertise technique et son assistance dans le cadre du développement du plan de gestion du PNMC ; programme de travail 2016-2017 de Pew dans le cadre du PNMC sera présenté au prochain bureau (25 février) ; échéances : création du comité scientifique en juin 2016, validation du premier plan de gestion en avril 2017.

Projet – Organisation d'un atelier scientifique réunissant des experts nationaux, régionaux et internationaux en appui ponctuel du démarrage des travaux du comité scientifique.

Objectifs – Formuler des recommandations scientifiques sur le plan de gestion ; proposer des pistes pour l'établissement d'un premier programme de travail scientifique pour le parc.

Logistique – 2-5 jours entre juillet et septembre 2016 ; atelier organisé sous patronage du GT science (validation du concept, des participants, du programme, etc.) ; lieu à définir (CPS, UNC, IRD, etc ?).

Participants envisagés – Membres du comité scientifique + (à compléter) : Nouvelle-Calédonie : L. VIGLIOLA, S. ANDREFOUET, L. WANTIEZ, D. PELLETIER, B. RICHER DE FORGES, C. PAYRI, C. GARRIGUE, T. READ, V. ALLAIN. Océanie : Australie, Vanuatu, Fidji, Salomon, PNG. International (1 – 2 personnes) : P. CURY, D. PAULY, P. BOUCHER, C. ROBERTS, G. BŒUF.

ANNEXE 2 : Report of the Australia – France/New Caledonia Coral Sea transboundary collaboration workshop.

GT17

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème profond » n° 5 – v1

Date de réunion : 23 fév. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. validation des relevés de conclusions des GTE profond 3 et 4 ; 2. élaboration des objectifs qui seront à intégrer dans le plan de gestion du parc naturel.

LISTE DES PARTICIPANTS

Alexandre KAMOUDA (Conseil coutumier Paici) ; Aline SCHAFFAR (Pew) ; Christophe CHEVILLON (Pew) ; Mael IMIRIZALDU (CI) ; Françoise KERJOUAN (EPLP) ; Franck CONNAN (DAFE) ; Lionel LOUBERSAC (cluster maritime) ; François DEVINCK (UICN) ; Nathalie DUPRIEZ (AAMP) ; Samuel ETIENNE (ADECal, en accueil à la DIMENC) ; Martin PATRIAT (IFREMer, en accueil à la DIMENC) ; Julien COLLOT (Nouvelle-Calédonie/ DIMENC/ SGNC) ; Aurélie FOURDRAIN (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE) ; Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE). *Animateur* – Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE). *Rapporteur* – Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

Point n° 1 : Validation relevés de conclusions

Les relevés de conclusions des GTE3 et 4 sont validés sans changement par rapport aux projets envoyés en préparation du GTE 5.

Point n° 2 : Elaboration des objectifs de gestion

Le document « objectifs de gestion V1 » proposé par le secrétariat est discuté et amendé en séance. Le document final (V2) est présenté en annexe et sera éventuellement rediscuté lors du prochain GTE profond.

Point n° 3 : Elaboration des indicateurs

Le schéma de synthèse proposé par le secrétariat comporte des propositions d'indicateurs qui sont mesurables à court terme de manière simple et peu coûteuse. Après discussion, il est demandé à la DAM de produire un tableau détaillé des indicateurs par objectif qui sera envoyé rapidement aux membres du GTE profond qui proposeront des améliorations avant le prochain GTE profond.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre n° 1 – Proposition d'un tableau de synthèse des indicateurs ; responsable : DAM ; délai : 30 fév. 2016. *Action à entreprendre n° 2* – Proposition de compléments et améliorations au tableau de synthèse des indicateurs ; responsables : membres du GTE profond ; délai : 10 mars 2016.

PROCHAINE REUNION

Date : jeudi 17 mars ; *heure* : 9h00 ; *lieu* : DAM.

GT18

Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n° 3 – v1

Date de réunion : 24 fév. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. validation du relevé de conclusion du groupe de travail n° 2 ; 2. Interventions des experts : Claire GARRIGUE, IRD ; Laurent VIGLIOLA, IRD ; Anne LORRAIN, IRD ; Jean-François BUTAUD (rédacteur de la flore des îles éloignées) ; 3. échanges sur les objectifs.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile) ; Mael IMIRI-ZALDU (CI, collège société civile) ; Emmanuel COUTURES (PS, collège institutions) ; Claire GARRIGUE (IRD, personnalité qualifiée) ; Laurent VIGLIOIA (IRD, personnalité qualifiée) ; Anne LORRAIN (IRD, personnalité qualifiée) ; Gilbert CASTET (Musée maritime, personnalité qualifiée) ; Nathalie BAILLON (CEN, personnalité qualifiée) ; Jean-François BUTAUD (CI, personnalité qualifiée) ; Nathalie DUPRIEZ (AAMP, personnalité qualifiée) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Validation du relevé de conclusions du GT n° 2

Le relevé de conclusion est validé.

2. *Interventions des experts* : intervention de Claire GARRIGUE « Mammifères marins dans le parc naturel de la mer de Corail : connaissances disponibles et perspectives.

Origine des données disponibles : 1. Opération cétacés : Distribution spatiale des cétacés autour de la Nouvelle-Calédonie (Master 1 M. POUPON, 2010). 2. Recensement des mammifères marins et autre mégafaune pélagique par observation aérienne (REMMOA 2014).

Objectifs, méthodes : 1. Opération cétacés : suivi à long terme des mammifères marins (1995-2009) ; observations maritimes, aériennes, et opportunistes ; couvre peu la ZEE ; toute l'année. 2. REMMOA 2014 : état des lieux instantané de la répartition et de l'abondance des mammifères marins ; observations aériennes 40% de la ZEE ; nov-janv ne couvre pas ou peu les mysticètes migrateurs.

Cétacés recensés par Opération cétacés et REMMOA 2014 – Distribution générale observée : taux d'observation les plus élevés sont observés autour de la Grande Terre ; RAS : NE ride Loyauté ; taux d'observation plus élevés dans le sud ; distribution étendue à l'exception du NE ; en zone de pente pour les cachalots ; distribution des balaenopteridae : peu d'observations.

Distribution des requins (REMMOA) : concentration en zone lagunaire ouest ; requins océaniques et marteaux : sud-ouest ; taux d'observation/km².

Baleines à bosse : un intérêt particulier – > 210 000 individus capturés (chasse commerciale 1904-1972) ; sous-population océanique : accroissement < 5% ; abondance ≈ 4000 ind (reconstitution 25% du stock).

Distribution des baleines à bosse : quelques observations en zone océanique ; intérêt des monts sous-marins et hauts-fonds ; mer de Corail : un site historiquement important ; banc de l'Orme, Walpole.

WHERE : Humpback whale habitat exploration to improve spatial management in the natural park of the Coral Sea. Objectifs : distribution des baleines à bosse au sein du parc naturel de la mer de Corail et identification des habitats utilisés et de leur usage ; proposition de zones de protection prioritaires ; évaluation de la connectivité entre les différentes zones du Parc, et avec les zones de reproduction déjà connues ; identification de la ou des populations d'origine ; mise en place des mesures de gestion adaptées au statut de conservation de ces populations ; identification des routes utilisées entre les différentes zones fréquentées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et les corridors migratoires ; aide à la conception du réseau d'AMP nécessaire à la protection efficace de ces espèces migratrices ; collecte d'informations sur la distribution des autres espèces de cétacés rencontrées dans la ZEE ; augmentation des connaissances sur les espèces peu connues et d'en tenir compte pour la mise en place des AMP ;

Zones ciblées – Le complexe récifal de Bellona-Chesterfield dans la partie ouest du parc naturel de la mer de Corail ; le banc de l'Orme, le récif Durand et les eaux entourant l'île de Walpole dans la partie sud est du Parc ; les monts sous-marins de la ride de Lord Howe (Argo, Capel, Nova) et de la ride de Norfolk (Antigonia) ainsi que les hauts fonds de Fairway et Lansdowne ; cet échantillonnage sera envisagé en partenariat avec d'autres programmes scientifiques. Méthodes – acoustique ; photo-identification ; télémétrie satellitaire ; biologie moléculaire.

Requis et acquis – 4 campagnes océanographiques en hiver austral : *Amborella* pour campagnes Chesterfield et Banc de l'Orme ; 4 campagnes océanographiques hiver et été austral : *Alis* pour campagne monts sous-marins et hauts fonds ; financements requis pour achat balises Argos.

Collaborations : Université du Queensland, Saint Andrews (acoustique), Oregon State University (génétique), National Marine Mammal Laboratory (télémétrie) ; données disponibles: South Pacific Whale Research Consortium.

3. Echanges sur les objectifs

Sera présentée en bureau afin d'obtenir son soutien

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion sera fixée fin mars 2016

Date : mars 2016. Heure : ... Lieu : DAM.

GT19

Relevé de conclusions du groupe thématique « Rencontre avec l'institut archéologique » – v1

Date de réunion : 03 mars 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. intervention de l'institut archéologique ; 2. échanges sur les objectifs.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Françoise KERJOUAN (EPLP, collège société civile) ; Emmanuel COUTURES (PS ; collège institutions) ; Alexandre KAMOUDA (Paici, collège coutumier) ; Jeff DOUNEHOUE (Hoot Ma Waap, collège coutumier) ; Yves DUCREUX (SANT, collège professionnels) ; Franck LETORT (FPH, collège professionnels) ; Christophe SAND (Institut archéologique, personnalité qualifiée) ; Lionel LOUBERSAC (Cluster, personnalité qualifiée) ; Gilbert CASTET (Musée maritime, personnalité qualifiée) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE) ; Christophe FONFREYDE (DAM/SPE) ; Eric MEVELEC (DAM). *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Intervention de l'Institut archéologique

L'institut archéologique de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique est un syndicat mixte qui regroupe les provinces sud et nord ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Sous convention avec la province des Iles. Rappel : le patrimoine archéologique est une compétence provinciale, la culture une compétence du gouvernement et la recherche une compétence de l'Etat. Pas de cadre réglementaire aujourd'hui sur la découverte et les fouilles dans l'espace maritime.

Walpole : traces d'une occupation depuis le 1^{er} millénaire avant JC jusqu'à l'installation d'une exploitation de guano au début du XX^{ème}. Hunter : présence d'un mur et d'une zone de captage d'eau par ruissellement. Un plomb de pêche en pierre d'origine polynésienne a été trouvé. Chesterfield et Entrecasteaux : zone de chasse à la baleine et exploitation du guano, peut-être qu'il reste des traces sous le sable.

L'institut archéologique souhaite s'intégrer au programme de recherches existant. Un état des lieux de Chesterfield et Entrecasteaux pourrait être réalisé en deux semaines.

Nécessité d'avoir un accord coutumier avant de commencer les fouilles. Liens coutumiers entre : Hoot Ma Waap et Entrecasteaux, Paici Kamuki/Ouvéa et Pétri et Astrolabe ? Côte ouest et Chesterfield ? Des Kanaks sont probablement allés jusque sur la Gold Coast et des Polynésiens jusque dans le sud de l'Australie, ils devaient sûrement faire escale à Chesterfield. Il reste peut-être des traces de ces liens dans la tradition orale.

Epaves : les zones de naufrages sont connues mais seulement 80 épaves ont été retrouvées aujourd'hui. Possibilité de présence d'épaves en eau profonde.

2. Echanges sur les objectifs

Un patrimoine culturel mis en valeur : encadrer le travail de fouilles archéologiques (mettre en place un cadre réglementaire pour encadrer le travail de fouilles, conventionner avec le gouvernement

pour avoir l'autorisation de récupérer et exploiter le matériel archéologique ; mieux reconnaître le patrimoine culturel (éditer un recueil sur l'histoire des îles éloignées, travailler sur la toponymie, protéger le patrimoine archéologique de Walpole, interdire accès côte est, barrière, panneau, interdire le ramassage d'objets archéologiques dans tout le parc).

Des connaissances accrues au service de la gestion : mieux connaître le patrimoine culturel (faire un état des lieux du patrimoine ; effectuer des recherches pour retrouver des traces des liens entre les îles dans la tradition orale).

GT20

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n° 3 – v3

Date de la réunion : 08 mars 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. présentation des suivis réalisés sur Chesterfield depuis 2012. 2. Discussions. 3. prochaine réunion.

LISTE DES PARTICIPANTS :

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew ; collège société civile) ; Maël IMIRIZALDU (CI ; coll. société civile) ; Jean-François BUTAUD (CI ; coll. société civile) ; Pierre BACHY (SCO ; coll. société civile) ; Françoise KERJOUAN (EPLP ; coll. société civile) ; Franck CONNAN (DAFE ; coll. institutions) ; Alexandre KAMOUDA (CC Paici ; coll. coutumier) ; Nathalie DUPRIEZ (AAMP ; personnalité qualifiée) ; François DEVINCK (UICN ; personnalité qualifiée) ; Laurent VIGLIOLA (IRD ; personnalité qualifiée) ; Bernard ROBINEAU (DIMENC) ; Napoléon COLOMBANI (DAM/SPE) ; Manuel CONSIGNY (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Absents excusés* – Dominique PELLETIER (IFREMer) Laurent WANTIEZ (UNC). *Documents communiqués* – Rapports AMBIO missions Chesterfield et Matthew Hunter. *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Franck CONNAN (DAFE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Présentation des suivis réalisés sur Chesterfield depuis 2012

Mme PELLETIER (IFREMer) qui devait présenter les résultats de la mission réalisée sur Chesterfield en 2013 est absente. Une restitution des travaux effectués par l'IFREMer sur les îles éloignées du parc sera organisée prochainement pour l'ensemble des membres du comité de gestion et des groupes de travail. M. FONFREYDE (DAM/SPE) présente les différentes missions qui ont été réalisées sur Chesterfield depuis 2012 et les problématiques de gestion qui en ressortent :

1.1. Suivi réalisé : suivi des montées de tortues. Pilote du suivi : SPE. Problématiques de gestion : (i) Les résultats très variables d'une année à l'autre rendent leur interprétation difficile. Une synthèse des 5 ans d'observation sur Chesterfield et des 10 ans d'observation sur Entrecasteaux est prévue en 2017. (ii) Besoin de situer plus précisément le pic de ponte (test d'observation par caméras à améliorer).

1.2. Suivi réalisé : inventaire des espèces invasives : fourmi électrique, souris, termites. Pilote du suivi : IRD / F. Ravary. Problématiques de gestion : (i) La fourmi électrique est présente sur 50% de l'île Longue, sa progression est limitée mais il existe un risque d'expansion par la présence humaine. Un panneau d'alerte est actuellement sur le site pour limiter la fréquentation. Le maintien du suivi des FE est préféré à l'éradication pour le moment. (ii) Les souris sont nombreuses sur l'île Longue mais leur impact sur les oiseaux est méconnu (pas d'impact remarqué par la SCO à ce jour).

1.3. Suivi réalisé : inventaire floristique. Pilote du suivi : CI. Problématique de gestion : la prévention d'introduction d'espèces par la fréquentation humaine et le transport de matériaux (station météo) semble nécessaire.

1.4. Suivi réalisé : inventaire ornithologique. Pilote du suivi : SCO. Problématiques de gestion : (i) Un suivi des oiseaux en saison fraîche serait utile pour compléter les données. (ii) Des zones prioritaires de conservation sont identifiées.

1.5. Suivi réalisé : caractérisation des habitats coralliens et peuplements des poissons de récif par caméras rotatives. Pilote du suivi : IFREMer. Problématique de gestion : les résultats semblent

utiles pour un point zéro, quelle plus-value l'outil apporte-t-il pour le suivi, doit-il compléter les UVC ?

2. Discussions

2.1. Discussion sur les moyens permettant de protéger un milieu ou des espèces – La zone Nord des Chesterfield est une zone à protéger pour les récifs et les poissons selon l'IRD, c'est une zone où il ne semble pas y avoir de conflit d'usage. Le classement d'une zone (de préférence de grande taille) en réserve intégrale, est un outil efficace pour la protection du milieu marin. La zone Sud des Chesterfield est la plus intéressante pour les oiseaux selon la SCO, mais c'est aussi la zone la plus fréquentée par les plaisanciers (zones de mouillages abrités) et celle où sont présentes les espèces invasives. D'après la SCO, le modèle de réglementation appliqué sur Entrecasteaux semble avoir montré ses preuves en faveur de la protection des oiseaux (réserve naturelle comprenant des zones de réserve intégrales).

L'Agence signale que nous n'avons pas d'élément permettant de prouver que les populations d'oiseaux se portent mieux depuis la création de la réserve et que si tel est le cas, rien ne permet de dire que la réglementation soit à l'origine de cette évolution. Elle précise que la mission qui a eu lieu à Entrecasteaux en décembre dernier doit permettre de déterminer la structuration des communautés de fourmis (notamment invasives) et leur impact potentiel sur les oiseaux. L'impact de la dératisation sur l'évolution de la végétation et des niches écologiques favorables aux différentes espèces d'oiseaux fait également l'objet d'une étude dans le cadre de cette mission. Différentes idées sont discutées sur la manière de protéger les îles et récifs éloignés : déterminer des zones globales de conservation prioritaires, établir le principe de précaution (protection par défaut en attendant d'avoir plus de connaissances sur la zone), mettre en place un haut niveau de protection général et réglementer les usages au cas par cas, etc. Deux besoins sont identifiés : (i) nécessité de cadrer les usages ; (ii) nécessité de réfléchir à un statut de réserve intermédiaire entre la réserve intégrale et la réserve naturelle en fonction des besoins qui seront définis dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. L'AAMP rappelle l'importance de déterminer les objectifs de gestion avant de se focaliser sur les outils. Les zones de protection ne doivent pas obligatoirement être mises en place pour avril 2017 mais peuvent l'être dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion pour répondre à un objectif de conservation qui serait proposé par le comité de gestion.

2.2. Tableau des objectifs – Le tableau des objectifs, complété des recommandations émises par les études de terrain et des discussions issues des GT, est rapidement présenté. Il est demandé aux participants de travailler sur cette proposition pour la prochaine réunion (voir tableau et document objectifs). Les participants sont également invités à réfléchir sur les indicateurs.

3. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GTE–RLI se tiendra le jeudi 24 mars à 9h30 à la DAM, elle portera sur la revue détaillée des objectifs proposés et focalisera sur les usages des îles et récifs éloignés (pêche, fréquentation touristique notamment).

GT21

Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n° 5 – v2

Date de réunion : 14 mars 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. Validation des comptes rendus des GT 3 et 4. 2. Composition du comité scientifique. 3. Organisation de l'atelier scientifique.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Martine CORNAILLE (EPLP, collège société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, coll. soc. civ.) ; Christophe CHEVILLON (Pew) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, coll. soc. civ.) ; Alexandre KAMOUDA (Paici, coll. coutumier) ; Franck CONNAN (DAFE, collège institutions) ; Nathalie DUPRIEZ (Agence, personnalité qualifiée) ; Pierre LABROSSE (HC, invité) ; André CARPENTIER (CRÉSICA, invité) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aline SCHAFFAR (Pew).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Validation des comptes rendus des GT 3 et 4

M. LABROSSE et M. CARPENTIER confirment leurs propos tenus au GT 3. Les comptes rendus du GT 3 et 4 sont validés sous réserve de quelques reformulations. Au vu d'une remarque de M. FONFREYDE consignée dans l'un des deux CR et susceptible de prêter à confusion, EPLP précise ne jamais avoir mis en cause « les services rendus depuis longtemps par la recherche calédonienne ».

2. Composition du comité scientifique

La DAM présente les 3 propositions de comité scientifique issues des réunions précédentes (CS mixte, CS intuitu personae, CS à 2 collèges).

M. LABROSSE rappelle que vu le contexte de la Nouvelle-Calédonie il est difficile de ne pas intégrer les organismes scientifiques dans le comité scientifique. Une composition mixte du CS permettrait de nouer un véritable partenariat entre les scientifiques et le comité de gestion du parc et faciliterait notamment la recherche de fonds. EPLP, Pew et CI rappellent que la plupart des comités scientifiques (notamment en France métropolitaine, à la Réunion et dans les pays appartenant au réseau BigOcean) sont composés de personnes expertes et non de représentants d'organismes. EPLP ajoute qu'une représentation mixte du comité scientifique ne peut pas être fonctionnelle (voir exemples locaux...), que les organismes ne peuvent être juge et partie, qu'ils ne peuvent pas signer d'engagement de non conflit d'intérêt et que le représentant d'un organisme défendra très logiquement la politique de son institut (avant de défendre l'intérêt du parc ?). CI rejoint EPLP qui estime qu'il faut que les besoins en recherche émanent du comité et qu'il ne faut pas prendre le risque de créer « un marché » de la recherche où les besoins du parc seraient peu ou mal pris en compte. L'Agence remarque que dans le cas d'un CS composé de personnes qualifiées d'expertes, la question de leur disponibilité à se réunir pour le CS est un facteur important à prendre en considération et à anticiper. EPLP répond qu'au vu de l'expérience acquise, ce risque, s'il existe, n'est pas rédhibitoire (ex. CS CEIL), que des moyens modernes de communication existent qui permettent de pallier à nombre de difficultés. S'agissant de la « demande des chercheurs eux-mêmes » de siéger au nom de leur organisme demande relayée par M. LABROSSE, EPLP dit qu'elle est contradictoire selon leur interlocuteur... EPLP qui estime que les débats ont assez duré et qu'il en va de l'intérêt du parc, entend les organismes de recherche et propose une solution médiane, soit un comité scientifique intuitu personae comprenant en son sein un comité de l'agenda composé de représentants d'organismes scientifiques (voir fonctionnement en annexe). Les experts du comité de l'agenda entendraient les demandes du comité de gestion et proposeraient un agenda possiblement enrichi de ses propres propositions. Les experts du CS désignés intuitu personae donneraient en toute indépendance un avis au comité de gestion sur cet agenda. La DAFE émet un avis réservé sur la multiplication du nombre de comités qui risque de complexifier significativement le fonctionnement du Parc. Il souhaite un avis du CRESICA sur cette proposition. La proposition d'EPLP recueille de nombreuses approbations. Elle sera soumise au bureau et au CRESICA. EPLP rappelle que ce dernier n'est pas membre du Comité et que son avis ne peut emporter la décision. Le groupe s'interroge sur le problème de conflit d'intérêts que soulève cette proposition de CS : un scientifique membre du CS sera juge et partie et ne pourra donc pas participer à la mise en œuvre du programme par les organismes scientifiques. Or la Nouvelle-Calédonie ne peut peut-être pas se permettre de se priver de ses experts locaux, que ce soit au CS, ou bien dans les activités de recherche pour le Parc. CI remarque que le conflit d'intérêts peut se produire si la réalisation du programme scientifique s'effectue par appel d'offre mais qu'il n'aura pas lieu d'être si la programmation scientifique est cadrée en amont par des conventions gré à gré entre les partenaires scientifiques et la Nouvelle-Calédonie ce que ces partenaires disent eux-mêmes souhaiter. EPLP estime que les questions posées doivent être prioritaires et qu'une hypothétique difficulté ne peut pas prendre le pas sur un principe. M. LABROSSE précise que des appels d'offre à répétition risquent de diviser les équipes de recherche plutôt que de les amener à travailler en partenariat.

3. Personnalités qualifiées identifiées

Une première liste de membres potentiels au CS est proposée par les membres du GT : S. ANDREFOUËT, L. VIGLIOLA, M. KULBIKI, S. PLANES, F. BENZONI, C. PAYRI, C. GARRIGUE, Y. LETOURNEUR, P. BORSA, L. WANTIEZ, D. PELLETIER, B. PELLETIER, T. READ, V. ALLAIN, S. CRAVATTE, T. LAUGIER, J. COLLOT, M. PATRIAT, P. BACHY, J.F. BUTAUD, P. BOUCHET, F. DEVINCK, S. GOYE, R. FARMAN, B. RICHER DE FORGES... M. LABROSSE rappelle l'intérêt de trouver également des personnes qui ont un domaine d'intervention transversal ou qui se trouvent hors territoire pour éviter les conflits d'intérêts (ex : M. FERAL, M. SALVAT, M. GALZIN...). La taille du groupe, la disponibilité requise pour faire partie du CS et les critères de choix des membres restent à définir. EPLP précise que les besoins en compétence dans le CS vont ressortir au fur et à mesure de l'avancée des travaux du Parc, et que même si toutes les compétences ne sont pas représentées au CS, ses membres doivent avoir la possibilité « d'activer leurs réseaux » pour solliciter les personnes-ressources nécessaires. M. KAMOUDA fait part de son souhait de voir des « experts coutumiers » intégrer le CS. Il est par ailleurs rappelé qu'à la demande du GT science, le bureau doit travailler sur la notion de personnalité qualifiée. Ce thème sera rajouté à l'ordre du jour du prochain bureau.

4. Organisation de l'atelier scientifique

Pew présente la note de concept de l'atelier qui a été soumise au groupe pour avis. L'atelier, prévu en juillet 2016, prendra la forme classique d'un atelier scientifique et se basera sur les travaux entamés lors de l'atelier de Brisbane en 2013 et sur les travaux du comité de gestion du Parc. CI souligne que l'objectif premier de l'atelier doit être de proposer des pistes pour l'élaboration d'un agenda scientifique en fonction des besoins en amélioration de connaissances exprimés par le bureau et les groupes de travail du Parc. Pew et EPLP soulignent qu'une expertise scientifique du plan de gestion est également indispensable. EPLP et CI remarquent qu'une passerelle entre les discussions de l'atelier et le comité de gestion est nécessaire. Une phase de discussion entre les scientifiques et les membres du comité de gestion est à prévoir. Un comité de pilotage sera créé pour organiser l'atelier. La DAM enverra un appel à volontaires aux membres du comité de gestion du parc pour faire partie de ce comité de pilotage.

BILAN DE LA REUNION

Action à entreprendre n° 1 – Proposer une réflexion sur la notion de « personnalité qualifiée » à l'ordre du jour du prochain bureau ; responsable : DAM ; délai : 24 mars 2016.

Action à entreprendre n° 2 – Transmettre la proposition du GT au CRESICA pour avis ; responsable : DAM ; délai : 24 mars 2016.

Action à entreprendre n° 3 – Lancer un appel aux membres du comité de gestion pour participer au comité de pilotage de l'atelier scientifique ; responsable : DAM ; délai : 15 mars 2016.

PROCHAINE REUNION

Date : ... *Heure* : ... *Ordre du jour* : 1. Validation du relevé de conclusion du GT5. 2. Fonctionnement interne du CS / mode de recrutement des membres du CS (si proposition de CS retenue par le bureau).

Un membre du GTScience – Un membre du GTScience

ANNEXE 1 : Proposition de comité scientifique (CS)

Missions : émettre un éclairage sur les demandes de campagnes scientifiques dans le parc ; proposer un agenda scientifique. Membres : toute personne qualifiée ayant une expertise reconnue dans son domaine d'étude, s'exprimant en son nom propre au sein du CS + le président du comité de l'agenda + 1 représentant du bureau. Fonctionnement du CS : Comité de l'agenda (membres : représentants des organismes scientifiques + le président du CS) > propose au CS un agenda scientifique basé sur les besoins exprimés par le bureau et possiblement enrichi de ses propositions > Comité scientifique intuitu personae > 1-éclaire le bureau sur les demandes de campagnes scientifiques dans le parc (> Bureau) ; 2-propose au bureau un agenda scientifique tenant compte de la proposition du comité de l'agenda (> Bureau).

Date de la réunion : 17 mars 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* – 1. validation du relevé de conclusions du GTE profond n° 5 ; 2. élaboration des indicateurs des objectifs qui seront à intégrer dans le plan de gestion du parc naturel.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Alexandre KAMOUDA (conseil coutumier Paici Kamuki) ; Christophe CHEVILLON (Pew) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI) ; Martine CORNAILLE (EPLP) ; Franck LETORT (FPH) ; Nathalie DUPRIEZ (AAMP) ; Bertrand RICHER DE FORGES (expert invité) ; Martin PATRIAT (IFREMer, en accueil à la DIMENC) ; Aurélie FOURDRAIN (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE) ; Christophe FONFREYDE (Nouvelle-Calédonie/ DAM/ SPE). *Absents excusés* – Franck CONNAN (DAFE) ; Lionel LOUBERSAC (cluster maritime) ; François DEVINCK (UICN). *Animateur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE). *Rapporteur* – Christophe FONFREYDE (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

Point n° 1 : Validation du relevé de conclusions – Le relevé de conclusions du GTE5 est validé sans changement par rapport au projet envoyé en préparation du GTE 6.

Point n° 2 : Elaboration des indicateurs – Lors du GTE profond précédent, il avait été demandé à la DAM de produire un tableau détaillé des propositions d'indicateurs par objectif qui soit envoyé rapidement aux membres du GTE profond. Suite à l'envoi du tableau détaillé fin février, la DAM a reçu un retour de l'UICN.

M. RICHER DE FORGES indique qu'il est difficile d'avoir des indicateurs sur le profond car « c'est un milieu que l'on ne voit pas ». On ne voit que les ressources vivantes et minérales extraites de l'écosystème. Il souligne l'importance de réaliser un point zéro (cas récent de Clipperton, utilisation de caméras robotisées ...).

CI est prêt à proposer des indicateurs complémentaires en séance. Après une discussion, il est jugé préférable de confier la problématique « indicateurs » à des organismes ayant déjà travaillé cette question. Les noms de l'AAMP, l'CEIL et l'IFREMer sont mentionnés. Le GTE profond soumettra cette idée au prochain bureau.

L'AAMP indique posséder une expérience importante en la matière dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des parcs naturels marins [et du nouveau guide méthodologique national ATEN pour l'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (<http://ct88.espaces-naturels.fr/>)] et pourra contribuer à la réflexion sur les indicateurs d'évaluation de l'atteinte des objectifs. Cette proposition sera transmise au bureau.

Point n° 3 : questions diverses – EPLP s'étonne de n'avoir pas été informé de l'autorisation donnée par le gouvernement à l'IRD pour la campagne COMEVA « comprendre les mécanismes conduisant aux efflorescences océaniques observées par satellite autour du Vanuatu » qui sera menée en mars 2016 à partir de l'ALIS. La question n'ayant pas été portée à l'ordre du jour, en absence de la responsable scientifique de la DAMNC, la DAMNC n'est pas en mesure de confirmer ou d'infirmer cette information¹. EPLP souhaite connaître l'avis de M. RICHER DE FORGES sur la composition du futur comité scientifique du parc.

M. RICHER DE FORGES indique sa préférence pour un comité scientifique composé uniquement de chercheurs intuitu personae. Cet avis, qui n'est pas du ressort du GTE profond, sera transmis au groupe de travail science.

EPLP souhaite savoir si les personnels de la DAM s'expriment au nom de la Nouvelle-Calédonie. En réponse, la DAM indique que les salariés de la Nouvelle-Calédonie qui travaillent pour la mise en place du plan de gestion du parc naturel ne sont pas présents aux réunions intuitu personae mais y représentent la collectivité qui les emploie. EPLP souhaite que des critères objectifs soient déterminés pour la participation des membres du collège de la société civile au comité de gestion et qu'un suivi annuel de ces critères soit réalisé par la Nouvelle-Calédonie. Cette question, qui n'est pas du ressort du GTE profond, sera transmise au bureau du parc.

Pew s'étonne qu'un rapport récent de la CPS sur les ressources profondes n'ait pas été étudié par le GTE profond. La DAM indique qu'il a été fait le choix de partir des points-clés de l'ASR, présentés ou complétés par l'intervention d'experts, pour réaliser le plan de gestion. Lorsque des documents complémentaires ont été proposés au groupe, ils ont été envoyés à tous par le secrétariat mais pas discuté en séance pour des raisons de temps disponible.

CI souhaite savoir quand la carte qu'il a proposée au dernier GTE sera intégrée à la réflexion. La notion de zonage, de cartographie, de carte de vocation est discutée. La DAM indique qu'il est prévu d'aborder cette étape après la phase de récolement.

Conclusion – Les membres du GTE profond constatent que le GTE est arrivé au bout de sa mission. Les étapes suivantes seront réalisées dans un cadre différent : 1. récolement des objectifs des 4 GTE ; mise en place d'indicateurs SMART à partir de ces objectifs

Après vérification, la demande déposée par l'IRD pour les campagnes COMEVA a été présentée au bureau du parc naturel de la mer de Corail le 25 février 2016, avant la prise de l'arrêté d'autorisation par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

GT23

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n° 4 – v1

Date de réunion : 24 mars 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. Focus sur les usages. 2. Discussion sur les objectifs de gestion. 3. Prochaine réunion.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (CI, coll. soc. civ.) ; Pierre BACHY (SCO, coll. soc. civ.) ; Françoise KERJOUAN (EPLP, coll. soc. civ.) ; Franck CONNAN (DAFE, coll. institutions) ; François DEVINCK (UICN, personnalité qualifiée) ; Laurent VIGLIOLA (IRD, pers. qualifiée) ; Laurent WANTIEZ (UNC, pers. qualifiée) ; Gabrielle LOUBERSAC (CEN, pers. qualifiée) ; Bernard ROBINEAU (DIMENC) ; Napoléon COLOMBANI (DAM/SPE) ; Manuel CONSIGNY (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Invité* – Vincent THAN TRONG (Agence KENUA). *Absent excusé* – Christian CUGOLA (IAORA export, coll. socio-professionnel). *Document communiqué* – Proposition d'objectifs pour l'écosystème récifo-lagonaire et insulaire. *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Franck CONNAN (DAFE).

1. Focus sur les usages

Monsieur THAN-TRONG évoque l'intérêt que pourraient porter certaines compagnies touristiques aux îles éloignées de la Nouvelle-Calédonie pour proposer des croisières de luxe du type compagnie du *Ponant* : croisières thématiques sur des bateaux certifiés cleanship, transportant une centaine de personnes, pour la majorité initiées et sensibilisées à l'environnement et proposant des activités encadrées par des garde-nature. Des mini yachts transportant 10 à 20 personnes à la recherche d'endroits sauvages et préservés pourraient également être intéressés par ces destinations. Ces micro-marchés concerneraient une dizaine de visites par an. Avant de proposer ces destinations, les compagnies touristiques sont à la recherche de cadre et de réglementation pour adapter leurs prestations selon ce qui est autorisé ou non. Les premières visites de ce type de clientèle pourraient débiter d'ici 2 à 3 ans. Le cluster maritime remarque que ce type de croisières, axant leurs prestations sur l'observation naturaliste, pourrait faire de la publicité pour le Parc naturel et faire de la Nouvelle-Calédonie un exemple au niveau mondial si tout cela est géré correctement. Le Parc aurait intérêt à utiliser ce marché pour en faire un atout. La vulnérabilité des îlots à la fréquentation humaine étant reconnue par tous, le groupe s'accorde sur la nécessité de mettre en place un plan de cadrage de ce type d'activités touristiques (définition des sites autorisés, cadrage des activités, formation de gardes nature locaux pour accompagner les croisières...). L'attention est attirée sur le fait de maintenir une cohérence entre l'encadrement de ce tourisme et l'encadrement des plaisanciers locaux.

2. Discussions sur les objectifs de gestion

Trois grands objectifs sont retenus par le groupe de travail écosystème récifo-lagonaire et insulaire. Ces trois objectifs ainsi que la proposition de leur déclinaison en objectifs opérationnels sont présentés ci-dessous (voir détail en annexe 1, les points non tranchés par le groupe sont soulignés) :

2.1. Composantes structurelles et fonctionnelles des écosystèmes préservées – 2.1.1. Renforcer le réseau d'aires protégées. 2.1.2. Limiter la diffusion des espèces envahissantes. 2.1.3. Interdire / ne pas autoriser la prospection et l'exploitation minière. 2.1.4. Renforcer l'acceptabilité sociale.

2.2. Des connaissances accrues au service de la gestion – 2.2.1. Renforcer les suivis espèces/habitats. 2.2.2. S'intéresser aux processus évolutifs et à l'adaptation des milieux. 2.2.3. Affiner les connaissances relatives au patrimoine naturel. 2.2.4. Impliquer les usagers dans l'acquisition des données sur le terrain. 2.2.5. Mieux connaître les usages.

2.3. Des usages compatibles avec la protection du milieu – 2.3.1. Encadrer un tourisme durable et responsable (plaisance et professionnel). 2.3.2. Mettre en œuvre et reconnaître les pratiques de pêche responsable (professionnelle ou non). OU 2.3.2. Interdire la pêche professionnelle et 2.3.3. Encadrer la pêche non professionnelle. 2.3.3. Renforcer les moyens de contrôle et de surveillance. 2.3.4. Adapter la réglementation.

Le groupe s'accorde pour privilégier la protection pour les écosystèmes récifo-lagonaires et insulaires (obj. 1) et pour protéger intégralement les zones où il n'y a pas de conflit d'usage : Pétrie, Astrolabe, Nord Chesterfield. Les membres du collège de la société civile proposent de protéger intégralement Chesterfield et Bellona, et de laisser certains îlots du « V » des Chesterfield (au sud) ouverts à la fréquentation. Une partie du groupe propose de mettre en place un certain niveau de protection sur des zones étendues par principe de précaution, puis de réadapter le niveau de protection sur des zones plus précises en fonction des usages et des nouvelles connaissances qui seront acquises. L'idée de mettre en œuvre une gestion par site sur l'exemple d'Entrecasteaux est également évoquée. Il est par ailleurs remarqué que certains points de la réglementation actuelle doivent être éclaircis (notamment le point concernant l'utilisation des ressources dans l'article 11 de la délibération 51/CP relative à la définition des aires protégées), avant de créer de nouvelles aires protégées (obj. 1.1). L'importance d'impliquer le calédonien dans la protection pour la rendre plus efficace est exprimée (obj. 1.4).

Concernant l'acquisition de connaissances (obj. 2), l'importance de mieux connaître tous les usages est soulignée (obj. 2.5) : plaisance (voiliers, grands yachts), usages traditionnels, croisières touristiques, pêche professionnelle, autre pêche. L'importance de connaître la capacité de charge des îlots est également rappelée, même si une telle évaluation ne peut actuellement se faire qu'à « dire d'expert » sur des îlots dont l'impact de la fréquentation est encore méconnu. Concernant les usages (objectif 2.3), il est remarqué qu'à la différence du tourisme qui peut avoir un rôle de sensibilisation et de communication en faveur de la protection des écosystèmes, l'activité de pêche professionnelle semble incompatible avec la notion de protection. Une partie du groupe propose d'interdire toute pêche professionnelle récifo-lagonaire (objectif 2.3.2).

3. Prochaine réunion

Les limites et les niveaux de protection des différentes zones d'intérêt sont encore en discussion au sein du groupe. Une prochaine réunion est souhaitée pour proposer, en concertation avec les différents experts participant au GT, un zonage des différents récifs et îles éloignées. Les groupes de travail chargés du récolement débiteront par ailleurs au mois avril pour assurer une cohérence des objectifs à l'échelle du parc.

Date de réunion : 13 avr. 2016. Lieu de réunion : DAM. Ordre du jour : 1. discussion sur les objectifs de gestion ; 2. proposition de zonage.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Françoise KERJOUAN (EPLP, coll. société civile) ; Yves DUCREUX (SANT, coll. socio-professionnel) ; Laurent WANTIEZ (UNC, personnalité qualifiée) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Documents communiqués* – Cartes îles éloignées avec limites administratives et isobathes. *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE).

1. Discussions sur les objectifs de gestion

Les objectifs généraux et opérationnels retenus par le groupe de travail écosystème récifo-lagonaire et insulaire sont les suivants (voir détail en annexes 1 et 2).

1. Les composantes structurelles et fonctionnelles des écosystèmes préservées. 1.1. Renforcer le réseau d'aires protégées ; 1.2. limiter la diffusion des espèces envahissantes ; 1.3. ne pas autoriser la prospection et l'exploitation minière ; 1.4. renforcer l'acceptabilité sociale. 2. Des connaissances accrues au service de la gestion. 2.1. Renforcer les suivis espèces/habitats ; 2.2. s'intéresser aux processus évolutifs et à l'adaptation des milieux ; 2.3. affiner les connaissances relatives au patrimoine naturel ; 2.4. impliquer les usagers dans l'acquisition des données sur le terrain ; 2.5. mieux connaître les usages. 3. Des usages compatibles avec la protection du milieu. 3.1. Encadrer un tourisme durable et responsable (plaisance et professionnel) ; 3.2. supprimer la pêche récifo-lagonaire professionnelle ; 3.3. renforcer les moyens de contrôle et de surveillance ; 3.4. adapter la réglementation.

Encadrement du tourisme (objectif 3.1) : le GT s'accorde sur le fait que tant que la capacité des îlots et écosystèmes récifo-lagonaires à supporter une fréquentation plus importante que la fréquentation actuelle n'est pas connue, les navires de type paquebot de croisière ne doivent pas être autorisés. Les grands yachts (de l'ordre de 10 à 50 passagers) pourraient être autorisés mais leur visite devrait être encadrée (autorisation préalable, accompagnement par des guides...). De manière générale la fréquentation et toute activité récréative doit être réglementée.

Suppression de la pêche récifo-lagonaire professionnelle (objectif 3.2) : le GT propose de fixer un quota de pêche au seul navire disposant actuellement d'une licence de pêche jusqu'à ce qu'il termine son exploitation et de ne pas délivrer de licence de pêche récifo-lagonaire supplémentaire.

2. Zonage

L'objectif 1.1 est approfondi par le groupe qui propose un zonage des récifs et îles éloignées du Parc : Chesterfield : îlots et eaux territoriales en réserve intégrale, limitée au sud par une droite passant par le nord de la passe de l'Île Longue et un point à 5 milles au nord de l'îlot du nord-est. Le reste en réserve naturelle avec pour limite externe l'isobathe 1000 m ou 2000 m (à voir avec les pêcheurs hauturiers).

Certains îlots du « V » des Chesterfield en réserve intégrale ou réserve saisonnière selon les propositions faites par la SCO lors des précédents GT. Bellona : îlots et eaux territoriales en réserve intégrale, le reste en réserve naturelle avec pour limite externe l'isobathe 1000m ou 2000m (à voir avec les pêcheurs hauturiers). Walpole : réserve naturelle avec pour limite externe l'isobathe 1000 m. Partie Est de l'île en réserve intégrale. Pétrie-Astrolabe : réserve intégrale avec pour limite externe l'isobathe 1000 m et couloir reliant Pétrie, Astrolabe et placer Beautemps-Beaupré en réserve naturelle, délimité par deux droites. Matthew et Hunter : îlots et eaux territoriales de chaque île reliés par deux droites en réserve naturelle.

La DAM préparera une carte du parc pour visualiser cette proposition. La superficie totale des zones en réserve sera indiquée. Il est remarqué que les limites des réserves naturelles et intégrales doivent être facilement repérables par les professionnels et plaisanciers fréquentant le parc d'une part, et lisible en termes d'affichage d'autre part. Les pêcheurs hauturiers seront consultés pour savoir s'ils ont la possibilité de déterminer facilement la limite des eaux

territoriales (12 miles au-delà des récifs) une fois en mer. Concernant les zones en dehors des eaux territoriales, la mise en place de réserves intégrales en dessous d'une certaine profondeur dans la colonne d'eau permettrait de concilier protection et libre circulation des navires. Les possibilités de mise en œuvre de cette proposition seront étudiées.

ANNEXE 1 : plan objectifs
ANNEXE 2 : tableau objectifs

GT25

Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n° 6 – v1

Date de réunion : 14 avr. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : Echanges autour des objectifs « une connectivité de gouvernance » et « des usages compatibles avec la protection des milieux ».

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Françoise KERJOUAN (EPLP, coll. société civile) ; Jeff DOUNEHOTE (Hoot Ma Waap, coll. coutumier) ; Yves DUCREUX (SANT, coll. socio-professionnel) ; Régis ETAIX-BONNIN (DAM/SPE) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie MOUNIER (DAM/SPE). *Absent excusé* – Emmanuel COUTURES, province sud. *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Échange autour des objectifs « Une connectivité de gouvernance » et « Des usages compatibles avec la protection des milieux »

Les membres du GT proposent des objectifs opérationnels sur ces deux objectifs. Pew fait remarquer que ce GTE n'a pas proposé de zonage particulier, contrairement au GT récifo-lagonaire et insulaire. La définition d'un zonage pourra se faire en parallèle du travail de récolement des objectifs des 4 GTE. Pew demande à mettre en place un zonage spécifiquement sur les monts sous-marins. Pew proposera un zonage qui permettra de relier toutes les zones d'intérêt mises en avant dans les différents GTE. Comme pour les autres GTE, les membres du groupe de travail souhaitent confier à un groupe d'experts la définition d'indicateurs mesurables, acceptables, réalistes, évaluables et reproductibles dans le temps. Les membres du GTE souhaitent qu'un effort soit fait pour que les membres du collège sociopro. soient présents lors de la journée de récolement.

Conclusion :

Les membres du GTE connectivité constatent que le GTE est arrivé au bout de sa mission. Les étapes suivantes seront réalisées dans un cadre différent : récolement des objectifs des 4 GTE ; 2. mise en place d'indicateurs SMART à partir de ces objectifs.

GT26

Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 5 – v1

Date de réunion : 22 avr. 2016. *Lieu de réunion* : DAM. *Ordre du jour* : 1. validation des objectifs généraux et opérationnels ; 2. discussions sur les actions rattachées aux objectifs opérationnels.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Françoise KERJOUAN (collège société civile) ; Jean-François HUGLO (FPH, coll. socio-professionnel) ; Florent PITHON (FPH) ; Nathalie DUPRIEZ (Agence, personnalité qualifiée) ; Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Absent excusé* – Christophe CHEVILLON (Pew, coll. société civile). *Animateur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE). *Rapporteur* – Julie-Anne KERANDEL (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Validation des objectifs généraux et opérationnels

Les objectifs généraux et opérationnels sont validés par le GT.

2. Discussions sur les actions rattachées aux objectifs opérationnels

Les actions rattachées aux objectifs opérationnels, formulées suite aux discussions tenues lors des réunions précédentes sont revues et complétées en séance (voir annexe). Action 1.2.1 adapter les réglementations concernant les espèces d'intérêt particulier : il est demandé de vérifier si cette action concerne également les espèces commerciales autres que les thonidés. Objectif 1.3 protection des écosystèmes : deux actions sont rattachées à l'objectif, l'action 1.3.1 se retrouve également dans les objectifs définis par le GT transversal/connectivité. Action 2.3.1 former et sensibiliser les nouveaux armements à la pêche durable et responsable : le terme « nouveaux » est ajouté car les armements actuels sont déjà certifiés ou en cours de certification, et de fait, déjà sensibilisés. Action 3.4.3 inciter au contrôle effectif de l'effort de pêche ou des captures : le verbe « obtenir » est remplacé par « inciter » qui semble plus adapté à la dimension internationale de l'objectif 3.4.

ANNEXE : liste des objectifs et actions du GT pélagique

Annexe 3. Comptes rendus des ateliers n° 1, n° 2 et n° 7. Les comptes rendus des ateliers n° 3 à n° 6 sont en annexe de Borsa (2019b).

AT1

Atelier scientifique « Parc naturel de la mer de Corail », 25-27 juillet 2016, Nouméa, Nouvelle-Calédonie – Amelia Connell, Aline Schaffar (Pew Charitable Trusts)

Liste des acronymes – • AMP : aire marine protégée • CDB : convention sur la diversité biologique • CEN : conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Calédonie • CPS : communauté du Pacifique • CTD : conductivité, température et profondeur • FIP : forum des îles du Pacifique • GPS : système de positionnement global • IMPAC : congrès international des aires marines protégées • INN : pêche illicite, non déclarée et non réglementée • LMMA : aire marine gérée localement • MARPOL : convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires • NC : Nouvelle-Calédonie • OEIL : observatoire de l'environnement Nouvelle-Calédonie • OMI : organisation maritime internationale • ONG : organisation non gouvernementale • PNMC : parc naturel de la mer de Corail • PROE : secrétariat du programme régional océanien de l'environnement • SIG : système d'information géographique • UICN : union internationale pour la conservation de la nature • WCC : congrès mondial de la nature • WPC : congrès mondial des parcs • ZEE : zone économique exclusive.

Résumé – La Nouvelle-Calédonie possède une vaste zone économique exclusive, qui commence à 12 milles nautiques au-delà du récif-barrière et s'étend jusqu'à une limite maximale de 200 milles marins. En avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté l'arrêté portant création du parc naturel de la mer de Corail (PNMC), qui englobe la totalité de la ZEE du territoire (soit une superficie de 1,3 million de kilomètres carrés). En mai 2015, le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été mis en place. Conformément aux termes de l'arrêté du gouvernement, ce comité est composé de quatre collèges (institutionnel, société civile, coutumier et socio-professionnel) composés chacun de huit membres. Le comité de gestion est assisté par un groupe de travail transversal, dénommé

, actuellement en cours de création. L'arrêté du gouvernement prévoit que le premier plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail soit établi et soumis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour approbation d'ici à avril 2017. L'atelier scientifique du PNMC, qui s'est tenu du 25 au 27 juillet 2016 à la CPS, à Nouméa, a rassemblé des experts locaux, nationaux, régionaux et internationaux dans le but d'examiner la première proposition de plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Le programme de l'atelier s'est divisé en trois journées : une première journée réservée à la présentation d'exposés sur le parc et d'autres projets analogues dans la région, une deuxième journée consacrée à des travaux en groupe sur les quatre principaux chapitres du plan de gestion, et une troisième journée de restitution/exposés, où étaient notamment prévus des échanges avec le comité de gestion du PNMC. Parmi les principales recommandations formulées lors de l'atelier, les participants ont appelé à : (i) la mise en place d'un organisme indépendant chargé de la gestion du parc et doté pour ce faire d'un budget garanti et d'effectifs dédiés. (ii) l'utilisation des savoirs existants afin d'éclairer la prise de décisions relatives au parc. (iii) l'instauration d'une communication à destination du grand public et la mobilisation de ce dernier concernant le PNMC et l'élaboration de son plan de gestion (en amont de la consultation publique sur le plan de gestion à proprement parler). (iv) la délimitation de vastes zones océaniques classées en réserves naturelles au sein du parc. Ces espaces classés « réserves naturelles » (no-take) ou « réserves intégrales » (no-go) doivent être représentatifs des différents écosystèmes et biorégions présents dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie. [N.B. : l'UICN recommande que 10 à 30 % de chaque biorégion soit classée dans la catégorie 1 de protection (protection la plus élevée/réserve où toute activité extractive est interdite)]. (v)

la formulation d'un plan de gestion définissant clairement les priorités retenues concernant les objectifs de gestion, mais aussi les mesures et les travaux de recherche requis pour atteindre les objectifs fixés dans le plan. Les participants à l'atelier ont également donné leur aval au développement de stratégies gagnant-gagnant répondant au double objectif de protection et de développement économique dans le cadre de la gestion du parc naturel de la mer de Corail.

Recommandations générales de l'atelier – (i) Gestion : • Mise en place d'un organisme indépendant pour la gestion du PNMC, afin d'éviter tout conflit d'intérêts (entre objectifs de conservation et ambitions économiques). • Budget spécifique garanti pour la gestion et le bon fonctionnement du PNMC. • Personnel dédié chargé de la gestion du PNMC (à Nouméa et dans les provinces). • L'emprise actuelle de la pêche doit être gelée et les zones actuellement inexploitées ne doivent pas être ouvertes à une expansion future des pêcheries. La pêche est aujourd'hui la principale menace pesant sur l'écosystème marin de la NC. • Les priorités énoncées dans le plan de gestion, tant en matière de conservation que de développement économique, doivent être clairement définies. • La formulation du plan de gestion doit s'appuyer en priorité sur les informations existantes avant que toute recherche complémentaire soit effectuée. Le principe de précaution prévaut : l'absence d'information ne saurait faire obstacle à la mise en œuvre du plan de gestion. • Il convient d'effectuer un zonage de la totalité du PNMC afin de définir les différents niveaux de protection et d'usage. (ii) Sensibilisation : • Il est urgent de sensibiliser et de consulter le grand public sur a) le parc naturel de la mer de Corail, et b) le plan de gestion. • Des efforts de collaboration régionaux et internationaux doivent être engagés afin de réduire la pêche INN et de faire appliquer les mesures du ressort de l'État du port. • Un colloque (international) sur la mer de Corail (réunissant des chercheurs, des gestionnaires, des décideurs et les parties prenantes du PNMC) devrait se tenir régulièrement afin de permettre la mutualisation des savoirs. (iii) Profil du parc : • Les différentes zones du parc (destinées à être exploitées/protégées) doivent être définies de manière concertée et délimitées à l'aide des données disponibles. • Il convient de créer un répertoire central permettant d'accéder aux données disponibles ou, *a minima*, aux métadonnées renvoyant aux propriétaires des données. Cette base de données centralisée doit communiquer avec la plateforme locale de données socioculturelles. • Il existe aujourd'hui suffisamment d'informations, de données et de retours d'expérience pour mettre au point un tel plan de zonage. • Le parc marin de la mer de Corail doit englober de vastes espaces océaniques où la biodiversité est protégée des influences anthropiques. • La taille de ces aires sera fonction de l'écosystème ou de la biorégion à protéger. • Ces aires doivent être représentatives de l'ensemble des biorégions/écosystèmes composant le PNMC. L'UICN recommande de placer au minimum 10 à 30 % de chaque biorégion/habitat dans des aires marines protégées bénéficiant d'un haut niveau de protection (catégorie 1/prélèvement interdit). • Prévoir des zones classées réserves naturelles et réserves intégrales au sein du PNMC.

INTRODUCTION

La Nouvelle-Calédonie possède une vaste zone économique exclusive, qui commence à 12 milles nautiques au-delà du récif-barrière et s'étend jusqu'à une limite maximale de 200 milles marins. Cet espace comprend des zones de haute mer, une fosse océanique, des monts sous-marins, de probables cheminées hydrothermales, des récifs coralliens, des îles coralliennes et des îles volcaniques, ainsi que quelques-uns des derniers récifs coralliens encore dans un état quasi vierge de notre planète. En outre, sur le plan biologique, la Nouvelle-Calédonie est connectée aux îles océaniques voisines. Par exemple, la zone de nourrissage des oiseaux marins

qui nichent aux îles Chesterfield s'étend jusqu'aux Îles Salomon, les grands requins blancs se déplacent entre la Nouvelle-Calédonie et les eaux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les baleines à bosse sillonnent le Pacifique avant de mettre le cap au sud vers l'Antarctique, et on trouve les tortues marines qui viennent pondre en Nouvelle-Calédonie jusqu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon. La synthèse des connaissances disponibles sur la ZEE de la Nouvelle-Calédonie est dressée dans l'Analyse stratégique régionale [de Gardes et al. 2014]. En avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté l'arrêté portant création du parc naturel de la mer de Corail (PNMC), qui englobe la totalité de la ZEE du territoire (soit une superficie de 1,3 million de kilomètres carrés). En mai 2015, le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été mis en place. Conformément aux termes de l'arrêté du gouvernement, ce comité est composé de quatre collèges (institutionnel, société civile, coutumier et socio-professionnel) composés chacun de huit membres. Des groupes de travail peuvent être créés sous l'égide du comité, en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés. Un bureau exécutif, où siègent des représentants des quatre collèges du comité de gestion, a également été institué afin d'offrir un cadre de travail plus souple et de permettre l'organisation de réunions plus régulières. Le comité de gestion est assisté par un groupe de travail transversal, dénommé comité scientifique, lequel est habilité à formuler des recommandations à l'intention du comité de gestion et d'autres groupes de travail. Ce comité scientifique est actuellement en cours de création. L'arrêté du gouvernement prévoit que le premier plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail soit établi et soumis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour approbation d'ici à avril 2017.

L'atelier scientifique du PNMC, qui s'est tenu du 25 au 27 juillet 2016 à la CPS, à Nouméa (voir annexe I), a rassemblé des experts locaux, nationaux, régionaux et internationaux (voir annexe II) dans le but d'examiner la première proposition de plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail (voir annexe III). Le programme de l'atelier s'est divisé en trois journées : une première journée réservée à la présentation d'exposés sur le parc et d'autres projets analogues dans la région, une deuxième journée consacrée à des travaux en groupe (voir annexe IV) sur les quatre principaux chapitres du plan de gestion, et une troisième journée de restitution/exposés, où étaient notamment prévus des échanges avec le comité de gestion du PNMC. Les participants à l'atelier ont également été invités à formuler des recommandations quant aux axes de travail à inclure dans l'agenda scientifique du parc naturel de la mer de Corail, conformément aux besoins identifiés par le bureau exécutif du comité de gestion et des objectifs identifiés par les groupes de travail du PNMC.

L'atelier visait également les objectifs suivants : > La prise en considération de la synthèse des connaissances réalisée en amont de la création du parc dans le cadre de l'Analyse stratégique de l'espace maritime de la NC et des lacunes de connaissance identifiées dans ce contexte. > Tenir compte des besoins en amélioration des connaissances exprimés par le bureau exécutif et le comité de gestion du PNMC, ainsi que des conclusions de l'atelier sur la gestion de la Mer de Corail qui s'est tenu à Brisbane en 2013 et des groupes de travail organisés au sein du PNMC. > S'appuyer sur les orientations de gestion établies dans l'arrêté de création du PNMC et des finalités identifiées pour le parc. > Contribuer, lorsque cela sera pertinent, à l'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels de gestion qui structureront le plan de gestion (cf. mise en place et/ou renseignement des indicateurs d'évaluation). > Identifier les moyens et partenariats locaux, nationaux, régionaux existants pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du parc. > Fournir un retour d'expérience pour un appui ponctuel au démarrage des travaux du comité scientifique, notamment en termes de fonctionnement et de composition.

Les exposés présentés par les intervenants ont été répartis en deux sessions : le matin, les exposés ont permis de présenter l'historique et les enjeux du processus de création du PNMC, ainsi que sur les objectifs de la tenue d'un atelier scientifique et le contexte dans lequel il s'inscrit. Les intervenants se sont également intéressés à l'Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, au projet de plan de gestion et aux besoins et déficits d'information identifiés à ce jour. L'après-midi, les exposés se sont concentrés sur la planification de l'espace maritime, illustrée à l'aide d'exemples internationaux, et de projets similaires conduits dans la région, tels que détaillés ci-après.

Le rôle de la Nouvelle-Calédonie dans la gestion régionale durable de l'océan Pacifique – Anne-Claire Goarant – Dans cet exposé, le PNMC est replacé dans le contexte plus large de la gestion régionale durable de l'océan Pacifique. La Nouvelle-Calédonie recèle une biodiversité marine exceptionnelle, et la gestion d'un tel espace doit faire l'objet d'une réflexion plus large à l'échelle de la région. La Nouvelle-Calédonie a conclu deux conventions bilatérales de coopération relatives à la gestion de ses eaux, la première avec l'Australie (en 2010) et la seconde avec les Îles Cook (en 2013). Le projet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de créer le PNMC s'intègre également à plusieurs réseaux régionaux et internationaux, dont Pacific Oceanscape, PACIOCEA, MacBio, EPOG et Big Ocean. Dans le contexte de la création et de la gestion d'une grande aire marine protégée (AMP), la coopération régionale permet d'obtenir la reconnaissance politique d'une vision plus large, d'encourager l'acquisition de connaissances et de données, de renforcer les fondements scientifiques et techniques, d'instaurer un dialogue international et d'étayer les politiques de conservation et de planification. Les facteurs de réussite d'une telle entreprise incluent : commencer par un travail à petite échelle, accorder une place centrale à la consultation, s'appuyer sur des organisations partenaires dans la région, nouer des relations de confiance avec les bailleurs, utiliser de nouveaux outils de cartographie et mettre en avant des exemples de réussite connus ailleurs. Du côté des facteurs limitants, on trouve la question de l'efficacité des outils juridiques et des dispositifs de gouvernance encadrant les AMP transfrontalières, la primauté donnée aux intérêts nationaux, la multiplicité des langues et des systèmes de normes, la prise en compte du changement climatique et des notions de conscience collective et de solidarité, ainsi que le transfert et l'exploitation des technologies, des modèles et des savoirs nouveaux. Les recommandations sont donc les suivantes : définir de façon collégiale les outils juridiques les plus adaptés pour instaurer une gestion régionale de l'océan, surmonter les obstacles inhérents à la coopération bilatérale, utiliser la même langue et s'accorder sur les normes pour une meilleure communication et coopération, garantir la crédibilité et mesurer l'efficacité de la gestion régionale, et aiguiser la conscience collective en s'aidant d'outils de communication appropriés.

Les grandes AMP : pourquoi en avons-nous besoin ? – Daniel Pauly – Depuis leur apparition à la fin du XIX^e siècle, les pêcheries industrielles ont pour dénominateur commun leur inexorable expansion, qui s'explique en grande partie par le fait que la pêche industrielle tend à décimer en l'espace de quelques années les populations de poissons visées et qu'il faut alors partir à la recherche de nouveaux territoires à exploiter. Aujourd'hui, cette expansion géographique, que l'on peut quantifier, commence à ralentir, essentiellement parce que les zones encore inexploitées viennent à manquer. L'homme a étendu son territoire de pêche à l'ensemble de la planète et à tous les niveaux de la colonne d'eau contenant des concentrations de poissons exploitables. C'est cet état de fait qui explique l'actuel déclin des prises de pêche, amorcé au milieu des années 1990. Ces tendances peuvent et doivent être contrecarrées par une restriction draconienne de l'extension de l'effort de pêche, mais aussi par la création d'un maximum de réserves marines naturelles (no-take), ceci afin que les espèces sensibles, à savoir celles présentant un faible degré de résilience, puissent survivre à l'actuel

pillage de la faune marine. Parmi les récentes initiatives internationales, la création de grandes réserves marines est la seule qui pourrait nous permettre d'atteindre plusieurs objectifs de conservation, dont la protection de 10 % de l'océan à l'horizon 2020. Aussi modeste soit-il, cet objectif ne pourra jamais être atteint si l'on se concentre sur la création de petites réserves marines, dont la mise en place suppose bien souvent autant de ressources (y compris politiques) que les réserves marines de très grande taille. Le parc naturel de la mer de Corail offre une opportunité à ne pas manquer de créer une vaste réserve marine dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie.

Les engagements mondiaux pour les AMP (que sont les AMP ?) – Leanne Fernandes – On entend par « aire protégée » (définition qui s'applique aussi à une aire marine protégée) un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés (Day et al 2012). Voici quelques-uns des engagements et recommandations adoptés à l'échelle internationale sur la question des AMP : 2004 et 2014 – Congrès mondial des parcs : 30 % des espaces maritimes constitués en AMP où toute activité extractive est interdite (no-take). 2011 – Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, objectif d'Aichi n° 11 : D'ici à 2020, au moins [...] 10 % des zones marines et côtières [...] sont conservées au moyen [...] d'aires protégées [...] et d'autres mesures de conservation efficaces par zone... 2016 – L'UICN recommande de classer 30 % de l'océan en aire marine protégée interdisant toute activité extractive. Autres appels internationaux sans cible prédéfinie, par exemple le Sommet mondial pour le développement durable de 2002. On peut légitimement s'interroger sur la pertinence des engagements internationaux pour la Nouvelle-Calédonie. Certes, ils permettent aux gouvernements de rendre compte de leurs progrès au regard d'une norme commune et peuvent constituer un socle sur lequel ancrer la prise de décision. Toutefois, il est important d'examiner en premier lieu les éléments scientifiques disponibles sur les AMP et leur pertinence dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie. Il est par ailleurs noté que le champ d'application du projet de plan de gestion du PNMC va BIEN AU-DELA d'un simple projet de planification spatiale de l'espace maritime, outil qui, lui, se prête assez bien aux cibles internationales précitées. Le projet de plan de gestion intègre des éléments liés à la recherche, à la gestion sectorielle non spatialisée, vise à retranscrire les valeurs culturelles associées et aborde la question du respect des règles et de la gouvernance. Ainsi, les recommandations spatiales chiffrées relatives à certains niveaux de protection n'alimentent qu'un petit volet de ce plan de gestion. Un processus de planification spatiale marine se déroule généralement comme suit et s'étend sur environ cinq ans : (1) définition de la vision globale et des objectifs du réseau d'AMP ; (2) description de la typologie de la zone visée ; (3) analyse des fondements juridiques permettant la création des AMP ; (4) directives pour la délimitation des zones ; (5) Préparation d'un plan de consultation (remarque : toute expertise se fera indépendamment de ce processus) ; (6) description globale de l'environnement marin (biorégions) ; (7) organisation d'une consultation nationale sur tous les points précités ; (8) cartographie préliminaire des AMP, montrant notamment l'étendue des zones ; (9) consultations nationales sur le projet de cartographie ; (10) carte définitive des AMP pour publication au Journal officiel ; (11) consultations nationales sur les nouvelles aires marines protégées. La collecte de données doit se faire en filigrane des points 1 à 10.

Planification et gestion de la Grande Barrière : zonage et bilan des enseignements tirés – Ben Palmer – La Grande Barrière de corail comprend l'un des plus grands systèmes coralliens au monde, avec notamment des lagons inter-récifaux, des herbiers, des mangroves et des zones de pleine mer. Cette zone d'une extraordinaire biodiversité contient 70 biorégions distinctes, chacune étant caractérisée par des assemblages uniques de faune et de flore et par ses propres

caractéristiques physiques. Le *plan de zonage du parc marin de la Grande Barrière de corail* (2003) est le principal outil de gestion pour la protection et la gestion de la biodiversité, du patrimoine et des usages de cette zone. Entre 1999 et 2003, l'Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail a mis en marche un programme systématique de planification et de consultation en vue de l'élaboration de son nouveau plan de zonage. L'objectif de ce programme était de mieux protéger la biodiversité de la Grande Barrière en augmentant la superficie des réserves naturelles et en veillant à ce qu'elles soient représentatives de l'ensemble des catégories d'habitats présentes dans la zone. À l'entrée en vigueur du nouveau plan de zonage en juillet 2004, la superficie de réserve naturelle est passée de 4,6 à 33,3 % du territoire couvert par le parc marin, le plan prévoyant par ailleurs qu'au moins 20 % de chacune des 70 biorégions composant la Grande Barrière bénéficient d'un niveau de protection élevé. En reconnaissance de l'importance de la connectivité, le plan garantit également que les réserves naturelles englobent des échantillons d'habitats situés tant en travers que le long du plateau continental. Le zonage ainsi établi pose des bases solides pour la protection de la biodiversité et de la résilience des écosystèmes. Cette présentation donne un aperçu du zonage de la Grande Barrière de corail, en précisant notamment les principes biophysiques, socioéconomiques et de gestion qui ont présidé à son élaboration. Elle appuie également les conclusions tirées des études menées pour évaluer l'efficacité écologique du nouveau zonage, y compris les avantages qu'il présente pour les populations de poissons, les habitats récifaux et non récifaux et la résilience des écosystèmes, et le rôle des réserves naturelles dans le contexte plus général des outils de gestion utilisés pour protéger et gérer la Grande Barrière de corail.

Le sanctuaire Kermadec/Rangitāhua – Anton Van Helden – Le projet de sanctuaire océanique des îles Kermadec permettrait de protéger pleinement 620 000 kilomètres carrés de la ZEE de la Nouvelle-Zélande autour des îles sub-tropicales de Kermadec. La création d'une réserve de très grande taille dans la région a été proposée pour la première fois à la fin des années 1980. Une plus petite réserve naturelle, limitée aux 12 milles nautiques de mer territoriale bordant chacune des îles, a été instituée en 1991. Au milieu des années 1990, l'ONG Forest & Bird, accompagnée d'autres acteurs, a proposé que la totalité de la ZEE de la région soit inscrite au Patrimoine mondial, mais sans succès. Depuis 2006, les partenaires du projet de sanctuaire océanique des îles Kermadec (Forest & Bird, WWF Nouvelle-Zélande et The Pew Charitable Trusts) militent pour qu'il soit enfin mis en place. La loi s'appliquant aux réserves marines (datant de 1971) voit son champ d'application restreint à la mer territoriale et ne contient donc aucune disposition permettant la création d'aires marines protégées dans la ZEE. L'engagement pris par la Nouvelle-Zélande envers la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) a poussé le pays à se doter d'une politique robuste en matière d'AMP. Plusieurs tentatives ont été entreprises pour ériger cette politique au rang de loi, mais elles sont restées lettre morte. Le document de réflexion publié cette année pour faire adopter une nouvelle loi sur les AMP a été largement jugé insuffisant, notamment parce qu'il omet d'inclure la ZEE. Actuellement, seul 0,48 % du milieu marin néo-zélandais bénéficie d'une protection totale en tant que réserve naturelle, un pourcentage qui n'inclut aucun espace au sein de la ZEE. Les marines réserves existantes n'ont pas toutes été établies dans le respect de la politique et des directives en vigueur, si bien que certaines de ces réserves ne sont pas aussi fonctionnelles qu'elles pourraient l'être (à l'exemple de Kaikoura). Là où la politique a été respectée à la lettre, des réserves en bonne et due forme ont vu le jour (réserves des îles sub-antarctiques). Le projet de sanctuaire des îles Kermadec vise à protéger une zone remarquable de l'espace océanique mondial et à instaurer la première réserve naturelle de la ZEE néo-zélandaise. La loi relative au sanctuaire a aujourd'hui été adoptée à l'unanimité en première lecture par le Parlement néo-zélandais. Néanmoins, des groupes du secteur ha-

lieutique ont intenté un recours contre le gouvernement de la Nouvelle-Zélande afin d'interrompre le processus de création du sanctuaire. Forest & Bird s'est porté partie intervenante au soutien du gouvernement.

Réserve marine de la mer de Corail du Commonwealth – Graham Edgar – En 2012, l'Australie a déclaré officiellement les limites extérieures d'un réseau fédéral de réserves marines, incluant la réserve marine de la mer de Corail du Commonwealth. En 2013, un projet de plan de gestion, incluant un projet de zonage, a été rendu public et soumis à consultation. Suite à un changement de gouvernement, le plan de gestion a été renvoyé pour examen en 2014 avant que le zonage ne puisse être entériné et réglementé. Les résultats de cet examen n'ont pas été rendus publics à ce jour. Le projet de zonage initial prévoyait une vaste réserve naturelle, contiguë au PNMC de la Nouvelle-Calédonie. Le parc marin de la Grande Barrière est cogéré par les autorités de l'État du Queensland et le gouvernement fédéral, tandis que la gestion du parc marin de la mer de Corail, situé plus au large à l'extérieur du récif-barrière, est entièrement gérée par le gouvernement australien. Le programme « Reef Life Survey » (inventaire de la faune et de la flore des récifs) a permis de recueillir des données d'observation quantitatives sur les récifs peu profonds de la mer de Corail et de la région. Ces données ont servi à examiner les relations qu'entretiennent les espèces de poissons à travers les systèmes récifaux de la région et montrent que la faune de la réserve du Commonwealth est davantage apparentée à celle de Tonga et Samoa qu'aux ressources biologiques de la Grande Barrière. Il serait intéressant d'étendre cette analyse à la Nouvelle-Calédonie. Ces données ont également permis d'examiner les schémas généraux régissant le fonctionnement des AMP et de cerner les facteurs influant sur leur efficacité écologique. Les résultats ainsi obtenus montrent que l'efficacité d'une AMP dépend de la conjugaison de cinq facteurs : grande taille, ancienneté, isolement, respect des règles, interdiction des activités extractives (no-take). Ces données ont aussi servi à évaluer l'impact de différents engins de pêche sur la biomasse de poissons présente à l'intérieur des AMP. L'absence d'engins de pêche résulte en une biomasse plus élevée que lorsque la pêche à la ligne est autorisée, tandis que cette dernière a un impact moindre que le recours à des engins de pêche multiples. Comparée à celle d'autres régions du monde, l'abondance des espèces de poissons, y compris de requins, est particulièrement élevée dans la mer de Corail, ce qui témoigne de l'importance de la région pour la conservation des espèces au plan mondial.

Recommandations détaillées des groupes de travail – Les groupes de travail de l'atelier ont été sollicités pour formuler des commentaires et des recommandations sur les chapitres et les objectifs du plan de gestion détaillé du parc naturel de la mer de Corail (projet). Ce document est présenté dans l'annexe III – Plan de gestion détaillé du parc marin de la mer de Corail (projet). Parmi les retours et recommandations exposés ci-dessous, on trouve des commentaires, des suggestions, des propositions de nouveaux objectifs, ainsi que les modifications qu'il est proposé d'apporter aux objectifs énoncés dans le projet actuel. [...]

CHAPITRE 1 : UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ

Principales recommandations pour le chapitre 1 – Le parc marin de la mer de Corail doit englober de vastes espaces océaniques où la biodiversité est protégée des influences anthropiques. La taille de ces aires protégées sera fonction de l'écosystème ou de la biorégion à protéger. Ces aires doivent être représentatives de l'ensemble des biorégions/écosystèmes composant le PNMC. L'UICN recommande de placer au minimum 10 à 30 % de chaque biorégion/habitat dans des aires marines protégées bénéficiant d'un haut niveau de protection (catégorie 1/prélèvement interdit). Prévoir des zones de réserve naturelle (no-take) et de réserve intégrale (no-go) au sein du PNMC. Les différentes zones du parc (destinées à être exploitées/protégées) doivent être définies de manière concertée

et délimitées à l'aide des données disponibles. Il convient de créer un répertoire central permettant d'accéder aux données disponibles ou, a minima, aux métadonnées renvoyant aux propriétaires des données. Cette base de données centralisée doit communiquer avec la plateforme locale de données socioculturelles. Il existe aujourd'hui suffisamment d'informations, de données et de retours d'expérience pour mettre au point un tel plan de zonage.

Objectif 1 : protéger les écosystèmes et leur connectivité – Le groupe de travail a validé l'objectif 1.1 « Préserver de grands espaces de l'influence de l'homme », qui doit faire office de fil rouge et d'objectif central du plan de gestion. Il a également été proposé d'inclure la notion de réserve intégrale (no-entry) dans cet objectif, étant donné que de récents travaux [McCook et al. 2010] ont démontré que les réserves intégrales protègent plus efficacement la biodiversité que les réserves naturelles.

Superficie – La superficie des zones à placer sous haute protection a été examinée, la question étant de savoir à partir de quelle superficie on peut considérer qu'une zone est suffisamment grande. Il est important de préciser que superficie et quantité sont deux questions/enjeux distincts, quoiqu'étroitement liés. On peut par exemple protéger 20 % d'une zone sous forme d'une mosaïque éclatée de minuscules aires bénéficiant d'un haut niveau de protection, ou de deux grandes zones hautement protégées. Si les scientifiques n'ont pas fixé de limites inférieures ou supérieures à la superficie des aires à placer sous haute protection, ils sont tous d'accord pour dire qu'au-delà de leur spécificité taxonomique et écosystémique (biorégion), une aire protégée doit être de grande taille. Le groupe de travail a proposé la fourchette de 30 à 50 % de chaque biorégion. D'après les travaux d'Edgar et al. (2014), la taille (au moins 100 km²) est bien l'un des principaux facteurs d'efficacité de la protection du milieu marin. Par conséquent, ce seuil de 100 km² pourrait constituer la superficie minimale recommandée pour les zones à placer sous haute protection, étant entendu que la superficie finale retenue sera fonction du type d'écosystème que l'on souhaite protéger (habitat corallien, fosse océanique, monts sous-marins et couche pélagique) et qu'il faudra sans doute compter plusieurs dizaines voire centaines de milliers de kilomètres carrés si l'on veut offrir une protection suffisante à des espaces géographiquement étendus (monts sous-marins, atolls, bancs, etc.).

Nomenclatures – • Les aires protégées doivent être représentatives et couvrir l'ensemble des biorégions/écosystèmes. [L'UICN recommande de placer au minimum 10 à 30 % de chaque biorégion/habitat dans des aires marines protégées bénéficiant d'un haut niveau de protection (catégorie 1)]. Ces recommandations ne doivent pas empêcher le placement d'un pourcentage plus élevé de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie sous haute protection, d'autant qu'elle reste aujourd'hui largement inexploitée. • Définition d'une biorégion – Une aire se distinguant des aires voisines par sa faune, sa flore et ses attributs physiques. Toute fraction d'une biorégion doit être aussi représentative de la biodiversité des assemblages, de la structure et de l'environnement de la biorégion que toute autre fraction de cette même région (Done, 2001). [Définition anglaise extraite de : https://www.iucn.org/downloads/en_iucn_glossary_definitions.pdf] • Il est nécessaire de procéder à une modélisation écologique et à une cartographie des biorégions et communautés connues afin de délimiter les aires protégées là où la diversité et la représentativité sont optimales. • Les catégories/nomenclatures des aires protégées ou zones protégées doivent être définies et approuvées par les parties prenantes, afin d'arrêter une combinaison de catégories efficace à l'appui de la réalisation des objectifs du PNMC. Les aires doivent être reliées entre elles afin d'éviter de créer un réseau fragmenté d'AMP. • En termes de protection, il convient de prendre en compte la diversité spécifique (ainsi que des zones particulières), surtout pour les invertébrés, qui comptent de nombreuses espèces cryptiques. • Il est aussi possible d'adopter une autre démarche, à savoir de définir des zones d'usage (et non des zones de conservation) et protéger par

défaut les zones non soumises à usage.

Données de référence et surveillance – • Les points figurant sous l'objectif 1 donnent à penser qu'affiner la compréhension des impacts du changement climatique (et de la météorologie) constitue un but en soi. Or, ce but ne peut être atteint que s'il existe un engagement explicite au regard de seuils de référence fixés pour les coraux, les poissons et la mégafaune (sans oublier la surveillance en continu de ces seuils de référence environnementaux et écologiques préétablis) et que si les savoirs traditionnels sont bien pris en compte. • Il est important de reconnaître la valeur des données historiques et des savoirs traditionnels et de les mettre à profit pour contribuer à la définition de références aux fins du suivi des incidences du changement climatique. Il est possible d'utiliser les données historiques – extraites de sources telles que les carottes de corail, les bénitiers et les otolithes de poissons – pour modéliser une réponse face au changement climatique. • La quantité considérable de données disponibles sur l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie suffit à amorcer les travaux de planification spatiale. Il convient de mettre au point un répertoire centralisé de données, de type atlas, afin d'héberger les données (de préférence en accès libre) et les métadonnées (renseignements relatifs aux bases de données sont disponibles mais pas en accès libre) et de fournir à l'utilisateur des liens ou les coordonnées des propriétaires des bases de données de sorte que les modalités d'accès aux données puissent être organisées. Il est aussi nécessaire de relier ce dépôt central de données à la plateforme de données réservée aux savoirs historiques et traditionnels, afin que les chercheurs puissent avoir accès aux informations sur le milieu marin issues de la recherche sociologique.

Recherche – Si la diversité des monts sous-marins fait l'objet d'études scientifiques en cours, il convient d'approfondir les travaux sur : • le rôle des monts sous-marins pour les espèces migratrices ; • l'impact de différents engins de pêche (pose de lignes ou de sennes dans les eaux de surface) sur les monts sous-marins et leurs écosystèmes ; et • les liens écosystémiques entre les monts sous-marins et l'environnement pélagique. Bien que le groupe de travail estime manquer d'expérience et de connaissances sur la question des systèmes de cheminées hydrothermales de Nouvelle-Calédonie, il a indiqué que ces systèmes n'en demeuraient pas moins importants, d'autant qu'ils sont probablement présents dans le PNMC, et a fait remarquer que leur éventuelle présence doit être prise en compte dans le processus de zonage.

Objectif 2 : Protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices – Le groupe de travail a proposé, au-delà des espèces rares, migratrices et patrimoniales, d'étendre l'objectif 2 aux « espèces en danger ». En effet, les espèces en danger, parmi lesquelles les bénitiers géants, les napoléons, les perroquets à bosse, les grands serranidés, les serpents de mer, les coraux, les raies pastenagues et les requins de récif, doivent également être protégées en priorité. Il est recommandé de modifier le libellé de l'objectif comme suit : • protéger les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices. • L'importance d'examiner les données historiques a été mise en avant ; en l'absence de telles données, il est recommandé de passer en revue les savoirs écologiques culturels locaux afin de déterminer quelles espèces peuvent être qualifiées de « patrimoniales », tout en s'appuyant sur les études ethnographiques et géographiques existantes. • Il convient de reconnaître la valeur culturelle des espèces patrimoniales, en particulier dans le choix des espèces à protéger. • La faune migratrice doit être considérée comme un élément à part entière de l'écosystème (et non indépendamment de celui-ci), plusieurs méthodes pouvant être utilisées pour mieux comprendre le déplacement et le comportement des espèces migratrices : (i) le suivi par satellite de la productivité primaire peut permettre de prédire ou d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines espèces migratrices occupent des parties bien spécifiques de l'environnement ; (ii) les bouées océanographiques permettent de surveiller les conditions océanographiques ; (iii) océanographie biologique ciblée ; (iv)

sondes CTD à implanter sur des espèces cibles afin de recueillir des données environnementales (par ex., température de l'eau) et positions GPS de l'animal suivi. [Bien que le coût unitaire des sondes CTD soit élevé, la manne de données qu'elles permettent de recueillir confère à cet outil une rentabilité bien souvent supérieure à celle des campagnes océanographiques spécialisées, par exemple.] • Pour identifier les espèces patrimoniales, rares, en danger ou migratrices à protéger, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs : (i) vulnérabilité de l'espèce, exposition au risque et probabilité de succès des mesures d'atténuation ; (ii) diversité fonctionnelle de l'écosystème ; (iii) possibles « espèces parapluies » (par exemple, si le fait de protéger l'aire de répartition d'une espèce de mérou permet de protéger d'autres espèces occupant la même aire, cette espèce de mérou est appelée espèce « parapluie ») ; (iv) valeur culturelle de certaines espèces particulières ; (v) lacunes dans l'analyse spatiale (sur la totalité de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, seuls 40 % ont été visés pour l'inventaire des cétagés).

Objectif 3 : Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel – Le groupe de travail propose de retirer les verbes « protéger » et « conserver » de l'objectif 3, qui porte essentiellement sur le recueil d'informations (la notion de protection et de conservation relève davantage de l'objectif 4). En outre, l'ordre dans lequel sont présentés les éléments prioritaires relatif au patrimoine culturel a été revu afin que les personnes (liens culturels) priment sur les objets et les lieux. Le libellé modifié du premier point se lit comme suit : • reconnaître et respecter le patrimoine culturel : liens culturels, archéologie, épaves, ruines, toponymie. • Il est par ailleurs proposé de rattacher à cet objectif la cartographie des sites et lieux et d'y ajouter l'identification des espèces d'importance culturelle, en plus des sites/lieux d'importance culturelle, ce qui nous donne : • spatialiser et cartographier les sites, et lieux et espèces d'importance culturelle. Trois points ont été ajoutés à cet objectif afin de mettre davantage l'accent sur les connaissances socioculturelles. • documenter les connaissances qu'ont les habitants de la Nouvelle-Calédonie sur les milieux marins Documenter les pratiques et normes locales en matière de gestion ; • documenter les perceptions qu'ont les habitants de la Nouvelle-Calédonie du parc naturel de la mer de Corail

Objectif 4 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel – Le groupe de travail a recommandé de faire appel à des personnes possédant une meilleure expertise sur ce point et a proposé de modifier le libellé de l'un des points comme suit : • Cerner les lacunes dans les outils de gestion pour les sites (d'importance culturelle) identifiés. • Un travail complémentaire s'impose pour définir les actions à raccrocher à cet objectif ; il peut être confié à un groupe de travail évolutif, réunissant différents spécialistes des sciences sociales.

CHAPITRE 2 : DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECON- NUS

Principales recommandations pour le chapitre 2 – Il convient de créer un organisme distinct chargé de la gestion du programme de conservation pour la totalité du PNMC, afin de garantir que la gestion de ce dernier demeure indépendante de tout intérêt ou influence particulier. • Cet organisme doit avoir clairement pour mission de fixer les règles d'accès du PNMC. • L'empreinte actuelle de la pêche doit être gelée et les zones inexploitées ne doivent pas être ouvertes à une expansion future des pêcheries. La pêche est aujourd'hui la principale menace pesant sur l'écosystème marin de la Nouvelle-Calédonie. • Il convient de développer une stratégie gagnant-gagnant servant à la fois les enjeux de la conservation et du développement économique futur.

Objectif 5 : Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable – Si la filière touristique locale reste modeste, elle n'en demeure pas moins une ressource économique potentielle pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. La création du PNMC est susceptible

de stimuler le tourisme à l'échelle du parc et notamment de favoriser les escales des navires de croisière dans la zone. Les impacts que pourraient avoir ce tourisme de niche et les croisières spécialisées doivent être examinés et un zonage adapté (interdictions d'accès et sites de mouillage) doit être établi en conséquence. Il convient de considérer le tourisme comme un « usage » possible du PNMC et d'envisager la création d'une éventuelle catégorie de gestion « zone de fréquentation touristique ». Étant donné que les mouillages peuvent abîmer les écosystèmes sensibles/fragiles, il est également nécessaire d'envisager des zones de mouillage autorisé/interdit. Des actions d'éducation et d'information devront être menées à l'intention des touristes étrangers et locaux (plaisanciers) afin de les sensibiliser sur le milieu marin et les impacts que peuvent avoir des comportements irresponsables (pêche, chasse sous-marine, dégâts causés par l'ancre, etc.). Ces actions contribueront à garantir l'observance des meilleures pratiques et le respect par les visiteurs des nouvelles zones du PNMC (où des restrictions s'appliquent aux activités). Il faudra aussi renforcer la loi actuelle encadrant les bateaux de plongée, les navires de croisière, la chasse sous-marine, les activités des plaisanciers, etc.

Objectif 6 : garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats – Les pêcheries constituent une menace majeure pour les écosystèmes marins et, lorsqu'elles sont peu/mal gérées, elles peuvent gravement nuire à la biodiversité marine d'un parc (comme en témoigne l'exemple des Galápagos). Sur la base de ce constat, le groupe de travail a recommandé : • le gel de l'empreinte des pêcheries récifales et lagunaires et des pêcheries de fond ciblant les poissons démersaux. • la prévention de l'expansion de l'effort de pêche vers des zones actuellement inexploitées. Ce besoin d'expansion halieutique renverrait sans doute à des pratiques non durables. • l'exclusion des zones faiblement exploitées de l'empreinte de pêche (exclusion de ces zones de la catégorie ouverte à la pêche). • la mise à l'étude de la possibilité de geler l'empreinte des pêcheries thonières. [Les recherches récentes tendent à montrer l'existence de thons « résidents » (en plus des individus migrants) qui bénéficient d'autant plus des dispositifs de protection totale des zones.] • l'imposition d'un niveau de rigueur et de normes exigeantes pour la recherche halieutique, y compris en conduisant des travaux permettant de contrôler les impacts, en accordant la priorité aux études présentant un intérêt pour la gestion et en veillant à ce que les résultats de la recherche soient communiqués aux gestionnaires dans un format qui leur est accessible.

Objectif 7 : diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts – Il est recommandé d'envisager des restrictions de couloirs de navigation afin de réduire les risques pesant sur les zones vulnérables et la faune sauvage, ainsi que sur les couloirs de migration saisonnière. Il convient d'appliquer dans tous les cas possibles les réglementations de l'OMI et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Objectif 8 : se préparer aux usages futurs – Les experts présents à l'atelier ont mis en avant les possibles dégâts que l'exploration et l'extraction des hydrocarbures et du gaz pourraient causer aux écosystèmes marins du PNMC, en particulier à la mégafaune emblématique (notamment en cas de prospection sismique). Ainsi, le groupe de travail a recommandé que : • des études d'impacts soient menées avant le développement et la mise en place de toutes nouvelles activités, et • les activités visant l'exploitation des hydrocarbures et du gaz fassent l'objet de strictes restrictions et soient interdites dans les zones classées réserve naturelle au sein du PNMC. À l'intérieur du parc marin de la Grande Barrière de corail (en Australie), aucune activité extractive (dragage, pêche, etc.) ne peut être menée sans qu'une autorisation ne soit au préalable délivrée, et l'activité minière y est interdite. Le groupe de travail propose d'appliquer ces mêmes dispositions au PNMC. Quelle que soit l'activité extractive envisagée, le dispositif d'octroi de permis devrait alors exiger du demandeur qu'il soumette un rapport d'étude d'impact sur l'environnement avant toute autorisation d'activité (octroi/délivrance

du permis) et qu'il démontre qu'il met en œuvre des mesures d'atténuation des impacts. Toutes les données biologiques recueillies dans le cadre de l'activité minière ou de toute autre forme d'exploration devront être immédiatement rendues accessibles au gouvernement, qui pourra les utiliser à des fins de gestion. Les participants ont formulé d'autres observations portant notamment sur : • la nécessité d'adopter une stratégie gagnant-gagnant servant autant la conservation que les intérêts économiques. On pourrait envisager à cet effet la création d'un groupe de réflexion (think tank) ; • la nécessité d'engager une réflexion sur les nouvelles potentialités économiques, telles celles offertes par le tourisme, les énergies vertes, les énergies renouvelables, et autres. Les participants ont toutefois estimé que le potentiel de développement de la filière des énergies renouvelables se limitait très probablement aux eaux provinciales. > Le plan de gestion doit couvrir la question de l'extraction de sable et limiter ou restreindre cette pratique à des zones bien délimitées, et/ou l'interdire dans d'autres. > Les effets du changement climatique doivent être examinés dans le contexte d'une possible exploitation des hydrocarbures et du gaz, sans oublier les enjeux éthiques entourant l'exploration pétrolière et gazière compte tenu de leur contribution au changement climatique. > Il faut inclure dans le plan de gestion des dispositions autorisant l'étude approfondie de la géologie sous-marine, étant entendu que cette activité ne saurait primer sur l'objectif de protection des systèmes écologiques du PNMC. > L'activité minière en mer profonde n'a pas été débattue pendant l'atelier, mais il convient de l'inclure parmi les futurs usages potentiels au sein du PNMC.

CHAPITRE 3 : UNE BONNE GOUVERNANCE

Principales recommandations pour le chap. 3 – • La gestion du parc naturel de la mer de Corail doit être confiée à un organisme de gestion dédié (dont l'existence est garantie), doté d'un budget de gestion et de fonctionnement suffisant. • La gestion du PNMC suppose aussi la mise à disposition de personnels dédiés à Nouméa et dans les provinces. • La tenue d'une consultation publique sur a) le parc naturel de la mer de Corail de Nouvelle-Calédonie, et b) le plan de gestion constitue une priorité urgente. • Il faudra peut-être revoir le calendrier prévu pour la validation du plan de gestion (si la consultation publique ne peut être menée à bien dans les délais impartis). • La bonne gouvernance est une priorité absolue. • Les lignes de délimitation du zonage peuvent et doivent être tracées sur la carte dès à présent, à l'aide des connaissances existantes.

Objectif 9 : assurer le bon fonctionnement des instances du parc – Bonne gouvernance et gestion adaptative doivent être des maîtres mots du plan de gestion du PNMC. Dans cette optique, le groupe de travail a recommandé que : • le comité de gestion précise et hiérarchise les objectifs retenus pour le parc naturel de la mer de Corail, objectifs qui orienteront à leur tour les futures recherches au sein du PNMC ; • la législation/le dispositif institutionnel se rapportant au PNMC soit examiné et que les éventuelles lacunes, potentialités et étapes à suivre soient identifiées ; • les règles et réglementations relatives au PNMC soient examinées et que les éventuelles lacunes, potentialités et étapes à suivre soient identifiées (les règles applicables devant alors être renforcées et utilisées en priorité, afin d'éviter tout doublon dans la législation et la réglementation) ; • l'organisme indépendant de gestion qui doit voir le jour se dote de quatre groupes consultatifs : (experts indépendants en sciences naturelles et sociales, parties prenantes, dont ONG et usagers, membres des communautés, autorités coutumières, provinces et ministères transversaux) et d'un mandat clairement défini pour les groupes consultatifs, précisant entre autres leur degré d'influence sur la prise de décision ; • les nouvelles règles/réglementations s'appliquant au PNMC soient mises en cohérence avec les éléments réglementaires existant, ceci dans les meilleurs délais ; • un zonage de l'espace maritime (typologie, design, etc.) soit appliqué à l'ensemble du PNMC ; • la gestion du PNMC s'appuie sur les travaux de recherche existants (la

somme de connaissances disponibles est suffisante pour lancer les travaux de délimitation des différentes zones à protéger/ouvertes à différents usages) ; • un plan de recherche soit élaboré en complément et à l'appui des objectifs de gestion du PNMC et que les besoins en recherche soient hiérarchisés en conséquence ; • les décisions prises en matière de zonage soient réexaminées à une échéance prédéfinie (pas moins de sept ans), afin que le comité de gestion puisse intégrer les nouvelles informations disponibles ; • le gouvernement affecte des ressources en vue de l'élaboration du plan de gestion du PNMC ; • une équipe composée de trois employés à plein temps (un spécialiste SIG, un administratif et un logisticien) soit mise sur pied afin d'appuyer et d'éclairer les consultations du gouvernement, des parties prenantes et du grand public.

En conclusion, les participants ont convenu qu'à moins d'allouer immédiatement des ressources et des moyens, l'échéance d'avril 2017 fixée pour la finalisation du plan de gestion devrait être réexaminée (compte tenu de l'ampleur du travail restant à accomplir, y compris le vaste processus de consultation publique, avant l'adoption du plan de gestion dans sa version définitive). À ce titre, et en tête des priorités, il est recommandé qu'un processus et un calendrier de mise en œuvre soient arrêtés pour le parc naturel de la mer de Corail.

Objectif 10 : impliquer les populations – Il convient de mettre en place un plan de consultation/communication pour appuyer a) l'élaboration du plan de gestion du PNMC, et b) la gestion continue et le respect des règles s'appliquant au sein du PNMC. Il convient, à titre prioritaire, d'informer les populations de la Nouvelle-Calédonie sur le PNMC – qu'il a été créé en 2014, quelles sont ses limites actuelles, quels sont ses objectifs, qu'un plan de gestion est en chantier et qu'une consultation publique sera prochainement organisée sur le plan de gestion et le zonage proposé. Pour diffuser ce message au grand public, il est possible de passer par les circuits de communication déjà en place, tels que les réseaux/groupes de gestionnaires locaux, les écoles, etc. Sur la question des gestionnaires locaux, le groupe de travail a pointé du doigt un possible chevauchement avec l'objectif 13.

Objectif 11 : évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion et son efficacité – Les objectifs de gestion du PNMC doivent être accompagnés d'indicateurs définis et formulés par des experts (à l'aide des données existantes). Il faudra informer régulièrement les Calédoniens des progrès accomplis au regard de ces indicateurs et, de ce fait de l'efficacité du plan de gestion. Le groupe de travail s'est interrogé sur la possibilité de confier une partie de cette mission à l'OEIL ou de faire réaliser ces travaux par son intermédiaire.

Objectif 12 : renforcer, optimiser et mutualiser les moyens – Il convient d'analyser les outils et dispositifs permettant de favoriser le respect des réglementations maritimes (y compris l'outil pédagogique), utilisés en Nouvelle-Calédonie et au-delà, afin de cerner les pratiques qui fonctionnent, ce qui ne fonctionne pas, les lacunes et les occasions à saisir (par ex., exercices de défense ayant un cahier des charges précis pouvant être utile au PNMC, notamment sur la question du respect des règles). Parmi les stratégies de renforcement, d'optimisation et de mutualisation des moyens, les participants ont cité les suivantes : • centralisation de l'information (archives de la police, citations, etc.) en provenance de différents sites géographiques (provinces) et de différentes sources (services publics ayant du personnel détaché dans les provinces) ; • déploiement des moyens de surveillance en fonction du risque ; • mise à l'étude des sanctions adaptées (en cas d'infraction aux règles du PNMC) ; • formation des personnes intervenant sur des activités réglementaires/éducatives (notamment au recueil de preuves et aux techniques d'enquête criminelle) ; • dispositifs d'incitation permettant de promouvoir et de rétribuer les actions/activités conformes aux règles au sein du PNMC. Étant donné que toutes les propositions ci-dessus supposent un investissement dans la durée

en termes de moyens et de capacités, le groupe a proposé qu'un document budgétaire soit établi sur la base de plusieurs scénarios, chiffrant : • les coûts de gestion (et les bénéfices associés), et • les sources de financement. Des financements seront notamment requis pour : l'équipe de gestion, la planification, la formulation des politiques, l'octroi de permis, la communication avec les parties prenantes, la consultation, l'éducation, le respect des règles (y compris la surveillance) et l'acquisition des connaissances (sciences naturelles ou sociales). Des financements complémentaires ponctuels devront également être recherchés.

CHAPITRE 4 : UN PARC INTEGRE A L'ECHELLE LOCALE, REGIONALE ET INTERNATIONALE

Principales recommandations pour le chap. 4 : • tant sur le plan de la conservation que du développement économique, les priorités énoncées dans le plan de gestion doivent être clairement définies afin d'éclairer les priorités en matière de recherche. • Des efforts de collaboration doivent être engagés au niveau régional et international afin de réduire la pêche INN et de faire appliquer les mesures du ressort de l'État du port. • Un colloque (international) sur la mer de Corail (réunissant des chercheurs, des gestionnaires, des décideurs et les parties prenantes du PNMC) devrait se tenir régulièrement afin de permettre la mutualisation des savoirs. • Il convient d'adopter une structure standardisée pour le plan de gestion afin de distinguer clairement les objectifs des actions spécifiques. En l'absence d'un cadre de gestion concerté pour le PNMC, les scientifiques ont estimé qu'il était difficile de dresser une liste de priorités pour la recherche. Dans ce même contexte, le groupe d'experts a proposé que les listes énumérant des organisations (au sein des objectifs du plan de gestion) revêtent un caractère plus générique que prescriptif, en privilégiant des expressions du type « tels que », afin de ne pas omettre de groupes importants. Il est également recommandé d'ajouter au préambule du chapitre 4 une référence au contexte culturel et écologique dans lequel s'inscrit le PNMC (au-delà de ses liens avec la scène internationale), comme suit. Le parc s'intègre dans des systèmes écologiques et culturels plus larges à l'échelle régionale, océanique et mondiale, et avec lesquels il entretient une étroite connectivité. Le parc s'inscrit également dans une dynamique mondiale de gestion durable des océans et doit participer aux différentes plateformes internationales d'échanges et de capitalisation d'expérience. Celles-ci incluent notamment des engagements internationaux tels que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et rattachés à la CDB, les Objectifs de développement durable, la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et la Convention MARPOL. Le groupe était également d'avis que le paragraphe 3 du préambule soit reformulé comme suit : • des passerelles doivent être mises en place avec les comités de gestion locaux, y compris vers le réseau LMMA (aires marines gérées localement). En outre, le parc abrite l'un des six sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, lequel doit être suivi de manière coordonnée avec les autres gestionnaires de sites via le CEN. • Les connaissances culturelles locales (ancrées à la fois en Nouvelle-Calédonie et dans le reste du Pacifique) doivent être reconnues dans les processus décisionnels du PNMC. Ces connaissances sont susceptibles de favoriser les échanges et de consolider les passerelles à l'échelle du Pacifique et, ce faisant, de raccrocher le PNMC aux objectifs et réalisations retenus au niveau régional et mondial en matière de gestion de l'environnement marin.

Objectif 13 : travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux – Il est proposé de scinder cet objectif en deux : • S'assurer de la coordination et de la mise en œuvre des réglementations avec les provinces, les comités de gestion Patrimoine Mondial, les autres comités et organismes locaux compétents pour la gestion du milieu marin (pêcheries, gestion des bassins versants, élimination des déchets miniers, programmes portant sur la nification des tortues et les espèces migratrices, tourisme), et les aires coutumières. •

Encourager une cohérence des mesures de gestion, des indicateurs et méthodes de suivi entre le PNMC et les provinces. S'il reste à déterminer précisément à qui reviendra la gestion du PNMC à l'avenir, les experts présents ont estimé que le parc devrait pouvoir s'appuyer sur des personnes mobilisées à l'échelon local, à savoir dans les provinces Nord, des Îles et Sud, ainsi qu'à Nouméa même. Les gestionnaires locaux du PNMC devront travailler avec des entités et institutions régionales pour impliquer les populations locales. Il convient d'explorer tout cadre de gestion local déjà en place afin de déterminer s'il peut être adapté/renforcé et mis en application à l'échelle du PNMC (à l'image des rapports du CEN sur les sites inscrits au Patrimoine mondial ; existe-t-il des processus ou procédures qui pourraient être appliqués au PNMC ?).

Objectif 14 : développer les coopérations au sein de la région mer de Corail – Il est proposé de modifier l'ordre des deux premiers points et d'amender le libellé de certains points comme suit : • Établir des partenariats privilégiés avec nos voisins : capitaliser sur la feuille de route Australie-Nouvelle-Calédonie-France, nouer un partenariat « mer de Corail » (Vanuatu, Salomon, PNG, Australie, NC), et en renforçant le réseau LLMA. • Promouvoir la cohérence des mesures et des objectifs de gestion ainsi que des suivis, avec nos voisins. • Encourager la coopération internationale en vue de la mise en œuvre d'une approche de pêche durable et responsable des activités extractives, y compris de l'activité de pêche. • Participer à un meilleur transfert des connaissances à travers la région, y compris par le biais d'une coopération axée sur l'amélioration des évaluations de stocks, en informant sur les mesures prises dans le parc et en renforçant le partenariat « Zelandia » (Australie, NZ, NC). • Prendre en compte les bonnes pratiques de gestion régionale, y compris les méthodes traditionnelles : faire participer les voisins régionaux et internationaux aux travaux du comité de gestion, notamment en incitant au contrôle effectif de l'effort de pêche ou des captures et des autres activités extractives. Le groupe de travail a estimé que d'autres points et recommandations mériteraient d'être ajoutés sous cet objectif : • Renforcer les partenariats de recherche collaborative entre scientifiques, y compris par l'organisation régulière d'un colloque sur la mer de Corail. • Le colloque devrait également réunir des chercheurs, des gestionnaires et des décideurs afin de favoriser le transfert des connaissances techniques d'un groupe à l'autre ; il s'agit par ailleurs de l'une des mesures permettant d'accorder davantage de place aux éclairages scientifiques dans la prise de décision en matière de gestion. • Le renforcement des capacités locales et nationales doit faire partie des résultats issus de la collaboration pour la recherche. • Encourager la mise en place d'un parc (de la mer de Corail) transfrontalier.

Objectif 15 : prendre une pleine part dans les relations internationales – Les points rattachés à cet objectif ont été reformulés comme suit : • Participer et alimenter les espaces de discussion océaniques et mondiaux pertinents, y compris les congrès UICN (WCC, WPC, IMPAC), les rencontres PROE, CPS, FIP, réseau Big Ocean, LMMA... (Les trois premiers points sont fusionnés en un). • Faire le lien avec le cadre « Pacific Oceanscape ». • Promouvoir les coopérations scientifiques et convier les scientifiques aux réunions régionales de gestion. • Dans tous les cas possibles, appliquer des outils reconnus internationalement (par ex. les types d'aires protégées UICN), y compris les avoir des normes de protection, sécurité et environnement équivalentes à celles des pays voisins. • Favoriser la participation des professionnels NC de la mer, des chercheurs et des parties prenantes locales aux forums internationaux. • Établir des partenariats privilégiés avec des sites non voisins (jumelage), tels que l'accord de partenariat Cook-Nouvelle-Calédonie. • Collaborer avec l'Agence des pêches du Forum, en particulier sur les questions de respect des règles. • Promouvoir la collaboration afin de réduire la pêche INN et de faire appliquer les mesures du ressort de l'État du port. La lutte contre la pêche illégale est mentionnée au titre de l'objectif 6 (chapitre 2), mais il est également important que la Nouvelle-Calédonie s'engage dans ce combat à l'échelle mondiale, étant donné qu'une activité de pêche intensive est pratiquée dans les ZEE de pays voisins et que les zones de haute mer adjacentes revêtent une importance particulière pour la pêche de thonidés (et d'autres espèces).

Références

- Edgar G.J., Stuart-Smith R.D., Willis T.J., Kininmonth S., Baker S.C., Banks S., Barrett N.S., Becerro M.A., Bernard A.T., Berkhout J., Buxton C.D. 2014. Global conservation outcomes depend on marine protected areas with five key features. *Nature* 506, 216-220.
- Gardes L., Tessier E., Allain V., Alloncle N., Baudat-Franceschi J., Butaud J.F., Collot J., Etaix-Bonnin R., Hubert A., Jourdan H., Loisier A., Menkès C., Rouillard P., Samadi S., Vidal E., Yokohama Y. 2014. Analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie – vers une gestion intégrée. Agence des aires marines protégées, Nouméa, 395 pages + annexes. doi: 10.13140/RG.2.1.2888.0803
- McCook L.J., Ayling T., Cappo M., Choat J.H., Evans R.D., De Freitas D.M., Heupel M., Hughes T.P., Jones G.P., Mapstone B., Marsh H. 2010. Adaptive management of the Great Barrier Reef: a globally significant demonstration of the benefits of networks of marine reserves. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 107, 18278-18285

ANNEXE I : PROGRAMME DE L'ATELIER

Lundi 25 juillet 2016 – jour 1

8:00-8:30	Accueil et inscription, petit-déjeuner		
8:30-8:45	Le parc naturel de la mer de Corail	Discours d'ouverture :	Cameron Diver - CPS ; Philippe Germain - président du gouvernement
8:45-9:00		Présentation de l'atelier, agenda, objectifs	Christophe Chevillon - Pew Charitable Trusts
9:00-9:15		PNMC : historique, le projet, les enjeux.	Aurélien Fourdrain - direction des Affaires maritimes
9:15-10:00		Analyse stratégique de l'espace maritime de la NC	Lionel Gardes - Agence des aires marines protégées
10:00-10:30		Pause café	
10:30-11:00		PNMC : l'avancée des travaux, le plan de gestion.	Françoise Kerjouan - Ensemble pour la Planète
11:00-11:30		PNMC : les besoins et lacunes identifiées.	Marc Oremus - WWF
11:30	Photo de groupe		
12:00-13:00	Pause déjeuner		
13:00-13:30	Retours d'expérience	Le parc dans la région	Anne-Claire Goarant - service de la coopération régionale et des relations extérieures
13:30-14:00		Les grandes AMPs	Daniel Pauly - université de Colombie Britannique
14:00-14:30		Engagements mondiaux pour les AMPs	Leanne Fernandes - IUCN
14:30-15:00		Pause café	
15:00-15:30		Great Barrier Reef – Australie	Ben Palmer-GBRMPA Authority
15:30-16:00		Kermadec – Nouvelle Zélande	Anton Van Helden - NZ Forest and Bird
16:00-16:30		Coral Sea Commonwealth Marine Reserve	Graham Edgar - University of Tasmania
16:30	Clôture du jour 1		

Mardi 26 juillet 2016 – jour 2

8:00-8:30	Accueil et petit-déjeuner		
8:30-12:00	Groupes de travail	GT1 : un patrimoine naturel et culturel protégé	GT2 : des usages durables et responsables reconnus
12:00-13:00		Pause déjeuner	
13:00-16:30		GT3 : une bonne gouvernance	GT4 : un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale
16:30	Clôture du jour 2		
18:00-20:00	Side event	Conférence publique IRD : « L'impact des pêcheries et du changement climatique sur les écosystèmes marins » - Daniel Pauly	

Mercredi 27 juillet 2016 – jour 3

Mercredi 27 juillet 2016 – Jour 3		
8:00-8:30	Accueil et petit-déjeuner	
8:30-9:15	Synthèse du GT1 et débat, pistes pour l'agenda scientifique	Mark Meekan - University of Western Australia
9:15-10:00	Synthèse du GT2 et débat, pistes pour l'agenda scientifique	Anton Van Helden - NZ Forest and Bird
10:00-10:30	Pause café	
10:30-11:15	Synthèse du GT3 et débat, pistes pour l'agenda scientifique	Leanne Fernandes - IUCN
11:15-12:00	Synthèse du GT4 et débat, pistes pour l'agenda scientifique	Graham Edgar - University of Tasmania
12:00-13:30	Pause déjeuner	
13:30-16:30	Restitution de l'atelier au comité de gestion du PNMC : - un patrimoine naturel et culturel protégé; - une bonne gouvernance - un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale - des usages durables et responsables reconnus –	- Laurent Wantiez - Catherine Sabinot - Anne-Claire Goarant - Bernard Robineau
16:30	Clôture du jour 3	
16:30	Conférence de presse	
17:00	Cocktail de clôture dans les jardins de la CPS	

Jeudi 28 juillet 2016 – jour 4 (en option)

Sortie récréative en fonction des personnes disponibles

ANNEXE II: LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Affiliation	Pays	Email
Allain	Valérie	Communauté du Pacifique	Nouvelle Calédonie	ValerieA@spc.int
Aucan	Jérôme	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	jerome.aucan@ird.fr
Benzoni	Francesca	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	francesca.benzoni@ird.fr
Bernabé	Lluis	Cluster maritime	Nouvelle Calédonie	bernabe@taikona.nc
Bertheau	Pierre-Olivier	Syndicat des activ. nautiques et touristiques	Nouvelle Calédonie	santnc@yahoo.fr
Blondin	Valérie	Pew Charitable Trusts	Nouvelle Calédonie	xxl.marine.reserves@gmail.com
Bockel	Thomas	Agence des aires marines protégées	Nouvelle Calédonie	
Bouchet	Philippe	Museum national d'histoire naturelle	Nouvelle Calédonie	pbouchet@mnhn.fr
Chevillon	Christophe	Pew Charitable Trusts	Nouvelle Calédonie	cchevillon@pewtrusts.org
Collot	Julien	Dir. de l'industrie, des mines et de l'énergie	Nouvelle Calédonie	julien.collot@gouv.nc
Conan	Franck	Dir. de l'agriculture, de la forêt et de l'env.	Nouvelle Calédonie	franck.conan@dafe.nc
Connell	Amelia	Pew Charitable Trusts	Nouvelle Zélande	aconnell@pewtrusts.org
David	Victor	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	victor.david@ird.fr

Degremont	Marlène	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	marlene.degremont@gmail.com
Delhay	Patrick	Interprète	Nouvelle Calédonie	
Derville	Solène	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	solene.derville@ird.fr
Despau	Lorraine	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	
Devinck	François	Union int. p. la conservation de la nature	Nouvelle Calédonie	francois.devinck@mls.nc
Diver	Cameron	Communauté du Pacifique	Nouvelle Calédonie	camerond@spc.int
Dounehote	Jeff	Aire coutumière Hoot Ma Whaap	Nouvelle Calédonie	jeff.dounehote@gouv.nc
Dupouy	Cécile	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	cecile.dupouy@ird.fr
Dupriez	Nathalie	Agence des aires marines protégées	Nouvelle Calédonie	nathalie.dupriez@aires-marines.fr
Edgar	Graham	University of Tasmania	Australie	g.edgar@utas.edu.au
Elissalde	Arnaud	Photographe	Nouvelle Calédonie	notxi.nc@gmail.com
Etienne	Samuel	Agence de dév. économique de la NC	Nouvelle Calédonie	samuel.etienne@gouv.nc
Farman	Richard	Aquarium des lagons	Nouvelle Calédonie	richard.farman@aquarium.nc
Fernandes	Leanne	Int. Union for Conservation of Nature	Fiji	Leanne.Fernandes@iucn.org
Fonfreyde	Christophe	Direction des Affaires Maritimes	Nouvelle Calédonie	christophe.fonfreyde@gouv.nc
Fourdrain	Auréli	Direction des Affaires Maritimes	Nouvelle Calédonie	aurelie.fourdrain@gouv.nc
Gardes	Lionel	Agence des Aires Marines Protégées	Nouvelle Calédonie	lionel.gardes@aires-marines.fr
Garrigue	Claire	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	claire.garrigue@ird.fr
Gautier	Amandine	Total Pacifique	Nouvelle Calédonie	bernard.leclerc@total.com
Germain	Philippe	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Nouvelle Calédonie	philippe.germain@gouv.nc
Goarant	Anne-Claire	Coopération régionale et relations ext.	Nouvelle Calédonie	anne-claire.goarant@gouv.nc
Goiran	Claire	Université de la Nouvelle- Calédonie	Nouvelle Calédonie	claire.goiran@univ-nc.nc
Gonson	Charles	Ifremer	Nouvelle Calédonie	charles.gonson@ifremer.fr
Goyet	Sylvie	Communauté du Pacifique	Nouvelle Calédonie	sgoyet@aol.com
Goyetche	Christine	Congrès	Nouvelle Calédonie	cgoyetche@congres.nc
Guilhaumon	François	Inst. de recherche pour le développement	France	francois.guilhaumon@ird.fr
Hassan	Valérie	Interprète	Nouvelle Calédonie	
Heurtaux	Anne	Dir. de l'agriculture, de la forêt et de l'env.	Nouvelle Calédonie	anne.heurtaux@dafe.nc
Kamouda	Alexandre	Aire coutumière PAICI-CEMUHI	Nouvelle Calédonie	alexandre.kamouda@gouv.nc
Kartadiwirja	Soumyne	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Nouvelle Calédonie	soumyne.kartadiwirja@gouv.nc
Kerandel	Julie Anne	Direction des Affaires Maritimes	Nouvelle Calédonie	julie-anne.kerandel@gouv.nc
Kerjoun	Françoise	Ensemble pour la planète	Nouvelle Calédonie	francoise.kerjoun@laposte.net
Kuridrani	Nanise	Ministry of Fisheries & Forests	Fiji	nanise.kuridrani@gmail.com
Labrosse	Pierre	Haut-commissariat de la République	Nouvelle Calédonie	pierre.labrosse@nouv.-cal.gouv.fr
Lauvray	Joël	Action Biosphère	Nouvelle Calédonie	g.fohringer@mls.nc
Letourneur	Yves	Université de la Nouvelle- Calédonie	Nouvelle Calédonie	yves.letourneur@univ-nc.nc
Meekan	Mark	University of Western Australia	Australie	M.Meekan@aims.gov.au
Meeuwig	Jessica	University of Western Australia	Australie	jessica.meeuwig@uwa.edu.au
Mungkaie	Augustine	University of Papua New Guinea	Papouasie NG	ajmungkaie@yahoo.com
Oremus	Marc	WWF	Nouvelle Calédonie	moremus@wwf.nc
Palmer	Ben	Great Barrier Reef Marine Park Authority	Australie	ben.palmer@gbrmpa.gov.au
Patriat	Martin	Ifremer	Nouvelle Calédonie	martin.patriat@gouv.nc
Pauly	Daniel	University of British Columbia	Canada	d.pauly@oceans.ubc.ca
Pavri	Claude	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	claud.pavri@ird.fr
Pelletier	Bernard	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	bernard.pelletier@ird.fr
Petite	Christelle	Interprète	Nouvelle Calédonie	
Picault	Chantal	Ass. de sauvegarde de la nature néo-cal.	Nouvelle Calédonie	asnnc@canl.nc
Pichon	Michel	Museum of Tropical Queensland	Australie	michel.pichon@bigpond.com
Pithon	Florent	Fédération des pêcheurs hauturiers	Nouvelle Calédonie	fpit@navimon.nc
Read	Tyffen	Aquarium des lagons	Nouvelle Calédonie	tyffen_read@hotmail.com
Richer de Forges	Bertrand	Museum national d'histoire naturelle	Nouvelle Calédonie	b.richerdeforges@gmail.com
Richer de Forges	Mathilde	Consultante	Nouvelle Calédonie	mathildedeforges@gmail.com
Robineau	Bernard	Dir. de l'industrie, des mines et de l'énergie	Nouvelle Calédonie	bernard.robineau@gouv.nc
Rodary	Estienne	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	estienne.rodary@ird.fr
Roy	Benyon	Interprète	Nouvelle Calédonie	
Sabinot	Catherine	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	catherine.sabinot@ird.fr
Schaffar	Aline	Pew Charitable Trusts	Nouvelle Calédonie	aschaffar@pewtrusts.org
Sulu	John Reuben	Ministry of Fisheries and Marine Resources	Iles Salomon	R.Sulu@cgiar.org
Van Helden	Anton	Royal Forest and Bird Protection Society	Nouvelle Zélande	A.VanHelden@forestand-bird.org.nz
Vidal	Eric	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	eric.vidal@ird.fr
Vigliola	Laurent	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	laurent.vigliola@ird.fr
Wantiez	Laurent	Université de la Nouvelle- Calédonie	Nouvelle Calédonie	laurent.wantiez@univ-nc.nc
Wilkinson	Clive	Reef and Rainforest Research Centre Ltd	Australie	clive.wilkinson@rrrc.org.au
Winnemou	Louis	Cabinet Lecren	Nouvelle Calédonie	
Xewe	Elise	Inst. de recherche pour le développement	Nouvelle Calédonie	

Parc naturel de la mer de Corail. Projet détaillé de plan de gestion – document en cours de travail – Proposé par le GT restreint présenté au bureau du 23 juin 2016. Version du 23 juin 2016

Ce projet est un document en cours de travail destiné à éclairer les membres du comité de gestion sur le contenu des chapitres et objectifs du projet de plan de gestion du parc naturel. Les huit orientations du parc, telles que figurant dans l'arrêté portant création du parc, sont déclinées en 4 chapitres qui regroupent eux-mêmes, au total, 15 objectifs. Les objectifs sont à leur tour précisés par sous-objectifs, lesquels s'analysent comme des regroupements cohérents d'actions ou de pistes d'actions. Il convient de préciser à ce stade que les actions sont des propositions émanant des groupes de travail. Les formulations de ces actions ni leur pertinence n'ont été travaillées à ce stade. Elles ne sont pas à valider lors du comité de gestion du 7 juillet. Le premier plan de gestion aurait une validité de 5 ans. Le travail prospectif a donc été mené à cette échelle. Il comprendrait, en préalable, un rappel des enjeux du parc (se fondant sur l'ASR) et un historique des processus de concertation menés jusqu'à sa validation finale. Un glossaire, en fin de document, précise pour certains termes, les définitions qui ont été convenues pour la réalisation de ce travail.

Historique – En 2010, les chefs d'Etat et présidents des pays et territoires membres du Forum des Îles du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie fait partie, ont tous ratifié le programme de travail du « Pacific Oceanscape » consistant à développer et mettre en œuvre la gestion durable et intégrée de l'espace marin à l'échelle de l'océan Pacifique. Depuis lors le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est pleinement mobilisé pour que la Nouvelle-Calédonie se dote d'une politique intégrée pour gérer les espaces marins placés sous sa coresponsabilité. En 2010, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie ont signé un accord pour coordonner leurs efforts de gestion concernant la mer de Corail. La Nouvelle-Calédonie souhaite associer les trois autres Etats concernés que sont le Vanuatu, les îles Salomon et la Papouasie Nouvelle Guinée. Sur la période 2010-2012 des partenariats ont pu être formalisés avec différents partenaires scientifiques et techniques (AAMP, IFREMER, CI). En août 2012, à l'occasion de la réunion du Forum des îles du Pacifique aux îles Cook, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a annoncé l'intention de la Nouvelle-Calédonie de se doter d'un parc naturel couvrant l'ensemble de sa Zone Economique Exclusive. Sur cette impulsion politique, un comité de pilotage pour la Gestion Intégrée de l'Espace Maritime de Nouvelle-Calédonie s'est mis en place, constitué des directions concernées du gouvernement et de ses partenaires. L'analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a ainsi été officiellement lancée avec l'ensemble des acteurs néo-calédoniens concernés en novembre 2012. n octobre 2013, la Nouvelle-Calédonie a par ailleurs signé un accord de coopération bilatérale avec les îles Cook à Marseille lors du Congrès international des Aires marines protégées (IMPAC3). Cet accord assure un jumelage des aires marines protégées des deux pays et un partage de compétences et d'expériences pour une meilleure gestion de leurs AMP. Le 23 avril 2014, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie adopte l'arrêté portant création d'une aire marine protégée de 1,3 million de kilomètres carrés, la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde : le Parc Naturel de la Mer de Corail. Un an plus tard, en mai 2015, le comité de gestion du Parc Naturel de la Mer de Corail est formellement mis en place et composé de 34 membres. Conformément aux termes de l'arrêté du gouvernement, il est composé de quatre collèges avec 8 membres par collège (institutionnel, société civile, coutumier et socio-professionnel). Il permet de créer des groupes de travail en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés. En mai 2016, ces travaux ont conduit à formuler les objectifs du plan de gestion et à en élaborer l'ossature qui vous est soumise dans le présent document. Le parc a naturellement intégré « Big Ocean », le réseau international des aires marines protégées de grande dimension (> 300 000 km²). Le parc naturel de la mer de Corail offre à la Nouvelle Calédonie une visibilité régionale et internationale et une voix dans des instances internationales. A la World Parc Conférence de Sydney (WCC), ou encore

au sommet sur le climat organisé à Paris en 2015 (COP21), le parc offre les moyens au Pays de s'intégrer significativement aux débats concernant les enjeux écologiques majeurs du 21^{ème} siècle. Le Comité français de l'UICN salue la création du parc naturel de la mer de Corail le 23 avril 2014 par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie qui devient la plus grande aire marine protégée du monde. Ce parc naturel apporte une contribution majeure à la protection internationale des océans et à l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi visant à préserver 10% des océans de la planète. **A réfléchir : intégration de la problématique dérèglements climatiques au plan de gestion.**

Orientations de gestion et finalités -- L'arrêté n° 2014-1063/GNCV du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail indique dans son article 3 que le plan de gestion du parc naturel doit respecter les orientations de gestion suivantes : • mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie • protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces les plus vulnérables, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc • conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages • améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données • sensibiliser les calédoniens aux enjeux de gestion de l'Espace maritime et en faire connaître les richesses • s'appuyer sur la visibilité internationale du parc marin et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion • contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains • contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin. Lors de la journée du 13 août 2015 les membres du comité de gestion ont souhaité doter le plan de gestion du parc naturel de 4 grandes finalités : (1) un patrimoine naturel et culturel protégé ; (2) des usages durables et responsables reconnus ; (3) une bonne gouvernance fonctionnelle ; (4) un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.

Chapitre 1. Un patrimoine naturel et culturel protégé

La protection du patrimoine naturel vise à assurer la résilience des processus écologiques assurant l'épanouissement des espèces sauvages et des hommes. Les composantes structurelles et fonctionnelles des écosystèmes sont conservées afin de maintenir les services qu'ils fournissent, notamment dans un contexte de dérèglement climatique. Le patrimoine culturel matériel et immatériel, moderne et ancien, doit être connu, reconnu, protégé et valorisé afin que l'histoire et l'identité du Parc soient affirmées dans sa dimension humaine.

Objectif 1. Protéger les écosystèmes et leur connectivité – • Préserver de grands espaces de l'influence de l'homme : conserver intégralement les zones où il n'y a pas de conflit d'usage, prendre en considération les ZIC. • Réseau AMP : Protection légale des îles, îlots et récifs éloignés, monts sous-marins et sources hydrothermales, habitats profonds, et les doter de plan de gestion. • Maintenir la connectivité : réserves saisonnières couloirs de migration sur Rides Lord Howe/Norfolk /Loyauté, Antigonina, récif Durand, Banc Landsdown. • Analyser et interpréter les données et informations existantes. • Améliorer la connaissance du patrimoine naturel : îles, récifs, écosystèmes profonds. • Mieux comprendre la connectivité : étudier la connectivité entre les différents écosystèmes, comprendre l'évolution des écosystèmes. • Mieux comprendre les impacts des phénomènes météorologiques et climatiques, et du changement climatique sur les écosystèmes : étudier les modifications physico-chimiques (température, acidification, courantologie, augmentation du niveau de la mer), évaluer la vulnérabilité des écosystèmes face au changement climatique. • Encourager la recherche pluridisciplinaire

Objectif 2. Protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices – • Protéger légalement les espèces patrimoniales, rares et migratrices. • Conserver les habitats clés : site de nidification, d'alimentation, de

reproduction de ces espèces. • Conserver les couloirs de migration. • Renforcer le sanctuaire de cétacés, requins, raies, tortues. • Conserver les zones de nourrissage des oiseaux. • Mieux comprendre la connectivité spécifique : structures et connectivités de populations, unités de gestions sur les principales ressources exploitées et potentielles, et les espèces remarquables. • Mieux comprendre les impacts des phénomènes météorologiques et climatiques, et du changement climatique sur les espèces : étudier l'impact sur les populations et les peuplements (recrutement, évolution du stock, disparition/apparition d'espèces). • Mieux connaître les espèces migratrices : Connaître les zones de nourrissage et de reproduction (oiseaux, tortues, raies, requins, cétacés, thons), Etudier les interactions entre oiseaux et grands prédateurs, Identifier les couloirs de migrations et les zones d'intérêt (tags), Faire des campagnes d'observations à grande échelle pour la mégafaune, Améliorer les connaissances sur les thons (interaction avec les espèces, relation environnement-espèce, biologie, migration, ...). • Mieux comprendre l'évolution des espèces. • Renforcer les suivis des espèces et des habitats : poursuivre le suivi des espèces envahissantes, mettre en place un suivi de l'évolution de la végétation (flore d'Hunter), poursuivre l'inventaire naturaliste sur les îles méconnues, mettre en place un suivi type UNESCO sur tous les récifs, affiner le suivi des tortues, améliorer le suivi des oiseaux (suivi des oiseaux en saison chaude et fraîche).

Objectif 3. Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine matériel et immatériel – • Protéger, respecter, reconnaître et conserver le patrimoine culturel : archéologie, épaves, ruines, liens culturels, toponymie. • Connaître les territorialités coutumières : zones d'influence, liens dans l'archipel calédonien et dans la région. • Spatialiser les sites et lieux d'importance culturelle. • Connaître, maintenir et renforcer les liens culturels régionaux. • Compléter le travail de fouilles archéologiques : sur sites déjà prospectés et sur les sites non étudiés.

Objectif 4. Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel – • Proposer un cadre réglementaire : fouilles, protection des sites culturels. • Mettre en place des outils de gestion adaptés pour les sites identifiés. • Préserver le patrimoine archéologique significatif : réserve naturelle coutumière, réserves intégrales, interdiction d'accès (barrière, panneau, balisage). • Valoriser les savoirs locaux en lien avec l'environnement marin (espèces emblématiques, couleurs de l'eau, phénomènes climatiques). • Favoriser l'intégration entre patrimoine naturel et culturel. • Valoriser le patrimoine culturel du PNM au grand public : éditer un recueil.

Chapitre 2. Des usages durables et responsables reconnus

Des usages compatibles avec la préservation des écosystèmes, des espèces patrimoniales et des ressources : tourisme, pêche, transports maritimes et futurs usages devraient s'engager dans une démarche éco-responsable reconnue. Le plan de gestion reconnaît la compatibilité des usages avec la protection des écosystèmes dès lors que sont remplis les objectifs suivants :

Objectif 5. Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable – (i) Encadrer la fréquentation plaisancière, professionnelle et les activités récréatives : • rendre les déclarations obligatoires • identifier les zones d'interdiction pour animaux, drones, kitesurfs, pêche de subsistance... • canaliser les espaces ouverts au public selon la capacité d'accueil de chaque site par des aménagements appropriés (Mouillages, affichages, mise en défens, plateau...) • interdire les débarquements et le mouillage des paquebots de croisière de masse sur les îles, îlots, récifs et bancs • encadrer l'activité professionnelle de grande plaisance (grand yachts) et des bateaux de croisière thématique sur les îles, les îlots, les récifs et les bancs : positionnement dynamique, pas de mouillage, encadrement technico-scientifique des activités par site et par saison, taxes écotouristiques. (ii) Mieux connaître les impacts du tourisme : évaluer la fréquentation du parc, évaluer la capacité de charge des îlots

Objectif 6. Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats – • Maintenir et promouvoir une pêche thonière responsable : Formation et sensibilisation des armements à la pêche durable, interdiction des arts trainants, limiter les captures d'espèces non ciblées, obtenir et maintenir la certification pour l'ensemble de la flottille. • Encadrer l'activité de pêche pro-

fessionnelle recifo-lagonaire : Pas plus d'un bateau par zone si pêche durable, ne pas délivrer de licence supplémentaire (droit historique), étude d'impact et suivi). • Encadrer l'activité de pêche profonde ciblant les poissons benthiques (béryx, vivaneau). • Interdire les techniques de pêche détruisant les habitats (chalut, dynamite...) sauf pour la science après étude d'impact. • Maintenir le suivi opérationnel de l'activité de pêche : suivre l'évolution des rendements, l'évolution de la taille des poissons tués, améliorer le taux de couverture des observations en mer. • Formaliser la stratégie de délivrance des licences de pêches : Intégrer les problématiques de marchés, ressources alimentaires pour avifaune, stocks, emploi... • Lutter contre la pêche illégale. • Mieux connaître les impacts de la pêche : utiliser les méthodes et les outils les moins destructeurs, favoriser la recherche de solutions innovantes, développer un guide de bonnes pratiques, utiliser les opportunités pour obtenir des données sur les écosystèmes (navires en transit).

Objectif 7. Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts – Établir et mettre en œuvre de stratégies : « déballastage et fouling », « eaux noires, eaux grises », « déchets », « limitation du bruit » (ref. OMI sur les nuisances sonores), « limitation des collisions » (étudier la possibilité de mettre en place des zones de ralentissement ou des zones d'exclusion du trafic maritime sur les zones fréquentées par les mammifères marins (couloirs préférentiels), « rejets atmosphériques » (limiter les émissions de certains polluants), « prévention des pollutions accidentelles » (Intégrer les structures de lutte antipollution déjà existantes).

Objectif 8. Se préparer aux usages futurs – • Encadrer et développer l'exploitation de nouvelles ressources biologiques : réglementation APA / protocole Nagoya (action 27). • Réaliser une veille technologique sur le développement des énergies renouvelables et promouvoir ces énergies quand la technologie sera disponible. • Réaliser une veille sur les bateaux du futur. • Demander des études d'impacts avant le développement et la mise en place de toutes nouvelles activités. • Ressources minérales et hydrocarbures : participer à la stratégie qui sera élaborée en la matière et : option A : Ne pas s'intéresser à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et hydrocarbures-compte tenu des connaissances actuelles notamment sur les impacts de telles activités ; option B : Mieux comprendre les enjeux et risques liés à l'exploration et l'exploitation des ressources minérales et hydrocarbures avant de s'intéresser à de nouvelles prospections/explorations géologiques.

Chapitre 3. Une bonne gouvernance

La gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et les modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance s'apprécie concrètement en termes d'efficacité ; elle signifie que les décisions satisfont des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité, ou le respect des pratiques et coutumes.

Objectif 9. Assurer le bon fonctionnement des instances du parc – Mise en place d'un mode de gouvernance participatif permettant aux parties prenantes de s'exprimer et garantissant la prise en compte des avis et proposition des membres du comité de gestion, du grand public et des usagers du parc naturel.

Objectif 10. Impliquer les populations – Implication des Calédoniens en leur permettant de participer à la décision et à la gestion du parc en (i) les impliquant dans la gestion, la surveillance et le suivi du parc ; (ii) les informant sur la portée et l'efficacité des mesures de gestion ; (iii) garantissant une diffusion large des règles et bonnes pratiques. Gestion participative, information, sensibilisation, communication, prise de conscience, effort de surveillance : nouveaux outils (formation, appli mobile, ...), inciter les navires à se détourner pour préciser les observations (mammifères marins, fréquentation, ...), former les professionnels à la prise d'information (sentinelles de la mer), charte d'observateurs avec les professionnels, formation des guides nature pour les grands yachts, formation d'éco gardes, responsabilisation des opérateurs

Objectif 11. Évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion et son efficacité et ses résultats – • Mise en place d'un tableau de bord reprenant des indicateurs utiles au suivi et évaluation du plan de gestion (et en assurer la transparence vis-à-vis du public). • Mettre en place des indicateurs de suivi-évaluation adaptés, mettre en place un indicateur intégrateur simple et visuel

permettant d'analyser les bénéfices de la mise en place du parc, identifier les indicateurs permettant d'évaluer les priorités de gestion, décliner les indicateurs régionaux vers le niveau local, vérifier régulièrement que les décisions du comité de gestion correspondent aux attentes du grand public.

Objectif 12. Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens – Gagner en efficacité et combiner les moyens de sorte d'assurer efficacement surveillance, contrôle, suivi, recherche de financement et acquisition de connaissances : (i) adapter la réglementation aux mesures de gestion ; (ii) renforcer les moyens de contrôle, de suivi et de surveillance ; (iii) promouvoir le parc, lever des fonds et étudier les mécanismes innovants de financement durable : • Développer un schéma fonctionnel de surveillance : renforcer le partenariat avec les forces armées, sécuriser et adapter les capacités d'intervention à l'évolution des activités et de l'environnement, travailler en partenariat avec les acteurs concernés. • Développer et rendre légaux des moyens de surveillance et de suivi indirects/automatisés (radar, appareil autonome, satellite, ...). • Travailler à une coopération transfrontalière pour le renforcement des capacités. • Impliquer les usagers dans la surveillance (pêcheurs, plaisanciers, charters, etc) : mettre en place des procédures de reporting. • Mettre en place des moyens de lutte juridique : formation/assermentation des agents, implication du Parquet pour s'assurer d'une mise en œuvre efficace de la chaîne pénale.

Chapitre 4. Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale

Le parc couvre tout l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Sa bordure extérieure correspond aux limites de la ZEE adjacente au Vanuatu, Salomon, Australie et Fiji. Il doit pour autant prendre en compte les modes de gestion l'environnant au niveau régional. Le parc doit aussi articuler sa gestion aux réglementations provinciales et règles coutumières afin de faciliter la cohérence des mesures et la mutualisation des moyens. En outre, le parc abrite l'un des 6 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, lequel doit être suivi de manière coordonnée avec les autres gestionnaires de sites via le CEN. Enfin, Le parc s'inscrit dans une dynamique mondiale de gestion durable des océans et s'intègre aux différentes plateformes internationales d'échanges et de capitalisation d'expérience.

Objectif 13. Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux – S'assurer de la coordination des réglementations avec les provinces, les comités de gestion PM, les aires coutumières : encourager une cohérence des mesures de gestion des indicateurs et méthodes de suivi : espèces patrimoniales, migratrices, et rares ; continuité des espaces remarquables (Entrecasteaux/Grand lagon Nord, Ride Norfolk/ Grand lagon Sud, Pétrie/Astrolabe/Beautemps-Beaupré)

Objectif 14. Développer les coopérations au sein de la région mer de Corail – • Promouvoir la cohérence des mesures et des objectifs de gestion ainsi que des suivis, avec nos voisins. • Etablir des partenariats privilégiés avec nos voisins : décliner la feuille de route Australie-Nouvelle-Calédonie-France, nouer un partenariat « mer de Corail » (Vanuatu, Salomon, PNG, Australie, NC), renforcer un partenariat « Zelandia » (Australie, NZ, NC). • Encourager les pays voisins à une approche de pêche durable et responsable. • Participer à une meilleure évaluation régionale des stocks. • Partager les informations disponibles, Informer sur les mesures prises dans le parc. • Prendre en compte les bonnes pratiques de gestion régionale : faire participer les voisins aux travaux du comité de gestion, inciter au contrôle effectif de l'effort de pêche ou des captures

Objectif 15. Prendre une pleine part dans les relations internationales – • Participer et alimenter les congrès UICN (WCC, WPC, IMPAC). • les rencontres PROE, CPS, FIP ; • les réunions du réseau Big Ocean ... • décliner la stratégie « Pacific Oceanscape ». • Promouvoir les coopérations scientifiques Utiliser des outils reconnus internationalement : utiliser les types d'aires protégées IUCN, avoir des normes de protection, sécurité et environnement équivalente à celles des pays voisins. • Favoriser la participation des professionnels NC de la mer aux forums internationaux. • Etablir des partenariats privilégiés avec des sites non voisins (jumelage) : l'accord de partenariat Cook-Nouvelle-Calédonie. • Collaborer avec l'Agence des pêches du forum.

Définitions – (i) Ecosystème : un écosystème est l'association d'une communauté d'espèces vivantes et de son environnement

physique, ainsi que les nombreuses interactions qui les unissent. (ii) Gouvernance : la gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et les modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance signifie que les décisions sont efficaces, mais aussi qu'elles satisfont des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité, ou le respect des pratiques et coutumes. (iii) Protection/préservation/conservation : « conservation » : désigne une protection de la manière la plus stricte qui soit allant dans le sens de la sanctuarisation ; « préservation » : indique, au contraire, une protection plus légère, une réponse précise à une menace avérée, mais pas pour autant une sanctuarisation de la nature. (iv) Habitat : l'habitat désigne le (ou les) lieu(x) où vit une population d'individus d'une espèce données ou d'un groupe d'espèces, pour tout ou partie de leur cycle de vie. Il regroupe l'ensemble des caractéristiques nécessaires à leur survie (nourriture, refuge, reproduction...). Il est dit "remarquable" quand il exerce des fonctionnalités importantes et qu'il rassemble des enjeux scientifiques, écologiques, économiques et/ou socioculturels.

Protéger (global) → Préserver (éco-centré) ; → Conserver (bio-centré).

ANNEXE IV: LISTE DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail n° 1 – Un patrimoine naturel et culturel protégé. Facilitateurs: Laurent WANTIEZ & Mark MEEKAN. AUCAN Jérôme, BENZONI Francesca, CONNELL Amelia, DEGREMONT Marlène, DERVILLE Solène, Edgar GRAHAM, GARRIGUE Claire, GUILHAUMON François, KURIDRANI Nanise, PAYRI Claude, PICHON Michel, READ Tyffen, RICHER DE FORGES Bertrand, RICHER DE FORGES Mathilde, SABINOT Catherine, VIGLIOLA Laurent, WINNEMOU Louis

Groupe de travail n° 2 – Des usages durables et responsable reconnus. Facilitateurs: Bernard ROBINEAU, Daniel PAULY. COLLOT Julien, DAVID Victor, DESPAUX Lorraine, ETIENNE Samuel, FARMAN Richard, FERNANDES Leanne, GONSON Charles, MEEUWIG Jessica, MUNGKAJE Augustine, PALMER Ben, PATRIAT Martin, RODARY Estienne, SULU John Reuben, VAN HELDEN Anton, WILKINSON Clive, XEWE Elise.

Groupe de travail n° 3 – Une bonne gouvernance. Facilitateurs: Catherine SABINOT, Leanne FERNANDES. COLLOT Julien, FARMAN Richard, GARRIGUE Claire, MUNGKAJE Augustine, PALMER Ben, PATRIAT Martin, SULU John Reuben, VAN HELDEN Anton, VIGLIOLA Laurent, WILKINSON Clive.

Groupe de travail n° 4 – Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale. Facilitateurs: Anne-Claire GOARANT, GRAHAM Edgar. ALLAIN Valérie, AUCAN Jérôme, CONNELL Amelia, DAVID Victor, DEGREMONT Marlène, DESPAUX Lorraine, FARMAN Richard, GUILHAUMON François, KURIDRANI Nanise, LABROSSE Pierre, MEEKAN Mark, MEEUWIG Jessica, PICHON Michel, READ Tyffen, RODARY Estienne, XEWE Elise

AT2

Relevé de conclusions de l'atelier « Cartes » - v8

Date de réunion : 09 nov. 2016. **Lieu de réunion** : DAM. **Ordre du jour** : 1. introduction de la réunion, rappel des objectifs et sous-objectifs du plan de gestion ; 2. présentation des résultats des travaux de CI, réalisés dans le cadre d'une convention de partenariat entre CI et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; 3. tour de table où chacun pourra présenter ses positions et ses propositions de carte ; 4. débat autour des éléments présentés précédemment pour arriver à construire une ou des cartes pour le plan de gestion.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents – Pierre BACHY (SCO, collège société civile) ; Joël LAUVRAY (AB, collège société civile) ; Laurent LHERMITTE (AB, collège société civile) ; Christophe CHEVILLON (Pew, collège société civile) ; Aline SCHAFFAR (Pew, collège société civile) ; Jean-Christophe LEFEUVRE (Cl, collège société civile) ; Marc OREMUS (WWF, collège société civile) ; Pierre-Olivier BERTHEAU (SANT, collège socio-professionnel) ; Jean-François HUGLO (FPH, collège

socio-professionnel) ; Mario LOPEZ (FPH, collège socio-professionnel) ; Florent PITHON (FPH, collège socio-professionnel) ; Eric MEVELEC (NC, collège institutions) ; Bernard ROBINEAU (DIMENC-NC, collège institutions) ; Anne HEURTAUX (DAFE, collège institutions) ; Franck CONNAN (DAFE, collège institutions) ; Julie MOUNIER (DAM-NC, observateur). *Absent excusé* – Jeff DOUNEHOE (Hoot Ma Waap). *Document communiqué* – Partie 2 du plan de gestion du parc naturel. *Animateur* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE). *Rapporteur* – Manuel DUCROCQ (DAM/SPE).

DEROULEMENT DE LA REUNION

Point n° 1. Introduction de la réunion – La DAM fait un rappel méthodologique et explique que l'objectif est d'avoir des cartes qui accompagnent le plan de gestion. Ces cartes seront la transcription géographique des objectifs et sous-objectif du plan de gestion. La DAM distribue la dernière version du projet du plan de gestion suite au bureau numéro 13 et après une première relecture par la correctrice

Pew ajoute qu'une carte doit être la transcription de la superposition de tous les objectifs et sous-objectifs alors que le travail de Conservation International est plutôt basé sur les écosystèmes.

Les cartes présentées en séance sont en annexe du compte-rendu.

Point n° 2. Présentation des travaux de Conservation International – Avant de présenter les résultats de ses travaux, CI précise qu'il s'agit de la restitution de l'exercice cartographique prévu dans la convention de partenariat entre le gouvernement et CI. Cette convention porte plus généralement sur un soutien à l'élaboration du plan de gestion et l'expertise associée. Pour dresser ces cartes de travail, CI explique avoir repris des éléments de l'ASR et d'autres études. Les sensibilités de chacun ont été également prises en compte dans un objectif de consensus de l'ensemble des membres du comité en vue de la conservation durable et réaliste de ce vaste espace de gestion et tenant compte des usages potentiels compatibles.

Carte 1, récifo-lagonaire et îles : zonage de catégorie UICN I et II, en prenant pour modèle ce qui a déjà été fait à Entrecasteaux. Les récifs et milieux insulaires sont à protéger de la manière la plus haute possible car ces structures sont pourvoyeuses de biodiversité et de services. La catégorie II serait propice au développement d'un tourisme responsable. CI propose de prendre comme limites l'isobathe -1 000 mètres autour des structures qui émergent, plus une zone tampon de 12 miles nautiques à partir des récifs affleurant, des cayes et des îles émergées.

Carte 2, profond : zonage de haute protection sur le benthique. Ces zones sont dans la continuité des récifs, atolls et îles. Ces espaces de haute biodiversité et géodiversité fournissent des biens et des services de vie et de résilience. CI propose un niveau de protection de catégorie UICN I. Les structures volcaniques sont très spécifiques chimiquement parlant, avec des micro-endémismes et des micro-écosystèmes qui leur sont liés et il est important de les préserver pour mieux en comprendre les cycles de vie

Carte 3, pélagiques : l'activité hauturière dans le parc n'est pas très intense et montre une certaine stabilité dans les prises. L'engagement volontaire des professionnels de la pêche pour une pêche hauturière responsable est remarquable, voire unique. La présence des pêcheurs sur toute la zone permet une surveillance du parc. CI ajoute qu'il est très difficile de protéger un espace dans le grand bleu à cause des grands déplacements de la faune marine qui nécessitent de grands espaces de protection. CI fait référence aux EBSA, vastes zones de nourrissage pélagique et pose le questionnement de la spatio-temporalité des mesures de gestion. Sur cette zone, il sera nécessaire de sensibiliser les professionnels/usagers aux bonnes pratiques dans ces espaces, selon les saisons.

Carte 4, peacepark : CI propose cet espace comme un espace de coopération. Ce peacepark permettrait une reconnaissance mutuelle de la limite du parc. S'il doit y avoir une zone d'exclusion potentielle des activités, c'est bien celle-là, notamment au niveau de la pêche.

Carte globale : CI précise que la zone rose (récifo-lagonaire et insulaire) représente 5 % du parc, la zone bleu foncé (benthique profond) 40 %, et 90 % du parc (zone pélagique) dédiée exclusive-

ment à la pêche responsable hauturière (pêche palangrière dérivante calédonienne certifiée). Le peacepark reste à définir et discuter dans des échanges bilatéraux dédiés.

Point n° 3. Tour de table et débat – Pew présente sa proposition de design pour une grande aire marine hautement protégée dans le parc naturel. Il précise qu'elle est basée sur un concept et non sur du SIG. Cette proposition est en lien avec le projet Global ocean legacy. Pew propose une zone hautement protégée = no take, ce qui correspond aux catégories UICN I et II. Cette zone comprend les sites d'intérêt en termes de conservation (plateaux, espaces coralliens, bancs et monts sous-marins du sud) basés sur les conclusions de l'ASR, de l'analyse éco-régionale et des profils d'écosystèmes. La zone de pêche a été dessinée avec l'aide de l'ASR et représente l'endroit où les pêcheurs vont le plus fréquemment. L'idée est de connecter les zones d'intérêts en évitant les conflits d'usage avec la pêche hauturière. Ce design répond à plusieurs objectifs du plan de gestion et permet de répondre aux recommandations nationales et internationales. Il est également lisible, visible et clair pour une communication à l'intention du grand public. Cette grande zone « no take » permettra une détection de la pêche illégale facilitée. Pew travaille sur une dizaine de projets. Quatre grandes aires, entre 600 000 et 850 000 km², ont été créées l'année dernière : Hawaï (extension portée à 1,5 M km²), Antarctique, Palaos, Kermadec, Pitcairn et îles de Pâques. Au regard de la carte projetée par Pew, CI s'interroge sur le statut du récif de Néréus, du banc de Landsdowne et du récif de Fairway qui ne sont pas inscrits en zone hautement protégée sur la carte de Pew. La SCO précise que les terres émergées représentent la portion congrue de toute la zone et doivent bénéficier d'un statut de réserve naturelle et, pour plus d'un tiers d'entre elles, du statut de réserve intégrale.

La DAM présente une carte travaillée avec la Fédération des pêcheurs hauturières proposant une zone de pêche palangrière délimitée par l'isobathe -1 000 mètres. La FPH précise qu'en pêchant au-delà de cette limite, les systèmes récifaux et émergents ne sont pas impactés et cela correspond également à ce qui s'est toujours fait. Cette carte n'est pas finalisée et reste encore imprécise. Les zones identifiées comme non pêchées sur la carte sont des zones de faible activité. La FPH rappelle que la pêche à la palangre est réalisée entre 100 et 250 mètres de profondeur. Pour appuyer ces déclarations la FPH présente la carte de la zone de présence des palangriers. La FPH rappelle que l'intérêt scientifique d'une zone « no take » sur le pélagique n'a pas été démontré.

EPLP souhaite que tout ce qui est dessous de 250 mètres de profondeur soit classé en réserve intégrale. Tout ce qui est autour des zones émergées jusqu'à l'isobathe -1 000 mètres doit être protégé, en prenant en plus en considération une zone tampon. EPLP émet des doutes sur l'intérêt d'un peacepark et pense que c'est à l'Etat de gérer ce problème. AB est d'accord. Le WWF n'a pas de carte à présenter mais souhaite exposer brièvement ses positions et ses propositions par rapport à la question spécifique du zonage. Il lit la note qu'il a transmise par mail la veille à tous les membres du bureau. Le WWF souhaite trouver une solution pertinente en termes de conservation et de visibilité. Le WWF appelle à la tenue d'un atelier de travail concernant la pertinence à créer une zone de protection de la ressource pélagique. Une zone de peacepark permettrait de mettre en réserve naturelle une zone non négligeable de la zone pélagique. CI exprime son soutien aux positions de WWF. La FPH demande qui va effectuer la surveillance du peacepark ?

EPLP souhaite savoir où ont été pris les pêcheurs illégaux ces 10 dernières années ? Le directeur des Affaires maritimes lui répond que les pêcheurs vietnamiens ont été vus à Entrecasteaux, Pétrie et Chesterfield. Ces pêcheurs illégaux sont pistés depuis le mois de mars. S'agissant des infractions commises par des navires d'autres Etats, en dehors de quelques manquements aux obligations de déclaration de transit dans la ZEE, les affaires sont rarissimes. La dernière se rapporte au navire chinois Hu Yu 911 en 2013. Le DAM en profite pour donner des informations sur cette procédure contencieuse : l'arrêt de la cour d'appel ayant relaxé le pêcheur chinois a été annulé par la cour de cassation en janvier 2016, au motif que les limites de la ZEE sont bien celles que la France a déposées à l'ONU. La cour d'appel de Paris statuera d'ici à la fin du mois sur la condamnation du pêcheur chinois.

La DAFE souligne que les questions de souveraineté relèvent de l'Etat. Le DAM confirme. Dans le fond, il observe une évolution

récente du Vanuatu dans sa volonté de coopérer avec la Nouvelle-Calédonie, peut-être à la faveur du dernier changement de gouvernement. En écho à la question des pêcheurs sur le contrôle, le DAM précise que le contrôle est un attribut de souveraineté. Le pays qui effectue les contrôles dans une zone, c'est celui qui est souverain sur cette zone.

Pew demande si les tracés GPS montrent par où entrent ces bateaux dans l'espace maritime. CI déclare que les pêcheurs sont les sentinelles de la mer sur le versant ouest. Action Biosphère explique que la pollution et les menaces viennent toujours de la terre. Il donne comme exemple la Grande barrière de corail. La même erreur est faite que pour l'inscription au patrimoine mondial : on protège ce qui est préservé pour une question de facilité. Il donne l'exemple de la baie de Prony qui devrait également être classée. AB rappelle qu'ils n'ont pas validé les conclusions du bureau 13. Ainsi que le plan de gestion associé contrairement à ce qui est écrit dans le document. AB souhaite clarifier les aspects réglementaires sur lesquels s'appuyer pour réaliser les cartes : UICN ou réglementation locale ? Il propose de mettre les deux en légende. Il est précisé à AB que seule la réglementation locale s'applique dans le parc. AB remarque qu'aucun aspect temporel n'est pris en compte dans les cartes. AB demande pourquoi on s'appuie sur la règle des 2/3 ? Que devient alors le tiers restant ? Toutes activités peuvent y prendre place ? AB rejoint le WWF pour mettre en place un groupe de travail pour savoir ce qui est faisable ou pas au niveau de la pêche. AB explique que plus la surface de pêche est grande, moins forte est la pression sur la ressource. AB fait remarquer que les mots anglais dans les légendes ne facilitent pas la compréhension par le public.

Le SANT explique que ses membres ne s'opposent aux zones IA mais souhaitent pouvoir continuer à accéder à certains îlots. Dans le classement UICN la fréquentation touristique est compatible avec les catégories Ib et II.

Le DAM rejoint l'avis général sur la protection des terres et récifs émergées, sous réserve de la possibilité d'accès pour un tourisme écoresponsable et de prélèvement pour les pêcheurs professionnels. Pour les zones pélagiques : le caractère faiblement impactant de l'activité est reconnu et le caractère fortement préservé de la zone est bien lié à l'activité responsable qui y est pratiquée. Quant au peacopark, c'est à l'Etat de s'en saisir.

AB souhaite savoir comment a été prise la décision de partenariat entre le gouvernement et CI. Le DAM explique qu'il s'agit de conventions prises par le gouvernement avec différents partenaires à titre bilatéral voire trilatéral. CI précise qu'il s'agit d'une convention pluriannuelle dont une action concerne la planification spatiale marine. EPLP demande ce qu'il advient des zones bleu clair sur la carte ZCB profond. CI précise que les cartes sont produites pour mettre en lumière les zones d'enjeux prioritaires mais ne traitent pas des pratiques à mettre en œuvre sur l'intégralité du parc. Il faudra alors retenir le principe de précaution.

Le DAM demande s'il serait alors possible de poser un câble sous-marin sur la zone bleu foncé ? CI répond que l'impact est négligeable, sauf s'il est enfoui.

Bernard ROBINEAU de la DIMENC explique que le zonage proposé, s'il interdit toute recherche ou prospection priverait la Nouvelle-Calédonie de connaissances sur ses ressources potentielles : minérales, biologiques, organiques. Par exemple, les fortes pentes et les reliefs profonds sont des zones à encroûtement ou à dépôts hydrothermaux (sulfures). La plupart de ces systèmes présentent également un intérêt pour la recherche scientifique, notamment en termes de richesses biologiques et de connaissances fondamentales.

EPLP répond qu'il est toujours possible de collecter dans le cadre d'un programme scientifique, sous réserve d'une autorisation du gouvernement. WWF souhaite que toute exploration ne puisse être conduite que si démonstration est faite de l'absence d'impact sur l'environnement. Pew rétorque que l'exploration est faite par des compagnies qui prennent en échange des droits sur l'exploitation.

La DIMENC répond que la première phase de l'exploration n'est pas faite par les groupes pétroliers et ne donne aucun droit : c'est uniquement une autorisation d'acquisition de données. Si la Nouvelle-Calédonie le souhaite, dans un deuxième temps les groupes peuvent obtenir un permis qui, sous certaines conditions,

leur permet d'avoir une exclusivité sur la ressource mais en aucun cas d'obtenir automatiquement un droit d'exploitation.

EPLP, WWF et AB veulent que 100% des milieux profonds soient classés en réserve intégrale. CI est favorable à cette considération. EPLP demande si le gouvernement sollicite la DIMENC pour faire de l'exploration ? La DIMENC répond que savoir si la ressource existe fait partie de ses missions. Elle spécifie que l'amélioration de la connaissance du sous-sol de la ZEE et l'évaluation des ressources potentielles sont deux choses bien distinctes. AB souhaite avoir une carte des futures zones de prospection pour en permettre une gestion intelligente. AB propose la mise en place de curseur concernant le niveau de recherche. La DIMENC lui répond qu'aucune zone n'est ouverte à la prospection. La carte des potentialités en hydrocarbures et ressource minérales est dans l'ASR. Pew propose que les références internationales soient utilisées pour la communication à l'international. WWF est satisfait des zones roses proposées par CI, à l'exception des récifs de Fairway pour lesquels le WWF suggère également une mise en réserve naturelle ou intégrale. Il valide la mise en place de zones-tampon dont l'intérêt est de protéger les récifs de manière générale.

La FPH explique pourquoi les pêcheurs ne veulent pas déroger à la règle de -1 000 mètres : les 15 palangriers présents dans le parc pêchent 3 000 tonnes par an, ce qui est équivalent à un seul sennear. Les pêcheurs sont contre la mise en place d'une zone tampon de 12 milles nautiques, puisqu'ils pêchent le thon jaune dans cette zone. Ils pratiquent une pêche responsable depuis 2006, sans avoir attendu le parc.

CI considère avoir pris en compte cette exigence sur les zones qui ne sont pas proches des terres émergées. WWF rappelle que l'idée est de préserver une richesse unique au monde. De nouvelles pressions risquent d'apparaître si rien n'est fait maintenant. Il ne s'agit pas uniquement de la pêche, l'idée est d'anticiper ce qui peut se passer et de s'en préserver. Pew rappelle que la définition d'une aire marine protégée selon l'IUCN qui est une zone dédiée à la protection et au maintien de la diversité et des processus écologiques qu'elle comporte ainsi que des ressources naturelle et/ou culturelles qui lui sont associées. L'objectif affiché pour le parc est de trouver un équilibre entre usage et conservation. La zone protégée proposée n'est pas suffisamment grande et ne permettra pas d'atteindre l'objectif de conservation.

Le DAM rappelle que la mise en place du parc naturel a fait de la ZEE une zone protégée sur 100 % de sa surface, contrairement aux autres pays qui ne protègent qu'une partie de leur ZEE. Il leur est donc plus facile d'avoir des protections fortes sur leurs aires marines protégées. Considérant que l'ensemble des participants s'accordent sur la valeur patrimoniale inestimable du parc, tant pour la Nouvelle-Calédonie que pour la région et reconnaissant que les pêcheurs hauturiers qui fréquentent cet espace depuis les années 80 ont contribué par leur présence vigilante et leur pratiques responsables à leur protection, la DAM suggère que les pêcheurs hauturiers soient reconnus comme un maillon indispensable au bon fonctionnement du parc et soient ainsi mis en avant. En guise de conclusion, le DAM identifie des convergences sur les cartes, mais aussi deux pistes de travail à poursuivre : affiner le périmètre des zones roses (entre la limite de 12 milles nautiques et l'isobathe 1 000 m) et établir une légende qui permette de clarifier les usages qui seraient admis ou non.

Un membre de l'atelier carte Un membre de l'atelier carte

ANNEXES

Cartes présentées par CI : récifo-lagonaire et îles ; profond ; pélagique ; carte globale. Carte présentée par Pew. Cartes travaillées avec les pêcheurs hauturiers : proposition de zones de pêche palangrière ; pêche palangrière, capture globale 2010-2015.

AT7

Relevé de conclusions de l'atelier de travail sur les monts sous-marins du PNMC : mesures de gestion – v3

Date de réunion : 20 fév. 2020. Lieu de réunion : IRD. Objectif de l'atelier : Faire des propositions de mesures de gestion afin d'augmenter le niveau de protection des monts sous-marins du PNMC.

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du comité de gestion – Thierry CANTERI (direction des Affaires maritimes) ; Julien COLLOT (DIMENC) ; Franck SANON (Aire coutumière Ajié Aro) ; Georges GOPE (Aire coutumière Nengone) ; Florent PITHON (Fédération des pêcheurs hauturiers) ; Abel CICA, Chloé FILLINGER (Confédération des pêcheurs professionnels) ; Pierre-Olivier BERTHEAU (Syndicat des activités nautiques et touristiques) ; Thomas AUGER (Conservation International) ; Christophe CHEVILLON (Pew Charitable Trusts) ; Marc OREMUS (WWF) ; Jacqueline DEPLANQUE (EPLP) ; Joël LAUVRAY (Action Biosphère). *Invités* ; Florimont MURA, Clément SCHNETZLER (Armement Ladamenoire/Iroise) ; Emmanuel TESIER (CRESICA) ; Claude PAYRI (Comité scientifique). *Invités absents* – M. VENTRELLA (Offrods Charter) ; Frédéric PIERSON (Union maritime). *Observateurs* – Manuel DUCROCQ (direction des Affaires maritimes) ; Céline MAURER (Office français de la biodiversité). *Animateurs* – Aurélie FOURDRAIN (DAM/SPE) ; Neil ALLONCLE (OFB). *Rapporteurs* – Morgane REIX-TRONQUET (DAM/SPE) ; Mahé CHARLES (OFB).

1. Introduction

La DAM rappelle que le travail actuel mené sur les monts sous-marins (MSM) s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de gestion du PNMC et du souhait de renforcer la protection. L'atelier vise à échanger en particulier entre acteurs concernés par les MSM sur des propositions de gestion en tenant compte des enjeux qui ont été préalablement identifiés lors d'un atelier scientifique organisé le 18 février et sur la base des éléments de connaissance disponibles et synthétisés dans un rapport récent validé par le conseil scientifique. Les enjeux à considérer pour maintenir à long terme la richesse des écosystèmes contenus dans le périmètre du PNMC sont écologiques, économiques, sociaux et culturels. Les participants sont particulièrement invités à réfléchir sur la durabilité des activités économiques. L'atelier s'inscrit dans la méthodologie présentée en comité de gestion (cf. PJ) et mobilise un format participatif tel que celui proposé dans le travail ayant abouti au classement des récifs éloignés en réserves en 2018. L'atelier concerne l'étape 2 de la méthodologie et fait suite à la phase 1 de synthèse des connaissances. L'atelier vise à proposer des mesures de gestion, qui feront l'objet de nouvelles discussions en comité de gestion. L'essentiel consiste à proposer des mesures qui répondent aux enjeux identifiés collectivement sur les MSM et qui soient le mieux acceptées par les acteurs concernés dans un objectif d'efficacité sur le long terme. Le résultat attendu dans cette démarche, qui dépasse donc l'atelier, est de pouvoir alimenter la rédaction d'un arrêté du gouvernement de la NC pour assurer la gestion des MSM. Le classement en réserves n'est pas un objectif en soi et diverses modalités de gestion (charte, licences, ...) peuvent être proposées en réponse aux enjeux.

Action Biosphère : souligne l'importance de réaliser un inventaire du nombre de MSM et demande quels MSM sont concernés par les mesures de gestion qui seront proposées. De combien de MSM parle-t-on : 95, 149 comme l'annonce M. RICHER DE FORGES ou 509 comme dans l'ASR ? AB demande qu'il soit écrit dans le PV de cet atelier le propos de monsieur CANTERI à savoir qu'il s'agit ici de 95 MSM et que les autres feront l'objet d'un autre atelier. La DAM précise que les MSM concernés sont ceux identifiés dans la synthèse des connaissances dont les sommets sont à moins de 1000 m de profondeur. D'autres élévations remarquables plus profondes existent néanmoins. Le WWF souligne l'importance de proposer des mesures de gestion qui concernent l'ensemble d'une ride ou plusieurs rides, ce qui intégrera donc des monts très profonds.

La DAM indique qu'il faut proposer des mesures de gestion transversales, il n'est pas question de mesures de gestion mont par mont.

L'Ifremer explique que la base des MSM concernés est plus profonde que 1000 m.

Conservation International indique que toute la ZEE n'a pas été couverte par des sondeurs multifaisceaux, notamment dans la zone nord-est et que certains MSM sont peut-être encore inconnus.

L'Ifremer explique que tous les MSM sont connus, le sondeur multifaisceaux apporte juste plus de précisions sur la bathymétrie.

La DAM souligne l'importance de travailler avec les connaissances actuelles. L'acquisition de nouvelles connaissances permettra ensuite de faire évoluer les mesures de gestion, à l'image des classements en réserves des récifs éloignés.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Aro souhaite savoir si l'atelier réunit l'ensemble des membres du comité de gestion et s'il constitue une réunion du comité de gestion. Il questionne le respect du ratio des participants entre les 4 collèges du comité.

La DAM rappelle la composition du groupe de travail de l'atelier et l'importance de favoriser une prise de parole équilibrée entre chaque collège.

2. Les attentes des participants

La Fédération des pêcheurs hauturiers souhaite profiter de cet atelier pour mieux informer les participants sur la réalité de la pêche en Nouvelle-Calédonie. La Confédération des pêcheurs professionnels souligne sa volonté de pouvoir continuer à exercer son activité en respectant les règles. La coordinatrice de la CPPNC ajoute la nécessité de prendre en compte des enjeux économiques, développement durable des richesses sur ces espaces.

La DIMENC souhaite que l'atelier permette d'exprimer l'ensemble des enjeux concernant les MSM et de rappeler l'état des connaissances factuelles en termes de ressources minérales. Il invite les participants à ne pas hésiter à solliciter les experts en particulier Sarah SAMADI du MNHN, qui connaît très bien la zone et ce que la science a permis de savoir sur les milieux profonds dont il est question.

Action Biosphère souhaite faire valoir l'importance de mieux connaître afin de mieux protéger et souligne la nécessité de continuer à mener des études contrairement à ce qui est indiqué à la seconde page du point 5 de la synthèse des connaissances où il est écrit « il n'est pas prévu de déclencher de nouvelles études sur le sujet ». WWF attend de l'atelier des suggestions concrètes et de bon sens, sur la base d'échanges constructifs et *via* une écoute respectueuse permettant de dépasser des débats frontaux. Différents éléments sur les MSM sont disponibles pour permettre d'aboutir à des propositions constructives et consensuelles. Le capitaine de l'armement du navire *l'Iroise* attend de l'atelier des informations sur les mesures de gestion qui seront prises et de pouvoir apporter sa contribution. Ensemble pour la planète milite pour une réelle protection de la biodiversité des MSM sur le long terme avant de pouvoir considérer la prise en compte des besoins humains. The Pew Charitable Trusts attend de l'atelier d'avancer sur la mise en place d'une gestion et d'une protection des MSM dont on connaît depuis longtemps (AER et classement au Patrimoine mondial) les enjeux écologiques (fonctionnalités). L'objectif selon Pew est d'augmenter le niveau de protection, y compris en superficie, au sein du PNMC. CI attend de l'atelier d'échanger, d'apprendre et d'informer pour favoriser la mise en place de mesures de gestion. CI rappelle l'importance de mobiliser les informations disponibles pour permettre de protéger les fonds marins de manière totale sans pour autant empêcher les activités de pêche bien encadrées et durables, *via* des informations préalables sur l'état des stocks, et en permettant la recherche de molécules de manière non impactante. CI rappelle sa position au niveau international concernant un moratoire de 30 ans sur l'exploitation des ressources marines profondes. L'Ifremer souhaite qu'une vision partagée sur les MSM soit construite, ce qui permettrait de favoriser une appropriation du PNMC par les habitants qui nécessite d'être améliorée. L'Ifremer souhaite que l'atelier permette aux acteurs de se positionner en complémentarité plutôt qu'en opposition. Ifremer souligne l'importance de lier la gestion et la connaissance et de renforcer le schéma d'interaction entre gestionnaires et chercheurs, en particulier en ce qui concerne les MSM au regard du fait qu'il reste beaucoup de connaissances à acquérir.

Le SANT souhaite mieux comprendre le rôle des MSM, en complément des informations déjà lues, et rappelle son rôle de représentation du tourisme nautique qui pourrait s'intéresser aux zones éloignées et peu fréquentées que sont les MSM.

Le représentant de l'aire coutumière Ajié Aro attend de l'atelier de participer à une réflexion sur les mesures de gestion, en prenant en compte l'aspect coutumier. Etant d'un clan de la mer, il est particulièrement intéressé et concerné. Le représentant de l'aire coutumière Nengone attend de cet atelier de mieux connaître et aussi d'informer sur les différentes limites existantes (administratives

provinciales, coutumières, et « scientifiques ») en rappelant ce qui « appartient » aux coutumiers. L'épisode de l'échouement du *Kea Trader* en dehors de la limite administrative de la province des Îles mais dans les limites du territoire coutumier est souligné.

Pour Claude PAYRI, présidente du comité scientifique du PNMC, il importe que les connaissances scientifiques et traditionnelles accompagnent la démarche. Soulignant que l'avis des scientifiques était rarement bien perçu, elle se satisfait d'entendre un besoin d'acquisition de connaissances exprimé par les participants. Cette connaissance requiert du temps afin de pouvoir ensuite éclairer de manière plus efficace les décisions. En ce qui concerne les milieux profonds, le niveau de complexité est renforcé. Enfin elle souligne le souhait du comité scientifique d'éclairer et d'accompagner la prise de position et ne pas être en opposition.

Pour la DAM (Manuel DUCROCQ), l'atelier doit permettre de favoriser les échanges pour alimenter la réflexion sur un modèle de développement économique durable d'exploitation des ressources au bénéfice des populations locales.

3. Présentation de la synthèse de l'atelier scientifique du 18/02 sur les enjeux par Neil ALLONCLE (OFB)

Experts scientifiques invités pour la session d'échanges : Valérie ALLAIN (CPS), Claire GARRIGUE (IRD) et Sarah SAMADI (MNHN). [Voir présentation PPT en PJ]. L'OFB précise que l'atelier scientifique préalable à cet atelier sur les mesures de gestion n'avait pas pour but de définir des mesures de gestion mais de révéler collectivement les enjeux (« ce qui est important ») vis-à-vis des MSM. Le travail a été mené selon 3 entrées : i) écosystèmes profonds, ii) pélagiques et iii) mégafaune (considérée ici comme les oiseaux marins, mammifères marins, tortues et « grands » poissons). La réflexion sur les enjeux a été guidée par différents critères afin de permettre de souligner l'originalité des zones à une échelle locale (provinciale ou NC) ou plus large (régionale ou internationale), leurs richesses en termes de biodiversité, l'importance des zones fonctionnelles et leur sensibilité aux pressions anthropiques. Le travail a été mené sur 7 zones d'intérêt : les 7 rides de MSM identifiées dans la synthèse des connaissances. La discussion n'a pas été focalisée sur un MSM en particulier. De manière générale, peu de connaissances existent sur ces écosystèmes complexes et toute la connaissance la plus récente a été mise sur la table, ce qui a permis de souligner les manques qui restent à discuter. Les milieux concernés sont très hétérogènes, à l'échelle d'un même MSM ou entre MSM. Il a fallu s'appuyer sur des critères de morphologie et de grandes généralités.

Présentation par types d'écosystème – L'atelier a permis d'identifier 3 grands ensembles sur la ZEE notamment sur la base d'éléments géologiques : > les 3 grandes rides situées à l'ouest (alignement des Chesterfield, ride de Lord Howe et ride de Fairway). Leur socle calcaire et les sédiments de même nature structurent une faune particulière. > L'ensemble formé par la ride de Norfolk et la ride des Loyauté Sud ont en commun un substrat dur, un même hydrodynamisme et peu de sédimentation. > Le 3^e ensemble regroupe la ride Loyauté Nord et l'arc volcanique de Matthew et Hunter, qui offrent une grande originalité par rapport aux autres zones. Les MSM ont des profondeurs variables et certains ne sont pas positionnés sur les cartes. En termes d'abondance, de diversité et de distribution des espèces et habitats, la situation est variable, et peut concerner de toutes petites zones. Il faut noter l'importance des organismes constructeurs de l'habitat (éponges notamment). Les ressources minérales sont principalement présentes sur les rides de l'est (hydrocarbures, encroûtement ou suintements). Il existe un manque d'informations concernant la structuration des stocks des ressources vivantes halieutiques profondes, leurs distributions, leurs dynamiques ainsi que leur taux de résilience. Des espèces pourraient être exploitées pour leurs molécules, comme les éponges. Mais la plupart des espèces vivent longtemps et se développent sans doute de manière très lente, ce qui implique une faible résilience et une forte sensibilité aux pressions, y compris sur des petites zones. Les pressions comme l'abrasion sur les fonds à cause des arts trainants, bien qu'ils ne soient pas autorisés actuellement, entraîneraient des impacts majeurs sur les écosystèmes profonds. La palangre de fond représente aussi un impact potentiel sur les

grands massifs bioconstruits. L'exploitation des encroûtements aurait des impacts forts même au-delà des zones d'exploitation par la destruction d'habitats et la remise en suspension de sédiments. En ce qui concerne l'exploitation des hydrocarbures, les impacts potentiels seraient plus locaux que pour les encroûtements mais les risques de pollutions importants.

Il manque des informations sur les stocks de poissons démersaux (béryx et vivaneaux) et les potentialités d'une exploitation durable. Au vu de leur dynamique, seule une pêche artisanale locale pourrait sembler adaptée, et pas de pêche industrielle. Les écosystèmes pélagiques bénéficient de connaissances globales qui ne sont néanmoins pas inféodées aux MSM. On peut noter une gradation nord-sud (limite 20°S, au niveau des plateaux de Chesterfield et Bellona). Au sud, des chaînes tropicales plus riches pour les poissons pélagiques et des abondances plus importantes sont observées, *a priori* de manière encore plus forte entre Norfolk et les Loyauté Sud. Les études dans la région montrent que la pêche palangrière est plus importante au-dessus des MSM qu'ailleurs mais ce lien reste à vérifier et cela ne constitue pas une règle. Des analyses de données existantes, issues de campagnes de pêche scientifiques, sont à mener. En termes de sensibilité, il importe de considérer l'ensemble de la chaîne trophique et ne pas se concentrer sur un seul maillon. La pêche actuelle est réalisée suivant un niveau d'exploitation qualifiée de durable. Il reste néanmoins le problème de la pêche illégale, notamment à l'est et au sud de la ZEE.

Les navires de croisière et le trafic maritime de manière générale ont été identifiés comme une source de pollutions, notamment en termes d'espèces exotiques envahissantes *via* des déballastages qui pourraient être réalisés au large et potentiellement impacter les MSM peu profonds. Par ailleurs, les effets du changement climatique et des pollutions aux (micro)plastiques ont été soulignées comme provoquant des impacts potentiels sur les écosystèmes pélagiques.

Concernant la mégafaune (mammifères et oiseaux marins, tortues, requins), le niveau de connaissances est jugé très incomplet en termes de couverture géographique et de temporalité. Certaines saisons ont fait l'objet d'études mais il n'existe pas ou peu de séries temporelles longues. Il n'existe pas d'études spécifiques sur les MSM donc il est difficile de souligner leur importance relative par rapport aux autres zones du PNMC. Les MSM sont néanmoins souvent des zones d'alimentation pour les oiseaux marins, les cétacés et sans doute pour les requins. Les zones peu profondes (-200 m) constituent également des zones propices pour la reproduction des baleines à bosse. Plusieurs facteurs structurants permettent de souligner des intérêts pour la mégafaune : profondeur, distance à la colonie pour les oiseaux marins, productivités des zones et critères de formes géomorphologiques favorisant certaines espèces. Pour les baleines à bosse, des travaux à l'international ont permis d'identifier plusieurs zones d'importantes (IMMAs : *important marine mammal areas*) au sud des Loyauté avec un continuum entre nord Norfolk et le MSM Antigonina, les Loyauté nord, et une autre zone candidate sur tout l'alignement des Chesterfield. En termes de sensibilité, les espèces formant la mégafaune vivent longtemps et ont un faible taux de reproduction. Ces espèces sont sensibles aux dérangements et ces pressions induisent de la mortalité. Pour les baleines à bosse, la petite population la rend vulnérable. Plusieurs espèces d'oiseaux marins sont également vulnérables à l'échelle mondiale (pétrel de Gould, sterne néréis...) mais beaucoup d'espèces ne sont pas évalués et n'ont donc pas de statut liste rouge UICN. Concernant les captures accidentelles des oiseaux marins, tortues et requins, la pression est considérée assez anecdotique sur la ZEE et donc pas particulièrement sur les MSM. Il est néanmoins souligné par les experts que certains engins/techniques sont plus à risque que d'autre. Le dérangement sonore est particulièrement à souligner pour les baleines à bec très sensibles. La distance et l'accessibilité de certains MSM par rapport à la Grande Terre (mais également aux zones d'actions des flottilles étrangères hors de la ZEE) sont des critères à prendre en compte pour la définition des mesures de gestion.

Présentation zone par zone – Chesterfield : zone d'importance pour les écosystèmes profonds, sans doute la zone la plus importante pour les organismes benthiques. Pour le pélagique, cette zone est continue avec les récifs et lagons de Chesterfield et Bellona déjà classés. On remarque une productivité importante sur Kelso et Capel deux

MSM peu profond au sud. Pour la mégafaune il s'agit d'une zone d'importance pour les espèces (baleine à bosse) : alimentation, mise bas et zones de migration quand elles reviennent du sud. Conseil concernant la gestion : zones éloignées donc enjeux de surveillance, poche d'eau internationale au sud donc potentielle pêche illégale, AMP australienne au sud donc réseau AMP dans le prolongement.

Fairway : au nord-est de Chesterfield, zone très originale car il s'agit d'un banc ennoyé donc peu profond qui présente des écosystèmes benthiques particuliers. Zone qui se trouve sur le passage migratoire de baleines et des tortues, zones d'alimentation pour les oiseaux marins. Présence de la coquille Saint-Jacques qui peut être une ressource potentielle. Conseil concernant la gestion : existence d'une route importante pour le trafic maritime entre Chesterfield et la grande terre qui pourrait impacter Fairway, notamment en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes.

Lord Howe : ride moins remarquable, les MSM sont plus petits et moins nombreux. A noter la présence d'une poche d'eaux internationales proche.

Norfolk : ride la plus connue et très riche. Elle présente beaucoup d'hétérogénéité dans les types d'habitats, richesse spécifique et abondance importante. Présence de vivaneaux, déjà exploités par le passé. Présence d'hydrocarbures mais exploitation compliquée car configuration peu classique. Zone d'importance pour les baleines à bosse (zone de reproduction) déclarée en IMMA au niveau international. Existence de liens avec la ride des Loyauté à l'est. Ride assez proche de la Grande Terre donc certains usages peuvent s'y développer. A noter : AMP australienne dans la continuité. Conseil concernant la gestion : porter attention au potentiel de pêche profonde, recherche de filière polyvalente pour cibler ces espèces.

Loyauté sud : la biodiversité est plutôt concentrée sur des petits patchs donc plus vulnérables. Potentiel présence d'encroutements car les MSM sont plus profonds. Ressources plus facilement exploitables que sur Norfolk. Concernant la Mégafaune, la situation est identique à Norfolk avec également une importance pour l'alimentation des oiseaux marins. Conseil concernant la gestion : porter attentions aux mêmes points que pour la ride de Norfolk. Etudier l'utilisation des bancs proches des îles Loyauté et de leur utilisation par les loyalistes.

Loyauté nord : ride très peu connue donc gros besoin d'acquisition de connaissances. Cette ride est suspectée d'être un carrefour de connectivité entre les rides de Nouvelle-Calédonie à l'est et à l'ouest. Lieu de passage et de connexion avec l'arc mélanésien au nord et à l'est de la Nouvelle-Calédonie. Zone importante pour les mammifères marins. Conseil concernant la gestion : proximité des îles Loyauté et du Vanuatu pour la pêche illégale. Présence de 2 réserves, Pétrie et Astrolabe, et donc gestion continue à prendre en considération.

Matthew - Hunter : formation originale avec cette zone volcanique très jeune. Zone d'importance pour les oiseaux marins car présence de grosses colonies sur les îles. Systèmes géologiques, systèmes hydrothermaux originaux sur la zone. Conseil concernant la gestion : proximité Vanuatu, pêche illégale et surveillance, et contexte géopolitique avec Vanuatu.

Questions/réponses entre les participants et les scientifiques invités – CI : La pêche se pratique uniquement à la palangre en Nouvelle-Calédonie et pas à la senne, attention à ne pas donner des mauvaises idées. Pew : pas que pour les juvénile de tortues (précaire). WWF : aucun exercice d'anticipation n'existe aujourd'hui.

MD/DAM : il n'y a jamais eu d'octroi de licence de pêche pour un navire calédonien ou étranger pour pêcher à la senne, et aucun armement ne l'a demandé. A ces latitudes, les bonites, l'espèce visée par la senne, ne se regroupent pas en surface.

Valérie ALLAIN : avec le réchauffement climatique il y aura surtout des modifications de la température de l'eau et de la structure des masses d'eau. On voit plutôt un déplacement vers l'est des thons. La Nouvelle-Calédonie est en bordure sud de ces rassemblements de thons (thons jaune juvéniles et bonites). Pas d'estimation sur les bonites qui arrivent. On est trop à l'ouest.

AB : la synthèse mentionne le manque de connaissances à combler sur le micronecton et la colonne d'eau au-dessus des MSM. AB insiste sur le côté fondamental pour la biodiversité de cette colonne d'eau de 30 m la nuit à 500 m le jour.

VA : rien de spécifique sur les MSM dans les campagnes précédentes, travaux avec IRD (Sarah et Claire), connaissance très parcellaires qui ne permettent pas d'avoir une vision sur chaque site.

EPLP : l'impact des croisières sur l'écosystème pélagique est mentionnée mais quid du trafic de marchandises comme les porte-conteneurs ? Les échanges transversaux ont-ils été pris en compte ?

VA : Les AIS des bateaux permettent de suivre leurs trajets. Rien n'a été fait spécifiquement sur la ride de Fairway. Problème de surveillance des paquebots et porte-conteneurs qui dégagent en hauteur et sont donc potentiellement impactants.

Pew : pourquoi viser seulement les bateaux de croisière ?

Tous : tous les bateaux sont concernés. EPLP : sur Fairway, potentialité de coquilles St Jacques ?

Sarah SAMADI : ces coquilles sont présentes dans le lagon nord et également à cet endroit, mais le stock n'est pas connu.

MD : la province Nord a passé un accord avec une entreprise australienne pour exploiter ces coquilles St Jacques. Chaque année, une estimation du stock est réalisée. La 1ère année l'estimation a permis de lancer une campagne de pêche. L'année 2, l'estimation a montré que le stock ne s'était pas renouvelé et aucune pêche n'a eu lieu. La drague utilisée permet de limiter les pêches accessoires.

AB : pour que des St Jacques s'y trouvent, il faut certaines conditions comme la présence d'herbiers.

SS : cette espèce a été retrouvée dans des sortes de cuvettes à Fairway. Il y a également des herbiers dans le grand lagon nord, qu'il faut d'ailleurs préserver.

EPLP : a-t-on avancé sur l'estimation des deux populations de beryx ?

SS : on sait que deux espèces sont présentes mais à ce jour il n'y a pas assez de données pour connaître les stocks et la continuité entre les deux stocks. Les dernières données datent de 6/7 ans. La biologie et la répartition sont peu connues. La campagne Kanadeep a par exemple permis de voir avec le ROV des beryx là où ne les voit pas normalement car ils sont présents dans des anfractuosités. Mais ces données sont très récentes et les échantillons sont très insuffisants pour répondre à ces questions. Il faudrait une étude bien ciblée et carrée.

EPLP : la licence de pêche profonde accordée en 2019 a-t-elle été exploitée ?

Iroise : la licence de pêche a été signée en mai 2019, préalable indispensable pour le montage de l'exploitation. Depuis cette date, le bateau est en préparation. La licence n'a pas vraiment été exploitée car entre mai et décembre, le délai est court pour lancer une exploitation avec une nouvelle technique de pêche. L'Iroise est allée pêcher 4 jours en décembre, plus pour des questions administratives et pour pouvoir demander le renouvellement de sa licence.

EPLP : demande des informations sur ce qui a été réellement pêché.

Iroise : un observateur était présent. Quatre poissons ont été pêchés sur la ride de Fairway, pas l'endroit le plus significatif. Abel CICA : le beryx a été exploité dans les années 70 par les japonais et donc on a quelques données.

SS : il y a eu des campagnes dédiées au beryx dans les années 90 et 2000.

MD : en 1988-89, il y a eu des campagnes exploratoires qui ont pêchés 2236 tonnes de beryx et 286 tonnes d'autres espèces. En 1989, le *Humbolt* a pêché 355 tonnes de beryx, 450 tonnes en 90, et il s'est arrêté en 91 pour des raisons économiques, le marché japonais du surgelé n'étant pas rentable. Entre 1991 et 1993, l'Iremer et l'IRD, ont mené une étude visant à estimer les capacités d'exploitation durable du stock qui a conduit à proposer un PME (prise maximale équilibrée) de 400 tonnes/an pour le beryx. Une seconde étude conduite par l'IRD en 2002-2003 dans le cadre du programme ZoNéCo s'appuie sur la découverte d'une seconde espèce de beryx et propose la révision du TAC à 600 tonnes/an. Ce quota a été adopté par le Gvt de la NC par voie d'arrêté (n° 04811/GNC du 15/04/2004) en application de la délibération 50CP. Ce quota n'a pas été utilisé à ce jour et l'exploitation des poissons profonds dans le parc n'est plus opérée depuis bientôt 30 ans.

AB : une licence de pêche profonde a été donnée et il regrette de ne pas avoir été auditionné. Il faut continuer les recherches sur le beryx. Les stocks doivent être bien connus avant l'exploitation. Les recherches doivent être faites par les scientifiques plutôt que

les pêcheurs. Pew : remarque que la pollution de l'activité minière profonde avec la destruction de l'habitat et mise en suspension est encore aggravée par les remontées de courant profond augmentent encore plus la dispersion. Pourquoi l'expérience de pêche profonde s'est-elle arrêtée ?

Florent PITHON : la pêche au beryx a été initiée par des armements franco-japonais. Le poisson congelé était destiné au marché japonais. Les prix obtenus ne permettaient pas la rentabilité de l'exploitation donc cela s'est arrêté pour des raisons économiques. Sur le marché local le potentiel commercial est très faible car ce poisson n'est pas connu contrairement aux vivaneaux. Pour que la pêche au beryx soit rentable, il faudrait un marché plus large que la NC. La licence de pêche qui a été accordée pour de la palangre verticale avec des contraintes importantes n'est donc en aucun cas une menace pour la ressource.

WWF : au-delà du quota estimé et du niveau de connaissance sur les beryx et vivaneau, les contraintes imposées actuellement dans la licence de pêche sur tonnage (50 tonnes) sont-elles suffisantes pour assurer le manque d'impacts ? Si oui, le suivi imposé permet-il d'acquérir des connaissances pour mieux évaluer le potentiel du marché (durabilité et d'économie) ?

FP : le marché calédonien ne pourra supporter que de toutes petites quantités.

WWF : le marché économique peut évoluer.

FP : le marché de NC évolue très lentement car la population augmente peu et lentement. Il n'y a donc pas d'explosion de la demande de poisson. Le beryx est un poisson peu coté qui ne vaut pas de l'or, on a beaucoup de déchets.

Georges GOPE : il n'y a pas d'estimation du stock de poissons profonds ?

MD : deux solutions existent pour évaluer ce stock : un suivi très rigoureux de la pêcherie avec des prélèvements biologique et au minimum des séries de 10 ans avec des références géographiques pour savoir comment évolue la population en fonction de la pression de pêche. Zoneco a essayé cette expérience mais il fallait plus de données pour estimer le stock. L'autre option est de tout pêcher sur un MSMS pour avoir une véritable image de la population inféodée à ce MSM. C'est pourquoi il n'y a pas d'estimation de stock aujourd'hui. Pour octroyer la licence au navire *L'Iroise*, on a mis des contraintes fortes en terme de reporting, de suivi du navire, de prélèvement biologique au débarquement, et l'obligation de réaliser 4 jours maximum de pêche par carré de 10°.

AB : remercie la DAM pour ces explications. La migration risque d'être stoppée si tout est pêché à un endroit.

Abel CICA : les ressources halieutiques des MSM sont-elles sédentaires ou existe-t-il des migrations ?

SS : on ne sait pas si le beryx est migrateur, on note la présence de beryx à différents endroits mais il n'y a pas assez de données.

Claude PAYRI : en tant que présidente du comité scientifique, alerte sur les moyens nécessaires, notamment à la mer, pour l'acquisition de connaissances. Aujourd'hui il n'existe qu'un seul bateau : *L'Alis* de l'IRD. Ce navire est en fin de vie et s'il n'est pas renouvelé la recherche océanique et pélagique, sur les MSM et les coraux, risqueraient de s'arrêter. Une demande a été faite au SG mer. Un positionnement du gouvernement est attendu sur ce point. L'Etat est prêt à financer en partie le renouvellement de ces moyens.

DIMENC : la zone de Norfolk au-dessus de 1000 mètre est la mieux connue car on peut y aller avec un petit bateau hauturier. S'il n'y a pas de moyens mis en place il sera impossible de comprendre ce qui se passe.

Pew : quel serait le budget du remplacement de *L'Alis* en plus grand ?

CP : environ 25 M€

SS : des plans sont en discussion pour un bateau de taille intermédiaire, entre *L'Atalante* et *L'Alis*. Il y a encore des discussions sur le financement.

Pew : le comité de gestion ne peut pas faire plus qu'exprimer le besoin. CI : pas de dissensus majeur, peu de discussion sur le vivaneau et uniquement des questions économiques pour le beryx.

4. Propositions de mesures de gestion

AF demande aux participants de proposer des mesures de gestion pour les activités actuelles ou potentielles, pour une ou plusieurs

zones. Deux types de cartonnets sont à disposition : rouge pour restreindre une activité ou vert pour la développer. La première phase de remplissage sera suivie d'un échange collectif pour clarifier et discuter sur les propositions.

WWF : si on souhaite mettre une réserve « intégrale » sur tout Norfolk, comment l'inscrire sur le tableau ?

AF : il faut soit reproduire les mesures dans plusieurs cases ou l'inscrire tout en bas de la colonne.

Ifremer : réglementation sur la libre circulation des bateaux dans la ZEE ?

AF : c'est compliqué de contraindre la circulation, il est nécessaire d'en faire la demande à l'OMI, mais la mesure peut tout à fait être proposée.

EPLP : faut-il proposer des mesures de type réserves ? Des périmètres précis ? Peut-on inscrire des mesures sur la surveillance

AF : il existe aujourd'hui des textes réglementaires à prendre en compte mais il est possible de faire des propositions pour les faire évoluer. Des mesures de gestion transversales peuvent être proposées, la mise en réserve n'est qu'une façon d'augmenter le niveau de protection d'une zone. Précision sur les activités : Différence entre palangre profonde verticale et horizontale : l'effort de pêche est plus important avec une palangre horizontale de fond. Pêche sportive : surtout autour de Walpole. Encroûtement : nécessité de ne pas avoir de sédiments. Les minéraux sont contenus dans l'eau de mer et précipitent sur le fond en faisant des croules noires qui contiennent du Mg, du cobalt et du platine. A ce jour, il n'existe aucune exploitation dans le monde mais il s'agit d'une ressource potentielle. Par exemple, le cobalt pour les batteries. Non spécifique à la NC, on retrouve des encroûtements partout dans le pacifique. Précision : science/observation. Ajout des systèmes hydrothermaux et des suintements dans la liste.

CP : il n'est pas attendu ce jour de préciser des zones et de mesures de gestion mais il s'agit plutôt d'un brainstorming. Et le grain de ces mesures s'affinera. Le temps nécessaire pour trouver des mesures acceptées. Il y a le comité de gestion qui a aussi un rôle. Ne pas s'enfermer dans une granulométrie trop fine. Voir le tableau rempli en annexe.

Discussion sur les mesures proposées dans le tableau pendant l'atelier – > Pêche hauturière : éléments sur encadrement, sur mesures en place, label ; enjeu de surveillance. EPLP : interdiction de la pêche hauturière car préservation de ces espaces et il y a d'autres zones de pêche dans le PNMC. FPH : pas de pêche spécialement sur les MSM et pas d'impact sur les fonds marins et espèces donc les pêcheurs demandent ce qu'il n'y ait pas d'interdiction sur la colonne d'eau. Une interdiction de passage morcellera la zone de pêche et gênera son activité. FP rappelle la technique de pêche de 50 à 250m hameçons. Pas de pêche sur MSM pour plusieurs raisons : pas de lien entre MSM et poissons intéressants et par ailleurs, les pêcheurs ne veulent pas que leurs lignes s'accrochent sur le fond car risque de perte de ligne de pêche. Pas de raison de les interdire de pêcher dans la colonne d'eau au-dessus. Il est nécessaire de préserver la ressource globale, car ce sont des poissons pélagiques qui se déplacent partout dans la ZEE, mais il n'est pas opportun de mettre des zones d'interdiction sur le pélagique. Il préconise plutôt une mesure de gestion plus globale. Les pêcheurs demandent de ne pas avoir d'interdiction de pêche sur les MSM à partir du moment où le sommet du MSM ne dépasse pas 400 m. La limite est fixée aujourd'hui à 1000 m autour des réserves intégrales et il n'y a eu aucun problème. Pour respecter cette interdiction cela les oblige à garder une marge de pilotage importante pour éviter qu'un morceau de ligne arrive dans la zone. Pew : en cas d'infraction sur une zone interdite à la pêche, prend-on la position du bateau ou la position de la ligne (qui peut faire 60 km) ? FPH : pour récupérer sa ligne, le bateau doit aller dans la zone. WWF : lien entre zones de MSM et parties du cycle biologique des espèces ciblées ? FPH : probablement mais on n'en sait rien. Les MSM ont certainement une action car ce sont des zones de remontées de courant et de nourriture mais il n'est pas flagrant. Tout cela a déjà été discuté pour la délimitation des réserves des Chesterfield. AB : sur les marlin et espadons ? FPH : ce sont des poissons de surface qui peuvent se retrouver dans des zones à faible profondeur, mais les contraintes techniques expliquent l'absence de pêche dans ces zones. Il y a une saisonnalité (oct/nov/dec) connue marlin rayé, dans l'ensemble de la ZEE en nombre et abondance mais pas sur

MSM en particulier. MD/DAM : en ce qui concerne un navire qui entre dans réserves intégrales, les navires de pêche sont suivis par VMS et la DAM reçoit une position toutes les 3h. Une alarme a été mise en place pour être prévenu dès qu'un bateau entre dans une zone non autorisée. Les armements le savent et jouent le jeu. Cela peut arriver à cause de problèmes techniques mais il y a toujours un échange préalable. Pew : cela se passe bien car la DAM est gestionnaire à la fois de la pêche et du parc, mais le jour où la surveillance sera ailleurs, pas sûr que le relationnel soit aussi bon. FPH : les pêcheurs n'ont pas attendus la création du PNMC et des ONG pour faire interdire les arts trainants. Les pêcheurs hauturiers ont le sens de l'intérêt commun et calédonien. Exploitation des ressources pour l'intérêt de la Calédonie. La pêche hauturière en NC n'est pas une affaire commerciale, mais a un rôle social. Fierté sur l'autosuffisance alimentaire pour la NC, pas besoin d'importation. Souhait d'exporter ce modèle d'exploitation durable (en considérant l'échelle de la ZEE dans son ensemble plutôt que des AMP). Pour les zones récifales il faut des mesures spatiales, pour le pélagique cela n'a pas de sens. CI : une alternative à l'interdiction souhaitée de la pêche thonnière sur les MSM pourrait être une meilleure transparence sur la durabilité de la pêche. Les données VMS devraient être transmises au grand public (carte de l'effort de pêche avec un maillage 0,5° (55 km) dans le rapport d'activité du parc, rapport pêche et/ou observateur. Si non, une interface « public » de l'outil suivi VMS des navires qui à défaut d'être en temps réel pourrait afficher les positions avec une semaine de décalage). Pour l'opinion publique, plus de transparence sur l'activité de pêche pour monter si elle est durable ou non. MD : le mode de gouvernance des pêcheries en NC est l'un des plus transparents au monde. Pew : les données sont transmises par les pêcheurs à la DAM mais les ONG et le grand public n'y a pas accès. Franck SANON : demande un focus demandé sur la pêche hauturière sur les zones Loyauté Sud et Nord du fait de la proximité des îles Loyauté.

> *Pêche profonde* : WWF : ne comprend pas bien la distinction sur l'interdiction et la suspension des arts trainants. MD : mesure de précaution prise à ce moment-là (2004 ?). Nengone : spécifier les espèces qui doivent être plus ciblées dans les licences. WWF : pour l'encadrement de la pêche profonde, actuellement les mesures de restriction sont fondées sur le bon sens pour la licence octroyée à l'Iroise. Pourquoi ne pas en faire la règle ? Aujourd'hui l'encadrement réglementaire sur le bérx se fait à partir d'un TAC de 600 tonnes. Une réglementation avec les contraintes souhaitées permettrait de répartir l'effort de pêche et de cadrer la collecte d'informations. CPPNC : les provinces ont déjà réglementé la pêche profonde. Vers une harmonisation des réglementations. MD : aujourd'hui pas de réglementation sur la palangre horizontale dans le PNMC mais des contraintes fortes ont été imposées à l'armement. Iroise : Norfolk est la ride la plus connue, il faudrait en profiter pour étudier l'impact sur le prélèvement. Neil Alloncle : les participants souhaitent-ils un encadrement à l'échelle du PNMC ou il y a des sites spécifiques ciblés dans les licences ? Quelle approche est préconisée ? Iroise : une licence à la pêche profonde a été donnée mais elle n'est pas encore réellement exploitée. Les études ont été regardées et on sait qu'on ne sait pas, en plus les dernières études datent des années 90. Volonté d'exploiter ces licences sur un volume suffisant pour obtenir une rentabilité économique (et emplois), mais cela va être un complément d'une activité pélagique sur laquelle ils ont plus de visibilité. Ils vont y aller et mettre les lignes. Le rendement de la pêche verticale est aujourd'hui inconnu. La carte des fonds sous-marins n'est pas précise, il faudrait faire des études avec des sondeurs pour aller chercher un MSM, mais limité à 800 m de fond donc peu précis. Rappel de l'activité assez exploratoire. Ifremer : pression faible actuelle sur cette zone donc profiter de ce temps pour faire avancer la connaissance pour proposer des mesures. MD : modèle de pêche durable est à penser. Vision de l'exploitation de la ressource profonde en accord avec préservation des ressources et les pêche. Limite à l'export ou interdiction à l'export ? WWF : la connexion entre science et pêche est-elle suffisante et comment travailler ensemble pour valoriser moyens nautiques, etc... Iroise : sur le navire, une place est toujours disponible pour un observateur (une des conditions inscrites dans la licence). Pour le développement de la NC, elle doit se doter de moyens de surveillance (petites unités plutôt que l'Atalante). Leur outil est un outil d'exploration. Il faut un business model pour

monter le projet, la partie bérx et vivaneaux est exploratoire. Les scientifiques ont des besoins et les armements locaux peuvent répondre à certaines questions. AB : l'état des lieux des stocks nécessite des recherches par des scientifiques, pas par les pêcheurs. On devrait travailler mont par mont plutôt que par zone. Ifremer : les connaissances des pêcheurs sont aussi importantes que celles des scientifiques.

> *Transport (marchandises et passagers)* – AF : les réserves intégrales sont impossibles dans la ZEE mais la mise en place de couloirs de navigation est possible. EPLP : il faut peut-être des mesures plus précises qu'une zone. WWF : il n'est pas possible d'interdire le déballastage sur tout le PNMC mais il est possible de l'interdire sur les zones de MSM (Fairway profondeur plus faible donc plus sensible, à prendre en compte). Peut se matérialiser par la mise en place d'une aire de gestion durable. Iroise : une réglementation internationale en train de se mettre en place et bateau > 500 UMS soumis à cette gestion, ne pas de ballast à moins de 200 MN des côtes. Des unités de gestion des eaux doivent être installées à court voire moyen termes. Pew : certains des MSM sont-ils visibles depuis la surface ? Réponse collective, certains oui. AB : cite le récif Durand et son amer remarquable le *Kea Trader* et quitte l'atelier à midi. GG : quelles sont les préconisations des scientifiques ? CP : rappelle que certaines zones sont en IMMA (. Il faudrait peut-être s'appuyer sur leurs délimitations pour mettre en place des mesures sur le dérangement et la collision. L'IMMA n'est pas une réglementation. Pew/WWF : l'IMMA montre la reconnaissance internationale de ces zones. NA : les collisions avec les mammifères marins sont-elles documentées ? WWF : elles sont suivies, mais pas de lien pertinent avec les MSM. DIMENC : elles sont par contre bien documentées en Nouvelle-Zélande. MD : une société privée travaille actuellement sur une analyse fine des positions des bateaux sur la ZEE sur l'année 2019. NA : l'effort de surveillance de la ZEE intègre-t-il les MSM ? Pew : non, l'armée surveille les AMP depuis peu, la surveillance est plutôt axée sur la sécurité. MD : l'arrêté sur le déballastage nécessite une déclaration à la DAM. L'AEM et DAM travaillent ensemble sur l'amélioration de la surveillance pour avoir suivi fin, notamment par rapport aux réserves intégrales. WWF : ce faible niveau de déclaration est-il suspect ? MD : Les informations sont à croiser avec la fréquentation. Mais on observe qu'il y a très peu de déballastage dans le PNMC et beaucoup hors du PNMC. CM : prévoir une articulation entre les règles de l'OMI et les règles du PNMC. Iroise : le ballastage concerne particulièrement les minéraliers qui devront reballaster dans les eaux du large. Si le déballastage se fait au port, l'eau devra être traitée. Les séquences de déballastage sont longues et se remarquent donc facilement.

> *Tourisme* : CI : encadrement de la pêche sportive (observateur/arbitre), notamment pour avoir des données, fiches de pêche de retour. AF : un arrêté a été pris en 2018 sur l'encadrement des activités touristiques. SANT : il faut prévoir une harmonisation entre la réglementation en province et dans le PNMC sur le whale watching, la réglementation dans les eaux provinciales a d'ailleurs été durcie récemment. Le tourisme professionnel est plus ou moins encadré mais pas la plaisance (étrangers ou locaux). Or il est possible que des plaisanciers aillent sur Antigonina. Le SANT a du mal à gérer ce tourisme pas encadré. Depuis que Chesterfield est classée, cela a engendré de la fréquentation notamment des Australiens. WWF : le whale watching ne concerne que quelques petites zones. Le WWF a une position tranchée sur le fait qu'il ne doit pas y avoir d'activité sur ces zones car ce sont des sites exceptionnels pour les baleines à bosse au niveau mondial, avec des concentrations de baleines exceptionnelles alors que la population est en danger. Le potentiel de développement touristique de whale watching sur les MSM est illusoire car ces sites sont trop loin des côtes. Ce sont vraiment des sites à préserver. Les risques de collisions sont à prendre en compte sur ces zones donc des couloirs de navigation pourraient être utiles (mais difficulté avec règles OMI). Attention, la surveillance peut être très compliquée. MD : foutoir dans le lagon sud sur le whale watching. WWF : la gestion du whale watching dans le lagon sud assez exemplaire (présence de gardes lagon). Ifremer : les sites d'exception peuvent potentiellement attirer des croisières du type Ponant. Il n'est pas impossible qu'un jour Antigonina fasse partie d'un tour touristique. Franck SANON : les contrôles sont difficiles à cette distance. WWF : la réglementation provinciale est inapplicable à Antigonina tellement la concentration

de baleines est importante. CP : il s'agit d'une zone incomparable avec le lagon car plus exceptionnelle. C'est une zone de référence internationale avec un rôle fonctionnel important. Une hypothèse existe sur la transmission des chants de baleine sur ce site. SANT : il faut réaliser des études sur l'utilisation de ces zones par la population des îles Loyauté afin de faire des propositions de gestion adaptées pour les rides Loyauté Sud et Nord. Par exemple, l'épisode du *Kea trader* a entraîné une réappropriation du récif Durand par les coutumiers de Maré. CP : un travail est en cours sur les perceptions des zones dans le PNMC d'un point de vue science humaine et sociale. Travail réalisé avec l'ADCK. Toponymie mobilisée pour traduire ces liens. Travail en cours de Catherine Sabinot de l'IRD. Pew : au niveau artistique et culturel, mise en place d'un projet « paroles d'océan » avec ADCK et CCT, projet sur lien traditionnel kanak à l'Océanie.

> *Exploitation des hydrocarbures / encroûtements / hydrothermale* – WWF : il est nécessaire d'éviter les impacts (sismique) notamment sur l'espèce baleine à bec toujours là (pas de saisonnalité) et difficile à répertorier. Il y a toujours des impacts même s'il n'y a pas d'échouages. Ifremer : Il faut mobiliser des outils innovants pour essayer de répondre aux questions. DIMENC : les systèmes hydrothermaux se trouvent dans des systèmes actifs sur des zones de fortes biodiversités. D'anciens systèmes, qui ont accumulé beaucoup de métaux, sont aujourd'hui exploités à terre (au Canada, en Australie). Ils existent également dans les océans, mais ne sont pas encore exploités car la technologie n'existe pas. Il y a eu un essai en Papouasie Nouvelle-Guinée avec la compagnie Nautilus. Il faut du volcanisme (chaleur) et des fractures pour que l'eau de mer remonte, elle remonte chargée de minéraux. Ce type de précipitation n'a pas été trouvé dans le PNMC mais le contexte de Matthew et Hunter est propice car beaucoup de failles. Ifremer : le contexte est peu connu à moyen terme (50 ans) sur la demande mondiale, quelle est la mainmise localement sur ces choix ? Pew : on irait plus vite chercher ces ressources sur Mars ou la Lune que sous l'eau. CP : l'exploration est-elle possible ? En faisant un parallèle avec l'halieutique, il y a un intérêt à mieux connaître, cela permettrait de lever des doutes. WWF : Le WWF a une position ferme sur le sujet : pas d'exploration et pas d'exploitation. A priori, l'exploration ne peut pas être faite sans impact. DIMENC : en NC, nous ne sommes même pas aux prémices de l'exploration. Pendant la 1ère phase il faut échantillonner la colonne d'eau pour voir si on voit des « plumes ». WWF : Quelle est la pertinence d'explorer en NC alors qu'il faudrait réaliser une transition écologique et énergétique ? Il n'y a aucun besoin d'aller chercher des nouveaux métaux rares, il faudrait d'abord se pencher sur le gisement lié au recyclage. Il vaut également mieux mettre des ressources sur l'efficacité des produits. CP : l'exploration peut avoir du sens, sans parler d'exploitation, pour acquérir des connaissances fondamentales de ces systèmes. WWF : seuls les compagnies privées ont des moyens pour l'exploration. DIMENC : il y a un fantasme énorme sur les potentiels. Il faudrait en savoir un peu plus. Ifremer : de l'exploration a été faite sur Wallis et Futuna et les coutumiers ont bloqué une potentielle exploitation. Pew : on n'a pas avancé sur le sujet en 5 ans DIMENC : sans nouvelle info, on n'avancera pas. Iroise : les moyens de surveillance sont à considérer en face des propositions d'encadrement. Pew : il existe des projets en cours avec notamment des moyens techniques comme les drones pour la surveillance des activités. MD : un projet pilote a été lancé sur la surveillance par satellite radar. Ce projet fonctionne bien avec des résultats surprenants : les épaves et les voiliers sont détectés automatiquement alors qu'ils ont des coques plastiques. Les résultats sont intéressants. Pour le moment, on obtient des images traitées entre 12 et 20 heures après la prise de vue. CM : les mesures proposées sont-elles compatibles avec l'outil réserve naturelle ? AF : seule l'exploitation et les activités extractives ne sont pas compatibles avec une réserve naturelle. Il est par contre possible d'augmenter le niveau de contraintes d'une réserve naturelle. Céline MAURER : Y a-t-il des zones dont les enjeux sont plus importants ? WWF : Norfolk bien sûr. Le prolongement en réserve naturelle de l'AMP australienne de catégorie 2 UICN est à envisager. Pew : Matthew et Hunter. De plus, cette zone sud n'est pas utilisée par les pêcheurs. Iroise : cette zone n'est pas utilisée car les poissons sont plus petits (thons < 12kg) mais il y a de la ressource. MD : la zone sud est probablement utilisée par d'autres armements que ceux de NC. CP : en regardant de loin, les rides de Norfolk et

Loyauté sud ressortent, mais est-ce dû à la proximité et au niveau de connaissance ? Les questions de la pêche et du tourisme ressortent sur toutes les zones. Mais il y a eu peu de réflexion sur des choses innovantes ou des perspectives au-delà de ce que l'on fait aujourd'hui. Dans la suite de la réflexion, il faut peut-être aller chercher plus d'innovation. GG : des questions ont été posées aux scientifiques et les coutumiers attendent un retour qui sera ensuite à discuter avec les usagers et la population. Ils ont un rôle d'alerte et de questionnements pour les scientifiques. Pour les coutumiers, la protection est prioritaire. Pour l'exploitation, c'est plutôt à un niveau politique que cela se passe. AF : conclut en annonçant la transmission d'un compte rendu. MD : la restitution de cet atelier va surement souligner le besoin d'approfondir certains sujets, ou de compléter le niveau d'informations. Le comité scientifique sera sollicité pour donner un avis. La suite n'est donc pas définie, il y aura probablement le temps nécessaire pour un nouvel atelier. CP : se fait le relai du comité scientifique, ils apprécient la démarche et voient la différence entre la démarche réalisée en 2018 et celle d'aujourd'hui. Pew : la méthode était la même mais le comité scientifique n'existait pas. Le comité scientifique s'est-il prononcé sur ce qui a été proposé en termes de mesures ? CP : le comité scientifique n'a pas encore donné son avis sur les mesures puisqu'elles sont en train d'être discutées, mais il a donné un avis sur la synthèse des connaissances qui a été transmis au comité de gestion.

5. Organisation et méthodologie pour la conduite du projet de protection renforcée de nouvelles zones dans le parc (monts sous-marins, îles hautes)

1/ *Le parc naturel de la mer de Corail possède déjà des protections fortes sur certains secteurs* – Le parc naturel de la mer de Corail couvre la totalité de la ZEE calédonienne, il ne crée en lui-même aucune interdiction spécifique. Il peut ainsi être nécessaire de mettre en place des protections fortes dans les espaces les plus riches pour garantir une protection efficace de la biodiversité marine et des ensemble d'espèces ou d'habitats relevant du patrimoine naturel remarquable (au sens des statuts juridiques et des listes établis par les conventions de mers régionales ou les structures spécialisées : UICN, instituts scientifiques), mais aussi de façon plus générale des zones présentant des fonctionnalités importantes ou des ressources halieutiques.

Les protections fortes doivent prendre en compte la pratique d'activités maritimes qu'elles soient professionnelles ou de loisir, l'objectif étant d'essayer de concilier la protection de la biodiversité avec la gestion durable des activités, sauf dans les cas où une protection intégrale est instaurée. La qualité du milieu marin est en effet primordiale pour certaines activités qui ont parfois besoin d'un régime de protection spécifique pour être pérenne.

Dans cette perspective, compte tenu de leur richesse exceptionnelle, le gouvernement a créé en 2018 les réserves des Chesterfield-Bellona, Pétrie, Astrolabe et a renforcé celle d'Entrecasteaux qui représentent 28 000 km² d'espaces en protection renforcée (réserve intégrale ou naturelle). Ces espaces font l'objet de suivis scientifiques et un programme de surveillance des activités sera mis en place dans les prochains mois.

2/ *La nécessité d'identifier d'autres zones à forts enjeux* – La zone des monts sous-marins et les îles hautes de Walpole, Matthew et Hunter sont également très importants. Ils sont ainsi reconnus à l'échelle mondiale comme des hot spots pour la vie océanique. Autour des 509 monts sous-marins et élévations remarquables, de nombreux organismes se concentrent tel que plancton, poissons (bryx, vivaneaux, etc.), requins, oiseaux marins mais aussi cétacés qui utilisent ces structures pour la reproduction et la migration. La biodiversité benthique y est élevée avec la présence de diverses espèces endémiques, constructrices. Les pressions potentielles existantes sur les monts sous-marins résultent de la pêche, particulièrement du chalut et de la drague (celle-ci est déjà règlementée avec notamment l'interdiction d'utilisation des arts trainants (arrêté n° 04-809/GNC du 15 avril 2004), du trafic maritime (collision, pollution) et de l'exploitation minière. La protection de ces écosystèmes exceptionnels paraît donc nécessaire. Il existe 3 îles hautes dans le parc naturel de la mer de Corail que sont Walpole, une île calcaire, Matthew et Hunter, deux jeunes îles volcaniques où des fumerolles sulfurées et solfatares y sont encore observables. Ces îles témoignent d'un patrimoine immatériel important avec les traces d'anciennes civilisations et l'exploitation du guano. Ces 3 îles

sont une zone de reproduction de nombreux oiseaux marins. En plus de la présence de formations végétales endémiques à la Nouvelle-Calédonie, une nouvelle espèce endémique de scinque (lézard) a été découverte sur Walpole. Les pressions actuelles sur ces îles résultent de la présence et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Il apparaît ainsi nécessaire, conformément à l'engagement qui a été pris devant le comité de gestion, d'engager un travail pour déterminer le statut de protection renforcée le plus adapté à ces espaces qui représentent plusieurs milliers de km². L'équipe du parc a engagé au début de l'année 2019 un travail technique qui va la conduire d'ici 2020 à faire de propositions de mesures réglementaires, plus ou moins avancées, sur ces espaces.

3/ *Méthodologie mise en place pour conduire ce travail* – L'équipe du parc a engagé ce travail en interne (avec l'appui scientifique de l'IRD). La méthodologie retenue est la suivante :

> Etape 1 (premier semestre 2019) : identification et hiérarchisation de travaux scientifiques faisant état des richesses naturelles ; recensement des activités (professionnelles et de loisirs) ; ce premier travail, qui a déjà commencé, est un recensement des nombreuses publications ou travaux scientifiques menés dans ces secteurs. A priori, les données existantes devraient permettre de reconnaître, avec un niveau de précision élevé, les qualités de ces lieux. Il n'est donc pas prévu de déclencher de nouvelles études sur

le sujet.

> Etape 2 (second semestre 2019) : identification, hiérarchisation et mise en perspectives des enjeux de ces secteurs : biodiversité, usages etc. ; l'objectif de cette seconde étape est de qualifier l'intérêt écologique de ces espaces et d'identifier les pressions qu'ils subissent pour organiser une protection adaptée et justement proportionnée.

> Etape 3 (à l'issue des étapes 2 et 3) : proposition, si nécessaire, de mesures de protections adaptées aux enjeux et au contexte ; la protection la plus forte est la mise en réserve et elle peut s'accompagner d'autorisations pour des activités spécifiques ou non impactantes. Il peut aussi y avoir des adaptations temporelles ou géographiques selon les circonstances. Il est également possible de mettre en place des mesures de gestion plus souples de type charte, contrats etc. en fonction de l'objectif poursuivi.

Le comité de gestion et le comité scientifique seront associés, à des degrés et des moments distincts, à chaque étape de sorte qu'ils puissent demander des compléments, apporter des éclairages, donner leur analyse et formuler de propositions. Le tableau annexé détaille les étapes de cette démarche.